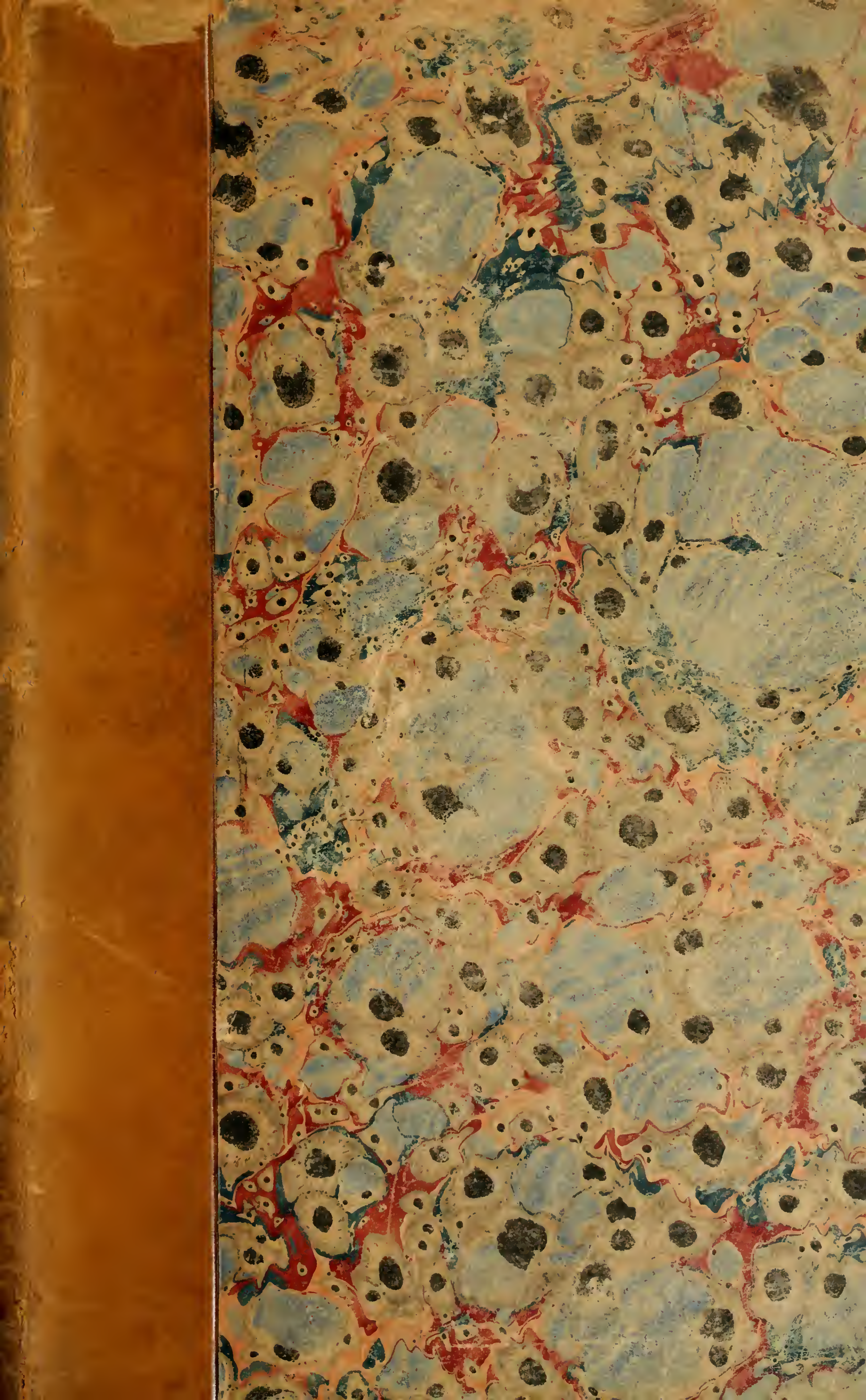






MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

À L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VIII



MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION

TOME VIII



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIX

PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DU TOME VIII DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Pages

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

ÉTUDE

SUR

LE MONUMENT BILINGUE

DE DELPHES,

SUIVIE D'ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA DÉCOUVERTE DU MUR ORIENTAL,

AVEC LE TEXTE

DE PLUSIEURS INSCRIPTIONS INÉDITES RELATIVES À L'HISTOIRE DES AMPHICTIONS

(Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : octobre 1864 — mars 1865).

PAR C. WESCHER,

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

Le Mémoire que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie renferme le fruit de mes dernières explorations à Delphes.

Ces recherches récentes, entreprises dans des circonstances difficiles, au lendemain de l'insurrection de Nauplie et à la veille de la révolution grecque, ont été résumées succinctement dans un Rapport

adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et inséré au *Moniteur* du 24 octobre 1863. Il convient aujourd'hui de les faire connaître en détail.

Le présent travail a un double objet. C'est, d'une part, l'étude du *monument bilingue* de Delphes, avec l'explication des textes amphictioniques considérables que j'ai trouvés et déchiffrés sur la partie inférieure de ce monument; c'est, d'autre part, l'indication d'une nouvelle série d'inscriptions découverte sur la face orientale du mur pélasgique qui soutient la terrasse du temple d'Apollon. Comme les inscriptions recueillies jusqu'à présent sur ce mur ont rapport surtout à l'institution amphictionique, j'ai donné au mémoire entier le titre suivant, qui en rappelle les principaux traits :

Étude sur le Monument bilingue de Delphes, suivie d'éclaircissements sur la découverte du mur oriental, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictions.

Cet ensemble se subdivise en deux parties.

La première partie est intitulée : *Étude sur le monument bilingue.*

La seconde partie a pour titre : *Éclaircissements sur la découverte du mur oriental.*

Le Mémoire est suivi de trois Appendices traitant des questions qui se rattachent au sujet principal, mais dont le développement eût entravé la marche de la discussion. En outre, diverses planches, des *fac-simile* d'inscriptions, un plan, une carte, sont destinés à faciliter l'intelligence du texte.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE

SUR

LE MONUMENT BILINGUE DE DELPHES.

Le *monument bilingue de Delphes* a eu le sort du monument d'Ancyre. Il a dérobé pendant des siècles une portion de ses richesses aux investigations de la science. Connu seulement dans sa partie supérieure, il a été publié dans le *Corpus inscriptionum græcarum*[1] d'après une ancienne copie de Cyriaque d'Ancône, corrigée en quelques endroits à l'aide d'une seconde copie, très-imparfaite encore, prise, au commencement de ce siècle, par l'Anglais *Dodwell,* et insérée à la fin du second volume de ses *Voyages en Grèce*[2].

Ce fut pendant mon dernier séjour à Delphes, dans l'été de 1862, que j'entrepris une étude nouvelle du monument bilingue. Ce n'était pas chose facile. Le marbre sur lequel est gravé ce monument se trouve au fond d'une cave obscure, privée d'air, remplie de jarres à huile, encombrée d'instruments aratoires, et servant de dépôt à des immondices de tous genres. Il est encastré dans un mur, et, de plus, il est

[1] *Corp. inscr. gr.* n° 1711, A et B.

[2] Dodwell (Edward), *A classical and topographical tour through Greece, during the years 1801, 1805 and 1806.* Londres, 1818, 2 vol. gr. in-4°, avec planches et inscriptions.

renversé (ἀνάποδα, comme disent aujourd'hui les Grecs), ce qui ajoute encore à la difficulté de la lecture. Je n'eus même pas la liberté de faire débarrasser la place : la propriétaire, craignant qu'on ne démolît son habitation, ne m'autorisait qu'avec peine, et à prix d'argent, à me glisser furtivement chez elle pendant les heures du jour où les voisins, allant aux champs, laissaient leurs maisons désertes. Durant douze journées consécutives je m'enfermai dans ce réduit, travaillant à la lueur de deux lampes, couché à plat ventre devant l'inscription, afin de pouvoir la contempler de bas en haut.

Voici le résultat de mes recherches.

L'inscription bilingue publiée dans le *Corpus,* sous le numéro 1711, est gravée sur deux colonnes, en grands caractères de l'époque romaine. Elle occupe actuellement la partie supérieure du marbre, l'inscription latine étant à la gauche du spectateur, et l'inscription grecque étant à sa droite. Mais, comme le marbre, au lieu d'être dans sa position naturelle, se présente renversé, cette double inscription a été gravée en réalité sur la partie inférieure du monument, le texte grec se trouvant primitivement à gauche et le texte latin à droite.

Au-dessous de ces deux inscriptions ainsi disposées, j'en remarquai une autre, en caractères beaucoup plus petits et aujourd'hui presque effacés, qui me parut avoir une étendue bien plus considérable. Cette observation coïncidait parfaitement avec la remarque que fait M. Bœckh dans le *Corpus :* « Dodwellus præter græcum et latinum titulos eos quos edimus « alium græcum dicit inesse litteris minutissimis scriptum sed « maximam partem sub solo sepultum[1]. » Je résolus d'avoir ce texte à tout prix, et, ne pouvant le faire nettoyer par des

[1] *Corp. inscr. gr.* t. I, p. 834.

ouvriers, je le nettoyai moi-même. J'apportai d'autant plus d'ardeur à ce travail, qu'il devenait évident pour moi, d'après l'inspection même du monument, que ce texte inédit, gravé primitivement sur la région supérieure du marbre, remontait à une date bien plus ancienne que les deux textes, l'un grec et l'autre latin, seuls connus jusqu'à présent. L'événement a justifié ces prévisions.

Le bloc entier, dans son état actuel, mesure $2^{m},05$ de longueur sur $1^{m},10$ de hauteur. Comme il est encastré dans un mur, je n'ai pu constater quelle en est l'épaisseur. La hauteur des lettres, dans la partie *bilingue* du monument, est en moyenne de $0^{m},009$ pour le grec, et de $0^{m},008$ pour le latin. Dans la partie inédite que j'ai découverte, la hauteur moyenne des lettres n'est que de $0^{m},005$.

Pour compléter cette courte description, je dois ajouter que ce marbre paraît avoir été très-anciennement noirci par la flamme. Cette circonstance n'est pas indifférente. Comme je prouverai, dans la suite de ce travail, que le bloc en question a fait partie de la *cella* du temple, on peut induire de ce rapprochement que l'incendie a figuré parmi les catastrophes qui ont amené, à une époque inconnue, la destruction du sanctuaire de Delphes.

Je trouvai partout le marbre tellement gâté, et les lettres si peu profondément gravées, que les procédés ordinaires de l'estampage n'y paraissaient guère applicables. Néanmoins je parvins, après plusieurs essais, à prendre une série d'empreintes partielles, qui, me servant à contrôler ma copie, me permirent d'atteindre à cette exactitude rigoureuse qui est le premier devoir de l'épigraphiste. On verra tout à l'heure que les fragments arrachés ainsi à une destruction imminente valent les efforts qu'ils ont coûté. Ce sont les débris, consi-

dérables encore, d'un monument qui avait une importance politique et religieuse de premier ordre.

Je vais donner successivement :

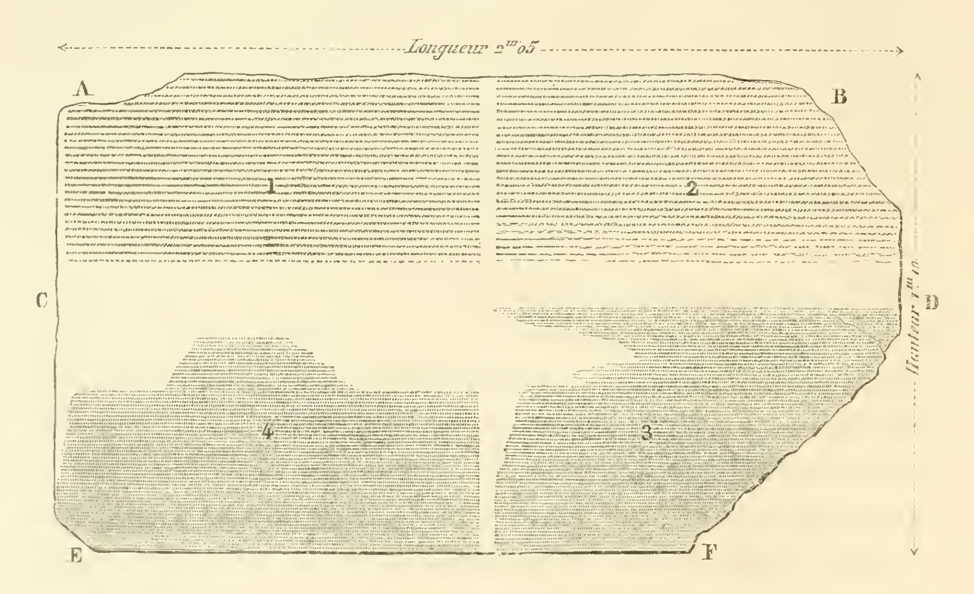
1° L'inscription latine dans son état actuel, en la comparant aux anciennes copies qui nous sont parvenues;

2° L'inscription grecque, déjà publiée par M. Bœckh, avec les corrections et additions importantes que j'y ai faites d'après l'original;

3° Les textes grecs inédits que j'ai trouvés au-dessous des deux inscriptions précédentes.

Chacun de ces documents sera accompagné d'une traduction et d'un commentaire.

VUE GÉNÉRALE DU BLOC.



ABCD. Partie du monument anciennement connue. — CDEF. Partie du monument récemment découverte.
1. Inscription latine. — 2. Inscription grecque. — 3 et 4. Textes amphictioniques inédits.

N. B. Le bloc étant renversé, les inscriptions se lisent de bas en haut.

I

INSCRIPTION LATINE.

L'inscription latine est la moins bien conservée des trois. Toutefois j'ai cru devoir relever soigneusement ce qui en reste, cette collation pouvant fournir des rectifications utiles.

Je reproduis le document dans son état actuel, en y joignant pour chaque ligne la transcription de Cyriaque d'Ancône et celle de Dodwell. De cette façon, le lecteur pourra embrasser d'un coup d'œil les divers éléments de la restitution que j'ai tentée, et pour laquelle je me suis servi à la fois et des anciennes copies faites à l'époque où le texte latin était moins incomplet, et des indications nouvelles fournies par les parties grecques inédites que j'ai moi-même découvertes.

La copie de Cyriaque d'Ancône, qui est la première en date, se trouve dans le recueil in-folio de 44 pages imprimé à Rome, en 1645, par les soins de Ch. Moroni, bibliothécaire du cardinal Barberini[1]. Ce recueil, qui n'a jamais été achevé, a été livré au public un siècle seulement après l'impression. Il a paru en 1747 sous le titre suivant : *Cyriaci Anconitani inscriptiones seu epigrammata græca et latina reperta per Illyricum.* (Romæ, 1747, in-folio.) Le monument bilingue y est caractérisé de la manière suivante : « Item apud Delphos in magno « et expolito lapide ad orientalem templi Apollinis parietem « græcis et latinis litteris ornatissimum epigramma. » Cette copie, en général exacte, dépose en faveur de la sincérité de

[1] Fabricius, *Bibl. med. et inf. latinitatis,* ed. Mansi, I, p. 446.

Cyriaque d'Ancône comme voyageur, sincérité qui a quelquefois été révoquée en doute, bien à tort selon moi [1].

La copie d'Edward Dodwell, faite au commencement du dix-neuvième siècle, est loin de valoir celle de son devancier, du quinzième. A l'époque où Dodwell vit le monument bilingue, celui-ci était déjà fort mutilé. Cette seconde transcription fournit néanmoins quelques renseignements. Elle donne la division exacte du texte original par lignes, division tout à fait arbitraire dans Cyriaque d'Ancône. Elle reproduit aussi la ligne 17, entièrement omise par Cyriaque. Enfin, au milieu des erreurs de détail dont elle fourmille, on retrouve quelques débris de lettres aujourd'hui disparues, qui aident à mettre sur la voie d'une bonne leçon.

Ces deux copies sont les seules transcriptions originales antérieures à la mienne. Les textes publiés par Muratori [2] et par Orelli [3] ne sont que des éditions nouvelles, arbitrairement modifiées en quelques endroits, du texte de Cyriaque d'Ancône. Quant à l'Anglais Daniel Clarke, qui a vu le monument bilingue lors de son passage à Delphes, et qui a publié le récit de son voyage en 1812, il n'a copié que les six premières lignes du latin [4]. Cette copie fragmentaire est très-défectueuse. J'en ai tenu compte dans mon commentaire, mais je n'ai pas jugé opportun d'en grossir mon tableau. Je dois ajouter ici que les deux copies, l'une grecque, l'autre latine, publiées par feu M. Philippe Le Bas [5], sont une simple reproduction des textes donnés par M. Bœckh dans le *Corpus*. M. Le Bas n'a pas connu

[1] Tout ce que Cyriaque d'Ancône a dit de Delphes mérite d'être pris en sérieuse considération. J'ai pu vérifier, sur bien des points, l'exactitude de ses observations.

[2] *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, p. 598, 1.

[3] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, t. II, p. 144, n° 3671.

[4] *Travels in various countries of Europa, Asia and Africa*, t. IV, p. 195.

[5] *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, part. III, sect. II, n° 853, *A* et *B*.

le monument original. Il se proposait sans doute de discuter, dans un commentaire ultérieur, la restitution et l'interprétation de son savant confrère d'Allemagne : c'est ce qui explique cette réimpression.

J'ai tenu compte de tous ces faits. Dans la restitution que j'offre au lecteur, j'ai respecté scrupuleusement ce qui reste encore du monument. J'ai mis à profit, pour toutes les parties effacées, les copies de mes devanciers, en les comparant entre elles et en les soumettant au contrôle d'une sévère critique.

TEXTE LATIN[1].

1. c CAVIDIONIGRINOLEGAVGPROPR
d GAVIDIONIGRINOLEGAVGPROPR
m . . . . .LEG. . . . .

2. c DECRETAEXTABELLISRECITATAVIIDVSOCTOBRELEVSINECVMOPTIMVSPRINCEPSSENTENTIA
d DECRETAEXTABELLISRECITATAVIIDVSOCTOBRIS. .VSIN.CVMOPTIMVSPRINCEPS
m . . . . . .AEX. . . . . .TATA. .ID. . . . . .NECVMOPTIMVSPRINCEPSSLN. . . . . .

3. c HIEROMNEMONVMQVAMCONSECRATAMREGIONESAPOLLONIPYTHIOEXAVCTORITATEMANIACILIETS
d IEROMNEMONVMQVACONSECRA . REGIONESAVLLO . . . TINOIEXAVCTORITATE
m . . . . .MO. . . . . .ECR. . . . .'THIOEXAVCTORITATEM. . . . .

4. c DETERMINAVERVNTSEQVENDAMESSEPRAESCRIPSISSETQVAEETIAMDELPHISINLATEREAEDISINSCVLPTA
d DETERMINAVERVNTSEQVENDA. . .ESSEPRAESCRIPSISSETQVAEETIAMDELPHISINI .T. RE
m . . . . . . INAV. . . . . . . QVEND. . . . . .IS. . . . . . EETIAMDELPHISINLATEREAED. . . . .

5. c ESTNEQVEVENIRETINDVBIVMINTERANTICYRENSESQVOQVEETDELPHOSQVIBVSIVDEXDATVS
d ETNEQVEVENIRETINDVBIVMINTERANTICYRENSESQVODVEETDELPHOSQVIBVS. .DELPHI
m . . . . .EVE. . . . . .IN. . . . . . ICYRENSESQVOQVEETDELPHOSQVIB' . .'DE. . . . . .

6. c ABOPTIMOPRINCIPEEASENTENTIASTARIOPORTERENECESSARIAFVITDILIGENTIOREXPLORATIOTAM
d ABOPTIMOPRINCIPEEASENTENTIASTARIOPORTERENEQVEIAEVITDI. .IO . N . ORE . LOR
m ABOPTIMOPRINCIPE. . . . . .IOPORTERENECESSARIAFVITDILIGENTIOREXPLORA. . . . . .

7. c VETVSTATEREITANTOMAGISQVODETPOSSESSIOQVIBVSDAMLOCISVARIAVERATETVOCABVLAREGIONVM
d VETVSTAIEREI _ OM . G . QVODETPOSSESSIOQVAE . DA . . IS . VA . IAVERATETACONSVLAREO
m . . TVSTAIEREIT. . . . . .OSSE. . . .QV. .VSDAMLOCISVARIAVERATETVOCABVLAREGIO. . .

8. c QVAEHIEROMNEMONVMDETERMINATIONECONTINEBANTVRVIXIAMNOTAPROPTERTEMPORISSPATIVM
d AEHEROMNEMONVMDETERMINATIONECONTINEBATVRVIXI. .TNOTAEOPIERTEI . ORI
m . . AEHIEROMNEMONVMDETERMINATIONECONTINEBANTVRVIXIAMNOTAPROPTERTEMPORI. . . . .

9. c VTRAQVEPARSADVTILITATEMSVAMTRANSFEREBATCVMITAQVEETINREPRAESENTISAEPIVSFVERIMET
d VTRAQVEPARSADVTAIT . IEMSVA . . ANSFEREBATOVMI . . VEEIINREPRAESENTISAEPIVSE . PIM
m VTRAQVEPARSADVTILITATEMSVAMTRANSFEREBATCVMITAQVEETINREPRAESENTISAEPIVSFVERIM. .

10. c QVIDAVTEXNOTITIAHOMINVMAVTEXINSTRVMENTISQVAEEXTABANTCOLLIGIPOTERANTPLVRIBVSDIEBVS. . . . .
d QVA. . . . . .TIA . . IN . AVTEXINSTRVMENT. .QVAEEXSTABANTO. . . . . .POTERANTPIV. . S . V . IEBV
m QVID. . . . . .TIA . . . IN . . AVTEXINSTRVMENTISQVAEEXSTABANTCOLLIGIPOTERANTPLVRIBVSDIEBV. . . . . .

11. c SERIMQVAEMAXIMEVISASVNTCVMHIEROMNEMONVMIVDICIOCONGRVEREHACSENTENTIACOMPAEND
d SEP. . . ALMMIMEVISASAI. .ICVMHIEPOMNEMONVMIVDICIOCONGRVERVNTOSENIE . I . VCOMPREHEND
m SERI . QVAEMAXIMEVISASVNTCVMHIEROMNEMONVMIVDICIOCONGRVEREHACSENTENTIACOMPREHEND.

12. c ETIAMSIVTRORVMQVESPEIALIQVIDAPSCISVMESTPOTERITTAMENVIDERIVTRISQVECONSVLTVMQVOD
d ETIAMSIVTRORVMQVEST. . . .EQVIDAPSCISVMESTIOTER . . . . ENVIDERIVTRISOVECONSVLTVMQVOD
m ETIAMSIVTRORVMQVE. . . . . .IQVIDAPSCISVMESTPOTERI. . .MENVIDERIVTRISQVECONSVLTVMQVOD. .

13. c POSTERVMBENEFICIOOPTIMIPRINCIPISCERTAPOSSESSIOEISETSINELITECONTINGETOPOENTAMINMARIQVOD
d ERIM . . EFIGIOOPTIMVSPRINCEPSCERTAPOSSESSIO . . . INEEITECONTINGITOPOENTMINA . RIQV
m .OSTERVM. . . EFICIOOP. . . . . RINCIPISCERTAPOSSESSIΟΓ. . Γ. SINELITECONTINGETOPOENTAMINMARIQV.

14. c ANTICYRAMVERGITQVAMPRIMVMINDETERMINATIONEIIIEROMNEMONESNOMINAVERVNT
d ANTICYRAMV. . GI . O . AMPRIMAMDETERMINATIONEMIIIEROMNEMONE . DETERMINAVERVNT
m ANTICYRAM . . RGITQVAMPRIMAMINDETERMINATIONEIIIEROMNEMONESNOMINAVERVN.

15. c EAMESSECONSTITITQVAENVNCABALIISOPVSABALIISOPOENTADICITVRPROMVNTVRIVMQVOD
d EAMESSECONSTITVTOQVAENVNCABALIISOBVSABAI . . .ONEN . . DICITVRPR . NTVRVMO
m EAMESSECONSTITITQVAENVNCABALIISOPVSAB. . . . .OPOEN . . DICITVRPRO . . NTVRIVMQV. .

16. c ESTACIRRAANTICYRAMNAVIGANTIBVSCITRANOLO . . . . ASAMVSISABEORECTO
d ESTACIRRHAMG.RAI. . .LITIGANTIBVSCITRANOXAM . . . . ASAMVSISABEORECT
m ESTACIRRAANTICYRAM . . . IGANTIBVSCITR. . . . . .ASAMVSISABEORECTO. .

17. c Cette ligne a été omise par Cyriaque d'Ancône.
d GOREADMONTICVLVM . . . . ELLATOSACRA . OLOD . . . . . . TEMPLAHIEROMNEMON
m GOREADMONTICVL . . . . ELLATOSACRAC . . . . TEMTIAHIEROMN . . . .

18. c MONVMETIAMEXEOAPPARETQVODNATVRALESINVT . . . . PONTICVLOLAPIDEOEX
d MONVMENTVMEXE . . . . . ETQVODNATVRALES . . . . . MONTICVLOEADIDE . EX
m MONVMETIAMEXEO. . . . . .TQVODNATVRALES . . . .

19. c QVOINALTEROGRAECAINSCRIPTIOQVAESIGN CVMTERMINVM . . . . . .
d DVORVMMINAE.BOO. . .INSCRIPTIOQVAE. . . . . . . .VMTERMINVM
m QVORVMINAL. . . . . .AINSCRIPTIOQVAE . . . .

20. c ADHVCMANETCVIVETVSTASFIDEMFACIATINALTERO . . . . . MDEMINSCRIPTIONEM . . . . .
d ADHVCMANENTIVETVSTASFIDEM . AOIATI . . . . MINSCRIPTIONE
m ADHVCMANE . . . . DEMFACIATI . . . .

21. c FESTVMADCENDENT
d ASAEINESO . OE. . . . . . . IANTADCENDENT
m . . . . .SSPEERASAFINESO . SER . . . .

22. c DEXTRAANTICYRENSIVMLAEVASACRAREGIONISDELPHORVMSINTABIIS . . . .
d VAOSACRAR . . . . DELPHORVMTABELLIS
m . . . . .IVMLAEVASACRAREG . . . .

23. c CHONOSVOCATVRETINDVBITATVSINTERDELPHOS
d QVOD . . VI . I . INDVBITAVSINTERDELPHOS
m . . . . VOCATVRETINDVB

24. c PERINDEDELPHORVMREGION . . . .
d D.DFLI . O O
m . . . . DELPHO . . . . , ...

25. c
d
m . . . . TE . . . .

[1] *c* désigne la copie de Cyriaque d'Ancône; — *d*, celle de Dodwell, — *m*, l'état actuel du monument.

INSCRIPTION BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE LATIN RESTITUÉ.

C. Avidio Nigrin]o leg. [*Aug. pro pr.*
Decret]a ex [*tabellis reci*]tata [*VI*] idu[*s octobr. Eleusi*]ne. Cum Optimus Princeps sen[*tentiam*
Hieromne]mo[*num qua cons*]ecra[*tas regiones Apolloni P*]ythio ex auctoritate M[*ani Acili et senatus*
determ]inav[*erunt se*]quend[*am esse praescrips*]is[*set, qua*]e etiam Delphis in latere aed[*is insculpta*
est, nequ]e ve[*niret in dubium*] in[*ter Ant*]icyrenses quoque et Delphos quibu[*s j*]ude[*x datus sum*
ab Optimo Principe [*ea sententia sta*]ri oportere, necessaria fuit diligentior explora[*tio tam*
ve]tustate rei, t[*anto magis quod et p*]osse[*ssio*] qu[*ib*]usdam locis variaverat et vocabula regio[*num*
qu]ae Hieromnemonum determinatione continebantur vix jam nota propter tempori[*s spatium*
utraque pars ad utilitatem suam transferebat. Cum itaque et in re praesenti saepius fuerim [*et*
quid [*aut ex noti*]tia [*hom*]in[*um*] aut ex instrumentis quae exstabant colligi poterant pluribus diebu[*s excus-*
seri[*m*], quae maxime visa sunt cum Hieromnemonum judicio congruere hac sententia comprehend[*i :*
etiamsi utrorumque [*spei al*]iquid apscisum est, poteri[*t ta*]men videri utrisque consultum quod [*in*
p]osterum [*ben*]eficio Op[*timi P*]rincipis certa possessio [*eis*]e[*t*] sine lite continget. Opoentam in mari qu[*od*
Anticyram [*ve*]rgit, quam primam in determinatione Hieromnemones nominaverun[*t*,
eam esse constitit quae nunc ab aliis Opus ab [*aliis*] Opoen[*ta*] dicitur pro[*mu*]nturium qu[*od*
est a Cirra Anticyram [*nav*]igantibus citr[*a* NOLO?. . *terr*]as amusis ab eo recto [*ri-*
gore ad monticul[*os duo app*]ellatos acra C[*olopheia in sen*]temtia Hieromn[*emonum esse Hieromne-*
monum etiam ex eo [*appare*]t quod naturales [*in utroque*] monticulo lapides ex[*stant*
quorum in al[*tero graec*]a inscriptio quae [*significat Delphicum terminum hunc esse*
adhuc mane[*t cui vetustas fi*]dem faciat, i[*n altero eamdem inscriptionem fuisse vestigia docent*
quae ambobu]s spe erasa fines o[*b*]ser[*vandos manifestant, adscendenti*. . . . .
ita ut dextra Anticyrens]ium, laeva sacra reg[*ionis Delphorum sint; ab iis ad*. . . . .
. . . . *Dolichonos*] vocatur et indub[*itatus inter Delphos et Anticyrenses limes est*
. . . . *perinde*] Delpho[*rum regionem*. . . . .
. . . . te[*rras*]? . . . .

Ligne 1. — *C. Avidius Nigrinus*, c'est-à-dire *Caius Avidius Nigrinus*. Dans le *Corpus*, M. Bœckh a écrit *Gaius* d'après Dodwell[1]. L'ancienne copie de Cyriaque d'Ancône, généralement plus exacte que celle de Dodwell, donne CAVIDIO (Caio Avidio), qui me paraît être la véritable leçon[2]. Les Latins écrivaient CAIVS et prononçaient GAIVS, d'où la transcription grecque Γαΐος.

Ligne 2. — *Decreta ex tabellis recitata*. C'est par erreur que le texte d'Orelli porte RECITATV. Les lettres TATA sont encore visibles sur le marbre.

Ligne 3. — *Apolloni*. Muratori, suivi par Orelli, a cru devoir corriger APOLLINI, mais il n'en avait pas le droit. *Apolloni* est la transcription littérale du datif grec Ἀπόλλωνι, et décèle un lapicide Grec de naissance.

Lignes 6 et 7. — *tam vetustate rei tanto magis quod* . . . . . etc. Cette construction ne se suit pas. Peut-être faut-il, au lieu de *vetustate*, lire *vetustae*. On aurait alors : *exploratio tam vetustae rei*, qui s'expliquerait mieux. On peut supposer que le graveur grec a confondu les deux orthographes VETVSTAI et VETVSTAE, et qu'il les a réunies en écrivant VETVSTAIE. Toutefois je n'oserais rien affirmer à cet égard, l'I pouvant aussi n'être que le reste du T.

Ligne 7. — *variaverat*. Muratori et, après lui, Orelli ont écrit VARIAVERIT, sans aucune raison.

Ligne 10. — Cette ligne commence, dans la restitution de M. Bœckh, par les mots *et qua*[*e*]. La conjonction ET doit être

[1] Dodwell confond souvent le C et le G. Ainsi, à la ligne 13, il a écrit BENEFIGIO pour BENEFICIO.

[2] Voy. p. XXVIII de l'édition originale de Cyriaque d'Ancône (Rome 1747). — Clarke, vol. IV, p. 495, est d'accord avec Cyriaque sur ce point. Voici la première ligne de sa copie :

CAVIDIONIGRINOLEGAVGPROTR

reportée à la fin de la ligne précédente. Quant à *qua*[*e*], M. Bœckh le donne d'après une addition faite à Dodwell, qui a lu QVA. Le marbre porte QVID, lu déjà par Cyriaque. Il est difficile de concilier QVID avec POTERANT. Je suppose que le lapicide, qui, selon moi, était un Grec, a écrit POTERANT parce qu'il venait d'écrire EXSTABANT. L'assonance l'aura trompé.

Ligne 11. — Cyriaque a écrit COMPΛEND. Ce Λ représente un R. Muratori et, d'après lui, Orelli ont corrigé à tort COMPLEND. La pierre porte COMPREHEND.

Lignes 13, 14, 15. — *Opoentam, Opus, Opoenta.* Les deux formes OPVS et OPOENTA sont la reproduction régulière du nominatif grec Ὀποῦς et de l'accusatif grec Ὀπόεντα. Le nominatif grec Ὀποῦς est une contraction pour Ὀπόεις, ce qui explique l'accusatif non contracté Ὀπόεντα. Quant à la transcription latine OPOENTAM, elle suppose une déclinaison féminine ayant pour point de départ l'accusatif grec *Opoenta.* L'emploi d'*Opoenta* pour *Opus,* d'un accusatif pour un nominatif, signalé officiellement dans l'inscription, est un fait philologique d'autant plus remarquable, que ce fait est devenu constant dans le grec vulgaire.

Ligne 16. — Le mot CIRRA est écrit sans H dans l'inscription. C'est une transcription épigraphique littérale du grec KIPPA. C'est à tort que Dodwell a écrit CIRRHA, orthographe adoptée par M. Bœckh. Quant à *Anticyre,* ce mot est souvent écrit ANTIKYPA, d'après un usage répandu en Grèce dès le second siècle avant notre ère. Mais l'orthographe grecque primitive paraît avoir été ANTIKIPPA. Il y avait originairement entre les deux noms KIPPA et ANTIKIPPA le même rapport qu'entre *Rhion* et *Antirrhion,* entre *Paros* et *Antiparos,* entre *Phellos* et *Antiphellos,* et plus récemment, chez les Byzantins,

entre *Bari* du royaume de Naples et *Antivari* de la côte illyrienne[1]. Ce sont, de part et d'autre, deux dénominations géographiques qui se répondent, ou plutôt c'est la même dénomination appliquée à deux points opposés. Pour ce qui concerne ANTIKIPPA, on a postérieurement supprimé dans l'écriture l'un des deux P, et on a mis l'Y à la place de l'I, par un fait d'iotacisme dont les exemples se multiplient à mesure qu'on se rapproche de l'ère chrétienne. Il est à remarquer que l'orthographe ANTIKIPPA se trouve fréquemment dans les manuscrits, notamment dans ceux de *Strabon* et de *Ptolémée*. C'est une circonstance dont les éditeurs n'ont pas tenu assez de compte. Je signalerai, à ce sujet, le manuscrit de Strabon portant le numéro 1394 dans l'ancien fonds grec de la Bibliothèque impériale, et le beau manuscrit de Ptolémée portant le numéro 1401 dans le même fonds. Tous deux donnent *Ἀντίκιρρα*[2]. Le manuscrit de Ptolémée présente cette orthographe, non-seulement dans le texte, mais encore dans les cartes reproduites d'après celles qu'avait dressées Agathodæmon d'Alexandrie. Les trois ports de la Phocide y sont placés l'un à côté de l'autre dans l'ordre suivant :

ΦΩΚΙΔΟΣ

κίρρα — κρίσσα — ἀντίκιρρα

On retrouve cette même orthographe dans la transcription latine qui figure sur la Table de Peutinger, où on lit :

CIRRA — ANTICIRRA

[1] En grec *Βάρις* et *Ἀντίβαρις*, d'après les *Notitiæ Episcopatuum græcæ* des mss. de la Bibliothèque impériale (ancien fonds grec n° 1361, fol. 165 recto, et n° 1363, fol. 459 recto).

[2] Bibl. imp. mss. grecs (ancien fonds), n° 1394, fol. 197 verso, et n° 1401, fol. 22 recto. — Voir, dans ce dernier manuscrit, la dixième carte (*Εὐρώπης πίναξ δέκατος καὶ τελευταῖος*), fol. 71 recto.

J'en conclus qu'il en est des deux orthographes ANTIKIPPA et ANTIKYPA comme des mots ÂΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣ et ΑΜΦΙΚΤΥΟΝΕΣ. Les deux lettres I et Y se sont confondues dans l'écriture lorsqu'elles ont commencé à se confondre dans la prononciation.

Ligne 16. — Après CITR..., on ne lit plus rien. Dodwell donne CITRA NOXAM, et Cyriaque d'Ancône donne CITRA NOLO[1]. M. Bœckh a cru devoir restituer *citra nonam*, sous-entendu *horam* (*avant la neuvième heure du jour*), c'est-à-dire avant trois heures de l'après-midi, heure où les mariniers, dit-il, avaient coutume de s'arrêter pour prendre leur repas[2]. J'ai pensé qu'il était plus sûr de laisser subsister la copie de Cyriaque d'Ancône. Pour ma part, je vois dans NOLO les premières lettres d'un nom propre de localité. On trouve en effet dans cette partie de l'inscription plusieurs noms de ce genre. Ici, en particulier, il s'agit d'une station maritime, qui devait être désignée par son nom.

Lignes 16 et 17. — J'ai restitué *recto* [*ri*]*gore*, qui appartient à la langue des *Agrimensores*. C'est l'*εὐθυωρία* des Grecs[3]. M. Bœckh a lu *recto* [*ag*]*g*[*e*]*re*, qui est inadmissible, les lettres GORE étant certaines. Ma leçon sera, d'ailleurs, confirmée par la partie inédite du monument, où nous verrons les expressions grecques *εἰς ὀρθόν*, *ἐπ' ὀρθόν*, employées dans le même sens. L'expression latine *rectus rigor* se retrouve littéralement dans un passage des *Agrimensores*[4]. Quant au mot *rigor*, il

[1] Muratori et, d'après lui, Orelli ont changé NOLO en NOBO, sans raison.

[2] *Corp. inscr. græc.* t. I, p. 842.

[3] Peut-être faut-il écrire *εὐθυορία*. (R. R. *εὐθύς*, *ὅρος*.) On lit dans les *Anecdota* de Bekker, p. 257, 12 : *Εὐθύορον, τόπος ἐπ' εὐθείας ἔχων τὸν ὅρον.*

[4] Lachmann, éd. p. 365, l. 18. — Le mot *rigor* se trouve employé deux fois dans la belle inscription latine trouvée, en 1855, à Lamia. Cette inscription est une sentence proconsulaire déterminant les limites des villes de Lamia et d'Hypate en Thessalie. On y lit à la ligne 9 : *indeque*

est nettement défini par l'un d'eux : « Extremitas est quousque « unicuique possidendi jus concessum est. Extremitatium ge« nera sunt duo : unum quod per *rigores* observatur, alterum « quod per flexus. *Rigor* est quidquid inter duo signa velut in « modum lineæ rectum perspicitur[1]. »

Ligne 17. — *ad monticul*[*os duo app*]*ellatos Acra C*[*olopheia*]. Le monument porte aujourd'hui :

AD MONTICVL. . . . . ELLATOSACRA C. . . . .

La copie de Cyriaque d'Ancône fournit, en outre, après S ACRA C, les lettres OLOD. Avec ces éléments, M. Bœckh, remplaçant le C par un T, a tenté la restitution suivante : *ad monticulum in appellato sacrato loco*. Cette restitution se trouve aujourd'hui écartée. Le singulier *monticulum*, que M. Bœckh a pris à mes devanciers, s'était glissé dans leurs copies par suite d'une erreur. Ils ont lu MONTICVL. . sur la pierre, et ils ont cru devoir compléter le mot à leur manière, sans souci des expressions *in utroque monticulo*, qui se trouvaient à la ligne 18 et qui appellent un pluriel. Quant aux lettres ELLATOS ACRA COLOD. . ., j'en trouve l'explication dans un passage d'un des textes inédits que j'ai découverts au-dessous de l'inscription bilingue[2]. J'y ai déchiffré le nom des AKPA ΚΟΛΩΦΕΙΑ, ἄκρα Κολώφεια, comme seconde limite du territoire sacré. Ce nom doit s'appliquer à des collines, ce

descendentibus rigorem servari usque ad fontem Dercynnam....., et à la ligne 11 : [*per*] *amphispora Lamiensium et Hypataeorum ri*[*g*]*or at fontem Dercynn*[*am supra*] *scriptum ducat*. (Cf. Henzen, Suppl. ad Orell. n° 7420 e *a*.)

[1] Frontin. *Expositio formarum*, p. 38, éd. Goes; p. 98, éd. Lachmann. Ce dernier attribue le traité, non pas à Frontin, mais à Balbus, d'après des raisons puisées dans l'examen des manuscrits.

[2] Voyez plus loin la liste des *limites du territoire sacré* extraite d'un de ces documents.

qui convient ici. La transcription latine serait ACRA COLOPHEIA. Or, au temps de Cyriaque d'Ancône, on voyait encore sur la pierre ACRA COLOD. Le D de COLOD est évidemment la partie supérieure d'un P dont l'extrémité inférieure avait disparu. Dès lors tout s'explique. La lettre S qui précède ACRA doit être reportée à la fin de ELLATO, et il faut lire [*app*]*ellatos Acra Colop*[*heia*], ce qui justifie derechef ma conjecture au sujet de *monticulos* comme devant être substitué à *monticulum*. Le nom antique est donc retrouvé, et toutes les difficultés du passage s'évanouissent par suite de ce rapprochement.

Ligne 17. — [*in sen*]*te*[*n*]*tia Hieromnemonum*. On distingue encore, non sans peine, sur la pierre TEMTIA HIEROMN. M. Bœckh restitue *templa Hieromnemonum*, que je ne puis admettre. Comme les lettres TIA sont certaines, j'ai cru devoir lire [*sen*]*te*[*n*]*tia Hieromnemonum*, qui s'accorde avec le reste de la phrase. Toutes les lacunes se trouvent comblées, et le sens se suit parfaitement : *monticulos duo appellatos Acra Colopheia in sententia Hieromnemonum*. L'orthographe SENTEMTIA n'est pas impossible chez un lapicide que nous avons vu déjà écrire POTERANT pour POTERAT. Quant aux mots *sententia Hieromnemonum*, ils s'appliquent, comme on le verra, au document inédit que j'ai découvert, et qui était gravé primitivement au-dessus de la présente inscription.

Ligne 21. — Les mots SPE ERASA sont une lecture nouvelle. Quant aux lettres . . . . FESTANT ADCENDENT, dont je me suis servi dans ma restitution, elles n'existent plus sur la pierre, mais se trouvent dans la copie de Cyriaque d'Ancône.

Ligne 23. — *Dolichonos vocatur*. Aujourd'hui il ne reste sur la pierre que le mot VOCATVR. Tout ce qui le précédait est effacé. D'après Cyriaque d'Ancône, il y avait CHONOS VO-

CATVR. Or, dans l'inscription grecque inédite qui m'a fourni la désignation des ἄκρα Κολώφεια comme seconde limite, j'ai trouvé comme troisième limite une localité du nom de ΔΟΛΙΧΩΝ, sous la forme suivante : ἐκ Δολιχῶντος εἰς...... Je ne doute pas que les lettres CHONOS ne représentent la fin de ce même nom transcrit en latin. Le génitif Δολιχῶντος suppose un nominatif Δολιχῶν, et primitivement Δολιχῶνς, forme non écrite qui a pu se conserver dans le langage populaire et amener la transcription latine DOLICHONOS[1].

Voici la traduction du texte restitué :

« Caïus Avidius Nigrinus,
« légat impérial propréteur.

« Extrait des registres. — Le VI des ides d'octobre, à Éleusis.

« Attendu que le Très-Bon Empereur avait prescrit de se « conformer à la sentence par laquelle les Hiéromnémons, sur « l'avis de Manius Acilius et du sénat, ont déterminé le terri- « toire consacré à Apollon Pythien, sentence qui est inscrite « aussi à Delphes sur un des côtés du temple;

« Attendu que, sans nul doute, il fallait s'en tenir également « à cette sentence (dans le débat survenu) entre les habitants « d'Anticyre et ceux de Delphes, auxquels j'ai été donné pour « juge par le Très-Bon Empereur;

« Un examen plus attentif a été nécessaire, tant à cause de « l'ancienneté du litige que parce qu'en plusieurs endroits la « possession avait varié, et aussi parce que les noms de localités

[1] On retrouve ici une trace de cette confusion entre la deuxième et la troisième déclinaison, qui est un des traits du dialecte delphique. Δολιχῶν se confond avec Δολιχῶνος, comme μάρτυρες avec μάρτυροι, ἐτέοις avec ἔτεσι, τρίοις avec τρίσι, ἄνδροις avec ἀνδράσι, etc. Ces formes, étrangères à la langue littéraire, nous ont été conservées par les monuments épigraphiques.

« cités dans l'arrêt des Hiéromnémons, à peine connus aujourd'hui par suite de la longueur du temps écoulé, étaient déplacés par chaque partie dans l'intérêt de sa cause.

« M'étant donc rendu plusieurs fois sur les lieux, et ayant « passé plusieurs jours à rassembler les témoignages fournis « soit par la notoriété publique, soit par des actes encore existants, j'ai pris la décision qui m'a paru le plus conforme au « jugement des Hiéromnémons, et je l'ai formulée dans la sentence qui suit.

« Bien que les deux parties se voient enlever l'une et l'autre « une portion de leurs espérances, néanmoins cette sentence « pourra leur paraître avantageuse à toutes deux, puisque, dans « l'avenir, grâce à l'Empereur Très-Bon, leur état de possession « sera certain et incontesté.

« *Oponte,* sur la mer qui baigne Anticyre, première localité « nommée dans l'arrêt des Hiéromnémons, s'est trouvée, après « vérification, être le promontoire que les uns appellent *Opus*, « les autres *Opoenta*, et qu'on rencontre dans la traversée de « Cirra à Anticyre en deçà de. . . . . Les terres qui, à « partir de ce point, s'étendent en droite ligne vers les monticules appelés *Acra Colopheia* dans l'arrêt des Hiéromnémons, « appartiennent évidemment aux Hiéromnémons, comme il « apparaît d'après deux pierres naturelles qu'on voit encore « sur chaque monticule : de ces pierres, l'une porte une inscription grecque encore visible, qui indique en ce lieu la « limite du territoire delphique, et qui, par son antiquité « même, doit faire autorité; l'autre présente les vestiges d'une « inscription semblable. Ces inscriptions, coupant court aux « espérances des deux parties, marquent la limite qu'il faut « respecter. Si l'on monte (de la mer vers cet endroit), le terrain situé à droite appartient aux habitants d'Anticyre, celui

« qui est à gauche fait partie du territoire sacré de Delphes.
« A partir de cet endroit jusqu'à (celui qui) porte le nom de
« *Dolichon,* et qui forme une limite incontestée entre Delphes
« et Anticyre. . . . .
« de même, le territoire de Delphes. . . . .

Le reste de l'inscription nous manque. A partir de cet endroit, le jugement devait continuer dans la même forme, c'est-à-dire passer en revue successivement toutes les limites reconnues par les Hiéromnémons entre le territoire de Delphes et celui d'Anticyre. Il est impossible de déterminer avec exactitude l'étendue de la partie détruite, car il se pourrait que l'inscription n'eût pas été gravée tout entière sur le bloc qui nous occupe. On verra plus tard que ce fait est même probable.

Le document, malgré l'état de mutilation où il nous est parvenu, donne lieu à plusieurs observations importantes.

La première est relative à la date de l'inscription. Selon M. Bœckh, l'*Empereur Très-Bon* (*Optimus Princeps*) dont il est question dans le texte ne serait autre que Trajan, qui reçut le titre d'*Optimus* à partir de l'an 867 de Rome (114 après J. C.). Toutefois une difficulté se présente. Le magistrat romain qui se trouve mentionné en tête de l'inscription, et dont le nom est C. Avidius Nigrinus, porte le titre de *legatus Augusti* d'une manière tout à fait certaine, car les lettres LEG sont visibles encore aujourd'hui, malgré la dégradation du marbre. Or nous savons par Tacite[1] et par Suétone[2] que la province d'Achaïe, régie par les légats impériaux sous les règnes de Tibère, de Caligula, et pendant les premières années de celui de Claude, fut rendue par Claude au sénat en l'an 797 de

[1] Tacit. *Annal.* I, LXXVI. — [2] Suet. *in Claud.* XXV.

Rome[1], c'est-à-dire soixante et dix ans avant la date présumée de notre inscription. A partir de ce moment, l'Achaïe dut être gouvernée, comme les autres provinces sénatoriales, par des proconsuls[2]. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la question, c'est de supposer qu'il s'agit ici d'un envoyé extraordinaire, d'un *legatus ad corrigendum statum civitatium liberarum*, comme les empereurs en envoyaient quelquefois dans les provinces. L'épigraphie latine nous offre des exemples de ces délégations spéciales. Dans le recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier[3], on trouve une remarquable inscription en l'honneur de *P. Pactumeius Clemens*, qui porte entre autres titres celui de *legatus divi Hadriani Athenis, Thespiis, Plateis, item in Thessalia.* Ici la ressemblance est complète. Ce *Pactumeius Clemens* est un légat impérial délégué par Hadrien à Athènes, à Thespies, à Platées, en Thessalie, comme C. Avidius Nigrinus fut délégué par Trajan à Delphes. Cependant, sous Hadrien comme sous Trajan, l'Achaïe était une province proconsulaire.

Le témoignage des auteurs latins confirme, sur ce point, celui des inscriptions. Nous apprenons par la correspondance de Pline le Jeune qu'il fut envoyé en Bithynie avec une délégation semblable, « parce qu'il y avait beaucoup à réformer « dans cette province[4]. » La même correspondance nous fait connaître un certain Messius Maximus, envoyé en Achaïe au même titre que Pline en Bithynie[5].

[1] En l'an 44 après Jésus-Christ. — Suétone dit, en parlant de Claude : « Provin-« ciam Achaiam et Macedoniam, quas Tibe-« rius ad curam suam transtulerat, senatui « reddidit. »

[2] Henzen, n[os] 2272, 2285, 2354, 6456 *a*, 6483, 7420.

[3] *Inscript. rom. de l'Algérie*, n° 1812.

[4] « Quoniam multa in ea emendanda « apparuerant. » (Plin. *Epist.* X, XLIV.)

[5] Pline dit en parlant de Maximus : « Missus in provinciam Achaiam ad ordi-« nandum statum liberarum civitatum. » (*Epist.* VIII, XXIV.)

Ces légats impériaux envoyés dans certaines provinces avec des pouvoirs extraordinaires sont appelés quelquefois en latin *correctores,* nom dont les inscriptions grecques nous offrent à plusieurs reprises la traduction dans le mot *διορθωτής*. Deux inscriptions recueillies à Ancyre par Hamilton[1] mentionnent un personnage du nom de Titus Severus délégué sous ce titre en Bithynie[2]. A la place du mot *διορθωτής*, on trouve *ἐπανορθωτής* dans une inscription recueillie à Thèbes par Cyriaque d'Ancône, où un consulaire du nom de L. Egnatius Victor Lollianus est appelé *ἐπανορθωτὴς Ἀχαΐας*[3]. Ces magistrats avaient droit à cinq licteurs seulement : ils étaient appelés pour cette raison *quinquefascales*[4]. Il faut donc ponctuer autrement que ne l'a fait feu M. Franz[5] les deux inscriptions d'Ancyre citées plus haut. Il a lu : *ἀνθύπατον Ἀχαΐας πρὸς πέντε ῥάβδους, πεμφθέντα εἰς Βειθυνίαν διορθωτὴν καὶ λογιστὴν ὑπὸ θεοῦ Ἀδριανοῦ.* Il faut lire : *ἀνθύπατον Ἀχαΐας, πρὸς πέντε ῥάβδους πεμφθέντα εἰς Βειθυνίαν διορθωτὴν κ. τ. λ.* Ce personnage avait été, à une certaine époque, proconsul d'Achaïe, et, à une autre époque, *legatus quinquefascalis* en Bithynie.

La seconde observation a pour objet le nom même du légat impérial auquel se rapporte le monument bilingue. Ce personnage, qui s'appelle *C. Avidius Nigrinus,* n'est pas inconnu dans l'histoire. Il figure plusieurs fois dans les lettres de Pline le Jeune. Une première fois nous le voyons tribun du peuple lorsque Afranius Dexter était consul désigné[6], en l'an 858

[1] *Researches in Asia Minor,* vol. II, n°s 122 et 123.

[2] Voy. Borghesi, dans le *Bullett. dell' Instit. arch. di Roma,* 1843, p. 134.

[3] Cyriac. Anc. *Itin.* p. XXXIV, n° 225; voy. *Corpus inscriptionum græc.* n. 3516; Borghesi, *Œuvres,* t. III, p. 415 et suiv.

[4] Mommsen, *Bull. Instit. arch.* 1852, p. 172 et suiv.

[5] *Corp. inscr. gr.* n°s 4033 et 4034.

[6] Plin. *Epist.* V, XIII. Cf. Borghesi, *Fasti consulares,* p. 74.

(105 après J. C.). Plus loin, nous le trouvons parlant devant le sénat pour les Bithyniens contre leur proconsul Varenus Rufus[1]. En outre, un passage important de Spartien nous apprend que ce même personnage fut consul sous le règne de Trajan[2]. Comme son nom n'est pas dans les Fastes, nous sommes amenés à croire qu'il fut consul *suffectus*. Ce consulat doit avoir été antérieur à sa mission en Achaïe, comme celui de Pline fut antérieur à sa mission en Bithynie. La mission d'Avidius Nigrinus en Achaïe se place entre les années 114 et 117, puisque c'est en 114 seulement que Trajan reçut le titre d'*Optimus*, sous lequel il est désigné dans l'inscription delphique. Le consulat du même Nigrinus se place donc entre l'année 105, où il fut tribun du peuple, et les années 114-117, espace de temps plus que suffisant pour qu'il ait pu devenir d'abord consul, puis préteur deux ans après, et par conséquent apte à exercer les fonctions que lui attribue l'inscription delphique. Ce n'est pas tout. Nous lisons encore dans Spartien qu'Avidius Nigrinus était le beau-père de Ceionius Commodus, qui, adopté plus tard par Hadrien, prit les noms d'Ælius Verus, et qui fut le père de l'empereur Lucius Verus[3]. Ce fait est confirmé par une inscription latine d'Antium que Marini a publiée[4], et dans laquelle on trouve une Avidia Plautia, fille de Nigrinus et tante d'un empereur.

Ces détails nous montrent Avidius Nigrinus comme un homme considérable dans l'empire. Il ne paraît plus étonnant dès lors qu'il ait osé, après la mort de Trajan[5], aspirer au pouvoir suprême. Son ambition lui coûta la vie. Accusé d'avoir voulu attenter aux jours d'Hadrien, il fut mis à mort, par ordre

[1] Plin. *Epist.* V, xx, et VII, vi.
[2] Spartian. *In Hadr.* c. vii.
[3] *Id. ibid* c. xxiii.
[4] Marini, *Fratelli Arvali*, p. 514 et 666.
[5] Arrivée en l'an 117 après J. C.

de ce prince, avec trois autres consulaires, soupçonnés comme lui[1]. Cet événement tragique arriva au commencement de l'an 878 de Rome (118 après J. C.).

Tribun du peuple en l'an 105, mis à mort en l'an 118, Avidius Nigrinus avait donc été, dans l'intervalle, consul, préteur, légat impérial en Achaïe. Il résulte du rapprochement de ces dates, que le personnage du nom de C. Avidius Nigrinus, cité une fois dans la correspondance de Pline et de Trajan[2] comme ayant été proconsul sous le règne de Domitien, n'est pas celui de l'inscription delphique, ainsi que l'avait pensé M. Bœckh, mais doit être considéré comme son père. Le père avait été proconsul sous Domitien; le fils fut, sous Trajan, consul, préteur, légat impérial en Achaïe.

La fameuse lettre de Pline le Jeune à Maximus[3] sur sa mission en Achaïe ne fait aucune mention d'Avidius Nigrinus. On en peut conclure que la mission de Nigrinus est postérieure à celle de Maximus. Mais les deux missions durent avoir, l'une comme l'autre, un but de conciliation et d'apaisement. L'esprit municipal, indomptable chez les Grecs, se faisait jour même sous l'universel ascendant de la domination romaine, et plus d'une fois les maîtres du monde durent user de ménagement pour calmer l'effervescence de ces petites républiques qui, en perdant leur indépendance, n'avaient pas abdiqué leurs rivalités.

« Songe, écrit à ce sujet Pline à Maximus[4], songe que la

[1] Spartian. *In Hadr.* c. VI; Dion Cassius, l. LXIX, c. II.

[2] Plin. *Epist.* X, LXXI, LXXII.

[3] *Id. Epist.* VIII, XXIV.

[4] *Id. ibid.* : « Cogita te missum in pro« vinciam Achaiam, illam veram et me« ram Græciam, in qua primum huma« nitas, literæ, etiam fruges inventæ esse « creduntur; missum *ad ordinandum statum « liberarum civitatum,* id est ad homines « maxime homines, ad liberos maxime « liberos, qui jus a natura datum virtute, « meritis, amicitia, fœdere denique et re« ligione tenuerunt..... Nihil ex cujus-

« mission a pour objet la province d'Achaïe, cette pure, cette « véritable Grèce, qui fut, dit-on, le berceau de la civilisation, « des lettres, de l'agriculture même; souviens-toi qu'on t'y « envoie pour organiser des cités libres, c'est-à-dire les plus « hommes parmi les hommes, les plus libres parmi les libres... « Respecte leur dignité, respecte leur liberté, respecte même « leur vanité... Ne perds pas de vue que c'est Athènes que tu « visites, Lacédémone que tu gouvernes, et que leur enlever « ce nom et cette ombre de liberté qui leur restent serait une « dureté, une cruauté, une barbarie. Tu vois que les médecins, « bien que dans la maladie il n'y ait point de différence entre « l'esclave et l'homme libre, traitent néanmoins ce dernier avec « plus de ménagement et de douceur. Souviens-toi de ce qu'a « été chaque cité, mais sans la mépriser à cause de ce qu'elle « n'est plus. Loin de toi toute hauteur, toute rudesse... Songe « de plus en plus (je te le répéterai encore) à l'objet propre de « ta mission, et rends-toi bien compte de ce qu'il y a de grand « à établir l'ordre dans une cité libre. Quoi de plus civique « que l'ordre? quoi de plus précieux que la liberté? et quoi « de plus hideux que de remplacer l'ordre par l'anarchie, la « liberté par la servitude? Ajoute à cela que tu es tenu de te

« quam dignitate, nihil ex libertate, nihil « etiam ex jactatione decerpseris. Habe « ante oculos..... Athenas esse, quas « adeas; Lacedæmonem esse, quam re- « gas : quibus reliquam umbram et resi- « duum libertatis nomen eripere durum, « ferum barbarumque est. Vides a me- « dicis, quanquam in adversa valetudine « nihil servi ac liberi differant, mollius ta- « men liberos clementiusque tractari. Re- « cordare quid quæque civitas fuerit; non « ut despicias, quod esse desierit. Absit « superbia, asperitas..... Te vero etiam « atque etiam (repetam enim) meminisse « oportet officii tui titulum ac tibi ipsi in- « terpretari quale quantumque sit *ordinare* « *statum liberarum civitatum*. Nam quid or- « dinatione civilius? Quid libertate pretio- « sius? Porro quam turpe, si ordinatio « eversione, libertas servitute mutetur? « Accedit, quod tibi certamen est tecum : « onerat te quæsturæ tuæ fama, quam ex « Bithynia optimam revexisti; onerat tes- « timonium principis; onerat tribunatus, « prætura, atque hæc ipsa *legatio* quasi « præmium data. »

« surpasser toi-même : tu es lié par la gloire que tu as acquise « dans ta questure en Bithynie; tu es lié par le suffrage du « prince; tu es lié par ton tribunat, par ta préture, par cette « mission même (*legatio*) qui t'est donnée comme une récom- « pense. »

Je ne doute point que la mission d'Avidius Nigrinus, dont le nom figure en tête de notre inscription, n'ait été semblable à celle du correspondant de Pline le Jeune. Comme Maximus, Avidius Nigrinus avait exercé de hautes fonctions; comme lui, sans doute, il fut revêtu du titre de légat impérial pour régler les différends qui s'étaient élevés entre des cités grecques. Quand un débat de ce genre présentait un intérêt purement local et d'une importance secondaire, la décision était confiée à un juge indigène délégué par le proconsul. Nous en avons un exemple dans une inscription grecque du *Corpus*, qui a pour objet le règlement d'un litige survenu entre la petite ville de Daulis en Phocide et un simple particulier[1]. Dans cette inscription, datée du règne d'Hadrien, nous voyons un juge du nom de *Titus Flavius Eubulus*, par conséquent Grec de naissance, désigné successivement par les proconsuls Cassius Maximus et Valerius Severus, pour prononcer entre les représentants (ἔγδικοι) de la ville de Daulis et un particulier nommé *Memmius Antiochus* au sujet des limites d'un terrain contesté. Dans des circonstances plus graves, c'était le proconsul en personne qui prononçait. Ainsi l'inscription latine de Lamia[2] nous montre le proconsul Quintus Gellius Sentius Augurinus jugeant, d'après un ordre écrit de Trajan, le différend qui s'était élevé entre les habitants de Lamia et ceux d'Hypate en Thessalie au sujet des frontières respectives de leurs territoires. Lorsque la puissance proconsulaire était momentané-

[1] *Corp. inscr. græc.* n° 1723. — [2] Henzen, *Suppl. ad Orell.* n° 7420 c *a*.

ment dévolue à un légat impérial, comme c'est le cas pour notre monument delphique, c'est à ce légat que revenait de droit la décision d'un procès aussi capital que celui qui divise les habitants de Delphes et des cités voisines. Peut-être même le règlement de cette affaire était-il le principal objet de la mission confiée à Avidius Nigrinus. N'oublions pas, en effet, qu'il s'agit ici du temple de Delphes, le sanctuaire le plus vénéré de la Grèce, regardé par tous les Grecs comme leur commune métropole (*τὸ κοινὸν ἱερὸν τῶν Ἑλλήνων*). A ce sanctuaire se rattachaient les traditions les plus universellement respectées de la religion hellénique. On sait combien la politique romaine ménageait les susceptibilités religieuses des peuples soumis à ses lois. Un des plus glorieux généraux de la République, l'illustre Paul-Émile, ne voulut point quitter la Grèce sans avoir visité le sanctuaire de Delphes et offert un sacrifice à Apollon Pythien[1]. Même sous l'empire, alors que les oracles avaient perdu leur autorité, alors que l'Amphictionie n'était plus que l'ombre d'elle-même, l'importance des souvenirs religieux et politiques qui se rattachaient à l'antique nom de Delphes était encore trop grande pour que la puissance impériale ne se préoccupât point de telles questions. Il ne faut donc pas nous étonner de voir le débat qui divisait la ville sainte et les cités voisines soumis à l'arbitrage d'un envoyé direct de l'empereur, prononçant d'après les instructions qu'il avait reçues de son maître, et appuyant sa sentence sur une ancienne décision du conseil amphictionique qui unissait au prestige du souvenir l'autorité de la tradition. En invoquant ce précédent, le légat romain pratiquait la politique habile qui avait réussi jadis à Philippe de Macédoine. Il apparaissait aux populations comme le mandataire du dieu et le

[1] Tite-Live, XLV, XXVII.

défenseur légal de ses prérogatives. C'est précisément la conduite que Pline le Jeune recommande à Maximus dans la lettre citée plus haut : « Révère les dieux, lui dit-il, et tout ce qui « porte le nom des dieux; respecte de glorieux souvenirs; res- « pecte cette vieillesse qui, vénérable dans un homme, est sa- « crée dans une cité [1]. »

Une dernière observation est relative à la phrase même où le légat impérial invoque l'autorité d'un ancien arrêt des Hiéromnémons, arrêt rendu sur l'avis de Manius Acilius et du sénat, et inscrit à Delphes sur les murs du temple « . . . sen- « tentiam Hieromnemonum qua consecratas regiones Apolloni « Pythio ex auctoritate Mani Acili et senatus determinave- « runt. . . . . quæ etiam Delphis in latere ædis insculpta est. » J'espère établir avec certitude que ce jugement des Hiéromnémons, gravé jadis sur le sanctuaire de Delphes, est compris dans les textes amphictioniques dont j'ai retrouvé les débris au-dessous du monument bilingue. L'un de ces textes, en effet, comme on le verra plus loin, renferme précisément la nomenclature des limites du territoire sacré. C'est même par la comparaison attentive de ce document avec l'inscription latine que j'ai pu rétablir, dans les dernières lignes de cette inscription, les dénominations géographiques des trois premières limites qui bornaient, à l'est [2], le territoire de Delphes et le séparaient de celui d'Anticyre. Ces trois limites se présentent dans l'ordre suivant :

OPVS ou OPOENTA
ACRA COLOPHEIA
DOLICHON

[1] « Reverere conditores deos, nomina « deorum; reverere gloriam veterem, et « hanc ipsam senectutem, quæ in homine « venerabilis, in urbibus sacra est. » (Plin. *Epist.* VIII, XXIV.)

[2] Voir la carte annexée au Mémoire.

De ces trois limites, la première seule était connue jusqu'ici. C'est le promontoire d'*Opus* ou *Opoenta*, qu'il ne faut pas confondre avec la ville du même nom servant de capitale aux Locriens Opontiens. Kiepert est le seul géographe qui ait essayé de déterminer la position de ce promontoire. Dans sa carte de l'ancienne Phocide, il l'identifie avec le cap Képhali, qui forme la pointe sud-ouest de la presqu'île s'avançant dans la mer entre Cirrha et Anticyre. Ce site ne répond pas entièrement aux termes de l'inscription latine : « Opoentam in mari « quod Anticyram vergit. » Je crois qu'il faut plutôt chercher le promontoire d'Oponte à Ἅγιος Νικόλαος, c'est-à-dire à l'extrémité tout à fait méridionale de la péninsule, dans l'endroit où s'élève une ancienne chapelle consacrée à saint Nicolas. De là, en effet, part un sentier de montagnes qui aboutit à Delphes. Là aussi est le point de jonction des deux golfes qui regardent, l'un Cirrha, l'autre Anticyre. De ces deux golfes, celui de Cirrha s'appelle aujourd'hui *baie de Salone;* celui d'Anticyre est connu sous le nom de baie d'*Aspra Spitia.*

Quant aux deux localités dont j'ai restitué les noms, et qui s'appellent *Acra Colopheia* et *Dolichon,* leur position ne saurait être déterminée d'une manière rigoureuse : j'essayerai plus loin de l'indiquer approximativement.

Il importe auparavant de faire connaître le texte grec, gravé en regard du texte latin, dont il forme en quelque sorte le pendant.

II

INSCRIPTION GRECQUE.

L'inscription grecque gravée en regard de l'inscription latine est heureusement mieux conservée que celle-ci, au moins dans sa partie supérieure. Tout un côté de la pierre, qui avait échappé aux précédents explorateurs, a pu être déchiffré cette fois, et va nous fournir des indications précieuses, qui permettront de rectifier et de compléter, sur plus d'un point, le texte auquel avait dû s'arrêter le savant éditeur du *Corpus*[1].

J'ai fait un relevé exact de l'état actuel du monument. Dans la restitution que je propose, j'ai respecté scrupuleusement tout ce qui reste encore de l'original, en m'aidant, pour les parties aujourd'hui effacées, des indications de mes devanciers. Parmi ceux-ci, Dodwell est le seul qui ait cherché à reproduire l'inscription dans son intégrité. Malheureusement sa copie est si défectueuse, que, sur bien des points, il a induit en erreur M. Bœckh lui-même[2]. Clarke a vu l'inscription vers le même temps que Dodwell, mais il ne donne que dix-neuf lettres de la seizième ligne, qui ne nous sont d'aucune utilité[3]. Cyriaque d'Ancône, dont le secours nous eût été bien précieux, n'a vu malheureusement que le côté gauche de l'inscription, et n'a copié qu'un petit nombre de lettres à la fin de chaque ligne. Ce fragment se trouve dans son recueil sans

[1] *Corp. inscr. græc.* tom. I, p. 838 A.

[2] Voir le texte placé à la fin du second volume de Dodwell.

[3] La copie de Dodwell a été faite dans l'intervalle compris entre les années 1801 et 1806. Le voyage de Clarke a été publié de 1810 à 1823, à Cambridge et à Londres, en six volumes grand in-4°. Il est question du monument bilingue dans le IVe volume, p. 195.

indication de provenance[1]. Dédaigné par Muratori, il a été signalé par M. Bœckh[2], et, pour ma part, je l'ai trouvé généralement exact.

On pourrait s'étonner que Cyriaque, voyageur généralement consciencieux, n'ait pas transcrit toute la partie visible du texte, si l'on n'apprenait par lui-même qu'une portion notable de ce texte était alors cachée par un mur. Dans une note placée au bas de l'inscription latine, il dit en effet : « Græca « in eodem lapide inscriptio, ea quæ videtur detecta, pars al- « tera quum sit occupata muro. » Au temps de Dodwell, ce mur avait disparu.

Pour qu'on puisse embrasser d'un coup d'œil les éléments de la restitution que j'ai tentée, je crois devoir donner simultanément pour chaque ligne la copie de Dodwell, le fragment de Cyriaque d'Ancône et mon propre fac-simile, fait d'après l'état présent de l'inscription.

Voici ce tableau synoptique :

[1] A la page XXVIII, sous le n° 199.

[2] Dans la préface du *Corpus*, p. XII.

INSCRIPTION BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE GREC.

INSCRIPTION BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE GREC[1].

1.	d	Ο.ΤΩΒ. ΕΝΕΛΑΤΕΙΑ ΠΕΡΙΤΗΣΑΜΦΙΣΒΗΤΗΣΕΩΣΤΗΣΔΕΛΦΩΝΠΡΟΣΑΜ
	c	ΠΡΟΣΑΝ
	m	ΤΠΙΚΑΛ ΟΚΤΩΒΡ ΕΝΕΛΑΤΕΙΑ ΠΕΡΙΤΗΣΑΜΦΙΣΒΗΤΗΣ.ΩΣΤΗ...ΛΦ⌒ΝΠΡΟ...
2.	d	ʹ Σ . ΙΧΚΑ.ΙΥΑΥΠΕΡΤΩΝΟΡΩΝΠΕΡΙΗΧΟΜΕΓΣΙΤΟΣΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΕΚΕΛΕΥΧΕΝ
	c	ΕΛΕΥΣΕΝ
	m	ΦΙΣΣΕΙΣΚΑΙΜΥΑΝΕΙΣΠΕΡΙΤΩΝΟΡΩΝΠΕΡΙΗΣΟΜΕΓΙΣΤΟΣΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΕΚΕΛΕΥΣΕΝ
3.	d	ΜΕΚΡΕΙΝΑΠΛΕΟΝΑΚ.ΣΗΚΑΤΕΡΩΝΔΙΑΚΟΥΣΑΣΚΑΙΕ..ΝΤΩΝΤΟΠΩΝΓΕΝΟΜΕΝΟΣΚΑΙ
	c	ΝΟΣΚΑΙ
	m	ΜΕΚΡΕΙΝΑ.ΠΛΕΟΝΑΚΙΣΕΚΑΤΕΡΩΝΔΙΑΚΟΥΣΑΣΚ..Γ Π Ι ΤΩΝΤΟΠΩΝΓΕΝΟΜΕΝΟ‾...
4.	d	ΤΑΜΛΟΩΝΕ.ΗΧΓΑ.ΠΤΗΣΑΥΤΟΨΙΑΣΚΑΙ ΤΗΝΑΜΦΟΤΕΡΩΝΥΦΗΓΗΣΙΝΠΡΟΣ
	c	ΝΠΡΟΣ
	m	ΚΑΤΑΜΑΘΩΝΕΚΑΣΤΑΕΠΙΤΗΣΑΥΤΟΨΙΑΣΚΑΤΑΤΗΝΑ.Φ⌒ΤΕΡΩΝΥΦΗΓΗΣΙΝ.ΡΟΣ
5.	d	ΔΕΕΝΤΥΧΩΝΤΟΙΧΕΙΣΑΠΟΔΕΙΧΙΝΤΕΑΥΤΩΝΠΡΟΦΕΡΟΜΕΝΟΣΑΕΠΕΙ ΝΩΝΤΑΥ
	c	ΝΩΝΤΑΥ
	m	ΕΤΙΔΕΕΝΤΥΧΩΝΤΟΙΣΕΙΣΑΠΟΔΕΙΞΙΝΥΠΑΥΤΩΝΠΡΟ.....ΙΟΙΣΑΕΠΕΓΝ..ΤΑΥ
6.	d	ΗΤΗΑΠΟΦΑΣ.ΠΕΡΙΕΥΑΒΟΝ..Ε.ΕΤΗΝΥΠΟΤΩΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΓΕΝΟΜΕΝΕΝΗΝΚΡΙΣΙΝ
	c	ΗΝΚΡΙΣΙΝ
	m	ΤΗΤΗΑΠΟΦΑΣΕΙΠΕΡΙΕΛΑΒΟΝ ΕΠΞΙΤΗΝΥΠΟΤΩΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΓΕΝΟΜΕΝΗΝΚΡΙΣΙΝ
7.	d	ΗΝΜΑΝΙΟΥΑΚΕΙΛΙΟΥΚΑΙΤΗΣΣΥΝΚΛΗΤΟΥΝΩΜ.ΗΝΗΝΙ.ΑΙΟΜΕΓΙΣΤΟΣΑΤΟΚΡΑΤΩΡ
	c	ΟΣΑΥ
	m	.ΑΤΑΤΗΝΜΑΝΙΟΥΑΚΕΙΛΙΟΥΚΑΙΤΗΣΣΥΝΚΛΗΤΟΥΓΝΩΜΗΝΗΝΚΑΙΟΜΕΓΙΣΤΟΣΑΥ
8.	d	ΩΝΜΑΛΙΣΤΑΚΥΡΙΑΝΕΤΗΡΗΣΕΗΣΥΝΩΜΟΛΟΓΗΘΗΤΑΥΤΗΝΕΙΝΑΙΤΗΝ
	c	ΝΕΙΝΑΙΤΗΝ
	m	.ΟΚΡΑΤΩΡΠΑΣΩΝΜΑΛΙΣΤΑΚΥΡΙΑΝΕΤΗΡΗΣΕΝΣΥΝΩΜΟΛΟΓΗΘΗΤΑΥΤΗΝΕΙΝΑΙΤΗΝ

9. d ΥΑΠΟΛΛΩΝΟΣΤΟ . ΕΝΔΕΛφΟΙΣΕΖΕ . Ν . . . . . Ο . . . . . ΕΝΚΕ
c ΤΩΝΕΝΚΕ
m . ΝΤΩΙΕΡΩΤΟΥΑΠΟΛΛΩΝΟΣΤΟΥΕΝΔΕΛφΟΙΣΕΞΕΥ . ΝΥΜ . . ΠΙΓ . . . . ΕΝΚΕ

10. d ΝΗΝΑΡΕΣΚΕΙΚΑΤΑΤΟΝΠΡΟΤΩΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝ . . . . ΝΑΠΟ
c ΜΕΝΟΝΑΠΟ
m . . . . . ΜΕΝΗΝΑΡΕΣΚΕΙΚΑΤΑΤΟΝΥΠΟΤΩΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩ . . . . ΝΑΠΟ

11. d Ο . ΗΤΙΣΕΣΤΙΝΠΕΤΡΑΕΡΧΟΥΣΑΥΠΕΡΚΟΙΛ . . . ΝΗΝΧ . . ΑΑΡ — — — — — ΗΝΕΣΤ
c ΥφΗΝΕΣΤΙΝ
m . . . . . ΠΙΟΥΗΤΙΣΓ‾ΤΙΝΠΕΤΡΑΕΣΕΧΟΥΣΑΥΠΕΡΚΟΙΛ . . . ΣΗΝΧΑΡΑΔΡ . . . . ΗΝΕΣΤΙΝ

12. d ΒΑ . . ΑΥ ΤΕΥΟΥΜΕΧΡΙΤΗΣΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΗΣΚΡΗΝΗΣΤ . ΙΤΡΟ — — ΙΟΥΣΑ . Ι Ι . ΔΕΛφ
c ΟΣΔΕΛφΩΝ
m . . . . ΑΤΕΙΑΚΑΤΙ . . ΜΕΧΡΙΤΗΣΠΡΟΕΙΡΗΜΕΝΗΣΚΡΗ . . . . . ΠΡΟΣ . . ΛψΟΥΣΜΕ . . . . ΕΛφ . .

13. d ΤΗΣΚΡΗΝΗΣΤΗΣΕΛΑΤΕΙΑΣΕΠΕΔΙΗΟ . . . ΤΟΣΑφΟΡΙΣΜΟ . ΣΗ . . . . ΝΕ . . . . ΤΙΑ
c ΤΑΣΤΡΑΒΑΝ
m . . . . ΤΗΣΚ . . . . ΤΗ . ΚΡΑΤΕΙΑΣΕΠΕΙΔΗΟ . ΤΟΣΑφΟΡΙΣΜΟΣΣΗΜΑΙΝΕ . . . . ΣΤΡ . . .

14. d ΝΕΙΝΑΙΑΡΕ . . ΕΙΜΕΧ . . . Ο . . ΡΟΥΤΟΥΓΙΤΩΑΣΤΡVΒΑΝΤΙΔΕ . ΚΛΙ . ΕΝΟΥΟ
c ΜΕΝΟΥΟΥ
m . . . . ΙΙΕ ΝΑΙΑΡΕΣΚΕΙΜΕΧΡΙΤΟΥΓΡΟΥΤΟΥΕΝΤΩΑΣΤΡΑΒΑΝΤΙΔΕΙΚΝ . . ΕΝΟΥΟ .

15. d ΘΑΛΑΣΣΗ . . . ΝΩΤΡΙΠΟΙΣΗ . ΚΕΚΟΜΜΕΤΑΙΕΝΤΟΝΠΕΔΙΟΝΕΙΝΑΙΤΗΣΙΕΡΑΣ
c ΤΗΣΙΕΡΑΣΤΩΝ
m . . . . ΟΤΡΙΠ . . ΣΕΝΚΕΚΟΛΑ . ΤΑΙ . . ΟΚΕΙΙΔΙΟΝΕΙΝΑΙΤΗΣΙΕΡΑΣ . . .

16. d ΣΥ . Μ . . ΟΝΕΠ . . Α . ΤΑΕΥΩΝΥΜΙΩΣΕΠΙΘΑΛΑΣΣΑΝΕΙΝΑΙΔΕΛφΩΝ
c ΝΕΙΝΑΙΔΕΛφΩΝ
m . . . . ΤΛΕΥΩΝΥΜΑΣΣΕΠΙΘΑΛΑΣΣ . ΕΙΝΑΙΔΕΛφΩΝ

17. d ΑΚΕΙΝΟΥΤ . . . . ΟΥΟΧΕΙΤΕΔΕΙΧΘΗΜΟΙΚΑ
c ΕΙΧΘΗΜΟΙΚΑ
m . . . . ΝΟΥ . . . . ΡΟΥΟΣΕΠΕΔΕΙ . ΗΜΟΙΚΑ

18. d ΝΟΣΕφΑΙΝΕ
c Ν ΖΕφΑΙΝΕ
m . . . . φΑΙΝΕ

[1] *c* désigne la copie de Cyriaque d'Ancône; — *d*, celle de Dodwell; — *m*, l'état actuel du monument.

INSCRIPTION BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE GREC RESTITUÉ.

1. Πρ. ί. καλ. ὀκτωϐρ. ἐν Ἐλατείᾳ. Περὶ τῆς ἀμφισϐητήσ[ε]ως τῆ[ς Δε]λφῶν πρό[ς Ἀμ-
2. φισσεῖς καὶ Μυανεῖς περὶ τῶν ὅρων περὶ ἧς ὁ Μέγιστος Αὐτοκράτωρ ἐκέλευσέν
3. με κρεῖναι, πλεονάκις ἑκατέρων διακούσας κ[αὶ] ἐπὶ τῶν τόπων γενόμενος [καὶ
4. καταμαθὼν ἕκαστα ἐπὶ τῆς αὐτοψίας κατὰ τὴν ἀ[μ]φοτέρων ὑφήγησιν, [π]ροσ-
5. έτι δὲ ἐντυχὼν τοῖς εἰς ἀπόδειξιν ὑπ' αὐτῶν προ[φερομέ]νοις, ἃ ἐπέγν[ων] ταύ-
6. τῃ τῇ ἀποφάσει περιέλαϐον. Ἐπεὶ τὴν ὑπὸ τῶν Ἱερομνημόνων γενομένην κρίσιν
7. κ]ατὰ τὴν Μανίου Ἀκειλίου καὶ τῆς Συνκλήτου γνώμην, ἣν καὶ ὁ Μέγιστος Αὐ-
8. τ]οκράτωρ πασῶν μάλιστα κυρίαν ἐτήρησεν, συνωμολογήθη ταύτην εἶναι τὴν
9. ἐ]ν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλω[ν]ος τοῦ ἐν Δελφοῖς ἐξ εὐ[ω]νύμου ἐπὶ [φλιῶν?]ἐνκε-
10. χαραγ]μένην, ἀρέσκει κατὰ τὸν ὑπὸ τῶν Ἱερομνημόνω[ν ἀφορισμὸν γενόμενο]ν· ἀπὸ
11. τοῦ πρώτου ὅρ]ου, ἥτις ἐ[στὶν π]έτρα ἐσέχουσα ὑπὲρ κοιλ[άδο]ς ἣν Χάραδρ[ον καλοῦσιν, ὑφ'] ἣν ἐστὶν
12. κρήνη Κρ]άτεια, κατ' [εὐθὺ μ]έχρι τῆς προειρημένης κρή[νης τὸ] πρὸς [Δε]λφοὺς μέ[ρος Δ]ελφ[ῶν
13. εἶναι μετὰ] τῆς κ[ρήνης] τῆ[ς] Κρατείας. Ἐπειδὴ ὁ α[ὐ]τὸς ἀφορισμὸς ση[μα]ίνε[ι τὸν Ἀσ]τρά[ϐαν-
14. τα δεύτερον ὅρο]ν εἶναι, ἀρέσκει μέχρι τοῦ ὅρου τοῦ ἐν τῷ Ἀστράϐαντι δεικν[υμ]ένου ο[ὐ
15. πόῤῥω θαλάσσης, ἐν] ᾧ τρίπ[ου]ς ἐνκεκόλα[π]ται, [ὃ δ]οκεῖ ἴδιον εἶναι τῆς ἱερᾶς τῶ[ν
16. Δελφῶν χώρας, κατ' ὀρθὸν ἅπαντα] τὰ εὐώνυμα ὡς ἐπὶ θάλασσα[ν] εἶναι Δελφῶν
17. . . . . ἐκεί]νου τ[οῦ ὅ]ρου ὃς ἐπεδεί[χθ]η μοι κα[τὰ . .
18. . . . . ἐ]φαίνε[το . . . . .

Voici comment on peut traduire l'inscription ainsi restaurée :

« Le xe jour avant les calendes d'octobre, à Élatée,

« Concernant le procès des Delphiens contre les Amphis-« siens et les Myanéens au sujet des *limites*, procès que le « Très-Grand Empereur m'a ordonné de juger;

« Après avoir ouï plusieurs fois les deux parties;

« Après m'être rendu sur les lieux et avoir examiné chaque « détail de mes propres yeux, en tenant compte des indications « fournies de part et d'autre;

« Après avoir, en outre, pris connaissance des preuves allé-« guées par les plaidants;

« J'ai formulé mon jugement dans la sentence qui suit.

« Puisque l'arrêt prononcé par les Hiéromnémons sur l'avis « de Manius Acilius et du Sénat, arrêt que le Très-Grand Em-« pereur lui-même a respecté comme souverainement décisif, « se trouve être, de l'aveu unanime, celui-là même qu'on voit « gravé dans le temple d'Apollon à Delphes, sur le côté gauche « (de l'entrée);

« Conformément à la délimitation tracée par les Hiéromné-« mons, je décide que la première limite étant un rocher sur-« plombant un ravin nommé *Charadros*, au-dessous duquel « coule une fontaine appelée *Crateia*, à partir de ce rocher en « ligne droite jusqu'à la susdite source, la portion (de terrain) « qui est du côté de Delphes appartient aux Delphiens, y com-« pris la fontaine Crateia.

« Puisque le même arrêt désigne *Astrabas* comme seconde « limite, je décide que, jusqu'à la borne qui m'a été montrée « dans (le sanctuaire d') Astrabas, non loin de la mer, et sur « laquelle est gravé un trépied, tout ce qui paraissait appar-

« tenir au territoire sacré de Delphes. . . . . sur le côté
« gauche, jusqu'à la mer, est la propriété des Delphiens. . . . .
« . . . . Quant à la borne
« qui m'a été montrée dans. . . . .
« . . . .
« . . . . . il me paraissait. . . . . etc. »

Le texte que je viens de traduire donne lieu à plusieurs observations critiques.

On remarquera tout d'abord l'importance des additions et des corrections faites, d'après le marbre original, au fac-simile donné par le *Corpus*. Je vais passer en revue ces leçons nouvelles et essayer en même temps de justifier mes restitutions.

Ligne 1. — Πρ. ι'. *καλ. ὀκτωϐρ.* Nous trouvons ici une date complète, que nous n'avions point auparavant. Cette date doit être interprétée : Πρὸ *δέκα καλανδῶν ὀκτωϐρίων*. L'inscription latine, de son côté, porte comme date *VI. idus. octobr.* En admettant que les deux inscriptions remontent à la même année et que le Μέγισ7ος Αὐτοκράτωρ de l'inscription grecque soit identique au *Princeps Optimus* de l'inscription latine, on voit que le jugement renfermé dans le texte grec est antérieur de quelques jours seulement à celui dont le texte latin nous a transmis l'énoncé.

Ligne 2. — Ἀμφισσεῖς καὶ Μυανεῖς. Nous avons désormais les noms des deux cités avec lesquelles Delphes était en litige. Le *Corpus* ne nous faisait connaître que l'une d'elles, Amphissa. Les deux premières lettres de l'ethnique Ἀμφισσεῖς n'existent plus sur le marbre. Cyriaque les a transcrites par AN, et Dodwell par AM. L'une et l'autre orthographe sont possibles, car, dans les inscriptions du mur méridional de

Delphes, on trouve à la fois Ἀμφισσεῖς et Ἀνφισσεῖς. Quant aux Μυανεῖς, leur nom était tellement défiguré dans la copie de Dodwell[1], que M. Bœckh crut devoir lire τῆς καινῆς, se rapportant à ἀμφισϐητήσεως de la ligne précédente. Cette lecture doit être abandonnée. On connaît la ville d'Amphissa, capitale de la Locride Ozole : elle porte dans la Grèce moderne le nom de *Salona*[2]. Elle est le siége d'un évêché grec et le chef-lieu d'une éparchie ou sous-préfecture. On y voit encore des ruines considérables, notamment une acropole couronnée de belles fortifications d'un style mixte, où l'appareil pélasgique se mêle à l'appareil hellénique. La distance de Delphes à Amphissa est d'environ quatre lieues. Ce premier point est donc parfaitement déterminé. Quant au second ethnique Μυανεύς, il est nouveau. Il faut sans doute le rapporter à une ville de Μυάνεια, qui devait être située en Locride, à trente stades au nord d'Amphissa, probablement vers un endroit où la carte du Dépôt de la Guerre, dressée par les officiers de l'état-major français, marque des ruines helléniques assez considérables sans dénomination ancienne. Cette ville de Myanée[3] était, comme Amphissa elle-même, limitrophe du territoire de Delphes du côté de l'ouest, et pouvait, par conséquent, avoir à débattre avec les Delphiens une question de frontière. C'est ce que l'inscription indique dans cette même ligne par les mots περὶ τῶν ὅρων, que Dodwell avait

[1] Cette copie donne les lettres XKA . IY, dont il était difficile de tirer un sens raisonnable. Quant à y retrouver le nom des Μυανεῖς, qui cependant existe encore aujourd'hui sur le marbre, M. Bœckh lui-même ne le pouvait pas.

[2] Le premier voyageur qui ait établi l'identité de l'ancienne *Amphissa* avec la moderne *Salona* est le Français Spon, médecin et antiquaire lyonnais, dont le voyage eut lieu en 1675-1676.

[3] Voir, à ce sujet, le premier Appendice placé à la fin du mémoire, et intitulé : *De la restitution du nom d'une cité locrienne d'après les manuscrits de Pausanias et les inscriptions de Delphes.*

lus fautivement *ὑπὲρ τῶν ὅρων*. L'original porte distinctement ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΟΡΩΝ.

Ligne 3. — Je me contente de signaler en passant l'orthographe du mot *κρεῖναι* pour *κρῖναι*. Cet iotacisme existe réellement sur le marbre. C'est un fait philologique très-fréquent à l'époque romaine[1]. — Plus loin, dans cette même ligne, la conjecture de M. Bœckh *ἔνδον τῶν τόπων* disparaît devant la leçon *ἐπὶ τῶν τόπων*, qui, fournie par l'original, est à la fois plus grecque et plus précise.

Ligne 4. — Au lieu de la longue et lourde phrase *τεκμήρια ἅπαντα μαθὼν ἐν τῇ χώρᾳ ἐκ τῆς αὐτοψίας*, nous lisons maintenant le texte véritable : *καταμαθὼν ἕκαστα ἐπὶ τῆς αὐτοψίας*.

Ligne 6. — La conjonction *ἐπειδὴ* est remplacée par *ἐπεί*. Ce mot, dans l'original, est écrit avec une ligature ΕΠΕΙ.

Ligne 7. — On remarquera l'orthographe ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ pour *συγκλήτου*. Elle est confirmée par le marbre, et se rencontre dans beaucoup de monuments épigraphiques.

Ligne 8. — Au lieu de la conjecture de M. Bœckh *πρὸ πάντων μάλιστα*, qui est une espèce de pléonasme, nous trouvons l'expression plus régulière de *πασῶν μάλιστα*, avec le féminin *πασῶν* se rapportant à *κρίσιν*.

Ligne 9. — Cette ligne mérite une attention particulière. M. Bœckh la lit ainsi : *ἐν τῷ ἱερῷ τῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ ἐν Δελφοῖς ἔξω ἐν στήλῃ ὑπὸ ἀετῶν ἐνκεχαραγμένην*. Il fait suivre *ἀετῶν* d'un signe de doute. Je remarque tout d'abord que cette restitution *ἔξω ἐν στήλῃ ὑπὸ ἀετῶν*, qui signifie *extérieurement sur une stèle sous les frontons*, contredit l'inscription latine, où il est dit : *quae etiam Delphis in latere aedis insculpta*

[1] Dans notre inscription même, nous lisons, à la ligne 7, Ἀκειλίου, tandis que le texte latin porte *Acili*.

est. Les mots *in latere aedis* désignent les murs de la *cella* du temple, qui, à Delphes, comme en beaucoup d'autres endroits[1], étaient couverts d'inscriptions. Il ne saurait donc être question ici d'une stèle placée en dehors du temple. Cette remarque est capitale, car, si les documents que j'ai trouvés au bas du monument bilingue représentent réellement la sentence des Hiéromnémons visée par le juge romain, il faut en conclure que le marbre qui nous occupe est un bloc ayant appartenu au temple même d'Apollon. La restitution proposée dans le *Corpus* est donc écartée. Mais quelle est la vraie leçon? J'ai constaté sur la pierre, après les mots *ἐν τῷ ἱερῷ*[2] *τοῦ Ἀπόλλωνος*, les deux lettres ΕΞ, puis les débris du mot ΕΥΩΝΥΜΟΥ, ce qui nous donne *ἐξ εὐωνύμου*, qui signifie *à gauche*. Nous apprenons par là que le bloc portant l'inscription était compris dans la partie gauche de l'édifice sacré. Effectivement, la pierre qui nous occupe est encore aujourd'hui placée à la gauche d'un spectateur qui, debout sur l'*area* du temple, vers la région de l'entrée[3], regarderait dans la direction du sanctuaire. Après les mots *ἐξ εὐωνύμου*, le déchiffrement devient plus difficile. On distingue avec peine les restes de trois lettres qui paraissent avoir formé le mot ΕΠΙ, puis plus rien. Mais ici le fragment de Cyriaque d'Ancône va venir à notre secours. L'espace qu'il s'agit de remplir représente une lacune d'environ cinq lettres. On voit encore les traces de la première, qui était une lettre ronde, c'est-à-dire, puisque nous

[1] Je citerai comme exemple les inscriptions gravées sur les murs de l'Olympieum à Mégare. Lors d'un voyage que j'ai fait dans cette ville en 1860, j'ai constaté leur existence en place. (Cf. Rhangabé, *Antiquités helléniques*, t. II, n° 693-702.)

[2] M. Bœckh lit : *τῷ ἱερῷ τῷ τοῦ Ἀπόλλωνος*. Le second *τῷ*, devant *τοῦ Ἀπόλλωνος*, n'existe pas sur l'original.

[3] La découverte du mur oriental nous permet aujourd'hui de déterminer ce point d'une manière précise. (Voir, à ce sujet, la seconde partie du mémoire et le plan annexé à cette partie.)

n'avons ni Є ni C lunaires dans notre inscription, une des lettres suivantes : O, Ω, Θ, Φ. De la seconde lettre il ne reste aucun vestige. Quant aux trois dernières, aujourd'hui effacées, Cyriaque d'Ancône les représente par TΩN, et c'est ce qui avait amené M. Bœckh à restituer *ὑπὸ ἀετῶν*[1], restitution que nous avons été obligé de rejeter comme trop éloignée des données du monument. Nous avons en effet les lettres ci-dessous :

ΕΠΙϹ·ΤΩΝ

Je ferai observer, d'abord, que, dans les anciennes copies d'inscriptions, le T et l'I sont souvent confondus, et que Cyriaque peut avoir vu simplement IΩN. Quant à la lettre ronde qui précède, il donne un O complétement fermé, ce qui, vu la nature des caractères dans le reste de l'inscription, permet de penser qu'il y avait un Φ. Enfin, entre cet O et la finale TΩN, il compte deux lettres, ce qui prouve que la lettre disparue occupait une place assez considérable. En tenant compte de toutes ces circonstances, je propose de lire :

ΕΠΙΦΛΙΩΝ

ἐπὶ φλιῶν, c'est-à-dire sur les *antes* de la façade, *in antis*. Ces *antes* étaient situées sous le *pronaos*. Nous savons que souvent, dans l'antiquité, les inscriptions étaient gravées à cette place[2]. On m'objectera peut-être le latin *in latere aedis*, mais je ferai observer que l'expression *latus* désigne ici d'une manière générale une des faces de la *cella*, sans indiquer laquelle. Cette expression peut parfaitement s'appliquer au mur du *pronaos*.

[1] M. Bœckh emploie ici *ἀετῶν* pour *ἀετωμάτων*, dans le sens de *fronton*. Mais cette expression est usitée en poésie seulement, et ne saurait convenir à la prose.

[2] Cf. Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 314.

L'entrée du temple était d'une architecture grandiose : elle est appelée *μέγα θύρωμα* dans une inscription du mur méridional[1]. Les blocs qui avaient servi à sa construction devaient être de dimensions considérables. Or le bloc qui porte le monument bilingue est très-grand, puisque, même dans l'état de mutilation où il nous est parvenu, il mesure 2ᵐ,05 de longueur sur 1ᵐ,10 de hauteur. Il faut remarquer d'autre part que ce bloc est en marbre, circonstance digne d'être notée, car nous savons que la façade du temple seule était en marbre, tandis que tout le reste était en pierre de Corinthe[2]. C'est donc un morceau de la façade du temple de Delphes qui est retrouvé. L'importance archéologique de cette conclusion n'échappera à personne.

[1] Dans cette inscription, qui est un acte d'affranchissement, l'argent de la vente est remis au maître de l'esclave racheté *sur le seuil du temple à la grande entrée.* Ce texte est d'une telle importance, que je crois devoir le reproduire ici intégralement d'après l'estampage que j'ai fait à Delphes en 1861 :

1. *Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Νικοβούλου μηνὸς Ἡρακλήου, ἀπέδοτο Σωκρατίδας*
2. *Ἀρχεδάμου Ἀμφισσεὺς τῶι Ἀπόλλωνι τῶι ἐν Δελφοῖς σῶμα ἀνδρεῖον ὧι ὄνομα*
3. *Σώσανδρος τὸ γένος οἰκογενῆ ἐξ Ἀμφίσσας, τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν δύο καὶ ἡμι-*
4. *μναίου. Βεβαιωτήρ· Καλλίμαχος Μνασιδάμου Ἀμφισσεύς. Καὶ τὸ ἀργύριον ἔλαβε*
5. *ἐν τῷ ναῷ ἐπὶ τοῦ ὀδοῦ κατὰ τὸ μέγα θύρωμα. Μάρτυροι τοὶ ἱερεῖς Ξένων,*
6. *Ἄθαμβος· τῶν ἀρχόντων Εὐκράτης· μάρτυροι οἱ ἰδιῶται Ξένων, Εὐθυκλῆς,*
7. *Δωρόθεος, Ἀμφισσεῖς· Δελφὸς Ἀρχέλαος Ηραόχου.*

Les mots *καὶ τὸ ἀργύριον ἔλαβε ἐν τῷ ναῷ ἐπὶ τοῦ ὀδοῦ* (archaïque pour *οὐδοῦ*) *κατὰ τὸ μέγα θύρωμα* nous apprennent que la cérémonie de l'affranchissement avait lieu à l'entrée du temple, *sur le seuil du grand portail.* Là se trouvait une terrasse avec un autel extérieur. C'est pour cela que d'autres inscriptions nous disent : *Ταῦτα ἐγένετο ἀνάμεσον τοῦ ναοῦ καὶ τοῦ βωμοῦ.*

[2] Hérodote, parlant des Alcméonides, puissante famille athénienne, qui, bannie par la tyrannie de Pisistrate, s'était chargée de reconstruire le temple d'Apollon à Delphes, raconte que les membres de cette famille, étant riches et voulant soutenir leur réputation de magnificence, firent le temple plus beau qu'ils ne l'avaient promis, et que, s'étant engagés à n'employer dans la construction de l'édifice que des pierres communes, ils lui donnèrent une façade en marbre de Paros : *Συγκειμένου σφι πωρίνου λίθου ποιέειν τὸν νηόν, Παρίου τὰ ἔμπροσθε αὐτοῦ ἐξεποίησαν.* (Herodot. V, LXII.)

Ligne 10. — Dans cette ligne, M. Bœckh avait lu : *κατὰ τὸν πρῶτον Ἱερομνημόνων ἀφορισμὸν γενόμενον*. La véritable leçon est : *κατὰ τὸν ὑπὸ τῶν Ἱερομνημόνων ἀφορισμὸν γενόμενον*, construction qui s'accorde parfaitement avec celle que nous avons déjà lue à la ligne 6 : *τὴν ὑπὸ τῶν Ἱερομνημόνων γενομένην κρίσιν*.

Ligne 11. — Ma restitution *ἀπὸ [τοῦ πρώτου ὅρ]ου* est une conjecture destinée simplement à indiquer le sens et à établir la suite des idées. Il y avait probablement dans l'original un nom propre de localité appartenant à la seconde déclinaison et se trouvant au génitif. Deux choses sont certaines : la préposition *ἀπὸ* et la désinence *ου*. Quant au nom lui-même, il est effacé aujourd'hui. Ce nom a dû exister cependant, car il s'agit d'un rocher surplombant un ravin, et nous trouverons dans la partie inédite du monument plusieurs exemples de rochers ayant des noms particuliers. — Quant au ravin, il s'appelle, selon M. Bœckh, Χαράδρα et selon moi Χάραδρος, pour des raisons puisées dans l'examen de la partie inédite du monument[1]. Cette dénomination de χαράδρα ou de χάραδρος était donnée d'une manière générale, chez les Grecs, aux ravins creusés par les torrents qui, pendant l'hiver, roulent du sommet des montagnes. Quelquefois le nom commun devenait un nom propre. Il y avait en Phocide une ville de *Charadra*, ainsi appelée parce qu'elle était située au-dessus d'un ravin, dans lequel coulait un fleuve qui, selon Pausanias, s'appelait *Charadros*[2]. Mais ce site est trop éloigné de Delphes pour avoir

[1] On trouve dans la partie inédite du monument (ligne 5 de la 2e colonne) la dénomination de Χάραδρος avec la mention d'une fontaine (*κρήνη*) immédiatement avant la limite désignée sous le nom d'*Astrabas*. C'est ce fait qui m'a décidé à substituer la forme masculine Χάραδρος à la forme féminine Χαράδρα adoptée par M. Bœckh.

[2] Paus. X, XXXIII, 6. Χαράδρα δὲ εἴκοσιν ἀπωτέρω σταδίοις ἐσΊὶν ὑπὲρ ὑψηλοῦ κειμένη κρημνοῦ . . . ποταμός ἐσΊι Χάραδρος

quelque rapport avec la localité qui nous occupe. Celle-ci devait être placée au nord-ouest de Castri, du côté de Topolia, vers l'endroit où la carte du Dépôt de la guerre marque encore aujourd'hui l'emplacement d'un ravin et d'une fontaine. — Ces corrections ne sont pas les seules que j'aie dû faire dans ce passage. M. Bœckh avait lu : *ἀπὸ τοῦ ὅρου ἥτις ἐσῖὶν πέτρα ὑπερέχουσα ὑπὲρ κοίλην κρήνην καὶ χαράδραν* . . . . Le mot *ὑπερέχουσα* doit faire place à *ἐσέχουσα*, visible encore sur la pierre. Quant à la restitution *ὑπὲρ κοίλην κρήνην καὶ χαράδραν*, je dois déclarer qu'elle est impossible. On voit sur la pierre, après *ὑπέρ*, les lettres ΚΟΙΛ, puis un vide de trois lettres, puis un Σ. J'ai restitué *κοιλ[άδο]ς*, génitif de *κοιλάς* (ἡ), qui signifie *creux, ravin*. Le Σ est suivi des deux lettres ΗΝ et des six premières lettres du mot *Χάραδρον*, à peu près en cette forme :

ΥΠΕΡΚΟΙΛ . . . Σ ΗΝΧΑΡΑΔΡ . . . . .

ὑπὲρ κοιλ[άδο]ς ἣν Χάραδρ[ον . . .

Le mot *κοιλάς*, *κοιλάδος*, est très-grec et remplit bien la lacune. Les lettres ΗΝ deviennent un pronom relatif, et, comme il y a un très-grand vide entre ΧΑΡΑΔΡ et la fin de la ligne [*ὑφ*]' *ἥν ἐσῖιν*[1], nous nous trouvons amenés à lire la phrase ainsi : *ὑπὲρ κοιλ[άδο]ς ἣν Χάραδρ[ον καλοῦσιν ὑφ]' ἥν ἐσῖιν* . . . . .

Lignes 12-13. — Après les mots *ὑφ 'ἥν ἐσῖιν*, M. Bœckh a lu : *βαθεῖα ὕλη φηγοῦ*. Comme je trouve, après un vide de cinq ou six lettres, la fin de mot ΑΤΕΙΑ (avec un Τ et non un Θ), encore visible sur le marbre, j'ai restitué [*κρήνη*

κατερχομένοις ὅσον τρία ἐπ' αὐτὸν σῖάδια. — Les habitants sont appelés *Χαραδραῖοι* dans les inscriptions de Delphes.

[1] La fin de ligne ΥΦΗΝΕΣΤΙΝ est donnée tout entière par Cyriaque d'Ancône, et doit être conservée.

Κρ]άτεια, d'après la ligne suivante, où ce nom est conservé en entier. Je trouve ensuite dans ma copie les lettres ΚΑΤ et dans la copie de Dodwell un Τ suivi des lettres ΕΥΟΥ, ce qui donne :

ΚΑΤΕΥΟΥ

L'Ο de Dodwell représente ici un Θ, et il faut lire évidemment ΚΑΤΕΥΘΥ, *κατ' εὐθύ*, *en ligne droite*. C'est l'équivalent grec du *recto rigore* que j'ai rétabli dans l'inscription latine[1]. Ces deux restitutions sont certaines. — Le membre de phrase qui vient ensuite, *μέχρι τῆς προειρημένης κρήνης*, existe dans toutes les copies. Quant à la fin de la phrase, M. Bœckh l'a lue ainsi : *τὴν προχωροῦσαν ἐντὸς Δελφῶν εἶναι μέχρι τῆς κρήνης Ἐλατείας*. Je crois pouvoir lire d'une manière à peu près certaine : *τὸ πρὸς Δελφοὺς μέρος Δελφῶν εἶναι μετὰ τῆς κρήνης τῆς Κρατείας*. On voit que la différence des deux lectures est assez grande. Voici les raisons qui m'ont déterminé à faire un changement aussi considérable. Après avoir indiqué les deux points extrêmes de la première limite, points marqués par un rocher et une fontaine, le jugement doit, dans ce membre de phrase, conclure par une affirmation. M. Bœckh l'avait bien compris, et c'est pour cela qu'il a écrit : *τ[ὴν π]ρο[χωρ]οῦσα[ν ἐντ]ὸς Δελφῶν [εἶναι]*. Mais cette restitution tombe devant la comparaison des traces de lettres encore subsistantes sur le marbre avec celles qui nous ont été conservées par les anciennes copies. Les transcriptions réunies de Cyriaque d'Ancône et de Dodwell donnent le résultat suivant :

Τ.ΙΤΡΟ _ _ ΙΟΥΣΑ.ΙΟΣΔΕΛΦΩΝ

[1] Voir plus haut, p. 16 et 17.

De mon côté, j'ai constaté sur la pierre des débris de lettres qu'on peut figurer ainsi :

. . ΠΡΟΣ . . ΛΦΟΥΣΜΕ. . . . ΕΛΦ . .

En réunissant tous ces éléments, j'arrive au fac-simile ci-dessous :

Τ . ΠΡΟΣ . . ΛΦΟΥΣΜΕΙΟΣΔΕΛΦΩΝ

J'en conclus qu'il faut lire :

τ[ὸ] πρὸς [Δε]λφοὺς μέ[ρ]ος Δελφῶν.

Quant à εἶναι, qui est nécessaire pour compléter la phrase, il ne paraît pas qu'il se soit trouvé gravé à la fin de cette ligne. Il était placé sans doute au commencement de la ligne suivante, dont les premières lettres sont aujourd'hui effacées. C'est donc au début de la ligne 13 qu'il faut reporter l'infinitif εἶναι. Dans la suite de la phrase, j'ai remplacé le μέχρι de M. Bœckh par μετὰ, qui ne tient pas plus de place et qui s'accorde beaucoup mieux avec le sens [1]. Les trois mots qui suivent, τῆς κρήνης τῆς, sont certains. Reste le nom de la fontaine. Ce nom a été copié par Dodwell ainsi : ΕΛΑΤΕΙΑΣ. J'ai retrouvé les cinq dernières lettres ΑΤΕΙΑΣ. Quant aux deux premières, j'ai constaté sur l'original les restes d'un Κ et d'un Ρ, ce qui fait ΚΡΑΤΕΙΑΣ. Le nom de la fontaine se

[1] Μέχρι τῆς κρήνης formerait un pléonasme avec la ligne précédente, où on lit déjà : μέχρι τῆς προειρημένης κρήνης. Μετὰ τῆς κρήνης, au contraire, précise une circonstance importante dans une délimitation de territoire. La possession de cette source pouvait être un objet incessant de contestation entre les Delphiens et leurs voisins d'Amphissa ou de Myanée. Il fallait donc en désigner le possesseur.

trouve donc changé : c'est la fontaine *Crateia*[1]. On aurait de la peine à s'expliquer cette erreur de Dodwell, si l'on ne savait comment ont été faites la plupart des anciennes copies. Le voyageur anglais n'a pu distinguer nettement que les lettres ΑΤΕΙΑΣ; mais, comme ses souvenirs lui fournissaient le nom d'Élatée, ville de Phocide très-connue et mentionnée au début même de l'inscription[2], il a négligé d'examiner les deux lettres mutilées, et a écrit ΕΛΑΤΕΙΑΣ. Quant au nom de ΚΡΑΤΕΙΑ, qui m'a été fourni par l'étude attentive du monument, ce nom n'est pas un nouveau venu dans le vocabulaire géographique. On le trouve comme nom de ville[3], et les glossaires en donnent même l'étymologie[4]. — Avec les mots *τῆς κρήνης τῆς Κρατείας* la phrase finit, et une nouvelle phrase commence. Il va être question de la seconde limite. Ici le jugement invoque de nouveau l'autorité de l'ancienne sentence des Hiéromnémons, appelée *ἀφορισμός*, *determinatio* : « Puisque cette sen- « tence, est-il dit, désigne Astrabas comme deuxième limite. » *Ἐπειδὴ ὁ αὐτὸς ἀφορισμὸς σημαίνει τὸν Ἀσ7ράβαντα δεύτερον ὅρον εἶναι.* Le texte de M. Bœckh donne les premiers mots de la phrase ainsi : *Ἐπειδὴ ὁ αὐτὸς οὗτος ἀφορισμός.* Dans cette lecture *οὗτος* est de trop. L'original porte simplement : *Ἐπειδὴ ὁ αὐτὸς ἀφορισμός.*

Lignes 14-15. — Dans ces deux lignes, j'ai restitué *τὸν Ἀσ7ράβαν[τα δεύτερον ὅρο]ν εἶναι.* Il ressort en effet du contexte que le nom d'*Ἀσ7ράβας* marque la seconde limite. Qu'était-ce qu'*Astrabas?* C'était sans doute un héros local, auquel on

[1] Les trois lettres ΚΡΑ, qui commencent ce mot, subsistent encore dans la partie inédite du monument, précisément à l'endroit où doit se trouver le nom de cette fontaine. (Voir plus loin le fac-simile de cette partie, ligne 5 de la 2e colonne.)

[2] Voyez la ligne 1 du texte grec.

[3] Suidas et Zonare, p. 1253 : Κράτεια, ὄνομα πόλεως.

[4] *Etymol. magn.* p. 535, 19 : Κράτεια· παρὰ τὸ κρατῶ Κράτεια, ὡς ἀνθῶ Ἄνθεια. *Item*, p. 558, 2.

avait consacré un petit sanctuaire[1]. Il ne faut pas s'étonner de voir un héroon désigné uniquement par le nom du héros. Dans l'inscription de Daulis[2], nous lisons : Ὁδὸς ἡ ἐπὶ τὸν Ἀρχαγέτην. Or Pausanias, décrivant la Daulide, dit formellement : Ἐνταῦθα ἡρῷον ἥρω Ἀρχηγέτου πεποίηται[3]. Il en est de même ici : Ἀσ7ράβας équivaut à ἡρῷον ἥρω Ἀσ7ράβαντος. Le sanctuaire du héros Astrabas se composait sans doute, comme la plupart des monuments de ce genre, d'une enceinte à ciel ouvert et d'un autel dressé au milieu de cette enceinte[4]. Dans cette cour, qui s'appelait τέμενος, s'élevait la borne sacrée (ὅρος) qui marquait en ce lieu la limite du territoire delphique. Sur cette borne était gravée l'image d'un trépied symbolique (ἐν ᾧ τρίπους ἐνκεκόλαπται). Où était anciennement l'héroon d'Astrabas? Nous ne pouvons nous permettre à cet égard que des conjectures. Pour ma part, je penche à rapporter l'emplacement de cet héroon au site du monastère de Saint-Élie (Ἅγιος Ἡλίας), qu'on rencontre sur les premières pentes du Parnasse, au nord-ouest de Delphes, vers la frontière de l'ancienne Locride. On sait que le moyen âge chrétien aimait à bâtir ses chapelles et ses couvents sur l'emplacement d'anciens sanctuaires, dans des lieux consacrés depuis longtemps par la vénération publique. J'ai visité deux fois le monastère d'Ἅγιος Ἡλίας, situé à égale distance de Delphes et d'Amphissa, dans un lieu solitaire et sauvage, sur un plateau élevé d'où l'on dé-

[1] Le nom d'*Astrabas* sera expliqué plus loin, dans l'énumération des *limites du territoire sacré*.

[2] *Corp. inscr. gr.* n° 1732.

[3] Paus. X, IV, 10. — Peut-être faut-il, dans cette phrase, lire ἥρωος au lieu de ἥρω. Les manuscrits de Pausanias ne remontent guère au delà du XVe siècle. Or ἥρωος s'écrivait, au XIVe siècle, ἥρω̊. Le signe abréviatif de la finale a pu être negligé par les copistes.

[4] Cette disposition se retrouve encore aujourd'hui dans les nombreuses chapelles byzantines éparses sur le sol de l'ancienne Grèce et bâties pour la plupart sur des emplacements antiques. Elles sont presque toujours entourées d'une cour fermée par une muraille : c'est le *péribole* d'autrefois.

couvre le rivage du golfe de Corinthe et les sommets lointains des montagnes du Péloponèse. Je me suis dit, à chaque visite, qu'il était impossible que l'antiquité n'eût pas consacré cet endroit. En effet, tout, dans ce couvent, et la présence d'une ancienne chapelle aujourd'hui ruinée, et la source qui l'avoisine, et les bouquets d'arbres qui l'ombragent, et les vestiges d'un petit aqueduc qu'on y retrouve encore avec des pierres antiques éparses çà et là, tout, dis-je, semble indiquer l'emplacement d'un sanctuaire hellénique. Placé au centre du triangle formé par les cités de Delphes, d'Amphissa et de Myanée, ce lieu était bien fait pour leur servir de limite. Si, de ce point élevé, on regarde la mer, tout le pays qui s'étend à la gauche du spectateur se rattache naturellement à la banlieue de Delphes, tandis que les parties situées à droite devaient appartenir au territoire d'Amphissa[1]. C'est précisément ce que dit la ligne 16 de notre inscription. Dans cette ligne, mal lue jusqu'à présent, mais déchiffrée désormais d'une manière certaine, nous trouvons ces mots : « La partie gauche, jusqu'à la mer, appar« tient aux Delphiens, » τὰ εὐώνυμα ὡς ἐπὶ θάλασσαν Δελφῶν εἶναι. Si donc l'on admet comme points fixes, d'une part le ravin de *Charadros* identifié avec les pentes abruptes et arrosées de fontaines qui s'étendent de Castri vers Topolia, d'autre part l'héroon d'*Astrabas* identifié avec le monastère d'Hagios Hilias, on pourra déterminer d'une manière approximative la limite du territoire sacré de Delphes du côté de l'ouest, c'est-à-dire du côté qui confine à la Locride Ozole.

Résumons la discussion qui précède en quelques observations générales.

[1] Voir la carte annexée au mémoire.

Si nous comparons la partie grecque du monument bilingue avec la partie latine, nous sommes amenés à remarquer que l'une et l'autre inscription renfermait le texte d'un jugement prononcé par un magistrat romain, ayant reçu du pouvoir impérial la mission de trancher les contestations survenues entre la ville de Delphes et les villes voisines au sujet des limites qui les devaient séparer. Dans les deux cas, le jugement est prononcé au nom de l'empereur, et les considérants qui motivent l'arrêt sont presque les mêmes de part et d'autre, mais le siége du tribunal se déplace. Dans l'inscription grecque, la sentence est rendue à Élatée en Phocide; dans l'inscription latine, l'arrêt est prononcé à Éleusis dans l'Attique. Les deux dates se rapportent au même mois, mais non pas au même jour. L'inscription grecque est datée du dixième jour avant les calendes d'octobre, c'est-à-dire du 21 septembre; l'inscription latine est datée du sixième jour avant les ides, c'est-à-dire du 9 octobre. Si, comme je le crois, les deux jugements ont été rendus la même année, ils se trouvent séparés par un intervalle de dix-huit jours. Cet espace de temps est suffisant pour que le juge ait pu se transporter d'Élatée à Éleusis. Voici comment, selon moi, les choses durent se passer. Le légat impérial se rend à Delphes pour examiner sur place, de ses propres yeux, l'état de la question : c'est ce que les deux textes expriment par les mots ἐπὶ τῆς αὐτοψίας, *in re præsenti*. Puis, s'éloignant du théâtre de la discussion, il entreprend son voyage de retour. Il s'arrête d'abord à Élatée, dans la capitale de la Phocide : là, il rend un premier jugement qui a pour objet de mettre fin au litige pendant entre les Delphiens et les Locriens Ozoles. Continuant ensuite sa route, il traverse la Béotie, et arrive aux confins de l'Attique près du sanctuaire vénéré d'Éleusis, où il fait une nouvelle halte : là il prononce un se-

cond arrêt décidant cette fois la question entre les habitants de Delphes et ceux de la Phocide. Chacun de ces deux arrêts successifs dut être rédigé à la fois en grec et en latin, mais l'une des deux rédactions est perdue pour nous. Nous ne possédons plus aujourd'hui que le texte grec du premier jugement, et le texte latin du second. En l'absence du monument intégral, c'est là une coïncidence heureuse, car les deux textes se complètent sans se répéter. En effet le jugement contenu dans l'inscription grecque, ayant pour objet de prononcer entre les Delphiens et leurs voisins de la Locride Ozole, détermine les limites du territoire sacré du côté de l'*ouest*. L'arrêt formulé dans l'inscription latine, décidant entre les habitants de Delphes et ceux d'Anticyre en Phocide, indique les bornes du même territoire du côté de l'*est*. Nous avons donc à la fois la frontière orientale et la frontière occidentale du territoire delphique. Dans les parties de texte qui de part et d'autre nous ont été conservées, nous trouvons comme limite occidentale le ravin de *Charadros* et le sanctuaire d'*Astrabas*, qu'on peut reconnaître d'une manière au moins vraisemblable sur le sol actuel; comme limite orientale, nous rencontrons le promontoire d'*Oponte*, que nous avons placé à Ἅγιος Νικόλαος, vers la pointe méridionale de la presqu'île qui, s'avançant dans la mer entre Cirra et Anticyre, ferme, à l'orient, le golfe désigné aujourd'hui sous le nom de *baie de Salone*. Nous trouvons ensuite du même côté deux localités incertaines, les collines d'*Acra Colopheia* et l'endroit qui porte le nom de *Dolichon*. Ces localités, dont les dénominations seront examinées plus loin, étaient situées probablement sur une ligne partant du promontoire d'Oponte identifié avec la pointe d'Hagios Nikolaos, traversant la presqu'île du midi au nord, et aboutissant au village actuel d'*Arakhova*, l'ancienne *Anemoreia*, indiquée par Strabon comme

bornant de ce côté le territoire sacré[1]. A ces frontières artificielles, objet de contestations sans cesse renaissantes et pour ainsi dire inévitables, il faut ajouter deux frontières naturelles, l'une au nord, l'autre au midi : au nord, les cimes neigeuses du Parnasse; au midi, le rivage de la mer. Avec ces données générales, que nous compléterons plus loin à l'aide des détails fournis par la partie inédite du monument, nous pouvons dès à présent nous former une idée approximative de l'étendue du territoire delphique. D'après mon calcul, ce territoire mesurait, dans sa plus grande largeur, 15 kilomètres; dans sa plus grande longueur, 20 à 25 kilomètres environ. Cet étroit espace, consacré de bonne heure par la religion hellénique, fut considéré longtemps comme la métropole de la Grèce et le centre du monde.

[1] Strab. *Geogr.* IX, III, 15.

III

TEXTES AMPHICTIONIQUES INÉDITS.

Jusqu'ici j'ai examiné l'inscription latine et l'inscription grecque dont se compose la partie connue du monument bilingue de Delphes. Ces textes, qui avaient été imparfaitement publiés jusqu'à ce jour, sont établis désormais avec toute l'exactitude que comporte l'état actuel du marbre. En restituant la lettre de ces documents, j'ai essayé en même temps d'en faire saisir l'esprit, et d'indiquer les conséquences importantes pour l'histoire, pour la géographie, pour l'archéologie, qu'une induction légitime en peut tirer. Ce travail était une préparation nécessaire à celui qui va suivre.

J'arrive maintenant à la partie *inédite* du monument, à ce texte grec considérable qui, gravé sur la région inférieure du bloc renversé, ne compte pas moins de soixante-seize lignes, rangées sur deux colonnes. J'ai déjà dit que Dodwell avait aperçu la première ou plutôt la dernière ligne de ce document. M. Bœckh, avec sa pénétration ordinaire, avait conjecturé qu'on y retrouverait peut-être un jour les traces de cet arrêt des hiéromnémons, qui, deux fois visé par des jugements postérieurs, paraît avoir joui d'une autorité et d'une célébrité durables.

Je crois devoir mettre sous les yeux du lecteur un fac-simile de l'original, qu'il pourra comparer avec ma transcription.

INSCRIPTION A

DÉCOUVERTE AU-DESSOUS DU M

PREMIÈR

1. ....
2. ....
3. ....
4. ....
5. ....
6. ....
7. ....
8. ....
9. ....
10. ....
11. ....
12. ....
13. ....
14. ....
15. ....
16. ....
17. ....
18. ....Α
19. ....ΑΝ
20. ....ΤΑ
21. ....ΝΤΑ
22. ....ΔΟΛ
23. ....ΑΚΡΑΙ
24. ....Α.....ΙΑΝΚΙΙ
25. ....ΗΙΑΥΤΗΙΧΑΡΑ
26. ....ΔΕΛΦΩΝΠΡΟΣΠΕΤΡΑΝΠΡΩΤΗΝΗΚ
27. ....ΥΠΟΦΑΟΥΝΤΟΣΕΙΣΠΕΤΡΑΝΗΙΣΤΕΦΩ
28. ....ιΟΥΤΩΝΟΡΙΩΝΕΝΙΕΡΑΙΧΩΡΑΙΟΚΑΤΕΧΕΙΙ
29. ....ΗΥΠΟΣΚΙΔΑΡΕΟΝΕΣΤΙΟΕΝΤΟΣΤΟΥΤΩΝΟΡΙΩ
30. ....ΕΤΡΑΝΤΗΝΕΠΑΝΩΤΑΣΟΔΟΥΟΥΤΡΙΠΟΥΣΕΝΚΕΙ
31. ..Ο.....ΟΥΕΚΧΩΡΗΣΑΤΩΚΑΙΤΗΝΟΙΚΙΑΝΚΑΘΕΛΕΤΩΕΚ
32. ΑΝΔΡ_ιϽΝΛΑΚΩΝΩΝΥΠΟΤΟΝΟΠΛΙΤΑΝΕΚΠΟΛΥΑΝΔΡΕΙΟ
33. ΤΡΙΠΟΥ.ΕΝΚΕΚΟΛΑΠΤΑΙΟΕΝΤΟΣΤΟΥΤΩΝΟΡΙΩΝΚΑΤΕ
34. ΕΙΣΤΟΛ..ΩΙΟΝΟΥΠΟΚΑΤΩΠΟΥΡΕΟΥΕΣΤΙΟΕΝΤΟΣΤΟΥ
35. ΕΚΧΩΡ..ΓΩΕΚΤΟΥΛ..ΩΙΟΥΕΠΟΡΘΟΝΕΙΣΠΕΤΡΑΝΗΙΠ
36. ΛΙΚΡΑ......ΝΤ...ΝΗΣΔΙΟΔΩΡΟΥΕΚΧΩΡΕΙΤΩΚΑΙΤ
37. ..ΤΕΟΥΕΚ..ΙΕ...ιΣC.ϽϽΝΕΙΣΟΡΟΣΚΟΙΟΝΟΚΕΚΛΙ
38 ΚΑΛΕΙΤΑΙΝΑΤΕΙΑΓΕΩΡΓΟΥΜΕΝΗΗΝΜΑΝΙΟΣΑΚΙΛΙΟΣ

PHICTIONIQUE

UMENT BILINGUE DE DELPHES.

OLONNE.

. . . . ΙΑΝΩΝΨΗΦ . . . ΥΟΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝ
. . ΑΙ ΟΙΙΑ . . . ΨΗΦΟΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΚΡΙΜΑΤΙΣΤΗΝΑΙ
. . . ΗΦΟΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΚΡΙΜΑΤΙΣΤΗΝΑΙ Α . ΚΡΩΝ
. . . . ΟΚΝΗΜΙΔΙΩΝΨΗΦΟΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝΚΡΙ . ΑΤΙ
. . . . ΑΤΙΣΤΗΝΑΙ ΔΩΡΙΕΩΝΤΩΝΕΚΠΕΛΟΠΟΝΝΗ
. . . . . ΜΟΝΩΝΚΡΙΜΑΤΙΣΤΗΝΑΙ ΠΕΡΡΑΙΒΩΝΨΗΦΟΣΙΕ
. . . . ΡΑΣΙΕΡΑΣΩΣΤΕΚΡΙΜΑ ΚΥΡΙΟΝΕΙΝΑΙΟΣΙΙΕΡΟΜΝΗ
. . . ΟΜΟΡΟΥΣΑΝΤΗΙΙΕΡΑΙΧΩΡΑΙΚΑΤΑΠΡΟΣΩΠΟΝΟΡΟΙ
. . ΓΕΧΟΥΣΙΤΟΥΣΕΞΣΥΓΚΛΗΤΟΥΔΟΓΜΑΤΟΣ . . . .
. . . ΙΤΙΝΕΣΔΗΜ . . . ΟΡΟΥΣΑΝΕΚΑΣΤΟΥΑΡΧΟΝΤΕΣΚΑΙ
. . . . ΝΤΑΙ ΑΝΤ . . . ΡΕΙΣΦΙΛΩΝΕΥΞΕΝΟΥΕΜΠΕΔΟΚΛΗΣ
. . . . ΟΝΙΚΟΥΣΩ . . . ΣΝΗΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ . Ν . ΡΩΝΠΟΛΥ
. . . . ΚΑΛΛΙΩΝΕΣ . . ΑΤΟΥ ΑΡΧΟΝΤΕΣ ΑΡΙΣΤΩΝΞΕΝΟ
. . . ΑΞΙΑΣΑΛΚΙΔ . . ΟΥ ΕΥΔΑΜΟΣΕΥΚΡΙΤΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥ
. . . . ΑΜΥΝΤΑΣΕΥΔΩΡΟΥ ΑΓΙΩΝΠΟΛΥΚΛΕΙΤΟΥ ΑΜ
. . . . ΔΑΜΩΝΑΝ . . . . . ΚΟΣΟ . . ΤΙ . ΟΣΜΟΣΧΙΩ
. . . . ΚΛΕΩΝΟΣ . . . . ΧΑΙΡΕ
ΝΤΑΣΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ ΠΟΛΥΚΡΙΤΟΣ . . . . ΟΥ
ΝΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟΥ ΑΡΧΟΝΤΕΣ ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟ . . . . . .
ΚΟΣΕΥΜΗΛΙΔΑ ΚΛΕΑΝΔΡΟΣΑΙΤΩΛΙΩΝΟΣ ΑΠΟΛ .
ΣΙΣΑΚΡΑΚΟΛΩΦΕΙΑ ΕΙΣΟΡΘΟΝΕΞΑΚΡΩΝ
ΩΝΤΟΣΕΙΣΗΡΩΑΤΟΕΥΟΡΙΟΝΚΑΛΟΥΜΕΝΟΝΣΥΣΤΗΛΗ
ΛΙΟΥ ΕΞΑΚΡΩΝΜΕΛΙΟ . . . . ΝΧΑΡΟΔΡΟΝΟ . ΟΝ
ΟΥΩΣΥΔΩΡΡΕΕΙ . . . Α . . . . ΙΕΜΜΕΣΩΙΤΟΥ
ΛΙΕΙΣΤΟΝΠΡ . . . ΟΝΠΟ . . . . ΒΟΙ . ΟΥΕ . . ΤΗΙ
. ΕΙΤΑΙ . . . . ΗΡ . . . ΕΡ
ΑΛΕΙΤΑΙΕΞ . . . . ΦΟ . . . . ΕΝΟΙΚΟΔΟ
. . ΛΟΣΛΑΙΑΔΟΥ . . ΧΩ . . . . ΜΑΤΩΝ
ΣΤΙΚΛΕΟΔΑΜΟ . ΦΙΑ . . . . ΔΑ
. ΑΠΤΑΙΟΕΝΤΟΣΤΟ . . . .
ΤΡΑΣΤΗΣΕ . ΑΙ . . . .
Τ . ΡΘΟΝΕΙΣΠΕΤΡ . . . .
. . . . ΑΣΜ . . . .
. . . . . . ΑΤΕΧ . . . .
. . . . . . ΑΛΕ . . . . Ο . . . .
. . . . ΝΚΑΘΕΛΛΓΩ . . . . Ε . . ΟΡΟ . . . . .
ΠΡ . . . . ΝΑΣΣΟΝΕΝΤΟΣΤΟ . . . . ΝΧΩΡΑ . . . . .
ΘΕΩΙ . . ΔΩΚΕΕΚΤΑΥΤΗΣΤΗΣΧΩΡΑΣΑΠΟΛΛ . . . ΡΟΣΟΣ

INSCRIPTION AMPHICTIONIQUE

DÉCOUVERTE AU-DESSOUS DU MONUMENT BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE RESTITUÉ (1re COLONNE.)

1. σ7ῆναι. ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι. Αἰν]ιάνων ψῆφ[οι δ]ύο· ἱερομνημονων
2. κρίματι σ7ῆναι. . . . . .ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆν]αι. Οἰ[ταίων] ψῆφος· ἱερομνημόνων κριματι σ7ῆναι
3. . . . . .ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι. . . . . .ψ]ῆφος· ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι. Λ[ο]κρῶν
4. Ἑσπερίων ψῆφος· ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι. Λοκρῶν Ὑπ]οκνημιδίων ψῆφος· ἱερομνημόνων κρί[μ]ατι
5. σ7ῆναι. . . . . .ἱερομνημόνων κρίμ]ατι σ7ῆναι. Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννή-
6. σου ψῆφος· ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι. . . . . .ἱερομνη]μόνων κρίματι σ7ῆναι. Περραιβῶν ψῆφος· ἱε-
7. ρομνημόνων κρίματι σ7ῆναι· περὶ τῶν ὅρων τῆς Δελφῶν χώ]ρας ἱερᾶς ὥσ7ε κρίμα κύριον εἶναι ὃ [ο]ἱ ἱερομνή-
8. μονες ἔκριναν . . . . .τὴν] ὁμοροῦσαν τῇ ἱερᾷ χώρᾳ κατὰ πρόσωπον ὅροι
9. . . . . .κατ]έχουσι τοὺς ἐξ συγκλήτου δόγματος. . . . .
10. . . . . .κατέχουσι κα]ί τινες δῆμ[οι ὁ]μοροῦσαν· ἑ[κάσ]του ἄρχοντες καὶ
11. πρεσβευταί. . . . . .ἥρη]νται· Ἀντ[ικυ]ρεῖς· Φίλων Εὐξένου, Ἐμπεδοκλῆς
12. . . . . .Ἀρισ7]ονίκου, Σω[σιγ]ένης Ἀπολλοδώρου, [Α]ν[δ]ρων Πολυ-
13. ξένου?. . . . . .Κ]αλλίων Σω[κρ]άτου· ἄρχοντες· Ἀρίσ7ων Ξενο-
14. κράτεος?. . . . . .Πρ]αξίας Ἀλκιδ[άμ]ου, Εὔδαμος Εὐκρίτου· πρεσβευ-
15. ταί]. . . . . .Ἀμύντας Εὐδώρου, Ἀγίων Πολυκλείτου· Ἀμ-
16. φισσεῖς]. . . . . .Δάμων Ἀν. . . . .κος, Θ[εό]τι[μ]ος Μοσχίω-
17. νος]. . . . . .Κλέωνος. . . . . .Χαιρέ-
18. δαμος?]. . . . . .Ἀμύντας Ἀρισ7οδάμου, Πολύκριτος. . . . . .ου
19. . . . .[Δ]άμων Ἀρισ7οδάμου· ἄρχοντες· Ἀρισ7όδαμο[ς. . . . . .
20. . . . . .Πρώ]ταρχος Εὐμηλίδα, Κλέανδρος Αἰτωλίωνος, Ἀπολ[λ-
21. όδωρος?. . . . . .ἐξ Ὀποέ]ντας εἰ[ς] ἄκρα Κολώφεια εἰς ὀρθόν· ἐξ ἄκρων
22. Κολωφείων εἰς πέτραν ἣ καλεῖται Δολιχών· ἐκ] Δολιχῶντος εἰς ἥρωα τὸ Εὐόριον καλούμενον οὗ σ7ήλη
23. ἐνέσ7ηκε· ἐξ ἥρωος τοῦ Εὐορίου καλουμένου εἰς] ἄκρα Μελίου· ἐξ ἄκρων Μελί[ου εἰς καλούμενο]ν Χάροδρον ὅ[ρ]ον·
24. ἐκ τοῦ καλουμένου Χαρόδρου ὅρου παρ]ὰ [τὴν ῥί]ζαν Κίρφου ὡς ὕδωρ ῥέει [κατ]ὰ [τὴν δύσιν?] ἐμ μέσω τοῦ
25. Χαρόδρου· ἐκ τῆς ῥίζης Κίρφου ἐν] τῇ αὐτῇ χαράδρᾳ εἰς τὸν Πλ[εῖσ7]ον πο[ταμὸν ἐπ'] ὀ[ρθὸν ἀπὸ] βο[ρέ]ου ἐ[πὶ] τὴ
26. ἱερᾷ χώρᾳ τῶν] Δελφῶν πρὸς πέτραν πρώτην ἣ καλεῖται [Ὑποφαουν. . . . . .οὗ ἐσ7ιν] ἡρ[ῷον·] ἐκ
27. πέτρας καλουμένης] Ὑποφαοῦντος εἰς πέτραν ἣ Ἰσ7εφὼν καλεῖται· ἐξ [Ἰσ7ε]φ[ῶ]ντος πέτρας [εἰς ὅρον] ἐν οἰκοδο-
28. μήμασι· ἐντὸς] τούτων ὁρίων ἐν ἱερᾷ χώρᾳ ὃ κατέχει Βαβ[ύλ]ος Λαιάδου [ἐκ]χω[ρείτω· ἐξ οἰκοδομη]μάτων
29. εἰς πέτραν] ἣ ὑπὸ Σκιδάρεόν ἐσ7ι· ὃ ἐντὸς τούτων ὁρίων ἐσ7ὶ Κλεόδαμο[ς] Φιλ[ωνος ἐκχωρείτω· ἐκ Σκι]δα-
30. ρέου εἰς π]έτραν τὴν ἐπάνω τᾶς ὁδοῦ οὗ τρίπους ἐνκεκόλαπ7αι· ὃ ἐντὸς το[ύτων ὁρίων κατέχει . . . .
31. ἀπ]ὸ [τούτ]ου ἐκχωρησάτω καὶ τὴν οἰκίαν καθελέτω· ἐκ πέτρας τῆς ἐ[π]άν[ω τᾶς ὁδοῦ εἰς ὀρθὸν εἰς πολυ-
32. ανδρ[εῖ]ον Λακώνων ὑπὸ τὸν ὁπλίταν· ἐκ πολυανδρείου ἐπ' [ὀ]ρθὸν εἰς πέτρ[αν. . . . . .οὗ
33. τρίπου[ς] ἐνκεκόλαπ7αι· ὃ ἐντὸς τούτων ὁρίων κατέχε[ι]. . . . . . . .ας Μ. . . . .[ἐκχωρείτω· ἐκ πέτρας
34. εἰς τὸ Λ[ητ]ῷον ὃ ὑπὸ Κατωπουρέου ἐσ7ί· ὃ ἐντὸς τούτω[ν ὁρίων κ]ατέχ[ει. . . . .
35. ἐκχωρ[εί]τω· ἐκ τοῦ Λ[ητ]ῴου ἐπ' ὀρθὸν εἰς πέτραν ἣ Ιπ. . . . .[κ]αλε[ῖται]· ὃ [ἐντὸς τούτων ὁρίων κατέχει Καλ-
36. λικρά[της καὶ Ἀ]ντ[ιγέ]νης Διοδώρου ἐκχωρείτω καὶ τὴν [οἰκία]ν καθε[λέτ]ω· [ἐξ Ιπ. . . . . .πέτρας] ε[ἰς] ὅρο[ν
37. . .τέου· ἐκ . .τέ[ου ε]ἰς ὀ[ρθ]ὸν εἰς ὄρος Κοῖον ὃ κέκλιται πρ[ὸς Παρ]νασσόν· ἐντὸς το[ύτων ὁρίω]ν χώρα [ἐσ7ὶν ἣ
38. καλεῖται Νάτεια γεωργουμένη ἣν Μάνιος Ἀκίλιος τῷ Θεῷ [δέ]δωκε· ἐκ ταύτης τῆς χώρας Ἀπολλ[όδω]ρος δὲ. . . . . . .

INSCRIPTION AMPHICTIONIQUE

DÉCOUVERTE AU-DESSOUS DU MONUMENT BILINGUE DE DELPHES.

TEXTE RESTITUÉ (2e Colonne)

φέρεται ἐγ Νατείας παρὰ τὴν χώραν γεωργουμένην γωνία ἥ ἐστιν χώρας γεωργουμένης πρὸς τὴν ὁδὸ[ν ἡ ἐκ. . . . . εἰς Ἄμφισσαν ἄγει· ἐκ τῆς γωνίας εἰς τὴν πέτραν ἡ ὑπὲρ Ἐπακινάν ἐστιν ἣν Ἀμφισσεῖς ἐδεικνύοσαν· [ὁ ἐντὸς τούτων ὁρίων κατέχει ἀγορακέναι λέγει Ἀγίων ἐκχωρείτω· ἐκ πέτρας εἰς ὀρθὸν εἰς πέτραν οὗ τρίπους χαλκοῦς ἐστιν· ὁ ἐντὸ[ς τούτων ὁρίων κατέχει Γλαῦκος καὶ Ἡράκων ἐκχωρείτω· ἐκ τρίποδος εἰς ὀρθὸν παρὰ [ὕλην ἐλ]αιῶν παλαιῶν εἰς ὄρος ἄκρ[ον τὸ Ταρμίηον· ἐκ Ταρμιήου εἰς ὀρθὸν εἰ[ς πέ]τραν πρώτην [ἣ] ἐν Τριναπέᾳ ἐστιν· ἐκ [Τριναπέας χ]άραδρος ὅς ἐστιν εἰς Κρά[τειαν κρήνην καὶ πέτραν· ἐκ κρήνης εἰς ὀρθὸν εἰς Ἀστράβαντα· ἐξ Ἀστράβαντος [εἰς ὀρθὸν] ε[ἰς]. . . . . ρ να. ειας πρὸς τὴν θάλασ[σαν.

Ὡς Ῥωμαῖοι ἄγουσιν πρὸ ἑβδόμης εἰδ[ῶν] Φεβροαρίων, ὡς Δελφοὶ ἄγουσι ἑβδόμῃ [ἐπ' εἰκά]δι· ὅσον χρημάτων Ἀπόλλω[νι ἀπεστι ἐκτὸς τοῦ θησαυροῦ καὶ ἐκτὸς τῶν θ[ρε]μμάτων προσόδου Ἀμφικτίονες ἔ[κριναν. Δελ]φῶν ψῆφοι δύο· τάλαντ[ον συμμαχικὸν μνᾶς πεντήκοντα μίαν στατῆρας δύο. Θεσσαλῶν ψῆφοι δύο· τάλ[αντα συμμαχ]ικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέ[ντε. Φωκέων ψῆφοι δύο· τάλαντα τέσσαρα μνᾶς πέντε. Δωριέων τῶν ἐκ Μητρ[οπόλεως ψῆφ]ος· τάλαντα συμμαχικὰ τρία μ[νᾶς πέντε. Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου ψῆφος· τάλαντα συμ[μαχικὰ τρία μνᾶς] τριάκοντα. Ἀ[θην]αίων ψῆφος· τ[άλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα. Εὐβοιέων ψῆφος· τάλαντα συμμαχικ[ὰ τρία μνᾶ]ς τριάκοντα πέντε. Βοιωτῶν ψῆφοι [δύ]ο· τάλαντα συμμαχικὰ τέσσαρα μνᾶς πέντε. Ἀχαιῶν Φθιωτῶν ψῆφοι δύο· τάλαν[τα συμμαχ]ικὰ τρία μνᾶς τ[ριάκ]οντα πέντε. Μαλιέων ψῆφος· τάλαντα συμμαχικὰ τέσσαρα μνᾶς πέντε. Ο[ἰτα]ίων ψῆφος· τάλ[αντα συμμαχικ]ὰ τέσσαρα μνᾶς τριάκοντα πέντε. Δολόπων ψῆφος· τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε. Π[ερραιβῶν ψ]ῆφος· τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε. Μαγνήτων ψῆφοι δύο· τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε. Αἰνιάνων ψῆφοι δύο· τάλαντα συμμαχικὰ τέσσαρα μνᾶς πέντε. Λοκρῶν Ὑποκνημιδίων ψῆφος· τάλαντα συμμαχικὰ τέσσαρα μνᾶς πέντε. Λοκρῶν Ἑσπερίων ψῆφος· τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε. Ἀμφικτίονες ἔκριναν τῷ θεῷ χρήματος ἀπεῖναι ἐκτὸς τοῦ θησαυροῦ καὶ ἐκτὸς τῶν θρεμμ[άτων] προσόδου τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε.

Πρόσοδον Ἀπόλλωνι ἐκ τῶν ἀγελῶν καὶ θρεμμάτων ἀποκαταστῆναι δεῖ· ὅσον ἐκ τούτων χρημάτων ἄπεστι οὐ κέκρικαν διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν ὅτι οὐθεὶς λόγον ἀπεδίδου πόσον θρεμμάτων ἔλαβε ἢ πόσον παρέδωκε ἢ πόσον προσόδου γεγένηται· οἱ προαγόμενοι καὶ ἐρωτώμενοι πόσον θρεμμάτων παρέλαβε ἢ πόσον παρέδωκε πάντες ἐλέγοσαν οὐκ ἐπίστ]ασθαι οὐδὲ ἐν γράμμασι δημοσίοις γεγραμμένον ἦν· διὰ τοῦτο ἀκέραιον ἦν [καὶ] οὐ κέκρικαν· θρεμμάτων ὅσον ε[ἶχε καὶ] ἀποκαταστῆναι [δε]ῖ οὐχ εὑρήκασι διὰ ταύτην τ[ὴν αἰτίαν ὅτ]ι ὅσον ἕκασ[τ]οι παρέλαβον καὶ παρέδωκαν οἱ [ἐρωτώμενοι οὔ] φασιν ἐπίστα[σθ]αι οὐδὲ ἐν γράμμασι δημοσ[ίοις γεγραμ]μένον ἦν· ἐπιμελητὰς οὓς ὁ δῆμος Δελφῶν π[αρίστατο

. . . . α. . . . . ἀπέδωκαν Ξένων [Ἀτεισί]δου, Ἄρχων. . . . . Ἐπὶ ἄρχοντος Εὐκλείδ[ου,
ἐκκλη]σίας [γενομένης, ... σερσενας ? . . . . ὄνυ[μα . . . . . .
. . . . ἑξακοσί[ους . . . . ἄν]δρας. . . . .
. . . . τούτ]ου ἕνε[κα . . . .
. . . . ἄρ]χοντο[ς . . . .
. . . . δόγμα . . . .
. . . . ἑξ]ήκοντ[α . . . .
. . . . τάλαντο]ν μνᾶς. . . . .
. . . . μυστ[ήρια. . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Ἀγ[ίωνα Ἐχεφύλου μνᾶ[ς] τ[ρι]άκον[τα], Ἀμύν[ταν μνᾶς τριάκ]ον[τα. . . . .

INSCRIPTION AM

DÉCOUVERTE AU-DESSOUS DU MO

DEUXIÈME

ΦΕΡΞΤΑΙΕΓΝΑΤΕΙΑΣΠΑΡΑΤΗΝΧΩΡΑΝΓΕΟΡΓΟΥΜΕΝΗΝΓΩΝΙΑΗΕΣΤ
ΞΙΣΑΜΦΙΣΣΑΝΑΓΕΙΕΚΤΗΣΓΩΝΙΑΣΕΙΣΤΗΝΠΕΤΡΑΝΗΥΠΕΡΞΠΑΚΙΝ
ΚΑΤΕΧΕΙ ΑΓΟΡΑΚΕΝΑΙΛΕΓΕΙΑΓΙΩΝΕΚΧΩΡΕΙΤΩΕΚΠΕΤΡΑΣΕΙΣΟ
ΡΙΩΝΚΑΤΕΧΕΙΓΛΑΥΚΟΣΚΑΙΗΡΑΚΩΝΕΚΧΩΡΕΙΤΩΕΚΤΡΙΠΟΔΟΣΕΙΣ
ΟΝΕΚΤΑΡΜΙΗΟΥΕΙΣΟΡΘΟΝΕΙ. . .ΤΡΑΝΠΡΩΤΗΝ.ΕΝΤΡΙΝΑΠΕΑΙΞ
ΤΡΑΝΕΚΚΡΗΝΗΣΕΙΣΟΡΘΟΝΕΙΣΑΣΤΡΑΒΑΝΤΑΕΞΑΣΤΡΑΒΑΝΤΟΣ. . .
ΩΣΡΩΜΑΙΟΙΑΓΟΥΣΙΝΠΡΟΕΒΔΟΜΗΣΕΙΔΩΝΦΕΒΡΟΑΡΙΩΝΩΣΔΕΛΦΟΙ
ΣΤΙΕΚΤΟΣΤΟΥΘΗΣΑΥΡΟΥΚΑΙΕΚΤΟΣΤΩΝΘΡΕΜΜΑΤΩΝΠΡΟΣΟΔΟΥ
ΧΙΚΟΝΜΝΑΣΠΕΝΤΗΚΟΝΤΑΜΙΑΝΣΤΑΤΗΡΑΣΔΥΟ ΘΕΣΣΑΛΩΝΨΗΦΟ
ΦΩΚΕΩΝΨΗΦΟΙΔΥΟΤΑΛΑΝΤΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΠΕΝΤΕ ΔΩΡΙΕΩΝΤΩΝΕ
ΠΕΝΤΕ ΔΩΡΙΕΩΝΤΩΝΕΚΠΕΛΟΠΟΝΝΗΣΟΥΨΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜ
ΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΕΥΒΟΙΕΩΝΨΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑ
ΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΠΕΝΤΕ ΑΧΑΙΩΝΦΘΙΩΤΩΝΨ
ΩΝΨΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΠΕΝΤΕ Ο. . .ΙΩΝΨ
ΤΕ ΔΟΛΟΠΩΝΨΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑ
ΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕΝΤΕ ΜΑΓΝΗΤΩΝΨΗΦΟΙΔΥΟΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤ
ΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΠΕΝΤΕ ΛΟΚΡΩΝΥΠΟΚΝΗΜΙΔΙΩΝΨΗΦΟ
ΚΡΩΝΕΣΠΕΡΙΩΝΨΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤ
ΠΕΙΝΑΙΕΚΤΟΣΤΟΥΘΗΣΑΥΡΟΥΚΑΙΕΚΤΟΣΤΩΝΘΡΕΜΜ. . . .ΠΡΟΣΟΔΟ
ΠΡΟΣΟΔΟΝΑΠΟΛΛΩΝΙΕΚΤΩΝΑΓΕΛΩΝΚΑΙΘΡΕΜΜΑΤΩΝΑΠΟΚΑΤΑΣΤΗ
ΔΙΑΤΑΥΤΗΝΤΗΝΑΙΤΙΑΝΟΤΙΟΥΘΕΙΣΛΟΓΟΝΑΠΕΔΙΔΟΥΠΟΣΟΝΘΡΕΜ
ΓΕΝΗΤΑΙΟΙΠΡΟΑΓΟΜΕΝΟΙΚΑΙΕΡΩΤΩΜΕΝΟΙΠΟΣΟΝΘΡΕΜΜΑΤΩΝΠΑ
.ΤΑΣΘΑΙΟΥΔΕΕΝΓΡΑΜΜΑΣΙΔΗΜΟΣΙΟΙΣΓΕΓΡΑΜΜΕΝΟΝΗΝΔΙΑΤΟΥ
. . . . .ΑΠΟΚΑΤΑΣΤΗΝΑΙ. .ΙΟΥΧΕΥΡΗΚΑΣΙΔΙΑΤΑΥΤΗΝΤ. . . . . .
. . . . . . .ΦΑΣΙΝΕΠΙΣΤΑ. .ΑΙΟΥΔΕΕΝΓΡΑΜΜΑΣΙΔΗΜΟΣ. . . . . . .
. . . . . . .Α. . . . . .ΑΠΕΔΩΚΑΝΞΕΝΩ. . . . . . .
. . . . .ΣΙΑΣ. . . . . .ΣΕΡΣΕΝΑΣ. . . . .
. . . . .ΕΞΑΚΟΣΙ. . . . .
. . . . .ΟΥΕΝΕ. . . . .
. . . . .ΧΟΝΤΟ. . . . .
. . . . .ΔΟΓΜΑ. . . . .
. . . . .ΗΚΟΝΤ. . . . .
. . . . .ΝΜΙΑΣ. . . . .
. . . . .ΜΥΣΤ. . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . ΙΩΝΑΕΧΚΦΥΑΟΓΑΝΑΞΤ. . . .ΑΚΟΝ. . . .ΑΜΥΝ. . . . . .ΟΝ.

MENT BILINGUE DE DELPHES.

—

ONNE.

ΙΧΩΡΑΣΓΕΩΡΓΟΥΜΕΝΗΣΠΡΟΣΤΗΝΟΔΟ . . . .
ΕΣΤΙΝΗΝΑΜΦΙΣΣΕΙΣΕΔΕΙΚΝΥΟΣΑΝ . . . .
ΟΝΕΙΣΠΕΤΡΑΝΟΥΤΡΙΠΟΥΣΧΑΛΚΟΥΣΕΣΤΙΝΟΕΝΤΟ . . . .
ΘΟΝΠΑΡΑ . . . . . ΑΙΩΝΠΑΛΑΙΩΝΕΙΣΟΡΟΣΑΚΡ . . . .
ΝΕΚ . . . . ΧΑΡΑΔΡΟΣΟΣΕΣΤΙΝΕΙΣΚΡΑ . . . .
. . . Ε . . . . ΝΑ . ΕΙΑΣΠΡΟΣΤΗΝΘΑΛΑΣ . . .
ΟΥΣΙΕΒΔΟΜΗΙΙ . . . . . ΔΙΟΣΟΝΧΡΗΜΑΤΩΝΑΠΟΛΛΩ . . . . .
ΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣΣΕ . . . . ΛΦΩΝΨΗΦΟΙΔΥΟΤΑΛΑΝΤ . . . .
ΥΟΤΑΛ . . . . ΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕ . . .
ΗΤΡ(. . . . . ΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜ . . .
. . . . ΤΡΙΑΚΟΝΤΑ Α . . . ΑΙΩΝΨΗΦΟΣΤ/ . . .
ΜΜΑΧΙΚ . . . . ΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕΝΤΕ ΒΟΙΩΤΩΝΨΗΦΟΙ . . Ο
ΟΙΔΥΟΤΑΛΑΝ . . . . ΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤ . . . . ΟΝΤΑΠΕΝΤΕ ΜΑΛΙΕ
ΟΣΤΑΛ . . . . ΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕΝ
ΝΤΕ Ρ . . . . ΗΦΟΣΤΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣ
ΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕΝΤΕ ΑΙΝΙΑΝΩΝΨΗΦΟΙΔΥΟΤΑΛΑΝΤΑ
ΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΕΣΣΑΡΑΜΝΑΣΠΕΝΤΕ ΛΟ
ΕΝΤΕ ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣΕΚΡΙΝΑΝΤΩΙΘΕΩΙΧΡΗΜΑΤΟΣΑ
ΑΛΑΝΤΑΣΥΜΜΑΧΙΚΑΤΡΙΑΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑΠΕΝΤΕ
ΙΔΕΙΟΣΟΝΕΚΤΟΥΤΩΝΧΡΗΜΑΤΩΝΑΠΕΣΤΙΟΥΚΕΚΡΙΚΑΝ
ΤΩΝΕΛΑΒΕΗΠΟΣΟΝΠΑΡΕΔΩΚΕΗΠΟΣΟΝΠΡΟΣΟΔΟΥΓΕ
ΛΑΒΕΗΠΟΣΟΝΠΑΡΕΔΩΚΕΠΑΝΤΕΣΕΛΕΓΟΣΑΝΟΥΚΕΠΙ
ΑΚΕΡΑΙΟΝΗΝ . . 'ΟΥΚΕΚΡΙΚΑΝΘΡΕΜΜΑΤΩΝΟΣΟΝΕ .
. ΙΟΣΟΝΕΚΑΣ . ΟΙΠΑΡΕΛΑΒΟΝΚΑΙΠΑΡΕΔΩΚΑΝΟΙ . . . . .
ΜΕΝΟΝΗΝΕΠΙΜΕΛΗΤΑΣΟΥΣΟΔΗΜΟΣΔΕΛΦΩΝΠ . . . .
. ΛΟΥΑΡΧΩΝ . . . . ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣ . ΥΚΛΕΙΔ . .
. . . . ΟΝΥ . . . .
. . . . ΔΡΑΣ . . . .

En interprétant les parties conservées de ce document par une transcription en minuscules, je n'ai admis dans mon texte d'autres restitutions que celles qui ont paru voisines de la certitude et qui sont absolument nécessaires à la liaison des idées. Ces restitutions sont fondées sur l'étude attentive des débris de mots encore subsistants et sur le calcul exact du nombre des lettres qui ont disparu. La règle d'une saine critique en pareille matière est de ne rien donner à l'imagination et de s'appuyer uniquement sur l'observation et sur l'analyse.

En jetant les yeux sur le fac-simile, on remarquera tout d'abord qu'aucune des trente-huit lignes dont se compose la première colonne n'est complète. Dans les vingt lignes du commencement, c'est la partie gauche qui a entièrement disparu; à partir de la ligne 21, le vide qui est à gauche diminue, mais la partie droite apparaît de plus en plus mutilée. Dans ces espaces ravagés par le temps, je n'ai rien négligé pour arracher à la pierre quelques indications qui pussent mettre sur la voie du sens et indiquer la suite de la rédaction.

Voici le compte rendu de ces restitutions dans l'ordre où les lacunes se présentent sur le monument.

Les six premières lignes, depuis 1 jusqu'à 7, sont la fin d'une liste dont le commencement nous manque. C'est, comme on le verra plus loin, le débris d'un catalogue amphictionique. Je n'ai restitué que les noms de peuples dont il restait quelques traces sur le marbre; quant aux autres, j'ai laissé leur place vacante. Le nombre de ces vides a pu être exactement évalué, grâce à la répétition d'une formule partout identique : *ἱερομνημόνων κρίματι σῆναι*. Les noms retrouvés sont les suivants :

Ligne 1. — [Αἰν]ιάνων. Cette restitution ne peut pas être douteuse, puisqu'on lit Αἰνιάνων en toutes lettres à la ligne 54.

Ligne 2. — Οἰ[ταίων]. Cette restitution est confirmée par Ο[ἰτα]ίων de la ligne 52.

Ligne 3. — Λ[ο]κρῶν [Ἑσπερίων]. Nous trouverons le nom intégral à la ligne 56.

Ligne 4. — [Λοκρῶν Ὑπ]οκνημιδίων. Cette lecture est confirmée par la ligne 55.

Ligne 5. — Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννή[σου ψῆφος]. Cette lecture ne fait l'objet d'aucun doute. Comparez avec la ligne 49.

Ligne 6. — Περραιϐῶν. Ce nom, conservé en entier ici, est précieux. Il nous servira à remplir le vide de la ligne 53, où j'ai reconnu effectivement les restes d'un Π.

Ces noms sont au nombre de six. Les noms effacés dans ce même espace sont au nombre de six également. Nous verrons plus loin que ce catalogue n'est pas complet.

Ligne 7. — La restitution [περὶ τῶν ὅρων τῆς Δελφῶν χώ]ρας ἱερᾶς est justifiée par l'énumération des limites qui commence à la ligne 21 pour ne finir qu'à la ligne 45. Le jugement des hiéromnémons (κρίμα ἱερομνημόνων) dont il s'agit ici avait donc pour objet une détermination de *limites*. Ce jugement est ratifié par les Amphictions, qui lui donnent force de loi, ὥστε κρίμα κύριον εἶναι ὃ [ο]ἱ ἱερομνή[μονες ἔκριναν]. Ces expressions semblent indiquer que les hiéromnémons ne composaient pas seuls le sénat amphictionique.

Ligne 8. — Ce qui reste de cette ligne, ὁμοροῦσαν τῇ ἱερᾷ χώρᾳ κατὰ πρόσωπον ὅροι, ne forme pas une phrase complète. Les mots conservés montrent qu'il s'agit d'un terrain *confinant* au territoire sacré : c'est le sens du mot ὁμοροῦσαν, sous-entendu χώραν. Il était question des limites (ὅροι) qui bornaient ce territoire. L'expression grecque κατὰ πρόσωπον

répond à l'expression latine *in frontem*, qu'on rencontre souvent dans l'épigraphie romaine[1].

Ligne 9. — Les mots *ἐξ συγκλήτου δόγματος* sont la traduction du latin *ex senatus sententia.* Le terme *σύγκλητος* désigne expressément le sénat romain. Ce détail n'est pas indifférent, si on le rapproche du nom de Manius Acilius, qu'on trouvera à la ligne 38. Déjà le texte latin de l'inscription bilingue nous a appris que le jugement des hiéromnémons avait été provoqué par Manius Acilius et le sénat romain : « sententiam hieromnemonum qua consecratas regiones Apolloni « Pythio ex auctoritate Mani Acili et senatus determinave- « runt[2]. » Quant aux lettres ΕΧΟΥΣΙ, j'ai pensé qu'elles représentent la fin du mot [*κατ*]*έχουσι*, mot que nous verrons appliqué partout, dans l'inscription, à ceux qui détiennent sans droit les terres consacrées à Apollon. La phrase entière devait être construite à peu près ainsi : [*Ἰδιῶταί τινες κατ*]*έχουσι τοὺς ἐξ συγκλήτου δόγματο*[*ς τῷ θεῷ προσήκοντας ἀγρούς.*]

Ligne 10. — Le fac-simile donne ΙΤΙΝΕΣΔΗΜ.... ΜΟΡΟΥΣΑΝ, peut-être [*κατέχουσι κα*]*ί τινες δῆμ*[*οι ὁ*]*μοροῦσαν.* Je pense qu'il était question ici des *communes* ou municipes détenant des terres consacrées au dieu, par opposition aux simples particuliers mentionnés dans la ligne précédente. Ces communes avaient dû envoyer à Delphes des représentants chargés de défendre leurs intérêts, comme le montre la suite du texte : *ἐ*[*κάσ*]*του* (sous-entendu *δήμου*) *ἄρχοντες καὶ* [*πρεσβευταὶ ἥρη*]*νται.* On voit que ces représentants étaient de deux espèces : d'une part les *archontes,* dont nous retrouvons la mention dans les lignes 14 et 19; d'autre part des *députés* appelés *πρεσβευταί*, mot que j'ai restitué d'après la ligne 15, où l'on distingue encore ΠΡΕΣΒΕΥ...

[1] Cf. Henzen, *Suppl. ad Orell.* n. 4560. — [2] Voy. les lignes 3-4 du texte latin, p. 12.

Lignes 12-20. — Ces dix lignes renfermaient un catalogue de noms propres. C'étaient les noms des magistrats (ἄρχοντες) et des députés (πρεσβευταί) envoyés par les communes voisines de Delphes. On y trouve la trace de deux ethniques, l'un Ἀντ[ικυ]ρεῖς, à la ligne 11; l'autre Ἀμ[φισσεῖς], à la ligne 16. Les deux villes d'*Anticyre* et d'*Amphissa* sont précisément celles que l'inscription bilingue nous a montrées plaidant contre Delphes.

Ligne 20. — Le nom propre Αἰτωλίων, parfaitement lisible dans cette ligne, vaut une date. Il rappelle la prépondérance des Étoliens dans la Grèce du nord et leur longue domination sur le sanctuaire de Delphes. J'ai déjà signalé, en 1861, dans les actes d'affranchissement gravés sur le mur méridional de Delphes, un des principaux Delphiens, membre d'une famille sacerdotale et aristocratique, portant le nom de Φιλαίτωλος. Ces noms étaient comme une flatterie perpétuelle à l'adresse des vainqueurs[1].

Lignes 21-45. — Cette partie renferme l'énumération des limites. Elle comprend vingt-quatre lignes, dont dix-huit à la fin de la première colonne, et six au commencement de la seconde. A la séparation des deux colonnes, entre la ligne 38, qui termine la première colonne, et la ligne 39, qui commence la seconde, il faut supposer une lacune. Cette lacune répond à celle que nous avons observée au début même de l'inscription. Les nombreux noms géographiques contenus dans ces vingt-quatre lignes sont presque tous mutilés, ce qui rend le texte très-difficile à rétablir en cet endroit. On verra plus loin de quelle manière j'ai essayé de vaincre cette difficulté.

[1] Le nom de Φιλαίτωλος (*ami des Étoliens*) est composé comme les surnoms φιλορώμαιος et φιλέλλην. On trouve aussi dans les inscriptions de Delphes, à cette même époque, le nom de Παναίτωλος, qui rappelle les mêmes souvenirs.

Lignes 45-46. — La restitution [ἄπε]σ7ι est confirmée par les lignes 56-57. Il s'agit d'un *déficit* dans les richesses, si souvent pillées, du temple de Delphes.

Lignes 46-56. — C'est dans cette partie de l'inscription que se trouve le catalogue complet des Amphictions. Sur dix-sept noms de peuples, douze ont été lus intégralement sur le marbre; cinq seulement ont été l'objet de restitutions partielles. Les cinq noms restitués sont les suivants :

[Δελ]φῶν
Δωριέων τῶν ἐκ Μητρ[οπόλεως]
Ἀ[θην]αίων
Ο[ἰτα]ίων
Π[ερραιϐῶν]

Les trois premières restitutions ne sont pas douteuses. La lecture Δωριέων τῶν ἐκ Μητρ[οπόλεως] peut paraître hardie, mais elle a pour elle l'autorité de Thucydide. Parlant des Doriens du Parnasse et les opposant, comme notre inscription, aux Doriens du Péloponèse, le grand historien dit formellement : Δωριῆς (forme attique pour Δωριεῖς) ἡ μητρόπολις τῶν Λακεδαιμονίων[1]. Quant à la leçon Ο[ἰτα]ίων, elle est confirmée par le rapprochement avec la ligne 2 de la première colonne. Le mot Περραιϐῶν est le seul que j'aie à peu près entièrement recomposé; mais 1° il est fourni intégralement par la ligne 6 de la première colonne; 2° il remplit exactement la lacune; 3° les extrémités de la première lettre effacée sont visibles encore sur le marbre, et ces extrémités représentent la partie inférieure d'un Π à jambages inégaux, conformément au caractère paléographique de toute l'inscription.

[1] Thucydide, III, xcii.

Ligne 56. — On remarquera dans cette ligne l'orthographe du mot ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣ. J'ai déjà signalé cette orthographe dans une inscription du mur méridional en 1861[1]. Elle vient à l'appui de l'étymologie d'après laquelle ce mot dériverait de *ἀμφὶ* et de *κτίω* ou *κτίζω*, et serait synonyme de *περικτίονες*, *περίοικοι*. Le monument sur lequel nous la rencontrons ici a un caractère officiel qu'il importe de constater.

Ligne 59. — On remarquera dans cette ligne l'orthographe ΟΥΘΕΙΣ, *οὐθεὶς* pour *οὐδεὶς*. L'orthographe de l'inscription est plus logique que celle de l'usage classique, si l'on considère l'origine du mot :

οὐδὲ εἷς = οὐδ' εἷς = οὐθ' εἷς = οὐθείς

Au reste l'orthographe *οὐθείς* est à peu près constante dans les inscriptions de la bonne époque. Dans l'ancienne épigraphie athénienne, au lieu de ΟΥΘΕΙΣ, on trouve ΟΘΕΙΣ[2]. C'est le même fait philologique; seulement la diphthongue ΟΥ est représentée, selon l'usage archaïque, par un simple Ο.

Ligne 60. — La forme d'imparfait *ἐλέγοσαν*, pour *ἔλεγον*, est à remarquer. De même, à la ligne 40, on lit *ἐδεικνύοσαν*. Ces formes verbales, extraordinaires pour nous, sont parfaitement lisibles sur le marbre, où je les ai plusieurs fois vérifiées. C'est le reste d'un ancien imparfait allongé. Ces troisièmes personnes du pluriel en ΟΣΑΝ pour ΟΝ ont passé de l'an-

[1] Voir ma communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 30 août 1861. (Tome V des Comptes rendus de M. Ernest Desjardins, p. 231-238.)

[2] Je citerai comme exemple l'inscription métrique gravée sur un des tombeaux découverts à Athènes, en 1863, près de l'ancienne porte Dipyle. Elle commence ainsi :

Ὀθεὶς (pour *οὐθεὶς*) *μόχθος ἔπαινον ἐπ' ἀνδράσι τοῖς ἀγαθοῖσιν*
Ζητεῖν· ηὕρηται δ' ἄφθονος εὐλογία.

Je l'ai publiée dans la *Revue archéologique* (août 1863).

cien langage vulgaire dans le dialecte alexandrin, et de là dans la langue de l'Ancien et du Nouveau Testament. Déjà dans Lycophron on rencontre *ἐσχάζοσαν*[1]. Les papyrus égypto-grecs offrent des exemples analogues. Ainsi, dans le papyrus du Louvre n° 34, on lit, à la ligne 13, le mot *ἐφάσκοσαν* (pour *ἔφασκον*, imparfait de *φάσκω*). Un fait à noter, c'est que ces formes allongées se sont conservées dans le grec populaire. Les Delphiens disent encore aujourd'hui *ἀγαποῦσαν* à la troisième personne du pluriel de l'imparfait de *ἀγαπῶ*.

Lignes 64-72. — Ici le monument est tellement mutilé, qu'il devient impossible d'en tirer un sens suivi.

Ligne 76. — Cette ligne a entièrement disparu. J'en ai restitué une partie d'après quelques lettres aperçues par Dodwell et données par lui en tête de sa copie du texte latin de l'inscription bilingue[2]. La copie de Dodwell porte :

ΙΩΝΑΕΧΚΦΥΛΟΡΜΝΑΧΤ....ΑΚΟΝ....ΑΜΥΝ...........ΟΝ

ce que je lis :

Ἀγ]ίωνα Ἐχεφύλου μνᾶς τ[ρι]άκον[τα], Ἀμύν[ταν. . . . . μνᾶς τριάκ]ον[τα

On verra plus loin le sens de ce passage.

Après avoir rétabli le texte dans ses détails, je vais essayer d'en faire saisir l'ensemble par une traduction suivie, aussi littérale que possible.

[1] Lycophr. 21.

[2] C'est l'indication de ces quelques lettres qui m'a mis sur la trace de la partie inédite du monument.

TRADUCTION.

(1re COLONNE.)

. . . .
Énianes, deux voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons . . . . .s'en tenir (au jugement des hiéromnémons). *Œtéens*, une voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons . . . .(s'en tenir au jugement des hiéromnémons) . . . . une voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons. *Locriens* (*Hespériens*, une voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons. *Locriens*) *Hypocnémidiens*, une voix : (s'en tenir) au jugement des hiéromnémons. . . . . .s'en tenir au jugement (des hiéromnémons). *Doriens du Péloponnèse*, (une voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons) . . . . s'en tenir au jugement des hiéromnémons. *Perrhèbes*, une voix : s'en tenir au jugement des hiéromnémons : (au sujet des frontières) de la terre sacrée (de Delphes), de sorte que le jugement prononcé par les hiéromnémons est souverain . . . . les frontières qui limitent de face le territoire confinant au territoire sacré . . . . ils occupent les (terrains consacrés à Apollon) en vertu de la décision du sénat . . . . .Plusieurs communes aussi occupent la terre environnante : les archontes et les députés de chacune . . . . ont été choisis.

Habitants d'Anticyre :

Philon, fils d'Euxénos,
Empédocle, fils de . . . . .
. . . .
. . . . fils d'Aristonicos,
Sosigène, fils d'Apollodore,
Andron, fils de Poly(xène),
. . . .
. . . .
Callion, fils de Socrate.

ARCHONTES.

Ariston, fils de Xénocrate,

. . . .

Praxias, fils d'Alcidamos,
Eudamos, fils d'Eucritos.

DÉPUTÉS.

. . . .

. . . .

Amyntas, fils d'Eudore,
Hagion, fils de Polyclète.

Habitants d'Amphissa.

. . . .

. . . .

Damon, fils de. . . . .
Théotime, fils de Moschion,

. . . .

. . . . . . fils de Cléon,

. . . .

Chærédamos, fils de . . . .

. . . .

Amyntas, fils d'Aristodamos,
Polycrite, fils de. . . . . . .

. . . .

Damon, fils d'Aristodamos.

ARCHONTES.

Aristodamos, fils de. . . . . .

. . . .

Protarque, fils d'Eumélidas,
Cléandre, fils d'Étolion,
Apollodore? . . . .

LIMITES.

D'*Oponte* aux hauteurs d'*Acra Colophia* en ligne droite.

Des hauteurs d'*Acra Colophia* au rocher appelé *Dolichon*.

De *Dolichon* à l'héroon appelé *Évorion*, où se trouve une stèle.

De l'héroon appelé *Évorion*, aux sommets du *Mélios*.

Des sommets du *Mélios* à la limite appelée *Charodros*.

De la limite appelée *Charodros*, le long du pied du *Cirphos*, en suivant le fil de l'eau vers l'ouest dans le lit du *Charodros*.

Du pied du *Cirphos*, dans le même ravin, jusqu'au fleuve *Pristos*, (qui coule) sur la terre sacrée de Delphes, jusqu'au premier rocher, dont le nom est *Hypophaon*, où se trouve un héroon.

Du rocher appelé *Hypophaon* jusqu'au rocher appelé *Istéphon*.

Du rocher *Istéphon* jusqu'à la limite située aux *Édifices*. Ce que Babylos, fils de Læadas, possède sur la terre sacrée en dedans de ces limites, qu'il le cède!

Des *Édifices* jusqu'au rocher qui est sous *Skidaréos*. Ce que Cléodamos, fils de Philon, possède en dedans de ces limites, qu'il le cède!

De *Skidaréos* jusqu'au rocher qui surplombe la route et sur lequel a été scellé un trépied. Ce que. . . . . occupe en dedans de ces limites, qu'il le cède et qu'il démolisse la maison!

Du rocher qui domine la route, en droite ligne, jusqu'au *cimetière des Lacédémoniens* au-dessous de l'*Hoplite*.

Du *cimetière* en droite ligne jusqu'au rocher. . . . . sur lequel un trépied a été scellé. Ce que. . . . . occupe en dedans de ces limites, qu'il le cède!

De ce rocher jusqu'au *Sanctuaire de Latone*, sous le plateau de *Katopouréos*. Ce que. . . . . occupe en dedans de ces limites, qu'il le cède!

Du *Sanctuaire de Latone* en droite ligne jusqu'au rocher appelé *Ip*. . . . . . . Ce que Callicrate et Antigène, fils de Diodore, occupent en dedans de ces limites, qu'ils le cèdent et qu'ils démolissent leur maison!

Du rocher appelé *Ip*. . . . . jusqu'à la limite de. . . . . . *téos*.

De. . . . . . *téos* en droite ligne jusqu'au mont *Cœus*, qui s'incline vers le *Parnasse*. En dedans de ces limites se trouve une terre appelée *Nateia*. Cette terre labourable a été donnée au dieu par Manius Acilius. Que de cette terre (se retire) Apollodore, qui. . . . .

(2e COLONNE.)

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . se porte de *Nateia* le long de la terre labourée. . . . . l'angle qui appartient à la terre labourée vers la route (qui conduit de. . . . .) à Amphissa.

De l'angle au rocher qui surmonte *Épakina,* et qui nous a été montré par les habitants d'Amphissa. Ce qu'en dedans de ces limites occupe Hagion et qu'il prétend avoir acheté, qu'il le cède !

De ce rocher en droite ligne jusqu'à la roche surmontée d'un trépied d'airain. Ce qu'en dedans de ces limites occupent Glaucus et Héracon, qu'ils le cèdent !

Du trépied en droite ligne, le long du vieux bois d'oliviers, jusqu'au sommet du mont *Tarmiéon.*

Du *Tarmiéon* en droite ligne jusqu'au premier rocher qu'on rencontre dans *Trinapéa.*

De *Trinapéa,* qui est un ravin, jusqu'au rocher et à la fontaine *Crateia.*

De la fontaine en droite ligne jusqu'à *Astrabas.*

D'*Astrabas* en droite ligne. . . . . vers la mer.

Le sept des ides de février d'après le compte des Romains, le vingt-septième jour d'après le compte des Delphiens,

Concernant le chiffre de la somme qui manque à Apollon en dehors du trésor et en dehors du revenu des troupeaux,

Les Amphictions ont jugé :

Delphiens, deux voix : un talent fédéral, cinquante et une mines et deux statères.

Thessaliens, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Phocéens, deux voix : quatre talents et cinq mines.

Doriens de la Métropole, une voix : trois talents fédéraux et cinq mines.

Doriens du Péloponèse, une voix : trois talents fédéraux et trente mines.

Athéniens, une voix : trois talents fédéraux et trente mines.

Eubéens, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Béotiens, deux voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.

Achéens Phthiotes, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Maliens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.

Œtéens, une voix : quatre talents fédéraux et trente-cinq mines.

Dolopes, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Perrhèbes, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Magnètes, deux voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Ænianes, deux voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.

Locriens Hypocnémidiens, une voix : quatre talents fédéraux et cinq mines.

Locriens Hespériens, une voix : trois talents fédéraux et trente-cinq mines.

Les Amphictions ont jugé qu'il manque au dieu, en dehors du trésor et en dehors du revenu des troupeaux, *trois talents fédéraux et trente-cinq mines*. Il faut reconstituer le revenu que tirait Apollon des troupeaux de gros et de menu bétail. Le déficit qui existe sur ce point n'a pas été jugé, par la raison que nul n'a rendu compte du nombre de têtes de bétail qui ont été reçues ou livrées et de la somme de revenus qui en a été tirée. Ceux qui ont été cités et interrogés sur le nombre de têtes de bétail reçues ou livrées ont tous répondu qu'ils ne savaient rien, et la chose n'était pas inscrite dans les registres publics. Pour cette cause, la question est restée pendante, et les Amphictions n'ont pas prononcé. Ils n'ont pas trouvé combien de troupeaux le dieu possédait et combien il faut lui en restituer, parce que les parties intéressées, interrogées sur les quantités reçues ou livrées par elles, ont déclaré ne rien savoir, et rien n'était inscrit dans les registres publics. Les *épimélètes* que le *dême* de Delphes a établis. . . . . Xénon, fils d'Atisidas, et Archon, fils de. . . . . ont rendu. . . . .

Sous l'archontat d'Euclide, une assemblée eut lieu. . . . .

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Hagion, fils d'Éképhylos, doit trente mines.

Amyntas, fils de. . . . . (doit trente mines).

. . . .

Ce texte, considéré dans son ensemble, comprend deux jugements émanés du sénat amphictionique.

Le premier de ces jugements a pour objet de déterminer d'une manière précise les limites du territoire sacré, et d'en bannir les usurpateurs qui, mettant à profit le malheur des temps, s'étaient approprié des portions plus ou moins considérables de ce territoire.

Le second jugement a pour objet d'évaluer les richesses d'Apollon, soit en argent, soit en troupeaux, et de réprimer les détournements frauduleux par lesquels on tentait souvent de soustraire au dieu une partie de ses revenus.

Dans l'un et l'autre cas il s'agit de rétablir intégralement la fortune d'Apollon, fortune qui se composait de deux parts distinctes : d'un côté les propriétés immobilières, qui constituaient le domaine du dieu; de l'autre, les valeurs mobilières, qui formaient ce qu'on pourrait appeler sa liste civile.

Chacun de ces deux jugements est précédé d'une énumé-

ration des peuples qui siégeaient au conseil amphictionique, avec l'indication du nombre de suffrages attribué à chacun d'eux. De ces deux listes, l'une est presque entière, l'autre est incomplète; toutefois le fragment qui reste de cette dernière est assez considérable pour qu'on puisse affirmer à coup sûr l'identité des deux catalogues, et se servir de chacun d'eux pour combler les lacunes de l'autre.

On peut donc distinguer dans l'inscription trois parties différentes, dont la réunion compose la totalité du document.

Ces parties sont :

1° Le double catalogue des Amphictions;

2° La détermination des limites du domaine d'Apollon;

3° La détermination des revenus, en argent et en nature, du même Apollon.

Ces trois parties répondent à trois importantes questions, que la science jusqu'à ce jour n'avait pas résolues. Ces questions peuvent être posées ainsi :

1° Quelle était la composition du conseil amphictionique?

2° Quelles étaient les bornes du territoire sacré de Delphes?

3° Quels étaient les revenus du temple d'Apollon?

Examinons séparément chacune de ces questions.

§ I.

DE LA COMPOSITION DU CONSEIL AMPHICTIONIQUE.

Deux parties du monument delphique sont relatives à ce sujet : ce sont deux catalogues placés, l'un au début, l'autre au milieu de l'inscription. Le premier catalogue est compris dans les lignes 1-7 de la première colonne; le second catalogue est compris dans les lignes 8-18 de la deuxième colonne.

Le premier catalogue est un fragment dans lequel les noms de six peuples ont pu être lus ou restitués avec certitude.

Voici ces noms :

Αἰν]ιάνων
Οἰ[ταίων]
Λ[ο]κρῶν [Ἑσπερίων
Λοκρῶν Ὑπ]οκνημιδίων
Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννή[σου
Περραιϐῶν

Dans les portions de lignes aujourd'hui effacées il y a place pour six autres noms, ce qui constitue un total de douze noms. Mais comme, dans la liste complète qui se trouve au milieu de la deuxième colonne, nous rencontrerons dix-sept noms de peuples, comme, d'un autre côté, cette liste incomplète constitue bien réellement le début de la première colonne, nous devons conclure de ce rapprochement que l'inscription ne commençait pas autrefois là où elle commence aujourd'hui, mais que les premières lignes du document étaient gravées sur un autre bloc. Cette conséquence n'a rien qui doive surprendre, du moment qu'il est prouvé que le marbre sur lequel nous lisons ces inscriptions faisait partie jadis de l'architecture du temple, et se trouvait placé sur le côté gauche de la façade. Les anciens avaient rencontré là une surface propre à recevoir des inscriptions aussi bien que les murs du soubassement pelasgique ou ceux du théâtre, et cette surface, plus belle, mieux travaillée, plus sainte que les autres, leur avait paru digne de porter les inscriptions les plus importantes, celles qui intéressaient le culte public, et qui méritaient par là même d'être offertes en première ligne à la pieuse curiosité des voyageurs. Ce fait est important à noter; car, s'il manque plusieurs lignes au début de la première colonne de l'inscription, le même

nombre de lignes doit manquer au début de la deuxième colonne, et nous serons tenus de faire entrer en ligne de compte cette lacune quand nous essayerons d'expliquer la seconde partie de l'inscription. Disons tout de suite que cette lacune n'est pas considérable : d'après mon calcul, quatre lignes de part et d'autre suffisent à la remplir, ce qui amène une addition de huit lignes aux soixante-douze lignes dont se compose le document, et nous amène à lui attribuer en tout quatre-vingts lignes. Ajoutons que ces premières lignes devaient être elles-mêmes précédées d'une autre inscription, dont je crois avoir retrouvé un fragment sur un morceau de marbre abandonné, dans la cour d'une habitation voisine de celle où est caché le monument bilingue. Il y avait donc une série de jugements amphictioniques écrits sur la partie gauche de la façade du temple, et, comme ces documents se faisaient suite les uns aux autres, on s'explique l'absence de tout préambule dans l'inscription gravée sur le bloc que nous étudions.

Si les premières lignes du document ne nous offrent que les noms de six peuples amphictioniques, le catalogue complet qui occupe le milieu de l'inscription nous présente un dénombrement de *dix-sept* peuples. Parmi les dix-sept noms, quelques-uns sont intacts, d'autres sont mutilés : j'ai pu tous les retrouver. Les Perrhèbes seuls manquaient à l'appel, mais leur place était marquée, et les débris d'un ΠΤ encore visibles sur le marbre nous autorisent à la leur adjuger, en nous fondant sur leur présence au nombre des six peuples nommés dans le catalogue incomplet par lequel s'ouvre l'inscription.

Voici, d'après ces données, la liste des peuples amphictioniques, avec l'indication du nombre de suffrages attribué à chacun d'eux :

ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣ.

1.	Δελφῶν	ψῆφοι δύο	2
2.	Θεσσαλῶν	ψῆφοι δύο	2
3.	Φωκέων	ψῆφοι δύο	2
4.	Δωριέων τῶν ἐκ Μητρ[οπόλεως]	ψῆφος μία	1
5.	Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου	ψῆφος μία	1
6.	Ἀθηναίων	ψῆφος μία	1
7.	Εὐβοιέων	ψῆφος μία	1
8.	Βοιωτῶν	ψῆφοι δύο	2
9.	Ἀχαιῶν Φθιωτῶν	ψῆφοι δύο	2
10.	Μαλιέων	ψῆφος μία	1
11.	Οἰταίων	ψῆφος μία	1
12.	Δολόπων	ψῆφος μία	1
13.	Περραιϐῶν	ψῆφος μία	1
14.	Μαγνήτων	ψῆφοι δύο	2
15.	Αἰνιάνων	ψῆφοι δύο	2
16.	Λοκρῶν Ὑποκνημιδίων	ψῆφος μία	1
17.	Λοκρῶν Ἑσπερίων	ψῆφος μία	1
			24

L'addition donne un total de dix-sept peuples et vingt-quatre voix. C'est un double fait qu'il s'agit d'expliquer.

Si nous consultons les auteurs anciens, nous trouverons que deux points sont hors de contestation. Le premier de ces points, c'est que le nombre des peuples amphictioniques était primitivement de douze. L'orateur Eschine est formel à cet égard : *κατηριθμησάμην ἔθνη δώδεκα τὰ μετέχοντα τοῦ ἱεροῦ*[1]. Le second point, non moins certain, c'est que chacun de ces

[1] Æschin. *Oratio de male gesta legatione* (p. 285, ed. Reiske).

peuples disposait de deux voix : *δύο γὰρ ψήφους ἕκασἸον φέρει ἔθνος*[1].

Examinons notre liste à ce double point de vue.

Nous y trouvons d'abord sept peuples qui disposent de deux voix. Ce sont les suivants :

1. Δελφοί.
2. Θεσσαλοί.
3. Φωκεῖς.
4. Βοιωτοί.
5. Ἀχαῖοι Φθιῶται.
6. Μάγνητες.
7. Αἰνιᾶνες.

Cela fait quatorze voix.

Restent dix peuples qui n'ont qu'une voix chacun. Ce sont les suivants :

1. Δωριεῖς οἱ ἐκ Μητρ[οπόλεως].
2. Δωριεῖς οἱ ἐκ Πελοποννήσου.
3. Ἀθηναῖοι.
4. Εὐβοιεῖς.
5. Μαλιεῖς.
6. Οἰταῖοι.
7. Δόλοπες.
8. Περραιβοί.
9. Λοκροὶ Ὑποκνημίδιοι.
10. Λοκροὶ Ἑσπέριοι.

[1] Æschin. *loc. cit.* — Strabon, qui parle de l'Amphictionie delphique dans son IXe livre, est, sur ces deux points, d'accord avec Eschine : 1° Il déclare que les États amphictioniques étaient primitivement au nombre de *douze* : *Αἱ μὲν οὖν πρῶται δυοκαίδεκα συνελθεῖν λέγονται πόλεις.* 2° Il ajoute qu'Acrisius, en organisant l'assemblée, distribua les suffrages de telle sorte, que certains États votèrent seuls, tandis que d'autres n'eurent qu'une portion de suffrage : *Τὰ πάλαι μὲν οὖν ἀγνοεῖται. Ἀκρίσιος δὲ τῶν μνημονευομένων πρῶτος διατάξαι δοκεῖ τὰ περὶ τοὺς Ἀμφικτύονας*

Il est évident pour moi que ces dix peuples qui n'ont qu'un suffrage doivent être rangés deux par deux, chacun ne formant en quelque sorte que la moitié d'un peuple.

Pour les *Doriens*, la chose ne souffre aucune difficulté. Les Δωριεῖς figurent réunis dans toutes les listes que l'antiquité nous a laissées, et l'orateur Eschine indique bien les deux fractions dont se composait la grande famille dorienne, d'une part les Doriens du Parnasse, d'autre part les Doriens du Péloponèse, et à leur tête les Lacédémoniens. « Celui qui vient « de Dorium et de Cytinium a le même droit que le Lacédé- « monien, » *τὸν ἥκοντα ἐκ Δωρίου καὶ Κυτινίου ἴσον δυνάμενον Λακεδαιμονίοις.* Or nous savons que Dorium et Cytinium étaient deux petites villes de l'ancienne Doride, situées au pied du Parnasse. C'est la province que Pausanias appelle *ἀρχαία Δωρίς*[1]. Les plus illustres colonies doriennes, Sparte à leur tête, considéraient cette tribu de pauvres montagnards cantonnés dans un coin de la Grèce du Nord comme le berceau commun à toute leur race. De là, le nom de *μητρόπολις* donné par l'inscription à cette ancienne Doride, ce que confirme le passage de Thucydide : Δωριῆς (attique pour Δωριεῖς) *ἡ μητρόπολις τῶν Λακεδαιμονίων*[2].

Quant aux *Athéniens* et aux *Eubéens*, ils représentent également deux fractions d'un même tout, les Ἴωνες, nommés par les auteurs. Eschine semble faire allusion à ce partage,

καὶ πόλεις ἀφορίσαι τὰς μετεχούσας τοῦ συνεδρίου καὶ ψῆφον ἑκάστῃ δοῦναι, τῇ μὲν καθ' αὑτήν, τῇ δὲ μεθ' ἑτέρας ἢ μετὰ πλειόνων. (Strab. IX, III, 7.) — Il est à remarquer que c'est autour du nom d'Acrisius que se groupent les traditions relatives à l'amphictionie *delphique*, tandis qu'on faisait remonter de préférence l'origine de l'amphictionie *pylaïque* au prétendu héros Amphictyon. Le nom d'Amphictyon représente l'agglomération primitive des Thermopyles : le nom d'Acrisius représente la translation à Delphes et le dédoublement des votes.

[1] Paus. X, XXXVII, 2.

[2] Thucydid. III, XCII.

lorsqu'il nous montre l'Ionien d'Érétrie ayant un pouvoir égal à celui des Athéniens : *πάλιν ἐκ τῶν Ἰώνων τὸν Ἐρετριέα (ἴσον δυνάμενον) τοῖς Ἀθηναίοις.* Érétrie, citée dans ce passage, est une ville de l'Eubée[1].

Même remarque pour les *Locriens.* C'est un tout qui se subdivise.

Les *Λοκροὶ Ἑσπέριοι*, ou Occidentaux, sont les Locriens Ozoles, habitant la plaine d'Amphissa, à l'ouest de Delphes. Strabon constate cette identité : Καλοῦνται *δ' οἱ μὲν Ἑσπέριοι Λοκροὶ καὶ Ὀζόλαι, ἔχουσί τε ἐπὶ τῇ δημοσίᾳ σφραγῖδι τὸν Ἕσπερον ἀσ7έρα ἐγκεχαραγμένον*[2].

L'autre branche est celle des *Λοκροὶ Ὑποκνημίδιοι*, vulgairement nommés Épicnémidiens[3]. Ils habitaient au pied du mont Cnémis, et avaient Oponte pour capitale : *Λοκροὺς τῇ Φωκίδι ὁμόρους ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ* Κνήμιδι[4].

Cette distinction des Locriens en deux branches subsistait encore dans l'Amphictionie au temps de Pausanias : *πέμπουσι δὲ καὶ Λοκροὶ οἵ τε καλούμενοι Ὀζόλαι καὶ οἱ πέραν* Εὐβοίας *ἕνα ἑκάτεροι*[5].

Restent les quatre peuplades thessaliennes : Μαλιεῖς, Οἰταῖοι, Περραιβοί, Δόλοπες. Comme chacune d'elles ne possède qu'une

[1] Je cite le texte d'Eschine d'après le manuscrit Coislin, qui fait autorité en philologie pour la critique de cet orateur. Dans les éditions, on lit : *πάλιν ἐκ τῶν Ἰώνων τὸν Ἐρετριέα ἢ* Πριηνέα. D'après le manuscrit Coislin, les mots *ἢ* Πριηνέα sont une interpolation de seconde main; ainsi la conformité du texte d'Eschine avec l'inscription delphique devient entière.

[2] Strab. IX, III, 1.

[3] Dans l'*Etymologicum magnum* (ed. Sylburg. Leipzig, 1816), on lit, à l'article Ἐπικνημίδιοι : Τῶν Λοκρῶν *οἱ μὲν* Ἐπι*κνημίδιοι, οἱ δὲ* Ὑπο*κνημίδιοι ὀνομάζονται· ἀπὸ* Κνήμιδος *τοῦ ὄρους.* Il semble, d'après ce passage, que les Locriens *Épicnémidiens* et *Hypocnémidiens* aient été deux tribus différentes. Toutefois nos inscriptions donnent exclusivement *Ὑποκνημίδιοι*, fourni aussi par les médailles.

[4] Paus. X, VIII, 2.

[5] *Id. ibid.* 5.

voix, nous nous trouvons également amenés à les réunir deux à deux :

Μαλιεῖς — Οἰταῖοι
Περραιϐοί — Δόλοπες

C'est, sans doute, aux dépens de ces peuplades qu'eut lieu l'accession, à une époque postérieure, de Delphes et de la Phocide, considérés comme deux États distincts.

La liste normale des douze peuples amphictioniques peut donc être arrêtée ainsi qu'il suit :

1. Δελφοί.
2. Θεσσαλοί.
3. Φωκεῖς.
4. Δωριεῖς { οἱ ἐκ Πελοποννήσου. / οἱ ἐκ Μητροπόλεως.
5. Ἴωνες { Ἀθηναῖοι. / Εὐϐοιεῖς.
6. Βοιωτοί.
7. Ἀχαιοὶ Φθιῶται.
8. ...... { Μαλιεῖς. / Οἰταῖοι.
9. ...... { Περραιϐοί. / Δόλοπες.
10. Μάγνητες.
11. Αἰνιᾶνες.
12. Λοκροὶ { Ὑποκνημίδιοι. / Ἑσπέριοι.

Cette liste, constituée d'après un document irrécusable, nous permet de faire avec sûreté l'appréciation critique des listes divergentes qui nous ont été transmises par les auteurs. On verra que les différences y sont plus apparentes que réelles.

Les listes fournies par les auteurs peuvent se réduire à trois : 1° celle d'Eschine; 2° celle de Pausanias; 3° celle que j'appellerai *synoptique*, parce qu'elle est contenue à la fois dans Libanius, dans Harpocration et dans Suidas.

La liste d'Eschine se trouve dans le discours Περὶ παραπρεσβείας[1]. Voici les peuples nommés dans cette liste : Θετταλούς, Βοιωτούς, Δωριέας, Ἴωνας, Περραιβούς, Μάγνητας, Λοκρούς, Οἰταίους, Φθιώτας, Μαλιεῖς, Φωκεῖς.

La liste de Pausanias se trouve dans le Xe livre[2]. Elle donne l'énumération suivante : Ἴωνας, Δόλοπας, Θεσσαλούς, Αἰνιᾶνας, Μάγνητας, Μαλιέας, Φθιώτας, Δωριεῖς, Φωκέας, Λοκροὺς τῇ Φωκίδι ὁμόρους ὑπὸ τῷ ὄρει τῇ Κνημίδι.

La liste synoptique se trouve à la fois dans les lexiques d'Harpocration et de Suidas, et dans le 64e discours de Libanius[3]. On y trouve les noms qui suivent : Ἴωνες, Δωριεῖς, Περραιβοί, Βοιωτοί, Μάγνητες, Ἀχαιοί, Φθιῶται, Μηλιεῖς, Δόλοπες, Αἰνιᾶνες, Δελφοί, Φωκεῖς.

Si l'on compare ces trois listes entre elles, on remarquera que la liste d'Eschine ne porte que onze peuples; celle de Pausanias n'en cite que dix; celle des synoptiques seuls a l'air d'en donner douze, mais c'est par suite d'une erreur des copistes et des éditeurs. On trouve dans la plupart des manuscrits les mots Ἀχαιοί et Φθιῶται séparés par un signe de ponctuation, sous la forme suivante : Ἀχαιοί. Φθιῶται. On en a quelquefois conclu que c'étaient deux peuples distincts. Cette erreur est réfutée non-seulement par notre monument delphique, mais encore par d'autres témoignages épigraphiques,

[1] Æschin. *Oratio de male gesta legatione* (p. 285, ed. Reiske).

[2] Paus. X, VIII, 2.

[3] Harpocrat. Suid. *s. v.* Ἀμφικτίονες. — Liban. *Orat.* 64, t. III, p. 414, ed. Reiske. Cette liste paraît provenir de l'historien Théopompe. (*Fragm. hist. gr.* ed. C. Müller, I, p. 291, fragm. 80.)

entre autres par l'inscription suivante, que j'ai trouvée dans les ruines d'Halicarnasse :

ΤΟΛΜΙΔΑΣ
ΚΛΕΟΔΑΜΟΥ
ΑΧΑΙΟΣΦΘΙΩΤΑ
ΕΓΜΕΛΙΤΕΙΑΣ

Τολμίδας
Κλεοδάμου
Ἀχαιὸς Φθιώτα
ἐγ (pour ἐκ) Μελιτείας.

C'est l'épitaphe de « Tolmidas, fils de Cléodamos, Achéen « Phthiote, de Mélitée. » Tous les noms, dans cette inscription, sont doriens. Φθιώτα offre la désinence dorienne pour Φθιώτης. Elle forme, comme on voit, un seul et même ethnique avec Ἀχαιός[1].

On remarquera encore que, dans les trois listes, l'erreur porte principalement sur les petites peuplades thessaliennes, ce qui s'explique aisément. Ces peuplades obscures et mal connues pouvaient être facilement confondues les unes avec les autres. A part cette confusion, la liste qui nous est parvenue dans le discours d'Eschine paraît la meilleure. Si l'auteur de cette liste avait réuni les Μαλιεῖς et les Οἰταῖοι, tribus qui n'avaient chacune qu'un suffrage, et s'il avait donné la place vacante aux Αἰνιᾶνες, qui en avaient deux, il y aurait conformité parfaite avec notre inscription. Il est vrai qu'il ne nomme que onze peuples. M. Carl Müller, dans le II[e] volume des *Oratores Attici* de la collection Didot, a comblé cette lacune par

[1] Cf. Herodot. VII, CXXXII : Ἀχαιοὶ οἱ Φθιῆται.

les Δόλοπες[1]. Mais les Δόλοπες, d'après notre monument delphique, votaient avec les Περραιβοί. Le peuple qui n'est pas nommé dans le texte d'Eschine, ce sont les Delphiens eux-mêmes, d'après la comparaison des trois listes avec notre inscription[2].

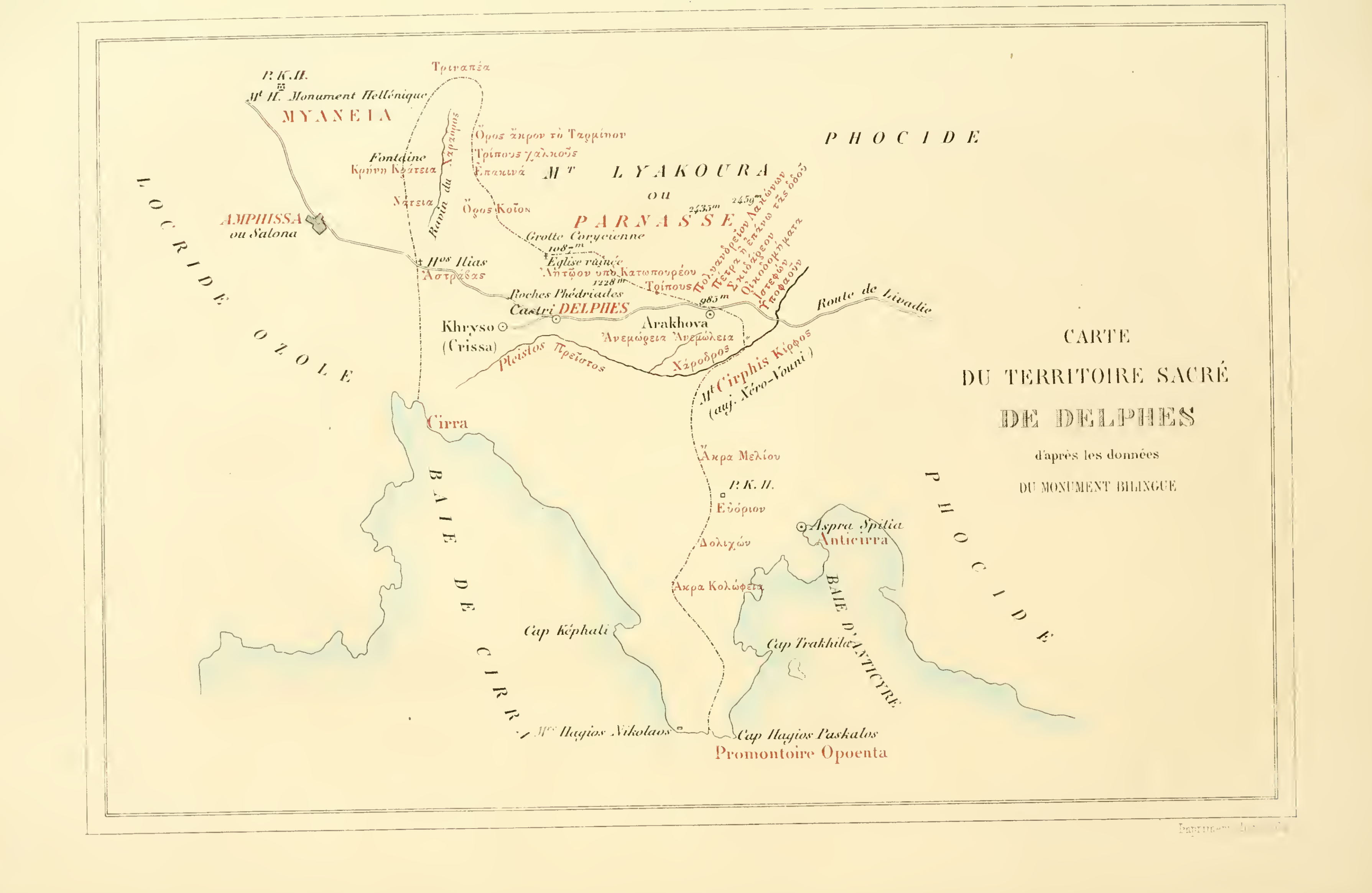
La liste de Pausanias est beaucoup moins exacte. Il ne donne que dix peuples, parmi lesquels il nomme, il est vrai, les Αἰνιᾶνες, omis par Eschine. Pour les Locriens, il n'indique que les Locriens Hypocnémidiens à l'exclusion des autres.

Quant à la liste synoptique, si l'on corrige l'erreur des manuscrits concernant les Ἀχαιοὶ Φθιῶται, et si l'on réunit les Δόλοπες avec les Περραιβοί, elle se rapproche de l'exactitude. Il ne reste plus qu'à remplir les deux places vacantes, l'une par les Θεσσαλοί, l'autre par les Λοκροί, qui sont fournis par les autres listes, et dont l'absence dans celle-ci est un oubli flagrant. Quant aux Μηλιεῖς, il faut les maintenir : c'est tout simplement la forme ionique de Μαλιεῖς.

Cette discussion, que j'abrége, montre que les contradictions entre les diverses listes sont plus apparentes que réelles. Tous ces dénombrements peuvent être ramenés sans violence à celui que donne notre inscription. Grâce à la découverte de ce document, nous connaissons désormais la composition régulière et normale de la ligue amphictionique. Nous savons les noms des peuples dont elle se composait, et nous pouvons déterminer le nombre de suffrages attribué à chacun d'eux.

[1] *Oratores Attici, etc.* ed. C. Müller, vol. II, p. 83. — Paris, Didot, 1858.

[2] Selon Strabon (IX, III, 15), Delphes et la Phocide ne formaient primitivement qu'un seul État, et ce furent les Lacédémoniens qui établirent l'indépendance des Delphiens. Il est probable que, pour assurer à la nouvelle république deux voix dans le conseil, on enleva un suffrage à deux des peuplades thessaliennes qui avaient fait, dès l'origine, partie de l'amphictionie. Cette transformation est antérieure à l'époque macédonienne et au discours d'Eschine.



CARTE
DU TERRITOIRE SACRÉ
DE DELPHES
d'après les données
DU MONUMENT BILINGUE
PHOCIDE
LOCRIDE OZOLE
BAIE DE CIRRA
BAIE D'ANTICYRE
Mt LYAKOURA
ou
PARNASSE
Μ Υ Α Ν Ε Ι Α
AMPHISSA
ou Salona
Mt H. Monument Hellénique
P. K. H.
Τριναπέα
Fontaine
Κρήνη Κράτεια
Νάτεια
Ravin du Χάραδρος
Ὄρος ἄκρον τὸ Ταρμίνον
Τρίπους χαλκοῦς
Ἐπακινά
Ὄρος Κοῖον
Grotte Corycienne
1087m
Église ruinée
Ἀντῶον ὑπὸ Κατωπουρέου
1228m
Τρίπους
Hos Ilias
Ἀστράβας
Roches Phédriades
Castri DELPHES
Khryso
(Crissa)
Arakhova
985m
2435m
2459m
Ἀνεμώρεια Ἀνεμώλεια
Pleistos Πρεῖστος
Χάραδρος
Mt Cirphis Κίρφος
(auj. Xéro-Vouni)
Route de Livadie
Cirra
Ἄκρα Μελίου
P. K. H.
Εὐόριον
Δολιχών
Ἄκρα Κολώφεια
Aspra Spilia
Anticirra
Cap Képhali
Cap Trakhila
Mte Hagios Nikolaos
Cap Hagios Paskalos
Promontoire Opoenta

Ce renseignement n'est pas le seul que fournisse notre précieux document. Des deux jugements dont il se compose, l'un a trait aux limites du territoire sacré, l'autre est relatif aux revenus du temple d'Apollon.

§ II.

DES LIMITES DU TERRITOIRE SACRÉ.

Dans le catalogue par lequel s'ouvre le premier jugement, le nom de chaque peuple amphictionique, soit qu'il dispose de deux voix, soit qu'il n'en ait qu'une, est accompagné invariablement de l'indication du vote avec la formule suivante : ἱερομνημόνων κρίματι σ7ῆναι, *Hieromnemonum sententia stare*. Ces mots signifient que l'Amphictionie tout entière accepte la délimitation tracée par les Hiéromnémons. Grâce à cette sanction, les décisions prises acquièrent force de loi, et deviennent obligatoires pour tous les États confédérés. Nous voyons dès lors la marche qui a été suivie. Les Hiéromnémons, en vertu de leurs attributions spéciales, ont déterminé sur le terrain les limites du domaine appartenant au dieu. L'assemblée s'est réunie ensuite, et, par son vote unanime, a donné à cette détermination de frontières l'autorité de la chose jugée.

Ce n'est pas ici une simple hypothèse. C'est une explication fondée, non-seulement sur le texte de notre document, mais encore sur tous les témoignages anciens relatifs aux Hiéromnémons.

L'Hiéromnémon, comme son nom l'indique (ἱερὰ, *les choses sacrées*, μνάω, *faire souvenir*), était chargé de veiller à tout ce qui concerne le culte et la religion. Les auteurs grecs de l'époque romaine, Denys d'Halicarnasse et Strabon, emploient

ce mot comme traduction de *pontifices* chez les Latins. Ce point étymologique a été suffisamment éclairci par M. Letronne dans un travail inséré au tome VI des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1], et je n'y insiste pas ici. Sur un marbre du Louvre[2] publié dans le *Corpus inscriptionum græcarum,* marbre originaire de l'île d'Égine, mais relatif à Delphes, nous trouvons, à travers de nombreuses et regrettables lacunes, le rôle des Hiéromnémons nettement tracé. Ils sont chargés particulièrement de veiller à l'intégrité du territoire sacré, de le parcourir périodiquement et d'assurer le respect des propriétés du dieu[3]. Ils doivent réprimer les usurpations de toute nature, et infliger à ceux qui seraient tentés de les commettre des amendes pécuniaires. Les États, aussi bien que les simples particuliers, sont soumis à leur surveillance. Si les coupables résistent, l'Amphictionie en masse s'armera contre eux. Ces détails sont confirmés par la suite des faits que laisse entrevoir notre propre document. En effet, les lignes[4] qui suivent le premier catalogue amphictionique, et qui, malheureusement, sont en partie brisées, font allusion à des terrains placés sur la limite du territoire sacré, et indûment occupés par les municipalités voisines. C'est ce que nous sommes autorisés à conclure des débris suffisamment clairs que nous offrent les lignes 7, 8 et 9. Ces municipalités ont été admises à envoyer leurs archontes avec des délégués spéciaux pour assister à l'enquête qui devait amener la solution des différends. Les villes sont désignées par le nom de *δῆμοι*; les magistrats sont appelés *ἄρχοντες* et *πρεσβευταί*. Ces di-

[1] *Mémoires de l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres), vol. VI, p. 221 et suivantes.

[2] Catal. Clarac, n° 628; Musée, n° 453.

[3] *Corp. inscr. græc.* n° 1688. Voir notamment les lignes 15-26.

[4] Lignes 7 à 10 de mon fac-simile (1re colonne.)

verses dénominations, mutilées en partie, ont pu être retrouvées ou suppléées à la lecture. Vient ensuite un catalogue de noms propres, qui occupaient les lignes 11 à 20. C'étaient les noms des *ἄρχοντες* et des *πρεσβευταί*, avec l'indication des villes dont ils étaient les représentants. Les villes dont on retrouve encore les noms sur le marbre sont Anticyre (ligne 11) et Amphissa (ligne 16). C'étaient deux puissantes voisines, bornant Delphes à l'est et à l'ouest, et cherchant, chacune de son côté, à reculer leurs frontières aux dépens du territoire delphique. La plaine cirrhéenne, consacrée à Apollon par l'Amphictionie victorieuse à l'issue de la première Guerre sacrée, se trouve placée précisément entre ces deux villes, et paraît avoir excité leur incessante convoitise. Ce sont ces mêmes cités que nous avons vues, trois siècles plus tard, plaidant contre Delphes devant le légat impérial Caïus Avidius Nigrinus, chargé par l'empereur Trajan de faire respecter comme loi souveraine le jugement amphictionique que nous étudions en ce moment.

Quant aux noms des délégués, chaque nom propre est accompagné, suivant l'habitude des Grecs pour les hommes libres, d'un génitif indiquant le nom du père. Quant à ces noms en eux-mêmes, j'ai pu restituer la plupart de ceux dont on voit encore la trace sur le marbre, à l'aide des ressources que nous offrent aujourd'hui, pour l'onomatologie grecque, les nombreuses inscriptions lues sur le mur méridional, qui renferment beaucoup de noms propres appartenant aux habitants des régions voisines de Delphes.

A la ligne 21, commence la détermination des limites. Elle occupe les dix-huit dernières lignes de cette colonne et les six premières lignes de la colonne placée en regard de celle-ci, ce qui fait vingt-quatre lignes en tout, sans compter une lacune

entre la fin de la première colonne et le commencement de la seconde.

Chaque limite est déterminée par deux noms de localité, indiquant les deux extrémités de la ligne de démarcation tracée par les Hiéromnémons. Le point de repère qui marque la fin d'une de ces lignes étant identique avec celui qui marque le commencement de la ligne suivante, chaque nom de localité se trouve avoir été répété deux fois sur le document, circonstance qui m'a permis de rétablir un grand nombre de passages. Quand la ligne frontière est parfaitement droite, ce fait est indiqué par l'expression *εἰς ὀρθόν* ou *ἐπ' ὀρθόν*, qui répond à l'expression *recto rigore* de la langue des *agrimensores*, remarquée précédemment dans l'inscription latine. Souvent l'indication d'une limite est accompagnée de la mention expresse d'une usurpation de terrain commise au détriment du dieu. L'usurpateur est désigné nominativement; l'ordre de vider la place lui est formellement intimé, et à cet ordre vient s'ajouter quelquefois celui de démolir sa maison, quand la maison a été bâtie sur le territoire consacré au dieu. La formule ordinaire est celle-ci : *ὃ ἐντὸς τούτων ὁρίων κατέχει..... ἐκχωρείτω*, ou d'autres fois l'aoriste *ἐκχωρησάτω*. Quand il y a une maison, l'inscription ajoute : *καὶ τὴν οἰκίαν καθελέτω*. Dans la partie conservée du document, les exemples de ces expropriations pour motif d'usurpation sacrilége sont au nombre de neuf, et il ne semble pas que l'inscription en ait renfermé d'autres. Sur ces neuf cas, il y en a deux où la sommation d'évacuer le terrain est accompagnée d'un ordre de démolir la maison.

Si maintenant nous passons en revue les noms des localités désignées par les Hiéromnémons comme bornes du territoire delphique, nous remarquerons que la détermination des li-

mites commence du côté d'Anticyre pour finir du côté d'Amphissa. Géographiquement parlant, la ligne de démarcation va du midi vers le nord, pour redescendre ensuite du nord vers le midi. Le point de séparation est à la ligne 35, vers la fin de la première colonne. Dans cette ligne, j'ai retrouvé les six dernières lettres du mot [Παρ]*νασσόν*. La restitution n'est pas douteuse, vu le contexte. Ce point de repère est très-précieux, parce qu'il rend possible, dans une certaine mesure, l'application de notre document à la topographie. Ajoutons encore que, d'après les détails fournis par l'inscription, la plupart des localités désignées comme frontières paraissent avoir été marquées, dans l'antiquité, d'un signe durable, par la présence d'une borne (*ὅρος*), sur laquelle était scellé un trépied symbolique (*οὗ τρίπους ἐγκεκόλαπται*). D'autres fois la frontière était indiquée par une simple inscription gravée sur le rocher, ainsi que nous l'avons vu dans l'inscription latine [1]. Dans certaines parties de la Grèce, les limites de ce genre, constatées par une inscription gravée sur le roc ou sur un monument distinct, se retrouvent encore, et l'épigraphie grecque en offre plusieurs exemples [2].

Déterminons d'abord les noms des localités situées sur une ligne allant du midi vers le nord, et limitant, du côté de l'ouest, le territoire delphique.

[1] Lignes 18-20 : « Naturales in utro« que monticulo lapides exstant, quorum « in altero Græca inscriptio quæ significat « Delphicum terminum hunc esse adhuc « manet cui vetustas fidem faciat, in altero « eamdem inscriptionem fuisse vestigia do« cent... » (Texte latin restitué, p. 12 du présent mémoire.)

[2] J'ai constaté par moi-même l'existence de plusieurs de ces inscriptions. Voici celle de *Diane Amarysienne*, déjà vue par Fourmont (*Corp. inscr. græc.* n. 528) :

HOROΣ⁝ARTE
MIΔOΣ⁝TEME
NOΣ⁝AMARV
. IAΣ

Ὅρος Ἀρτέμιδος τεμένο[υ]ς Ἀμαρυ[σ]ίας

Elle est gravée sur une pierre encastrée dans les murs d'une petite église byzan-

Du premier nom il ne reste que les quatre dernières lettres ΝΤΑΣ. Je ne doute pas qu'il ne faille lire ἐξ Ὀποέντας, d'après l'inscription latine, où nous lisons : « Opoentam in mari « quod Anticyram vergit quam primam in determinatione Hie- « romnemones nominaverunt[1]. » La forme féminine Ὀπόεντα, Ὀποέντας, explique cette transcription latine *Opoentam*, qui paraît singulière au premier abord. On comprend qu'à la longue le langage vulgaire ait confondu Ὀπόεντα, nominatif féminin, avec Ὀπόεντα, accusatif de Ὀποῦς, nom d'une ville locrienne située en face de l'Eubée. La confusion des deux premières déclinaisons avec la troisième paraît avoir été un fait saillant du grec vulgaire à toutes les époques, et se retrouve dans les anciens dialectes de la Grèce du nord, notamment dans le dialecte delphique tel que les monuments épigraphiques nous l'ont fait connaître. Nous voyons ici que cette confusion existait au temps de Trajan, et avait rendu nécessaire, dans ce cas particulier, une détermination nouvelle. Où faut-il placer le promontoire d'*Opoenta?* Kiepert, qui appelle ce promontoire *Opus*, à tort, selon moi, le place, sur sa carte, au cap Képhali, situé dans la baie de Salone. Je ne puis admettre cette identification, qui me paraît exclue formellement par les termes de l'inscription latine : « Opoentam in mari « quod Anticyram vergit. » Il faut chercher le promontoire

tine près de *Marousi*, à trois lieues d'Athènes. Ce nom moderne de *Marousi* reproduit le nom antique d'Ἀμαρυσία contenu dans l'ὅρος, avec suppression de la voyelle initiale et prononciation éolienne de l'Υ, qui, dans l'alphabet éolien, répondait à l'ū des Latins, et se prononçait *ou*. Sur le rocher de la colline des Nymphes, tout près de la route conduisant d'Athènes au Pirée, on peut lire encore l'inscription suivante, gravée de droite à gauche :

ϟΟΙΔ ⁝ ϟΟЯΟΗ

Ὅρος Διός

C'était la limite d'une enceinte consacrée à *Jupiter*. — Je donne ces inscriptions d'après les copies que j'ai faites sur place en 1860-62.

[1] Lignes 13 à 15 du texte restitué (p. 12 du présent mémoire).

d'Opoenta sur un autre point. Les mariniers qui faisaient la traversée entre Cirrha et Anticyre étaient obligés, pour passer de la baie de Cirrha dans celle d'Anticyre, de doubler une pointe qui porte aujourd'hui le nom d'*Hagios Paskalos*, et près de laquelle se trouvent les ruines d'un couvent grec placé sous l'invocation du patron des nautoniers, Hagios Nikolaos, dont les chapelles ont généralement succédé aux sanctuaires de Neptune. De ce point part un sentier de montagne qui conduit à Delphes. C'est là que je placerais le promontoire d'Opoenta, à mi-chemin de Cirrha et d'Anticyre, vers l'extrémité de la presqu'île montueuse qui sépare les deux golfes.

La seconde localité est *ἄκρα Κολώφεια*[1], dont nous avons retrouvé le nom dans l'inscription latine à l'aide de quelques indices encore subsistants sur le marbre et confirmés par la copie de Cyriaque d'Ancône. D'après ces éléments, nous avons restitué la phrase entière : « Ad monticul[os duo app]ellatos « Acra Colo[pheia]. » A cet endroit se trouvaient deux inscriptions anciennement gravées sur le roc, dont l'une était déjà presque effacée au temps de Trajan. Depuis le promontoire d'Opoenta jusqu'aux deux sommets appelés *ἄκρα Κολώφεια*, la frontière suivait une ligne droite, circonstance indiquée dans l'inscription grecque par ces deux mots *εἰς ὀρθόν*, qui nous ont permis de restituer l'expression [*recto ri*]*gore* dans le texte du jugement latin.

La troisième limite est désignée par le génitif Δολιχῶντος, qui suppose un nominatif Δολιχῶν. C'est à ce mot que nous

[1] Le nom de lieu *Κολώφειον* est un mot de même famille que *κολοφών*, *sommet.* La ville de Colophon, une des sept patries d'Homère, était ainsi appelée parce qu'elle était située sur un promontoire au bord de la mer. *Τὸν κολοφῶνα ἐπιθεῖναι τινὶ πράγματι* veut dire *mettre le faîte à, mettre le comble à.* C'est une allusion, non pas à l'excellence de la cavalerie des Colophoniens, comme le croit Strabon (X, 1, 28), mais simplement à la situation de leur ville.

avons rapporté les lettres CHONOS, lues par Cyriaque d'Ancône dans l'inscription latine, et aujourd'hui effacées. Ce devait être un nom de rocher : il est suivi, dans l'inscription latine, du mot *vocatur*. Nous trouverons plus loin des noms de rochers présentant cette même désinence en *ῶν*. Il y avait, selon toutes les apparences, dans l'inscription latine : « ab iis « ad [petram quæ in sententia Hieromnemonum Doli]chonos « vocatur. » Aussi n'ai-je point hésité à restituer : *εἰς πέτραν ἣ καλεῖται Δολιχῶν*[1]. L'inscription latine nous a appris que cette limite, au temps de Trajan, était incontestée : « indubi« tatus inter Delphos et Anticyrenses limes est. »

La quatrième limite est désignée par les mots *ἥρωα τὸ Εὐόριον καλούμενον*. Ἥρωα est ici pour *ἡρῷον*, *le héros*, pour le sanctuaire qui lui est consacré. Quant à *τὸ Εὐόριον*, nom de ce sanctuaire, il suppose l'existence d'un héros *Εὐόριος*, c'est-à-dire *protecteur de la frontière* (rac. *εὖ*, *ὅριον*). Ce nom n'a rien ici que de très-naturel. Cet endroit, d'après l'inscription, était marqué par une stèle : *οὗ σλήλη* [*ἐνέσΊηκε*].

La cinquième limite est appelée *ἄκρα Μελίου*. Ce mot *ἄκρα* désigne ici encore des hauteurs, comme dans *ἄκρα Κολώφεια*. La presqu'île qui s'allonge dans la mer entre Cirrha et Anticyre est en effet très-montueuse, et il ne faut pas s'étonner d'y rencontrer, à chaque instant, des noms de montagnes et de rochers.

La sixième limite est appelée *Χάροδρος*. Le mot *χάροδρος* n'existe pas; mais nous connaissons *χάραδρος* et *χαράδρα*. La confusion de l'ᾰ et de l'ŏ est fréquente dans le passage d'un dialecte à l'autre. *Χάροδρος*, comme ses analogues *χάραδρος* et

[1] *Δολιχῶν* a pour racine *δολιχός*, et désigne sans doute un rocher de forme allongée. La transcription latine *Dolichonos* provient aussi, selon toute vraisemblance, de la confusion déjà indiquée entre la deuxième et la troisième déclinaison.

χαράδρα, désigne certainement un *ravin*. Les équivalents de ce nom reviendront plus d'une fois encore dans la description de ce sol bouleversé par la nature, tourmenté par les tremblements de terre, hérissé à chaque pas de pics escarpés, que séparent des gouffres profonds. L'inscription nous apprend que le ravin de Χάροδρος était au pied du mont Cirphos. J'ai pu, en effet, d'après les débris de lettres subsistant sur le marbre, restituer : [παρ]ὰ [τὴν ῥί]ζαν Κίρφου (ligne 24).

Nous connaissons par Strabon une montagne du nom de *Cirphis*, située au sud-est de Delphes. C'est une chaîne de collines abruptes dont le géographe grec fait la description suivante : « En face de la ville, du côté du midi, s'élève le Cirphis, « montagne escarpée, séparée de Delphes par un vallon boisé, « qu'arrose le fleuve Plistus. » Πρόκειται τῆς πόλεως ἡ Κίρφις ἐκ τοῦ νοτίου μέρους, ὄρος ἀπότομον, νάπην ἀπολιπὸν μεταξὺ, δι' ἧς ὁ Πλεῖστος διαρρεῖ ποταμός[1]. Cette description est rigoureusement exacte. En effet, Delphes est bâti en amphithéâtre sur une vaste pente, au pied de laquelle coule le Plistus, dans un étroit vallon planté d'oliviers; de l'autre côté du ravin, s'élèvent les pentes abruptes et nues du mont Cirphis. L'identité du Κίρφις de Strabon et du Κίρφος de notre inscription ne saurait être mise en doute. J'ai déjà eu occasion de signaler plusieurs fois le fait philologique de la confusion entre la deuxième et la troisième déclinaison. Ce fait se retrouve dans la plupart des dialectes d'origine dorienne. Eustathe l'a remarqué dans les actes officiels des Étoliens; je l'ai constaté moi-même en Crète et dans le sud-est de l'Archipel, dans les inscriptions crétoises d'Aptère aussi bien que dans le décret dorien de Carpathos[2]. Ce fait est surtout fréquent dans

[1] Strab. *Geogr.* IX, III, 3.

[2] Voir mon travail intitulé : *Texte et explication d'un décret en dialecte dorien provenant de l'île de Carpathos.* (Extrait de

les inscriptions de Delphes. On y trouve très-souvent les formes *μάρτυροι* pour *μάρτυρες*, *ὄντοις* pour *οὖσι*, *ἐντυγχανόντοις* pour *ἐντυγχάνουσι*, *ἐν ἄνδροις τρίοις* pour *ἐν ἀνδράσι τρίσι*, etc. etc. Par une coïncidence remarquable, la trace de cette forme s'est conservée dans la langue du peuple pauvre et ignorant de ces contrées, et l'on y dit, entre autres, *τὸ μισσό*, *la moitié,* pour *τὸ ἥμισυ*. Cet usage est d'autant plus frappant, que les inscriptions delphiques elles-mêmes nous offrent plusieurs exemples de la forme *τὸ ἡμισσόν*, pour dire *la moitié*. Dans un pays où l'on disait *μάρτυροι* pour *μάρτυρες* et *τὸ ἡμισσὸν* pour *τὸ ἥμισυ*, il n'est pas étonnant qu'on ait dit *Κίρφος* pour *Κίρφις*, et que nous retrouvions la forme populaire ΚΙΡΦΟΣ sur un monument public.

Jusqu'ici nous avons vu les limites échelonnées sur une ligne allant du sud au nord. A partir du point où nous sommes arrivés, cette ligne va incliner de l'est vers l'ouest. En effet, l'inscription nous dit qu'à partir du point appelé *Χάροδρος*,

la *Revue archéologique*, décembre 1863, p. 15 du tirage à part.) — Voir aussi ma *Lettre sur les fouilles d'Aptère*. (*Revue archéologique*, juillet 1864, p. 75-78.) — Les formes crétoises et carpathiennes *λιμένοις*, *ἀγώνοις*, répondent aux formes delphiques *ἄνδροις*, *τρίοις*, *ὄντοις*, *ἐντυγχανόντοις*, *μάρτυροι*, etc. Eustathe fait remonter toutes ces formes au dialecte étolien, l'un des plus étranges et des plus barbares de l'ancienne Grèce

Voici ses propres paroles : *Εἰ διὰ τὴν τοῦ ρ̄ χρῆσιν μόνην ἐκληροῦντο οἱ Ἐρετριεῖς τὸ βαρβαρόφωνον, τίνες ἂν καλοῖντο οἱ Αἰτωλοὶ, ἀλλόκοτα λαλοῦντες; ὡς ὁ γραμματικὸς Ἀρισ7οφάνης παρέπηξεν οἷς ἔφη περὶ καινοτέρων λέξεων· τὴν γὰρ γέρων γέροντος γενικὴν ἀναγαγόντες εἰς εὐθεῖαν γράφουσιν οὕτω· Μιλασίοις καὶ ταῖς συναρχίαις καὶ τοῖς γερόντοις, τουτέσ7ιν ἐπισ7έλλομεν οἱ Αἰτωλοὶ τοῖς Μιλησίοις καὶ τὰ ἑξῆς. Τὸ δ' αὐτό φησι φαίνεσθαι καὶ ἐπὶ τοῦ παθήματος, ὡς δῆλον ἐκ τοῦ· μὴ καταγελᾶτε τοῖς ἐμοῖς παθημάτοις.* (Eust. *ad Il.* B, v. 537.)

Les exemples que j'ai rassemblés prouvent que ces formes n'étaient pas particulières à l'Étolie, puisqu'on les retrouve dans le sud de l'Archipel. Ce que je crois, c'est que cette confusion des déclinaisons était un des traits distinctifs de cet idiome *éolodorique*, qui, après avoir joué, dans une partie notable de la Grèce ancienne, le rôle de langue *rustique*, est devenu, au moyen âge, une des principales sources du grec moderne ou romaïque.

au pied du Cirphos ou Cirphis, la ligne frontière suit le fil de l'eau qui coule dans le ravin, circonstance exprimée par les lambeaux de phrase *ὡς ὕδωρ ῥέει* et *τῇ αὐτῇ χαράδρᾳ*, lisibles encore sur le marbre. Le point extrême de cette direction paraît être à la rencontre d'un fleuve dont le nom est malheureusement brisé. Ce nom se trouvait gravé dans l'espace compris entre les mots *εἰς τὸν* et les lettres ΠΟ, commencement présumé du mot *ποταμόν*[1]. Ce fleuve est-il le Plistus? En ce cas, le cours d'eau mentionné par l'inscription serait le ruisseau qui, descendant des hauteurs de Cyparissos, près de l'Arakhova moderne, longe le Cirphis, d'abord seul, puis confondu avec le Plistus, qu'il rencontre sur son passage. Tout semble favoriser cette induction, et cependant une difficulté se présente. Le nom du fleuve sur le marbre se composait de sept à huit lettres, ce qui s'accorderait bien avec le nom du *Πλεῖστος*; de plus, les deux dernières lettres sont ΟΝ, ce qui répondrait parfaitement à la désinence de l'accusatif régi par *εἰς*. Mais les deux premières lettres du mot sont un Π et un Ρ. Ce Ρ nous oppose un obstacle sérieux. Peut-être n'y a-t-il là encore qu'une mutation tenant à la différence des dialectes. Le Λ et le Ρ sont deux consonnes philologiquement voisines et souvent prises l'une pour l'autre. J'en veux citer un exemple emprunté à la topographie delphique, exemple qui me paraît décisif dans la question. Sur l'emplacement de l'Arakhova moderne, non loin des sources du Plistus, s'élevait, dans l'antiquité, une ville qui marquait de ce côté l'extrême limite du territoire delphique. Cette ville s'appelait *Ἀνεμώρεια*; mais, selon Strabon, on la nommait aussi *Ἀνεμώλεια*[2]. « La ville

[1] Ligne 25 du fac-simile (p. 54 A).

[2] Strab. IX, III, 15 : Ἡ δὲ Ἀνεμώρεια ὠνόμασται ἀπὸ τοῦ συμβαίνοντος πάθους· καταιγίζει γὰρ εἰς αὐτὴν ὁ καλούμενος Κατοπτήριος χῶρος, κρημνός τις ἀπὸ Παρνασσοῦ διήκων· ὅριον δ' ἦν ὁ τόπος οὗτος

« d'Anémoréia, dit cet auteur, est ainsi appelée à cause de l'in-« convénient de sa position, parce qu'elle est exposée aux ou-« ragans qui s'abattent sur elle en descendant d'un plateau « voisin appelé *Κατοπτήριος*, situé sur les flancs du Parnasse. « Cette ville est frontière entre Delphes et la Phocide. . . . . On « l'appelle aussi *Ἀνεμώλεια.* » On disait donc indistinctement *Ἀνεμώρεια* et *Ἀνεμώλεια.* A-t-on dit de même *Πλεῖστος* et *Πρεῖστος*? Je suis porté à le croire[1]. Si l'on partage cet avis, la restitution *εἰς τὸν Πρ*[*εῖστ*]*ον πο*[*ταμόν*] devra prendre place dans le texte.

Arrivés à ce point, nous rencontrons plusieurs noms de rochers. A mesure que nous nous élevons du rivage vers le Parnasse, et que nous pénétrons plus avant dans la région des montagnes, ces noms doivent devenir plus fréquents. La ligne frontière paraît suivre le cours du Plistus jusqu'à un premier rocher appelé *Ὑποφαῶν* ou plutôt *Ὑποφαοῦς* : nous n'avons que le génitif *Ὑποφαοῦντος.* C'est notre septième limite.

La huitième limite est formée par un rocher appelé *Ἰστεφῶν.*

Le nom de la neuvième limite est effacé[2]. Entre cette limite et la précédente se trouvait un terrain occupé par un certain *Βαβύλος*, fils de *Λαιάδας* : ce sont deux noms très-communs

Δελφῶν τε καὶ Φωκέων. . . . . Τινὲς δὲ Ἀνεμώλειαν καλοῦσιν.

[1] Ce changement du *λ* en *ρ* est fréquent encore aujourd'hui dans la langue populaire de la Grèce du nord. On y dit *ἦρθε* pour *ἦλθε*, *ἀδέρφια* pour *ἀδελφοί.* Les chants klephtiques offrent de nombreux exemples de ces formes. Voici un couplet qu'on chante souvent à Delphes, les jours de fête, aux danses des jeunes palikares :

> Κάτω 'ς τὸμ Βάλτο 'ς τά χώρια
> Ξερόμερο καί Ναίγραφα
> Καὶ 'ς τὰ πέντε βιλαέτια
> Φᾶτε, πιέτε, μῶρ' ἀδέρφια!

Là-bas, au Valtos, dans la plaine, à Xéroméro comme à Agrapha, là-bas, dans les cinq villages, mangez, buvez, joyeux frères!

On remarquera, à la fin du quatrième vers, la forme *ἀδέρφια* pour *ἀδελφοί.*

[2] Les lettres ΟΙΚΟΔΟ, qui terminent la ligne 27, et ΜΑΤΩΝ, qui terminent la ligne 28, font penser à des *édifices, οἰκοδομήματα*, dont nous ne connaissons pas la destination exacte.

dans les inscriptions delphiques, où on les trouve portés par des archontes et par des sénateurs de Delphes. Cette circonstance semble indiquer que les Delphiens n'étaient pas les derniers à se rendre coupables de ces usurpations sacriléges dont les Hiéromnémons devaient faire justice. Placés plus près du dieu, ils traitaient avec moins de respect les propriétés que lui avait attribuées la piété commune de tous les Grecs. Babylos, fils de Læadas, est, selon toute apparence, un de ces Delphiens avides de s'enrichir aux dépens d'Apollon. Aussi l'inscription le somme-t-elle de restituer le terrain qu'il a pris : [*ἐντὸς*] *τούτων ὁρίων ἐν ἱερᾷ χώρᾳ ὃ κατέχει* Βαϐ[ύλ]*ος* Λαιάδου [*ἐκ*]*χω*-[*ρείτω.*]

La dixième limite est un rocher placé près d'un endroit appelé Σ*κιδάρεος*[1] ou Σ*κιδάρεον*, que rien, d'ailleurs, ne nous fait connaître. Ici encore, l'inscription nous signale une usurpation. L'usurpateur s'appelle Κ*λεόδαμος* Φ*ίλωνος*, Cléodamos, fils de Philon : encore deux noms qui n'étaient pas rares à Delphes. Ce Delphien est également sommé de se retirer : *ὃ ἐντὸς τούτων ὁρίων ἐσ7ὶ* Κλεόδαμο[*ς*] Φίλ[*ωνος ἐκχωρείτω.*

La onzième limite est un rocher qui surplombe la route, et sur lequel est scellé le trépied symbolique : *πέτραν τὴν ἐπάνω τᾶς ὁδοῦ οὗ τρίπους ἐγκεκόλαπ7αι.* Nous rencontrons ici un troisième usurpateur. Son nom nous échappe; mais nous apprenons que, dans cet endroit consacré, il avait élevé une habitation. Il est sommé de la démolir : *ἐκχωρησάτω καὶ τὴν οἰκίαν καθελέτω.* « Le rocher, est-il dit, surplombe la route. » De quelle route s'agit-il? Il n'y a dans cette région qu'une seule route, celle de Delphes à Arakhova, qui se prolonge ensuite jusqu'à Livadie. C'est de ce chemin, bordé de rochers

[1] Rac. *σκιδαρός*, en latin *exilis*. C'était, sans doute, un sentier étroit, un *pas* resserré dans la montagne.

sur une grande partie de son parcours, qu'il doit être question ici.

La limite suivante, qui est la douzième, devait être située, comme la précédente, aux environs d'Arakhova. Cette limite est appelée dans l'inscription le *cimetière des Lacédémoniens, τὸ πολυανδρεῖον τῶν Λακώνων*. Qu'était-ce que ce cimetière? De quelque côté qu'on arrive à Delphes, on remarque, dans les rochers, des grottes taillées de main d'homme, qui ont servi de sépultures. Ces grottes sont très-nombreuses à l'ouest de Delphes, sur le chemin d'Amphissa. On les retrouve également du côté de l'est, au-dessus de la route d'Arakhova. Ce n'est pas tout. La vaste plaine qui s'étend entre Arakhova et Delphes est une nécropole véritable, où se pressaient jadis des tombes nombreuses, dont les débris n'ont pas tous disparu. On y voit notamment une tour carrée, de construction hellénique, imposante par sa solidité et remarquable par sa conservation; non loin, des pierres sépulcrales brisées sont éparses sur le sol. Ce champ des morts a été fouillé en tous sens par les violateurs de sépultures anciens et modernes; toutefois on n'a pu emporter tous les marbres, et l'on y remarque encore un fort beau sarcophage, décoré d'élégantes sculptures à demi enfouies dans le sol. La destination particulière de cette nécropole n'est pas connue. Peut-être était-ce là le cimetière des Lacédémoniens, ainsi appelé parce que ces derniers l'auraient choisi pour lieu de sépulture de leurs concitoyens morts pour la défense d'Apollon dans les guerres religieuses de la Grèce. Ce furent en effet les Lacédémoniens qui, au dire de Strabon, conquirent au territoire delphique son autonomie, le détachèrent définitivement de la Phocide, et décidèrent qu'il s'étendrait, du côté de l'est, jusqu'à *Anémoréia*[1].

[1] Strab. IX, III, 15.

Il ne serait pas étonnant qu'ils eussent choisi pour leur sépulture ce terrain rattaché par eux au domaine d'Apollon. L'expression πολυανδρεῖον Λακώνων est accompagnée des mots *ὑπὸ τὸν ὁπλίταν, sous l'hoplite.* Je pense qu'il faut entendre par là une statue ou un bas-relief s'élevant sur l'emplacement de la nécropole lacédémonienne et représentant un guerrier de Sparte pesamment armé. C'était sans doute un monument analogue à celui qui est connu sous le nom de *guerrier de Marathon,* et qui est un des principaux ornements du musée établi dans le temple de Thésée, à Athènes[1]. Ce bas-relief, qui représente un guerrier avec ses armes, avait une destination funéraire : il ornait la tombe d'un certain Aristion. On lit encore sur le socle : ΑΡΙΣΤΙΟΝΟΣ. Notre inscription, par les mots *ὑπὸ τὸν ὁπλίταν*, doit désigner quelque représentation semblable.

La treizième limite est un rocher sur lequel se dressait un trépied symbolique. Le nom est effacé. Entre ce rocher et le cimetière des Lacédémoniens s'étendait un terrain qui avait été l'objet d'une usurpation dont nous ne connaissons pas l'auteur.

Le nom de la quatorzième limite est effacé, ainsi que celui de la quinzième. Toutefois, pour cette dernière, une partie de la dénomination subsiste. Ce sont les lettres Λ . . ΩΙΟΝ, que je lis Λ[ητ]ῷον, doriquement Λατῷον, *sanctuaire de Latone,* et qui sont suivies des mots *ὁ ὑπὸ* Κατωπουρέου *ἐστί.* Le nom Κατωπούρεος (R. *κατωπός, qui regarde en bas*) rappelle singulièrement le Κατοπτήριος mentionné par Strabon près d'Anémoréia. C'était sans doute quelque plateau élevé d'où l'on découvrait un vaste horizon. Ici encore nous trouvons la men-

[1] Rhangabé, *Ant. Hell.* vol. I, n° 21.

tion d'une usurpation sans que le nom de l'usurpateur soit parvenu jusqu'à nous.

La seizième limite est un rocher dont le nom est effacé. L'espace compris entre cette limite et la localité désignée par le nom de Κατωπούρεος était occupé par deux personnages, du nom de Callicrate et d'Antigène, tous deux fils d'un certain Diodore. Ces deux frères sont invités à se retirer et à démolir leur maison : [Καλ]λικρά[της καὶ Ἀ]ντ[ιγέ]νης Διοδώρου ἐκχωρείτω καὶ τὴν [οἰκία]ν καθε[λέτ]ω.

La dix-septième limite est désignée par le mot ὅρος avec un nom au génitif; ce nom est presque entièrement brisé.

La dix-huitième limite est une montagne qui porte le nom, lisible encore aujourd'hui, de *Cœum : εἰς ὅρος* Κοῖον. Cœus est un nom connu dans la mythologie grecque. C'est le nom du fils d'Uranus et de Gæa, père de Latone, et grand-père d'Apollon. Il n'est pas étonnant dès lors qu'on retrouve ce nom dans le voisinage de Delphes. Ce mont Cœus regardait vers le Parnasse : ὁ κέκλιται πρ[ὸς Παρ]νασσόν. Entre cette montagne et celle qui formait la limite précédente, s'étendait un terrain du nom de Νάτεια. Ce terrain était cultivé : χώρα . . . . καλεῖται Νάτεια γεωργουμένη. L'inscription nous apprend qu'il avait été donné au dieu par Manius Acilius, ἣν Μάνιος Ἀκίλιος τῷ θεῷ [δέ]δωκε. Ce Manius Acilius est celui dont nous avons trouvé le nom dans les deux jugements, l'un grec, l'autre latin, prononcés par le légat impérial sous le règne de Trajan[1]. D'après ces deux jugements, c'était Manius Acilius qui, au nom du sénat romain, avait provoqué la sentence des Hiéromnémons. Y avait-il eu des mesures préparatoires prises par Manius Acilius? Ce qui autorise à le croire, c'est que, plus

[1] Inscription latine, ligne 2 ; inscription grecque, ligne 7 (p. 12 et 36 du Mémoire).

haut, à la ligne 9, nous lisons [κατ]έχουσι τοὺς ἐξ συγκλήτου δόγματος. . . . ., lambeau de phrase qui fait allusion à des terrains attribués au dieu par décret du sénat et occupés néanmoins par d'injustes détenteurs. Sans doute les dispositions prises à cet égard par le sénat romain et par son mandataire, Manius Acilius, avaient soulevé de vives discussions. C'est pour y mettre un terme que le général romain, sur l'ordre du sénat lui-même, avait déféré le jugement en dernier ressort au conseil amphictionique, seul compétent aux yeux des populations en cette délicate matière. La circonstance était grave, puisque des intérêts divers et opposés, mais également exigeants, se trouvaient en présence : d'une part, l'intérêt religieux, armé du prestige qu'il empruntait à d'anciennes institutions entourées de la vénération publique; d'autre part, l'intérêt des particuliers qu'il s'agissait de déposséder, lorsque peut-être une longue prescription les avait investis d'un droit apparent de propriété. En se couvrant de l'autorité morale du conseil amphictionique, la politique romaine s'assurait un double avantage : elle témoignait de sa déférence pour des traditions chères à la Grèce, en même temps qu'elle se délivrait du souci fâcheux d'une responsabilité incommode. S'il y avait des mécontents, c'était au dieu lui-même que ceux-ci devaient s'en prendre. A l'époque dont il s'agit, la Grèce n'était pas encore réduite en province romaine. En effet, le Manius Acilius de l'inscription est, selon toutes les vraisemblances historiques, le même qui, proclamé consul en l'an 562 de Rome (192 avant J. C.), fut chargé, l'année suivante, de la guerre contre Antiochus, qu'il battit aux Thermopyles et qu'il expulsa de la Grèce. Vainqueur d'Antiochus, il se tourna contre les Étoliens, alliés de ce prince, et abattit leur ligue. Les Étoliens, maîtres de Delphes pendant près d'un siècle,

avaient dénaturé l'institution amphictionique en excluant certains peuples et en s'attribuant leurs places : dans les inscriptions qui datent de cette époque, les Hiéromnémons étoliens figurent partout en majorité[1]. La victoire de Manius Acilius Glabrion délivra Delphes de ces maîtres impérieux, et l'Amphictionie, rendue à elle-même, put revenir aux anciens usages. On rendit à Apollon ses propriétés, et on rassembla les débris de son patrimoine dilapidé. Ceux qui, à la faveur des troubles civils, s'étaient emparés de biens appartenant au temple, ou ceux qui avaient hérité de ces biens injustement acquis, furent obligés de les rendre. Cette restauration religieuse, indiquée par les faits que je viens de rappeler, dut avoir lieu vers l'an 190 avant Jésus-Christ, six années après que Titus Quinctius Flamininus, parlant également au nom de Rome, eut proclamé la liberté politique de la Grèce devant l'assemblée des Jeux Isthmiques.

La dernière ligne de la première colonne, qui nous donne, avec le nom de Manius Acilius, la date de cette partie du monument, s'achève par un commencement de phrase d'après lequel la terre de *Natéia* aurait été occupée par un certain Apollodore. Nous sommes obligés, pour avoir la suite du texte, de remonter au commencement de la deuxième colonne. Bien que ce commencement soit presque intact sur la pierre, il est marqué dans le sens par une lacune, répondant à celle que nous avons signalée au début du catalogue amphictionique par lequel s'ouvre la première colonne. Les lignes qui nous manquent ici renfermaient sans doute la sommation d'usage à l'adresse du personnage nommé Apollodore, qui occupait indûment la terre de Natéia. Cette terre, labourable et cultivée, devait être restituée au dieu, son légitime propriétaire.

[1] Voir la deuxième partie du mémoire : *Éclaircissements sur la découverte du mur oriental.*

Arrivés à ce point, nous sortons de la vallée étroite et encaissée de Delphes pour déboucher dans la plaine large et fertile d'Amphissa. La seconde ligne de la deuxième colonne renferme le nom même d'Amphissa : il est question d'un chemin qui y mène, *εἰς Ἄμφισσαν ἄγει*. La terre de Natéia, dont l'angle touchait à ce chemin, forme la dix-neuvième limite.

La vingtième est un rocher au-dessus d'un endroit nommé Ἐπακινά. Ce rocher a été montré aux Hiéromnémons par les délégués d'Amphissa : *πέτραν . . . . . ἣν Ἀμφισσεῖς ἐδεικνύοσαν*. Nous avons déjà noté[1] cette forme verbale singulière, qui se retrouve plus loin dans *ἐλέγοσαν*.

La vingt et unième limite est un rocher surmonté d'un trépied d'airain : *πέτραν οὗ τρίπους χαλκοῦς ἐσ7ιν*. Le terrain compris entre ce rocher et le précédent est occupé par Glaucus et Héracon, auxquels il est enjoint de se retirer : *ὁ ἐντὸ[ς τούτων ὁ]ρίων κατέχει Γλαῦκος καὶ Ἡράκων ἐκχωρείτω*.

La vingt-deuxième limite est une montagne qui porte le nom de Ταρμίηον. C'est un des contre-forts de la pente occidentale du Parnasse, qui vient aboutir à la plaine d'Amphissa. La ligne qui va du trépied d'airain à cette montagne longe un bois de vieux oliviers (*ἐλαιῶν παλαιῶν*), nouvelle preuve que nous descendons ici vers la plaine d'Amphissa. Cette plaine est couverte encore aujourd'hui des plus beaux oliviers de la Grèce. Ces oliviers, très-vieux et très-touffus, forment une magnifique forêt qui a près de quatre lieues de long, et qui, dans un pays où l'huile n'est pas rare, donne au Gouvernement grec, propriétaire de ce domaine depuis l'expulsion des Turcs, un revenu de 70,000 drachmes par an. C'était sans doute ce terrain qui, consacré au dieu de Delphes, excitait la convoitise des habitants d'Amphissa.

[1] Voir ci-dessus, p. 63.

La vingt-troisième limite est un rocher situé dans un endroit appelé Τριναπέα. Ce mot a pour racine *νάπη*, *saltus*, vallon boisé. Il s'agit sans doute d'une espèce de carrefour où trois de ces vallons se réunissent : le mot est composé comme *τρίοδος*. Cet endroit, encaissé entre plusieurs montagnes, formait un ravin appelé *χάραδρος*.

Ici l'inscription se rencontre avec la partie du jugement grec d'Avidius Nigrinus, qui détermine les limites du territoire sacré vers Amphissa et Myanée[1].

La vingt-quatrième limite est effectivement une fontaine dont le nom commence par ΚΡΑ, et dans laquelle il faut voir la fontaine Κράτεια, avec le rocher qui la surplombe, et qui était mentionné aussi, car on voit encore sur le marbre les lettres ΤΡΑΝ, fin du mot *πέτραν*.

La vingt-cinquième limite est marquée par le nom d'Ἀστράβας, héros qui nous est inconnu. Peut-être était-il, comme le héros Astrabacus[2] de Sparte, une personnification d'Apollon; car son nom, qui peut venir d'*ἀστράβη*, *âne*, semble avoir en même temps une signification sidérale[3]. Ces deux étymologies ne s'excluent pas : on sait que l'âne était consacré à Apollon, dieu du soleil. Nous avons identifié déjà le sanctuaire d'Astrabas avec le monastère d'Ἄγιος Ἠλίας[4].

A partir de ce point, il faut tirer une ligne droite jusqu'à la mer, qui est notre vingt-sixième et dernière limite. Cette limite est caractérisée dans l'inscription par les mots *ἐξ Ἀστράβαντος. . . . . πρὸς τὴν θάλασσαν.*

[1] Voir le texte grec de ce jugement, p. 36, l. 12-13.

[2] Herodot. VI, LXIX. — Pausan. III, XVI, 6 et 9.

[3] Ἀστράβας (RR. ἄστρα, βαίνω?) peut être comparé à λυκάβας, κιλλάβας, etc. — On peut consulter, sur ce point délicat d'étymologie et de mythologie grecque, le travail de M. J. de Witte relatif à *Apollon Cillæus*. Paris, imprimé chez Thunot, 1864. (Extr. de la *Revue de Numismatique*.)

[4] Voir ci-dessus, p. 49.

Nous avons donc retrouvé dans les lignes mutilées de ce texte l'indication des vingt-six bornes sacrées (*ὅροι*) établies par les Hiéromnémons comme marquant les limites du territoire appartenant à Apollon Pythien. C'est bien là le tracé de frontières qui, appelé en grec *ἀφορισμός* et en latin *determinatio,* fut visé trois siècles plus tard par les deux jugements de l'inscription bilingue. La plupart des noms de localités autrefois gravés sur le marbre ont pu être déchiffrés, les uns directement, les autres à l'aide des différences de dialectes révélées par les monuments épigraphiques et confirmées par la tradition encore vivante du langage hellénique dans ces contrées. Plusieurs de ces localités, nettement déterminées sur le sol actuel, servent à fixer la position relative des autres. Voici la liste de tous ces noms, dans l'ordre où ils sont énumérés sur le monument.

ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΩΝ ΑΦΟΡΙΣΜΟΣ.

DETERMINATIO HIEROMNEMONUM

QUA CONSECRATAS REGIONES APOLLINI PYTHIO EX AUCTORITATE MANI ACILI ET SENATUS DETERMINAVERUNT.

A l'EST de Delphes, en allant du midi au nord.

1. Ἐξ Ὀποέ]ντας εἰ[ς] ἄκρα Κολώφεια.
2. Ἐξ ἄκρων [Κολωφείων εἰς πέτραν ἥ καλεῖται Δολιχῶν.
3. Ἐκ] Δολιχῶντος εἰς ἥρωα τὸ Εὐόριον καλούμενον.
4. Ἐξ ἥρωος τοῦ Εὐορίου καλουμένου εἰς] ἄκρα Μελίου.
5. Ἐξ ἄκρων Μελί[ου εἰς καλούμενο]ν Χάροδρον ὅ[ρ]ον.
6. Ἐκ τοῦ καλουμένου Χαρόδρου ὅρου παρ]ὰ [τὴν ῥί]ζαν Κίρφου ὡς ὕδωρ ῥέει.

7. Ἐκ τῆς ῥίζης Κίρφου ἐν] τῇ αὐτῇ Χαράδρᾳ εἰς τὸν Πρ[εῖσ]ον ποταμὸν πρὸς πέτραν πρώτην ἣ καλεῖται [Ὑποφαοῦς.

8. Ἐκ πέτρας καλουμένης] Ὑποφαοῦντος εἰς πέτραν ἣ Ἰστεφῶν καλεῖται.

9. Ἐξ [Ἰστε]φ[ῶντος πέτρας εἰς οἰκοδο[μήματα.

Au nord de Delphes, en allant de l'est à l'ouest.

10. Ἐξ οἰκοδομη]μάτων [εἰς πέτραν] ἣ ὑπὸ Σκιδάρεόν ἐστι.

11. Ἐκ Σκι]δα[ρέου εἰς π]έτραν τὴν ἐπάνω τᾶς ὁδοῦ.

12. Ἐκ πέτρας τῆς ἐ[π]άν[ω τᾶς ὁδοῦ εἰς πολυ]ανδρ[εῖ]ον Λακώνων ὑπὸ τὸν ὁπλίταν.

13. Ἐκ πολυανδρείου εἰς πέτρ[αν]. . . . . οὗ τρίπου[ς] ἐνκεκόλαπται.

14. Ἐκ [πέτρας] εἰς τὸ Λ[ητ]ῷον ὃ ὑπὸ Κατωπουρέου ἐστί.

15. Ἐκ τοῦ Λ[ητ]ῴου εἰς πέτραν ἣ Ιπ. . . . .[κ]αλε[ῖται.

16. Ἐξ Ιπ. . . . . . . .πέτρας] ε[ἰς] ὄρο[ν]. .τέου.

17. Ἐκ . .τέ[ου] εἰς ὄρος Κοῖον ὃ κέκλιται πρ[ὸς Παρ]νασσόν.

A l'ouest de Delphes, en allant du nord au midi.

18. Νάτεια χώρα γεωργουμένη πρὸς τὴν ὁδὸ[ν ἣ]. . . . .εἰς Ἄμφισσαν ἄγει.

19. Ἐκ τῆς γωνίας, ἥ ἐστιν χώρας γεωργουμένης, εἰς τὴν πέτραν ἣ ὑπὲρ Ἐπακινάν ἐστιν, ἣν Ἀμφισσεῖς ἐδεικνύοσαν.

20. Ἐκ πέτρας, ἥ ὑπὲρ Ἐπακινάν ἐστιν, εἰς πέτραν οὗ τρίπους χαλκοῦς ἐστιν.

21. Ἐκ τρίποδος παρὰ [ὕλην ἐ]λαιῶν παλαιῶν εἰς ὄρος ἄκρον τὸ Ταρμίηον.

22. Ἐκ Ταρμιηίου εἰ[ς πέ]τραν πρώτην [ἣ] ἐν Τριναπέᾳ ἐστίν.

23. Ἐκ [Τριναπέας] εἰς Κρά[τειαν κρήνην καὶ πέ]τραν.

24. Ἐκ κρήνης εἰς Ἀστράβαντα.

25. Ἐξ Ἀστράβαντος. . . . . . . .πρὸς τὴν θάλασσαν.

Après avoir étudié séparément chaque détail de cette longue énumération, essayons de réunir les données qu'elle nous fournit et d'en tirer une conclusion générale. Parmi les limites désignées dans ce document, quelques-unes étaient des œuvres faites de main d'homme : celles-là ont péri, et c'est à peine si l'on en peut retrouver aujourd'hui de faibles vestiges. Les autres sont des accidents du sol : fleuves, rochers, collines, sources coulant au fond des ravins, précipices ouverts au flanc des montagnes, promontoires se dressant sur les rivages et dominant les flots. Ce sont là des œuvres de la nature, durables comme elle, témoins toujours présents d'un passé perdu sans retour. A travers quelques obscurités causées par la ressemblance de certains lieux, que leurs noms seuls, oubliés aujourd'hui, pouvaient faire distinguer jadis, nous sommes parvenu néanmoins à tracer une ligne de démarcation continue qui, embrassant Delphes et son territoire, isole la terre d'Apollon des provinces environnantes.

Cette ligne part de l'extrémité méridionale de la presqu'île qui s'allonge dans les flots entre Cirrha et Anticyre, au sud-est de Delphes. Elle remonte du midi vers le nord presque en ligne droite jusqu'à la rencontre du ravin où le Plistus coule encore, au pied de l'ancien Cirphis, appelé Cirphos dans l'inscription. A partir de ce point, elle suit les sommets des rochers jusqu'aux alentours de l'ancienne *Anémoréia,* l'Arakhova moderne, signalée par Strabon comme étant, de ce côté, la limite extrême du territoire delphique. Là cette ligne tourne brusquement à l'ouest, et court le long des contre-forts avancés du Parnasse, au-dessus des Roches Phédriades, qui forment une muraille verticale dominant la gorge étroite et profonde où les ruines de Delphes subsistent encore. Après avoir ainsi tourné la vallée de Delphes par les hauteurs qui la dominent

au nord, cette ligne de démarcation descend les pentes occidentales du Parnasse, à travers le ravin de Charadros, alimenté par la fontaine Cratéia, remonte un instant pour traverser le plateau sur lequel s'élève le monastère d'Hagios Hilias, emplacement présumé du sanctuaire d'Astrabas, et coupe ensuite du nord au sud la riche plaine d'Amphissa pour aboutir en ligne droite à la mer.

Sur ce parcours de cinquante à soixante kilomètres, nous avons rencontré vingt-six bornes sacrées, reconnues et décrites par les Hiéromnémons. Dans les principaux de ces endroits, se trouvaient des inscriptions et des trépieds symboliques, destinés à assurer le respect dû au domaine d'Apollon. Malgré ces précautions, nous voyons que ce domaine fut violé souvent, soit par les particuliers, soit par les municipalités voisines, jalouses de s'agrandir, fût-ce même aux dépens d'un dieu. En signalant et en réprimant ces usurpations, les Hiéromnémons remplissaient un devoir que leur imposait la fonction dont ils étaient revêtus. Le témoignage de notre monument s'accorde ainsi avec celui des deux grands orateurs athéniens, de Démosthène et d'Eschine. Dans les discours où ces deux rivaux d'éloquence s'accusent mutuellement d'avoir trahi les intérêts d'Athènes dans la Guerre sacrée, qui amena l'intervention de Philippe de Macédoine, nous rencontrons en plus d'un passage des faits semblables à ceux que révèlent ces inscriptions. Nous voyons, par exemple, les Amphictions réunis décréter, sur l'invitation du pylagore Eschine, que, pour mettre un terme aux usurpations sacriléges des Locriens d'Amphissa, les Hiéromnémons feront le tour de la terre sacrée et indiqueront par des stèles les limites qui la séparent des territoires environnants. *Περιελθεῖν τὴν χώραν, στήλαις διαλαβεῖν τοὺς ὅρους*, telles sont les expressions dont se sert Démos-

thène[1]. Elles s'accordent non-seulement avec les faits, mais avec les mots mêmes contenus dans notre document.

La seconde question, relative aux bornes du territoire sacré, est donc résolue.

Reste la troisième : Quels étaient les revenus du temple d'Apollon ?

§ III.

DES REVENUS DU TEMPLE D'APOLLON.

La partie de l'inscription répondant à cette dernière question commence à la ligne 45 de la deuxième colonne, pour ne finir qu'avec le document lui-même. Cette portion du texte est un acte amphictionique relatif aux richesses si souvent pillées du temple de Delphes. L'acte précédent déterminait les propriétés immobilières du dieu : cet acte-ci a pour objet de déterminer ce qu'on pourrait appeler sa fortune *mobilière*.

L'acte s'ouvre par une date double. La première date est romaine :

Ὡς Ρωμαῖοι ἄγουσιν πρὸ ἑϐδόμης εἰδ[ῶν] Φεϐροαρίων

On lit ensuite :

Ὡς Δελφοὶ ἄγουσι ἑϐδόμῃ . . . . . . δι

Entre ΕΒΔΟΜΗΙ et ΔΙ il y a, dans l'original, une lacune de cinq à six lettres. D'après le nombre des lettres effacées, j'ai restitué [*ἐπ' εἰκά*]*δι*. D'après cette lecture, il faut traduire :

« Selon le compte des Romains, le 7 des ides de février; « selon le compte des Delphiens, le vingt-sept. . . . » On remarquera que le mois delphique n'est pas nommé. Ce mois était probablement indiqué avec le nom de l'éponyme dans

[1] Demosth. *Orat. de Coron.* p. 276-277, § 145-154.

un préambule général gravé sur un autre bloc et perdu pour nous. Ce devait être, je pense, le mois de Βύσιος, pendant lequel on célébrait les jeux pythiques. C'était l'époque fixée pour l'assemblée du printemps, ἐαρινὴ πυλαία. Cette assemblée doit avoir eu lieu au commencement d'une pythiade, ou période de cinq années, marquée par le retour des jeux pythiques de Delphes. C'était le moment ordinairement choisi par les Amphictions pour régler les affaires du temple, faire le tour de la terre sacrée, et célébrer avec plus de pompe et d'éclat les victoires remportées, dans les guerres religieuses, par les défenseurs armés d'Apollon. Le nom de Manius Acilius, que nous avons signalé dans l'inscription, nous fournit, à cet égard, une indication précise. Consul en l'an 191 avant Jésus-Christ, Acilius[1] part de Brindes vers la fin de mai, arrive en Grèce, envahit la Thessalie, bat Antiochus aux Thermopyles, assiége et prend Héraclée, et refoule les Étoliens vaincus jusque dans leur propre pays. Les Étoliens demandent grâce, et le temple de Delphes est délivré. Ces faits se passent la deuxième année de la 147[e] olympiade. L'année suivante, nous trouvons Acilius occupé au siége d'Amphissa, qu'il veut réduire à tout prix : ce siége durait encore, lorsque le nouveau consul L. Cornelius Scipion, frère de l'Africain devenu son lieutenant, et chargé par le sénat de continuer la guerre, partit de Rome aux ides de juillet[2], et vint au camp, devant Amphissa, recevoir l'armée des mains de son prédécesseur[3]. A son arrivée, Acilius quitte la Grèce, et rentre à Rome avec les honneurs du triomphe[4] : « Proconsul M. Acilius triumphans de « rege Antiocho et Ætolis urbem est invectus. » De ces faits

[1] An de Rome 563. — « Ipse ante diem « quintum nonas Maias paludatus urbe « egressus est. » (Liv. XXXVI, III.)

[2] An de Rome 564 (190 avant J. C.).

[3] Liv. XXXVII, IV et VII.

[4] *Id. ibid.* XLVI.

comparés entre eux, il résulte que Manius Acilius, consul en l'an 191, et vainqueur dès lors d'Antiochus et des Étoliens, se trouvait encore sous les murs d'Amphissa, c'est-à-dire à trois lieues de Delphes, pendant les premiers mois de l'an 190. L'an 190 répond à la troisième année de la 147e olympiade. Or nous connaissons le rapport des olympiades avec les pythiades. Nous savons que le commencement de chaque pythiade coïncidait avec la troisième année de l'olympiade correspondante. Cette coïncidence fut constante à partir de l'an 586 avant Jésus-Christ, troisième année de la 48e olympiade et date de la 1re pythiade[1]. Par suite, la troisième année de la 147e olympiade répond au commencement de la 99e pythiade. C'est donc à cette dernière date, autrement dit au mois de février de l'an 190 avant Jésus-Christ, qu'il faut faire remonter notre document. Les jeux furent sans doute célébrés cette année-là avec une magnificence inusitée, en présence du consul et sous la protection des armes romaines. Manius Acilius inaugura la restauration religieuse de la Grèce aux jeux pythiques, comme son compatriote et son contemporain, Titus Quinctius Flamininus, avait inauguré, six années auparavant, la restauration politique de la Grèce aux jeux isthmiques. C'est alors, je suppose, que fut fondé le *sacrifice des Romains*, dont il est question dans un curieux fragment d'inscription delphique non expliqué jusqu'à ce jour.

[1] J'ai suivi l'indication précise de Pausanias (X, II, 4). D'après la chronologie, un peu confuse, des *marbres de Paros* (*Corp. inscr. græc.* vol. II, p. 293-344), la réinstallation des jeux pythiques tomberait sur la 3e année de la 47e olympiade, et leur organisation définitive serait reportée à la 3e année de la 49e olympiade. Alors l'an 190 représenterait le commencement de la 100e pythiade, si l'on admet le premier point de départ, ou de la 98e pythiade, si l'on admet le second; mais il ne cesserait pas pour cette raison de marquer le commencement d'une ère pythique, et c'est la seule circonstance qu'il importe de relever ici.

Voici le texte de ce fragment, gravé sur une plaquette de marbre encastrée dans une maison de Castri :

ΑΡΧΟΝ . . .
. ΡΧΩΝΟΣΤΟΥ
. ΑΛΛΙΑΒΟΥΛΕΥ
ΟΝΤΩΝΚΛΕΩ
ΝΟΣΝΙΚΑΡΧΟΥ
\ΓΙΩΝ Ο Σ
ΕΔΩΚΑΝΔΕΚΑΙ
ΠΟΡΕΥΕΣΘΑΙΕΝ
ΤΟΠΡΥΤΑ ΝΕΙ
ΟΝΕΝΤΑΝ ΘΥΣΙ
ΑΝΤΩΝΡ ΩΜΑ
ΩΝΚΑΙΕΝ ΤΑΣ
ΛΟΙΠΑΣΘΥΣΙΑΣ
ΕΝΑΣΑΠΟΛΙΣΣΥ
ΤΕΛ ΕΙΠΑΣΑΣ
ΑΡΧΟΝΤΟΣΑΘΑ
. . ΥΤΟΥ

1. Ἄρχον[τος
2. Ἄ]ρχωνος τοῦ
3. Καλλία, βουλευ-
4. όντων Κλέω-
5. νος, Νικάρχου,
6. Ἁγίωνος·
7. ἔδωκαν δὲ καὶ
8. πορεύεσθαι ἐν
9. τὸ πρυτανεῖ-
10. ον ἐν τὰν θυσί-
11. αν τῶν Ῥωμα[ί-
12. ων καὶ ἐν τὰς

13. *λοιπὰς θυσίας*
14. *ἐν ἃς ἁ πόλις συ[ν-*
15. *τελεῖ πάσας.*
16. *Ἄρχοντος Ἀθάμ-*
17. *ϐου τοῦ. . . .*

Ce débris, que son caractère paléographique et philologique nous montre contemporain de nos textes amphictioniques, est un extrait des registres de la ville de Delphes. Le sacrifice dont il parle se célébrait au prytanée de Delphes, qui représentait, d'après la religion grecque, non-seulement le foyer de la ville sainte, mais encore le centre du monde. Le droit d'assister à cette cérémonie paraît avoir figuré dès lors parmi les priviléges de la *proxénie*, comme un honneur particulier. Je ne doute pas que cet anniversaire n'ait eu pour objet de perpétuer le souvenir du triomphe des armes romaines, considéré comme favorable à la religion grecque. Ce fut une dernière guerre sacrée, qui amena des résultats analogues à ceux qui avaient signalé l'issue de la première[1]. Victorieux des Crisséens par les conseils de l'Athénien Solon, les Amphictions du VIe siècle avant notre ère s'étaient empressés de rétablir le culte aboli et les jeux interrompus. Affranchie de la tyrannie étolienne par l'intervention libératrice du Romain Manius Acilius, l'Amphictionie, au IIe siècle avant notre ère, revint également aux anciens usages, régla les comptes du passé, et rassembla les débris du patrimoine d'Apollon, amoindri et dilapidé par les mains avides des spoliateurs, qui, mettant à profit le malheur des temps, s'étaient enrichis sur les ruines de leur patrie.

Cette date nous fournit donc, non-seulement une coïnci-

[1] Voir la Chronique de Paros, époque 36e et 37e. (*Corp. inscr. græc.* n° 2374.)

dence utile entre le calendrier romain et le calendrier delphique, mais encore l'indication d'une époque qui fut capitale dans l'histoire de l'Amphictionie ramenée, après de longues vicissitudes, à son origine antique et à ses primitives traditions.

A la suite de la double date destinée à fixer le souvenir de cet anniversaire mémorable, l'inscription indique l'objet particulier du jugement prononcé par les Amphictions. Ce jugement a pour but d'évaluer le *déficit* existant à cette époque dans les richesses du temple de Delphes. Ces richesses paraissent avoir été réparties de la manière suivante :

1° Le *trésor* proprement dit, appelé *θησαυρός*;

2° Le revenu que le dieu tirait de ses troupeaux (*τῶν θρεμμάτων πρόσοδος*);

3° Des sommes d'argent assez considérables, désignées par le terme *χρῆμα*, employé tantôt au pluriel, *χρημάτων*[1], tantôt au singulier, *χρήματος*[2]. Une partie de cet argent avait disparu : il s'agit de déterminer le montant de la somme qui manquait. L'inscription dit : *Ὅσον χρημάτων Ἀπόλλω[νι ἀπε]στι ἐκτὸς τοῦ θησαυροῦ καὶ ἐκτὸς τῶν θ[ρε]μμάτων προσόδου Ἀμφικτίονες ἔκριναν.*

Vient ensuite l'énumération des peuples amphictioniques, avec l'indication du nombre de voix attribué à chacun d'eux et du chiffre de la somme qu'il juge avoir été soustraite au dieu.

Cette somme est évaluée en talents et en mines. Les talents portent le nom, nouveau pour nous, de *τάλαντον συμμαχικόν*.

Nous connaissions bien le talent attique (*ἀττικόν*), le talent euboïque (*εὐβοϊκόν*), le talent sicilien (*σικελικόν*), le talent

[1] Ligne 45. — [2] Ligne 56.

des îles (*νησιωτικόν*), les talents adoptés par les Ptolémées en Égypte et les Séleucides en Syrie (*πτολεμαϊκόν*, *ἀντιοχικόν*), et d'autres encore, dont la liste serait trop longue. Mais nous ne connaissions pas le *talent des alliés* (*τάλαντον συμμαχικόν*).

Voici, je pense, l'origine de cette valeur.

Polybe, au IVe livre de son Histoire, annonce qu'il va raconter la guerre des alliés, connue sous le nom de *συμμαχικὸς πόλεμος*. Cette guerre est ainsi appelée parce qu'elle fut faite par un grand nombre de peuples réunis contre les Étoliens, qui, maîtres du nord de la Grèce et du sanctuaire de Delphes, pillaient les pays voisins et poussaient leurs incursions jusque dans le Péloponèse. Redoutés à cause de leur puissance militaire, et détestés par suite de leurs violences et de leurs brigandages, les Étoliens avaient fini par être considérés comme des ennemis publics par la plupart des États grecs, qui se liguèrent contre eux et leur déclarèrent officiellement la guerre, la première année de la 140e olympiade (221 avant J. C.). Un des objets avoués de cette guerre était la délivrance du sanctuaire de Delphes et la restauration de l'Amphictionie. Polybe nous a conservé une analyse du décret ou *δόγμα*[1], par lequel les États ligués contre les Étoliens définirent le but de leur alliance. Dans le dernier article de ce décret, il est dit formellement que les alliés s'engagent « à rendre aux Amphictions « leurs anciennes lois et leur autorité sur le sanctuaire de « Delphes, autorité que les Étoliens ont anéantie en s'attri- « buant à eux-mêmes une domination absolue sur le temple. » *συνανακομιεῖσθαι δὲ καὶ τοῖς Ἀμφικτύοσιν ἔγραψαν τοὺς νόμους καὶ τὴν περὶ τὸ ἱερὸν ἐξουσίαν ἣν Αἰτωλοὶ παρῄρηνται νῦν βουλόμενοι τῶν κατὰ τὸ ἱερὸν ἐπικρατεῖν αὐτοί.*

[1] *Δόγμα τῶν συμμάχων*, tel est le titre donné à cet acte. (Polyb. IV, XXV, 8.)

Il s'agissait, on le voit, d'une nouvelle *guerre sacrée*, semblable à celle qui avait permis jadis à Philippe d'intervenir dans les affaires de la Grèce et d'en devenir le maître. Cette fois encore l'étranger devait profiter de la guerre : ce fut Rome qui la termina.

Le noyau de la ligue organisée contre les Étoliens était la confédération achéenne. Autour des Achéens se groupaient les peuples suivants : les Macédoniens, les Messéniens, les Épirotes, les Acarnaniens, les Phocéens, les Béotiens, les Thessaliens. Tous ces peuples portaient le titre de *σύμμαχοι* ou *alliés*. Reportons-nous maintenant à l'organisation de la ligue achéenne, telle que Polybe l'a décrite. « Notre époque, dit-il, « a vu le progrès et les développements de cette institution, « qui ne se contenta pas d'établir entre ses membres une com- « munauté d'action politique, mais qui établit encore l'unifor- « mité de la législation, ainsi que celle des poids, des mesures « et des monnaies. » Le texte grec est formel : Ἀλλὰ *καὶ νόμοις χρῆσθαι τοῖς αὐτοῖς καὶ σταθμοῖς καὶ μέτροις καὶ νομίσμασι*[1]. Ainsi donc, unité dans les lois, unité dans les poids et mesures, unité monétaire, tels étaient les principes administratifs de cette confédération. On ne trouve nulle part la mention d'un talent achaïque ou *τάλαντον ἀχαϊκόν*. Je croirais volontiers qu'il faut chercher l'unité de compte adoptée par la ligue achéenne dans le *τάλαντον συμμαχικόν* de notre inscription. Acceptée d'abord par les douze villes qui composaient, à l'origine, la confédération achéenne, cette manière de compter passa sans doute dans l'usage des peuples amis, et il ne faut pas s'étonner de la trouver en vigueur à Delphes, au moment où la victoire de Manius Acilius vient d'en bannir les Étoliens

[1] Polyb. II, xxxvii, 10.

et de remettre entre les mains de leurs adversaires le sanctuaire commun de tous les Grecs. Nous n'avons aucune donnée positive sur la valeur de ce talent. Quant à ses subdivisions, l'inscription en fait connaître deux : la mine (μνᾶ) et le statère (σΊατήρ).

C'est d'après cette monnaie de compte que les Amphictions évaluent le montant du *déficit* survenu dans les richesses du temple, probablement à la suite des fortes contributions de guerre imposées par les Étoliens.

Cette évaluation n'est pas uniforme. Les différences qu'on y remarque sont reportées sur le tableau suivant :

LISTE DES PEUPLES AMPHICTIONIQUES ET NOMBRE DES VOIX.	TALENTS.	MINES.	STATÈRES.
Delphiens (2)	1	51	2
Thessaliens (2)	3	35	//
Phocéens (2)	4	5	//
Doriens de la Métropole (1)	3	5	//
Doriens du Péloponnèse (1)	3	30	//
Athéniens (1)	3	30	//
Eubéens (1)	3	35	//
Béotiens (2)	4	5	//
Achéens Phthiotes (2)	3	35	//
Maliens (1)	4	5	//
Œtéens (1)	4	35	//
Dolopes (1)	3	35	//
Perrhèbes (1)	3	35	//
Magnètes (2)	3	35	//
Ænianes (2)	4	5	//
Locriens Hypocnémidiens (1)	4	5	//
Locriens Hespériens (1)	3	35	//

Parmi les chiffres proposés, le plus bas est celui des Delphiens : c'est 1 talent 51 mines et 2 statères. Les Delphiens, en votant ainsi, agissaient conformément à leur intérêt. L'argent en question provenait, selon toutes les apparences, des redevances payées au dieu par les fermiers de ses terres. Or la plupart de ces fermiers étaient des Delphiens, intéressés à atténuer un déficit qu'ils pouvaient être appelés à combler. Le chiffre le plus élevé est celui des Œtéens ou habitants de l'Œta[1] : c'est 4 talents 35 mines. Les Delphiens avaient deux voix; les Œtéens n'en avaient qu'une. Restent vingt et une voix, qui se répartissent entre les sommes suivantes :

3 talents 5 mines	1 voix
3 talents 30 mines	2 voix
4 talents 5 mines	8 voix
3 talents 35 mines	10 voix

La somme de 3 talents 35 mines, votée par les Thessaliens, les Eubéens, les Achéens Phthiotes, les Dolopes, les Perrhèbes, les Magnètes et les Locriens Hespériens, est celle qui réunit le plus grand nombre de voix, en même temps qu'elle représente la moyenne des évaluations. C'est ce chiffre qui est adopté. Les Amphictions décident qu'indépendamment du trésor et du revenu des troupeaux les richesses du dieu ont subi une diminution de 3 talents fédéraux et 35 mines. *Ἀμφικτίονες ἔκριναν τῷ θεῷ χρήματος ἀπεῖναι ἐκτὸς τοῦ θησαυροῦ καὶ ἐκτὸς τῶν θρεμμάτων προσόδου τάλαντα συμμαχικὰ τρία μνᾶς τριάκοντα πέντε.*

[1] Les Œtéens, *Οἰταῖοι*, étaient une tribu de montagnards habitant les gorges de l'Œta. Ils venaient aux foires de Delphes vendre les plantes médicinales de leur pays, et notamment l'ellébore. (Theophr. *Hist. Plant.* lib. IX, c. 11.) — Ces peuplades thessaliennes, éloignées de Delphes, n'avaient pas le même intérêt que les Delphiens à appauvrir le sanctuaire. Aussi leurs votes sont, en général, favorables au trésor d'Apollon. (Comparez le vote des Maliens et des Æenianes.)

Ce premier compte arrêté, l'inscription aborde une autre question : celle du revenu des troupeaux de gros et de menu bétail, πρόσοδον ἐκ τῶν ἀγελῶν καὶ θρεμμάτων. Apollon n'était donc pas seulement propriétaire de terrains cultivés : il possedait aussi des troupeaux. Ces troupeaux paissaient sans doute sur les pentes verdoyantes du Parnasse, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les Kalyvia[1] de Castri. Il y a là, même maintenant, quelques champs cultivés et de nombreux troupeaux, χωράφια καὶ ἀγελάδια, comme me disait un jour un paysan de Delphes. Le monastère d'Hagios Hilias, riche encore il y a quelques années, lorsque je le visitai pour la première fois, possédait dans ces parages mille chèvres, cinq cents brebis, sans compter les chevaux et les mulets nourris dans le monastère même. Quant aux bœufs, appelés ἀγελάδια, ils sont en grand nombre, mais à l'état sauvage, et les moines les tuent à coups de fusil dans les gorges du Parnasse[2]. Le chiffre des revenus qu'Apollon tirait de ses troupeaux n'est pas indiqué. Les Amphictions se sont abstenus de prononcer un jugement sur ce point, parce que, dit l'inscription, « personne « n'a rendu compte du nombre de têtes de bétail qu'il a re- « çues ou livrées ni de la quotité du revenu qui en a été le

[1] On désigne sous ce nom les huttes de bergers (τὰ καλύβια) situées dans la montagne, au milieu des pâturages. Une partie de la population de Castri s'y transporte en été.

[2] Le patron de ce monastère, saint Élie (Ἅγιος Ἡλίας), a remplacé, dans les vocables des sanctuaires de la Grèce byzantine et chrétienne, Apollon, considéré comme divinité solaire. J'ai déjà dit que le couvent en question me paraît marquer l'emplacement du sanctuaire d'Astrabas, qui pourrait bien n'être qu'une personnification sidérale d'Apollon. A Delphes même, sur l'emplacement de l'ancien συνέδριον ou lieu de l'assemblée amphictionique, s'élève également une église dédiée à *saint Élie*. Cette dernière identification ne me laisse aucun doute, car l'emplacement des assemblées amphictioniques devait être un plateau élevé, d'où l'on découvrait la plage de Cirrha et la mer, selon la description d'Eschine, que j'ai vérifiée sur place. (Æsch. *Oratio in Ctesiph.* CXIX.) Ces données répondent parfaitement à la position de cette église.

« produit, » *ὅσον ἐκ τούτων χρημάτων ἄπεστι οὐ κέκρικαν διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν ὅτι οὐθεὶς λόγον ἀπεδίδου πόσον θρεμμάτων ἔλαβε ἢ πόσον παρέδωκε ἢ πόσον προσόδου γεγένηται.* Cependant une enquête a eu lieu; mais tous ceux qui ont été amenés devant le tribunal et interrogés sur ces faits ont répondu qu'ils ne savaient rien : *οἱ προαγόμενοι καὶ ἐρωτώμενοι ..... πάντες ἐλέγοσαν οὐκ ἐπί[στ]ασθαι.* Les registres publics ont été consultés, mais on n'y a rien trouvé : *οὐδὲ ἐν γράμμασι δημοσίοις γεγραμμένον ἦν.* Il paraîtrait, d'après cela, que les fermiers du dieu, cultivateurs et bergers, s'étaient donné le mot pour faire disparaître les pièces qui auraient pu les compromettre. En l'absence de témoignages oraux et de preuves écrites, les Amphictions n'ont pu déterminer le montant du revenu que les troupeaux devaient produire. La question, dit notre document, est demeurée intacte, et on n'a rien jugé : *διὰ τοῦτο ἀκέραιον ἦν καὶ οὐ κέκρικαν.* Les raisons qui ont empêché les juges de fixer par un chiffre le revenu des troupeaux les empêchent aussi de déterminer le nombre des têtes de bétail dont ces troupeaux se composent. Sur ce point encore, les témoins sont muets aussi bien que les registres publics.

A partir de cet endroit, l'inscription est trop mutilée pour offrir un sens suivi. Nous ne rencontrons plus guère qu'un mot ou deux par ligne. Ce sont des indications fugitives, qui nous permettent à peine d'entrevoir ce dont il était question. Nous y trouvons mentionnés des commissaires de la ville de Delphes sous le nom d'*ἐπιμεληταί*[1], chargés sans doute de

[1] Nous connaissons par les inscriptions du mur méridional un de ces personnages, c'est l'*épimélète* Ἀθανίων Πάτρωνος Δελφός. (Voir le texte dans le second Appendice, n° XIII.) Il est chargé de la panoplie consacrée par les Amphictions, du gymnase, du soin d'un tabernacle ou *παστάς μεγάλη*, des ateliers ou *ἐργαστήρια*, et de l'architecture du temple (*τὸ ναοποιόν*, d'après l'inscription). La fonction s'appelait *ἐπιμελήτεια*, comme le prouve un autre texte que je publie plus loin.

veiller aux intérêts du temple, puis un Delphien nommé Xénon, fils d'Ateisidas, puis un archonte éponyme du nom d'Eucleidas, sous l'archontat duquel une assemblée eut lieu (*ἐπὶ ἄρχοντος Εὐκλείδ[ου ἐκκλη]σίας [γενομένης]*), puis des chiffres (*ἑξακοσίους, ἑξήκοντα*), encore un archonte (*ἄρχοντος*), la mention d'un décret (*δόγμα*), une somme d'argent évaluée en talents et en mines, enfin une mention des mystères (*μυστήρια*). Après ces neuf lignes mutilées venaient trois lignes qui ont entièrement disparu, puis la dernière ligne de l'inscription, dont quelques débris nous ont été conservés par Dodwell. Dans ces débris nous reconnaissons des noms propres avec l'indication de certaines sommes réclamées sans doute par les Amphictions au nom du dieu lui-même, sous la forme suivante : « Hagion, fils d'Éképhylos, trente mines; Amyntas, etc. » On peut conclure de ces derniers mots, que la fin de l'inscription roulait sur des réclamations pécuniaires faites au nom d'Apollon contre ses nombreux débiteurs. Les détails que renferme à cet égard la partie conservée du texte suffisent pour nous apprendre quelle pouvait être la cause de ces réclamations ayant pour objet des valeurs, soit en argent, soit en nature, dues au temple.

Nous retrouvons dans cette partie du monument les indices de cet appauvrissement successif du temple de Delphes dont Strabon nous a conservé le curieux témoignage : « La richesse, « dit-il, qui par sa nature excite l'envie, est difficile à garder : « aussi, de nos jours, le temple de Delphes est-il très-pauvre, « du moins en argent. » *Ἐπίφθονος δ' ὢν ὁ πλοῦτος δυσφύλακτός ἐστι, κἂν ἱερὸς ᾖ. Νυνί γέ τοι πενέστατόν ἐστι τὸ ἐν Δελφοῖς ἱερὸν χρημάτων γε χάριν*[1].

[1] Strab. IX, III, 8.

Tel est, en substance, le contenu des soixante et douze lignes, en partie mutilées, dont se compose le document.

Ces soixante et douze lignes, gravées sur deux colonnes, ne constituaient pas le monument tout entier. Une analyse attentive des textes nous a amené à reconnaître que plusieurs lignes, nécessaires pour compléter le sens au début de chacune des deux colonnes, avaient dû être gravées sur un autre bloc, faisant également partie de la surface inscrite que présentaient les murs du temple. Je crois avoir retrouvé un fragment de ce second bloc dans une cour voisine de la maison qui recèle le monument bilingue. Les caractères gravés sur ce fragment sont de la même forme et de la même dimension que ceux de notre inscription : ils sont également disposés sur deux colonnes. On peut y constater encore la présence de quarante-sept lignes, dont malheureusement il ne reste que de faibles débris. Ces débris toutefois sont suffisants pour nous apprendre quel était le contenu de cette portion du monument.

Voici la transcription de ces débris :

FRAGMENT D'UNE INSCRIPTION AMPHICTIONIQUE.

. . . .	. . . . ΛΑΛΙ . . . .
. . . . ΜΙΑΙ	ΘΕΟΦΑ . . . . .ΜΟΥΗΡΑ . . . . . .
. . . . . . ΜΜΑΤΑ	ΙΚΕΣΙΟΥ/ . . . . .ΟΣ ΙΕΡΟ/ . . . . .
. . . . . . ΛΦΟΙΑΓΟΥΣΙ	ΙΕΡΟΜΝΗΜΩΝΧ/ . .ΚΛΗΣ . . . . . .
. . . . . . ΛΩΔΟΓΜΑ	ΜΝΗΜΩΝΚΑΛΛΙ . ΙΤΩ . . . .
. . . . . . ΛΑΔΕΔΟΜΕ	ΘΕΥΣΙΕΡΟΜΝΗΜΩΝΔΙΟ . . . .
. . . . . . ΕΡΙΘΗΣΑ ʹ	ΟΣΙΕΡΟΜΝΗΜΩΝΔΑΜΟΤΙ . . . . . .
. . . . ΚΑΙΑΓΕ	ΙΕΡΟΜΝΗΜΩΝΣΩΤΙΜΟΣ∠ . . . . .
. . . . ΣΥΜΒΟΥ	ΟΥΣΦΕΡΑΙΟΣΑΛΕΞΙΠΠΟΣ . . . . .
. . . . ΑΤΟΣΟΥ	ΛΟΥΕΜΠΕΔΟΣΘΕΝΗ . . . .
. . . . . . ΝΑΥΤΟΙΣΤΕ	ΟΑΝΕΓΩΜΑΛΙΣΤΑΔΟ . . . .
. . . . . . ΣΤΙΚΑΙΟ	ΤΩΙΚΡΙΜΑΤΙΚΑΤΑΤΑ . . . .
. . . . ΟΥΣΚΑΙΟΙ	ΛΛΛΟΣΕΜΟΙΟΥΤΕ . . . .
. . . . ΕΥΡΙΣΚΩ	ΕΦΙΟΡΚΟΥΝΤΙΔΕ(. . . . .
. . . . ΑΙΚΑ	ΣΩΤΗΡΙΑΝΜΟΙ . . . .
. . . . ΩΣ	ΕΚΤΩΝΥΠΑΡΧ . . . .
. . . . ΕΡΙΤΟΥ	ΝΩΣΙΝΚΕΚ . . . .
. . . . ΙΝ ΕΑΥ	ΚΑΙΔΙΗΚΟΥΣ . . . .
. . . . ΤΙ ΓΕ	ΠΟΙΤΡΟΠΙC . . . .
. . . . ΡΑ	ΤΑΦΩΚΕΙ . . . .
. . . . .ΙΣ	ΧΑΙΟΙΦΘΙ . . . .
. . . . ΦΟΣ	ΛΑΝΤΑ . . . .
. . . . ΝΕ	ΚΟΝΤ . . . .
. . . . ΕΙ	ΛΑ . . . .

. . . .	. . . . Μαλιε[ύς . . . .
. . . . μίᾳ	Θεοφά[νης] . . . . . μου Ἡρα[κλειώτης . . .
. . . . . γρά]μματα	Ἱκεσίου Ἀ[θηναῖ]ος ἱερο[μνήμων, ...
. . . .ὡς Δ]ελφοὶ ἄγουσι	ἱερομνήμων, Χα[ρι]κλῆς . . . .[ἱερο-
. . . ἐξαγγέλ]λω δόγμα	μνήμων, Καλλι[γ]είτω[ν] . . . . [Οἰαν-
. . . .δόγ]μα δεδομέ-	θεὺς ἱερομνήμων, Διό[γ νητος. . . . .
νον] . . . [ϖ]ερὶ θησαυ-	ος ἱερομνήμων, Δαμότι[μος . . . .
ροῦ] . . . . . καὶ ἀγε-	ἱερομνήμων, Σώτιμος Δ . . . .
λῶν] . . . . . συμβού-	ους Φεραῖος, Ἀλέξιππος . . . .
λιον] . . . [δόγ]ματος οὐ	λου, Ἐμπεδοσθένης . . . .
. . . . ἐ]π' αὐτοῖς τε	ὃ ἂν ἐγὼ μάλιστα δό[ξω . . . .
. . . . ἐστὶ καὶ ὁ	τῷ κρίματι κατὰ τὰ [δεδογ μένα . . . .
. . . . .ους καὶ οἱ	ἄλλος ἐμοὶ οὔτε . . . .
. . . . ἐ]φευρίσκω	ἐφιορκοῦντι δὲ ο[ὔτε εὐτυχίαν οὔτε . . . . . .
. . . . ται κα	σωτηρίαν μοι [δοῖεν οἱ θεοί . . . .
. . . . ως	ἐκ τῶν ὑπαρχ[όντων . . . . κατ' ἐπίγ-
. . . . ϖ]ερὶ τοῦ	νωσιν κέκρικα . . . .
. . . . .ιν ἑαυ-	καὶ διήκουσ[α . . . .
τοῖς] . . . . τι γε	Ποιτροπίο[υ. . . . . [τάλαν-
. . . . ρα	τα Φωκεῖ[ς]. . . . . [Ἀ-
. . . . ις	χαιοὶ Φθι[ῶται . . . . [τά-
. . . . ψῆ]φος	λαντα . . . . [τριά-
. . . . νε	κοντ[α. . . . . [τά-
. . . . .ει	λα[ντα . . . .

Nous trouvons dans ce texte :

1° Une date (ligne 4, ὡς Δελφοὶ ἄγουσι).

2° La mention d'un acte appelé δόγμα (ligne 5). — C'est probablement le sénatus-consulte dont il est question dans le jugement des Hiéromnémons, où nous avons lu : ἐξ συγκλήτου δόγματος. (Voir la partie inédite du monument bilingue, p. 54 A, l. 9.)

3° Des allusions au trésor d'Apollon (θησαυρός), ainsi qu'aux troupeaux (ἀγελῶν) appartenant au dieu (lignes 7 à 9).

4° Le mot ψῆφος, *suffrage*, qui servait à désigner le vote des Amphictions (ligne 22).

Voilà pour la colonne de gauche. Notons que ces débris paraissent appartenir à un document épistolaire; car nous y remarquons les formes de la première personne, ἐξαγγέλλω à la ligne 5, ἐφευρίσκω à la ligne 14. C'était, je pense, la lettre par laquelle Manius Acilius notifiait aux Amphictions la décision du sénat romain, qui leur déférait le jugement des questions pendantes.

Dans la colonne de droite, nous rencontrons :

1° Les restes d'une liste d'Hiéromnémons, parmi lesquels on remarque un Malien (Μαλιεύς), un Athénien (Ἀθηναῖος), un Thessalien de Phères (Φεραῖος), un citoyen d'Héraclée dans la Trachine (Ἡρακλειώτης), un habitant d'Œanthée, ville maritime de la Locride Ozole (Οἰανθεύς).

2° Les débris d'un serment judiciaire, analogue au serment amphictionique dont l'inscription du Louvre[1] nous a conservé quelques lignes, malheureusement mutilées. Dans notre fragment, la partie du serment appelée ἀρὰ, ou *imprécation*, se distingue nettement du reste. L'Amphiction promet

[1] *Corp. inscr. græc.* n° 1688, l. 14-15.

de ne juger que d'après sa conscience; en cas de parjure, il se dévoue à la colère et à la vengeance des dieux : *ἐφιορκοῦντι δὲ οὔ[τε εὐτυχίαν οὔτε] σωτηρίαν μοι [δοῖεν οἱ θεοί]*. Le monument delphique du Louvre dit de même : *αἰ δ' ἐφιορκέοιμι, τὰ κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθῶν*. Des deux côtés, c'est la même expression : *ἐφιορκέω*, *se parjurer*. Cette forme aspirée, *ἐφιορκέω* pour *ἐπιορκέω*, appartient au dialecte dorien, et se retrouve dans un certain nombre de documents épigraphiques, notamment dans des inscriptions crétoises. Quant à la formule générale du serment des Hiéromnémons, elle devait être à peu près la même ici que dans le marbre du Louvre. Les dernières lignes du fragment renferment le nom des Phocéens, celui des Achéens Phthiotes, et contiennent l'indication de sommes d'argent évaluées en talents (*τάλαντα*).

De cet examen, je conclus que ce fragment, gravé sur deux colonnes et semblable, par le sujet aussi bien que par la forme des caractères, à la grande inscription découverte au bas du monument bilingue, a fait partie d'une inscription semblable. Le bloc sur lequel on la lisait était placé probablement au-dessus de l'autre et faisait partie, comme lui, de la cella du temple. Il devait y avoir là une série de blocs *inscrits* formant la muraille intérieure du pronaos et couverts de documents épigraphiques relatifs au culte d'Apollon, à son temple, à ses propriétés. Ce qui achève de me confirmer dans cette pensée, c'est un autre fragment qui a été rencontré dans les fouilles opérées sur la terrasse inférieure du temple, et qui paraît appartenir à la même série. On y retrouve les traces d'un catalogue des peuples amphictioniques avec l'indication des suffrages. Des sommes d'argent y sont indiquées, avec les noms des particuliers qui, sans doute, étaient redevables au dieu de ces sommes.

Voici ce qu'on y distingue :

1. . . . . ΚΕΩΝΨΗΦΟΙΔΥΟ ΜΝΑ . . . . . .
2. . . . ΛΛΙΚΡΑΤΗΤΑΛΑΝΤΑΔΕΚΑ . . . . .
3. . . . ΜΝΑΣΤΡΙΑΚΟΝΤΑ ΑΓΙΩΝ . . . . .
4. . . . . . .ΜΟΝΜΝΑΣΔΕΚΑΜΙΑΝ . . . . . .
5. . . . . ΙΑΣΙΘΕΟΝΤΑΛΑΝ . . . . .
6. . . . . ΑΠΕΝΤΕ . . . . . .

1. . . Φ]ωκέων ψῆφοι δύο · Μνα[σίθεον . . . .
2. . . Κ]αλλικράτη τάλαντα δέκα . . . .
3. . . . μνᾶς τριάκοντα · Ἁγίων[α . . . .
4. Σώτι]μον μνᾶς δεκαμίαν . . . .
5. . . . . Μ]νασίθεον τάλαν[τα . . . .
6. . . . . . . μνᾶς δεκ]άπεντε . . . .

Les Phocéens y figurent avec les deux voix qui leur sont attribuées par notre catalogue : Φωκέων ψῆφοι δύο. Divers particuliers y sont nommés : Mnasithéos, Callicrate, Hagion, qui nous étaient connus par d'autres inscriptions delphiques. Les sommes d'argent sont évaluées en talents et en mines, mais sans indication de l'espèce du talent (τάλαντα δέκα, μνᾶς τριάκοντα, μνᾶς δέκα μίαν, μνᾶς δεκάπεντε).

Ce fragment, comme le précédent, a dû faire partie de la série d'actes amphictioniques gravée sur les murs du temple et complétée probablement par des stèles disposées à l'entour. C'est ce qui explique que les vastes surfaces du soubassement aient été abandonnées aux particuliers qui y faisaient graver, sans doute à leurs frais, les nombreux contrats de vente connus sous le nom d'actes d'affranchissement. Les documents d'un intérêt général, relatifs aux affaires religieuses et dignes, à ce titre, de l'attention de tous les Grecs, étaient inscrits sur les parois mêmes de l'édifice sacré, tout près du sanctuaire dont ils constataient les droits et dont ils racontaient l'histoire. C'étaient là les véritables archives du temple de Delphes.

Les textes que je viens d'analyser représentent une portion notable et précieuse de ces archives, heureusement parvenue jusqu'à nous à travers les siècles.

Les mutilations mêmes qu'ils ont subies nous les rendent plus recommandables encore, en nous montrant les périls sans nombre auxquels ils ont échappé. Le temple d'Apollon, chef-d'œuvre de Spintharos le Corinthien, vu et admiré par Plutarque et par Pausanias, est détruit depuis longtemps. Ses ruines mêmes ont péri, et, au milieu de cette destruction universelle, le seul bloc authentique parvenu jusqu'à nous est précisément celui qui porte, inscrits sur une de ses faces, les documents mutilés, mais lisibles encore, dont le texte éclaire d'une façon si soudaine la question, demeurée longtemps obscure, de l'amphictionie delphique.

Si nous voulons essayer de replacer par la pensée ce bloc dans sa position première, représentons-nous d'abord la façade majestueuse du temple, cette entrée grandiose appelée *μέγα θύρωμα* par les Delphiens eux-mêmes[1]. Gravissons les degrés, et, sur le mur intérieur du pronaos, contemplons à notre gauche cette série d'inscriptions gravées en caractères fins et serrés, disposées sur plusieurs colonnes et débordant sur plusieurs assises, comme une immense page manuscrite offerte à tous les regards. Approchons-nous avec la foule des pèlerins, et, comme eux, lisons.

Là se trouve la proclamation du consul Manius Acilius, vainqueur des Étoliens et libérateur de Delphes, notifiant aux Grecs alliés de Rome la décision du sénat romain, qui, plein de respect pour les traditions religieuses de la Grèce, défère aux Amphictions le soin de déterminer, d'après les anciens

[1] Voir l'inscription du mur méridional citée à la page 30 du présent Mémoire.

rites, les droits trop longtemps méconnus du sanctuaire d'Apollon. Le fragment trouvé à quelque distance du monument bilingue nous a représenté un débris de cette proclamation. Le reste est perdu pour nous; mais nous pouvons déterminer avec vraisemblance le caractère général du document d'après les lettres authentiques que Titus Quinctius Flamininus, consul comme Acilius et comme lui général vainqueur, adressa, vers la même époque, à plusieurs cités grecques. Deux exemplaires de ces lettres, gravés sur le marbre, se sont conservés jusqu'à nous[1]. Émanés du vainqueur de Cynoscéphales, ces documents peuvent nous donner l'idée de ce qu'était le langage tenu par le vainqueur des Thermopyles.

En regard de la proclamation d'Acilius, était inscrite la liste des Hiéromnémons, venus des diverses parties de la Grèce pour représenter à Delphes les États amphictioniques. Au-dessous de cette liste, on voyait la formule du serment qu'ils durent prononcer à leur entrée en fonctions. Nous avons reconnu un fragment de cette liste et quelques mots de ce serment sur la même pierre qui nous a révélé l'existence de la lettre d'Acilius.

Plus bas commençait la série des jugements promulgués par l'Amphictionie en assemblée solennelle et destinés à donner force de loi aux décisions prises par les Hiéromnémons à la suite de l'enquête dont ils étaient chargés. En tête de chaque jugement se trouvait une date double, calculée d'après le calendrier delphique et d'après le calendrier romain. Puis venait le catalogue des divers peuples qui composaient la

[1] Voir la lettre de T. Quinctius Flamininus aux habitants de Cyrètes en Thessalie pour leur annoncer une donation de territoire. (*Corp. inscr. græc.* n° 1770.) — Voir aussi la lettre du même général aux habitants d'Héraclée dans le Pont. (*Corp. inscr. græc.* n° 3800.) — Comparez avec la lettre des autorités romaines aux Téiens concernant l'asile de Téos. (*Corp. inscr. græc.* n° 3045.)

confédération, avec l'indication du nombre de suffrages qui leur était dévolu et le texte de la résolution qu'ils avaient adoptée. Dans ce catalogue, répété deux fois, nous avons retrouvé douze peuples primitifs se partageant vingt-quatre voix, conformément au texte de l'orateur Eschine, qui porte à douze le nombre des peuples amphictioniques et attribue à chacun de ces peuples deux suffrages.

A la suite de ces catalogues si précieux pour l'histoire, arrivait le texte même des jugements prononcés par les Amphictions. Deux de ces jugements nous sont conservés : l'un a pour objet de déterminer les limites du territoire sacré de Delphes d'après le plan tracé par les Hiéromnémons; l'autre, relatif aux revenus du temple, fixe le chiffre des sommes qui ont été enlevées au dieu à la faveur des longs désordres causés par la guerre civile compliquée de la guerre étrangère. Ces deux jugements se répondent et se complètent, puisqu'ils portent, l'un sur les propriétés immobilières du dieu, l'autre sur sa fortune mobilière, embrassant ainsi l'ensemble des questions qui se rattachent à la situation financière du temple.

L'importance de ces documents s'accroît encore, si l'on songe que ces actes sont probablement les derniers qui émanèrent de l'autorité amphictionique avant la réduction de l'Achaïe en province romaine. Ils conservèrent force de loi jusqu'à la chute du paganisme, puisque nous les trouvons visés, trois siècles après leur promulgation[1], par deux décisions du légat impérial Caïus Avidius Nigrinus, réglant, au nom de son maître, les différends survenus entre Delphes et les cités voisines. Les deux sentences de ce magistrat, dont l'une est en grec et l'autre en latin, forment l'inscription *bilingue* que nous

[1] Sous le règne de Trajan, 114-117 après J. C.

avons étudiée d'abord, et qui fut gravée à la suite du grand acte amphictionique, dont elle invoque l'autorité et dont elle reproduit même quelques passages. Comme les deux parties de l'inscription bilingue ne sont pas la reproduction d'une même sentence, mais renferment deux sentences parfaitement distinctes, nous devons croire que ces deux sentences furent à l'origine *bilingues* l'une et l'autre; à l'inscription latine répondait sans doute une traduction grecque, et l'inscription grecque, à son tour, dut être la traduction d'un texte latin correspondant. De ces quatre inscriptions, deux seulement, réunies sur un même bloc, sont parvenues jusqu'à nous; les deux autres, gravées sur des blocs voisins, ont disparu avec eux.

C'est une nouvelle raison de supposer que l'ensemble de ces documents, inscrits sur les murs mêmes du temple, occupait jadis une vaste surface. Au centre se trouvait l'acte principal, subdivisé en plusieurs parties et entouré de nombreux corollaires. Cet acte fondamental est celui dont nous venons d'analyser les détails encore subsistants. Ignoré jusqu'à ce jour, il sort maintenant pour la première fois de l'obscurité où il était enseveli depuis vingt siècles. Nous avons reconnu, dans ses lignes mutilées, les débris du testament religieux de la Grèce, testament rédigé par elle-même au moment où, libre encore, elle sortait toute sanglante des discordes civiles pour trouver la servitude et la paix sous le joug d'une domination étrangère.

LA TERRASSE DU TEMPLE D'APOLLON A DELPHES.



Échelle de 0^{m}002 millimètres pour mètre.

0 5 10 20 mètres.

Imprimerie Impériale

DEUXIÈME PARTIE.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA DÉCOUVERTE DU MUR ORIENTAL DE DELPHES.

En abordant la deuxième partie de ce travail, relative aux inscriptions du mur oriental de Delphes, je crois nécessaire de faire précéder de quelques explications archéologiques l'examen des textes qui, découverts sur ce point, ouvrent une nouvelle et importante série dans l'épigraphie delphique.

De tous les écrivains de l'antiquité qui ont parlé de Delphes, celui qui a le mieux peint ce site fameux est sans contredit Strabon. Sa description se résume en un trait bref et saisissant : « Delphes, dit-il, situé au milieu des rochers, a la forme « d'un théâtre, au sommet duquel sont l'oracle et la ville[1]. » Cette image est exacte. Le site de Delphes présente effectivement l'aspect d'un vaste théâtre, dont la courbe est représentée par les hauteurs escarpées des roches Phédriades, tandis que le diamètre est figuré par le ravin profondément encaissé du Plistus.

Cette disposition *théatroïde*, pour parler comme Strabon, était on ne peut plus favorable au déploiement des pompes

[1] *Οἱ Δελφοὶ, πετρῶδες χωρίον, θεατροειδὲς, κατὰ κορυφὴν ἔχον τὸ μαντεῖον καὶ τὴν πόλιν.* (Strab. *Geogr.* IX, III, 3.)

religieuses. Les processions solennelles, dont les longues files s'avançaient le long des avenues aboutissant au temple, étaient aperçues de toutes parts. Les trompettes sacrées qui annonçaient la marche des saintes théories retentissaient avec un éclat particulier, car leur son était mille fois répété par les échos d'alentour. La montagne entière semblait en fête. La beauté de ce spectacle frappait les étrangers. Un écrivain de la Rome impériale, Justin, en fait la remarque dans un passage qui mérite d'être cité :

« Le temple d'Apollon, à Delphes, est situé dans le Par-« nasse, au milieu de roches escarpées. Les hommes, attirés « en foule par la majesté du lieu, s'établirent sur cette hau-« teur, et y fondèrent une cité. La cité, aussi bien que le « temple, est protégée, non par des murailles, mais par des « abîmes; les remparts qui la défendent sont l'ouvrage, non « des hommes, mais de la nature; de telle sorte que l'on ne « sait ce qu'il faut davantage admirer ici, ou la force de la « position, ou la majesté du dieu. La montagne s'arrondit au « centre, de manière à présenter la forme d'un théâtre. Aussi « les voix humaines, surtout quand s'y ajoute le son des trom-« pettes, étant répétées par l'écho des rochers qui se ré-« pondent, semblent se multiplier à l'oreille de celui qui « écoute, et résonnent avec un éclat surprenant. Cette cir-« constance ajoute à la terreur qu'inspire aux ignorants la ma-« jesté du lieu, et contribue à les frapper d'une religieuse « frayeur. Dans un enfoncement du rocher, environ à mi-côte, « se trouve un plateau étroit[1]... »

[1] Voici le texte latin :

« Templum Apollinis Delphis positum « est in monte Parnasso, in rupe undique « impendente : ibi civitatem frequentia « hominum fecit, qui ad adfirmationem « majestatis undique concurrentes, in eo « saxo consedere. Atque ita templum et « civitatem non muri, sed præcipitia, nec « manu facta, sed naturalia præsidia de-« fendunt : prorsus ut incertum sit, utrum

J'ai pu vérifier sur les lieux l'exactitude du tableau tracé par Strabon et par Justin. Delphes est effectivement situé sur une pente qui, couronnée au sommet par les roches Phédriades, descend rapidement jusqu'au Plistus. Sur ce plan incliné, des terrasses bâties de main d'homme formaient un certain nombre de gradins. Ces gradins, échelonnés les uns par-dessus les autres, portaient les monuments publics et les demeures privées des Delphiens. C'est sur un de ces gradins, à mi-côte environ de la montagne, que s'élevait le temple, dominant de cette hauteur la ville et la contrée.

La terrasse du temple était formée par un soubassement qui, s'appuyant au roc, devait avoir trois côtés visibles. Un seul de ces côtés est connu : c'est le mur pélasgique tourné vers le midi, et célèbre par les nombreuses inscriptions dont il est couvert. Ce mur, à la découverte duquel s'attache le nom glorieux d'*Ottfried Müller,* a été l'objet de trois explorations successives.

Le premier déblayement, qui date de 1840, est celui d'Ottfried Müller lui-même. Les inscriptions provenant de cette fouille ont été publiées, après la mort de l'illustre antiquaire, par son disciple et ami *M. Ernest Curtius,* qui avait été le compagnon de son voyage et le confident de ses derniers travaux [1].

« munimentum loci, an majestas Dei plus « hic admirationis habeat. *Media saxi « rupes in formam theatri recessit.* Quam- « obrem et hominum clamor, et si quando « accedit tubarum sonus, personantibus « et respondentibus inter se rupibus, mul- « tiplex audiri, ampliorque, quam editur, « resonare solet. Quæ res majorem majes- « tatis terrorem ignaris rei et admiratione « stupentibus plerumque adfert. In hoc « rupis anfractu, media ferme montis al- « titudine, planities exigua est. . . » (Justin. lib. XXIV, cap. VI.)

[1] *Anecdota Delphica* edidit Ernestus Curtius. Berolini, 1843, in-4°. — Ces textes ont été reproduits depuis par Philippe Le Bas (*Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, n°s 833 et sqq.), et par M. Rhangabé. (*Antiquités helléniques*, tom. II, n°s 706-736 et 903-945.)

Le second déblayement a eu pour auteur un habitant de Delphes, connu sous le nom de *capitaine Frango* (*καπετάνος Φραγκός*). Les inscriptions existant sur ce point ont été recueillies partiellement, en 1860, par *MM. Conze* et *Michaelis*, et publiées par eux à Rome l'année suivante, avec d'intéressants détails sur la portion du mur qu'ils avaient explorée[1].

Le troisième déblayement est celui que j'ai exécuté, de concert avec mon ancien collègue M. Foucart, au nom de l'École française d'Athènes. Chargé spécialement, dans notre commune entreprise, du travail épigraphique et philologique, je passai à Delphes la plus grande partie de l'été de 1861, occupé à recueillir, à déchiffrer, à classer les textes nombreux provenant de nos fouilles. J'eus l'honneur, à mon retour, de présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le fruit de ces laborieuses recherches, consistant en plus de quatre cents copies et empreintes faites de ma main[2].

Par suite de ces explorations successives, le mur méridional présentait, au commencement de l'année 1862, un développement plus ou moins apparent de quatre-vingts mètres, sans qu'on eût encore dégagé de part ou d'autre les angles qui le terminaient.

[1] *Rapporto d'un viaggio fatto nella Grecia nel 1860 da Conze e Michaelis* (dans le tome XXXIII des *Annali dell' Instituto di Corrispondenza archeologica*).

[2] On peut consulter à ce sujet : 1° ma lettre datée de Delphes même et insérée dans le *Bullettino dell' Instituto di Corrispondenza archeologica*, n° VII, juillet 1861; 2° le texte de mes communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 30 août 1861, dans le tome V des Comptes rendus, p. 231-238). — Je renvoie en outre : 1° au Rapport officiel que j'ai adressé, de concert avec mon collègue, à feu M. Daveluy, directeur de l'École française d'Athènes, et qui a été inséré au *Moniteur* du 29 août 1861; 2° au volume que nous avons publié postérieurement sous le titre suivant : *Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois sous les auspices de Son Excellence M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, par C. Wescher et P. Foucart*. Paris, Didot, 1863, in-8°.

Cependant ces angles devaient exister. La terrasse du temple formant un gradin adossé au roc, et la face antérieure du gradin étant représentée par le mur méridional déjà connu, il restait, pour circonscrire la base du monument, à déterminer la direction des deux faces latérales, dont l'une regardait l'Orient, tandis que l'autre était tournée vers l'Occident.

On ne pouvait penser à rechercher la face occidentale, profondément ensevelie dans le sol, sous les maisons actuelles du village de Castri. Cette recherche, d'ailleurs, eût offert moins d'intérêt; car, d'après l'examen des ruines, on peut supposer que cette face n'a qu'un développement restreint.

Il en était tout autrement de la face orientale, qui soutenait jadis l'entrée du temple et qui regardait Castalie.

C'est là qu'aboutissait la *voie sacrée* ou *voie pythique,* suivie jadis par la foule des pèlerins pour arriver au sanctuaire. C'est là que, sur une plate-forme, s'élevait l'*autel extérieur* d'Apollon, près duquel s'accomplissait la cérémonie de l'affranchissement [1]. C'est dans cette même région que se trouvent les débris du monument bilingue. Là devait être le centre véritable de la topographie delphique. On pouvait donc espérer de trouver ce côté non-seulement conservé, mais encore couvert d'inscriptions, comme le mur méridional lui-même. Ce fut sur ce point précis que, dans mon dernier voyage, je résolus de porter mes efforts.

Sur le chemin de Delphes à Castalie, une pierre antique, à demi découverte par les pluies d'hiver, semblait marquer la direction à suivre. Toutefois un doute subsistait : ce bloc parais-

[1] Il est question de cet *autel* dans les inscriptions du mur méridional. On y lit plusieurs fois : *Ταῦτα ἐγένετο ἀνάμεσον τοῦ ναοῦ καὶ τοῦ βωμοῦ.* — Et une fois : *Καὶ τὸ ἀργύριον ἔλαβε ἐν τῷ ναῷ ἐπὶ τοῦ ὀδοῦ* (orthographe archaïque pour *οὐδοῦ*) *κατὰ τὸ μέγα θύρωμα.* (Voyez page 30 du présent Mémoire.)

sait isolé, et pouvait n'être qu'un de ces fragments épars si nombreux à Kastri. Cette apparence s'expliqua plus tard : le bloc voisin, qui n'est plus en place, s'est retrouvé, dans ma fouille, au pied même du mur.

Là était en effet ce mur oriental, objet de mes recherches. Sous la pioche des ouvriers, il apparut bientôt aux regards. J'admirai ses larges pierres polygonales merveilleusement jointes d'après des courbes variées, et couvertes d'inscriptions dont le caractère me frappa tout d'abord. Ici les actes d'affranchissement, si nombreux sur le mur méridional, semblent tenir moins de place. On les rencontre encore, ainsi que les actes de proxénie, mais ils sont relégués au second rang. Ce qui paraît dominer, ce sont les arrêts de l'Amphictionie, arrêts qui intéressaient, non-seulement des particuliers ou des villes, mais tous les peuples de la Grèce.

Sur le bloc même qui m'avait servi d'indicateur et au milieu de divers décrets concernant les relations de la cité de Delphes avec plusieurs îles de l'Archipel, notamment avec Égine, avec Rhodes, avec Céphallénie, se trouvent gravées deux belles inscriptions amphictioniques qui méritent une attention particulière.

Avant de les étudier, je vais donner d'abord :

1° Le plan de la fouille, avec l'indication de sa position relativement à la terrasse du temple;

2° Le fac-simile et la transcription de celles des inscriptions du mur oriental que j'ai pu recueillir;

3° Une vue d'une portion du mur, avec l'indication de la place occupée par chaque inscription.

EXPLICATION DU PLAN.

Le plan représente la terrasse du temple d'Apollon à Delphes, à l'échelle de 2 millimètres par mètre.

L'*area* du temple est occupée en partie par une cour appartenant à la commune de Castri. C'est dans cette cour que les chambres souterraines du temple ont été retrouvées par Ottfried Müller et M. Ernest Curtius[1].

La ligne KL marque le degré sud du temple encore en place. Ce degré faisait partie des *μεσημβριναὶ κρηπῖδες* dont parle Plutarque lorsque, dans son traité des *Oracles de la Pythie*, il prête à un de ses interlocuteurs la phrase suivante : « Après avoir fait le tour de l'édifice, nous nous assîmes sur « les degrés méridionaux du temple. » *Περιελθόντες οὖν ἐπὶ τῶν μεσημβρινῶν καθεζόμεθα κρηπίδων νεώ*[2]. On sait que ces degrés étaient faits pour servir de siége, et non d'escalier, ainsi qu'on peut le remarquer encore aujourd'hui au Parthénon d'Athènes.

Le point M marque la place du *monument bilingue*, engagé dans une construction. On voit que ce monument, par sa position, est très-rapproché de l'*area* du temple. Cette circonstance vient à l'appui de l'opinion que j'ai soutenue dans la première partie de ce mémoire, et d'après laquelle le bloc sur lequel ce monument est gravé a fait partie autrefois des murs mêmes de la *cella* du temple[3]. Je crois ce fait désormais acquis à la science.

[1] « . . . de interioris templi favissis ope« ribusque subterraneis in quæ fodientes « incidimus. . . » (Curtius, *Anecdota Delphica*, p. 97.) — Le même antiquaire a rendu compte de cette découverte ailleurs. (*Allg. Litt. Ztg.* 1843, januar. pag. 44.

[2] Plutarch. Περὶ τοῦ μὴ χρᾶν ἔμμετρα νῦν τὴν Πυθίαν (cap. XVII).

[3] Voy. la première partie du Mémoire, p. 30 et 121-123.

Le point M′ représente le grand fragment du monument bilingue que j'ai trouvé dans une cour voisine, et que je publie à la page 119.

Le point M″ marque la place où j'ai rencontré le petit fragment du même monument publié à la page 122. Ce second fragment provient, ainsi que je l'ai déjà dit, de la fouille exécutée sur l'emplacement du mur oriental.

La ligne ABCD représente le *mur méridional,* dans lequel j'ai distingué trois parties : 1° AB, fouille d'Ottfried Müller; 2° BC, fouille du capitaine Frango et exploration de MM. Conze et Michaelis; 3° CD, fouille que j'ai exécutée en 1861 avec mon ancien collègue M. Foucart, au nom de l'École française d'Athènes. La fouille de Müller est aujourd'hui presque comblée : l'emplacement en est occupé par deux petits jardins. L'angle du mur est détruit, au moins dans la partie supérieure : je n'ai pu creuser assez profondément pour vérifier si la partie inférieure existe encore dans le sol.

La ligne EF représente la direction du *mur oriental.* J'ai constaté cette direction en 1862, sur une longueur de dix mètres. Comme ma fouille menaçait l'existence des habitations voisines, je me suis vu contraint de la refermer. Mais auparavant j'ai fait construire au devant du mur un petit caveau en pierres sèches, qui est surmonté d'un pont recouvert de terres rapportées. En soulevant le pont et en descendant dans le caveau, on peut apercevoir les inscriptions gravées sur les premières assises du mur. La circonférence EOM″ marque l'emplacement de ce caveau.

Les deux points N et H désignent deux monuments situés sur la terrasse inférieure à celle du temple. Le point N marque l'emplacement du monument des Naxiens; le point H marque un soubassement hellénique, près duquel se trouvent quelques

débris d'un monument rond autrefois couvert d'inscriptions. C'est sur les pierres de ce monument que les anciens voyageurs ont aperçu le commencement d'une inscription amphictionique[1] de l'époque étolienne donnée dans le *Corpus* sous le numéro 1694.

[1] M. Letronne, croyant cette inscription complète, en a donné une interprétation tout à fait erronée. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, p. 248.) Il résulte de la comparaison de ce document avec ceux qu'Ottfried Müller a découverts sur le mur méridional et avec ceux que j'ai trouvés moi-même sur le mur oriental, que ce n'est qu'un préambule, un commencement d'inscription. Le reste était probablement enseveli sous terre, dès l'époque où Cyriaque d'Ancône fit sa copie, c'est-à-dire dès le milieu du XVe siècle.

INSCRIPTIONS DU MUR ORIENTAL.

A

Θ Ε Ο Ι
ΔΕΛΦΟΙΕΔΩΚΑΝΛΥΑΝΔΡΩΙΟΝΥΜΑΚΛΕΙΑΝΑΞΙΛΑ
ΑΙΓΙΝΑΤΑΙΣΑΥΤΟΙΣΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΠΡΟΞΕΝΙΑΝΠΡΟ
ΜΑΝΤΕΙΑΝΠΡΟΕΔΡΙΑΝΠΡΟΔΙΚΙΑΝΑΣΥΛΙΑΝΑΤΕΛΕΙ
ΑΝΠΑΝΤΩΝΚΑΙΤΑΛΛΑΟΣΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΠΡΟΞΕ
ΝΟΙΣΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΑΡΧΟΝΤΟΣΕΥΚΛΕΟΥΣΒΟΥ
ΛΕΥΟΝΤΩΝΑΓΗΤΟΡΟΣΞΕΝΟΔΟΚΟΥΘΡΑΣΥΜΑΧΟΥ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑ

Θεῷ.
Δελφοὶ ἔδωκαν Ανάνδρῳ, Ὀνυμακλεῖ, Ἀναξίλᾳ,
Αἰγινάταις αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, προ-
μαντείαν, προεδρίαν, προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλει-
αν πάντων καὶ τἄλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξέ-
νοις καὶ εὐεργέταις — Ἄρχοντος Εὐκλέους · βου-
λευόντων Ἀγήτορος, Ξενοδόκου, Θρασυμάχου,
Ἀρισταγόρα.

Par une coïncidence remarquable, cette inscription se trouve aussi gravée sur la portion du mur méridional déblayée par Ottfried Müller (voy. Curtius, *Anecdota Delphica*, n° 55). Ce n'est pas le seul exemple d'une inscription delphique gravée à plusieurs exemplaires. J'ai signalé le même fait pour un acte d'affranchissement répété deux fois dans la partie du mur méridional déblayée par l'École française d'Athènes. Le texte publié par M. Curtius est un peu moins net que celui-ci, car le savant éditeur hésite sur le mot Ανάνδρῳ (ligne 2) et sur le nom Ξενοδόκου (ligne 7), qui, dans son fac-simile, s'est trouvé écrit Ξενοδώρου. Parmi les noms

des trois Éginètes, auxquels la cité de Delphes accorde ici le titre de proxènes, on remarquera celui d'Ὀνυμακλῆς, dérivé de la forme éolo-dorique *ὄνυμα* (pour *ὄνομα*), qu'on rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de Delphes.

B

1. Θ Ε Ο Ι

2. ΔΕΛΦΟΙΕΔΩΚΑΝΑΡΙΣΤΟΜΕΝΕΙΑΠΑΤΟΥΡΙΟΥΡΟΔΙΩΙΑΥΤΩΙΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣ

3. ΠΡΟΞΕΝΙΑΝΠΡΟΜΑΝΤΕΙΑΝΠΡΟΕΔΡΙΑΝΠΡΟΔΙΚΙΑΝΑΣΥΛΙΑΝΑΤΕΛΕΙΑΝ

4. ΠΑΝΤΩΝΚΑΙΤΑΛΛΑΟΣΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΠΡΟΞΕΝΟΙΣΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣ

5. ΑΡΧΟΝΤΟΣΑΘΑΜΒΟΥΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΠΛΕΙΣΤΩΝΟΣΔΑΜΩΝΟΣ

1. Θεῷ.

2. *Δελφοὶ ἔδωκαν Ἀρισ7ομένει Ἀπατουρίου Ῥοδίῳ αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις*

3. *προξενίαν, προμαντείαν, προεδρίαν, προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν*

4. *πάντων καὶ τἆλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργέταις.*

5. *Ἄρχοντος Ἀθάμβου· βουλευόντων Ἀρισ7αγόρα, Πλείσ7ωνος, Δάμωνος.*

Le mot ΘΕΟΙ (ligne 1), qui se rencontre ici et ailleurs en tête des inscriptions, est considéré par M. Rhangabé comme un nominatif pluriel, et il le traduit par *les dieux*, en sous-entendant une proposition entière, telle que *τυχὰν ἀγαθὰν δοῖεν*. J'aime mieux voir dans ce mot un datif singulier, ΘΕΟΙ pour *θεῷ*, avec l'écriture archaïque Ο pour Ω et l'Ι adscrit. Ce datif est une invocation à la Fortune, considérée comme *déesse*. L'appellation *θεός* pour *θεά* n'a rien qui doive étonner : Minerve, dans les inscriptions athéniennes, est toujours appelée *ἡ θεός*. On pourrait aussi considérer le datif ΘΕΟΙ comme se rapportant à la principale divinité du lieu : Apollon à Delphes, Minerve à Athènes, etc. En tête de l'inscription *E*, nous trouverons le datif pluriel ΘΕΟΙΣ.

C

1. ΕΠΙΔΑΜΟΣΘΕΝΟΥΣΑΡΧΟΝΤΟΣΠΥΛΑΙΑΣΟΠΩΡΙΝΗΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΥΝΤΩΝ
ΑΙΤΩΛΩΝΝΙΚΑΝΟΡΟΣΦΙΛΟΞΕΝΟΥΕΥΡΥΑΘΕΥΔΩΡΟΥ

2. ΝΙΚΟΦΩΝΤΟΣΔΕΛΦΩΝΑΓΝΙΑΔΑΜΑΡΜΕΝΟΥΦΩΚΕΩΝΒΟΥΘΗΡΟΥΕΥΔΑΜΙΔΑ
ΤΙΜΩΝΔΑΒΟΙΩΤΩΝΕΥΣΥΤΟΥΙΠΠΟΚΡΙΤΟΥΑΘΗΝΑΙ

3. ΙΣΤΙΑΙΕΩΝΚΛΕΟΜΕΔΟΝΤΟΣΓΡΑΜΜΑΤΕΥΟΝΤΟΣΛΑΜΠΡΙΩΝΟΣΑΙΤΩΛΟΥ
ΕΔΟΞΕΤΟΙΣΙΕΡΟΜΝΕΜΟΣΙΑΡΙΣΤΑΡΧΩΙΣΙΛΗΝ

4. ΚΑΜΑΡΙΝΑΙΩΙΕΙΝΑΙΠΡΟΔΙΚΙΑΝΚΑΙΑΣΦΑΛΕΙΑΝΚΑΙΑΣΥΛΙΑΝΑΠΟΠΑΝΤΩΝ
ΑΥΤΩΙΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΕΥΝΟΙΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙ

5. ΤΗΣΕΙΣΤΟΣΥΝΕΔΡΙΟΝΤΩΝΑΜΦΙΚΤΥΟΝΩΝ

1. Ἐπὶ Δαμοσθένους ἄρχοντος · πυλαίας ὀπωρινῆς · ἱερομνημονούντων
Αἰτωλῶν Νικάνορος, Φιλοξένου, Εὐρύα, Θευδώρου,
2. Νικοφῶντος · Δελφῶν Ἁγνία, Δαμαρμένου · Φωκέων Βουθήρου, Εὐδαμίδα,
Τιμώνδα · Βοιωτῶν Εὐσύτου, Ἱπποκρίτου · Ἀθηναί[ων ....
3. Ἱστιαιέων Κλεομέδοντος · γραμματεύοντος Λαμπρίωνος Αἰτωλοῦ —
Ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσι · Ἀριστάρχῳ Σιλην[οῦ ?
4. Καμαριναίῳ εἶναι προδικίαν καὶ ἀσφάλειαν καὶ ἀσυλίαν ἀπὸ πάντων
αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις εὐνοίας ἕνεκα καὶ [φιλοτιμίας
5. τῆς εἰς τὸ συνέδριον τῶν Ἀμφικτυόνων.

Cette inscription a été gravée de la même main que la précédente, bien qu'elle ne soit pas de la même année. Toutes deux sont écrites en caractères très-fins, et l'invocation ΘΕΟΙ paraît commune à l'une et à l'autre. On remarquera, à la ligne 4, l'ethnique Καμαριναίῳ : c'est la première fois que nous rencontrons dans les inscriptions de Delphes un Sicilien de Camarine. On remarquera aussi, à la ligne 5, l'orthographe ΑΜΦΙΚΤΥΟΝΩΝ. C'est l'orthographe vulgaire, différente de l'orthographe officielle du monument bilingue, qui porte partout ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝ. La fin des lignes 2, 3, 4, est effacée. Le nom de l'hiéromnémon athénien manque dans la ligne 2.

D

ΕΠΙΑΡΧΙΑΔΑΑΡΧΟΝΤΟΣΕΝΔΕΛΦΟΙΣΠΥΛΑΙΑΣΗΡΙΝΗΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΥΝΤΩΝ
ΑΙΤΩΛΩΝΓΑΥΣΟΥΤΡΙΧΑΠΟΛΥΦΡΟΝΟΣΤΕΙΣΑΡΧΟΥΠΟΛΥΧΑΡΜΟΥΦΩΚΕΩΝ
ΔΩΡΟΘΕΟΥΠΕΙΣΙΩΝΟΣΔΕΛΦΩΝΑΝΑΞΑΝΔΡΙΔΑΝΙΚΟΔΑΜΟΥΒΟΙΩΤΩΝΘΗΒΑ . . . . .
ΜΟΙΡΙΧΟΥΑΘΗΝΑΙΩΝΦΑΛΑΙΚΟΥΕΥΒΟΙΕΩΝΕΠΗΡΑΣΤΟΥΣΙΚΥΩΝΙΩΝΣΩΣΙΚΛΕΟΥΣ
ΕΔΟΞΕΤΟΙΣΙΕΡΟΜΝΗΜΟΣΙΝΕΠΕΙΔΗΣΑΤΥΡΟΣΝΙΚΟΜΑΧΟΥΑΚΑΡΝΑΝΕΚΤΥΡΒΕΙΟΥ
ΚΑΙΤΕΙΣΑΝΔΡΟΣΜΙΚΚΙΝΑΑΙΤΩΛΟΣΕΓΒΟΤΤΟΥΚΑΙΦΑΙΝΙΩΝΚΑΛΙΚΛΕΟΥΣ
ΜΕΓΑΡΕΥΣΧΡΗΜΑΤΑΤΑΤΩΙΘΕΩΙΕΜΑΝΥΣΑΝΑΗΣΑΝΕΚΤΟΥΙΕΡΟΥΑΠΟΛ . . . . .
ΑΠΟΤΟΥΑΝΑΘΕΜΑΤΟΣΤΟΥΦΩΚΕΩΝΚΑΙΕΞΗΛΕΓΞΑΝΤΟΥΣΙΕΡΟΣΥΛΗΚΟΤΑΣ
ΚΑΙΤΑΤΕΑΠΟΛΩΛΟΤΑΕΚΤΟΥΙΕΡΟΥΑΝΕΣΩΣΑΝΚΑΙΤΑΑΛΛΑΑΑΥΤΟΙΕ . . . .
ΗΣΑΝΟΙΙΕΡΟΣΥΛΗΣΑΝΤΕΣΙΕΡΑΕΓΕΝΟΝΤΟΤΩΙΘΕΩΙΔΕΔΟΧΘΑΙΤΟΙΣΙΕΡΟΜΝ . . . . .
ΣΑΤΥΡΩΙΚΑΙΤΕΙΣΑΝΔΡΩΙΚΑΙΦΑΙΝΙΩΝΙΔΟΥΝΑΙΠΡΟΔΙΚΙΑΝΚΑΙΑΣΦΑΛΕΙΑΝ
ΚΑΙΕΠΙΤΙΜΑΝΚΑΘΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΑΙΠΡΟΔΙΚΙΑΙΕΝΤΙΚΑΙΑΥΤΟΙΣ
ΚΑΙΕΚΓΟΝΟΙΣΕΠΕΙΔΗΦΑΙΝΟΝΤΑΙΤΟΝΘΕΟΝΕΥΕΡΓΕΤΗΚΟΤΕΣ

1. *Ἐπὶ Ἀρχιάδα ἄρχοντος · ἐν Δελφοῖς · πυλαίας ἠρινῆς · ἱερομνημονούντων*
2. *Αἰτωλῶν Γαύσου, Τριχᾶ, Πολύφρονος, Τεισάρχου, Πολυχάρμου · Φωκέων*
3. *Δωροθέου, Πεισίωνος · Δελφῶν Ἀναξανδρίδα, Νικοδάμου · Βοιωτῶν Θηβα[γ όρου,*
4. *Μοιρίχου · Ἀθηναίων Φαλαίκου · Εὐβοιέων Ἐπηράστου · Σικυωνίων Σωσικλέους.*
5. *Ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσιν · Ἐπειδὴ Σάτυρος Νικομάχου Ἀκαρνὰν ἐκ Τυρβείου*
6. *καὶ Τείσανδρος Μικκίνα Αἰτωλὸς ἐγ (sic) Βότ7ου καὶ Φαινίων Καλικλέους (sic)*
7. *Μεγαρεὺς χρήματα τῷ θεῷ ἐμάνυσαν, ἃ ἦσαν ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀπολ[ωλότα*
8. *ἀπὸ τοῦ ἀναθέματος τοῦ Φωκέων, καὶ ἐξήλεγξαν τοὺς ἱεροσυληκότας,*
9. *καὶ τά τε ἀπολωλότα ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀνέσωσαν καὶ τὰ ἄλλα ἃ αὐτοὶ ἐ[πόρθ- (?)*
10. *ησαν οἱ ἱεροσυλήσαντες ἱερὰ ἐγένοντο τῷ θεῷ · δέδοχθαι τοῖς ἱερομν[ήμοσι*
11. *Σατύρῳ καὶ Τεισάνδρῳ καὶ Φαινίωνι δοῦναι προδικίαν καὶ ἀσφάλειαν*
12. *καὶ ἐπιτιμὰν, καθ' ἃ καὶ τοῖς ἄλλοις αἱ προδικίαι ἐντὶ, καὶ αὐτοῖς*
13. *καὶ ἐκγόνοις, ἐπειδὴ φαίνονται τὸν θεὸν εὐεργετηκότες.*

Cette inscription, gravée en caractères beaucoup plus grands que les précédentes, est d'une tout autre main. Elle occupe à elle seule plus de la moitié du bloc. Il manque quelques lettres à la fin des lignes 3, 7, 9 et 10.

E

1. Θ Ε Ο Ι Σ

2. ΔΕΛΦΟΙΕΔΩΚΑΝΛΕΩΝΙΔ. . ΟΛΕΟΝΤΟΣ

3. ΚΡΑΝΙΩΙΕΚΚΕΦΑΛΛΑΝΙΑΣΑΥΤΩΙΚΑΙ

4. ΕΚΓΟΝΟΙΣΠΡΟΞΕΝΙΑΝΠΡΟΜΑΝΤΕΙ

5. ΑΝΠΡΟΕΔΡΙΑΝΠΡΟΔΙΚΙΑΝΑΣΥ

6. ΛΙΑΝΑΤΕΛΕΙΑΝΠΑΝΤΩΝΚΑΙΤΑΛΛΑ

7. ΟΣΑΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΠΡΟΞΕΝΟΙΣΚΑΙ

8. ΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΥΠΑΡΧΕΙΑΡΧΟΝΤΟΣΜΕ

9. ΝΕΣΤΡΑΤΟΥΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝΠΑ

10. ΤΡΕΑΕΚΕΦΥΛΟΥΚΛΕΑΝΔΡΟΥ

1. Θεοῖς.

2. Δελφοὶ ἔδωκαν Λέωνι Δ[αμ]ολέοντος

3. Κρανίῳ ἐκ Κεφαλλανίας αὐτῷ καὶ

4. ἐκγόνοις προξενίαν, προμαντεί-

5. αν, προεδρίαν, προδικίαν, ἀσυ-

6. λίαν, ἀτέλειαν πάντων καὶ τἄλλα

7. ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ

8. εὐεργέταις ὑπάρχει — Ἄρχοντος Με-

9. νεστράτου · βουλευόντων Πα-

10. τρέα, Ἐκεφύλου, Κλεάνδρου.

Cette inscription est gravée sur un bloc au-dessous des précédentes. La pierre est dégradée en plusieurs endroits. Le graveur a tenu compte de ces dégradations dans les lignes 5, 9 et 10. A la ligne 2, j'ai restitué Δ[αμ]ολέοντος, parce que les débris du Δ sont encore visibles. L'ethnique Κράνιος ἐκ Κεφαλλανίας est remarquable. L'île de Céphallénie, selon Strabon, avait quatre villes ou bourgades, parmi lesquelles il nomme celle des Κράνιοι. (Strab. *Geogr.* X, II, 13.)

F

ΑΡΧΟΝΤΟΣΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥΤΟΥΦΡΙΚΙΔΑ
ΝΟΣΤΟΥΚΑΛΛΙΑΝΙΚΟΜΑΧΟΥΤΟΥΔΕΞΙ
[illegible]ΟΥΜΗΝΟΣΙΛΑΙΟΥΑΠΕΔΟΤΟΕΥΚΡΑΤΗΣ
ΑΣ ΣΩΜΑΓΥΝΑΙΚΕΙΟΝΑΙΟΝΟΜΑΝΙΚΟΒΟΥΛΑ
(vel) ΤΙΜ ΑΡΓΥΡΙΟΥΜΝΑΝΤΕΣΣΑΡΩΝΚΑΙΤΑΝΤΙΜΑΝΕΧΕΙ
ΠΟΛΙΟΣΞΕΝΟΚΡΑΤΗΣΚΑΛΛ
ΤΑΝΩΝΑΝΟΠΩΣΕΛΕΥΘΕΡΑ
ΕΙΔΕΤΙΣΚΑΤΑΔΟΥΛΙΞΟΙΤΟΝΙΚΟΒΟΥΛΑΝ
ΑΕΣΤΩΑΤΕΠΟΛΙΣΤΩΝΔΕΛΦΩΝΚΑΙΑΛΛΟΣ
[illegible]ΟΙΑΞΑΜΙΟΙΚΑΙΑΝΥΠΟΔΙΚΟΙΟΝΤΕΣΜΑΡΤΥΡΟΙΟΙΙΕΡΕΙΣ
ΤΑΣΙΔΙΩΤΑΙΑΡΧΩΝΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ
Τ[illegible]ΙΟΣΛΙΛΑΙΕΙΣ

Ἄρχοντος Ἀνδρονίκου τοῦ Φρικίδα [βουλευόντων . . . .
νος τοῦ Καλλία, Νικομάχου τοῦ Δεξι. . . . .
. . ου, μηνὸς Ἰλαίου, ἀπέδοτο Εὐκράτης . . . .
σῶμα γυναικεῖον ᾇ ὄνομα Νικοβούλα . . . .
τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν τεσσάρων, καὶ τὰν τιμὰν ἔχει. [Βεξαιωτὴρ κατὰ τον νόμον τᾶς
πόλιος· Ξενοκράτης Καλλ. . . . .
τὰν ὠνὰν, ὅπως ἐλευθέρα . . . .
Εἰ δέ τις καταδουλίζοιτο Νικοβούλαν . . . . [κυρί-
α ἔσΊω ἅ τε πόλις τῶν Δελφῶν καὶ ἄλλος . . . . [ἀνυπεύθυ-
ν]οι, ἀζάμιοι καὶ ἀνυπόδικοι ὄντες. Μάρτυροι· οἱ ἱερεῖς. . . . . [Ἀμύν-
τας· ἰδιῶται Ἄρχων, ΚαλλίσΊρατος . . . .
τ . . ιος Λιλαιεῖς.

G

ΑΡΧΟΝΤΟΣΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥΜΗΝΟΣΙΛΑΙΟΥ
ΤΩΙΠΥΘΙΩΙΣΩΜΑΤΑΓΥΝΑΙΚΕΙΑΑΙΣ
ΡΙΟΥΜΝΩ . . . . ΑΚΑΘΩΣΕΠΙΣΤΕΥΣΑΝ
ΩΙΩΣΕΛΕΥΘΕΡΑΣΕΙΜΕΝ
ΤΗΡΚΑΤΑΤΟΝΝΟΜΟΝ
ΑΡΧΩΝΚΑΛΛΙΑΙΔΙΩΤΑΙΕΥΔΟΚΟΣ
ΝΕΙΟΣΛΑΔΙΚΟΣΔΕΛΦΟΣ

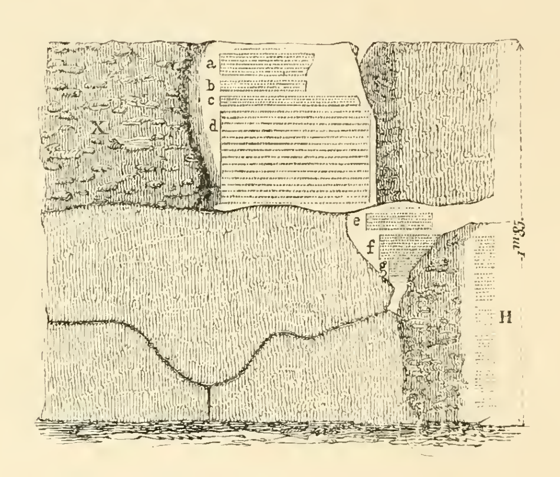
Ἄρχοντος Ἀνδρονίκου μηνὸς Ἰλαίου . . . .
τῷ Πυθίῳ σώματα γυναικεῖα αἷς [ὀνόματα . . . . . .ἀργυ-
ρίου μνῶ[ν δέκ]α, καθὼς ἐπίσΊευσαν. . . [τὰν ὠνὰν τῷ θε-
ῷ ὡς ἐλευθέρας εἶμεν [καὶ ἀνεφάπΊους ἀπὸ πάντων. Βεξαιω-
τὴρ κατὰ τὸν νόμον . . . .
Ἄρχων Καλλία· ἰδιῶται Εὔδοκος . . . .
νειος, Λάδικος Δελφός.

Ces fragments appartiennent à deux actes d'affranchisse-

ment qui ne paraissent pas s'éloigner sensiblement de la forme ordinaire. On trouve des actes de ce genre sur tous les points des ruines de Delphes.

Je crois devoir donner ici une vue de la portion du mur sur laquelle sont gravées les inscriptions que je viens de rapporter. J'ai pensé qu'on trouverait quelque intérêt à la reproduction de ce dessin, malgré l'inévitable imperfection d'un croquis fait à la hâte au moment même de la découverte et au milieu de l'embarras des fouilles.

VUE DU MUR ORIENTAL DE DELPHES.



a	Acte delphique.	f	Acte d'affranchissement.
b	Acte delphique.	g	Acte d'affranchissement.
c	Acte amphictionique.		
d	Acte amphictionique.	H	Bloc déplacé avec proxénies.
e	Acte delphique.	X	Place d'un bloc.

Parmi les inscriptions citées plus haut, les plus importantes sans contredit sont les deux actes amphictioniques marqués *C* et *D* sur la planche.

En voici la traduction :

C

Sous Damosthène, archonte.
Assemblée d'automne.
Étant hiéromnémons,
Étoliens : Nicanor, Philoxène, Euryas, Théodore, Nicophon;
Delphiens : Hagnias, Damarménos;
Phocéens : Bouthéras, Eudamidas, Timondas;
Béotiens : Eusytos, Hippocritos;
Athéniens : . . . .
Histiéens : Cléomédon.
Étant secrétaire, l'Étolien Lamprion.
Il a plu aux hiéromnémons
de donner à Aristarque, fils de Silène, citoyen de Camarine, la préseance judiciaire, l'inviolabilité, le droit d'asile, (l'immunité) de toutes charges, à lui et à ses descendants, à cause de sa bienveillance envers le sénat des Amphictions.

D

Sous Archiadas, archonte.
A Delphes.
Assemblée du printemps.
Étant hiéromnémons,
Étoliens : Gausos, Trichas, Polyphron, Polycharme;
Phocéens : Dorothée, Peision;
Delphiens : Anaxandridas, Nicodamos;
Béotiens : Thébagoras, Mœrichos;
Athéniens : Phalæcos;
Eubéens : Épérastos;
Sicyoniens : Sosiclès.
Les hiéromnémons ont décrété :
Puisque Satyros, fils de Nicomaque, Acarnanien de Tyrbe, et Tisandre

fils de Mikkinas, Étolien de Bottos, et Phænion, fils de Calliclès, de Mégare, ont révélé au dieu (où étaient) les richesses qui avaient disparu de l'enceinte sacrée, de l'offrande des Phocéens;

Puisqu'ils ont convaincu les auteurs du sacrilége;

Puisqu'ils ont recouvré les richesses perdues pour le temple, et que les autres objets volés par les auteurs du sacrilége ont été consacrés au dieu;

Il a plu aux hiéromnémons
d'accorder à Satyros, à Tisandre et à Phænion, la préséance judiciaire avec l'inviolabilité et la plénitude des droits civiques, conformément à l'usage établi pour ceux qui sont investis de la préséance judiciaire. Qu'ils jouissent de ces priviléges, eux et leurs descendants, puisqu'ils se sont montrés les bienfaiteurs du dieu.

Ces textes donnent lieu à plusieurs observations importantes.

On remarquera tout d'abord que l'un des deux décrets est rendu au printemps (*πυλαίας ἠρινῆς*), tandis que l'autre est rendu en automne (*πυλαίας ὀπωρινῆς*). Nous savions par les auteurs anciens que les Amphictions se réunissaient deux fois par an. D'après la doctrine généralement admise, l'assemblée du printemps était la seule qui eût lieu à Delphes, et l'assemblée d'automne se tenait aux Thermopyles. Cette distinction est contredite par l'examen de nos documents comparés entre eux. En effet, si nous avons ici une inscription du mur oriental relative à l'assemblée du printemps et portant la mention *ἐν Δελφοῖς*, *à Delphes*, nous connaissons ailleurs une inscription du mur méridional relative à l'assemblée d'automne et renfermant cette même mention.

Se fondant sur un passage des fragments de l'*Ἐπιτάφιος* d'Hypéride, découverts et publiés il y a quelques années, un critique allemand a conjecturé que les Amphictions se réunissaient deux fois par an à Anthéla, aux Thermopyles, et que ces réunions précédaient régulièrement celles qui

avaient lieu à Delphes. Voici les propres paroles d'Hypéride : ἀφικνούμενοι δὶς τοῦ ἐνιαυτοῦ εἰς τὴν Πυλαίαν[1]. Mais il faut remarquer qu'Hypéride dit : εἰς τὴν Πυλαίαν. Il ne dit pas : εἰς τὰς Πύλας. Le mot πυλαία, dans le texte de l'orateur athénien, aussi bien que dans les inscriptions delphiques, se rapporte à l'assemblée amphictionique elle-même sans désignation de lieu. L'assemblée de Delphes s'appelait πυλαία, aussi bien que celle des Thermopyles. Il y avait même à Delphes un faubourg du nom de *Pylæa,* dont Plutarque nous a conservé le souvenir[2] : c'est là que siégeaient les députés. Le texte d'Hypéride ne prouve donc rien dans cette question, que les inscriptions seules peuvent nous aider à résoudre. Or les documents épigraphiques déposent tous en faveur de l'hypothèse qui place les deux réunions à Delphes, au moins pour les derniers temps de l'autonomie grecque[3].

Une seule inscription, disparue aujourd'hui, mais autrefois copiée par Fauvel, semble mentionner deux réunions, l'une aux Thermopyles, l'autre à Delphes. Cette inscription[4] est un décret amphictionique ayant pour objet de récompenser un habitant de Lamia qui, pendant de longues années, a rempli les fonctions de *serviteur des hiéromnémons* (ὑπηρετῶν τοῖς ἱερομνήμοσι), fonctions qu'aux termes du décret il a exercées :

ΕΝΠΥΛΑΙΑΚΑΙΕΝΔΕΛΦΟΙΣ

[1] Hyp. *Or. fun.* col. 8, 25.

[2] Ὡς τοῖς εὐθαλέσι τῶν δένδρων ἕτερα παραβλαστάνει, καὶ τοῖς Δελφοῖς ἡ Πυλαία συνηβᾷ καὶ συναναβόσκεται. (Plut. Περὶ τοῦ μὴ χρᾶν ἔμμετρα νῦν τὴν Πυθίαν, cap. XXIX.)

[3] Voir, outre mes inscriptions du mur oriental, le n° 8 dans le deuxième Appendice du présent Mémoire.

[4] *Corp. inscr. gr.* n° 1689 *b.* — La copie originale de Fauvel est conservée à la Bibliothèque impériale de Paris (*Suppl. Gr.* 560). — Le monument lui-même a été encore vu par le colonel Leake, dont la copie porte également ΕΝΠΥΛΑΙΑ, circonstance qui confirme mon interprétation. (Leake, *Trav. in north. Gr.* vol. II, p. 637, n° 6.)

Je cite d'après la copie originale de Fauvel. M. Bœckh, jugeant avec raison cette lecture impossible, a lu *ἐν Πυλαῖ[ς] καὶ ἐν Δελφοῖς*, c'est-à-dire *aux Thermopyles et à Delphes*. Mais cette correction est trop grave pour être admise sans examen. Le texte entier de l'inscription prouve qu'elle est contemporaine des inscriptions amphictioniques gravées sur le soubassement du temple, et même quelques débris de lettres, conservées dans la copie de Fauvel, mais négligées par M. Bœckh dans sa restitution, permettent de conjecturer qu'en tête du document figuraient des hiéromnémons étoliens[1]. Nous n'avons pas le droit dès lors d'introduire dans le texte de cette inscription un détail contredit par tous les documents du même âge et de la même espèce. Il y a évidemment une erreur dans la transcription de Fauvel, qui, en copiant, s'est préoccupé de l'idée fausse que *Πυλαία* désignait les Thermopyles, dont le vrai nom est le pluriel *αἱ Πυλαί, τῶν Πυλῶν*. Jusque-là je suis d'accord avec M. Bœckh. Seulement je pense que l'erreur du copiste a dû porter, non sur le mot ΠΥΛΑΙΑ, mais sur le mot voisin ΚΑΙ, et que l'original portait :

ΕΝΠΥΛΑΙΑΤΑΙΕΝΔΕΛΦΟΙΣ

ou peut-être simplement, pour peu que la barre transversale du Τ parût effacée, comme il arrive souvent dans ces vieux textes :

ΕΝΠΥΛΑΙΑΙΑΙΕΝΔΕΛΦΟΙΣ

[1] Le fac-simile de Fauvel commence ainsi :

. . . ΝΙΚΟΔΑΜΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΥΝΤΩ ΑΡΕ . . . .

ce que je lis :

Ἐπὶ] Νικοδάμου ἄρχοντος, ἱερομνημονούντω[ν] Α[ἰτωλῶν . . . .

ce qui donne dans les deux cas :

ἐν Πυλαίᾳ τᾷ ἐν Δελφοῖς

conformément aux habitudes du dialecte dorien, auquel appartiennent ces inscriptions. On voit dès lors que la preuve qu'on voudrait tirer de ce passage ne serait rien moins que solide, et ne suffirait pas à infirmer les témoignages positifs en sens contraire fournis par d'autres inscriptions, encore existantes et parfaitement lisibles, du même genre et de la même époque. Nous devons donc admettre, jusqu'à nouvelle information, qu'au temps de la domination étolienne l'assemblée d'automne, aussi bien que celle du printemps, se tenait à Delphes. Les Étoliens, voisins du sanctuaire delphique, avaient tout intérêt à maintenir un arrangement qui plaçait les Amphictions dans leur entière dépendance. Cette conclusion est conforme à ce que nous apprennent clairement les inscriptions gravées sur le mur oriental.

Il importe d'autant plus de fixer la date de ces nouveaux documents. Cette date doit être cherchée dans les quatre-vingt-dix années qui s'écoulèrent depuis la victoire des Étoliens sur l'invasion gauloise jusqu'au triomphe de Manius Acilius sur ces mêmes Étoliens (279-191 avant J. C.). En effet, nous voyons les hiéromnémons de l'Étolie mentionnés en tête des deux listes. Ils sont moins nombreux toutefois que dans les inscriptions trouvées sur le mur méridional par Ottfried Müller, et publiées par M. Curtius[1]. Les Étoliens paraissent ici au début, et non encore à l'apogée de leur puissance. En réorganisant à leur profit le conseil amphictionique, ils semblent avoir procédé par usurpations successives. On peut suivre leur marche dans les inscriptions du mur méridional, ins-

[1] E. Curtius, *Anecd. Delph.* p. 75-78.

criptions qui paraissent plus récentes à mesure qu'on avance de l'est vers l'ouest : cet examen, fait par ordre chronologique, montre les Étoliens s'emparant progressivement des places réservées à d'autres peuples. Le nombre des hiéromnémons étoliens dans ces inscriptions est tantôt de onze sur seize, tantôt de neuf sur douze, tantôt de quatorze sur dix-huit[1]. Une fois même, dans une inscription placée à l'extrémité occidentale du mur, les hiéromnémons ne sont plus mentionnés du tout : il n'est question que des *synèdres* en général et du *stratége*, probablement du stratége étolien qui commandait à Delphes[2].

Les inscriptions du *mur oriental*, au contraire, nous montrent les Étoliens agissant avec une certaine réserve. Leur influence est déjà visible, mais leur domination n'est pas encore exclusive. Ils président et ils dirigent, ils ne tyrannisent pas. A côté d'eux, nous rencontrons les autres États de la Grèce, sinon complétement, du moins largement représentés. Dans les deux inscriptions dont j'ai donné le texte, nous trouvons encore les hiéromnémons athéniens, qui disparaîtront plus tard[3]. Nous trouvons même dans l'une d'elles un représentant de la ligue achéenne, un hiéromnémon de Sicyone[4]. Ce dernier fait est très-remarquable. Il nous amène à regarder les inscriptions du mur oriental comme antérieures à la guerre

[1] Voir les textes dans le second Appendice, intitulé : *Les hiéromnémons étoliens dans les inscriptions du mur méridional de Delphes.*

[2] Cette inscription, qui a pour objet de récompenser un Delphien remplissant les fonctions d'épimélète du temple, commence par cette simple formule : Στραταγέοντος Ἀρχίσωνος ἔδοξε τοῖς συνέδροις. (Inscr. n° 13 du deuxième Appendice.)

[3] Les Athéniens sortirent de l'Amphictionie à l'époque de la 122e olympiade. Démétrius Poliorcète, venant à Athènes, fut accueilli par une chanson qui le priait de punir le peuple étolien, ce nouveau sphinx qui, posé sur les rochers de Delphes, rendait le saint lieu inaccessible à tous. (*Athen.* VI, 63.)

[4] Voir l'inscription *D* à la ligne 4. Elle mentionne le Sicyonien Sosiclès.

dite *des deux ligues*[1], guerre qui éclata en l'an 221 avant Jésus-Christ. C'est donc entre les années 279 et 221, c'est-à-dire dans le milieu du IIIe siècle avant notre ère, qu'il faut placer la date de ces documents. A ce titre, ils sont les plus anciens de tous ceux qui ont été découverts jusqu'à présent sur le soubassement du temple de Delphes. En l'an 221, les Étoliens s'emparent de la προσΊασία ou protection exclusive du temple : à partir de ce moment, ils composent l'Amphictionie uniquement avec eux et leurs alliés. Polybe l'affirme[2], et les catalogues amphictioniques du mur méridional sont là pour l'attester.

Nous trouvons donc dans les nouveaux documents découverts sur le mur oriental un point de départ, vainement cherché jusqu'ici, pour le classement chronologique des nombreuses inscriptions gravées sur la base du sanctuaire de Delphes. La gravure de ces inscriptions a dû commencer du côté de l'*est*, immédiatement au-dessous de la façade du temple. On a cherché ensuite de la place en allant de l'est vers l'ouest : c'est dans la région occidentale que se trouvent les inscriptions les plus récentes. Dans l'une de ces dernières, on rencontre même la mention du roi Persée[3], qui régna de l'an 178 à 167 avant Jésus-Christ. — Je ne prétends pas que les inscriptions se suivent toujours de l'est à l'ouest dans une succession parfaitement régulière. On a pu, en gravant les premiers textes, laisser des vides, qui ont été remplis plus tard. Mais j'indique un ordre général, un mouvement d'ensemble, qui n'avait pas été observé jusqu'à ce jour, et qui constitue pour l'avenir un *critérium* précieux.

[1] La ligue *étolienne* et la ligue *achéenne*, dont la lutte a été longuement racontée par Polybe.

[2] Polyb. IV, XXV et XXVI.

[3] Voir l'inscription n° 5 du deuxième Appendice.

Les catalogues amphictioniques placés en tête des deux inscriptions méritent, quelque irréguliers qu'ils soient, d'attirer notre attention. On y remarquera que les Delphiens et les Béotiens ont toujours deux hiéromnémons, tandis que les Athéniens et les Eubéens n'en ont qu'un. Ainsi se trouve confirmée la donnée principale sur laquelle se fonde la liste définitive établie par nous dans la première partie de ce Mémoire. Les Delphiens et les Béotiens y représentent en effet deux des douze peuples primitifs, et jouissent, à ce titre, d'un double suffrage. Au contraire, les Athéniens et les Eubéens se partagent les deux voix primitivement accordées aux Ioniens. Ce partage subsista même après le remaniement de l'institution amphictionique par Auguste. Pausanias nous l'apprend [1]. Parmi les trente hiéromnémons de son temps, il compte un Athénien et un Eubéen : *Εὐϐοεύς ἐσ7ιν εἷς. . . . . καὶ εἷς Ἀθηναῖος.* Les découvertes récentes de l'archéologie fortifient, sur ce point, le témoignage des textes. Lorsqu'en 1862, à peu près vers l'époque [2] où je découvris le mur oriental de Delphes, l'architecte prussien M. Strack commença le déblayement du théâtre de Bacchus à Athènes, il trouva parmi les fauteuils réservés aux prêtres un siége pour un hiéromnémon unique, avec ce mot inscrit en caractères de l'époque romaine : ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΣ. Cet hiéromnémon unique était désigné par le sort, comme nous l'apprend Aristophane [3].

Ces renseignements ne sont pas les seuls que fournissent nos deux inscriptions. Dans la première, nous avons rencontré la mention d'un secrétaire du sénat amphictionique : *γραμ-*

[1] Paus. X, VIII, 5.

[2] La découverte du théâtre de Bacchus par l'architecte prussien M. Strack date du mois d'avril 1862. C'est en juin de la même année que j'ai trouvé le mur oriental de Delphes.

[3] Aristoph. *Nub.* v. 623-624 ed. Didot. *Λαχὼν Ὑπέρϐολος τῆτες ἱερομνημονεῖν.*

ματεύοντος Λαμπρίωνος Αἰτωλοῦ[1]. La mention d'un secrétaire des Amphictions est un fait digne d'être noté. On remarquera le choix qui a été fait ici d'un Étolien pour remplir ces importantes fonctions. Le décret contre-signé par ce secrétaire est celui qui a pour objet de décerner des honneurs publics à un habitant de Camarine, en Sicile, à cause des services rendus par lui à l'assemblée des Amphictions. Cette assemblée est désignée par le mot *συνέδριον*, terme général, qui paraît avoir embrassé à la fois les *hiéromnémons* et les *pylagores*, confondus sous le nom de *σύνεδροι*.

C'est le lieu de faire remarquer que le nom des hiéromnémons (*ἱερομνήμονες*, ou doriquement *ἱερομνάμονες*) se trouve souvent dans les inscriptions de Delphes, tandis qu'on n'y rencontre jamais le nom de *pylagore*. On ne saurait citer, pour ce dernier nom, un seul exemple épigraphique. Toutefois je dois signaler une classe de députés nommés *ἀγορατροί*, qui sont mentionnés dans une inscription de Delphes à la suite des hiéromnémons[2]. La racine verbale des deux mots *ἀγορατροί* et *πυλαγόραι* est la même (*ἀγορὰ*, *ἀγορεύω*, *ὅστις ἀγορεύει ἐν τῇ Πυλαίᾳ*). J'en conclus que les pylagores étaient les *orateurs* de l'assemblée. Ils servaient d'interprètes et de conseillers aux hiéromnémons, hommes simples en général et peu instruits. C'est ce qui ressort de l'examen des textes des orateurs attiques sur ce point[3]. Nous savons aussi, par ces mêmes orateurs[4], que les pylagores étaient élus (*χειροτο-*

[1] Voir l'inscription *C* à la ligne 3.

[2] *Corp. inscr. gr.* n° 1689.

[3] Démosthènes dit, en parlant d'Eschine et des hiéromnémons : Ἀνθρώπους ἀπείρους λόγων καὶ τὸ μέλλον οὐ προορωμένους τοὺς ἱερομνήμονας πείθει ψηφίσασθαι περιελθεῖν τὴν χώραν.

[4] Eschine dit, en parlant de Démosthène : Χειροτονηθεὶς δ' ὑφ' ὑμῶν πυλαγόρας. — Cf. Æschin. *Contra Ctesiph.* p. 117-119, § 115, 116, 126 ed. Didot. — Cf. Aristoph. fragm. 306, et *Nub.* v. 623-624 ed. Didot. — Cf. Demosth. *Contra Timocr.* p. 390, § 150 ed. Didot.

νητοί), tandis que les hiéromnémons étaient tirés au sort (*κληρωτοί*).

Ces deux classes de députés réunies formaient le *συνέδριον*, et les membres de la réunion étaient désignés sous le nom de *σύνεδροι*[1]. Cette conclusion découle naturellement du rapprochement des textes delphiques avec les écrits des orateurs et des poëtes d'Athènes.

Quand au *συνέδριον* s'ajoutaient les *théores* ou députés venus des diverses parties de la Grèce pour assister aux jeux et consulter l'oracle, alors l'assemblée prenait un titre plus général encore, et s'appelait *τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων*[2].

On peut donc distinguer dans l'Amphictionie :

1° Les *hiéromnémons* (*ἱερομνήμονες*, ou doriquement *ἱερομνάμονες*) pontifes désignés par le sort pour veiller aux choses religieuses;

2° Les *pylagores* (*πυλαγόραι* dans les auteurs, *ἀγορατροί* dans les inscriptions), conseillers politiques des hiéromnémons, et, à cet effet, choisis par l'élection;

3° Les *théores* (*θεωροί*), membres des députations ou *théories* envoyées par les divers États pour rehausser par leur présence l'éclat des fêtes et des jeux.

Les *hiéromnémons* et les *pylagores*, réunis sous le nom de *σύνεδροι*, composaient le *συνέδριον*. Quand à cette assemblée restreinte s'ajoutait la multitude des *théores*, le *συνέδριον* devenait *ἐκκλησία*, et prenait le nom général de *communauté des Amphictions* (*τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτυόνων*).

[1] C'est le titre qu'on trouve dans l'inscription du mur méridional citée plus haut : Στραταγέοντος Ἀρκίσωνος ἔδοξε τοῖς συνέδροις. (Inscr. n° 13 du deuxième Appendice.)

[2] Æsch. *Contra Ctesiph.* p. 119 ed. Didot.

Telle était l'organisation intérieure de cette assemblée célèbre, dont le monument bilingue nous a déjà révélé la composition ethnographique.

Le nombre des *hiéromnémons*, à en juger d'après les inscriptions, paraît avoir été égal à celui des votes : chaque hiéromnémon représentait un suffrage. Cette observation est confirmée par un passage remarquable d'Ulpien, qui représente les hiéromnémons comme *maîtres des votes*[1].

Voilà les seules données certaines que nous ayons à présent sur ces importantes et difficiles questions. Tout ce qui, en dehors de ces limites, a été écrit jusqu'à ce jour à propos de ce sujet, rentre dans le domaine de la conjecture, et présente, par conséquent, de nombreuses chances d'erreur.

Le second des deux décrets amphictioniques découverts sur le mur oriental est plus explicite que le premier. Il nous révèle un fait entièrement nouveau. C'est un vol commis dans l'hiéron de Delphes, c'est-à-dire dans l'enceinte sacrée au milieu de laquelle s'élevait le temple. Des voleurs avaient enlevé, paraît-il, une partie des richesses appartenant au dieu, richesses déposées dans un endroit particulier, que l'inscription appelle *l'offrande des Phocéens, τὸ ἀνάθεμα*[2] *τῶν Φωκέων*. Pausanias, dans son X^e^ livre, énumère les offrandes ou *ἀναθήματα* des Phocéens[3]. Il cite :

1° Un groupe de statues représentant Apollon, Minerve et Diane;

2° Des statues iconographiques en bronze (*εἰκόνες χαλκαῖ*);

[1] Voici ce texte d'Ulpien : *Οἱ πεμπόμενοι εἰς τὸ τῶν Ἀμφικτυόνων συνέδριον ὡς κύριοι τῶν ψήφων ἐλέγοντο ἱερομνήμονες.*

[2] Écriture archaïque pour *ἀνάθημα*. Cette orthographe s'est conservée longtemps, et se trouve même dans les manuscrits.

[3] Paus. X, XIII, 4, 6, 7.

3° Un groupe figurant Apollon et Hercule au moment où ils se disputent le trépied sacré : Latone et Diane d'un côté, Minerve de l'autre, semblaient intervenir entre les deux rivaux pour arrêter la lutte.

Ces statues, œuvres d'artistes corinthiens, avaient été, ainsi que les précédentes, offertes par les Phocéens à la suite d'une victoire remportée sur les Thessaliens, leurs voisins et leurs ennemis.

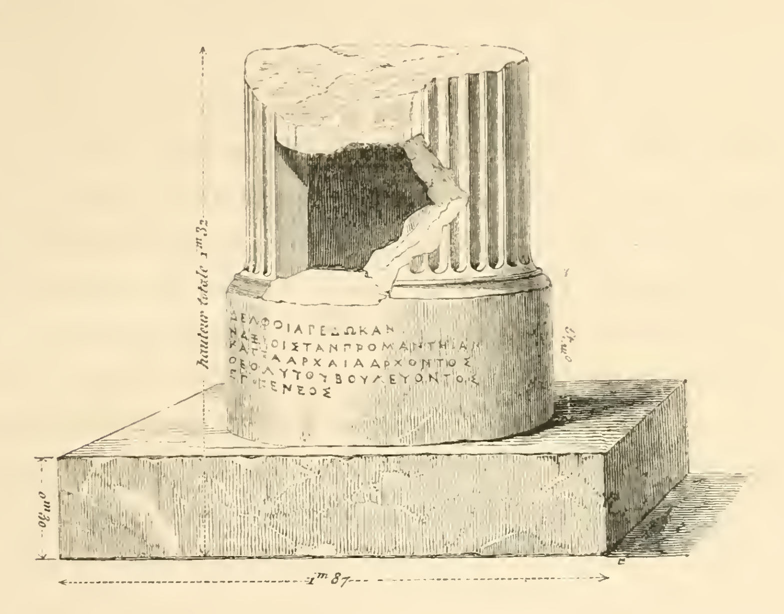
Pausanias ne parle pas d'autre chose. Comme il n'est guère probable qu'on ait déposé des objets précieux dans des statues, on peut supposer qu'il y avait, dans le voisinage même des statues, un de ces édifices souterrains appelés *trésors* (en grec, *θησαυροί*, en latin, *favissæ*), espèces de citernes dans lesquelles on renfermait l'argent et les meubles de prix[1]. C'est alors là que le vol aurait été commis. Mais, puisque, sur ce point, nous sommes réduits aux hypothèses, je demande la permission d'en indiquer une autre. Peut-être faut-il par *l'offrande des Phocéens* se représenter une colonne monumentale avec inscription, dans le genre de la colonne des Naxiens, qui est encore en place près du mur méridional, et qui paraît avoir été brisée dans l'antiquité même par les chercheurs de trésors. Ce qui semble autoriser à le croire, c'est que Plutarque, dans son traité sur les oracles de la Sibylle, citant plusieurs inscriptions gravées sur les *offrandes* ou *ἀναθήματα* de Delphes, mentionne parmi elles l'inscription suivante :

ΦΩΚΕΙΣ ΑΠΟ ΘΕΣΣΑΛΩΝ

Φωκεῖς ἀπὸ Θεσσαλῶν

[1] Cf. Varron. apud *Gell.* II, x, et *Non.* II, 341. — Cf. *Gloss. Philox.* Favissæ, θησαυροί.

c'est-à-dire *les Phocéens vainqueurs des Thessaliens*[1]. Cette inscription a pu être gravée, à l'instar de celle qui constate l'alliance des Delphiens avec les Naxiens, sur la base d'un monument commémoratif, consistant, comme le monument des Naxiens, en une colonne creuse renfermant les dons offerts au dieu. (Voir la figure ci-dessous.)



Les voleurs qui ont porté sur cette offrande une main sacrilége ont été dénoncés par trois hommes, un Acarnanien de Tyrbé (ville pour nous inconnue), un Étolien de Bottos (ville dont nous voyons également le nom pour la première fois), et un habitant de Mégare. Ces trois hommes ont non-seulement dénoncé le crime et convaincu le criminel, mais encore procuré au dieu la restitution des valeurs dont il avait été dépouillé. Pour ce fait, ils sont déclarés *bienfaiteurs du dieu* et investis des priviléges particuliers attachés à ce titre. Parmi

[1] Plutarch. Περὶ τοῦ μὴ χρᾷν ἔμμετρα νῦν Πυθίαν, cap. XV.

ces priviléges, on remarque l'*ἐπιτιμά* (forme dorienne pour *ἐπιτιμή*), qui est la plénitude des droits civils et politiques et qui se trouvait mentionnée déjà dans deux inscriptions delphiques publiées l'une par M. Bœckh[1], l'autre par M. Curtius[2].

Indépendamment des faits historiques qui viennent d'être analysés, ces documents épigraphiques offrent au philologue, par la forme de leur rédaction, un criterium précieux pour examiner les actes du même genre qui, vrais ou faux, authentiques ou apocryphes, nous ont été transmis par les manuscrits et figurent parmi les textes classiques de l'antiquité.

Si nous comparons les actes amphictioniques découverts dans les ruines de Delphes, et notamment sur le mur oriental, avec les décrets attribués aux Amphictions dans le *Discours sur la Couronne* de Démosthène, nous trouvons de part et d'autre des différences notables.

Dans les inscriptions delphiques, l'éponyme est toujours un archonte de Delphes, dont le nom sert à fixer la date, ainsi :

ἐπὶ Δαμοσθένους ἄρχοντος
ἐπὶ Ἀρχιάδα ἄρχοντος[3].

Les décrets insérés dans le texte de Démosthène débutent, au contraire, par la mention d'un prêtre : *ἐπὶ ἱερέως Κλειναγόρου*. Quel est ce prêtre? Nulle part, dans les inscriptions delphiques, on ne rencontre un prêtre éponyme.

Dans les documents gravés sur les murs de Delphes, les hiéromnémons figurent partout au premier rang comme auteurs des décrets amphictioniques. Dans les deux décrets cités par Démosthène, les hiéromnémons ne sont même pas nommés : il n'est question que de pylagores et de synèdres. On a

[1] Bœckh, *Corp. inscr. gr.* n° 1692. — On y lit : Ἐπιτιμὰν καθάπερ Δελφοῖς.

[2] Curtius, *Anecd. Delph.* n° 40.

[3] Voir les inscriptions C et D.

expliqué ce silence en disant que les pylagores étaient exclusivement chargés des affaires politiques, et les hiéromnémons des affaires religieuses de l'Amphictionie. Mais il faut observer que les deux décrets cités par Démosthène sont relatifs à une usurpation du territoire sacré, affaire éminemment religieuse, pour laquelle, d'après notre monument bilingue, les hiéromnémons seuls étaient compétents.

Une troisième remarque, purement philologique, est celle-ci : les deux décrets qui figurent dans le texte de Démosthène, bien qu'ils soient antérieurs d'un siècle aux nôtres, appartiennent à la langue commune, au dialecte hellénique. Les inscriptions de Delphes, bien qu'elles ne remontent qu'au IIIe siècle avant notre ère, sont en dialecte dorien. C'est un dorisme mélangé et mitigé, *mitior Doris*, comme disent les critiques, mais l'empreinte archaïque de la vraie tradition dorienne y est reconnaissable en plus d'un endroit.

Je ne voudrais pas, pour ces raisons, rejeter comme entièrement apocryphes les deux décrets amphictioniques, rédigés en style lapidaire, que contient le *Discours sur la Couronne*. Je me borne à déclarer qu'en présence des monuments sortis des ruines de Delphes, l'authenticité de la rédaction transmise par les copistes byzantins soulève de sérieuses objections. Peut-être faut-il résoudre la question en supposant que ces textes, dans leur forme actuelle, sont l'analyse fort abrégée et parfois infidèle de documents primitifs qui avaient paru trop longs pour être reproduits dans chaque exemplaire. On aurait alors sous les yeux, non plus la rédaction officielle des Amphictions, mais l'œuvre de grammairiens travaillant après coup sur des originaux, qu'ils altérèrent souvent.

RÉSUMÉ.

APERÇU GÉNÉRAL SUR L'HISTOIRE DE L'AMPHICTIONIE DELPHIQUE.

Si maintenant, embrassant dans leur ensemble les inscriptions delphiques relatives à l'Amphictionie, nous cherchons à tirer de cet examen des conclusions générales, nous voyons que tous les textes jusqu'à présent découverts viennent se grouper logiquement autour du texte capital, que j'ai désigné sous le nom de *monument bilingue*. Ils préparent, ils annoncent, ils confirment ce monument qui, à son tour, les éclaire et les explique. Les données fournies par les inscriptions, contrôlées et complétées par l'histoire, nous montrent l'Amphictionie delphique, à travers ses longues vicissitudes, sous la forme constante d'un lien fédéral consacré par la religion. L'étude du monument bilingue nous a permis d'entrevoir la composition normale et régulière de cette fédération, indépendamment des modifications passagères introduites par la politique ou imposées par les armes. Ces modifications, qui furent nombreuses, changèrent plusieurs fois la répartition des membres sans altérer l'essence du contrat qui les unissait, et qui eut pour constant objet de grouper autour d'un même foyer religieux les tribus éparses de la race hellénique.

Ces tribus, primitivement au nombre de *douze*[1], habitaient au pied du mont Œta et à l'entour des Thermopyles. De là sans doute leur nom, qui, d'après l'orthographe officielle du

[1] Les anciens peuples aimaient ces divisions régulières. Comparez les *douze* tribus d'Israël, et, dans la Grèce même, les *douze* tribus formant, dans l'Attique, la confédération ionienne que Thésée ramena ensuite à l'unité.

monument bilingue, désigne les *voisins*[1], ceux qui habitent autour d'un centre commun. Ce centre, c'étaient les lieux célèbres appelés du nom de Thermopyles, parce qu'ils sont véritablement les *portes* (πυλαί) de la Grèce. Aussi l'assemblée amphictionique conserva toujours le nom de Πυλαία[2], et une certaine classe de députés furent appelés *pylagores*, sans doute en souvenir de cette première origine.

Le caractère ethnographique de cette organisation primitive mérite d'être remarqué[3]. Elle se compose exclusivement d'Hellènes. Les Arcadiens n'y figurent pas, parce qu'ils sont de souche pélasgique; mais les Ioniens, les Doriens, y ont leur place. Les Éoliens, cette autre branche du tronc hellénique, y sont représentés par la fraction de leur race qui demeura dans la Grèce continentale, c'est-à-dire par les Béotiens, dont le langage fut toujours le dialecte éolien[4]. L'Amphic-

[1] Ἀμφικτίονες (R. R. ἀμφί et κτίω ou κτίζω). — Ce mot, d'après les anciens lexiques, est synonyme de περικτίονες, περίοικοι. Cette étymologie me paraît véritable. La légende du héros éponyme *Amphictyon* ne vint que plus tard, et d'elle naquit le changement d'orthographe, par le moyen de l'iotacisme. On lit une fois Ἀμφικτύονες dans l'inscription d'Égine (*Corpus inscr. græc.* n° 1688, l. 20). Dans les inscriptions gravées sur le soubassement du temple de Delphes, les deux orthographes se confondent. Mais, dans le monument bilingue qui faisait partie du sanctuaire même, on lit toujours ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣ.

[2] Dans les inscriptions du mur oriental, nous avons vu πυλαίας ἠρινῆς, πυλαίας ὀπωρινῆς.

[3] L'orateur Eschine, pour désigner les peuples amphictioniques, se sert, non du mot πόλεις, mais du mot ἔθνη, qui a le sens de *races*. A propos des Béotiens, il fait remarquer que ce n'était pas la ville de Thèbes seulement, mais la Béotie tout entière, qui faisait partie de l'Amphictionie : Βοιωτοὺς, οὐ Θηβαίους μόνον.

[4] Πάντες οἱ ἐκτὸς Ἰσθμοῦ πλὴν Ἀθηναίων καὶ Μεγαρέων καὶ τῶν περὶ τὸν Παρνασσὸν Δωριέων καὶ νῦν ἔτι Αἰολεῖς καλοῦνται. (Strab. VIII, 1, 2.) — Ce texte de Strabon s'applique aux Béotiens, aux Phocéens, aux Locriens, aux Étoliens, aux Acarnaniens. De ces peuples, les Béotiens étaient les seuls qui parlassent véritablement l'*éolien*. Les autres parlaient un dialecte mixte, que M. Ahrens, dans son traité *De dialecto Æolica*, appelle *pseudo-éolien*, et que j'aime mieux appeler, en faisant allusion à sa double origine, du nom d'*éolo-dorique*. C'est le dialecte des inscriptions de Delphes.

tionie primitive ou *pylaïque* se confond donc avec le berceau même de l'hellénisme.

Quand, plus tard, la race hellénique, débordant hors des vallons de la Thessalie, se répandit dans la Grèce du nord et dans le Péloponèse, alors le centre de l'Amphictionie, se déplaçant à son tour, parut fixé à Delphes. Alors aussi quelques-unes des tribus primitives se fractionnèrent, et chaque fraction disposa d'une partie des voix antérieurement accordées à la tribu entière. C'est la trace de ce fractionnement qu'on retrouve dans la distinction des peuples à deux voix et des peuples à une voix, partout mentionnée dans le monument bilingue.

Le dédoublement de plusieurs des *douze* peuples qui composaient originairement l'Amphictionie delphique est désormais un fait acquis à la science. Cette révolution, qui eut lieu à une époque inconnue dans l'histoire, fut, sans doute, non pas simultanée, mais successive. Le dédoublement dut commencer par les Doriens, les Ioniens et les Locriens, qui, dès le temps des premières migrations, occupèrent une surface plus vaste et fondèrent des colonies plus nombreuses que les Hellènes des autres parties de la Thessalie. Quand les Doriens se furent partagés en Doriens du Parnasse et en Doriens du Péloponèse, quand les Ioniens, à leur tour, se divisèrent en Athéniens et en Eubéens, quand les deux fractions de la nation locrienne, séparées par Delphes et par la Phocide, se distinguèrent en Locriens orientaux habitant au pied du mont Cnémis, et en Locriens occidentaux cultivant la plaine d'Amphissa, alors le nombre des peuples amphictioniques fut, non plus de *douze*, mais de *quinze*.

Il faut convenir que nous n'avons à présenter aucune explication semblable pour les quatre peuplades thessaliennes,

Dolopes, Perrhèbes, Maliens, OEtéens, qui figurent avec une seule voix dans le monument bilingue. On pourrait faire observer, il est vrai, que les Maliens sont très-voisins des OEtéens, et les Dolopes des Perrhèbes, et que ces peuplades, rapprochées géographiquement et sans doute issues d'une commune origine, ont voulu assurer leur indépendance réciproque par la séparation des votes[1]. Ils seraient alors entre eux dans le même rapport que les deux fractions de certains cantons suisses au sein de la Confédération helvétique[2]. Mais une autre considération me frappe. Il se peut que les quatre peuplades en question aient été réunies deux à deux pour faire place à des nouveaux venus, aux Delphiens, par exemple, et à un autre peuple qui n'avait pas été compris originairement dans la ligue. Peut-être faut-il chercher la trace de cette réforme dans le catalogue que Pausanias nous a transmis de l'Amphictionie primitive, catalogue dans lequel ne figurent ni les Delphiens ni les Béotiens, que nous retrouvons cependant, les uns et les autres, avec deux voix sur le monument bilingue. Pour les Delphiens, la chose paraît plausible : on comprend qu'ils n'aient fait partie de l'Amphictionie qu'à partir du moment où les Amphictions se réunirent chez eux. Quant au nom du second peuple, admis postérieurement dans l'assemblée, je n'ose rien conjecturer à son égard : nul indice ne m'autorise à me prononcer pour l'une des nations inscrites au

[1] Il est à remarquer que, dans la liste de l'Amphictionie primitive donnée par Pausanias (voy. la 1re partie du Mémoire, p. 78), les *Dolopes* et les *Maliens* sont seuls nommés, tandis que les *Perrhèbes* et les *OEtéens* sont passés sous silence. Les quatre peuplades n'en forment que deux. C'est une preuve à l'appui du catalogue définitif que j'ai dressé, et qui rattache les *Perrhèbes* aux *Dolopes*, et les *OEtéens* aux *Maliens*.

[2] On peut citer comme exemple Bâle-Ville et Bâle-Campagne, qui forment deux demi-cantons indépendants l'un de l'autre. De même, le canton d'Appenzell est divisé en Rhode-Intérieur, demi-canton protestant, et en Rhode-Extérieur, demi-canton catholique.

catalogue préférablement aux autres. Les textes impliquent le fait, sans le préciser[1].

L'Amphictionie définitivement constituée semblait devoir assurer à jamais l'unité politique et religieuse de la race hellénique. La première guerre sacrée, loin d'affaiblir la ligue,

[1] C'est le lieu d'apprécier un passage intéressant d'une lettre socratique, signalé par M. Egger dans le cours de la discussion. Cette lettre, adressée à Philippe, roi de Macédoine, est la trentième dans l'édition d'Orelli (Leipzick, 1825, in-8°). D'après cette lettre, les Phlégyes, les Dryopes et les Crisséens, faisaient, à l'origine, partie de l'Amphictionie; mais les Phlégyes en furent exclus par Apollon, les Dryopes par Hercule, et les Crisséens par les Amphictions eux-mêmes. Nous ne savons si les Crisséens eurent jamais place au conseil : ce qui est certain, c'est que la ville de Crissa fut détruite par les Amphictions dans la première guerre sacrée. Quant aux Phlégyes et aux Dryopes, bannis par Apollon et par Hercule, ils peuvent représenter les peuplades aborigènes exclues de l'Amphictionie par la prépondérance de l'élément dorien. En effet, il est à remarquer que les auteurs présumés de ces exclusions, Apollon et Hercule, sont deux divinités doriennes. Apollon est le dieu de Delphes, qui devint le siége définitif de l'Amphictionie historique; Hercule est le chef de la race des Héraclides, auxquels l'histoire attribue la grande invasion dorienne. Le souvenir des remaniements occasionnés par certaines exclusions et substitutions de peuples paraît donc remonter aux temps fabuleux de la Grèce. L'auteur de la lettre remarque que Philippe n'a fait que suivre ces traditions primitives en bannissant de l'Amphictionie les Phocéens pour s'attribuer à lui-même les *deux* suffrages dont ils avaient jusque-là disposé. Car c'est ainsi que j'entends le passage. En présence des renseignements fournis par les inscriptions, qui disent nettement *Φωκέων ψῆφοι δύο*, je crois qu'il faut introduire dans le texte même la correction proposée en note par Orelli, et que cet endroit, qui a embarrassé les critiques, doit se lire définitivement ainsi : *Ἐπειδὴ δὲ καὶ περὶ τῶν Ἀκφικτυονικῶν πραγμάτων δῆλος εἶ σπουδάζων, ἐβουλήθην σοὶ φράσαι μῦθον παρὰ Ἀντιπάτρου, τίνα τρόπον πρῶτον οἱ Ἀμφικτύονες συνέστησαν, καὶ πῶς ὄντες Ἀμφικτύονες Φλεγύαι μὲν ὑπὸ Ἀπόλλωνος, Δρύοπες δε ὑπὸ Ἡρακλέους, Κρισσαῖοι δὲ ὑπὸ Ἀμφικτυόνων ἀνῃρέθησαν· οὗτοι γὰρ πάντες Ἀμφικτύονες γενόμενοι τῶν ψήφων ἀφῃρέθησαν, ἕτεροι δὲ τὰς τούτων ψήφους λαβόντες τῆς τῶν Ἀμφικτυόνων συντελείας μετέσχον, ὧν ἐνίους σέ φησι μεμιμῆσθαι, καὶ λαβεῖν ἆθλον Πυθίοις τῆς εἰς Δελφοὺς στρατείας παρὰ τῶν Ἀμφικτυόνων τὰς δύο Φωκέων ψήφους.* (Cf. ed. Orell. p. 37.) — Je n'examine pas ici l'authenticité plus ou moins probable de cette lettre. Elle peut fort bien n'être qu'une compilation alexandrine, sans que le renseignement historique qu'elle renferme perde sa valeur, puisque ce renseignement est, au dire même de l'auteur inconnu de la lettre, extrait d'une histoire de Grèce écrite par un certain Antipater de Magnésie, contemporain de Philippe et d'Alexandre.

lui prêta une force nouvelle, en réunissant tous ses membres dans une action commune[1]. Le triomphe des Amphictions à l'issue de cette lutte marque la véritable ère delphique. C'est de là que date l'installation définitive des jeux pythiques; c'est à partir de ce moment que sont comptées les pythiades[2]. Delphes est alors véritablement la métropole de la Grèce, et son temple est le sanctuaire commun de tous les Hellènes, *τὸ κοινὸν ἱερὸν τῶν Ἑλλήνων*[3]. Les fêtes qu'on y célèbre sont du nombre de celles dont Isocrate loue les fondateurs, « parce « que, dit-il, ces usages traditionnels ont pour objet d'amener « des trêves réciproques, de mettre un terme à des inimitiés « envieillies, et de nous réunir pour des prières et des sacri- « fices communs, qui, en nous rappelant l'unité de notre ori- « gine dans le passé, nous inspirent des dispositions bien- « veillantes pour l'avenir, et qui, en renouant les anciennes « amitiés, créent en même temps des alliances nouvelles[4]. »

Malheureusement l'esprit municipal, indomptable chez les Grecs, trouva un prétexte de discorde dans l'institution même qui devait être un gage d'union. Les luttes intestines dont la Grèce, aux plus beaux jours de son histoire, ne fut jamais exempte, eurent presque toutes leur contre-coup à Delphes. Après le grand effort des guerres médiques, la Grèce, un ins-

[1] 596-586 avant Jésus-Christ.

[2] La 1re pythiade commence en l'an 586 avant Jésus Christ. (Voir p 101, note 1.)

[3] C'est le nom donné au temple de Delphes dans l'inscription athénienne relative aux *Σωτήρια*. Cette inscription, découverte en 1860, a été publiée par M. Coumanoudès dans les *Ἐπιγραφαὶ Ἑλληνικαὶ ἀνέκδοτοι*.

[4] Isocrat. *in Orat. panegyrica*, § 6. — *Τῶν τοίνυν τὰς πανηγύρεις καταστησάντων, δικαίως ἐπαινουμένων, ὅτι τοιοῦτον ἔθος ἡμῖν παρέδοσαν, ὥστε σπεισαμένους πρὸς ἀλλήλους καὶ τὰς ἔχθρας τὰς ἐνεστηκυίας διαλυσαμένους συνελθεῖν εἰς ταυτόν, μετὰ δὲ τοῦτο εὐχὰς καὶ θυσίας κοινὰς ποιησαμένους, ἀναμνησθῆναι μὲν τῆς συγγενείας τῆς πρὸς ἀλλήλους ὑπαρχούσης, εὐμενεστέρως δ' εἰς τὸν λοιπὸν χρόνον διατεθῆναι πρὸς ἡμᾶς αὐτοὺς καὶ τὰς παλαιὰς ξενίας ἀνανεώσασθαι, καὶ καινὰς ἄλλας ποιήσασθαι.*

tant réunie contre l'ennemi commun, se divisa de nouveau. Des rivalités sanglantes, chaque jour plus acharnées, firent exclure tour à tour de l'Amphictionie les Thessaliens, les Phocéens, les Lacédémoniens, jusqu'aux guerres de conquête qui amenèrent la prépondérance de la Macédoine d'abord, ensuite de l'Étolie. L'institution amphictionique devint une arme aux mains des partis : les ambitieux s'en servirent pour masquer leurs desseins, perdre leurs ennemis, et fortifier leur pouvoir en l'environnant du prestige d'une autorité sacrée. Philippe de Macédoine excella dans cet art : de là le courroux de Démosthène contre la Pythie, qui *philippise,* contre les Amphictions trop dociles à l'influence étrangère. L'Amphictionie, pour le grand orateur, n'est plus qu'une ombre : c'est l'ombre qui siége à Delphes, *ἡ ἐν Δελφοῖς σκία*[1]. Là où Philippe avait réussi par la ruse, les Étoliens s'imposèrent par la violence : les inscriptions gravées sur le soubassement du temple nous les ont montrés, d'abord en nombre, puis en majorité, devenant peu à peu les maîtres absolus de la ligue. Cet état de choses parut changer un instant, lorsque, après la défaite des Étoliens vaincus par Rome, la Grèce put se croire rendue à elle-même. Alors l'antique institution de l'Amphictionie sembla se rajeunir en remontant à sa source première. Les documents découverts au-dessous du monument bilingue nous ont attesté ce retour vers l'ancienne discipline, dont ils reproduisent les règles fondamentales. Mais ce n'était là qu'une restauration. La puissance romaine, après avoir longtemps ménagé la Grèce, finit par l'absorber. L'empire vint, et avec lui une organisation nouvelle. Le vainqueur d'Actium transforma l'Amphictionie en trophée de sa victoire. D'un trait de plume il effaça les peuplades thessaliennes, dont les droits se

[1] Dem. *De pace,* p. 63 ed. Reiske. — Cf. p. 34 ed. Didot.

liaient à l'origine même de l'institution, et plaça en tête du catalogue les habitants de Nicopolis, ville créée par lui en souvenir du fait d'armes qui avait fondé l'empire. Le nombre des Amphictions fut porté à trente : la seule ville de Nicopolis eut six places pour sa part.

Pausanias nous a conservé les détails de cette organisation dans un passage célèbre qui, mal compris jusqu'à ce jour, devient désormais pour nous, grâce à la discussion qui précède, d'une interprétation facile. Il y avait de son temps, dit-il, *trente* Amphictions, qui se répartissaient de la manière suivante :

Nicopolis avait six voix; il en était de même de la Macédoine et de la Thessalie, ce qui donnait, pour ces trois États réunis, la somme de *dix-huit* voix. Restaient douze voix, distribuées ainsi qu'il suit :

2 voix aux Béotiens.
2 voix aux Phocéens.
2 voix aux Delphiens.
1 voix aux habitants de l'ancienne Doride.
1 voix aux Doriens du Péloponèse, comprenant Argos, Sicyone, Corinthe et Mégare.
1 voix aux Locriens Ozoles.
1 voix aux Locriens Opontiens.
1 voix aux Athéniens.
1 voix aux Eubéens.

Total : trente voix.

Auguste décida, en outre, que les députés de Nicopolis, de Delphes et d'Athènes, assisteraient à chaque session, tandis que les députés des autres États ne siégeraient qu'à tour de rôle.

Ce règlement est le dernier dont l'histoire nous ait transmis le souvenir. Pausanias, qui le cite comme étant encore en vi-

gueur de son temps, écrivait, on le sait, sous les règnes d'Hadrien, d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. Strabon, bien antérieur à Pausanias, considérait l'Amphictionie comme abolie de son temps déjà. « Cette confédération, dit-il, a été dis-« soute aussi bien que celle des Achéens, » *κατελύθη καὶ τοῦτο τὸ σύνταγμα καθάπερ τὸ τῶν Ἀχαιῶν*[1]. C'est qu'en effet, dans les inscriptions de l'époque impériale, l'Amphictionie n'apparaît plus que comme une vaine représentation, sans influence politique, sans autorité religieuse. Deux monuments de cette dernière époque, conservés dans les ruines de Delphes jusqu'à nos jours, méritent d'être cités ici. Le premier est un autel antique en forme de cylindre, servant de fût à l'une des colonnettes byzantines qui soutiennent le porche de l'église paroissiale de Kastri. On y lit l'inscription suivante :

1. ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ
2. ΤΙΒΚΛΠΟΛΥΚΡΑΤΕΙΑΝΝΑΥϹΙΚΑΑΝ
3. ΤΗΝΚΡΑΤΙϹΤΗΝΚΑΙΑΡΧΙΕΡΕΙΑΝΤΟΥΚΟΙΝΟΥ
4. ΤΩΝΑΧΑΙΩΝΤΙΒΚΛΠΟΛΥΚΡΑΤΟΥϹΑΡΧΙΕΡΕΩϹ
5. ΚΑΙΕΛΛΑΔΑΡΧΟΥΔΙΑΒΙΟΥΤΟΥΚΟΙΝΟΥΤΩΝΑΧΑΙΩΝ
6. ΚΑΙΤΙΒΚΛΔΙΟΓΕΝΕΙΑϹΑΡΧΙΕΡΕΙΑϹΤΟΥΚΟΙΝΟΥΤΩΝ
7. ΑΧΑΙΩΝΘΥΓΑΤΕΡΑ ΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΑΜΦΙ
8. ΚΤΥΟΝΩΝΚΑΙΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΑΧΑΙΩΝ
9. ΑΡΕΤΗϹΕΝΕΚΕΝ

1. Ἀγαθῇ Τύχῃ.
2. Τιϐ. Κλ. Πολυκράτειαν Ναυσικάαν
3. τὴν κρατίστην καὶ ἀρχιέρειαν τοῦ κοινοῦ
4. τῶν Ἀχαιῶν, Τιϐ. Κλ. Πολυκράτους ἀρχιερέως
5. καὶ ἑλλαδάρχου διὰ βίου τοῦ κοινοῦ τῶν Ἀχαιῶν
6. καὶ Τιϐ. Κλ. Διογενείας ἀρχιερείας τοῦ κοινοῦ τῶν
7. Ἀχαιῶν θυγατέρα τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφι-
8. κτυόνων καὶ τὸ κοινὸν τῶν Ἀχαιῶν
9. ἀρετῆς ἕνεκεν.

[1] Strab. *Geogr.* IX, III, 7.

A la Bonne Fortune!

A Tibéria Claudia Nausicaa, l'excellente, archiprêtresse de la communauté des Achéens, fille de Tibérius Claudius Polycratès, archiprêtre et helladarque à vie de la communauté des Achéens, et de Tibéria Claudia Diogeneia, archiprêtresse de la communauté des Achéens;

La communauté des Amphictions et celle des Achéens ont érigé ce monument à cause de sa vertu.

Ce monument consacre deux grands souvenirs : la confédération amphictionique, qui représente l'unité religieuse de la Grèce, et la confédération achéenne, qui fut son suprême effort vers l'unité politique; mais le personnage qui rassemble en lui ce double sacerdoce de la patrie et de la religion s'appelle Tibérius Claudius Polycratès : ce n'est plus qu'un client de Rome, étalant avec fierté ses prénoms romains.

L'autre monument, trouvé dans les ruines du faubourg de Pylæa, est une plaque de marbre avec inscription, déposée aujourd'hui dans le monastère de la Παναγία, près de Kastri. On y lit ces mots :

ΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΑΜΦΙΚΤΥΟΝΩΝΕΚΤΩΝΤΟΥ
ΘΕΟΥΧΡΗΜΑΤΩΝΥΠΟΤΗΝΦΛΑΟΥΙΟΥΣΩ
ΚΛΑΡΟΥΕΠΙΜΕΛΗΤΕΙΑΝΤΗΝΒΥΒΛΙΟΘΗΚΗΝ
ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ

Τὸ *κοινὸν τῶν* Ἀ*μφικτυόνων ἐκ τῶν του θεοῦ χρημάτων ὑπὸ την* Φ*λαουίου* Σ*ω-κλάρου ἐπιμελήτειαν τὴν βυϐλιοθήκην κατεσκεύασεν*[1].

La communauté des Amphictions, avec l'argent du dieu, sous l'administration de Flavius Soclaros, a construit la bibliothèque.

[1] Ces deux documents sont publiés ici d'après mes estampages. Ils ont été connus, l'un de M. Ulrichs (*Reise über Delphi*), l'autre de M. Le Bas (*Voyage Archéol. en Grèce et en Asie Mineure*, n° 845). La lettre Υ dans le mot ΒΥΒΛΙΟΘΗΚΗΝ, que M. Le Bas corrige en ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗΝ, est certaine.

Ce document paraît appartenir au siècle de Trajan et des Antonins, siècle qui fut pour la Grèce une ère de renaissance littéraire et même religieuse. On sait qu'Hadrien surtout favorisa ce mouvement; peut-être même est-ce sous son règne que fut construite, aux frais des Amphictions, la bibliothèque dont il s'agit ici. Mais ce n'étaient là que des réminiscences. Le zèle même d'un empereur philhellène fut impuissant à arrêter une décadence désormais fatale. Après Hadrien, après les Antonins, les inscriptions se taisent. L'Amphictionie sans doute traîna encore pendant quelque temps une existence amoindrie et oubliée. Il nous est impossible aujourd'hui de préciser l'époque exacte où elle disparut de la scène du monde. Ce vieil édifice, longtemps ruineux, s'affaisse lentement et tombe en silence. On ne sait qui en posa la première pierre; on ne sait pas davantage qui lui porta le dernier coup.

APPENDICES.

I.

NOTE GÉOGRAPHIQUE ET PHILOLOGIQUE SUR UNE VILLE DE LOCRIDE MENTIONNÉE DANS LES MANUSCRITS DE PAUSANIAS ET DANS LES INSCRIPTIONS DE DELPHES.

L'ethnique ΜΥΑΝΕΙΣ, que j'ai trouvé, en 1862, au commencement de la deuxième ligne du monument bilingue, suppose un singulier Μυανεύς, que j'avais déjà rencontré plusieurs fois dans les inscriptions du mur méridional. Cette leçon ne saurait être mise en doute : elle est confirmée par tous mes estampages, qui la reproduisent dans sept endroits différents.

Les Μυανεῖς, dans le monument bilingue[1], sont placés à côté des habitants d'Amphissa, et figurent avec eux dans le procès soutenu contre leurs voisins de Delphes au sujet des vraies limites du *territoire sacré,* c'est-à-dire du domaine d'Apollon.

On chercherait vainement dans les géographes le nom de cette ville. On ne trouve dans Étienne de Byzance que le mot Μυονία avec l'indication suivante :

Μυονία. Πόλις Φωκίδος. Παυσανίας ι'. Οἱ πολῖται Μύονες. Θουκυδίδης Μυονέας αὐτούς φησι.

[1] Voy. le mémoire, p. 36 et 38.

Un peu plus loin, on lit :

Μύων, πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Οἱ πολῖται Μύωνες. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυωνεῖς[1].

Étienne de Byzance s'appuie sur deux autorités : Thucydide et Pausanias.

Le passage de Thucydide auquel Étienne de Byzance fait allusion se trouve au livre III, chap. CI. L'historien raconte que le Spartiate Eurylochos, ayant concentré son armée à Delphes pour marcher contre les Athéniens campés à Naupacte, invita les Locriens Ozoles à se déclarer pour lui[2]. Les habitants de la ville d'Amphissa, capitale de cette portion de la Locride, embrassèrent son parti et déterminèrent l'adhésion de plusieurs autres cités locriennes, parmi lesquelles Thucydide cite expressément les *Myoniens*, Μυονέας.

Tous les manuscrits de Thucydide que j'ai pu consulter, y compris le beau manuscrit sur vélin datant du XIIe siècle et conservé à la Bibliothèque impériale[3], donnent, sans exception aucune, la leçon Μυονέας.

Mais l'orthographe de Thucydide n'est citée par Étienne de Byzance que comme une particularité. Pausanias, au contraire, est désigné par lui comme l'autorité principale.

Le passage de Pausanias auquel Étienne de Byzance fait allusion se trouve au livre X, chap. XXXVIII, n° 8. Pausanias, qui vient de parler d'Amphissa, capitale de la Locride Ozole, continue ainsi :

« Voici les autres villes de la Locride. D'abord, au-dessus d'Am-
« phissa, dans l'intérieur des terres, se trouve *Myonia*, à une distance
« de trente stades d'Amphissa : *ces Myoniens sont ceux-là mêmes qui ont*
« *consacré au Jupiter d'Olympie le bouclier.* »

Ἄνω μὲν ὑπὲρ Ἀμφίσσης πρὸς ἤπειρον Μυονία, σταδίοις ἀπωτέρω

[1] Steph. Byz. s. v. Μυονία et Μύων.

[2] Thucydid. III, CI.

[3] Bibl. imp. mss. suppl. gr. 255. Thucydide, XIIe siècle, vélin, in-4°.

τριάκοντα Ἀμφίσσης· οὗτοι καὶ τῷ Διῒ ἐν Ὀλυμπίᾳ εἰσὶν οἱ ἀναθέντες Μυονεῖς τὴν ἀσπίδα[1].

Remarquons que, dans ce passage, Pausanias se cite lui-même. Il fait allusion à un endroit de son VI[e] livre où, énumérant les offrandes déposées à Olympie, il parle en ces termes du bouclier consacré par les Myoniens :

« Il y a aussi, dit-il, un bouclier de bronze, émaillé de peintures « à l'intérieur, avec un casque et des cnémides. L'inscription gravée « sur ces armes annonce que c'est un trophée consacré par les *Myones* « (*ὑπὸ Μυόνων*) à Jupiter. Quel est ce peuple? Cette question a été « résolue de différentes manières. Quant à moi, je me suis souvenu « de ce passage où Thucydide, dans ses histoires, énumère les villes « locriennes voisines de la Phocide et cite parmi elles celle des « Myoniens. D'après mon opinion, les Myones nommés sur le bou- « clier sont les mêmes que les Myoniens habitant la Locride. L'ins- « cription gravée sur le bouclier est presque effacée, ce qui s'explique « par l'antiquité de cette offrande. »

Voici le texte grec :

Καὶ ἀσπίς ἐσΊιν ἐπίχαλκος γραφῇ τὰ ἐντὸς πεποικιλμένη καὶ κράνος τε καὶ κνημῖδες ὁμοῦ τῇ ἀσπίδι. Ἐπίγραμμα δὲ ἐπὶ τοῖς ὅπλοις, ἀκροθίνιον τῷ Διῒ ὑπὸ Μυόνων τεθῆναι. Οἵτινες δὲ οὗτοι ἦσαν, οὐ κατὰ τὰ αὐτὰ παρίσΊατο ἅπασιν εἰκάζειν. Ἐμὲ δὲ ἐσῆλθεν ἀνάμνησις ὡς Θουκυδίδης ποιήσειεν ἐν τοῖς λόγοις Λοκρῶν τῶν πρὸς τῇ Φωκίδι καὶ ἄλλας πόλεις, ἐν δὲ αὐταῖς εἶναι καὶ Μυονέας. Οἱ Μύονες οὖν οἱ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι κατά γε ἡμετέραν γνώμην ἄνθρωποι μέν εἰσιν οἱ αὐτοὶ καὶ Μυονεῖς οἱ ἐν τῇ Λοκρίδι ἠπείρῳ· τὰ δὲ ἐπὶ τῇ ἀσπίδι γράμματα παρῆκται μὲν ἐπὶ βραχὺ, πέπονθε δὲ αὐτὸ διὰ τοῦ ἀναθήματος τὸ ἀρχαῖον[2].

Ici, comme plus haut, je cite d'après ce qu'on peut appeler la *vulgate* de Pausanias.

[1] Paus. X, XXXVIII, 8. — [2] Paus. VI, XIX, 4 et 5.

Si maintenant nous consultons les manuscrits de Paris, voici ce que nous trouvons :

Ms. 1410.

F. 169 r°.

F. 306 v°.

Ms. 1399.

F. 122 r°.

F. 238 r°.

Ms. 1411.

F. 229 r°.

F. 426 v°.

Deux de ces manuscrits sont datés. Le manuscrit 1410 porte la date de l'an 1491. Le manuscrit 1399, signé par le calligraphe Pétros Hypsilas, porte la date de l'an 1497. Le manuscrit 1411 est également du xve siècle. Quoique contemporains, ces manuscrits ne sont pas la reproduction identique d'une même copie. Ils dérivent d'une source unique, mais par des canaux différents

On remarquera qu'à trois reprises les copistes, ne comprenant pas le texte qu'ils transcrivaient et cherchant à lui donner un sens, ont décomposé *μυαν* | *ες* en deux mots. Les manuscrits 1399 et

1410 changent μυαν en μυῖαν, accusatif de μυῖα, *musca*, et font de ἐς la préposition εἰς. Le manuscrit 1411 donne μίαν, *unam*, avec la même préposition ἐς.

Les interprétations sont fausses, mais la transcription est vraie. Si l'on considère que, dans la prononciation hellénique, l'*iota* se confond avec l'*ypsilon*, il reste l'ethnique ΜΥΑΝΕΣ avec la lettre caractéristique Α, et non Μυονεῖς, comme on a cru devoir corriger d'après Thucydide.

Les trois manuscrits que je viens de citer, et qui appartiennent à la Bibliothèque impériale de Paris, sont confirmés par ceux de Moscou, de Vienne, de Leyde, de Florence, que MM. Schubart et Walz ont utilisés pour leur édition de Pausanias (Leipzick, 1838, 3 vol. in-8°). Ces deux excellents philologues ont signalé l'accord des anciennes copies sur ce point, sans toutefois expliquer le fait. Il est vrai que le contrôle des inscriptions leur faisait défaut. C'est sans doute cette absence de renseignements qui a engagé le savant M. Dindorf, auteur de l'édition de Pausanias dans la collection Didot[1], à garder le silence sur cette difficulté.

Aujourd'hui que les monuments épigraphiques confirment et expliquent la leçon des manuscrits, l'abstention n'est plus permise.

De ce qui précède, nous sommes en droit de conclure que l'inscription archaïque lue par Pausanias sur le trophée d'Olympie portait réellement ΜΥΑΝΕΣ.

Or ΜΥΑΝΕΣ, dans l'écriture archaïque, est absolument la même chose que ΜΥΑΝΕΙΣ[2]. Nous savons, en effet, que la diphthongue ΕΙ était très-anciennement représentée par un simple Ε. Plutarque, dans son traité sur l'ΕΙ delphique, cite l'opinion de ceux qui voyaient dans cette inscription la figure du nombre 5. Or c'est la lettre Ε qui, dans l'alphabet grec, a la valeur numérique du chiffre 5. Plutarque dit, en outre (et ceci n'est pas moins formel), que « ΕΙ est

[1] *Pausaniæ descriptio Græciæ.* Recognovit et præfatus est Ludovicus Dindorfius. Parisiis, editore A. F. Didot, 1845.

[2] Pausanias a évidemment copié l'inscription telle qu'il la voyait, avec son orthographe archaïque.

la seconde parmi les voyelles, » *εἶναι δὲ τῇ τάξει δεύτερον τότε* ΕΙ *τῶν φωνηέντων ἀπ' ἀρχῆς*[1]. Or ΕΙ n'est pas plus une voyelle qu'un chiffre : ΕΙ est une diphthongue. C'est Ε qu'il faut écrire dans tous ces passages. C'est la lettre Ε qui figurait sur la façade du temple de Delphes. Cette lettre pouvait être lue de deux manières différentes, soit comme simple voyelle, soit comme diphthongue. Ce fait d'orthographe est la clef de tout le traité de Plutarque.

Ce même fait se rencontre encore aujourd'hui dans un grand nombre d'anciennes inscriptions grecques. On trouve sur les monuments épigraphiques ΤΡΕΣ pour *τρεῖς*, ΕΠΕΣΤΑΤΕ pour *ἐπεστάτει*, ΟΦΕΛΟΜΕΝΑ pour *ὀφειλόμενα*, ΤΑΣΠΟΛΕΣ pour *τὰς πόλεις*, et ainsi de suite. Les Doriens donnaient même d'une manière générale aux infinitifs la terminaison ΕΝ pour *ειν*, ainsi *ἄρχεν* pour *ἄρχειν*, etc.

L'identité des *Μυανεῖς* que nous trouvons dans les inscriptions de Delphes avec les ΜΥΑΝΕΣ dont Pausanias a vu le nom dans le sanctuaire de Jupiter Olympien n'est donc pas douteuse. Le périégète de la Grèce ne s'est pas trompé en attribuant l'offrande et l'inscription d'Olympie à une petite ville de la Locride Ozole, située au nord d'Amphissa et voisine de la Phocide.

Il est moins facile d'expliquer comment la leçon *Μυονέας* se trouve dans les manuscrits de Thucydide. Cette substitution de l'Ο à l'Α peut tenir à la différence des dialectes. Nous savons que, dans certains cas, les Doriens mettaient l'Α à la place de l'Ο, qu'ils disaient par exemple : *εἴκατι* pour *εἴκοσι*, *διακάτιοι* pour *διακόσιοι*, *τριακάτιοι* pour *τριακόσιοι*[2]. Réciproquement, les Attiques mettaient, en plus d'une circonstance, l'Ο à la place de l'Α. Ils disaient *ὀσταφίς* pour *ἀσταφίς*, *ὀρρωδεῖν* pour *ἀρρωδεῖν*[3]. N'en pourrait-on pas conclure que la forme *Μυανεύς* est dorienne, tandis que la forme *Μυονεύς*, à l'accusatif pluriel *Μυονέας*, appartient au dialecte attique? Et faut-il

[1] Plut. *περὶ τοῦ ΕΙ τοῦ ἐν Δελφοῖς*, § 4.

[2] *Corpus inscr. græc.* 5774, 5775.

[3] *Kœn. ad Greg. Cor.* p. (215) 455 sq. (283) 600.

s'étonner dès lors de trouver dans Thucydide la transcription attique d'un nom dont l'orthographe dorienne se rencontre sur les monuments de Delphes et dans les notes de voyage rédigées par Pausanias?

Quant aux deux articles d'Étienne de Byzance cités au début de cette discussion, ils renferment, comme on voit, plusieurs erreurs. Le premier de ces articles attribue à la Phocide une ville locrienne. Ce qui a pu induire en erreur le compilateur du Bas-Empire, c'est que le dixième livre de Pausanias, auquel il paraît avoir emprunté la mention de cette ville, est intitulé Φωκικά. Il aurait dû remarquer cependant que ce dixième livre embrasse à la fois la Phocide et la Locride, comme le premier livre qui s'appelle Ἀτlικά embrasse à la fois l'Attique et la Mégaride. Aussi notre manuscrit 1410 donne-t-il pour titre à ce dixième livre l'épigraphe suivante :

Φωκικά · καὶ Λοκρῶν Ὀζολῶν,

c'est-à-dire *Phocide et Locriens Ozoles.* C'est, en effet, à la Locride Ozole ou occidentale[1] qu'appartient la ville des *Myaniens.* Aussi, dans un acte d'affranchissement de Delphes, où le vendeur est un citoyen de cette ville, le magistrat éponyme qui figure en tête de l'inscription à côté de l'archonte delphique n'est-il autre que l'*agonothète des Locriens.* Je crois devoir donner ici les parties de ce texte qui intéressent la présente discussion, en les reproduisant d'après la transcription que j'ai faite à Delphes même :

1. Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Μενεσlράτου μηνὸς Ἀμαλίου, ἐν δὲ Λοκροῖς ἀγωνοθετέοντος [Εὐ-

2. θυδάμου Φυσκέος μηνὸς Ἕκτου, ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο Καλλίξενος Εὐαρχίδα Μυανεὺς τῷ [Ἀ-

3. πόλλωνι τῷ Πυθίῳ σῶμα ἀνδρεῖον ᾧ ὄνομα Σῶσος τὸ γένος Γαλάτ[α]ν. . .

5. . . . . Βεβαιωτῆ-

[1] Καλοῦνται δ' οἱ μὲν Ἑσπέριοι Λοκροὶ καὶ Ὀζόλαι, ἔχουσί τε ἐπὶ τῇ δημοσίᾳ σφραγῖδι τὸν Ἕσπερον ἀσlέρα ἐγκεχαραγμένον. (Strab. *Geogr.* IX, III, 1.)

6. ρες κατὰ τὰν συμϐολάν· Ἐμμενίδας Δεξικράτεος Δελφὸς, Πολύκριτος Καλλιξένου Μυα-

7. νεύς..

18. .... Ἁ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου

19. Μυανῆ. Μάρτυρες· ὁ ἱερεὺς τοῦ Ἀπόλλωνος Ἀμύντας, καὶ τῶν ἀρχόντων Θεόξενος· ἰδιῶται Ἵππων, Ἄρ-

20. χων Καλλία, Μαντίας Δαμοχάρεος, Ἀρχέλας Δαμοσθένεος, Αρχων Νικοϐούλου, Δελφοί· Ἀλεξίμαχος

21. Δαμοτίμου, Δάμων Θευδώρου, Ἀμφισσεῖς.

En outre, dans le passage de l'inscription bilingue que j'ai cité en commençant, les Μυανεῖς figurent à côté des habitants d'Amphissa. Les territoires d'Amphissa et de Myanée, appartenant à la Locride Ozole, formaient, du côté de l'ouest, la limite du territoire sacré de Delphes, que bornait, à l'est, la ville phocéenne d'Anticyre et qui trouvait, au nord et au midi, deux frontières naturelles, l'une dans les rochers du Parnasse, l'autre dans le rivage de la mer.

Quant à la position probable de Myanée, il faut la chercher sans doute dans les ruines helléniques, d'une étendue considérable et sans dénomination ancienne, qui sont marquées sur la grande carte du Dépôt de la guerre, au nord d'Amphissa, à l'ouest du bourg moderne de *Topolia*.

L'ethnique Μυανεύς, donné par les inscriptions, appartient au dialecte dorien. Il fait à l'accusatif Μυανῆ, ce qui permet de supposer un nom de ville qui serait Μυάνεια, comme l'ethnique Ἐλατεύς vient d'Ἐλάτεια.

Voici la liste des noms propres appartenant à des Μυανεῖς retrouvés jusqu'ici dans les inscriptions de Delphes :

ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ

ΤΩΝ ΜΥΑΝΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΔΕΛΦΟΙΣ ΑΝΑΓΕΓΡΑΜΜΕΝΩΝ ΚΑΤ' ΑΛΦΑΒΗΤΟΝ.

	Inscr.
Ἀντιφάνης Δαμέα.........	411
Ἀρέσίων Χαιρεσιλάου......	316
Ἐρύμανδρος Κριτοδάμου.....	213
Καλλίξενος Εὐαρχίδα.......	213
Καλλίξενος Εὐαρχίδα.......	411
Πασέας Δάμωνος..........	411
Πολύκριτος Καλλιξένου.....	213
Φιλοκράτ[ης Θε]οφράσίου...	323

Ce qui donne la série de noms suivante :

Ἀντιφάνης
Ἀρίσίων
Δαμέας
Δάμων
Ερύμανδρος
Εὐαρχίδας (2 fois)
Θεόφρασίος
Καλλίξενος (3 fois)
Κριτόδαμος
Πασέας
Πολύκριτος
Φιλοκράτης
Χαιρεσίλαος

Quant à l'ethnique Μυανεύς, il est accompagné une fois de la qualification Λοκρός, dans la phrase suivante :

Ἀ ὠνὰ παρὰ μὲν Δελφὸν Ἄρχωνα Καλλία, παρὰ δὲ Λοκρὸν Ἐρύμανδρον Κριτοδάμου Μυανῆ (Inscr. Delph. 213).

Concluons de tout ce qui précède que les deux notices, incomplètes et erronées, d'Étienne de Byzance, pourraient se fondre en une seule, qui serait rédigée de la manière suivante :

Μυάνεια, πόλις Λοκρῶν ἐν τῇ ἠπείρῳ. Παυσανίας ι' καὶ ϛ'. Οἱ πολῖται Μυανεῖς. Ὡς Θουκυδίδης τρίτῃ, λέγονται καὶ Μυονεῖς.

Nous retrouvons ainsi, à l'aide des manuscrits et des inscriptions, le nom d'une cité locrienne qu'il faudra ajouter désormais aux vocabulaires géographiques de l'antiquité.

On n'a signalé jusqu'à présent aucune médaille de cette provenance. Peut-être sera-t-on plus heureux à l'avenir. Peut-être aussi la ville des Myanes, dominée par sa puissante voisine Amphissa, n'avait-elle pas le droit de battre monnaie. Quoi qu'il en soit, je recommande ce nom ainsi restitué à l'attention des numismates.

II.

LES HIÉROMNÉMONS ÉTOLIENS DANS LES INSCRIPTIONS DU MUR MÉRIDIONAL DE DELPHES.

Sur quatre cent soixante et quinze inscriptions, dont l'existence a été signalée jusqu'à présent sur le mur méridional de Delphes, neuf seulement sont des décisions émanant de l'Amphictionie. A ce nombre on peut ajouter les quatre inscriptions relatives aux jeux appelés Σωτήρια, parce que chacune d'elles est précédée d'un catalogue des hiéromnémons.

Ces treize inscriptions, dont quelques-unes ne nous sont encore que partiellement connues, se répartissent ainsi qu'il suit.

Viennent d'abord quatre inscriptions provenant de la fouille d'Ottfried Müller et publiées par M. Curtius[1]. Je vais extraire de ces quatre inscriptions les catalogues amphictioniques qu'elles renferment, en désignant chacune d'elles par un numéro d'ordre.

I.

(Curt. 41.)

. . . . *ἱερομνημονούντων τῶν Αἰτωλῶν Λυκώπου, Αἰακίδα, Πολυκλείτου, Νικάνορος, Πανταινέτου, Δίωνος, Ἀλκιδάμου, Ἀγεμάχου, Νικία?, . . . , ... , Δελφῶν Ἐχεκρατίδα, Νικαίδα, Βοιωτῶν Εὐπολέμου, Ἐλλανίκου, Φωκέων Ἀρχιδάμου* . . . .

II.

(Curt. 42.)

. . . . *ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Στομᾶ, Φυσκίωνος, Φιλοδάμου, Πολεμάρχου, Ἀλεξάνδρου, Σιμύλου, Ἀγήμονος, Στραταγοῦ, Σθεννέος, Ἀμφίκλου,*

[1] E. Curtius, *Anecd. Delph.* p. 76-79.

Χίου, Δελφῶν Πραόχου, Κλεομάντιος, Βοιωτῶν Ἀνδροκλέος, Ἀρίσ7ωνος, Φωκέων Νικάνδρου . . . . . .

III.

(Curt. 43.)

. . . . . . ἱερομνημονούντων τῶν περὶ Μάχωνα, Ξεννίαν, Οἰκιάδαν, Στραταγόν . . . . . .

IV.

(Curt. 45.)

. . . . . . ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Νικιάδα, ..., ..., Λέωνος?, Κρινολάου, Ἀντιλέωνος, ..., Νικάνδρου, Δελφῶν Δεξίππου, ..., Φαιάνδρου, Γερμ[1] . . . . . Λακεδαιμονίων . . . . . .

Dans ces inscriptions, le catalogue amphictionique des numéros I et II se décompose ainsi qu'il suit :

Étoliens	11
Delphiens	2
Béotiens	2
Phocéens	1

Le numéro III ne renferme que quatre hiéromnémons, et tous les quatre sont Étoliens.

Dans le numéro IV, le nombre des voix est incertain, mais la proportion paraît la même que dans les numéros I et II. Les Étoliens sont en immense majorité. Les Béotiens et les Phocéens paraissent momentanément remplacés par un hiéromnémon de Lacédémone.

Viennent ensuite huit inscriptions analogues, recueillies en 1861 sur la partie centrale du mur, dans la section explorée par l'École française d'Athènes[2]. De ces huit inscriptions, quatre seulement sont

[1] M. Curtius lit Γερμ[ανικοῦ], qui me paraît impossible, vu l'époque à laquelle appartiennent ces inscriptions.

[2] Voy. Wescher et Foucart, *Inscr. recueillies à Delphes*, nos 16 et 454, 455, 459. Paris, Didot, 1863.

des décisions amphictioniques, dont une seule a pu être recueillie intégralement. Les quatre autres, relatives au jeux gymniques et musicaux appelés Σωτήρια, nous offrent, dans leur préambule, un catalogue des hiéromnémons en exercice, placé immédiatement après la mention de l'archonte éponyme et celle du prêtre étranger qui présidait aux représentations scéniques célébrées dans ces jeux.

Je vais reproduire ces huit inscriptions ou fragments d'inscriptions, en leur donnant des numéros d'ordre à la suite des inscriptions précédentes.

V.

1. Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Πραξία Πυθ.....
2. τοῖς ἱερομνημόνοις Δελφῶν Ξε.....
3. Πραόχου, Μελισσίωνι Εὐαγγέλου,..... [Ἱπ-
4. πολόχωι Ἀλεξίππου, Πολυξένωι.....
5. Λαρισαίοις παρὰ βασιλέως Περσέως.....
....

VI.

1. Ἐπὶ Πειθαγόρα ἄρχοντος, π[υλαίας.....
2. Αἰτωλῶν Τελέσωνος, Βίτ[ι]ου.....
3. ρου Ξηρία, Δελφῶν Λύσωνος.....
4. Βοιωτῶν Οἰνάδου, Ξενοφάν[εος.....
5. ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσι.....
6. μεν τοῖς ἱερομνήμοσι.....
7. λειαν ἥνπερ καὶ τῶι κήρ[υκι.....
8. εἶναι καὶ ἐκγόνοις.....
9. Εἰ δέ τίς κα παρὰ ταῦ[τα.....
10. ε τοῖς ἱερομνάμοσι.....
11. τοὺς ἐνάρχους ὄντα[ς.....
12. καὶ καταδικάζοντα[ς.....

VII.

Ἐπὶ Ἥρυος ἄρχοντος.....
Αἰτωλῶν Φύσκου, Δαμοτ[ίμου.....
Ἀγεμάχου, Πολεμάρχ[ου.....
Δελφῶν Πολύωνος.....
τᾶ προδικίᾳ καὶ ἀ[συλίᾳ.....
τὰν τοὶ Δελφοὶ ἄγ[οντι.....

VIII.

Ἐπὶ Νικάρχου ἄρχοντος· ἐν Δελφοῖς· πυλαίας ὀπωρινῆς·
ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Ἀριστάρχου, Πραμίου, Ἐχε-
τάρμου, Εὐτέλευς, Μενεσάνδρου, Κομαίθου Ἀλέξωνος,
Μενάρχου Ἀλέξωνος, Σίμου, Οἰνοκλέα, Θορίωνος, Λαττύγου, Νικοστράτου,
Χίου, Μητροδώρου, Δελφῶν Ἵππωνος, Ἀντάνδρου, Βοιωτῶν Μέδω-
νος, Θευφάνεος, ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσι· ἐπειδὴ Θευκλῆς Τιμο-
λόχου καὶ Κλεόμαχος Ἀρχελάου Αἰγιεῖς χρείας παρέχον-
ται τοῖς Ἀμφικτίοσι, δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ ἐγγόνοις ἀσφαλειαν,
προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν, προεδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς
ἀγῶσιν οἷς τίθεντι Ἀμφικτίονες.

IX.

(Inscription sotérienne.)

.... ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν
Πολύφρονος, Τελέστα, Ἀλεξάνδρου,
Εὐκταίου, Μιμνέα, Εὐνίκου, Λύκου,
Πολεμάρχου, Πολεμαίου [1],... Δελφῶν
Ἀρχιάδα, Μαντία... Ἱστιαίεων
Φύτωνος.......

[1] Mon estampage porte Πολεμαῖος et non Πτολεμαῖος. Les deux noms ont la même origine. L'un vient de la forme commune πόλεμος; l'autre vient de la forme archaïque et dorienne πτόλεμος. Dans une inscription étolienne que mon ancien collègue, M. Bazin, a bien voulu me communiquer, on lit :

ΠΟΛΕΜΑΙΟΣ
ΠΟΛΕΜΑΙΟΥ

On retrouve la même différence dans les

X.

(Inscription sotérienne.)

. . . . ἱερο-
μνημονούντων Αἰτωλῶν Εὐπολέμου,
Διοκλέα, Σιννέα, Εὐρυδάμου, Ἀρισῖίπ-
που, Ἀλέξωνος, Εὐμηλίδα, Δίωνος,
Νικάνδρου. . . . . Δελφῶν Κλεοδάμου,
Αἰσχριώνδα. . . . . Ἱσῖιαιέων Ἀντιφῶντος

XI.

(Inscription sotérienne.)

. . . . ἱερομνημο-
νούντων Αἰτωλῶν Τιμολόχου, Νεοπῖολέμ[ου,
Γέλωνος, Δικαιάρχου, Στραταγοῦ, Κρω[ξύλ]ου,
Ἀνδρομάχου, Ἀλεξάνδρου, Ξενοκράτους. . . . .
Δελφῶ[ν Ἀρι]σῖοκράτους, Ἄνδρωνος. . . . . Βοιω-
[τ]ῶν Φα[εινοῦ, Φ]ιλίππου. . . . .

XII.

(Inscription sotérienne.)

. . . . ἱερομνή-
μονούντων Αἰτωλῶν Φίλωνος, Ὀρθαί-
ου, Παυσανία, Ἀγελάου, Βίωνος, Ἀγρίου,
Εὐσῖράτου, Τιμαγόρου, Λέωνος. . . . . Δελφῶν
Βούλωνος, Πυρρίνου . . . .

composés Τληπόλεμος (R. τλάω, πόλεμος) et Νεοπῖόλεμος (R. νέος, πῖόλεμος). Le nom macédonien Πτολεμαῖος, qui est devenu celui de la dynastie gréco-égyptienne des Ptolémées, reproduit l'ancienne forme dorique. A propos des noms étoliens, je dois faire remarquer ici que beaucoup de ces noms ont une signification militaire, comme il convient à une peuplade belliqueuse et brave, vouée de bonne heure à la guerre sous toutes ses formes, y compris le brigandage. Il suffira de citer comme exemples Νικάνωρ, Ἀγέμαχος, Πολέμαρχος, Πολεμαῖος, Ἀλέξανδρος, Ἀγήμων, Λοχαγός, Στραταγός, Μάχων, Ἀνδρόμαχος, Ξενοκράτης, Ἀγέλαος, Εὐσῖρατος, Εὐπόλεμος, Νεοπῖόλεμος, Νίκανδρος, Θίων, Ἄγριος, κ. τ. λ.

De ces huit inscriptions recueillies dans la région centrale du mur, le seul décret amphictionique qui soit complet est le numéro VIII. Les numéros V, VI, VII, n'ont pu être entièrement dégagés du sol. Quant aux catalogues que je donne sous les numéros IX, X, XI et XII, ce sont de simples extraits des inscriptions *sotériennes*, c'est-à-dire relatives aux jeux appelés Σωτήρια.

Le catalogue amphictionique du numéro VIII se décompose de la manière suivante :

Étoliens.........	14
Delphiens........	1
Béotiens.........	2

Les catalogues amphictioniques des inscriptions sotériennes, placés sous les numéros IX, X, XI et XII, se décomposent ainsi :

N° IX.		N° X.		N° XI.		N° XII.	
Étoliens...	9	Étoliens...	9	Étoliens...	9	Étoliens...	9
Delphiens..	2	Delphiens..	2	Delphiens..	2	Delphiens.	2
Histiéens..	1	Histiéens..	1	Béotiens...	1	....	

On voit que partout les Étoliens ont une immense majorité. Les numéros VI et VII, qui n'ont pu être recueillis intégralement, me paraissent renfermer des classifications semblables.

Quant au numéro V, il est postérieur à la domination étolienne. Il ne reproduit pas les formules précédentes, et renferme le nom du roi Persée, dont le règne se place entre l'an 178 et l'an 167 avant l'ère chrétienne. Cette date relativement récente s'explique par la position de cette inscription. Elle a été gravée sur la région inférieure du mur, bien après les documents qui figurent sur la partie supérieure.

La treizième inscription amphictionique est isolée. Elle se trouve près de l'angle occidental du mur, sur un petit bloc qui paraît avoir été inséré après coup et qui porte, outre ce document, deux actes

de proxénie. Voici la transcription de ce texte, revue sur l'estampage que j'ai rapporté de Delphes :

XIII.

ΘΕΟΙ

Στραταγέοντος Ἀρκίσωνος, ἔδοξε τοῖς συνέδροις·
Ἀθανίωνι Πάτρωνος Δελφῶι τὰν ἀσφάλειαν εἶμεν
καὶ ἀτέλειαν πάντων καὶ ἀσυλίαν καὶ αὐτῶι καὶ τοῖς αὐτοῦ,
ἐπιμελομένωι τᾶς πανοπλίας ἂν οἱ Ἀμφικτίονες ἀνα-
τίθεντι καὶ τοῦ γυμνασίου καὶ τᾶς παστάδος τᾶς μεγά-
λας καὶ τῶν ἐργαστηρίων καὶ τοῦ ναοποιίου ἐπιμελομένωι·
εἶμεν αὐτῶι τὰν ἀσφάλειαν καθώς κα οἱ σύνεδροι καὶ ὁ αρχι-
τέκτων συντάσσοιεν, καὶ, εἴ κά τις αὐτὸν ἀδικῆι, τοὺς ἀντι-
τυγχάνοντας συνέδρους τὰν ἐπιμέλειαν ὑπὲρ αὐτὸν
ποιεῖσθαι.

Cette inscription continue les séries précédentes, ou plutôt elle les clôt. On n'y trouve plus l'énumération des hiéromnémons par peuple, mais simplement la mention du *stratége* et des *synèdres*. Ce stratége porte le nom d'Ἀρκίσων, inconnu dans l'histoire. C'est sans doute le stratége étolien qui commandait à Delphes, au moment où le territoire delphique fut traité comme une propriété étolienne. Quant aux *σύνεδροι*, nous avons vu que ce nom générique désigne à la fois les hiéromnémons (*ἱερομνήμονες*) et les *ἀγορατροί* ou *pylagores*. Les députés sont ici désignés en bloc, sans distinction de personnes ou de nations. C'est le triomphe définitif de l'Étolie.

Les inscriptions amphictioniques du mur méridional se partagent donc en trois groupes distincts, mais également contemporains de l'époque où les Étoliens sont les maîtres exclusifs du sanctuaire de Delphes (221-191 avant J. C.). Toutefois, après la victoire de Manius Acilius et la reconstitution de l'amphictionie, on ne cessa pas d'écrire sur le mur méridional : l'inscription qui mentionne le nom du roi Persée (178-167 avant J. C.) est là pour l'attester. Il importe

de remarquer que les documents les plus récents ont tous été trouvés à l'ouest de la fouille d'Ottfried Müller. C'est une nouvelle preuve du fait que j'ai avancé dans la seconde partie de ce mémoire, à savoir que la gravure des inscriptions sur le soubassement du temple a commencé du côté de l'est.

Ces données chronologiques sont confirmées par les noms des stratéges étoliens qui figurent comme éponymes en tête de plusieurs actes d'affranchissement ayant pour objet la libération d'esclaves achetés ou vendus par des sujets étoliens. Le plus ancien de ces stratéges est *Dorimaque de Trichonium*[1]. Ce personnage qui, à notre connaissance, fut stratége deux fois (en 219 et en 210 avant J. C.), est celui qui figure comme éponyme en tête de l'inscription suivante :

Στραταγέοντος τῶν Αἰτωλῶν Δοριμάχου
Τριχονέος μηνὸς Ἑρμαίου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρ-
χοντος Σωξένου μηνὸς Θευξενίου, ἐπὶ τοῖσδε
ἀπέδοτο Εὐβουλίδας Μηνίου Φαλικαῖος τῶι Ἀ-
πόλλωνι τῶι Πυθίωι σῶμα ἀνδρεῖον ὧι ὄνο-
μα Ἀρίσ7ων ἐνδογενῆ, τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν
πέντε, καὶ τὰν τιμὰν ἔχει πᾶσαν, καθὼς ἐπίσ7ευ-
σε Ἀρίσ7ων τῶι θεῶι τὰν ὠνάν, ἐφ' ὧιτε ἐλεύ-
θερος εἶμεν καὶ ἀνέφαπ7ος ἀπὸ πάντων τὸμ
πάντα βίον ποιέων ὅ κα θέλῃ καὶ ἀποτρέχων οἷς
κα θέλῃ· εἰ δέ τίς κα ἐφάπ7ηται Ἀρίσ7ωνος ἐπὶ κα-
ταδουλισμῶι, βέβαιον παρεχόντων τῶι θεῶι τὰν
ὠνὰν ὅ τε ἀποδόμενος Εὐβουλίδας καὶ ὁ βεβαιω-
τὴρ Μνασίθεος τῶι θεῶι, καὶ ὁμοίως ὁ παρατυχὼν
κύριος ἔσ7ω συλέων Ἀρίσ7ωνα ὡς ἐλεύθερον ὄν-
τα ἀνυπεύθυνος ἐὼν καὶ ἀνυπόδικος πάσας δί-
κας καὶ ζαμίας. Βεβαιωτὴρ κατὰ τοὺς νόμους
καὶ κατὰ τὸ σύμβολον· Μνασίθεος Διοδώρου
Δελφός. Μάρτυροι· οἱ ἄρχοντες τῶν Δελφῶν·

[1] Sur Dorimaque de Trichonium on peut consulter Polybe (Polyb. IV, III, XII, XVI, LVII, LVIII, LXVII, LXXVII; V, III, V, VI, XI, XVI; IX, XLII; XIII, I; XVIII, XXXVII).

20. Ἀντιγένης Διοδώρου, Λαιάδας Βαβύλου, Ἡρα-
21. κλείδας Καλλία· ἰδιῶται Εὐάγγελος Πάτρω-
22. νος, Κλέων Διονυσίου, Ἀζάρατος Ἀντιχάρεος,
23. Ἀρίστων Δαμοφάνεος, Κλεόδαμος Μαντία,
24. Ἄθαμβος Ἀθανίωνος, Δελφοί· Εὐκράτης Ἀρμε-
25. νίωνος, Ἡρίας Ἀθανίωνος, Φαλικαῖοι.

Le plus récent de ces stratéges, parmi ceux dont nous connaissons la date, est *Lyciscus de Stratos*, qui fut stratége en l'an 171 avant l'ère chrétienne. Ce stratége, mentionné par Polybe et par Tite-Live[1], figure en tête d'une inscription gravée à une assez grande distance de la précédente, toujours vers l'*ouest* :

1. Στραταγέοντος Λυκίσκου Στρατίου μηνὸς Δίου, ἐν Δελ-
2. φοῖς δὲ ἄρχοντος Πραξία μηνὸς Ποιτροπίου, ἐπὶ τοῖσ-
3. δε ἀπέδοντο Ἀρχέδαμος, Μένανδρος Διοτίμου, Ἀμφισ-
4. σεῖς, σῶμα γυναικεῖον ᾇ ὄνομα Ἀριστὼ τῶι Ἀπόλλωνι
5. τῶι Πυθίωι, τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν τριῶν, ὥστε ἐλευθέραν
6. εἶμεν καὶ ἀνέφαπτον ἀπὸ πάντων τὸμ πάντα χρόνον,
7. καθὼς ἐπίστευσε τὰν ὠνὰν τῶι Ἀπόλλωνι, διατρίβειν τε
8. Ἀριστὼ ᾇ κα αὐτὰ θέλη. Βεβαιωτὴρ κατὰ τὰν συμβολάν·
9. Λύκος Νικομάχου Ἀμφισσεύς. Μάρτυροι· οἱ ἱερεῖς
10. τοῦ Ἀπόλλωνος Ἄθαμβος, Ἀμύντας· ἰδιῶται
11. Χαρίξενος, Ξένων, Ἀνδρόνικος, Πραξίας,
12. Δελφοί· Εὐτυχίδας, Καλλίας, Ξένανθος,
13. Ἀριστοκράτης, Ἀμφισσεῖς.

Entre ces deux inscriptions, plus près cependant de la seconde que de la première, se trouve l'acte d'affranchissement mentionnant le roi *Attale*. C'est un fait dont il faut tenir compte. Si, comme le pense M. Ernest Curtius[2], il s'agit ici d'Attale I[er], dont le règne se

[1] Polyb. XXXII, xx. — Tite-Live, XLII, xxxviii; XLV, xxxviii.

[2] Ernst Curtius, *Ueber die neuentdeckten delphischen Inschriften* (Nachrichten von d. königl. Gesellschaft der Wissenschaften und der G. A. Universität zu Göttingen), n° 8. Mai 1864, p. 171. — L'opinion de M. Curtius est aussi la nôtre.

place entre les années 241 et 198 avant notre ère, l'inscription doit appartenir à la dernière année de son règne, car elle commence par le nom du stratége Phénéas, dont la première stratégie appartient précisément à l'an 198 avant notre ère[1]. Voici ce texte, recueilli, comme les précédents, sur l'original :

1. Στραταγέοντος Φαινέα μηνὸς Πανάμου, ἐν Δελφοῖς δὲ ἄρχοντος
2. Ἐμμενίδα μηνὸς Βουκατίου, ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο Δαμέας
3. ὁ παρὰ τοῦ βασιλέως Ἀτλάλου ὁ ἐπὶ τῶν ἔργων τῶν βασιλικῶν
4. Ἀρτεμιδώραν τὰν βασιλικὰν παιδίσκαν τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθίωι,
5. ἀργυρίου σλατήρων τεσσαράκοντα τριῶν, καθὼς ἐπίσλευσε
6. Ἀρτεμιδώρα τῶι Θεῶι τὰν ὠνάν, ἐφ' ὧι αὐτὰν ἐλευθέραν εἶμεν, ποιεῖν
7. ὅ κα Θέλῃ, εἶμεν ἆι κα Θέλῃ. Βεβαιωτὴρ κατὰ τὸν νόμον· Ἐτυμώνδας
8. Δελφός. Μάρτυρες· τοὶ ἱερεῖς, καὶ ἰδιῶται Νικόδαμος, Ὀρθαῖος,
9. Πολύκλειτος, Θεύτιμος Ἀμφισσεύς.

De l'ensemble des textes précédemment cités, nous sommes en droit de conclure que les inscriptions gravées sur le mur méridional de Delphes, y compris les plus anciennes comme les plus récentes, sont généralement postérieures à l'année 221 et antérieures à l'année 171 avant notre ère. Elles se groupent chronologiquement autour de la date mémorable de l'an 190, qui est celle des textes amphictioniques gravés sur le monument bilingue. La *liste des proxènes*, qui se trouve au centre du mur méridional, paraît précisément contemporaine de la partie inédite de ce monument, et se lie sans doute à la délivrance de Delphes par les armes romaines, car on y trouve les noms de plusieurs Romains illustres, dont les relations avec la Grèce appartiennent à cette période. Peut-être même est-ce par les ordres de Manius Acilius que fut gravée cette liste, destinée à consacrer le souvenir des relations d'amitié de la Grèce avec Rome. Les proxénies qui y sont relatées appartiennent à des années différentes; mais il suffit de jeter les yeux sur le document original pour

[1] Sur Phénéas, voir Polybe (IX, IX, X) et Tite-Live (XXXII, XXXII; XXXIII, III, XII, XIII; XXXVI, XXVIII, XXXV; XXXVIII, VIII).

se convaincre qu'elles ont été gravées ensemble[1]. J'en extrais les passages suivants, soigneusement vérifiés sur les estampages :

Τοίδε Δελφῶν πρόξενοι·

Ἄρχοντος Διοδώρου, βουλευόντων τὰν δευτέραν ἑξάμηνον Καλλικράτεος, Ὀρθαίου, Δίωνος· Κόϊντος Ὀτόριος Κοΐντου Ῥωμαῖος.

Ἄρχοντος Καλλικράτεος, βουλευόντων τὰν πρώταν ἑξάμηνον Μνάσωνος, Μένωνος, Θρασυκλέος· Μάαρκος ΟΛΑ.ΡΙΟΣ[2] Ὁμοτίόνης καὶ τοὶ υἱοὶ αὐτοῦ Πόπλιος, Γαΐος, Μάαρκος, Κόϊντος, Ῥωμαῖοι.

Ἄρχοντος Ξένωνος τοῦ Ἀτεισίδα, βουλευόντων τὰν δευτέραν ἑξάμηνον Κλεοδάμου, Ξένωνος, Δεξικράτεος· Τίτος Κοΐγκτιος Τίτου υἱὸς Ῥωμαῖος.

Ἄρχοντος Ξένωνος τοῦ Ἀτεισίδα, βουλευόντων τὰν δευτέραν ἑξάμηνον Κλεοδάμου, Ξένωνος, Δεξικράτεος· Λεύκιος Ἀκίλιος Καίσωνος υἱὸς Ῥωμαῖος.

Ἄρχοντος Ξένωνος τοῦ Ἀτεισίδα, βουλευόντων τὰν δευτέραν ἑξάμηνον Κλεοδάμου, Ξένωνος, Δεξικράτεος· Μάαρκος[3] Αἰμύλιος Λέπεδος Μάαρκου υἱὸς Ῥωμαῖος.

Plusieurs de ces noms sont historiques. Sans m'arrêter ici à ceux

[1] Cette circonstance explique la confusion qui règne dans l'énumération des archontats. Je suppose que la liste a été faite avec des extraits empruntés aux registres de la ville de Delphes, et que le graveur ne s'est pas cru obligé de disposer ces extraits dans un ordre chronologique rigoureux. Cette remarque est essentielle pour l'intelligence de ces tables.

[2] J'avais d'abord conjecturé Ὀαλ[έ]ριος, et cette conjecture a pris place dans mes premières transcriptions. Une inspection plus attentive de l'estampage me fait aujourd'hui revenir sur cette lecture, que je n'avais admise qu'avec hésitation et au sujet de laquelle M. Théodore Mommsen m'a adressé des objections dont je reconnais la valeur. En attendant que la lumière se fasse sur cette difficulté, je propose mon fac-simile sans correction aucune à l'attention des savants.

[3] L'orthographe ΜΑΑΡΚΟΣ revient

qui peuvent devenir l'objet de discussions étrangères au présent travail, je me contenterai de citer :

1° *Titus Quinctius, fils de Titus, Romain.* — Ce personnage n'est autre que Titus Quinctius Flamininus, vainqueur de Cynoscéphales, libérateur de la Grèce et consul en l'an de Rome 556 (198 avant J. C.). L'orthographe ΚΟΙΓΚΤΙΟΣ se trouve déjà dans la belle inscription de Gythium, publiée par M. Bœckh[1]. Dans l'inscription de Cyrète en Thessalie, on lit ΚΟΙΝΚΤΙΟΣ[2]. L'une et l'autre inscription donnent à Titus Quinctius le titre de *σΊρατηγὸς ὕπατος Ῥωμαίων*.

2° *Lucius Acilius, fils de Cæso.* — Ce personnage n'est pas connu, mais le prénom de *Cæso* ou *Kæso* (en grec *Καίσων*) montre que c'est un Balbus, sans doute le père du consul de l'an 604 (150 avant J. C.), qui, dans les Fastes, est appelé *M'. Acilius L. f. K. n. Balbus* (Manius Acilius Lucii filius Kæsonis nepos Balbus).

3° *Marcus Æmilius Lepidus, fils de Marcus.* — C'est celui-là même qui, préteur en Sicile l'an 565 (191 avant J. C.), et deux fois consul, en 567 et en 579 (187 et 175 avant J. C.), fut souvent, dans le cours de sa carrière politique, mêlé aux affaires de la Grèce.

Ces noms, qui viennent se grouper autour du nom illustre de Titus Quinctius Flamininus, ont trait aux premières relations de la Grèce et de Rome. Revêtus des honneurs de la proxénie dans des années différentes, mais à de courts intervalles, ces nobles Romains furent inscrits ensemble sur le soubassement du temple. Si, comme je le pense, cette inscription eut lieu par ordre de Manius Acilius, il

trois fois dans cette liste. M. Ritschl pense que ce redoublement des voyelles est, en général, postérieur, dans les monuments épigraphiques, à l'an 620 de Rome (134 avant J. C.). L'exemple que nous avons ici sous les yeux est beaucoup plus ancien. Il vient à l'appui de l'opinion d'après laquelle ces redoublements de voyelles sont, non pas une invention du poëte Accius, comme le prétendent les grammairiens latins, mais une importation des Osques bien antérieure à cet écrivain.

[1] *Corpus inscr. græc.* n° 1325.

[2] *Ibid.* n° 1770.

ne faudra plus s'étonner de la complète ressemblance paléographique qui existe entre cette liste de proxènes et les parties inédites du monument bilingue qui viennent d'être découvertes.

Aux treize inscriptions du *mur méridional* mentionnant directement ou indirectement les Amphictions, il faut rattacher encore six autres fragments épigraphiques, trouvés sur des pierres isolées et se rattachant à la même série chronologique. Je crois devoir en extraire les débris de catalogues amphictioniques qu'elles renferment, et les ranger sous des numéros d'ordre à la suite des documents précédemment cités.

XIV.

(Curt. 40.)

. . . . *ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Βουθήρα, Καλλία, Φρίκωνος, Ἀλκιάδα, Ἀποικία, Δελφῶν Ἀθάμβου, Ἀμεινία, Φωκέων Πύλητος, Καλ[λ]ία, Λοκρῶν Φρίκου, Ἀλπωνίου*[1], *Βοιωτῶν Δαμοφίλου, Κλεώνδα, Εὐ[β]οέων Ἀμφικράτεος Χαλκιδέος, Ἀθηναίων Ἱερομνήμο[νος*[2], *Ἐπι]δαυρίων Λαφύλου* . . . .

Cette inscription offre la classification suivante :

Étoliens.	5
Delphiens.	2
Phocéens.	2
Locriens.	2
Béotiens	2
Eubéens.	1
Athéniens.	1
Épidauriens.	1

[1] M. Curtius regarde Ἀλπωνίου comme un ethnique se rapportant à la ville d'*Alpone* en Locride. J'y vois plutôt un nom propre dans le genre des noms Ἀθηναῖος, Χῖος, etc. Je crois que la Locride a, dans cette liste, non pas un seul représentant, comme le pense M. Curtius, mais deux représentants distincts, envoyés par les deux divisions de la Locride qui figurent dans le monument bilingue, et qui sont : 1° la Locride Hypocnémidienne; 2° la Locride Hespérienne ou Ozole. (Voy. la première partie du mémoire, p. 73.)

[2] Ἱερομνήμων est-il le nom de l'homme

C'est, de toutes les inscriptions de ce genre, celle qui se rapproche le plus des documents que j'ai découverts sur le mur oriental. Elle a été lue par M. Curtius sur une pierre polygonale gisant à terre, non loin du soubassement pélasgique. Je suppose que cette pierre appartenait originairement à l'angle, aujourd'hui détruit, du mur méridional et du mur oriental. Elle marque la transition d'une série à l'autre, car, dans l'ordre chronologique, elle prend place immédiatement après les inscriptions du mur oriental et avant celles du mur méridional.

XV.

(Leake, *Trav. in north. Gr.* vol. II, n° 8, pag. 637. — Curt. pag. 48.)

. . . . . . ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Δαμοτίμου, Ἀνδρέα, Λευκία, Δίωνος . . . . Μνησία, Θευδότου, Κλεοκύδου, Χίου, Δελφῶν . . . . δου, Εὐ[θ]υδί[κ]ου, Βοιωτῶν Ἡροδάμου . . . .

XVI.

(Leake, *Trav. in north. Gr.* vol. II, n° 9. — Curt. pag. 48.)

. . . . . . ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Λα . . . μέως, Ἀγέ[μ]ονο[ς, Ἀρι]σ7ώνιος? Ἀλεξάνδρου, . ριχι . ., Ἀλέξωνος, ... χου, Φιλορ[γί]νου?, Δημώνακτος, Χίου[1], Δελφῶν Ἀρα . . ιν . . . ., Φωκέων Καλλικράτους . . . .

Cette inscription, aussi bien que la précédente, est très-imparfaitement copiée. Le nombre des Étoliens y est de neuf ou dix. On trouve, en outre, dans la première, deux Delphiens et deux Béotiens; dans la seconde, deux Delphiens et un Phocéen.

ou celui de la fonction? M. Curtius penche à regarder ici ce mot comme un nom propre. Il faut observer cependant qu'Athènes députait à Delphes un seul *hiéromnémon*, et que cet hiéromnémon unique figure parmi les fonctionnaires civils et religieux auxquels sont réservés des siéges particuliers au théâtre de Bacchus. On a trouvé, en 1862, un fauteuil en place avec l'inscription ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΣ. (Voyez la seconde partie du mémoire, p. 150.)

[1] J'ai séparé Δημώνακτος et Χίου par une virgule, parce que Χῖος est ici, non pas un ethnique, mais un nom propre, comme dans le numéro VIII que j'ai copié à Delphes même. (Cf. p. 182, n° VIII, l. 5.)

XVII.

(D'après la copie originale de Fauvel, conservée à la Bibliothèque impériale. Suppl. gr. 560. — Cette même inscription se trouve dans le *Corpus* sous le n° 1689 *b*, et dans Leake, *Trav. in north. Gr.* vol. II, n° 6. — Leake nous apprend qu'elle était gravée sur la même pierre que les numéros XV et XVI.)

Voici le fac-simile de Fauvel, tel qu'il existe dans ses papiers :

. . . ΝΙΚΟΔΑΜΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΥΝΤΩΑΡΕ..........
. . . ΓΕΛΩΝΟΣΔΙΚΑΤΑΡΧΟΥ ΣΤΡΑΤΑΓΟΥ ΚΡΩΒΟΥΛΟ ΑΝΔ.....
ΤΟΥΣ ΔΕΛΦΩΝ ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥΣ ΑΝΔΡΩΝΟΣ ΒΟΙΩΤΟΝ ΦΛΕ...

Leake, à la fin de la troisième ligne, donne ΒΟΙΩΤΩΝ ΦΛΕΙ. Fauvel fait remarquer qu'il manque une trentaine de lettres à la fin de la première ligne. Cette remarque doit s'appliquer aussi aux deux lignes suivantes.

Pour expliquer ce fragment, il faut le comparer à la transcription restituée des huit premières lignes de l'inscription sotérienne dont j'ai donné un extrait sous le numéro XI (page 183).

Ἐπὶ Νικοδάμου ἄρχοντος, ἱερέως δὲ Φιλωνί-
δου τοῦ Ἀρισῖομάχου Ζακυνθίου — ἱερομνημο-
νούντων Αἰτωλῶν Τιμολόχου, Νεοπῖολέμ[ου],
Γέλωνος, Δικαιάρχου, Στρατάγου, Κρω[ϐύλ]ου,
Ἀνδρομάχου, Ἀλεξάνδρου, Ξενοκράτους —
Δελφῶ[ν Ἀρι]σῖοκράτους, Ἄνδρωνος — Βοιω-
[τ]ῶν Φα[εινοῦ, Φ]ιλίππου — οἵδε ἠγωνίσαν[το]
[τὸν] ἀγῶνα τῶν Σωτηρίων·

C'est de part et d'autre le même archonte et le même catalogue. Les deux inscriptions sont de la même année. Les copies de Fauvel et de Leake, ainsi que la restitution de M. Bœckh dans le n° 1689 *b* du *Corpus*, doivent donc être complétées de la manière suivante :

1. *Ἐπὶ] Νικοδάμου ἄρχοντος· ἱερομνημονούντω[ν] Α[ἰτωλῶν Τιμολόχου, Νεοπῖολέ-*
2. *μου], Γέλωνος, Δικα[ι]άρχου, Στραταγοῦ, Κρωϐύλο[υ], Ἀνδρομάχου, Ἀλεξάν-δρου, Ξενοκρά-*
3. *τους· Δελφῶν Ἀρισῖοκράτους, Ἄνδρωνος· Βοιτῶν Φ[α]ει[νοῦ, Φιλίππου.*

Le catalogue est composé ainsi :

Étoliens	9
Delphiens	2
Béotiens	2

C'est la même répartition que dans le numéro XV.

XVIII.

(Ross, *Inscr. gr. ined.* fasc. I, n° 70, et Rhangabé, *Ant. hell.* vol. II, n° 706.)

Ἐπὶ Ἀμύντα ἄρχοντος· ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Ἀρισ7οβούλου, Λέωνος, Ἀλεξάνδρου, Νικιάδα, Γεννάδα, Παιδία, Ἀλαθίωνος, Νικοβούλου, Ἀντιλέωνος, Κωνωπίωνος, Χίου· Δελφῶν Νικομάχου, Ἀγάθωνος· Βοιωτῶν Θαρσία, Τιμόλα· Φωκέων Στράτωνος.

Ce catalogue se décompose ainsi :

Étoliens	11
Delphiens	2
Béotiens	2
Phocéens	1

Cette inscription appartient à la portion du mur méridional explorée par Ottfried Müller, et la répartition des hiéromnémons est la même que dans les numéros 41 et 42 de M. Curtius, répondant aux numéros I et II du présent appendice.

XIX.

(D'après une copie manuscrite de Fauvel, et d'après une copie imprimée de Dodwell, vol. II, pag. 508. — Cf. *Corpus inscr. gr.* n° 1689.)

. . . . ιου [Λα]μιέος, Σιμάρου,
. . . . α Προσχείου, Πολυξένου Λιμναίου,
. . . . λαιέος, Μνασιλαΐδα, Ἀμβρακιωτᾶν
. . . σ7ανου, Δελφῶν Τελε[δ]άμου, Ἐμμενίδα
Θαυμακοῦ Πυθίοις.

C'est évidemment le reste d'un catalogue amphictionique, placé en tête d'un décret dont les deux copies que j'ai citées offrent encore quelques traces. Dans ce catalogue, les noms de la plupart des hiéromnémons paraissent avoir été accompagnés d'ethniques: ainsi *Λαμιέος*, de Lamia en Thessalie; *Προσχείου*, doriquement pour *Προσχιέος*, de Proschion en Étolie; *Λιμναίου*, de Limné en Thessalie ou en Acarnanie; [*Λι*]*λαιέος*, de Lilæa en Phocide; *Θαυμακοῦ*, de Thaumacia en Thessalie. L'inscription nous est parvenue trop mutilée pour qu'on puisse déterminer le nombre des hiéromnémons. Nous y remarquons seulement les *Ambraciotes* à côté des *Delphiens*. Cette irrégularité semble indiquer qu'ici encore nous avons affaire à un fragment de catalogue de l'époque étolienne. Les Étoliens variaient sans doute, au gré de leurs alliances, la composition du conseil.

XX.

(D'après Cyriaque d'Ancône et Dodwell. — *Corpus inscr. gr.* n° 1694.)

Θ ε ο ι.

Ἐπὶ Ἀρισῖαγόρα ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς· πυλαίας ἠρινῆς· ἱερομνημονούντων Αἰτωλῶν Πολεμάρχου, Ἀλεξαμενοῦ[1], *Δάμωνος.*

Cyriaque d'Ancône dit, au sujet de cette inscription : « Inscriptio « brevis in ipso Apollinis templi latere adhuc integra in parte manente « et ad occidentalem plagam spectante. » Mais Dodwell, qui a encore vu cette inscription, nous apprend qu'elle était gravée sur un édifice rond en forme d'exèdre, entre le village de Kastri et la fontaine Castalie. Cet édifice rond, que Cyriaque d'Ancône avait pris pour le temple d'Apollon, est sans doute celui dont plusieurs blocs ont été retrouvés en 1861, non loin du mur méridional. Ces blocs portent, outre plusieurs actes d'affranchissement, une inscription mutilée

[1] Dodwell a lu Ἀλεξάνδρου, mais Cyriaque d'Ancône est plus sûr. (Cf. Dodwell, *Tour trough Greece*, vol. I, p. 182, et Cyriac. Ancon. *Inscript.* p. XXIX.)

relative à une alliance des Étoliens avec les habitants d'Héraclée (sans doute Héraclée dans la Trachine, voisine de la frontière étolienne). Voici ce fragment :

..... Αἰτω]λῶν......................
..... Αἰ]τωλοῖς· ἐπει[δ]ὴ Ἡρ[ακ]λειῶ[τα]ι....
...... ἀποσ7είλαντες Μ[ε]νεκράτ[η.........
..... εὐ]μένειαν ἀνενεώσαντο καὶ τὰ........
......αίοις αὐτῶν Φιλάνθρωπον αν.........
......αν δέδοχθαι τοῖς Αἰτωλοῖς...........
.......ας τῶν Αἰτωλῶν· ἐπει[δὴ..........
......αι εἴ τίς κα ἀποσ7έλληται πρεσβείαν
......αῖον διαλέγεσθαι ὑπὲρ αὐτῶν κα
..... παρὰ τᾶς πόλιος τ[ῶν] Ἡρακλειωτᾶν
......αι περὶ ὧν οἴονται δεῖν οἱ Ἡρακλει[ῶται
..... πολυωρεῖν ὡς ὄντων.........
.... εὐχαρισ7ήσει τοῖς Αἰτω[λοῖς...
.... ἐν Δελφοῖς ἐν τῶι....

Les inscriptions gravées sur le monument rond appartiennent donc à l'époque de la domination étolienne. Les deux lignes lues par Cyriaque d'Ancône et Dodwell appartiennent à cette même époque. Ces deux lignes n'ont pas été retrouvées dans les fouilles : je conjecture qu'elles sont gravées sur un bloc encore enfoui dans le sol. Elles forment, non pas une inscription entière, comme l'a cru M. Letronne[1], mais un commencement d'inscription absolument semblable, pour la forme, aux décrets amphictioniques gravés sur le soubassement du temple. C'est le même groupe de documents. Les inscriptions du monument rond continuaient évidemment les séries du mur méridional, puisqu'on y retrouve même des actes d'affranchissement[2].

[1] Letronne, *Éclaircissements sur les fonctions des magistrats appelés Mnémons, Hiéromnémons, Promnémons, et sur la composition de l'assemblée amphictyonique.* (*Mémoires de l'Institut*, vol. VI, p. 248.)

[2] Inscr. Delph. nos 445-447 et 471.

De la comparaison des documents qui viennent d'être énumérés, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Les inscriptions amphictioniques trouvées jusqu'à ce jour dans les ruines de Delphes, à l'exception du seul monument bilingue, appartiennent à l'époque de la prépondérance des Étoliens au sein de l'Amphictionie delphique. Celles de ces inscriptions qui sont gravées sur le soubassement oriental du temple paraissent antérieures à la guerre *des deux ligues,* qui éclata en l'an 221 avant notre ère. Celles qui sont gravées sur le soubassement méridional paraissent, au contraire, postérieures à cette date. L'objection qu'on pourrait tirer du nom de Ptolémée, roi d'Égypte, qui figure dans un décret de proxénie publié par M. Curtius[1], n'infirme en rien cette classification, car il ne s'agit pas nécessairement de Ptolémée Philadelphe : il peut être question de tout autre souverain de la famille des Lagides. Le nom de l'archonte delphique cité comme éponyme dans ce décret nous reporte vers l'an 197 avant notre ère, c'est-à-dire vers le milieu du règne de Ptolémée Épiphane (225-181 avant J. C.). Cette date coïncide donc avec l'ordre que je propose.

2° Les inscriptions existant sur le soubassement du temple ont été gravées d'après un ordre chronologique décroissant dans la direction de l'est vers l'ouest. A mesure qu'on s'éloigne de l'angle oriental et qu'on s'avance vers l'angle occidental du mur pélasgique, les textes paraissent d'époque plus récente. Cet ordre général souffre quelques exceptions, dues à des intercalations postérieures : on en a un exemple dans l'inscription contemporaine du roi Persée de Macédoine, qui se trouve au milieu du mur méridional, mais sur une assise inférieure.

3° Le monument bilingue seul nous fait connaître la véritable composition du conseil amphictionique, dont les autres inscriptions ne nous présentent que des images incomplètes et altérées. C'est en

[1] E. Curtius, *Anecdota Delphica,* p. 8 et 81.

comparant les listes partielles renfermées dans ces inscriptions au catalogue intégral contenu dans le monument bilingue, qu'on peut déterminer la mesure des changements que la politique et la guerre, à certaines époques données, introduisirent dans l'institution amphictionique.

Gravé sur les murs mêmes du sanctuaire delphique, le monument bilingue est donc le centre commun autour duquel viennent se grouper les renseignements épars dans les autres inscriptions réunies ou disséminées sur divers points des ruines de Delphes.

III.

NOTICE SUR UNE STÈLE ATHÉNIENNE RELATIVE À L'AMPHICTIONIE DELPHIQUE.

La restitution du catalogue de l'Amphictionie delphique, telle que je l'ai proposée il y a cinq ans d'après les débris mutilés du monument bilingue de Delphes[1], a reçu d'une découverte récente une confirmation aussi entière qu'inespérée. Dans les premiers jours du mois de janvier 1866, les fouilles opérées par la Société archéologique d'Athènes au midi de la scène du théâtre de Bacchus, au pied même de l'Acropole, mirent à jour une stèle de marbre relative aux Amphictions et renfermant un fragment de catalogue dont les parties conservées sont identiques aux listes que j'ai publiées. Je crois devoir insérer ici, à titre de pièce justificative, le texte de ce document nouveau, tel que j'ai pu le constituer à l'aide des sources suivantes : 1° une copie due au zèle de MM. Blondel et Decharme, membres de l'École française d'Athènes, et mise obligeamment par notre maître commun, M. Egger, à ma disposition; 2° une transcription en minuscules, insérée par un savant antiquaire athénien, M. Koumanoudis, dans un recueil périodique d'Athènes; 3° un estampage obtenu par l'intervention d'un Hellène distingué, M. Phocion Roque, chargé d'affaires de Grèce en France. Cet estampage m'a fourni le moyen de concilier les divergences des deux copies, et d'évaluer approximativement la longueur des lacunes.

Voici le texte de ce monument, avec un essai de restitution :

[1] Voyez le Mémoire ci-dessus, p. 73.

STÈLE ATHÉNIENNE RELATIVE A L'AMPHICTIONIE DELPHIQUE.

Θ . . Ι
ΕΚΤΟΥΜΗΤΡ. . . . . ΩΝΟΣΑΡΧΟΝ
ΤΟΣΕΝΔΕΛΦ. . . . . .ΑΡΙΝΑΣΙΕΡΟΜΝΑ
ΜΟΝΟΥΝΤΩΝΘ. . . . . .ΟΔΑ. .ΛΕΟΝΤΟΣΑ.
ΤΩΛΩΠΑΥΚΕΑ. . . . . .ΟΙΩΤ. . .ΣΩΠΩΝΟ.
ΔΙΟΝΥΣΙΔΟΥ. . . . . .ΙΡΕΑΧ/. . . . .ΕΔΟΞΙ
ΤΟΙΣΑΜΦΙΚΤ. . . . . .ΣΙΕΡΟΜΝ. . . . .ΙΝΚΑ.
ΤΟΙΣΑΓΟΡΑΤ. . . . . .ΣΠΑΝΤ. . . . .
ΛΙΑΚΑΙΑΤΕ. . . . . .ΙΣΤ. . . . .
ΚΑΙΜΗΗΙΑΓΩΓΙ. . . . .
ΜΟΥΜΗΤΕΕΙΡΗΝΗΣΜΗΤΕ. . . . .
ΑΥΤΟΙΣΑΤΕΛΕΙΑΚΑΙΑΣΦΑΛΕ. . . . .
ΚΕΧΩΡΗΜΕΝΗΥΠΟΠΑΝΤΩΝΤΩΝΕΛΛ. . . . .
ΔΕΤΟΥΣΤΕΧΝΙΤΑΣΑΤΕΛΕΙΣΣΤΡΑΤΕΙ. . . . .
ΚΑΙΝΑΥΤΙΚΑΣΟΠΩΣΤΟΙΣΘΕΟΙΣΑΙΤΙΜ. . . . .
ΦΑΣΞΙΣΙΤΕΤΑΓΜΕΝΟΙΟΙΤΕΧΝΙΤΑΙΣΥΝΤ. . . . .
ΤΟΙΣΚΑΘΗΚΟΥΣΙΝΧΡΟΝΟΙΣΟΝΤΩΝΑΥΤΩ. . . . .
ΓΜΟΝΗΤΩΝΚΑΙΙΕΡΩΝΠΡΟΣΤΑΙΣΤΩΝΘΕΩΝ. . . . .
ΑΙΣΜΗΕΞΕΣΤΩΔΕΜΗΔΕΝΙΑΓΕΙΝΤΟΝΤ. . . . .
ΠΟΛΕΜΟΥΜΗΤΕΕΙΡΗΝΑΣΜΗΔΕΣΥΛΑΝ. . . . .
ΟΣΕΧΩΝΠΟΛΕΙΗΙΥΠΟΧΡΕΩΣΚΑΙΕΑΝΙΔ. . . . .
ΟΥΥΠΟΧΡΕΟΣΟΤΕΧΝΙΤΑΣΕΑΝΔΕΤΙ. . . . .
ΗΙΥΠΟΔΙΚΟΣΕΣΤΩΕΝΑΜΦΙΚΤΙΟΣΙΝ. . . . .
ΛΙΣΕΝΑΙΑΝΤΟΑΔΙΚΗΜΑΚΑΤΑΤΟΥΤ. . . . .
ΘΗΙΕΙΜΕΝΔΕΤΑΝΑΤΕΛΕΙΑΝΚΑΙΤΑ. . . . .
ΔΕΔΟΜΕΝΑΝΥΠΟΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝΤ. . . . .
ΧΝΙΤΑΙΣΕΙΣΤΟΝΑΕΙΧΡΟΝΟΝΟΥΣΙ. . . . .
ΤΟΙΣΤΟΥΣΔΕΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣΑΝΑ. . . . .
Ε(sic)ΙΣΤΗΛΑΑΝΑΙΘΙΝΑΝΚΑΙΣΤΗΣΑΙΕΝ. . . . .
ΔΕΚΑΙΠΟΤΙΑΘΗΝΑΙΟΥΣΤΟΥΔΟΓΜΑΤΟ. . . . .
ΦΟΝΕΣΦΡΑΓΙΣΜΕΝΟΝΙΝΑΕΙΔΩΝΤΙΟ. . . . .
ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣΠΛΕΙΣΤΑΝΕΧΟΝΤΙΠΡΟΝ. . . . .
ΠΡΟΣΤΟΥΣΘΕΟΥΣΕΥΣΕΒΕΙΑΣΚΑΙΚΑΤΑ. . . . .
ΤΟΙΣΠΑΡΑΚΑΛΟΥΜΕΝΟΙΣΥΠΟΤΩΝΤΕΧΝ. . . . .
ΤΑΙΔΕΚΑΙΕΙΣΤΟΛΟΙΠΟΝΤΑΥΤΑΤΕΦΥΛΑΣ. . . . .
ΠΑΝΤΑΧΡΟΝΟΝΚΑΙΑΛΛΟΟΤΙΑΝΕΧΩΝΤΙ. . . . .
ΞΕΙΝΥΠΕΡΤΩΝΠΕΡΙΤΟΝΔΙΟΝΥΣΟΝΤ. . . . .
ΒΕΙΣΑΣΤΥΔΑΜΑΣΠΟΙΗΤΗΣΤΡΑΓΩΙ. . . . .
ΜΟΣΤΡΑΓΩΙΔΟΣ
ΕΚΤΟΥΜΗΤΡΩΙΟΥΕΠΙΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟΥ. . . . .
ΔΡΟΜΙΩΝΟΣΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΑΜΦΙΚΤΙ. . . . .
ΒΟΥΛΕΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΧΑΙΡΕΙΝΠΡΕΣΒΕΝ. . . . .
ΜΑΣΠΑΡΑΤΩΝΤΕΧΝΙΤΩΝΤΩΝΜΕΤΕΧ. . . . .
ΜΙΝΣΥΟ(sic)ΝΟΔΟΥΔΙΟΝΥΣΙΟΥΤΟΥΝΥΜΦΙ. . . . .
ΠΟΔΙΔΑΣΚΑΛΟΥΘΥΜΟΤΕΛΟΥΤΟΥΦΙΛΟ. . . . .
ΠΟΙΗΤΟΥΕΛΠΙΝΙΚΟΥΤΟΥΕΠΙΚΡΑΤΟΥΤΡΑΓ. . . . .
ΚΑΛΟΥΦΙΛΙΩΝΟΣΤΟΥΦΙΛΟΜΗΛΟΥΤΡΑΓΙΚΟΥ. . . . .
ΑΡΙΣΤΩΝΟΣΤΟΥΞΗΝΩΝΟΣΤΡΑΓΙΚΟΥΥΠΟΔΙ. . . . .

ΗΝΕΛΑΒΟΝΑΠΟΚΡΙΣΙΝΠΑΡΗΜΩΝΟΙΗΘΕΝΤΩ. . . . .
ΚΑΙΠΡΟΣΥΜΑΣΥΠΟΓΕΓΡΑΦΑΜΕΝΥΜΙΝΤΟΥΕ. . . . .
ΥΦΗΜΑΩΝΔΟΓΜΑΤΟΣΤΟΑΝΤΙΓΡΑΦΟΝ
ΑΡΧΟΝΤΟΣΕΝΔΕΛΦΟΙΣΑΓΙΣΤΙΩΝΟΣΤΟΥΑΝΑ. . . . .
ΝΟΣΒΟΥΚΑΤΙΟΥΠΥΘΙΟΙΣΕΔΟΞΕΝΤΟΙΣΑΜΦΙΚΤ. . . . .
ΘΟΥΣΙΝΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΥΝΤΩΝΠΑΡΑΜΕΝΘΕΣΣ. . . . .
ΚΛΕΙΠΠΟΥΑΤΤΑΓΙΟΥΠΟΛΛΙΧΟΥΤΟΥΦΡΥΝΟΥΓ . . . .
ΧΑΙΩΝΦΘΙΩΤΩΝΜΝΑΣΑΡΧΟΥΤΟΥΛΕΟΝΤ. .ΛΑ. . . . .
ΜΑΧΟΥΤΟΥΠΟΛΙΤΟΥΜΕΛΙΤΑΙΕΩΣΠΑΓ. . . . .
ΤΟΥΞΕΝΟΛΑΟΥΕΧΙΝΑΙΟΥΠΑΡΑΔΕΔΟΛΟ. . . . .
ΚΛΕΩΝΥΜΟΥΑΓΓΕΙΑΤΟΥΠΑΡΑΔΕΔΕΛΦΩ. . . . .
ΩΝΟΣΑΒΡΟΜΑΧΟΥΤΟΥΜΑΝΤΙΟΥΠΑΡΑΔΕϥ. . . . .
ΚΑΙΙΑΥΛΛΟΥΤΩΝΕΠΙΝΙΚΟΥΑΙΛΑΙΕΩΝΠΑ . . . .
ΝΙΟΥΤΟΥΟΦΕΛΤΟΥΘΗΒΑΙΟΥΔΗΜΟΚΡΙΤΟΥΤΟ. . . . .
ΠΑΡΑΔΕΜΑΓΝΗΤΩΝΘΕΟΔ .ΤΟΥΤΟΥΔΙΟΓΕΝC . . . .
ΑΙΟΥΔΗΜΗΤΡΙΕΩΝΠΑΡΑΔ . ΑΙΝΙΑΝΩΝΜΟΣ . . . .

ΩΝΤΩΝΕΓΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣΤΕΙΣΕΟΥΤΟΥΑΛΕΞΑΝΔΡΟ. . . . .
ΠΑΡΑΔΕΠΕΡΡΑΙΒΩΝΧΑΡΙΔΗΜΟΥΤΟΥΦΙΛΟΚΡΑΤΟΥΓΟΝ. . . . .
ΔΕΔΩΡΙΕΩΝΤΩΝΕΚΠΕΛΟΠΟΝΝΗΣΟΥΔΙΟΙΤΑΤϽΥΝΙΚϹ. . . . .
ΚΥΩΝΙΟΥΠΑΡΑΔΕΕΥΒΟΕΩΝΑΝΤΙΛΕΟΝΤΟΣΤΟΥΠΟΛΙΛ. . . . .
ΔΕΩΣΕΠΕΙΔΗΟΙΠΕΡΙΤΟΝΔΙΟΝΥΣΟΝΤΕΧΝΙΤΑΙΟΙΕΝ. . . . .
ΦΙΣΜΑΚΑΙΠΡΕΣΒΕΥΤΑΣΑΠΟΣΤ. .ΛΑΝΤΕΣΔΙΟΝΥΣ. . . . .
ΤΡΑΓΙΚΟΝΥΠΟΔΙΔΑΣΚΑΛΟΝΘΥΑ. . . .ΛΗΝΦΙΛΟΚΛΕΟΥ. . . . .
ΗΤΗΝΕΛΠΙΝΙΚΟΝΕΠΙΚΡΑΤΟΥΤΡΑ. .ΚΟΝΥΠΟΔΙΔΑΣΚ. . . . .
ΦΙΛΟΜΗΛΟΥΤΡΑΓΙΚΟΝΥΠΟΔΙΔΑΣΚΑ.ΟΝΑΡΙΣΤΩΝΑΞ. . . . .
ΚΟΝΥΠΟΔΙΔΑΣΚΑΛΟΝΑΝΑΝΕΝΕΩΝ. . .ΤΗΝΔΕΔΟΜΕΝ. . . . .
ΤΑΙΣΤΟΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΠΡΟΤΕΡΟΝΥΠΟ.ΩΝΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩ. . . . .
ΦΑΛΕΙΑΝΚΑΤΑΤΟΔΟΓΜΑΚΑΙΠΑΡΑΚΑΛΟΥΣΙΝΤΟΥΣΑΜΦ. . . . .
ΘΑΠΡΑΤΤΟΝΤΑΣΤΗΙΤΩΝΠΡΟΓΟΝΩΝΑΙΡΕΣΕΙΣΥΝΤΗΡΗΣΑ. . . . .
ΤΑΞΑΥΤΟΙΣΦΙΛΑΝΘΡΩΠΑΟΠΩΣΟΥΝΚΑΙΟΙΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣ. . . . .
ΠΡΟΤΕΡΟΝΔΕΔΟΓΜΕΝΑΒΕΒΑΙΟΥΝΤΕΣΔΕΔΟΧΘΑΙΤΟΙΣ. . . . .
ΝΑΙΤΟΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΤΕΧΝΙΤΑΙΣΤΗΝΤΕΑΣΥΛΙΑΝΚΑΙΤΗ. . . . .
ΠΟΝΑΕΙΧΡΟΝΟΝΚΑΘΑΚΑΙΕΞΑΡΧΗΣΥΠΗΡΧΕΝΚΑΙΕΙΝΑΙΑΥ. . . . .
.ΤΕΛΕΙΣΚΑΙΜΗΕΞΕΙΝΑΙΜΗΘΕΝΙΑΓΕΙΝΤΟΝΤΕΧΝΙΤΗ. . . . .
ΤΑΤΗΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΣΥΝΟΔΟΥΜΗΤΕΠΟΛΕΜΟΥΜΗΤΕΕ. . . . .
ΛΑΝΜΗΔΕΡΥΣΙΑΞΕΙΝΑΛΛΕΙΝΑΙΑΥΤΟΥΣΙΕΡΟΥΣΚΑΙ. . . . .
ΝΗΤΟΥΣΕΑΝΜΗΤΙΣΑΓΗΤΙΝΑΤΟΥΤΩΝΠΡΟ.ΙΔΙΟΝΧΡΕ. . . . .
ΡΑΤΑΥΤΑΠΟΙΗΙΥΠΟΔΙΚΟΣΕΣΤΩΕΝΑΜΦΙΚ.ΙΟΣΙΝΚΑΙ. . . . .
ΛΙΣΕΝΗΙΑΝΤΟΑΔΙΚΗΜΑΚΑΤΑΤΟΥΤΕΧΝΙ. . .ΣΥΝΤ.ΛΕ. . . . .
ΤΩΝΓΙΝΟΜΕΝΩΝΥΠΑΡΧΗΙΗΤΕΑΣΥΛΙΑΚΑΙΑΣΙΑΛΕΙΑΤ. . . . .
ΤΟΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΚΑΙΟΙΑΜΦΙΚΤΙΟΝΕΣΦΑΙΝΩΝΤΑΙΑΚΟΛΟΥ. .ΠΡΑ . . . .
ΤΕΣΤΗΙΤΩΝΠΡΟΓΟΝΩΝΑΙΡΕΣΕΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔΟΓΜΑΕ. .ΕΛΦΟΙΣΟ
ΜΟΙΩΣΔΕΚΑΙΔΙΑΠΟΣΤΕΙΛΑΣΘΑΙΤΟΥΔΟΓΜΑΤΟΣΤΟΥΔΕΑΝΤΙΓΡΑΦΟΝΠΡΟΣ
ΤΟΝΔΗΜΟΝΤΟΝΑΘΗΝΑΙΩΝΟΠΩΣΠΑΡΑΚΟΛΟΥΘΗΙΤΑΔΕΔΟΓΜΕΝΑΦΙΛΑΝ
ΘΡΩΠΑΠΑΡΑΤΩΝΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝΤΟΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΤΕΧΝΙΤΑΙΣΕΙΝΑΙΔΕ
ΤΑΥΤΑΤΟΙΣΕΝΑΘΗΝΑΙΣΤΕΧΝΙΤΑΙΣΕΑΝΜΗΤΙΡΩΜΑΙΟΙΣΥΠΕΝΑΝΤΙΟΝΗΙ

A.

Θ [Ε Ο] Ι

Ἐκ τοῦ Μητρ[ῴου. Ἐπὶ . . . .]ωνος ἄρχοντος· ἐν Δελφ[οῖς· ϖυλαίας ἐ]αρινᾶς· ἱερομναμονούντων Θ[εσσαλῶν Ἱππ]ο δά[μ]α, Λέοντος· Α[ἰτωλῶν Λυκέα . . . . Β]οιωτ[ῶν] Ἀσώπωνο[ς, Διονυσίδου· [Δελφῶν? Χαι]ρέα, Χα. . . . ἔδοξ[ε τοῖς Ἀμφικτ[ίοσιν καὶ τοῖ]ς ἱερομν[άμοσ]ιν κα[ὶ τοῖς ἀγορατ[ροῖς καὶ συνέδροι]ς ϖάντ[εσσιν? ἵνα ἀσυλία καὶ ἀτέ[λεια τοῖς ἐν Ἀθήνα]ις τ[εχνίταις ᾖ, καὶ μὴ ᾖ ἀγώγι[μος μηδεὶς τεχνίτας μήτε ϖολέμου μήτε εἰρήνης μήτε [γᾶς μήτε θαλάσσας, ἀλλ' ᾖ αὐτοῖς ἀτέλεια καὶ ἀσφάλε[ια ἡ καὶ ϖρότερον συνκεχωρημένη ὑπὸ ϖάντων τῶν Ἑλλ[ήνων . . . . . εἶμεν δὲ τοὺς τεχνίτας ἀτελεῖς στρατε[ίας ϖάσας, ϖεζᾶς τε καὶ ναυτικᾶς, ὅπως τοῖς θεοῖς αἱ τιμα[ὶ αἱ ἔννομοι ἐφ' ἃς εἰσι τεταγμένοι οἱ τεχνῖται συντ[ελῶνται ἐν τοῖς καθήκουσιν χρόνοις, ὄντων αὐτῶ[ν ἀπολυπραγμονήτων καὶ ἱερῶν ϖρὸς ταῖς τῶν θεῶν [ἐννόμοις τιμαῖς· μὴ ἐξέστω δὲ μηδενὶ ἄγειν τὸν τ[εχνίταν μήτε ϖολέμου μήτε εἰρήνας μηδὲ συλᾶν, [ϖλὴν ἐὰν χρέος ἔχων ϖόλει ᾖ ὑπόχρεως, καὶ ἐὰν ἰδ[ίᾳ ᾖ ἰδιώτου ὑπόχρεος ὁ τεχνίτας· ἐὰν δέ τι[ς ϖαρὰ ταῦτα ϖοιῇ, ὑπόδικος ἔστω ἐν Ἀμφικτίοσιν [καὶ αὐτὸς καὶ ἡ ϖόλις ἐν ᾇ ἂν τὸ ἀδίκημα κατὰ τοῦ τ[εχνίτου συντελεσθῇ· εἶμεν δὲ τὰν ἀτέλειαν καὶ τὰ[ν ἀσφάλειαν τὰν δεδομέναν ὑπὸ Ἀμφικτιόνων τ[οῖς ἐν Ἀθήναις τεχνίταις εἰς τὸν ἀεὶ χρόνον οὖσι[ν ἱεροῖς καὶ ἀσυλήτοις· τοὺς δὲ γραμματεῖς ἀνα[γράψαι τὸ δόγμα τόδε εἰ[ς] στήλαν λιθίναν καὶ στῆσαι ἐν [τῷ ἱερῷ· ϖέμψαι δὲ καὶ ϖοτὶ Ἀθηναίους τοῦ δόγματο[ς τοῦδε ἀντίγραφον ἐσφραγισμένον, ἵνα εἰδῶντι ο[ἱ Ἀθηναῖοι ὅτι οἱ Ἀμφικτίονες ϖλείσταν ἔχοντι ϖρόν[οιαν τῆς τε αὐτῶν ϖρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείας καὶ κατα[ινοῦσιν? εὐνοϊκῶς τοῖς ϖαρακαλουμένοις ὑπὸ τῶν τεχν[ιτῶν, ϖροαιροῦνται δὲ καὶ εἰς τὸ λοιπὸν ταὐτά τε φυλάσ[σειν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον καὶ ἄλλο ὅ, τι ἂν ἔχωντι [ἀγαθὸν ψηφίζειν ὑπὲρ τῶν ϖερὶ τὸν Διόνυσον τ[εχνιτῶν. Πρέσβεις· Ἀστυδάμας ϖοιητὴς τραγῳ[δίας, Ἀριστόδη-? μος τραγῳδός.

B.

Ἐκ τοῦ Μητρῴου. Ἐπὶ Δημοστράτου [ἄρχοντος, μηνὸς Βοηδρομιῶνος. Τὸ κοινὸν τῶν Ἀμφικτι[όνων Ἀθηναίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν. Πρεσβευ[σάντων ϖρὸς ἡμᾶς ϖαρὰ τῶν τεχνιτῶν τῶν μετεχ[όντων τῆς ϖαρ' ὑμῖν συνόδου Διονυσίου τοῦ Νυμφι? . . . τραγικοῦ ὑποδιδασκάλου, Θυμοτέλου τοῦ Φιλο[κλέους τραγῳδίας ϖοιητοῦ, Ἐλπινίκου τοῦ Ἐπικράτου τραγ[ικοῦ ὑποδιδασκάλου, Φιλίωνος τοῦ Φιλομήλου τραγικοῦ [ὑποδιδασκάλου, Ἀρίστωνος τοῦ Ζήνωνος τραγικοῦ ὑποδι[δασκάλου, καὶ

ἣν ἔλαβον ἀπόκρισιν παρ' ἡμῶν οἰηθέντω[ν δεῖν πέμπειν καὶ πρὸς ὑμᾶς, ὑπογεγράφαμεν ὑμῖν τοῦ ἐ[ψηφισμένου ὑφ' ἡμῶν δόγματος τὸ ἀντίγραφον.

C.

Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀριστίωνος τοῦ Ἀνα[ξανδρίδα, μηνὸς Βουκατίου· Πυθίοις· ἔδοξεν τοῖς Ἀμφικτ[ίοσιν συνελθοῦσιν, ἱερομνημονούντων παρὰ μὲν Θεσσ[αλῶν ..... τοῦ Κλείππου Ἀτραγίου, Πολλίχου τοῦ Φρύνου Γ[υρτωνίου, παρὰ δὲ Ἀχαιῶν Φθιωτῶν Μνασάρχου τοῦ Λέοντ[ος] Λα[μιέως, Καλλιμάχου τοῦ Πολίτου Μελιταιέως, παρ[ὰ δὲ Μαλιέων? ..... τοῦ Ξενολάου Ἐχιναίου, παρὰ δὲ Δολό[πων .... τοῦ Κλεωνύμου Ἀγγειάτου, παρὰ δὲ Δελφῶ[ν ...... τοῦ .... ωνος, Ἀβρομάχου τοῦ Μαντίου, παρὰ δὲ Φ[ωκέων .... καὶ Φαύλλου τῶν Ἐπινίκου Λιλαιέων, πα[ρὰ δὲ Βοιωτῶν .... νίου τοῦ Ὀφέλτου Θηβαίου, Δημοκρίτου το[ῦ .... παρὰ δὲ Μαγνήτων Θεοδ[ό]του τοῦ Διογένο[υ καὶ ..... τοῦ ... αίου Δημητριέων, παρὰ δ[ὲ] Αἰνιάνων Μοσ[χίωνος? τοῦ .....

(Lacune de cinq lignes.)

[Δωριέων τῶν ἐγ Μητροπόλεως Τεισέου τοῦ Ἀλεξάνδρο[υ ...... παρὰ δὲ Περραιβῶν Χαριδήμου τοῦ Φιλοκράτου Γον[νίου, παρὰ δὲ Δωριέων τῶν ἐκ Πελοποννήσου Διοίτα τοῦ Νικο[δάμου? Σικυωνίου, παρὰ δὲ Εὐβοέων Ἀντιλέοντος τοῦ Πολιά[ρχου? Χαλκιδέως· ἐπειδὴ οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται οἱ ἐν [Ἀθήναις ψήφισμα καὶ πρεσβευτὰς ἀποστ[εί]λαντες Διονύσ[ιον Νυμφι... τραγικὸν ὑποδιδάσκαλον, Θυμ[οτέ]λην Φιλοκλέου[ς τραγῳδίας ποιητήν, Ἐλπίνικον Ἐπικράτου τρα[γι]κὸν ὑποδιδάσκ[αλον, Φιλίωνα Φιλομήλου τραγικὸν ὑποδιδάσκα[λ]ον, Ἀρίστωνα Ζ[ήνωνος τραγικὸν ὑποδιδάσκαλον, ἀνανεέων[ται] τὴν δεδομέν[ην τοῖς τεχνίταις τοῖς ἐν Ἀθήναις πρότερον ὑπὸ [τ]ῶν Ἀμφικτιόνω[ν ἀτέλειαν καὶ ἀσφάλειαν κατὰ τὸ δόγμα, καὶ παρακαλοῦσιν τοὺς Ἀμφ[ικτίονας, ἀκόλουθα πράττοντας τῇ τῶν προγόνων αἱρέσει, συντηρῆσα[ι τὰ ψηφισθέντα ἑαυτοῖς φιλάνθρωπα· ὅπως οὖν καὶ οἱ Ἀμφικτίονες [φαίνωνται τὰ πρότερον δεδογμένα βεβαιοῦντες, δέδοχθαι τοῖς [Ἀμφικτίοσιν εἶναι τοῖς ἐν Ἀθήναις τεχνίταις τήν τε ἀσυλίαν καὶ τὴ[ν ἀσφάλειαν εἰς λοιπὸν ἀεὶ χρόνον, καθ' ἃ καὶ ἐξ ἀρχῆς ὑπῆρχεν, καὶ εἶναι αὐ[τοὺς ἱεροὺς καὶ ἀ]τελεῖς, καὶ μὴ ἐξεῖναι μηθενὶ ἄγειν τὸν τεχνίτη[ν τὸν μετέχοντα τῆς ἐν Ἀθήναις συνόδου μήτε πολέμου μήτε ε[ἰρήνης μηδὲ συλᾶν μηδὲ ῥυσιάζειν, ἀλλ' εἶναι αὐτοὺς ἱεροὺς καὶ [ἀπολυπραγμονήτους, ἐὰν μή τις ἄγῃ τινὰ τούτων πρὸ[ς] ἴδιον χρέ[ος· ἐὰν δέ τις παρὰ ταῦτα ποιῇ, ὑπόδικος ἔστω ἐν Ἀμφικ[τ]ίοσιν κα[ὶ αὐτὸς καὶ ἡ πόλις ἐν ᾗ ἂν τὸ ἀδίκημα κατὰ τοῦ τεχνί[του] συντ[ε]λε[σθῇ· ἵνα τούτων γινομένων ὑπάρχῃ ἥ τε ἀσυλία καὶ ἡ ἀσφάλεια τ[οῖς τεχνίταις τοῖς ἐν Ἀθήναις, καὶ οἱ Ἀμφικτίονες φαίνωνται ἀκόλου[θα] πρά[ττοντες τῇ τῶν προγόνων αἱρέσει· ἀναγράψαι δὲ τὸ δόγμα ἐ[ν Δ]ελφοῖς· ὁμοίως δὲ καὶ διαποστείλασθαι τοῦ δόγματος τοῦδε ἀντίγραφον πρὸς τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων, ὅπως παρακολουθῇ τὰ δεδογμένα φιλάνθρωπα παρὰ τῶν Ἀμφικτιόνων τοῖς ἐν Ἀθήναις τεχνίταις· εἶναι δὲ ταῦτα τοῖς ἐν Ἀθήναις τεχνίταις, ἐὰν μή τι Ῥωμαίοις ὑπεναντιον ᾖ.

Ligne 4. — La lettre Θ, commencement du mot Θ[εσσαλῶν], est empruntée à la copie de M. Koumanoudis, dont l'autorité est considérable. Cette lettre ne se retrouve pas sur l'estampage.

Ligne 10. — L'estampage donne ΑΓΩΓΙ. La copie de M. Koumanoudis fournit une lettre de plus, αγωγιμ. La leçon est la même : ἀγώγιμος.

Ligne 37. — La première des quatre lettres ΞΕΙΝ n'est pas indiquée dans les copies, mais l'estampage en offre des traces. C'est la fin du mot [ψηφί]ζειν.

Ligne 41. — L'estampage donne ΑΜΦΙΚΤΙ. La copie de M. Koumanoudis fournit une lettre de plus : αμφικτιο. La leçon est certaine : Ἀμφικτιόνων. L'orthographe est la même que celle des textes officiels du monument bilingue de Delphes : Ἀμφικτίονες par un Ι, et non Ἀμφικτύονες par un Υ.

Ligne 44. — ΞΥΟΠΟΔΟΥ, donné par l'estampage, est une faute du graveur.

Ligne 55. — Le Γ après ΦΡΥΝΟΥ n'est pas visible sur l'estampage, mais se trouve dans la copie de M. Koumanoudis. C'est sans doute la première lettre de l'ethnique Γ[υρτωνίου]. La ville de Gyrton est située dans la Thessalie Pélasgiotide, sur les bords du Pénée (Strab. IX, 5)

Ligne 58. — L'ethnique Ἐχιναῖος appartient, non pas à Échinos d'Acarnanie, mais à Échinos de la Thessalie Phthiotide, sur les bords du golfe Maliaque. L'hiéromnémon est unique. Le nom de peuple manquant dans la ligne précédente est donc celui d'une des peuplades thessaliennes à une seule voix, mentionnées dans le catalogue delphique. Ce sont les Maliens ou les OEtéens, et plus vraisemblablement les Maliens.

Ligne 64. — L'estampage donne ΜΟΣ. La copie de M. Koumanoudis fournit une lettre de plus : Μοσχ, commencement probable du nom Μοσχ[ίωνος].

Ligne 65. — L'ethnique qui manque dans cette ligne devait se rapporter à une des quatre villes de l'ancienne tétrapole dorique : Ἐρινεόν, Βόϊον, Πίνδον, Κυτίνιον (Strab. IX, 4).

Ligne 66. — Les lettres ΓΟΝ doivent être le commencement de l'ethnique Γον[νίου] appartenant à une ville des Perrhèbes appelée Γόννος (ἡ) par Hérodote, Γόννοι (οἱ) par Strabon, et Γόννον (τὸ) par Étienne de Byzance.

Ligne 68. — ΤΟΥ ΠΟΛΙΑ. La lettre Α n'est pas distincte sur l'estampage, mais elle est donnée par M. Koumanoudis.

La stèle sur laquelle cette inscription est gravée mesure 2m,10 de longueur, sur une largeur qui varie entre 55 et 60 centimètres. La hauteur des lettres est, en moyenne, de 10 à 15 millimètres, un peu plus forte au commencement de la stèle, un peu moindre vers la fin.

Des quatre-vingt-quatorze lignes dont se compose l'inscription, aucune n'est intacte, à l'exception des quatre dernières. C'est le côté droit qui a principalement souffert. Le nombre des lettres comprises dans chaque ligne n'est pas le même partout. Dans la partie supé-

rieure, les lignes sont d'environ trente-trois lettres. Ce nombre augmente ensuite peu à peu jusqu'à cinquante-quatre. La ligne 80 paraît en avoir compté près de soixante. La forme des lettres dénote une époque voisine de la réduction de l'Achaïe en province romaine (146 avant J. C.). Parmi les particularités paléographiques, il convient de signaler la double figure de l'A, dont la barre transversale est tantôt horizontale (A), tantôt angulaire (A). Cette dernière forme domine jusqu'à la ligne 44. Les lettres étant plus serrées à partir de cet endroit, le graveur a sans doute trouvé plus commode de négliger l'angle, et de tracer un simple trait horizontal ou courbe.

La stèle a été gravée d'un seul coup, bien qu'elle porte des documents d'époques différentes. Ce n'est donc pas un original, mais une copie. L'original ou, pour mieux dire, les originaux existaient dans les archives de la république athénienne, déposées au *Métroon.* C'est l'inscription elle-même qui nous l'apprend à deux reprises différentes par les mots *ἐκ τοῦ Μητρῴου* (lignes 1 et 40). Cette circonstance peut servir à expliquer une lacune de cinq lignes qui existe sur la stèle entre les lignes 64 et 65, sans qu'on remarque sur la pierre aucune trace de mutilation ou d'altération. (Voir le fac-simile, page 201.) Il est probable que ces cinq lignes n'étaient plus lisibles sur l'original.

Les documents gravés sur cette stèle sont au nombre de trois :

1° Un décret des Amphictions de Delphes énumérant les priviléges accordés par l'Amphictionie delphique à la corporation des artistes dionysiaques dont le siége était à Athènes (lignes 1 à 39). Ce décret, dont la rédaction présente un mélange des formes doriennes et des formes de la langue commune, paraît contemporain des inscriptions du mur oriental de Delphes, qui sont du IIIe siècle avant notre ère[1].

2° Une lettre adressée par le conseil des Amphictions au sénat et

[1] Voyez le présent Mémoire, p. 149.

au peuple d'Athènes et annonçant l'envoi d'un second décret porté sur le même sujet par le même conseil (lignes 40 à 51).

3° Le texte de ce second décret, qui renouvelle les priviléges accordés par le premier acte (lignes 52 à 94).

Cette lettre d'envoi et ce second décret ne présentent, dans leur rédaction, aucune trace de dorisme, et appartiennent tout entiers au dialecte hellénique tel que je l'ai signalé dans les actes officiels des Amphictions, découverts au-dessous du monument bilingue[1]. La lettre, aussi bien que le décret, appartient au IIe siècle avant notre ère, et ils se terminent par une réserve en faveur des droits du protectorat romain : *ἐὰν μή τι Ῥωμαίοις ὑπεναντίον ᾖ* (ligne 94).

L'un et l'autre décret sont précédés d'un catalogue amphictionique.

Le catalogue placé en tête du décret le plus ancien (inscription *A*, lignes 1 à 6) présente l'état nominatif suivant des hiéromnémons :

(Extrait) du Métroon. Sous (un tel) archonte, à Delphes, assemblée du printemps.
Hiéromnémons :
Thessaliens : Hippodamas, Léon;
Étoliens : Lycéas, ... ;
Béotiens : Asopon, Dionysidès;
(Delphiens?) : Chæréas, Cha. . . . .

Ce catalogue partiel date des commencements de la prépondérance étolienne. Les Étoliens jouent un rôle dans l'Amphictionie, mais ils n'en sont pas encore les maîtres. La date de ce décret doit être voisine de l'an 279 avant notre ère, où commence la grandeur politique de l'Étolie. C'est un acte qui vient s'ajouter à la série des catalogues partiels du mur oriental de Delphes, contemporains du IIIe siècle avant notre ère[2].

[1] Voyez le présent Mémoire, p. 54 et suivantes.

[2] Voir ces inscriptions, p. 149 et suivantes du présent Mémoire.

Le catalogue placé en tête du décret le plus récent (inscription *C*, lignes 52 à 69) a un tout autre caractère. C'est un état général de l'Amphictionie, rédigé dans les termes suivants :

Archonte à Delphes : Aristion, fils d'Anaxandridas[1]. Mois de Boucatios. Aux jeux pythiques[2].

L'assemblée des Amphictions a décidé.

Hiéromnémons :

Thessaliens : . . . ., fils de Cléippos, d'Atrax;
Pollichos, fils de Phrynos, de Gyrton.

Achéens Phthiotes : Mnasarque, fils de Léon, de Lamia;
Callimaque (?), fils de Politas, de Mélitée.

(Maliens?) : . . . ., fils de Xénolaos, d'Échinos.

Dolopes : . . . ., fils de Cléonyme, d'Angéia.

Delphiens : . . . ., fils de . . . . . ;
Habromachos, fils de Mantias.

Phocéens : . . . ., fils d'Épinicos, de Lilæa;
Phayllos, fils d'Épinicos, de Lilæa.

Béotiens : . . . ., fils d'Opheltès, de Thèbes;
Démocrite, fils de . . . . , de . . . . .

Magnètes : Théodote, fils de Diogène, de Démétrias;
. . . ., fils de . . . . ., de Démétrias.

Ænianes : Moschion (?), fils de . . . . .

(Ici, lacune de cinq lignes dans le texte.)

Doriens de la Métropole : Tiséas, fils d'Alexandre, de . . . . .

Perrhèbes : Charidème, fils de Philocrate, de Gonnos.

Doriens du Péloponnèse : Diœtas, fils de Nicodamos (?), de Sicyone.

Eubéens : Antiléon, fils de Poliarque (?), de Chalcis.

Cet état nominatif des hiéromnémons, avec l'indication des villes dont ils sont originaires et des États amphictioniques qu'ils représentent, concorde avec le catalogue que j'ai dressé d'après les listes retrouvées au-dessous du monument bilingue de Delphes. Les peuples auxquels le catalogue delphique attribue deux voix sont pré-

[1] Cet archonte est déjà connu par une inscription du mur méridional de Delphes. (Cf. Curtius, *Anecd. Delph.* et Rhangabé, *Ant. Hell.* n° 943.)

[2] La double mention du mois Boucatios et des jeux pythiques (*μηνὸς Βουκατίου Πυθίοις*) se retrouve dans une inscription du mur méridional de Delphes, relative à un affranchissement d'esclave. (*Inscriptions inédites de Delphes*, n° 410.)

cisément ceux auxquels le catalogue athénien attribue deux hiéromnémons. Les peuples qui n'ont qu'une voix dans le catalogue delphique sont représentés par un seul hiéromnémon dans le catalogue athénien. Ainsi se trouve confirmée la théorie du dédoublement des États amphictioniques et de la distinction entre les États à deux voix et les États à une voix, exposée dans notre Mémoire[1]. Sur tous ces points l'accord est complet.

Il est vrai que quatre des peuples mentionnés dans le catalogue delphique sont omis par le catalogue athénien, mais leur place existe sur la stèle dans cette lacune de cinq lignes[2] omises par le graveur athénien, parce que sans doute il n'avait pu les lire sur le document original. Cette concordance est résumée dans le tableau suivant :

CATALOGUE DELPHIQUE.			CATALOGUE ATHÉNIEN.		
NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES PEUPLES.	NOMBRE des voix.	NUMÉROS d'ordre.	NOMS DES PEUPLES.	NOMBRE des hiéromnémons.
1	Delphiens	Deux.	5	Delphiens	Deux.
2	Thessaliens	Deux.	1	Thessaliens	Deux.
3	Phocéens	Deux.	6	Phocéens	Deux.
4	Doriens de la Métropole	Une.	10	Doriens de la Métropole	Un.
5	Doriens du Péloponnèse	Une.	12	Doriens du Péloponnèse	Un.
6	Athéniens	Une.		*Absent.*	
7	Eubéens	Une.	13	Eubéens	Un.
8	Béotiens	Deux.	7	Béotiens	Deux.
9	Achéens Phthiotes	Deux.	2	Achéens Phthiotes	Deux.
10	Maliens	Une.	3	(Maliens)	Un.
11	OEtéens	Une.		*Absent.*	
12	Dolopes	Une.	4	Dolopes	Un.
13	Perrhèbes	Une.	11	Perrhèbes	Un.
14	Magnètes	Deux.	8	Magnètes	Deux.
15	Ænianes	Deux.	9	Ænianes	?
16	Locriens Hypocnémidiens	Une.		*Absent.*	
17	Locriens Hespériens	Une.		*Absent.*	

[1] Voir notamment les pages 73 et 77. — [2] Entre les lignes 64 et 65 du fac-simile.

La date du catalogue delphique est fixée : il est de l'an 190 avant notre ère, et ouvre la période qui vit la restauration de l'Amphictionie religieuse de Delphes sous le protectorat de la république romaine. Le catalogue athénien appartient à cette même période, et doit être attribué au IIe siècle avant Jésus-Christ. L'un et l'autre nous montrent l'Amphictionie delphique ramenée, après de longues vicissitudes, à sa forme antique et à ses traditions primitives.

CATALOGUE DES INSCRIPTIONS

PUBLIÉES EN FAC-SIMILE D'APRÈS LES MARBRES ORIGINAUX DANS LE PRÉSENT MÉMOIRE.

INDEX

HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

A

B

C

Γ

Δ

E

H

Θ

I

K

Λ

M

N

Ξ

O

Π

Ρ

Σ

Τ

Υ

Φ

Χ

INDEX PHILOLOGIQUE.

POST-SCRIPTUM.

Au moment où l'impression de ce Mémoire, commencée il y a trois ans, vient d'être terminée, on nous annonce d'Athènes que la Société hellénique des Archéophiles se propose de reprendre et d'achever le déblayement du temple de Delphes. Si cette nouvelle se confirme, nul ne se réjouira plus que nous de voir le sol de la Grèce exploré par ses propres enfants. Je recommande particulièrement à l'attention des antiquaires athéniens le *mur oriental,* dont j'ai découvert les premières assises en 1862, et que je n'ai pu mettre entièrement à jour, faute de moyens d'action suffisants pour opérer les expropriations et les démolitions nécessaires (voir l'explication du plan, p. 132-142 du Mémoire). Ce mur est couvert d'inscriptions aussi bien que celui d'Ottfried Müller, et promet de nouvelles et précieuses ressources à l'épigraphie grecque.

C. WESCHER.

Février 1868.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

P. 13, l. 6. Ajoutez : « Les Latins représentaient le nom CAIVS par un C., suivant « la remarque de Quintilien : *Nam et Gajus C littera notatur* (Inst. Orat. « I, 7). Ils prononçaient GAIVS, d'où la transcription grecque Γ*αῖος*. »

P. 24, l. 10. Lisez : « d'abord préteur, puis consul. »

P. 25, l. 5. Lisez : « Avidius Nigrinus avait été, dans l'intervalle, préteur, consul, « légat impérial. »

P. 51, l. 15. Au lieu de : « du 21 septembre, » lisez : « du 22 septembre. »

P. 51, l. 17. Au lieu de : « 9 octobre, » lisez : « 10 octobre. »

Sur la carte. Au lieu de : « Ἀητῷον, » lisez : « Λητῷον. »

MÉMOIRE

SUR LA DATE HISTORIQUE

D'UN

RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE SOTHIAQUE,

L'ANTIQUITÉ

ET LA CONSTITUTION DE CETTE PÉRIODE ÉGYPTIENNE,

PAR TH. HENRI MARTIN.

Les Grecs et les Romains connaissaient une période égyptienne dont la durée était de 1461 années vagues de 365 jours, mises en concordance avec 1460 années de 365 jours 1/4, qui étaient considérées comme fixes par rapport aux saisons naturelles. Ces 1460 années fixes étaient réparties en 365 tetraétérides, dont chacune contenait 3 années de 365 jours et une année de 366 jours. Les Grecs et les Romains, à l'exemple des Égyptiens, donnaient à cette période de 1460 ans le nom de *période sothiaque,* c'est-à-dire période de l'étoile Sirius, appelée *Sothis* en Égypte; ou bien ils la nommaient *période cynique* ou *caniculaire,* c'est-à-dire, de même, période de Siriüs, étoile principale de la constellation du Grand Chien. Le commencement et la fin de cette période étaient marqués par le retour du lever héliaque du matin de Sirius à Memphis au premier jour de

l'année vague égyptienne de 365 jours, contenue 1461 fois dans la période sothiaque.

Une de ces périodes a commencé le 20 juillet d'une des deux premières années juliennes du règne d'Antonin le Pieux, règne dont le premier jour a été le 11 juillet de l'an 138 de notre ère. Est-ce le 20 juillet de l'an 138, ou bien est-ce le 20 juillet de l'an 139, qui a été le premier jour de cette période sothiaque? Les critiques modernes se sont partagés sur le choix entre ces deux dates, et sur l'une des deux M. Biot a fondé une hypothèse qui lui a servi de point d'appui pour élever une opinion entièrement contraire aux vues de M. Letronne[1] sur le calendrier égyptien, en ôtant au lever héliaque de Sirius observé à Memphis l'importance capitale que M. Letronne, avec toute l'antiquité, a attribuée à ce lever dans la constitution de ce calendrier.

En ce qui concerne la date précise du commencement de la dernière période sothiaque, question que M. Letronne a négligée, un même texte de Censorin est invoqué de part et d'autre. Cependant nous verrons que ce texte est décisif en faveur de l'une des deux dates. Deux autres textes, l'un de saint Clément d'Alexandrie, l'autre attribué à Théon d'Alexandrie, résolvent indirectement cette même question, en indiquant la date du commencement de la période sothiaque précédente. Nous verrons que ces deux textes, bien compris, confirment le témoignage de Censorin, interprété comme il doit l'être. Seulement il est vrai que le premier de ces deux textes est assez vague pour laisser quelque incertitude, et que le second texte renferme une erreur, qui en diminue l'autorité. Nous nous attacherons d'abord à établir le sens du témoi-

[1] *Nouvelles recherches sur le calendrier des anciens Égyptiens*, Ier, IIe et IIIe Mémoire (Paris, 1863, in-4°).

gnage positif de Censorin; puis nous montrerons qu'il n'est pas du tout contredit, mais, au contraire, confirmé par les deux autres témoignages.

Après avoir ainsi constaté, en dehors de toute hypothèse, la date vraie du commencement de la dernière période sothiaque, nous essayerons de montrer l'importance, trop peu remarquée, de cette petite question chronologique; nous combattrons une hypothèse qui repose sur une fausse solution de cette question; nous essayerons de tirer de cette solution quelques conclusions sur l'antiquité, la constitution et l'usage de la période sothiaque et de l'année sothiaque des Égyptiens, c'est-à-dire de leur année fixe de 365 jours 1/4, commençant au lever héliaque de Sirius. Ces conclusions, contraires à celles de M. Biot, et appuyées sur quelques raisons qui avaient échappé à M. Letronne lui-même, offriront la confirmation des vues principales de M. Letronne sur le même sujet, à l'exception d'un point important que nous réservons pour un autre mémoire, dans lequel nous devrons combattre l'opinion de ce savant sur le point initial de l'année sothiaque. En outre, dans le présent mémoire, nous serons amené à résoudre quelques questions accessoires, qui ne sont pas non plus sans intérêt pour l'histoire du calendrier antique de l'Égypte.

PREMIÈRE PARTIE.

DATE HISTORIQUE DU RENOUVELLEMENT DE LA PÉRIODE SOTHIAQUE.

§ 1er.

D'après les expressions très-précises de Censorin dans le chapitre XXI de son traité *du Jour natal*[1], l'année où il écrit est celle du consulat d'Ulpius et de Pontianus; c'est la 1014e année

[1] P. 113-114, éd. Havercamp (Leyde, 1743 et 1767, in-8°).

depuis la date estivale de la célébration des jeux de la première olympiade; c'est la 991[e] année de la fondation de Rome comptée à partir des Palilies; c'est la 283[e] année de l'ère de Jules César, comptée du 1[er] janvier; c'est la 265[e] année de l'ère romaine des Augustes, dont la date est le 1[er] janvier de l'année en laquelle Octave reçut le titre d'Auguste le 17 janvier, sous son septième consulat et sous le troisième d'Agrippa; c'est la 267[e] année de l'ère alexandrine des Augustes, depuis la réduction de l'Égypte en province romaine; enfin, c'est la 986[e] année vague égyptienne de l'ère de Nabonassar, année identique à la 562[e] de l'ère de Philippe Aridée ou de la mort d'Alexandre le Grand. Après avoir fixé par ces indications multiples l'année où il écrit, Censorin[1] ajoute qu'en la présente année le premier jour de l'année vague égyptienne est tombé sur le 25 juin (*ante diem* VII *kalendas Julias*), tandis que cent ans auparavant, sous le consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens, l'année vague des Égyptiens et leur année marquée par le lever héliaque de Sirius avaient commencé ensemble le 20 juillet (*ante diem* XIII *kalendas Augustas*) de l'année romaine[2]. Censorin ajoute encore qu'on est maintenant dans la 100[e] année à partir du commencement de cette

[1] P. 115.

[2] On lit dans le texte de Censorin (p. 115) : *ante diem* XII *kalendas Augusti*, ce qui signifierait *le 21 juillet*. Mais, au lieu de XII, il est certain que Censorin avait écrit XIII. Car, en 100 ans, la rétrogradation est de 25 jours. Or, du 21 juillet au 25 juin, il y aurait eu 26 jours de rétrogradation. D'ailleurs, sous le consulat de Bruttius Præsens et d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire en l'an 139 de notre ère, de même qu'en 136, 137 et 138, l'année vague égyptienne a dû commencer le 20 juillet, comme nous le prouverons ci-après (II[e] partie, § 2) par les dates astronomiques vagues de Claude Ptolémée. La nécessité de cette correction du texte de Censorin avait été reconnue par Pétau (*Var. Diss.* V, 6), par Bainbridge (*Canicularia*, p. 35) et par Ideler (*Untersuchungen*, p. 75-76, et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 128). C'est par distraction que, dans ses *Nouvelles recherches sur le calendrier des anciens Égyptiens*, p. 12, M. Letronne a gardé *le* XII *des kalendes d'août*, mais en le traduisant par *le 20 juillet*

grande année égyptienne dont il a déjà parlé et qu'on nomme à la fois *solaire, caniculaire* et *divine*. En effet, dans le chapitre XVIII[1], Censorin a dit que la grande année des Égyptiens, nommée *cynique* en grec et *caniculaire* en latin, commence lorsque le premier jour de l'année vague de 365 jours est revenu en coïncidence avec le jour du lever héliaque de Sirius : ce qui a lieu au bout de 1461 années vagues, plus courtes, d'un quart de jour *environ* (*circiter*), que l'année naturelle. Telles sont les indications qu'il s'agit d'expliquer.

D'abord, en quelle année de notre ère écrit Censorin? Lanauze[2] dit que c'est en l'année 239 de notre ère; tous les autres critiques disent que c'est en 238, et ils ont raison. En effet, Ulpius et Pontianus sont les consuls de l'an 238, tandis que ceux de l'an 239 sont l'empereur Gordien et Acilius Aviola. D'ailleurs, c'est bien l'année julienne 238 de notre ère qui est la 283e depuis le 1er janvier de l'année 45e chronologique avant Jésus-Christ, date de la réforme du calendrier romain par Jules César et date de l'ère qui porte son nom[3]. C'est bien cette même année 238 qui est la 265e de l'ère romaine d'Auguste, la première année de cette ère étant l'année 27e chronologique avant Jésus-Christ, au 17 janvier de laquelle Octave fut nommé Auguste sous son septième consulat et sous le troisième d'Agrippa[4]. C'est bien cette même année 238 de notre ère qui est la 991e de Rome, d'après l'ère varronienne, qui place la fondation de Rome aux Palilies, dans la 3e année de la VIe olympiade, c'est-à-dire au 21 avril de l'année 753e chronologique avant Jésus-Christ[5].

[1] P. 95-97.

[2] *Histoire du calendrier égyptien* (*Académie des inscript.* ancienne série, t. XIV, p. 340).

[3] Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 131.

[4] *Ibid.* t. I, p. 155.

[5] *Ibid.* t. II, p. 152-157.

C'est après le 24 juin de l'année 238 de notre ère que Censorin écrit ces lignes; car, la première année vague de l'ère de Nabonassar ayant commencé le 26 février de l'année 3967e de la période julienne de Joseph Scaliger[1], l'année vague 986e de l'ère de Nabonassar, identique à la 562e de Philippe Aridée ou de la mort d'Alexandre[2], a commencé le 25 juin de l'année 4951e de la période julienne[3], année qui est bien la 238e de notre ère[4]. L'année vague 986e de Nabonassar, pendant laquelle Censorin écrit, a donc commencé le 25 juin de l'année julienne 238 de notre ère. Aussi nous indique-t-il qu'il écrit après le solstice d'été de cette année julienne; car il dit qu'on est en la 1014e année depuis la date estivale de la célébration des jeux de la 1re olympiade. Or les jeux olympiques se célébraient après ce solstice, et du solstice d'été de l'année 776e chronologique avant Jésus-Christ, date des jeux de la 1re olympiade, au solstice d'été de l'an 238 de notre ère, il y a 1013 ans; c'est donc après le solstice que Censorin écrit, puisque c'est en la 1014e année[5].

Mais Censorin écrit avant le 29 août de l'année 238; car c'est avec le 28 août de cette année qu'a fini une année en laquelle Censorin dit écrire, savoir la 267e année alexandrine de l'ère égyptienne d'Auguste comptée de la réduction de l'Égypte en province romaine, la première année de cette ère ayant commencé au 31 août de la 30e année chronologique

[1] Voyez M. Biot, *Résumé de chronologie astronomique* (*Acad. des sciences*, t. XXII, p. 272).

[2] La première année vague de Philippe Aridée ayant commencé avec la 425e année vague de Nabonassar, la 562e de la première ère a commencé avec la 986e de la seconde. (Voyez M. Biot, *Résumé*, *etc.* p. 305-307.)

[3] Voyez M. Biot, *Résumé, etc.*, tableau en regard de la p. 279.

[4] En effet, d'après la formule donnée par M. Biot (p. 237) pour la transformation des années de la période julienne en années de l'ère chrétienne, on a N = 4951 — 4713 = 238.

[5] Comparez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 366 et 372-375.

avant Jésus-Christ[1], et la cinquième, qui fut la première année fixe de l'ère, ayant commencé au 29 août de l'an 26 chronologique avant Jésus-Christ[2].

Il est donc bien certain que notre auteur écrivait ce passage de son chapitre XXI entre le 25 juin et le 29 août de l'année julienne 238 de notre ère. Cela posé, voyons, dans ce même passage, ce qu'il dit de la période sothiaque.

§ 2.

Suivant notre auteur, le commencement d'une période sothiaque égyptienne a eu lieu au 20 juillet de l'année romaine marquée par le consulat de l'empereur Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens. Or les Romains, auxquels il s'adressait, savaient parfaitement à quelle année appartenaient ces consuls, et nous ne l'ignorons pas davantage. D'après les *Fastes consulaires*[3] antiques et d'après les documents réunis sur le même objet par les chronologistes modernes[4], ces deux consuls sont bien certainement ceux de l'année 139 de notre ère, tandis

[1] Voyez M. Bœckh, *Epigraphisch-chronologische Studien*, p. 94-96 (Leipzig, 1856, in-8°), et M. Lepsius, *Ueber einige Berührungspunkte der ægyptischen, griechischen und ræmischen Chronologie*, p. 2-5 (Berlin, 1859, in-4°).

[2] Voyez M. Bœckh, *l. c.* et M. Lepsius, *l. c.* p. 12. M. Lepsius pense que ce point de départ des années fixes alexandrines a été établi rétrospectivement, vers l'an 8 avant Jésus-Christ ou quelques années plus tard, et que, jusqu'alors, les années de l'ère alexandrine d'Auguste avaient été vagues.

[3] Pour cette époque, jusqu'à laquelle les *Fastes capitolins* ne s'étendent pas, il y a les *Fastes consulaires* d'un anonyme latin, publiés en 1689 par Noris (*Diss.* I, à la suite de *Annus et epochæ Syromacedonum*), et les *Fastes consulaires* de Théon, tirés de son *Commentaire sur les tables manuelles* de Ptolémée, et publiés pour la première fois, en 1682, par Dodwell (*Diss. Cyprian. append.* p. 98 et suiv.).

[4] Voyez Janson Almeloveen, *Fastorum romanorum consularium libri duo* (Amsterdam, 1705 et 1740, in-8°); Reland, *Fasti consulares* (Utrecht, 1715, in-8°), et le *Dictionnaire de biographie et d'histoire, etc.* par MM. Dezobry et Bachelet, art. *Fastes consulaires*, en attendant la publication du grand travail de Borghesi.

que les consuls de l'an 138 sont Sulpicius Camerinus et Quinctius Niger. C'est donc bien incontestablement au 20 juillet de l'an 139 que la période sothiaque a commencé, suivant le témoignage de Censorin.

L'auteur ajoute qu'*il y a de cela cent ans* (*abhinc annos centum*). Ces derniers mots, s'ils étaient seuls, ne suffiraient pas pour marquer avec sûreté l'intervalle précis entre le commencement de la période sothiaque et l'époque où Censorin écrivait. Car, pour qu'il pût s'exprimer ainsi, il suffirait qu'il y eût moins de 101 ans et plus de 99 ans. Mais il ajoute que *la 100e année de la période sothiaque court maintenant* (*nunc agi vertentem annum centesimum*). Or il y a 99 années égyptiennes de 365 jours révolues, du 20 juillet de l'an 139 à la fin du 24 juin de l'an 238; la 100e année de la période a donc commencé avec le 25 juin de l'an 238, et c'est bien en l'année vague égyptienne commençant avec le 25 juin de l'année 238 de notre ère que notre auteur écrit, comme il nous l'a déjà fait savoir en disant qu'il écrit en la 986e année vague de l'ère de Nabonassar. Ainsi Censorin nous dit, avec un véritable luxe d'indications toutes d'accord entre elles, qu'il écrit entre le 25 juin et le 29 août de l'an 238, et que la période sothiaque avait commencé avec le 20 juillet de l'an 139.

Comment donc peut-il se faire que, depuis le XVIIe siècle jusqu'à ce jour, tant de savants aient cru voir, dans ce passage de Censorin, que la période sothiaque avait commencé au 20 juillet de l'an 138 de notre ère? C'est qu'à l'époque où Pétau, Bainbridge, Greaves et Marsham se sont occupés de ce texte, les *Fastes consulaires* de l'anonyme latin et de Théon d'Alexandrie pour l'époque impériale n'étant pas encore publiés, ces savants ont renversé le problème et ont pris pour inconnue la date du consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius

Præsens; c'est que, de plus, ils ont eu le tort de négliger la phrase nette et précise où Censorin dit que *la 100e année* de la période sothiaque *est maintenant courante;* c'est qu'ils se sont arrêtés à la phrase où Censorin dit vaguement qu'il y a 100 ans que cette période a commencé; c'est qu'interprétant cette phrase d'une manière arbitraire, que l'autre phrase contredit, ils ont conclu à tort que *100 années entières* de la période sothiaque *étaient écoulées* au moment où Censorin écrivait, et que, par conséquent, il fallait retrancher 100 du nombre 238, pour trouver l'année de notre ère où la période avait commencé; c'est ainsi qu'ils ont été amenés à placer faussement en l'année 138 le consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens. Tout en publiant les *Fastes consulaires* de Théon, qui réfutent cette erreur, Dodwell a dit, comme ses devanciers, que, suivant Censorin, la période sothiaque a commencé le 20 juillet de l'an 138. Répétée par Fréret et par Bailly, cette fausse donnée est devenue, pour M. Biot, le fondement d'une hypothèse sur l'origine de la période sothiaque.

Mais le texte de Censorin garde sa signification parfaitement claire et indubitable : suivant cet auteur, la période sothiaque a commencé avec le 20 juillet de l'an 139 de notre ère. De plus, toutes ces indications, si nombreuses, si précises et si concordantes, de l'auteur sur la date où il écrit nous montrent que son témoignage est celui d'un chronologiste très-exact et parfaitement renseigné, non-seulement sur les ères des Romains, mais sur celles des Grecs et des Alexandrins[1]. Nous

[1] Le mot *circiter* de Censorin (*De die nat.* chap. XVIII, p. 95, Havercamp), les mots ὡς ἔγγιστα de Geminus (ch. I, p. 2 c), et le mot σύνεγγυς de Théon de Smyrne (*Astron.* ch. XXVII, p. 260), prouvent que ces trois auteurs méritent l'honneur d'être rangés, avec Claude Ptolémée et avec Théon d'Alexandrie, dans le très-petit nombre de ceux qui, se souvenant d'Hipparque, n'acceptaient pas comme parfaitement exacte l'année de 365 jours 1/4.

devrions donc croire Censorin sur la date du commencement de la période sothiaque, lors même qu'il se trouverait contredit, sur ce point, par d'autres témoignages moins sûrs.

§ 3.

Voyons maintenant si c'est à cette même date du 20 juillet de l'an 139, ou bien à celle du 20 juillet de l'an 138, que sont favorables les deux autres témoignages, c'est-à-dire celui de saint Clément et celui qu'on attribue à Théon d'Alexandrie. Tous deux concernent la période sothiaque immédiatement antérieure à celle dont parle Censorin. Or tous les auteurs anciens qui ont parlé de la longueur de la période sothiaque[1] disent qu'elle se composait de 1461 années vagues, et ils savent que 1461 années vagues équivalent à 1640 années de 365 jours 1/4. Par conséquent, pour voir si saint Clément et l'anonyme, que l'on dit être Théon, font finir leur période sothiaque au commencement du 20 juillet de l'an 139, ou bien du 20 juillet de l'an 138, remontons d'abord de chacune de ces deux dates aux deux dates antérieures de 1460 ans juliens de 365 jours 1/4, et, après ce calcul préliminaire, nous examinerons avec laquelle de ces deux dernières dates les témoignages

[1] Voyez Geminus, ch. VI, p. 34 (Petavii *Uranol.* 1630, in-fol.); Censorin, ch. XVIII, p. 95 97; Tacite, *Annales*, VI, XXVIII; Dion Cassius, XLIII, XXVI, et Firmicus, præf. in *Astron* Ce même nombre de 1461 ans est supposé par la note attribuée à Théon, puisque l'ère de Ménophris, mentionnée dans cette note, est une ère de la période sothiaque, et puisque le retard du lever de Sirius dans l'année vague y est fait d'un jour en quatre ans, et, par conséquent, de 365 jours en 1460 ans de 365 jours 1/4. Sur la période sothiaque, comparez saint Clément d'Alexandrie, *Stromates*, I, p. 335-336 (Paris, 1641, in-fol.); Chalcidius, *in Timæum*, p. 324, éd. Fabr. (Op. S. Hippol. t. II), ou ch. CXXIV, p. 210 (*Fragm. philosophorum græc.*, t. II, coll. Didot); Proclus, *sur le Timée*, p. 271, éd. gr. de Bâle (p. 617 de Schneider), et George le Syncelle, *Chronogr.* p. 103, éd Goar.

de nos deux auteurs peuvent s'accorder. Ce calcul est très-facile; mais c'est précisément pour cela que, comme nous le verrons[1], des savants tels que Fréret, Bailly et M. Biot, s'y sont trompés : il est si aisé d'avoir une distraction dans un calcul tout simple, pour lequel on n'est pas sur ses gardes et dont on présume d'avance le résultat, en vertu d'une opinion préconçue!

Cherchons donc d'abord quelle est l'année antérieure de 1460 années juliennes à l'an 139 de notre ère, et, en ajoutant une année à cette date avant Jésus-Christ, nous aurons l'année antérieure de 1460 années juliennes à l'an 138 de notre ère. Mais, dans le calcul des années avant l'ère chrétienne, distinguons bien la manière de compter des chronologistes, qui nomment *année 1* avant Jésus-Christ l'année immédiatement antérieure à notre ère, et la manière de compter des astronomes, qui nomment *année 0* cette même année, de sorte que, dans ce style astronomique introduit en 1740 par Jacques Cassini pour la commodité des calculs, toutes les dates juliennes avant notre ère sont diminuées d'une unité. Pour éviter la confusion de ces deux manières de compter les années avant Jésus-Christ, et pour s'épargner l'embarras du passage de ces années à celles qui ont suivi notre ère, on peut employer la période julienne inventée en 1583 par Joseph Scaliger, période dont l'année 4713 est l'an 1 avant Jésus-Christ pour les chronologistes et l'an 0 des astronomes.

Cela posé, l'an 139 de notre ère est l'an 4852 de la période julienne[2]. Retranchons 1460 de ce dernier nombre: nous avons 3392. Or l'an 3392 de la période julienne est l'an — 1321 des astronomes, c'est-à-dire l'an 1322 avant Jésus-Christ suivant

[1] A la fin de cette 1re partie, § 11.

[2] En effet, d'après la formule donnée par M. Biot (*Résumé de chronol. astron.* p. 237), $N = 4852 - 4713 = 139$.

les chronologistes et suivant le langage ordinaire [1]. Si donc une période sothiaque a commencé le 20 juillet de l'an 139, la période précédente aura commencé le 20 juillet de l'an 1322 avant Jésus-Christ, qui est l'an —1321 des astronomes, et une période encore antérieure aura commencé le 20 juillet de l'an 2782 avant Jésus-Christ, qui est l'an —2781 des astronomes. Si, au contraire, une période sothiaque a commencé le 20 juillet de l'an 138, la période précédente aura commencé le 20 juillet de l'an 1323 avant Jésus-Christ, qui est l'an —1322 des astronomes, et la période antérieure aura commencé le 20 juillet de l'an 2783 avant Jésus-Christ, qui est l'an —2782 dans le style des astronomes. Voilà donc la question bien posée, c'est-à-dire à moitié résolue.

§ 4.

Maintenant abordons le texte de saint Clément d'Alexandrie[2]. Il dit que les Hébreux sont sortis d'Égypte *345 ans avant la période sothiaque*. Ensuite, d'après les anciennes éditions, entre la sortie d'Égypte et le déluge de Deucalion, il compterait 40 générations à raison de 3 générations par siècle, c'est-à-dire plus de 1300 ans. Mais je pense, avec le traducteur latin de saint Clément, avec Desvignoles[3] et avec Ideler[4], qu'il faut lire 4, au lieu de 40; car le nombre 40 aurait mis saint Clément en contradiction énorme et choquante avec toutes les données de la chronologie, et d'ailleurs ce nombre nous conduirait à une date trop évidemment fausse pour un commencement de la

[1] En effet, 3392 — 4713 = — 1321 astron. = 1322 chronol. avant Jésus-Christ.

[2] *Strom.* I, p. 335-336 (Paris, 1641, in-fol.).

[3] *Chronologie de l'histoire sainte*, t. I, p. 591.

[4] *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 135-136.

période sothiaque. Comptons donc 133 ans 1/3 ou 133 ans en nombre rond, pour cet intervalle de 4 générations. Du déluge de Deucalion à l'enlèvement d'Hélène, saint Clément donne, en nombres entiers d'années, cinq intervalles partiels, dont la somme est de 320 ans. L'intervalle de l'enlèvement d'Hélène à la ruine de Troie est omis par l'auteur. Mais certainement il a voulu le faire de 20 ans suivant Homère[1] et suivant la tradition. Pour l'intervalle total de la ruine de Troie à *l'année qui précéda la première olympiade*[2], saint Clément donne, en nombres entiers d'années, cinq intervalles partiels, dont le total est de 417 ans[3]. Or 133 + 320 + 20 + 417 = 890. Il compte donc 890 ans depuis l'*exode* jusqu'à *l'année qui précéda la première olympiade*. De la première olympiade à l'ère chrétienne il y a 776 ans, et, par conséquent, de *l'année qui précéda la première olympiade* à l'ère chrétienne il y a 777 ans[4]. Or 890 + 777 = 1667. Il y aurait donc, d'après saint Clément, 1667 ans de l'*exode* à l'ère chrétienne. Mais, pour avoir l'intervalle entre

[1] *Iliade*, XXIV, 765.

[2] Il attribue cette olympiade à Iphitus, tandis que c'est celle de Corœbus; mais, du reste, il ne se trompe pas sur la date, puisqu'il la dit antérieure de 297 ans à l'expédition de Xercès, et antérieure de 345 ans au commencement de la guerre du Péloponnèse. (Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 373-375.)

[3] Ensuite, saint Clément donne, à titre de remarque, la division qu'Ératosthène avait faite de ce même intervalle en cinq autres intervalles partiels dont le total serait moindre de 10 ans, et c'est ce dernier calcul qu'il a adopté lui-même dans un autre endroit (p. 332 B). Mais il faut nous en tenir aux chiffres qu'il donne ici en son propre nom et pour le présent calcul.

[4] Ideler (t. I, p. 135-136) prétend que saint Clément compte 417 ans de la ruine de Troie *jusqu'à la première olympiade*, antérieure de 776 ans à l'ère chrétienne: mais saint Clément dit : *jusqu'à l'année qui précéda la première olympiade*. Cette erreur est corrigée ailleurs par Ideler lui-même (t. I, p. 374-375). Ici même (t. I, p. 135-136), elle se trouve compensée dans le calcul d'Ideler, parce qu'au lieu de négliger le tiers d'année, il le compte pour une année entière. Il a ainsi : 891 + 776 = 1667, et il arrive, comme nous, à l'an 1322 chronologique avant Jésus-Christ. Mais Bainbridge (*Canicularia*, p. 36), qui a forcé le premier nombre sans diminuer le second, trouve 891 + 777 = 1668, et arrive à l'an 1323 avant Jésus-Christ.

la période sothiaque et l'ère chrétienne, il faut retrancher de ces 1667 ans les 345 ans antérieurs à la période sothiaque. Or 1667 — 345 = 1322. C'est donc l'an 1322 avant notre ère, compté à la manière des chronologistes, que saint Clément d'Alexandrie a probablement voulu désigner comme époque de cette période, et nous avons vu qu'au 20 juillet de l'an 1322 chronologique avant Jésus-Christ pour le commencement d'une période sothiaque correspond le 20 juillet de l'an 139 de notre ère pour le commencement de la période suivante.

Pour trouver l'an 1323 avant Jésus-Christ, il faudrait supposer que saint Clément d'Alexandrie, qui n'emploie dans tout ce passage que des nombres entiers d'années, eût voulu compter 134 ans, au lieu de 133 et 1/3 ou 133, pour les 4 générations à raison de 3 par siècle. Je ne dis pas que ce soit impossible, mais je dis que c'est très-invraisemblable; car il y a plus loin de 133 1/3 à 134, qu'à 133, et, pour avoir un nombre rond, il est plus naturel de négliger 1/3 que d'ajouter 2/3. Il est donc très-probable que saint Clément, de même que Censorin, a voulu placer en l'an 139 de notre ère la fin d'une période sothiaque et le commencement de la période suivante. Le texte de saint Clément, loin de contredire cette date fixée par Censorin, vient donc plutôt la confirmer.

§ 5.

Passons au texte attribué à Théon d'Alexandrie. Ce texte, connu seulement depuis le commencement du XIXe siècle, est une note grecque anonyme qui se trouve dans les mêmes manuscrits[1] avec le commentaire de Théon sur les *Tables manuelles* de Ptolémée. Mais cette note est écrite en un langage barbare, et elle est si mal rédigée, que le sens se laisse à peine

[1] Par exemple, dans les manuscrits grecs 1038 et 2390 de la Bibliothèque impériale.

deviner. Elle peut se diviser en deux parties, dont l'une concerne une *ère* sothiaque, dite *de Ménophris,* tandis que l'autre partie concerne la manière de faire servir cette ère au calcul de la date du lever héliaque de Sirius dans une année fixe alexandrine. Cette seconde partie n'intéresse pas directement notre question présente; mais il est nécessaire de l'étudier ici, pour comprendre et apprécier la première partie. Celle-ci, c'est-à-dire celle qui concerne l'*ère de Ménophris,* a été publiée par Larcher[1] en 1802. La note complète l'a été pour la première fois par M. Biot[2], en 1823, avec une traduction française de M. Hase.

Cette note indique d'abord que l'ère de Ménophris avait commencé avec une période sothiaque, et que 1605 années de cette ère étaient révolues avant la fin de l'ère d'Auguste et le commencement de l'ère de Dioclétien. Ensuite l'auteur de la note cherche la date du lever héliaque de Sirius dans la centième année fixe de cette dernière ère, et, avant cette centième année de Dioclétien, il compte, à tort comme nous le verrons, 1705 ans de Ménophris. Puis il prend 426, quart de 1705 en nombre entier, évidemment parce que le lever héliaque de Sirius, qui tombait sur le premier jour de l'année vague au commencement de l'ère de Ménophris, a dû, à raison d'un jour en quatre ans, se déplacer de 426 jours en 1705 ans. Ensuite, aux 426 jours il en ajoute 5, sans dire pourquoi et sans qu'il soit facile de le deviner. Il obtient ainsi le nombre 431. De ce nombre il retranche 102, *nombre* qui est, dit-il, celui *des tétraétérides écoulées, en laissant* 21. Il faut deviner que ce sont 21 *années* et non 21 *tétraétérides*.

[1] Traduction d'Hérodote, t. II, p. 556 et suiv.

[2] *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne,* p. 303 et suiv. (Paris, 1823, in-8°.) Depuis ce temps, elle a eu plusieurs éditions. Voyez, par exemple, M. Biot, *Mém. sur divers points d'astron. anc.* note II, p. 129 et suiv. (Paris, 1846, in-4°), et M. Lepsius, *Kœnigsbuch der Ægypter,* t. I, p. 123.

Cela posé, cette énigme signifie que le déplacement d'un jour en quatre ans a cessé pendant 102 tétraétérides, qui font 408 ans. En effet, il y a 408 ans depuis le 30 août de l'année chronologique 26 avant Jésus-Christ, date la plus probable du commencement de la première année fixe alexandrine, jusqu'à la centième année de Dioclétien, année qui a commencé le 29 août de l'an 383 de notre ère. Ensuite, les 21 années que l'auteur *laisse,* parce qu'elles sont restées vagues à Alexandrie, devraient être les 21 premières années de l'ère julienne, qui date de la réforme du calendrier romain par Jules César. Mais nous verrons que ce nombre est trop fort d'une année, et qu'il ne se concilie pas bien avec les autres nombres donnés par l'auteur, à moins qu'on ne place le commencement de la première année fixe alexandrine au 29 août de l'an 25 chronologique avant Jésus-Christ. Mais alors, comme nous l'expliquerons, il n'y aurait que 407 ans, et, par conséquent, 101 tétraétérides complètes, du commencement de la première année fixe alexandrine à celui de la centième année de l'ère de Dioclétien.

Quoi qu'il en soit, le nombre 102 étant retranché de 431, il reste 329. Ce sont 329 jours de différence entre la place du lever héliaque de Sirius en la première année vague de la période sothiaque de Ménophris et la place de ce lever dans la centième année fixe de l'ère de Dioclétien, du moins suivant le calcul de l'auteur de la note. Il compte, par erreur, ces 329 jours depuis le commencement de l'année, au lieu de les compter au delà du premier jour de l'année, date du lever héliaque de Sirius au commencement de l'ère de Ménophris. Il arrive ainsi au 29 épiphi, 329ᵉ jour de la centième année fixe de l'ère de Dioclétien, tandis qu'en ne faisant pas cette faute de calcul il serait arrivé au 30 épiphi, 330ᵉ jour.

M. Biot[1] prétend le justifier sur ce dernier point, en disant que, des cinq jours qu'il a ajoutés sans dire pourquoi, un jour était destiné d'avance à compenser cette erreur préméditée, et que les quatre autres jours étaient ajoutés à cause de la différence de latitude entre Alexandrie, où il écrivait, et Memphis, où le lever héliaque de Sirius, au premier jour de l'année vague, avait marqué le commencement de la période sothiaque. En effet, en n'ajoutant que 4 jours aux 426, l'anonyme aurait eu 430 jours; la suppression de 102 aurait ramené ce nombre à 328 jours, qui, comptés au delà du premier jour de l'année, auraient conduit au 329e jour, c'est-à-dire au 29 épiphi de l'année fixe alexandrine, et telle est, dit M. Biot[2], la date que la théorie de Ptolémée assigne au lever héliaque de Sirius, sous le parallèle d'Alexandrie, dans l'année égyptienne devenue fixe.

Mais Ptolémée n'est nullement responsable de cette détermination[3]. Dans le traité des *Apparitions des fixes*[4], il donne la date du lever héliaque de Sirius pour le parallèle de 14 heures, qui, dit-il[5], passe par la basse Égypte à une petite distance au sud d'Alexandrie, et cette date est le 27 épiphi de l'année fixe alexandrine (21 juillet julien), suivant la meilleure édition et les meilleurs manuscrits[6]; quelques manuscrits donnent le

[1] *Mém. sur divers points d'astron. anc.* Note II, p. 132-133.

[2] *Ibid.* p. 133.

[3] Dans sa *Grande composition mathématique* (VIII, VI), il dédaigne l'indication des levers héliaques, comme trop incertaine.

[4] L'édition de Pétau est très-défectueuse et ne contient pas l'*Introduction* de Ptolémée, publiée par Fabricius (*Biblioth. gr.* anc. éd. t. III, p. 410 et suiv.). L'édition d'Ideler (*Acad. des sciences* de Berlin, 1816) est meilleure. Celle d'Halma (*Chronologie de Ptolémée*, Paris, 1819, in-4°) est préférable encore.

[5] Éd. Halma, p. 14. Comparez Ptolémée, *Gr. comp. mathém.* II, VI, t. I, p. 82 (éd. Halma), et *Géographie*, IV, V, § 9, t. I, p. 251 (éd. Nobbe, Leipzig, 1843, in-18).

[6] P. 49, l. 20 (éd. Halma). Le jour est le même dans l'éd. de Pétau, p. 90 D (*Uranol.* 1630, in-fol.).

28 épiphi[1]; aucun ne donne le 29. D'ailleurs, entre ce parallèle de 14 heures et le parallèle de 13 heures et 1/2, passant, suivant lui[2], par Syène, Ptolémée[3] compte 6° 32′ de différence de latitude, et il donne[4] seulement six jours de différence pour les dates du lever héliaque de Sirius sur ces deux parallèles. Or, entre Memphis et Alexandrie, Ptolémée[5] compte seulement 1° 10′ de différence de latitude : ce qui comporte un jour ou tout au plus deux jours de différence pour les dates du lever héliaque de Sirius dans ces deux villes. Ainsi, sur les cinq jours ajoutés sans explication par l'anonyme au nombre donné, pour Memphis, par le calcul de la période sothiaque, il y en a tout au plus deux, et non quatre, qui puissent s'expliquer par la différence de latitude entre Memphis et Alexandrie.

Quant au cinquième jour, il est peu vraisemblable que l'anonyme l'ait ajouté avec l'intention préméditée de compenser une erreur volontaire de calcul. Cette intention supposée constituerait une bien mauvaise excuse pour l'auteur de la note; car il serait vraiment impardonnable d'imposer aux lecteurs, *sans aucune explication*, deux erreurs destinées à se compenser mutuellement. Disons donc plutôt qu'après avoir commis involontairement l'erreur de calcul relevée par M. Biot, l'anonyme a ajouté empiriquement le nombre 5 comme nécessaire pour arriver au 29 épiphi de l'année fixe alexandrine (23 juillet julien), date qui lui a paru être celle du lever héliaque de Sirius à Alexandrie. De ces cinq jours, un est rendu nécessaire par l'erreur de calcul indiquée; deux au plus peuvent s'expliquer par la différence de latitude entre Memphis et

[1] Voyez l'éd. d'Ideler, citée par M. Biot, *Mém. sur divers points d'astron. anc.* p. 13, note 3.

[2] *Apparitions des fixes*, Introd. p. 13 (éd. Halma).

[3] *Grande comp. mathém.* II, VI, t. I, p. 81 et 82 (Halma).

[4] *Apparitions des fixes*, p. 13 (Halma).

[5] *Géogr.* IV, V, § 9 et § 55, t. I, p. 251 et 261 (éd. Nobbe).

Alexandrie, et deux au moins doivent s'expliquer par une appréciation différente de la visibilité de l'étoile avant le lever du soleil.

§ 6.

Dans sa courte note, outre la faute de calcul qui vient d'être expliquée, l'anonyme en a commis deux autres, que M. Biot n'a pas remarquées et que nous allons signaler.

1° Du commencement d'une ère au commencement de la 100e année de cette ère, il y a 99 ans, et non 100 ans révolus, comme notre auteur le suppose. Si donc, comme il l'a dit, 1605 années seulement de l'ère de Ménophris étaient révolues avant l'ère de Dioclétien, il ne pouvait y avoir, avant la 100e année de Dioclétien, que 1704 années de Ménophris, et non 1705, comme notre auteur le prétend. Si, au contraire, il y avait vraiment 1705 années de Ménophris avant la 100e de Dioclétien, il y en aurait 1606, et non 1605 seulement, avant la première. Pour le problème que notre auteur veut résoudre, c'est-à-dire pour la date du lever héliaque de Sirius dans une année fixe de l'ère alexandrine de Dioclétien, peu importe qu'il y ait une année de plus ou de moins depuis l'ère de Ménophris. Mais il n'en est pas de même pour la recherche qui nous occupe, c'est-à-dire pour la recherche de l'époque précise à laquelle remontait, d'après la tradition suivie par notre auteur, le commencement de la période sothiaque liée à cette ère. Il est donc malheureux pour nous que l'anonyme se soit contredit sur ce point. Mais le malheur est réparable, si nous pouvons montrer *en quoi* et *pourquoi* il s'est trompé. C'est ce que nous allons faire, en prouvant que les 1605 ans lui ont été donnés par la tradition, et que les 1705 ans sont le résultat d'une erreur de calcul de sa part. Mais, auparavant,

voyons sa seconde erreur, qui a une cause toute semblable, de sorte que les deux erreurs s'expliqueront d'un même coup et avec évidence.

2° La réforme du calendrier romain par Jules César date du 1er janvier de l'an 45 chronologique av. J. C., et l'ère julienne a commencé avec cette réforme[1]. Les Alexandrins n'ont donc pas pu faire remonter, chez eux, cette ère au delà du commencement de leur année vague correspondante, c'est-à-dire au delà du 4 septembre de l'an 46 chronologique av. J. C. Or, du 4 septembre de l'an 46 au 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., commencement de la cinquième année alexandrine d'Auguste et de la série des tetraétérides fixes alexandrines, suivant MM. Bœckh[2] et Lepsius[3], il y aurait 20 années vagues, et non 21, comme l'anonyme le suppose. Il est vrai que M. Letronne[4] et M. Biot[5] font commencer la série des tétractérides fixes alexandrines un an plus tard, au 29 août de l'an 25 chronologique av. J. C., et qu'ainsi le nombre 21 des années vagues, depuis l'ère julienne jusqu'à la première tétraétéride alexandrine, se trouverait exact. Mais ensuite, du 29 août de l'an 25 chronologique av. J. C. au 29 août de l'an 383 de notre ère, date du commencement de la 100e année de l'ère de Dioclétien, il n'y aurait que 407 ans[6], tandis que l'anonyme en compte 408. Par conséquent, le lever héliaque de Sirius ayant lieu environ quarante jours avant la fin de l'année fixe alexandrine, il y

[1] Voyez Censorin, ch. XXI, p. 113-114 (Havercamp), et Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 172-173.

[2] *Epigraphisch-chronologische Studien*, p. 94-96 (Leipzig, 1856, in-8°).

[3] *Ueber einige Berührungspunkte der ægyptischen, griechischen und rœmischen Chronologie*, p. 12 (Berlin, 1859, in-4°).

[4] *Rech. nouv. sur le calendrier des anciens Égyptiens*, IIe mémoire, § II, n° 2, p. 76.

[5] *Résumé de chronologie astronomique*, p. 308-318.

[6] En effet, l'an 25 chronologique av. J. C. est l'an 24 astronomique, qui est l'an 4689 de la période julienne. L'an 383 de notre ère est l'an 5096 de la période julienne. Or 5096 — 4689 = 407.

aurait seulement 101 tétraétérides fixes révolues, tandis que l'anonyme en compte 102 révolues. Ainsi, de toute manière, il a été inexact dans ses chiffres. Il s'agit de savoir *en quoi* et *pourquoi* il s'est trompé.

Nous allons montrer que probablement la série des tétraétérides fixes alexandrines a commencé le 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., et non le 29 août de l'an 25; que, par conséquent, le tort de l'anonyme a consisté probablement à compter 21 années vagues au lieu de 20 entre cette date et la réforme de Jules César, plutôt qu'à compter 408 ans au lieu de 407 entre le 29 août de l'an 25, commencement supposé de la première tétraétéride alexandrine, et la 100e année de Dioclétien; que de même il a eu tort de compter 105 ans de Ménophris avant cette même année, et que ces deux erreurs tiennent à une même cause.

§ 7.

Cherchons d'abord la date du commencement de la série des années fixes alexandrines. Il est certain que l'ère alexandrine d'Auguste a commencé vers la fin d'août de l'an 30 chronologique av. J. C., et il est mathématiquement démontré par les dates alexandrines d'observations astronomiques que la huitième année de cette ère a commencé le 29 août de l'an 23 chronologique av. J. C., et que cette huitième année, la douzième, la seizième, et ainsi de suite, ont eu 366 jours[1]. Si donc les sept premières années de l'ère ont été de 365 jours, il faut que la première année de l'ère ait commencé le 31 août de l'an 30 av. J. C. dans le calendrier julien proleptique, abs-

[1] Voyez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 142-156; et M. Biot, *Résumé de chronologie astronomique*, p. 310 et p. 320 et suiv.

traction faite du désordre introduit alors dans le calendrier romain par les pontifes[1]. Si, au contraire, la quatrième année de l'ère avait eu 366 jours, il faudrait que la première eût commencé le 30 août, et alors l'établissement de l'année fixe alexandrine, avec intercalation quadriennale d'un jour, aurait été aussi ancien que l'ère d'Auguste à Alexandrie[2]. Mais le contraire est prouvé par le témoignage de Théon, que nous allons citer, et par celui de l'anonyme qui, comme nous venons de le voir, suppose que les 21 premières années de l'ère alexandrine de Jules César, années dont les quatre ou cinq dernières sont en même temps les quatre ou cinq premières de l'ère d'Auguste, ont été vagues. L'ère alexandrine d'Auguste a donc commencé le 31 août de l'an 30 avant J. C.; mais la première année de 366 jours a été la huitième de l'ère.

La question est de savoir si, dans le comput alexandrin, l'on a fait remonter la première tétraétéride fixe jusqu'au 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., ou bien jusqu'au 29 août de l'an 25. Remarquons que le choix des Alexandrins était libre, puisque l'ère alexandrine d'Auguste était antérieure de 7 ans au commencement de la première année de 366 jours. Or on conçoit parfaitement que les Alexandrins aient voulu faire remonter la première tétraétéride fixe le plus haut possible, de sorte que l'année de 366 jours fût la dernière de chaque tétraétéride, et cette intention motivait bien le choix du 30 août de l'an 26 av. J. C. Cependant on concevrait aussi que les Alexandrins eussent fait commencer leur première tétraétéride fixe avec la première année de 366 jours, jusqu'à

[1] Voyez M. Lepsius, *Ueber einige Berührungspunkte, etc.* p. 2-6.

[2] C'est l'opinion d'Ideler, t. I, p. 160-161, et de M. Bœckh, *Epigraphisch-chronologische Studien,* p. 94-96. De plus, Ideler met ici le 29 août, au lieu du 30, qu'il aurait dû mettre d'après son hypothèse.

laquelle la série des années vagues de 365 jours s'était continuée[1]. Mais on ne voit pas quel motif aurait pu les porter à remonter au 29 août de l'an 25 av. J. C. et à faire ainsi de l'année de 366 jours la troisième de chaque tétraétéride, comme M. Biot le suppose en s'appuyant sur une phrase du Commentaire de Théon d'Alexandrie sur les *Tables manuelles* de Ptolémée. Au contraire, MM. Mommsen et Lepsius concluent d'une autre phrase du même passage de Théon que l'année de 366 jours était la quatrième de chaque tétraétéride alexandrine. Aucun de ces savants n'a remarqué la contradiction qui existe entre ces deux phrases d'un même passage du Commentaire de Théon[2]. Nous allons en expliquer la cause, qui est précisément la même que celle des trois erreurs de l'anonyme, et ainsi, d'un seul coup, nous résoudrons quatre difficultés.

Dans son Commentaire sur les *Tables manuelles*[3], Théon dit que les années fixes alexandrines ne commencèrent que *cinq ans après* l'ère alexandrine d'Auguste (31 août de l'an 30 chronologique av. J. C.). D'où M. Biot[4] conclut, avec une grande apparence de raison, que la première année fixe commença le 29 août de l'an 25 chronologique av. J. C. (−24 astronomique, 4689e de la période julienne). Or il est évident que, venant après cinq ans révolus de l'ère d'Auguste, cette première année fixe serait *la sixième* de cette ère. Cependant Théon dit, et M. Biot[5] répète après lui, sans remarquer la contradiction, que la première année fixe fut *la cinquième* de l'ère. Au contraire, de ce que la première année fixe fut *la cinquième* de

[1] César avait peut-être voulu commencer ainsi par une année de 366 jours chacune des tétraétérides de son calendrier réformé. Voyez Ideler, t. II, p. 130-131.

[2] Cette contradiction n'a pas été remarquée non plus par Ideler, t. I, p. 157-158.

[3] T. I, p. 30 et 32 (Halma).

[4] *Résumé de chronol. astron.* p. 316-317.

[5] *Ibid.* p. 308.

l'ère suivant Théon, MM. Mommsen[1] et Lepsius[2] concluent qu'elle avait commencé le 30 août de l'an 26 av. J. C. (4688e année de la période julienne), et il est bien probable qu'ils ont raison; car cette seconde assertion de Théon est exempte de toute ambiguïté.

Mais alors comment Théon a-t-il pu dire que la série des années fixes n'a commencé que *cinq ans après l'ère,* et comment a-t-il pu prescrire de retrancher, comme vagues, *les cinq premières années?* C'est qu'il a été trompé par une inexactitude du langage vulgaire des anciens, qui, en exprimant l'intervalle entre deux jours ou deux années, comprenaient dans cet intervalle les deux jours ou les deux années extrêmes. C'est ainsi que, maintenant encore, dans nos tribunaux, un renvoi du lundi soir, par exemple, au matin du lundi suivant est appelé *renvoi à huitaine,* et que les mots dans *huit jours* signifient *après une semaine,* c'est-à-dire exactement *après sept jours.* C'est ainsi que, dans le langage des anciens, les jeux olympiques, dont la période était de quatre ans, étaient dits se célébrer *de cinq ans en cinq ans* (διὰ πενταετηρίδος). C'est ainsi qu'une fièvre dont les accès recommencent à 48 heures d'intervalle avait, disait-on, une période de *trois* jours, et voilà pourquoi cette fièvre était et est encore nommée *fièvre tierce* (τριταῖος πυρετός). C'est ainsi que l'on comptait *trois jours* entre les calendes et leur avant-veille (III *kalendas*)[3].

L'inexactitude d'expression conduisait quelquefois à des erreurs de fait. Par exemple, après la mort de César, les pontifes, à qui l'on avait dit, en un langage trop exact pour leur

[1] *Rœmische Chronologie,* 2e édit. p. 262 et suiv.

[2] *Ueber einige Berührungspunkte der æg. gr. und rœm. Chronol.* p. 3, 11 et 12.

[3] Voyez ma *Note chronologique sur les fêtes athéniennes dites pentétérides ou quinquennales* (*Journal général de l'Instruction publique,* année 1846, n° 71, 2 septembre), p. 614-616, et la *Note additionnelle* de M. Egger, n° 73 (9 septembre), p. 633.

ignorance, d'intercaler un jour *tous les quatre ans*, firent l'intercalation dans chaque troisième année, parce qu'ils comptèrent faussement quatre ans de l'an 709 de Rome à l'an 712, de l'an 712 à l'an 715, et ainsi de suite [1].

De même, par une erreur semblable, Théon dit que la série des années fixes ne vint que *cinq ans après* l'ère d'Auguste; puis, de cette expression inexacte, il conclut faussement que les cinq premières années de l'ère sont en dehors de cette série. Mais lui-même se condamne en attestant que la première des années fixes fut *la cinquième* de l'ère, et non la sixième. Son erreur doit donc vraisemblablement s'expliquer ainsi, puisque l'erreur inverse serait bien plus difficile à expliquer. Par conséquent, suivant le témoignage de Théon ainsi rectifié et mis d'accord avec lui-même, la première tétraétéride fixe alexandrine, venant après quatre années vagues de l'ère alexandrine d'Auguste, a commencé le 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., et la première année de 366 jours, étant la huitième de l'ère, a été la quatrième de cette tétraétéride. Mais, du 31 août de l'an 30 av. J. C. au 30 août de l'an 26, Théon a eu tort de compter *cinq ans* à retrancher au commencement de l'ère pour arriver au commencement de la série des années fixes. Du reste, si la première année fixe alexandrine avait commencé au 29 août de l'an 25, et si, par conséquent, le nombre de 5 ans était juste, il serait faux que la première année fixe fût *la cinquième* de l'ère, et cette erreur, moins vraisemblable, s'expliquerait pourtant comme la première, parce que l'auteur aurait compté comme cinquième année celle qui venait cinq ans après l'ère. Ainsi nous savons *pourquoi* et *comment* Théon a commis l'une ou l'autre de ces deux fautes de calcul.

[1] Voy. Ideler, *Handb. der Chronol.* t. II, p. 131-132.

§ 8.

Maintenant revenons à notre anonyme. Il a commis, dans sa courte note, trois fautes de calcul semblables à celle de Théon, parce que, comme les pontifes romains et comme Théon, il a compris les deux termes extrêmes dans le calcul de l'intervalle entre ces deux termes.

1° C'est bien ainsi qu'il a compté, comme nous l'avons vu (§ 5), 329 jours au lieu de 328 entre le premier jour de l'année fixe alexandrine et le 329e.

2° Ensuite, du 4 septembre de l'an 46 chronologique av. J. C., date du commencement de l'année vague égyptienne pendant laquelle commença la première année du calendrier romain réformé par Jules César, jusqu'au 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., il a compté à tort, comme nous venons de le voir (§ 6, n° 2), 21 ans au lieu de 20 ans; ou bien du 29 août de l'an chronologique 25 av. J. C. au 29 août de l'an 383 de notre ère, date du commencement de l'ère de Dioclétien, il a compté 102 tétraétérides, c'est-à-dire 408 ans, au lieu de 407. D'une manière comme de l'autre, la cause de son erreur est claire : il a compris dans son compte les deux années dont il s'agissait de trouver l'intervalle.

3° La troisième erreur doit s'expliquer de même. Avant la première année de Dioclétien, il y a 1605 années révolues de l'ère de Ménophris, comme l'anonyme lui-même l'atteste. La première année de l'ère de Dioclétien est donc la 1606e de l'ère de Ménophris, et la 100e de Dioclétien est la 1705e de Ménophris. Par conséquent il n'y a que 1704 années de Ménophris avant la 100e de Dioclétien, et non 1705. Mais, comme nous venons de le voir (§ 6, n° 1), entre le commencement de l'ère de Dioclétien et la 100e année de cette ère, l'anonyme a

compté 100 ans au lieu de 99, et entre le commencement de l'ère de Ménophris et la 1705e année de cette ère, il a compté 1705 ans au lieu de 1704. Pourquoi? Parce qu'il a fait entrer dans le compte de l'intervalle les deux années extrêmes. De même, nous avons vu (§ 7) que Théon avait compté 5 ans entre l'ère d'Auguste et la cinquième année de cette ère.

Malgré cette communauté d'erreur entre Théon et la note anonyme, il n'est pas probable que Théon soit, comme M. Biot l'a supposé, l'auteur de cette note; car, sur la période sothiaque, le vrai Théon commet une erreur historique contraire à la pensée de l'anonyme. Théon[1] croit que l'année fixe alexandrine, commençant du 29 au 30 août julien, existe de toute antiquité en Égypte concurremment avec l'année vague, et c'est la date réelle du commencement de la série des années fixes alexandrines, c'est-à-dire le commencement de la cinquième année de l'ère alexandrine d'Auguste, qui est donnée par Théon comme l'époque d'un renouvellement de période sothiaque, tandis que, suivant l'anonyme, la période sothiaque s'est renouvelée, comme nous le verrons[2], au commencement de la troisième année vague du règne d'Antonin le Pieux, d'après la manière de compter des Égyptiens. D'ailleurs, Théon écrit en un grec supportable, tandis qu'on n'en peut pas dire autant du rédacteur de la note anonyme.

En résumé, l'auteur de la note anonyme mérite peu de confiance, quand il donne le résultat de ses propres calculs, inexacts au fond et obscurs dans la forme. Mais il peut mériter plus de confiance, quand il ne fait que reproduire une donnée qui lui est fournie par la tradition. Or tels paraissent être les 1605 ans comptés par lui depuis le commencement de l'ère

[1] Commentaire sur les *Tables manuelles* de Ptolémée, p. 30 et suiv. (éd. Halma).

[2] Ire partie, § 10, et IIe partie, § 3.

de Ménophris jusqu'au commencement de l'ère de Dioclétien. C'est donc d'après cette donnée que nous allons chercher le commencement de l'ère sothiaque de Ménophris, et nous nous rappellerons que, si ce nombre de 1605 ans peut être suspect, c'est d'être trop fort d'une unité, puisque telle est l'erreur commise dans les autres évaluations d'intervalles que cette même note nous présente.

§ 9.

Mais, auparavant, il y a encore une dernière question préliminaire à résoudre. De quelle espèce sont ces 1605 années? Larcher[1], Ideler[2], et M. Biot dans deux de ses ouvrages[3], ont admis, sans discussion, que ce sont des années fixes de 365 jours 1/4, années dont 1460 sont comprises dans la période sothiaque, et ils ont eu raison. Mais, dans deux ouvrages postérieurs[4], M. Biot soutient que ce sont des années vagues de 365 jours, années dont 1461 sont contenues dans cette période. En faveur de sa dernière opinion, ce savant allègue deux faits, qui, j'ose le dire, ne me paraissent pas vrais. 1° M. Biot prétend que l'auteur de la note grecque emploie dans son calcul ces 1605 années comme des années vagues. Non; car il les emploie comme des années après quatre desquelles il y a tout juste un jour de déplacement du lever héliaque de Sirius dans l'année vague. Or c'est ce qui arrive, non pas après quatre années vagues, mais après quatre années fixes, puisque ce sont bien exactement 1460 années fixes,

[1] *Trad. d'Hérodote*, t. II, p. 556 et suiv.

[2] *Handb. der Chronol.* t. I, p. 136, note 1.

[3] *Rech. sur pl. points d'astron. égypt.* p. 303-309 (Paris, 1823, in-8°), et *Rech. sur l'année vague des Ég.*, *Acad. des Sc.* t. XIII, p. 567.

[4] *Mém. sur div. points d'astron. anc.* p. 18 20 et p. 129-133 (Paris, 1846, in-4°), et *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. XXXI-XXXIII (Paris, 1862, in-8°).

c'est-à-dire 365 fois quatre années fixes de 365 jours 1/4 qui donnent 365 jours de déplacement. 2° M. Biot prétend que l'auteur grec combine ces 1605 années avec des années vagues du *Canon des rois* dressé pour l'ère de Nabonassar. Non; ce n'est pas l'auteur grec, mais c'est M. Biot seul, qui opère cette combinaison; c'est M. Biot seul[1] qui identifie la première année fixe de l'ère alexandrine de Dioclétien avec la 1032[e] année vague de l'ère de Nabonassar; c'est lui seul[2] qui compte comme années vagues les 100 premières années fixes de l'ère alexandrine de Dioclétien. Quant à l'auteur de la note grecque, il est bien éloigné de commettre une confusion semblable; car il comprend dans ses 1605 années de l'ère de Ménophris les 408 années *fixes* de l'ère alexandrine d'Auguste comme années de même espèce, et il ajoute à ces 1605 années, comme unités de même espèce, les 100 premières années *fixes* de l'ère alexandrine de Dioclétien. Je dis que les années de ces deux ères alexandrines sont employées par lui comme *fixes;* car c'est habituellement ainsi qu'elles sont employées, comme M. Biot lui-même l'a constaté ailleurs[3], et, quand, par une exception dont on ne connaît qu'un seul exemple, elles étaient employées comme années vagues continuant la série de celles de Nabonassar, on avait le soin de les désigner comme *vagues* par les mots *κατ' Αἰγυπτίους*, en les opposant aux années *fixes κατ' Ἀλεξανδρέας*[4]. Or, non-seulement notre

[1] *Mém. sur div. points d'astron. anc.* p. 131 (Paris, 1846, in-4°).

[2] *Ibid.* p. 132.

[3] *Rés. de chronol. astron.* ch. IV, p. 308 et suiv. et ch. V, p. 319 et suiv.

[4] Voyez Théon, Commentaire sur la *Grande composition mathém.* de Ptolémée, VI, p. 284-285 (éd. gr. de Bâle). Comparez Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 163-164. Chez Ptolémée (*Gr. comp. math.* éd. Halma, III, VI, p. 204; III, VIII, p. 210; IV, V, p. 244-245, 254-255; IV, VII, p. 264; IV, VIII, p. 267, 269, 272; IV, X, p. 276, 277, 280; V, V, p. 304; V, XIII, p. 332; V, XIV, p. 340, 341; VI, II, p. 374; VI, V, p. 389, 390 etc.), les mots *κατ' Αἰγυπτίους* désignent toujours *l'année vague,* que Théon d'Alexandrie (VI, p. 281,

auteur n'indique pas que ces années d'Auguste et de Dioclétien soient vagues, comme M. Biot[1] le suppose, mais notre auteur indique très-clairement et très-positivement le contraire. Car il est bien évident que la 100ᵉ année de l'ère de Dioclétien, 1705ᵉ de l'ère de Ménophris, année dans laquelle il cherche la place du lever héliaque de Sirius, doit être de la même espèce que les années précédentes des mêmes ères dans le même passage du même auteur. Or cette année est bien la 100ᵉ année *fixe* de l'ère de Dioclétien, comme M. Biot lui-même[2] le reconnaît, et la date trouvée par notre auteur pour le lever héliaque de Sirius est bien le 29 épiphi, 329ᵉ jour de cette année *fixe,* qui avait commencé le 29 août julien de l'an 383 de notre ère[3]. Ainsi tout doute est impossible sur la nature *fixe* de ces années d'Auguste et de Dioclétien dans la note anonyme, et, par conséquent, sur la nature *fixe* des 1605 années, parmi lesquelles 408 années de la première de ces deux ères sont comprises, et avec lesquelles 100 années de la seconde ère sont additionnées comme années de même espèce dans cette même note.

§ 10.

Si donc, comme le veut l'auteur de cette note anonyme, depuis l'ère de Ménophris, date du commencement d'une

284, 285, 319, 332, etc., éd. de Bâle) oppose à l'année fixe *κατ' Ἀλεξανδρέας*. C'est donc à tort que, sans preuves, M. Brugsch (*Matériaux, etc.*, § 10, n° 1, page 19) identifie l'expression *κατ' Αἰγυπτίους* avec l'expression *κατ' ἀρχαίους*, comme désignant une forme antique d'année *fixe* égyptienne.

[1] *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. XXXII, surtout note 1 (Paris, 1862, in-8°).

[2] *Mém. sur div. points d'astron. anc.* p. 133 (Paris, 1846, in-4°).

[3] Nous avons vu ci-dessus (§ 5) que notre auteur a trouvé le 29 épiphi, au lieu du 28, par une erreur de calcul. Dans la seconde partie de ce mémoire (§ 4), nous verrons que, pour les Alexandrins, le 28 épiphi était perpétuellement la date approximative du lever héliaque de Sirius dans l'année fixe alexandrine.

période sothiaque, jusqu'à la première année de Dioclétien, qui est la 284e de notre ère et la 4997e de la période julienne, il y a 1605 années de 365 jours 1/4 révolues, cette période sothiaque a commencé en l'an 1322 chronologique avant J. C. (—1321 astronomique), c'est-à-dire en la 3392e année de la période julienne, et une autre période sothiaque a commencé, 1460 ans juliens plus tard, en l'année 139 de notre ère, 4852e année de la période julienne. En effet, les 1605 années se décomposent en 1460 et 145. Or, du 20 juillet de l'an 3392 de la période julienne au 20 juillet de l'an 4852 de cette même période, il y a bien 1460 ans de 365 jours 1/4, c'est-à-dire une période sothiaque, et, du 20 juillet de cette même année 4852 au 20 juillet de l'année 4997, il y a bien exactement 145 ans. De là au 20 août de cette même année, c'est-à-dire à l'ère alexandrine de Dioclétien, il reste seulement 40 jours. Notre auteur n'avait pas à tenir compte de ces 40 jours pour le calcul de la place du lever héliaque de Sirius dans l'année alexandrine, puisque le déplacement de ce lever est nul dans cette année fixe, et n'est que d'un jour dans l'année vague pour un intervalle de quatre années fixes, c'est-à-dire pour un intervalle de 1461 jours.

Ainsi, puisque, d'après la tradition suivie par notre auteur, il y avait 1605 ans révolus depuis l'ère sothiaque de Ménophris jusqu'à l'ère de Dioclétien, cette même tradition supposait, comme Censorin, qu'un renouvellement de période sothiaque avait dû se produire le 20 juillet de l'an 139 de notre ère. Seulement l'obscurité, l'inexactitude peu intelligente et les fautes de calcul qu'on remarque dans cette note, peuvent laisser quelque doute sur la valeur du témoignage qu'elle renferme.

Mais remarquons bien que, pour rendre cette note favo-

rable à l'hypothèse qui fait commencer une période sothiaque au 20 juillet de l'an 1323 chronologique av. J. C., et qui fait commencer, par conséquent, une autre période sothiaque au 20 juillet de l'an 138 de notre ère, il faudrait substituer, dans cette note, 1606 ans à 1605 ans. Or nous avons vu (§§ 5-7) que l'erreur familière à l'auteur de la note consiste, au contraire, à ajouter une unité de trop au nombre des années ou des jours compris dans un intervalle de temps; car c'est ainsi qu'il a compté 21 ans pour un intervalle de 20 ans, 100 ans pour un intervalle de 99 ans, 1705 ans pour un intervalle de 1704 ans, et 329 jours pour un intervalle de 328 jours. Par conséquent, lorsqu'il y a lieu de rectifier ses calculs d'intervalles, c'est en retranchant et non en ajoutant. Mais il a gardé le nombre de 1605 ans, tel qu'il lui était donné par la tradition.

En résumé, le témoignage de Censorin est clair, positif, précis et très-digne de confiance en faveur du 20 juillet de l'an 139 de notre ère comme date d'un commencement de période sothiaque, et, bien loin de contredire ce témoignage, ceux de saint Clément d'Alexandrie et de l'anonyme, sans avoir la même clarté et la même valeur, viennent pourtant le confirmer.

§ 11.

Après avoir établi le sens de ces trois textes antiques, après avoir résolu les difficultés qu'ils présentent et les questions qui s'y rattachent, et après avoir constaté ainsi, en dehors de toute hypothèse, la date qui résulte de l'accord de ces textes pour les deux derniers renouvellements de période sothiaque, il est bon de rappeler brièvement les interprétations très-diverses que ces mêmes textes avaient reçues jusqu'à ce jour.

Au XVIIe siècle, oubliant que Censorin, suivant sa déclaration expresse, écrit pendant le cours de la 100e année d'une période sothiaque, dont, par conséquent, 99 années seulement sont révolues, Pétau[1], Bainbridge et Greaves[2], Marsham[3], Dodwell[4], retranchent à tort 100 années de 238, nombre qui marque dans notre ère le rang de l'année en laquelle Censorin écrivait, et, par suite de cette erreur, ils concluent faussement que cet auteur place au 20 juillet de l'an 138 le commencement d'une période sothiaque, et que les consuls de cette année 138 sont Antonin le Pieux et Bruttius Præsens, sous lesquels eut lieu, suivant Censorin, le renouvellement de cette période. Conséquents avec eux-mêmes, et sachant que la période sothiaque est essentiellement de 1460 années fixes égyptiennes égales à 1460 années juliennes, ils placent au 20 juillet des années chronologiques 1323 et 2783 avant J. C. les commencements des deux périodes sothiaques précédentes.

Au XVIIIe siècle, Fréret[5] affirme, sans discussion, que la date indiquée par le texte de Censorin est *incontestablement* le 20 juillet de l'an 138, et pourtant il lui arrive[6] de placer par mégarde les commencements des deux périodes précédentes au 20 juillet des années chronologiques 1322 et 2782 av. J. C[7]. Ainsi, sans s'en apercevoir, il donne à la période sothiaque comprise, suivant lui, entre l'an chronologique 1322 av. J. C. et l'an 138 de notre ère, une durée de 1459 ans seu-

[1] *Var. Diss.* V, VI, *Auctar. Uranol.* p. 203 (Paris, 1630, in-fol.).

[2] *Canicularia*, p. 35 et suiv. (Oxford, 1648). Les 37 premières pages sont de Bainbridge, et la suite est de Greaves.

[3] *Chronicus Canon*, p. 296 (Londres, 1672).

[4] *Diss. Cyprian. Appendix*, Diss. I (Oxford, 1682, in-8°).

[5] *Déf. de la chronol.*, *Nouv. Obs.* p. 397 (Paris, 1758, in-4°).

[6] P. 397 et 400.

[7] Ailleurs (p. 25 et même p. 400), il donne les nombres concordants 138, 1323 et 2783.

lement, tandis qu'il laisse à la période précédente la vraie durée de 1460 ans. Bailly[1] ne s'aperçoit pas non plus qu'il raccourcit d'un an l'avant-dernière période sothiaque, en faisant commencer les trois périodes au 20 juillet des années chronologiques 2782 et 1322 av. J. C. et de l'an 138 de notre ère[2].

Au contraire, La Nauze[3] sait que l'année 139 est celle du consulat d'Antonin le Pieux et de Bruttius Præsens; d'où il conclut avec raison[4] qu'une période sothiaque ayant commencé, suivant le témoignage de Censorin, au 20 juillet de cette année 139, les deux périodes précédentes avaient dû commencer au 20 juillet des années chronologiques 1322 et 2782 av. J. C. M. Biot, dans deux de ses plus anciens travaux sur l'astronomie égyptienne[5], conclut légitimement du texte de Censorin et du texte attribué à Théon ces trois mêmes dates pour les commencements des trois périodes sothiaques consécutives. Il en est de même d'Ideler[6], de M. Bœckh[7], de M. Lepsius[8] et de M. de Bunsen[9]. La vérité sur ce point de chronologie pouvait sembler désormais au-dessus de toute contestation.

[1] *Astronom. anc.* p. 11, 164, 402 et 403.

[2] Fréret et Bailly n'emploient que les années *chronologiques* av. J. C. Par exemple, c'est en 776 av. J. C. qu'ils placent tous deux le commencement des Olympiades, tandis que ce serait l'an — 775 *astronomique*. Voyez Fréret, p. 155, 162, 171, etc., et Bailly, p. 8.

[3] *Hist. du calendrier égyptien* (*Acad. des inscr.* t. XLV), p. 343.

[4] P. 344-349. Il compte par années *chronologiques* av. J. C. Voyez p. 354.

[5] *Rech. sur plusieurs points de l'astron. égypt.* p. 167-187 et p. 306 (Paris, 1823, in-8°), et *Rech. sur l'année vague des Égyptiens* (*Acad. des sciences*, t. XIII), p. 567 et suiv.

[6] *Hist. Untersuchungen über die astronomischen Beobachtungen der Alten*, p. 75-88 (Berlin, 1806, in-8°), et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 127-132 (Berlin, 1825, in-8°).

[7] *Manetho und die Hundsternsperiode*, p. 18-25 (Berlin, 1845, in-8°).

[8] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 167-172; *Kœnigsbuch der Ægypter*, t. I, p. 127-128, et *Ueber einige Berührungspunkte der ægyptischen, griechischen und rœmischen Chronologie*, p. 35 (Berlin, 1859, in-4°).

[9] *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 48 (Gotha, 1856, in-8°).

Pourtant, dans un mémoire publié en 1846, M. Biot[1], oubliant, sous l'empire d'une hypothèse nouvelle, ce qu'il avait constaté lui-même autrefois, a prétendu faussement que le texte de Censorin pouvait désigner le 20 juillet 138, aussi bien que le 20 juillet 139, et, s'appuyant sur l'autorité de Bainbridge et de Dodwell, dont il a reproduit l'erreur pour son compte, c'est l'an 138 qu'il a choisi. Le but de ce changement d'opinion était de soutenir que la période sothiaque avait été inventée par les Alexandrins à l'occasion de l'avénement d'Antonin le Pieux, et de renverser ainsi tout le système de M. Letronne sur l'histoire du calendrier égyptien. Du reste, dans ce Mémoire[2], M. Biot disait fort bien qu'en remontant du 20 juillet 138 à 1460 ans et à 2920 ans en arrière, on trouvait, pour les commencements de deux périodes sothiaques, le 20 juillet des années chronologiques 1323 et 2783 av. J. C., identiques aux années astronomiques — 1322 et — 2782; mais il avait tort d'ajouter[3], avec Bainbridge, que la date de 1323 av. J. C. résultait certainement du texte de saint Clément d'Alexandrie : nous avons vu (§ 4) que ce texte désigne, au contraire, l'année 1322 avant notre ère. Dans ce même Mémoire[4], comptant faussement comme des années vagues les 1605 années de la note attribuée à Théon, M. Biot faisait descendre, d'après ce texte, les commencements des deux dernières périodes sothiaques à l'année chronologique 1321 avant J. C. et à l'an 140 de notre ère. Il mettait ainsi un désaccord de deux ans entre ce témoignage, indigne, suivant lui, de toute confiance, et le témoignage de Censorin, tel qu'il l'avait altéré, en prétendant l'interpréter, de ma-

[1] *Mém. sur divers points d'astron. anc.* p. 3 et p. 14-17 (Paris, 1846, in-4°).
[2] P. 2-3 et p. 14-18.
[3] P. 17-18.
[4] P. 18-22.

nière à y trouver l'année 138 de notre ère, au lieu de l'année 139.

Enfin, dans son dernier travail sur cette question, M. Biot[1] a persisté à considérer l'invention de la période sothiaque comme une flatterie imaginée par les Alexandrins à l'occasion de l'avénement d'Antonin le Pieux, et à vouloir trouver dans Censorin la date du 20 juillet 138 pour le commencement de cette période. Mais, de plus, comme on croit aisément ce qu'on désire trop, il est arrivé ici à M. Biot d'oublier que la période sothiaque est de 1461 années vagues ou 1460 années fixes : grâce à cet étrange oubli, il a pu renouveler et aggraver, suivant le besoin de son hypothèse, l'erreur que Fréret et Bailly avaient commise par mégarde; il a donné à la période sothiaque de l'ère de Ménophris une durée de 1459 *années vagues* seulement, et il a reculé ainsi de deux ans les dates qu'en 1846 il avait tirées de la note attribuée par lui à Théon, pour les commencements de la période sothiaque de Ménophris et de la période sothiaque d'Antonin. En effet, persistant à considérer comme *vagues* les 1605 années données par cette note, il les décompose expressément[2] en 1459 ans, formant, suivant lui, toute la durée de la période sothiaque de Ménophris, et en 146 ans de la période sothiaque d'Antonin, révolus, suivant lui, avant l'ère de Dioclétien. Par ce procédé violent, M. Biot tire de ce texte ce qui n'y est pas, mais ce qu'il veut absolument y trouver, c'est-à-dire les dates du 20 juillet de l'an 138 de notre ère et du 20 juillet de l'an chronologique 1322 av. J. C. (— 1321 astronomique), pour les commencements des deux périodes sothiaques, imaginées, suivant lui, par les Alexandrins au IIe siècle de notre ère.

[1] *Études sur l'astronomie indienne et chinoise* (Paris, 1862, in-8°). Introd. p. XXXVII-XXXVIII. — [2] P. XXXII.

Nous n'avons pas besoin de discuter ici ces interprétations diverses des textes de Censorin, de saint Clément et de l'anonyme qu'on a voulu nommer Théon. L'interprétation motivée que nous avons donnée de ces mêmes textes nous dispense d'y revenir. Dans la IIe partie de ce travail, nous allons montrer les conséquences de ce fait bien établi, que *la période sothiaque, suivant Censorin et suivant deux autres témoignages concordants, avait commencé à une date précise, au 20 juillet de l'an 139 de notre ère;* en même temps, nous allons combattre l'hypothèse que M. Biot a fondée sur une fausse interprétation, qui ferait commencer cette période une année plus tôt, et cette discussion nous offrira l'occasion de constater l'antiquité de cette période, d'en éclaircir la nature et l'origine, et de mettre en lumière plusieurs points obscurs de l'histoire du calendrier égyptien.

DEUXIÈME PARTIE.

NATURE, ORIGINE ET ANTIQUITÉ DE LA PÉRIODE SOTHIAQUE.

---

§ 1.

Pour comprendre l'importance de la question chronologique, si mince en apparence, qui vient de nous occuper si longtemps, il faut connaître la liaison qu'elle a avec deux autres questions controversées, qui sont celle de l'antiquité de la période sothiaque et celle de l'antiquité de l'année sothiaque de 365 jours 1/4 et de l'année vague de 365 jours en Égypte. Cette liaison n'ayant pas été saisie d'abord, on n'a pas fait assez d'attention à la différence des deux solutions de cette petite question de date, et on a laissé l'une des deux solutions, celle qui n'est pas vraie, s'accréditer au profit de l'hypothèse qui

fait de l'année sothiaque une invention tardive des Grecs, et de la période sothiaque une invention grecque plus tardive encore. Avant de discuter la nature, l'origine et l'antiquité de cette période et de ses deux éléments constitutifs, il est nécessaire de faire connaître d'abord l'état présent de la question.

La certitude de l'existence antique de la période sothiaque a été ébranlée par les attaques de M. Biot, et, plus récemment, par les réticences de M. Brugsch. Des deux éléments de cette période, l'année vague a été mise en péril par M. Brugsch, et l'année sothiaque par M. Biot. Nous allons essayer de raffermir la certitude historique de l'antiquité de l'année vague, de l'année sothiaque et de la période sothiaque, qui marque le roulement de l'une de ces deux années dans l'autre.

D'abord l'existence de l'année vague de 365 jours sans intercalation chez les anciens Égyptiens ne peut pas être l'objet d'un doute légitime. Longtemps avant l'époque d'Alexandre, au ve siècle avant notre ère, Hérodote[1] a entendu dire en Égypte qu'on avait en ce pays une forme d'année qui s'accordait avec les saisons : telle était, en effet, à peu près l'année égyptienne de 365 jours 1/4. Mais il a entendu dire en même temps que les Égyptiens avaient une année de 365 jours; il a cru à tort que c'était l'année fixe des Égyptiens, tandis que c'était leur année vague. Au IIIe siècle avant notre ère, le savant bibliothécaire du musée d'Alexandrie sous Ptolémée Évergète, Ératosthène, dans son *Traité de l'octaétéride*[2], avait parlé du

[1] II, IV. — M. Brugsch (*Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Égyptiens*, Partie théorique, § 10, nos 4-5, p. 18-19) interprète ce passage d'une manière forcée, pour n'y voir que l'année fixe.

[2] Dans Geminus, *Isag.* ch. VI, p. 34 (Petavii *Uranol.* 1630, in-fol.).

roulement des fêtes dans l'année vague égyptienne de 365 jours. A Rhodes, au IIe siècle avant notre ère, le grand astronome Hipparque, de même que Ptolémée après lui, employait l'ère de Nabonassar, mais avec les années vagues égyptiennes et les mois vagues, aux noms desquels il ajoutait : *suivant les Égyptiens*[1]. Environ 70 ans avant notre ère, Geminus de Rhodes[2] constate, chez les Égyptiens, l'existence de l'année de 365 jours et le roulement de certaines fêtes qui, attachées à cette année, parcouraient toutes les saisons. Au IIIe siècle de notre ère, Censorin[3], si bien renseigné habituellement sur les matières chronologiques, dit que cette année de 365 jours sans intercalation était l'année *civile* des Égyptiens, dont le commencement revenait, après 1461 années vagues, au même point de la période naturelle des saisons. Le scholiaste de Germanicus[4] dit que les rois d'Égypte prenaient, dans le temple d'Isis, l'engagement de ne faire aucune intercalation de mois ou de jours qui vînt interrompre le roulement des fêtes vagues, et de laisser courir les années de 365 jours *suivant l'usage antique.* Au IIe siècle de notre ère, l'astronome Ptolémée, qui vivait à Alexandrie, suit, dans ses *Apparitions des fixes*[5], l'année alexandrine rendue fixe par l'intercalation quadriennale d'un jour; mais, dans son grand ouvrage astronomique, il suit l'année vague de 365 jours et il la nomme *année égyptienne, ἐνιαυτὸς αἰγυπτιακὸς* ou *ἔτος αἰγυπτιακόν*[6]; à l'exemple d'Hipparque, il ajoute aux noms égyptiens des mois vagues les mots

[1] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* IV, x, p, 76 (Halma) : *κατ' Αἰγυπτίους δέ, ὡς αὐτός* (Ἵππαρχος) *φησι, Θώθ.*

[2] Ch. VI, p. 33 C D E.

[3] *De die Natali,* ch. XVIII, p. 96 (Havercamp).

[4] *Schol. in Germanici Arat. Phænom.* t. II, p. 71 d'Aratus (Buhle).

[5] Voyez surtout la préface, inconnue à Pétau, p. 18 (Halma).

[6] *Gr. comp. math.* éd. Halma, III, VI, t. I, p. 204; IV, V, p. 255-256; IV, VII, p. 264; IV, VIII, p. 267, 270, 271; IV, X, p. 276-281; V, III, p. 294, 295; V, V, p. 300, 304; V, XIII, p. 333; V, XIV, p. 341, 342; VI, V, p. 389, 390, etc.

κατ' Αἰγυπτίους, *suivant les Égyptiens*[1]; et son commentateur, Théon d'Alexandrie[2], oppose expressément à ces mois vagues égyptiens (κατ' Αἰγυπτίους) les mois fixes alexandrins (κατ' Ἀλεξανδρέας).

Écartons, si l'on veut, le témoignage inexact d'Hérodote. Mais Ératosthène, Hipparque, Geminus, Ptolémée, sont dignes de foi, quand ils désignent l'année vague comme en usage de leur temps chez les Égyptiens. Ératosthène surtout, savant égyptologue grec, mathématicien et chronologiste d'Alexandrie, peu après la conquête de l'Égypte par les Grecs, ne pouvait pas se tromper sur ce point. Censorin nous atteste qu'en dehors de l'usage officiel d'Alexandrie les Égyptiens avaient conservé l'année vague, qui était, comme il le dit expressément, leur année *civile*. Ptolémée et Théon, tous deux Alexandrins, nous assurent que l'année vague était bien authentiquement égyptienne. Le scholiaste de Germanicus affirme qu'autrefois un serment imposé aux rois d'Égypte garantissait la conservation de cette antique forme d'année. Ces témoignages réunis excluent, sur l'existence antique de l'année vague, la possibilité d'un doute, que M. Brugsch lui-même[3] insinue, mais n'ose pas formuler.

D'après cela, il semble naturel de supposer que, pour les dates marquées dans les inscriptions monumentales des Égyptiens, l'année vague devait être employée. Telle est, en effet, l'opinion généralement admise par les savants. Cependant ce fait vient d'être contesté, d'une manière absolue et pour toutes

[1] III, vi, p. 203-204; III, viii, p. 210; IV, v, p. 244-245, 254-255; IV, vii, p. 264; IV, viii, p. 267, 269, 272; IV, x, p. 276-281; V, iii, p. 293-294, 295; V, v, p. 299-300, 304; V, xiii, p. 332; V, xiv, p. 340, 341; VI, ii, p. 374; VI, v, p. 389-390, etc.

[2] Éd. gr. de Bâle, VI, p. 281, 284, 285, 319, 332, etc.

[3] *Matériaux, etc.* Partie théorique, § 10, n[os] 23-25, p. 32-33. Comparez n° 10, p. 21.

les époques, par M. Brugsch[1], et M. de Rougé[2], sans y renoncer, a cessé provisoirement de le considérer comme indubitable[3].

Suivant M. Brugsch[4], dans de nombreuses inscriptions de toutes les époques, depuis les temps de la construction des grandes pyramides jusqu'aux temps de l'empire romain, on voit que l'année employée dans ces inscriptions commençait du 37e au 41e jour[5] de l'année sothiaque, c'est-à-dire du 25 au 29, ou bien du 24 au 28 août de l'année julienne[6], dans laquelle probablement, comme nous le verrons (§§ 7 et 8), le premier jour de l'année sothiaque oscillait du 19 au 20 juillet. Supposons que les preuves données par M. Brugsch, et celles qu'il promet d'ajouter en faveur de cette assertion aussi importante qu'inattendue, résistent à l'examen sévère des égyptologues: il faudra conclure, avec M. Brugsch[7], que les anciens Égyptiens ont toujours eu deux années fixes, l'une sacrée, l'autre civile, toutes deux de 365 jours 1/4, et différentes par leur point de départ, astronomique pour l'année sothiaque, non astronomique pour l'année civile. Mais M. Brugsch n'a pas compris une seconde différence, qui concerne le mode d'intercalation et qui ne permet pas d'admettre avec lui[8] l'identité de l'année civile fixe des anciens Égyptiens, telle qu'il la

[1] *Matériaux, etc.* Partie théorique, § 10, p. 17, 33, et Conclusion, p. 106.

[2] *Note sur quelques considérations préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier et les dates égyptiennes*, lue à l'Académie des inscriptions le 1er juillet 1864 (*Revue archéologique*, août 1864, p. 82-83).

[3] Voyez ma Note complémentaire à la fin du présent Mémoire, p. 296-301.

[4] *Matériaux, etc.* Partie théorique, § 10, nos 24-25, p. 32-33; § 11, nos 7-17, p. 37-41; § 15-18, p. 64-99, et Conclusion, p. 106-107.

[5] Voy. le tableau dressé par M. Brugsch, *Matériaux*, p. 80.

[6] M. Brugsch (p. 80) veut que ce soit du 25 au 29 août, parce qu'il suppose que toutes les années sothiaques commençaient le 20 juillet julien, tandis que plus probablement trois années sothiaques sur quatre commençaient le 19. Voyez ci-après, § 7-9.

[7] Surtout § 10, n° 14, p. 26; § 15, n° 10, p. 67, et Conclusion, p. 106-107.

[8] § 10, n° 25, p. 32-33, et Conclusion, p. 106.

suppose, et de l'année fixe alexandrine. Car, pour que le premier jour de l'année civile fixe oscillât du 7 au 11 phaophi de l'année sothiaque, il aurait fallu que l'année civile fixe fût réglée, non par une tétraétéride, avec intercalation d'un sixième jour épagomène à la fin, comme l'année sothiaque et comme l'année alexandrine, mais par une période de 16 années, dont les 15 premières auraient dû être de 365 jours, et la 16[e] de 369 jours, et, par conséquent, avec intercalation de quatre jours en une fois tous les 16 ans.

Quoi qu'il en soit, l'existence antique, chez les Égyptiens, de l'année sothiaque de 365 jours 1/4, avec intercalation quadriennale d'un jour, année marquée par le lever héliaque de Sirius à Memphis, a été démontrée tant par des témoignages grecs et romains[1] que par des textes hiéroglyphiques d'époques très-anciennes, dont un remonte au temps de Ramsès II, et qui rattachent expressément le commencement de l'année au lever héliaque matinal de Sothis, c'est-à-dire de Sirius, lever considéré comme le signal de la crue du Nil[2]. De plus, dans des textes hiéroglyphiques de toutes les époques depuis celle de la VI[e] dynastie jusqu'à celle de l'empire romain inclusivement, M. Brugsch[3] prétend trouver des doubles dates dont l'un des termes se rapporte à l'année sothiaque et l'autre à l'année civile fixe dont il vient d'être question.

Le fait de l'emploi de cette année civile fixe pour les dates inscrites sur les monuments, lors même que ce fait serait mis à l'abri de tout doute, ne saurait détruire la certitude de l'antiquité et de la persistance de l'année vague de 365 jours chez les Égyptiens. Si l'année civile fixe, découverte par M. Brugsch,

[1] Voyez M. Letronne, II[e] Mémoire, § 1, p. 47-61.

[2] Voyez M. Brugsch, *Matériaux, etc.* § 10, n[os] 14-23, p. 26-32, et Conclusion p. 106-107.

[3] *Matériaux, etc.* §§ 15-16, p. 64-72.

était celle de la caste sacerdotale, l'année civile vague, plus connue des Grecs et des Romains, aurait été, du moins, celle des classes populaires. Quoi qu'il en soit, et de quelque manière que l'année vague ait pu partager avec une année civile fixe le rôle que les Grecs et les Romains, et après eux les savants modernes, lui ont attribué dans le calendrier égyptien, la coexistence antique de l'année sothiaque et de l'année vague en Égypte reste indubitable. Or il faut reconnaître que la comparaison de l'année vague et de l'année sothiaque donnait aux Égyptiens le déplacement d'un jour en quatre ans dans l'année vague pour le lever héliaque de Sirius, point de départ de l'année sothiaque, comme M. Letronne[1] l'a démontré. Il leur était facile de calculer que 1460 années vagues de 365 jours 1/4 contenaient le même nombre de jours que 1461 années vagues de 365 jours. Cela posé, la période sothiaque leur était donnée. Car, à une époque quelconque, la place actuelle du premier jour de l'année vague dans quatre années sothiaques consécutives leur indiquait combien d'années s'étaient écoulées depuis la première coïncidence entre le premier jour de l'année sothiaque et le premier jour de quatre années vagues consécutives, et combien d'années s'écouleraient avant une coïncidence nouvelle. Il leur était donc bien facile de savoir toujours en quelle année d'une période sothiaque ils se trouvaient. Mais leur chronologie, procédant habituellement par années de chaque règne[2], donnait lieu à de grandes in-

[1] *Nouv. rech. sur le calendrier des anciens Égyptiens*, Ier Mémoire, p. 9-44, et IIe Mémoire, § 1, p. 47-65 (Paris, 1863, in-4°). Comparez *Journal des Savants*, nov. 1844, p. 669; *Mém. sur Eudoxe*, p. 24-25 (Paris, 1841, in-4°), et *Rech. nouv. sur le calendrier égyptien*, IIe Mémoire (Paris, 1863, in-4°).

[2] On connaît un seul exemple égyptien de l'emploi d'une ère remontant à plusieurs siècles : c'est la date de l'an 400 trouvée par M. Mariette (*Revue archéol.* février 1864, t. IX, p. 128) sur une stèle de Ramsès II. Certainement cette ère inconnue n'était pas sothiaque; probablement elle datait d'un événement historique, et non d'un phénomène astronomique.

certitudes, de sorte qu'ils étaient sans doute très-loin de savoir à quelles années d'une période sothiaque correspondaient les événements un peu anciens de leur histoire.

L'opinion que nous venons de résumer est celle de M. Letronne, débarrassée de quelques points erronés ou contestables. M. Lepsius[1] et M. Bœckh[2] s'accordent avec cette opinion ainsi formulée, sauf les différences suivantes.

M. Lepsius[3] prétend que les prêtres égyptiens étaient en possession d'une chronologie fondée dès longtemps sur l'emploi de la période sothiaque, et que le prêtre égyptien Manéthon, en écrivant son histoire des dynasties de l'Égypte depuis Ménès jusqu'à Nectanébo II, avait trouvé dans les documents antiques les renseignements nécessaires pour indiquer avec vérité, outre les années des règnes, la place du commencement de chaque règne dans l'une des trois périodes sothiaques qui dataient du 20 juillet julien des années chronologiques 4242, 2782 et 1322 av. J. C.

Suivant M. Bœckh[4], les Égyptiens usaient et abusaient de la période sothiaque, mais c'était pour mettre une régularité factice dans leur chronologie, qui était arbitraire pour les époques un peu reculées.

Au contraire, M. Brugsch[5], ne trouvant sur les monuments égyptiens aucune trace de la période sothiaque et ne croyant même y rencontrer aucune trace de l'année vague, semble bien tenté de révoquer en doute l'existence de l'une et de l'autre pour les temps pharaoniques.

[1] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 148, 156 et 167.

[2] *Manetho und die Hundsternsperiode*, p. 25 (Berlin, 1845, in-8°), et *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten*, Abschnitt XII, p. 254-258, et Beilage IV, p. 420 et suiv. (Berlin, 1863, in-8°).

[3] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 174-180; *Ueber die manethonische Bestimmung des Umfangs der ægyptischen Geschichte*, p. 205 (*Acad. des sciences de Berlin*, 1857); *Kœnigsbuch*, t. I, p. 127 (Berlin, 1858, in-4°).

[4] *Manetho, etc.*

[5] *Matériaux, etc.* § 10, n°s 23-24, p. 26-32, et Conclusion, p. 106-107.

M. Biot n'a pas le plus léger doute sur l'usage de l'année vague de 365 jours comme seule année civile des Égyptiens dès une haute antiquité. Mais, suivant lui[1], l'année fixe des Égyptiens, au lieu d'être réglée par le lever héliaque de Sirius, l'était par l'observation des équinoxes et des solstices; la notion de cette année de 365 jours 1/4 était purement théorique, et la période sothiaque, inconnue aux anciens Égyptiens, a été inventée par les Alexandrins en la première année du règne d'Antonin le Pieux, comme moyen de flatterie envers ce prince. « Voilà, dit M. Biot[2], *l'histoire vraie, la seule possible*, de cette « fameuse période sothiaque. »

Cette conjecture de M. Biot a plusieurs défauts, dont chacun suffirait pour lui ôter le droit de se mettre ainsi à la place de l'*histoire* et de se déclarer *la seule possible*.

Le premier de ces défauts consiste à ne s'appuyer sur aucun témoignage historique.

Le second défaut est d'avoir contre elle beaucoup de documents antiques, savoir : 1° tous les témoignages égyptiens, grecs et romains, qui, depuis le temps de Ramsès II, ou plus anciennement encore, et jusqu'à l'époque des empereurs romains, constatent non-seulement l'antiquité de l'année de 365 jours 1/4 en Égypte[3], mais encore la relation établie par les Égyptiens entre le commencement de cette année et le lever héliaque de Sirius[4]; 2° les témoignages de Strabon et de

[1] *Mém. sur divers points d'astron. anc.* (Paris, 1846, in-4°); *Rech. sur quelques dates absolues, etc.* p. 18 (Paris, 1853, in-4°), et *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. IX-XXXVIII (Paris, 1862, in-8°).

[2] *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. XXXVIII.

[3] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 148-156.

[4] Voyez les textes grecs et latins réunis et discutés par M. Letronne (*Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, I[er] et II[e] Mémoire), et les documents égyptiens recueillis par M. Lepsius (*Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 119 et 152) et par M. Brugsch (*Matériaux, etc.* § 10, n[os] 18-20, p. 28-31).

Pline, qui constatent que, plus de trois siècles et demi avant notre ère, Eudoxe avait emprunté aux Égyptiens une période réglée par le lever héliaque de Sirius et composée de trois années de 365 jours et d'une année de 366 jours [1], de sorte que 365 de ces périodes de quatre ans formaient une période sothiaque de 1460 années de 365 jours 1/4, égales à 1461 années vagues de 365 jours; 3° le témoignage de Geminus [2], qui, deux siècles avant l'avénement d'Antonin le Pieux, mentionne cette période comme égyptienne, et le témoignage de saint Clément d'Alexandrie [3], qui, un demi-siècle après l'invention prétendue, cite, comme une ère historique bien connue, le commencement de la période sothiaque de l'an 1322 avant Jésus-Christ.

Enfin, un troisième défaut de cette conjecture de M. Biot est de ne reposer que sur une coïncidence qui, lors même qu'elle serait vraie, ne prouverait rien, parce qu'elle pourrait être fortuite, mais qui est purement imaginaire et amenée par une fausse interprétation des textes d'où l'on prétend la tirer. Or telle est, comme nous l'avons vu, la coïncidence prétendue du commencement d'une période sothiaque avec le 20 juillet de l'année 138 de notre ère, neuvième jour du règne d'Antonin le Pieux.

Il nous reste à montrer qu'il aurait été facile aux Alexandrins d'obtenir la coïncidence du commencement de la période sothiaque avec la première année du règne d'Antonin le Pieux, s'ils avaient créé eux-mêmes cette période à cette époque. D'où nous conclurons que, puisqu'ils n'ont pas établi cette

[1] Voyez Ideler, *Ueber Eudoxus*, IIte Abtheilung, p. 62-63 (*Acad. des sciences* de Berlin, 1830), et M. Letronne, *Mém. sur Eudoxe*, p. 24-25.

[2] Ch. VI, p. 34 (Petavii *Uranol.* 1630, in-fol.).

[3] *Strom.* I, p. 335 c. (Paris, 1641, in-fol.)

coïncidence, c'est que la période sothiaque existait d'avance, et que, puisqu'elle s'est renouvelée, comme nous l'avons prouvé, au 20 juillet de l'an 139, c'est qu'elle a dû se renouveler à cette date en vertu des principes d'après lesquels elle était réglée antérieurement.

Avant de commencer cette démonstration, qui, je l'espère, jettera un jour nouveau sur l'histoire de la période sothiaque, j'ai besoin de réclamer une grande attention pour une discussion que je me suis efforcé de rendre aussi claire que j'ai pu, mais qui reste très-compliquée et difficile à suivre. En outre, j'ai besoin de préparer cette démonstration par quelques notions préliminaires.

§ 2.

C'est un fait scientifiquement établi[1], que, depuis plus de 3,000 ans avant l'ère chrétienne jusqu'à plus de 700 ans depuis cette ère, pour la latitude de Memphis, l'année de 365 jours et 1/4, que les anciens considéraient faussement comme tropique, était bien réellement, à quelques secondes près, l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de Sirius, et qu'à Memphis, pendant cet espace de près de 4,000 ans, ce lever héliaque a dû se produire constamment vers le 20 juillet de l'année julienne proleptique. En d'autres termes, puisque le lever héliaque du matin s'observait avant le lever du soleil, la nuit du 19 au 20 juillet julien était approximativement la première où, à Memphis, Sirius, invisible depuis quelque temps à cause de la lumière solaire, s'en dégageait assez pour

[1] Voyez Pétau, *Var. Diss.* v, 6 (Auctarium *Uranologii*, 1630, in-fol.); Ideler, *Hist. Untersuch. ü. d. astron. Beobachtungen der Alten*, p. 76 et suiv. et *Handbuch der Chronol.* t. I, p. 128-130; M. Biot, *Rech. sur plusieurs points d'astron. égypt.* p. 172-173; *Rech. sur l'année vague des Égyptiens*, p. 560-562 (*Acad. des sciences*, t. XIII), et *Mém. sur divers points d'astronomie ancienne*, p. 10-11.

être vu le matin à l'orient avant le lever du soleil. En effet, Censorin[1] nous dit que telle était la date du lever de Sirius *en Égypte*, et l'Alexandrin Olympiodore[2] nous dit que la date de ce lever *pour Memphis* était acceptée officiellement *pour Alexandrie.* Elle l'était pour l'Égypte entière; car beaucoup d'auteurs grecs et latins[3], avec mention de l'*Égypte* comme lieu d'observation ou sans aucune mention de lieu, fixent ce lever à des dates qui répondent les unes au 19 juillet julien, les autres au 20, soit que cette différence d'un jour doive s'expliquer par des manières différentes de placer le commencement du jour, ou plutôt, comme nous le verrons, par une oscillation du premier jour de l'année sothiaque entre ces deux jours de l'année julienne[4].

Cela posé, pour savoir à peu près quelle était, à une époque donnée de l'histoire d'Égypte, le rapport du commencement de l'année vague avec le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis, tel qu'il était admis officiellement pour toute l'Égypte, il suffit de connaître, pour une époque déterminée, la place du commencement d'une année vague égyptienne dans l'année julienne proleptique. Or Ptolémée nous indique la correspondance des années vagues égyptiennes avec son ère

[1] *De die nat.* ch. XXI, p. 115. L'édition d'Haverkamp donne *XII kal. August.* (21 juillet); mais il faut lire *XIII kal. August.* (20 juillet). Voyez ci-dessus, Ire partie, § 1, p. 222, note 2. En 100 ans, le déplacement de l'année vague dans l'année julienne est de 25 jours. Or, du 25 juin (*VII kal. jul.*), date du premier thoth vague en 238 suivant Censorin lui-même, au 20 juillet, il y a bien 25 jours, tandis qu'au 21 juillet il y en aurait 26. D'ailleurs, comme nous allons voir, la première année vague de l'ère de Nabonassar a commencé le 26 février de l'an chronologique 747 avant Jésus-Christ. D'où il est aisé de calculer que l'année vague a dû commencer le 20 juillet, et non le 21, en l'année 139 de notre ère.

[2] Sur les *Météorol.* d'Aristote, f. 25 (Ald.), t. I, p. 259 (Ideler). Comparez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens,* Ier Mém. § 4, p. 39, et la *Note de l'éditeur.*

[3] Cités par M. Letronne, *Nouv. rech. etc.* Ier Mém. § 3, p. 20-36.

[4] Voyez ci-après, § 7 et 8.

de Nabonassar, dont nous connaissons la date julienne, et cette correspondance est certifiée par le calcul rétrospectif des observations antiques que Ptolémée rattache aux années vagues de cette ère[1]. L'ère alexandrine de Nabonassar a commencé, avec une année vague égyptienne, le 26 février de l'an 3967e de la période julienne (747 chronologique avant Jésus-Christ), à midi vrai, sous le méridien d'Alexandrie[2]. Cette donnée suffit pour calculer la date du commencement de l'année vague dans une année quelconque de la période julienne, et pour calculer, dans une année vague quelconque, la place du 20 juillet julien, date approximativement correspondante à la date, officielle pour les Égyptiens, du lever héliaque du matin de Sirius à Memphis. Seulement il faut savoir que le commencement de l'année vague et du jour était fixé par Ptolémée à midi pour des motifs purement astronomiques[3], et que, pour les Égyptiens, le commencement du jour et de l'année remontait soit à l'aurore du même jour, soit à minuit, soit au soir précédent[4]. Or, puisqu'en la première année de Nabonassar le premier jour de l'année vague astronomique de Ptolémée commençait à midi le 26 février, 57e jour de l'année 3967 de la période julienne, et puisque, dans l'année julienne, où, suivant l'usage romain, le jour commençait à minuit, le lever héliaque de Sirius à Memphis restait fixé approximativement au matin du 20 juillet, qui fut le 201e jour de l'année non bissextile 3967, on peut calculer sans peine[5] qu'en l'année bissextile 4849

[1] Voyez Ideler, *Hist. Untersuch.* p. 18-21, et *Handb. der Chronol.* t. I, p. 98-99.

[2] Voyez M. Biot, *Résumé de chronol. astr.* p. 272 et suiv.

[3] Voyez Ideler, *Handb.* t. I, p. 30 et 102.

[4] Voyez M. Brugsch, *Matériaux, etc.* § 19, p. 99-106.

[5] Voici ce calcul. Si, du commencement du 57e jour, on rétrograde jusqu'au commencement du premier jour de l'année, il y a 56 jours de rétrogradation; si l'on continue de rétrograder au delà jusqu'au commencement du 201e jour d'une année de 365 jours, il y a 165 autres jours de rétrogradation, et la rétrogradation totale est de 221 jours. A raison d'un jour par

de la période julienne, et par conséquent aussi dans les trois années suivantes non bissextiles 4850, 4851 et 4852, c'est-à-dire dans les quatre années 136, 137, 138 et 139 de notre ère, le premier jour de l'année vague de Ptolémée a commencé à midi le 20 juillet, et qu'ainsi les quatre années vagues égyptiennes qui ont commencé au commencement, au milieu ou à l'avant-dernière heure de la nuit du 19 au 20 juillet de ces quatre années juliennes, ont satisfait à la condition de commencer avec le jour approximatif du lever héliaque de Sirius dans l'année julienne. Si donc la période sothiaque n'avait pas existé avant cette époque, les Alexandrins, en l'inventant alors, auraient pu la faire commencer avec le 20 juillet de l'année 136, ou bien d'une des trois années suivantes, à leur choix.

Or on sait que la période sothiaque se compose de deux séries parallèles d'années, les unes vagues de 365 jours, les autres fixes, c'est-à-dire tropiques ou réputées telles, mais réellement sothiaques, c'est-à-dire caniculaires, à Memphis, et dont la durée moyenne est de 365 jours 1/4 : quatre de ces dernières années forment une tétraétéride dans laquelle trois années sont de 365 jours et une de 366 jours, comme pour la tétraétéride julienne, mais avec cette différence que le 366[e] jour de l'année julienne s'intercale après le 24 février, tandis que, dans l'année sothiaque, composée de 12 mois de 30 jours et de 5 jours épagomènes, comme l'année vague, le

quatre ans juliens, elle s'accomplit en 884 ans juliens. A 3967 ajoutons donc 884 : nous avons 4851. Ainsi, en la 4851[e] année de la période julienne, c'est-à-dire en l'année 138 de notre ère, le premier jour de l'année vague a dû tomber sur le 20 juillet julien. Or c'est en l'année julienne bissextile que se produit la rétrogradation d'un jour. La coïncidence du premier jour de l'année vague avec le 20 juillet julien remonte donc à la bissextile 136, et s'est continuée jusqu'à 139; puis, en la bissextile 140, le 1[er] thoth vague a passé sur le 19 juillet julien.

366e jour de l'année intercalaire en est le dernier jour, c'est-à-dire un 6e jour épagomène.

§ 3.

Si donc les Alexandrins avaient établi la période sothiaque, et s'ils avaient voulu fixer perpétuellement sur le 20 juillet julien la date du commencement de leur année sothiaque, ils auraient dû donner six jours épagomènes à l'année qui aurait commencé le 20 juillet de l'année 139 de notre ère. Ensuite ils auraient pu faire remonter le commencement de la période sothiaque au commencement de l'une des trois années précédentes : le 20 juillet de l'an 136 aurait été le commencement le plus naturel de la période, parce qu'alors l'année fixe à la fin de laquelle on aurait ajouté un sixième épagomène aurait été la quatrième et dernière de chaque tétraétéride sothiaque, et les quatre années de chaque tétraétéride auraient commencé en un même jour de l'année vague. Cependant, cette condition n'étant pas essentielle et la place de l'année de 366 jours dans chaque tétraétéride n'ayant rien de nécessaire, ils auraient pu faire commencer la période sothiaque au 20 juillet de l'une quelconque des années 136, 137, 138 et 139, tout en prenant pour année de 366 jours celle qui aurait commencé au 20 juillet de cette dernière année.

Par conséquent, si les Alexandrins avaient voulu rattacher la période sothiaque à l'avénement d'Antonin le Pieux, devenu empereur le 11 juillet de l'année 138, son règne ayant compris ainsi les neuf derniers jours de l'année vague qui avait commencé le 20 juillet de l'année 137, ce serait à cette date du 20 juillet 137, époque fictive du commencement de ce règne suivant l'usage égyptien et alexandrin, qu'ils auraient fixé le commencement de la période, ou du moins ce serait

au plus tard au 20 juillet de l'an 138, c'est-à-dire neuf jours après l'avénement de ce prince[1]. Mais nous avons montré qu'au contraire, d'après les témoignages antiques, cette période a commencé le 20 juillet de l'année 139, deux ans après la date fictive, et un an et neuf jours après la date réelle de l'avénement d'Antonin. Ainsi, non-seulement il n'est ni prouvé ni probable que la période sothiaque ait été inventée en l'honneur de l'avénement de ce prince, mais, au contraire, la fausseté de cette hypothèse est démontrée par des faits incontestables.

§ 4.

D'ailleurs, si la période sothiaque avait été imaginée en l'année 138 par les Alexandrins pour flatter un empereur romain, comment, moins d'un siècle plus tard, le savant saint Clément d'Alexandrie, parlant d'une période sothiaque commencée en 1322 avant Jésus-Christ, l'aurait-il appelée *la période sothiaque?* Ces expressions montrent bien que, pour lui, le commencement de cette antique période sothiaque était une ère connue de ses lecteurs. En effet, l'auteur de la note qu'on a voulu attribuer à Théon d'Alexandrie désigne ce même commencement de période sothiaque sous le nom d'*ère de Ménophris*. Certainement il n'aurait pas remonté jusqu'à cette époque reculée pour le calcul de la date que le lever héliaque de Sirius avait dû occuper dans la 100e année fixe de l'ère alexandrine de Dioclétien, si la période sothiaque n'avait été inventée qu'au commencement du règne d'Antonin le Pieux. Au lieu d'aller chercher cette période sothiaque fictive de Ménophris, il aurait pris tout naturellement pour point de

[1] Voyez M. Biot, *Mém. sur divers points de l'astron. anc.* p. 16-17, et *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. XXXIII-XXXVIII.

départ la première période sothiaque réelle, celle d'Antonin. D'ailleurs, à cause de l'invariabilité de la date du lever héliaque de Sirius dans l'année alexandrine, l'anonyme aurait eu d'emblée, comme nous allons le voir, la solution du problème. Mais nous allons prouver que cet anonyme grec, auquel on a donné sans motifs le nom de Théon d'Alexandrie, a suivi, pour le calcul du lever héliaque de Sirius, une méthode qui n'est qu'une transformation maladroite et inutile d'une méthode antérieure non-seulement à l'époque d'Antonin le Pieux, mais même à l'époque d'Auguste. Tel est l'objet important de cette discussion, nécessairement longue et difficile à suivre, mais que je crois décisive en faveur de l'antiquité de la période sothiaque.

L'anonyme cherche et trouve, par un procédé aussi compliqué qu'inexact [1], la date du lever héliaque de Sirius dans la 100e année fixe de l'ère alexandrine de Dioclétien, sans dire pour quelle latitude, mais vraisemblablement il a en vue la latitude d'Alexandrie. Or, si l'an 139 de notre ère, époque historiquement certaine d'un commencement de période sothiaque, avait été l'époque de l'invention de cette période, et si, par conséquent, cette invention avait eu lieu lorsque l'année fixe alexandrine était depuis longtemps en usage, alors la notion première de la période sothiaque aurait consisté à marquer au 25 ou au 26 épiphi de la 169e année de l'ère alexandrine d'Auguste [2], c'est-à-dire au 19 ou au 20 juillet de l'année julienne 139 de notre ère, le commencement simultané de

[1] Voyez ci-dessus, 1re partie, §§ 5, 6 et 8.

[2] Ptolémée (*Gr. comp. mathém.* III, vi, t. I, p. 204, Halma) nous apprend qu'une ère alexandrine d'Auguste, dans laquelle il compte par années vagues, a commencé le 31 août de l'an 30 chronologique avant Jésus-Christ. Comparez Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 154-156. Nous avons vu (1re partie, § 7) que la série des années fixes alexandrines se rattache à cette même ère, dont la cinquième année a commencé avec la première tétraétéride fixe.

l'année vague et de l'année sothiaque. Comme l'année sothiaque, exactement égale à l'année alexandrine, n'en différait que par le point de départ, le lever héliaque de Sirius à Memphis, point de départ de l'année sothiaque, aurait gardé dans l'année alexandrine invariablement la même date approximative du 25 au 26 épiphi, et la date du lever héliaque de Sirius pour Alexandrie aurait dû se conclure de la date pour Memphis par l'addition constante d'un ou deux jours. Si, par exemple, le 27 ou le 28 épiphi avait été la date de ce lever pour Alexandrie en l'année 139, il en aurait été de même dans toutes les autres années fixes alexandrines. Ainsi le problème posé par l'anonyme pour la 100e année fixe alexandrine de Dioclétien aurait dû recevoir la même solution pour toutes les années de cette ère et pour toutes les années de l'ère d'Auguste depuis l'établissement de l'année fixe alexandrine. En un mot, le problème n'aurait pas existé, parce que la solution aurait été donnée d'avance par l'établissement du commencement de la période sothiaque en un certain jour d'une année fixe alexandrine bien connue, et par l'invariabilité, généralement admise, de la date moyenne du lever héliaque de Sirius dans l'année fixe alexandrine, sauf l'oscillation d'un jour, que l'intercalation pouvait produire. Personne n'aurait donc pu avoir l'étrange pensée de remonter de la 100e année alexandrine de Dioclétien à 1705 ans en arrière, pour calculer dans cette année fixe la date de ce lever à l'aide de l'ère de Ménophris.

Au contraire, si, comme nous le croyons, la période sothiaque a été en usage longtemps avant l'établissement de l'année fixe alexandrine, alors cette période aura dû servir aux Égyptiens pour trouver, dans chaque année vague passée, présente ou future, la date variable du lever héliaque de Sirius à Memphis. Supposons, par exemple, qu'au 20 juillet de l'année

chronologique 122 avant Jésus-Christ, jour du lever héliaque de Sirius à Memphis, un Égyptien se soit posé cette question : « Quelle sera, dans 260 ans, la date du lever héliaque de Sirius « dans l'année vague? » Il aura dû procéder ainsi : « En l'année « présente, la date de ce lever est le 1er épiphi, 301e jour de l'année « vague. Or, $300 \times 4 = 1200$. Donc, 1200 années sothiaques « avant celle qui commence aujourd'hui, la date de ce lever était « le 1er jour de l'année vague. L'année sothiaque qui commence « aujourd'hui est donc la 1201e d'une période sothiaque. Or le « quart de 260 est 65, et $301 + 65 = 366 = 365 + 1$. Donc, « dans 260 années sothiaques, la date du lever héliaque de Si- « rius sera de nouveau le 1er jour de l'année vague. » Supposons, au contraire, que, quelques mois avant le 20 juillet de la même année chronologique 122 avant Jésus-Christ, un Égyptien ait su que la présente année sothiaque était la 1201e de la période sothiaque commencée en 1322 avant l'ère chrétienne, et qu'il se soit demandé à quelle date de l'année vague aurait lieu le prochain lever héliaque de Sirius à Memphis. Il aura dû se dire : « Le quart de 1200 est 300. Or, il y a 1200 ans, « ce lever tombait sur le 1er jour de l'année vague. Donc le pro- « chain lever tombera sur le 301e jour, c'est-à-dire sur le « 1er épiphi de la présente année vague. » Ainsi une date égyptienne équivalente au 20 juillet de l'an chronologique 1322 avant Jésus-Christ, date idéale et abstraite dont les Égyptiens pouvaient ignorer la place dans la série chronologique des règnes et des événements historiques, était pour eux une ère sothiaque, à laquelle, avant la conquête de l'Égypte par les Romains, ils pouvaient remonter pour calculer en quelle année de la période sothiaque ils se trouvaient, étant donnée pour cette année la date vague du lever héliaque de Sirius à Memphis, ou bien pour calculer, pour une certaine année de

la période sothiaque, la date vague de ce lever, date dont les Égyptiens se préoccupaient dès longtemps avant la conquête romaine, comme des témoignages anciens le prouvent[1].

Après la conquête romaine, l'année fixe alexandrine vint se substituer officiellement à l'année vague pour les Alexandrins, mais sans faire oublier l'année vague en Égypte. C'est pourquoi la période sothiaque, commencée au 20 juillet de l'an 1322 chronologique avant Jésus-Christ, dut rester en usage pour le calcul du lever héliaque de Sirius dans l'année vague. Mais, quand une période sothiaque nouvelle eut commencé en l'an 139 de notre ère, elle dut naturellement devenir le point de départ nouveau de ce calcul si simple.

Quant à la place du lever héliaque de Sirius à Memphis dans l'année fixe alexandrine, nous venons de voir qu'elle était donnée une fois pour toutes. Mais la vieille routine a pu conseiller à quelque écolier peu intelligent de faire le calcul de cette date alexandrine à l'aide de l'ère de Ménophris, identique avec le 20 juillet de l'an 1322 avant Jésus-Christ. C'est ce que l'anonyme grec a fait, en comptant, par erreur, 1705 ans au lieu de 1704 ans depuis cette ère jusqu'à la centième année de Dioclétien, en prenant le quart de ce nombre, puis en retranchant de ce quart le nombre des tétraétérides écoulées depuis le commencement de la série des années fixes alexandrines, puis en ajoutant au nombre trouvé le nombre arbitraire 5, pour compenser d'un seul coup la différence de latitude entre Memphis et Alexandrie, l'appréciation différente de la visibilité de Sirius et les fautes commises dans le calcul, enfin en ayant le tort de compter, à partir du commencement de l'année, les 329 jours de déplacement ainsi obtenus

[1] Voyez Eudoxe, dans Pline, III, XLVIII, n° 130, t. I, p. 152 (Sillig), et Dosithée, dans Geminus, ch. VI, p. 64 D (Petavii *Uranol.* 1630).

pour le lever héliaque de Sirius dans l'année vague égyptienne, tandis qu'il aurait dû compter ces 329 jours au delà du premier jour de l'année. Voilà comment l'anonyme a pu se donner l'air de trouver ce qui était donné d'avance, et telle est la seule explication raisonnable du procédé employé par cet ignorant calculateur.

§ 5.

Mais d'où vient le nom d'*ère de Ménophris?* Nous venons de voir que saint Clément, qui cite cette même ère, la désigne seulement comme *ère de la période sothiaque.* Suivant une ingénieuse conjecture de M. Biot[1], le mot *Ménophris* résulterait d'une altération de *Men-Nofré,* nom égyptien de Memphis, c'est-à-dire du lieu auquel se rapportait la date officielle du lever héliaque de Sirius. Il est vrai que le langage de l'anonyme grec est bien bizarre et qu'il dit : « ἕως τῆς λήξεως Αὐγούστου, *jusqu'à la cessation d'Auguste,* » pour dire : « *Jusqu'à la fin de l'ère d'Auguste,* » commencement de celle de Dioclétien. Mais il est incroyable qu'il ait pu dire : « ἀπὸ Μενόφρεως, *depuis Ménophris,* » en entendant « depuis Memphis, » et avec l'intention de dire : « *depuis l'ère de Memphis.* » Il me paraît évident que, sinon en réalité, du moins dans la pensée de l'anonyme, Ménophris est un homme, un antique roi, et non une ville. D'ailleurs, jamais Memphis n'a été nommée *Ménophris* par les Grecs alexandrins. Ainsi, pour qu'un Alexandrin ait pu faire cette confusion et prendre une ère de *Men-Nofré,* c'est-à-dire une ère de *Memphis,* pour une ère du roi *Ménophris,* il faut supposer qu'en Égypte l'ère de *Men-Nofré* ait été connue des indigènes avant l'époque alexandrine. Or c'est là précisément

[1] *Mém. sur div. points d'astron. anc.* p. 20-22 et p. 138, et *Études sur l'astron. ind. et chin.* Introd. p. XXXIII.

le contraire de ce que M. Biot a voulu soutenir, puisque, suivant lui, la période sothiaque n'a été inventée qu'à l'époque d'Antonin le Pieux. Mais la confusion dont nous parlons a pu être commise par l'anonyme alexandrin, si, comme nous le croyons, les anciens Égyptiens connaissaient la période sothiaque, qui était vraiment pour eux une période de Men-Nofré, c'est-à-dire de Memphis. Cependant il est possible aussi que Ménophris soit réellement le nom d'un ancien roi, par exemple d'Aménoph-Ménophris; dont la place dans les dynasties égyptiennes n'a pas été fixée jusqu'à ce jour[1]. Mais, en supposant qu'il en fût ainsi, il n'en faudrait nullement conclure que ce roi eût réellement régné en 1322 avant Jésus-Christ : il faudrait conclure seulement qu'à l'époque inconnue où la période sothiaque de l'an 1322 avant Jésus-Christ aurait reçu le nom d'ère de Ménophris, nom dont il n'existe qu'un seul exemple fourni par la note grecque anonyme, quelque chronologiste, peut-être du IIIe ou du IVe siècle de notre ère, aurait calculé, à ses risques et périls, que l'époque de ce roi avait dû coïncider avec le commencement de la période sothiaque antérieure à celle de l'an 139 de l'ère chrétienne. Quoi qu'en ait pu dire M. Lepsius, le calcul était faux s'il conservait Ménephtha II, dont le nom aurait, d'ailleurs, été très-altéré[2].

§ 6.

En résumé, l'année vague de 365 jours existait en Égypte dès la plus haute antiquité, et l'année de 365 jours 1/4 y était

[1] Voyez M. Bœckh, *Manetho*, p. 306 et suiv. et Rosellini, *Monumenti storichi del Egitto e della Nubia*, t. II, p. 246.

[2] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 173, et *Kœnigsbuch*, t. I, p. 153-169. Comparez mon mémoire intitulé : *Opinion de Manéthon, etc.* p. 29-30.

connue comme année sothiaque, c'est-à-dire caniculaire, de Memphis : de la comparaison de ces deux formes d'année résultait la notion de la période sothiaque. Eudoxe avait trouvé chez les Égyptiens la tétraétéride sothiaque de 1461 jours, formée de quatre années sothiaques de Memphis[1]. Par conséquent, cette tétraétéride, avec son mode fixe d'intercalation, appartenait aux Égyptiens avant l'époque alexandrine. Or la période sothiaque est une conséquence arithmétique parfaitement évidente de la comparaison de cette tétraétéride avec quatre années vagues. L'invention de la période sothiaque a donc pu et dû précéder l'époque alexandrine. Cette invention doit être à peu près aussi ancienne que la coexistence des deux formes d'année dont elle est la conséquence évidente. Or, d'une part, les cinq jours épagomènes de l'année vague de 365 jours sont marqués sur des monuments de la XIIe dynastie, comme M. de Rougé l'avait déjà remarqué avant M. Lepsius[2]; d'autre part, les Égyptiens rapportaient à Hermès la connaissance du quart de jour[3] qui complétait l'année fixe de 365 jours 1/4, comme ils rapportaient à Hermès tout ce qui se perdait dans la nuit des temps antiques. D'ailleurs, l'année de 365 jours 1/4 était celle dont le commencement était marqué par le lever héliaque de Sirius : cette étoile est nommée *étoile du commencement de l'année* dans une inscription du temps de Ramsès II[4], c'est-à-dire du grand Sésostris. Il est donc pro-

[1] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Ier et IIe Mémoire.

[2] Voyez M. de Rougé, Note adressée à M. Maury (*Revue archéol.* 4e année, 1847, p. 483-484), et M. Lepsius, *Chronol. der Ægypt.* t. I, p. 179 (Berlin, 1849, gr. in-4°).

[3] Voyez Strabon, XVII, p. 806 (Casaubon). Comparez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens* IIe Mém. § 1, p. 49-50.

[4] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 119 et 152. Comparez M. de Rougé, *Mém. sur quelques phénomènes célestes, etc.* (*Revue archéol.* IXe année p. 14-15 du tirage à part, et M. Brugsch *Matériaux, etc.* § 10, n° 18, p. 29.

bable que la notion de la période sothiaque remonte aussi à une très-haute antiquité.

Mais on a mal posé la question quand on s'est demandé au commencement de quelle période sothiaque cette notion avait été trouvée par les Égyptiens[1]. L'année sothiaque de 365 jours 1/4, la tétraétéride de 1461 jours et la période sothiaque de 1461 années vagues avaient pu être inventées aussi bien en une année quelconque d'une période sothiaque, qu'au commencement d'une de ces périodes produites par le roulement naturel de l'année vague dans l'année sothiaque. Car, pour cette triple invention, qui, d'ailleurs, a pu être lente et successive, les seules conditions nécessaires étaient de fixer dans quatre années vagues consécutives la date actuelle du lever héliaque de Sirius à Memphis, et de savoir, par un siècle ou deux d'observations, que cette date retardait d'un jour tous les quatre ans dans l'année vague. Cela posé, à la date quelconque de l'invention de la période sothiaque, les Égyptiens purent se dire : « Cette période, que nos ancêtres n'avaient pas « remarquée, est commencée depuis tel nombre d'années, et « dans tel nombre d'années elle finira; c'est-à-dire il y a tel « nombre d'années que le premier jour de l'année vague a dû « être la date moyenne du lever héliaque de Sirius à Memphis, « et dans tel nombre d'années cette coïncidence devra se pro- « duire de nouveau. » Quand arriva le 20 juillet de l'année julienne 139 de notre ère, jour qui était identique d'une part

[1] C'est ainsi que la question a été posée par divers savants, qui l'ont résolue de plusieurs manières contradictoires entre elles. C'est encore ainsi que l'a posée tout récemment un savant, qui l'a compliquée non-seulement par l'hypothèse *exprimée* d'un changement apporté, en 1322 avant Jésus-Christ, au point de départ de l'année égyptienne, et, par suite, au rang de chacune des trois saisons, mais, en outre, par plusieurs autres hypothèses *sous-entendues*. Voyez M. Vincent, *Observations relatives à la note de M. de Rougé sur les dates égyptiennes* (*Revue archéol.* nov. 1864).

au premier jour de l'année vague continuée jusqu'à cette époque, d'autre part au 26 épiphi de l'année fixe alexandrine, alors, comme l'institution de cette nouvelle forme d'année fixe à Alexandrie n'avait pas empêché beaucoup d'Égyptiens de conserver l'usage de l'année vague et de la comparer avec l'année sothiaque, ces Égyptiens durent marquer à cette date le commencement d'une nouvelle période sothiaque, parce que, d'après les règles traditionnelles, une période sothiaque venait de finir.

§ 7.

Mais quelles étaient ces règles? Peut-être faut-il nous résoudre à les ignorer en partie. Cependant essayons de deviner ce qui ne nous sera pas appris d'une manière certaine. Nous savons que le jour intercalé tous les quatre ans était un sixième jour épagomène ajouté à la fin d'une année sothiaque. Mais quelles étaient les années de 366 jours, et quelle était la place de chacune de ces années dans une tétraétéride sothiaque? Voilà la question qu'il s'agit de résoudre, sinon avec certitude, du moins avec probabilité.

En forçant le sens de quelques mots de Censorin [1], on pourrait être tenté d'en conclure que le premier jour de l'année sothiaque tombait toujours, comme M. Brugsch [2] le suppose, sur le 20 juillet julien, jour auquel s'appliquent, comme nous l'avons vu [3], ces mots de l'auteur : *Quo tempore solet Canicula in Ægypto facere exortum.* Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que l'intercalation sothiaque et l'intercalation julienne fussent tombées toujours en une même année julienne. Or, plus an-

[1] *De die Natali*, ch. XXI, p. 115 (Havercamp).

[2] *Matériaux, etc.* § 10, n[os] 24 et 25 p. 32-33, et § 18, n° 1, p. 79, et tableau de la p. 80.

[3] 1[re] partie, § 1.

cienne que la tétraétéride julienne, la tétraétéride sothiaque n'a pas pu être destinée à s'accorder avec elle. Il faudrait donc de deux choses l'une, ou que, dans le calendrier julien, l'intercalation en février eût été arrangée à dessein de manière à faire commencer toutes les années sothiaques en un même jour julien, ou bien que l'accord du calendrier égyptien et du calendrier de l'empire romain sur ce point eût été fortuit : ce qui est possible sans doute, mais non probable. D'ailleurs, nous verrons tout à l'heure que le texte de Censorin ne suppose pas nécessairement cet accord exact. Il me paraît bien difficile d'admettre que le premier jour de l'année sothiaque tombât toujours sur le 20 juillet julien. Car, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que la période sothiaque, commençant avec le 20 juillet d'une année julienne qui précédait immédiatement l'année bissextile, eût pour première année une année de 366 jours, et que l'année sothiaque de 366 jours fût de même la première dans toutes les tétraétérides sothiaques. Or l'étude des dates astronomiques formulées par Ptolémée en années vagues égyptiennes de l'ère de Nabonassar démontre que le premier jour de l'année vague a dû tomber sur le 20 juillet julien des années 136, 137, 138 et 139 de notre ère, et sur le 20 juillet julien proleptique des années chronologiques 1325, 1324, 1323 et 1322 avant Jésus-Christ[1]. Par

[1] Pour la première année de la période sothiaque de l'an 139 de notre ère et pour les trois années précédentes, le calcul a été donné plus haut (II[e] partie, § 2, p. 267, note 5). Or, de l'année chronologique 1325 avant J. C. à l'an 136 de notre ère, et de même de 1324 avant J. C. à l'an 137, de 1323 avant J. C. à l'an 138, et de 1322 avant J. C. à l'an 139, il y a 1460 années juliennes, c'est-à-dire 365 tétraétérides : il y a donc 365 jours de rétrogradation du 1[er] thoth vague dans l'année julienne; il y a, par conséquent, retour au même jour de cette année. Ce jour, ayant été le 20 juillet pour les années 136, 137, 138 et 139 de notre ère, a donc été aussi le 20 juillet pour les années 1325, 1324, 1323 et 1322 chronologiques avant J. C. On peut, d'ailleurs, arriver à cette même conclusion en partant du 26 février 747 chro-

conséquent, si le premier jour de l'année sothiaque des Égyptiens avait correspondu invariablement au 20 juillet, chaque période sothiaque, celle de l'an 1322 avant Jésus-Christ, comme celle de l'an 139 de notre ère, aurait commencé avec la quatrième et dernière des quatre années vagues dont le commencement aurait coïncidé avec celui de l'année sothiaque. Or un tel arrangement serait invraisemblable; car on ne voit pas quel motif aurait pu engager les anciens Égyptiens à choisir, pour commencement d'une période fondée sur le retour de cette coïncidence, la dernière des quatre années où cette coïncidence se serait produite. Ainsi, quoique les quatre années juliennes 136, 137, 138 et 139, soient celles où le premier jour de l'année vague est tombé sur le 20 juillet julien, il me paraît très-probable que, dans les années juliennes 139, 140, 141 et 142, le premier jour de l'année vague a coïncidé avec le premier jour des quatre années qui ont formé la première tétraétéride fixe de la période sothiaque.

La vraisemblance conseille donc d'admettre que, dans la tétraétéride sothiaque commençant avec le 20 juillet de l'année julienne qui précédait la bissextile, de même que dans la tétraétéride alexandrine commençant au 30 août de cette même année julienne[1], le jour intercalé était le 366e et dernier jour

nologique avant J. C., date certaine du 1er thoth de la 1re année vague de Nabonassar dans l'année julienne. En effet, de 1323 à 747 avant J. C. il y a exactement 576 ans, dont le quart exact est 144. Par conséquent, il y a 144 jours de rétrogradation. Le 26 février est le 57e jour de l'année julienne. Or 57 + 144 = 201. Le 201e jour de l'année commune 1323 avant J. C. est le 20 juillet. Ainsi, puisque le 1er thoth est tombé sur le 26 février en 747, il faut qu'il soit tombé sur le 20 juillet en 1323. Mais, puisque chaque rétrogradation d'un jour a lieu en la bissextile, le 1er thoth vague a dû arriver sur le 20 juillet en l'année bissextile 1325 chronologique avant J. C., et passer sur le 19 juillet en l'année bissextile 1321.

[1] Voyez Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 142-143, et M. Biot, *Rés. de chron. astron.* p. 310-311.

de la quatrième et dernière année de chacune de ces deux tétraétérides égyptiennes, et qu'ainsi, dans la tétraétéride sothiaque comme dans la tétraétéride alexandrine, ce jour n'appartenait pas à la bissextile julienne, mais à l'année précédente. Il n'y a en cela rien d'étonnant, puisque l'année sothiaque n'a aucun rapport originaire et essentiel avec le calendrier julien. Par conséquent, d'après cette supposition si vraisemblable, dans la dernière tétraétéride de la période sothiaque dite de Ménophris, le premier jour de la première année de cette tétraétéride avait dû tomber sur le dernier jour de l'année vague, qui se trouvait être le 20 juillet de l'année 135 de notre ère. De même, le premier jour des trois années sothiaques suivantes, dont la dernière avait 366 jours, avait dû tomber sur le dernier jour de l'année vague; mais ce jour se trouvait être le 19 juillet de l'année julienne bissextile 136 et des années 137 et 138. Ensuite, dans la première année de la première tétraétéride de la nouvelle période sothiaque, le premier jour de l'année fixe et de l'année vague en même temps a dû tomber sur le lendemain du sixième jour épagomène, c'est-à-dire sur le 20 juillet de l'année 139, et le premier jour des trois années sothiaques suivantes de cette même tétraétéride a dû tomber, avec le premier jour de l'année vague, sur le 19 juillet de l'année bissextile 140 et des années 141 et 142. Puis, dans la seconde tétraétéride de la période sothiaque, le premier jour de l'année sothiaque a dû tomber sur le second jour de l'année vague, c'est-à-dire sur le 20 juillet de l'année 143 et sur le 19 juillet de la bissextile 144 et des années 145 et 146, et ainsi de suite. Dans cette même supposition si naturelle, le commencement de l'année sothiaque devait donc flotter perpétuellement du 19 au 20 juillet julien, de même que le commencement de l'année fixe alexandrine flottait du 29 au

30 août, et le premier jour de l'année fixe alexandrine devait être ainsi invariablement le 42ᵉ jour de l'année sothiaque.

Ce qui augmente la probabilité de cette supposition si vraisemblable sur la place de l'année de 366 jours dans chaque tétraétéride sothiaque, c'est que précisément elle explique pourquoi l'intercalation alexandrine n'a pas été mise d'accord avec l'intercalation julienne, de manière à faire tomber toujours le premier jour alexandrin sur un même jour julien. Cette explication, la voici : ce n'est pas avec l'année julienne, mais c'est avec l'antique année sothiaque que les Alexandrins ont voulu s'accorder pour leur intercalation, et cela se conçoit aisément, puisque cette année sothiaque continua de servir comme année de concordance avec l'année vague, qui, bien que supprimée dans l'usage officiel à Alexandrie, continua d'être employée par les Égyptiens, tandis que l'année julienne n'avait pas cours en Égypte.

Nous avons vu [1] que Censorin indique avec raison le 20 juillet comme jour du renouvellement de la période sothiaque en 139. Or, la tétraétéride sothiaque et la tétraétéride julienne se composant également de 1461 jours, et la période sothiaque se composant exactement de 365 tétraétérides sothiaques entières, il est évident que les commencements de toutes les tétraétérides sothiaques et de toutes les périodes sothiaques ont dû tomber sur le même jour de l'année julienne, quelle qu'ait été, dans la tétraétéride sothiaque, la place du jour intercalé.

§ 8.

Cet arrangement probable, d'après lequel le premier jour de la première année sothiaque de chaque tétraétéride devait

[1] 1ʳᵉ partie, §§ 1 et 2.

tomber toujours sur le 20 juillet, et le premier jour des trois autres années sur le 19, est conciliable avec les expressions de Censorin, qui, après avoir affirmé avec raison que la période sothiaque a commencé le 20 juillet, ajoute : *quo tempore solet Canicula in Ægypto facere exortum.* En effet, outre que le mot *solet* n'exprime pas nécessairement une habitude invariable, les mots *quo tempore,* n'ayant rien de précis, peuvent parfaitement se concilier avec une variation d'un jour. D'ailleurs, remarquons-le bien, ces mots de Censorin ne s'appliquent pas au premier jour de l'année sothiaque, mais à la date approximative du lever héliaque de Sirius à Memphis, lever attribué conventionnellement à toute l'Égypte. Or ce lever héliaque, dépendant de la transparence de l'air et de la bonté des yeux des observateurs, comportait une incertitude de plus d'un jour. L'oscillation du 19 au 20 juillet julien, pour la date officielle de ce lever en Égypte, est donc tout à fait conciliable avec les expressions de Censorin et de quelques autres auteurs anciens qui indiquent de même le 20 juillet[1] : d'autant plus que d'autres indiquent le 19 juillet[2], et que l'oscillation de la date officielle entre deux jours consécutifs était produite par l'accumulation des quarts de jour pour former le jour intercalé en quatre ans. Si, par rapport au lever héliaque de Sirius, la position du jour intercalé était arbitraire dans la tétraétéride sothiaque, il est encore plus évident que la place de l'intercalation dans la tétraétéride julienne n'avait aucun rapport nécessaire avec ce lever héliaque, et, par conséquent, il n'y avait aucune raison pour que ces deux tétraétérides, l'une

[1] Voyez Dosithée et Diophane, cités et expliqués par M. Letronne, *Nouv. Rech. sur le calendrier des anciens Égyptiens*, Ier Mém. § 3, p. 23 et 31.

[2] Voyez Héphestion, le faux Zoroastre et Aétius, cités par M. Letronne, p. 32, 34 et 35.

égyptienne, l'autre romaine, eussent leur intercalation en une même année julienne. Mais il est assez naturel que, dans la tétraétéride alexandrine, l'intercalation ait été arrangée de manière à faire commencer chaque année fixe alexandrine en un même jour de la vieille année sothiaque, restée en usage chez les Égyptiens comme année de concordance avec l'année vague, qui subsistait aussi à côté de l'année fixe alexandrine.

§ 9.

Il ne nous reste plus à examiner que les rapports possibles de la tétraétéride sothiaque avec l'antique année civile fixe que M. Brugsch croit avoir découverte[1]. Rappelons-nous que, d'après les monuments égyptiens cités et expliqués par M. Brugsch, cette antique année, commençant du 7 au 11 phaophi, c'est-à-dire du 37e au 41e jour de l'année sothiaque, aurait dû être réglée par une période de 16 années de 365 jours terminée par une intercalation de 4 jours. Le retour de la coïncidence du premier jour de cette année fixe avec le premier jour de l'année vague aurait été ramené par une période de 1461 années vagues, et cette période se serait renouvelée, sinon au commencement de la cinquième année de l'ère alexandrine d'Auguste, du moins au commencement d'une année vague qui n'aurait été postérieure que de 4 ans, même d'après l'arrangement qui nous a semblé le plus probable pour l'intercalation sothiaque. Car le 29 août de l'année chronologique 22 av. J. C., 1er jour de la 1300e année vague de la période sothiaque commencée le 20 juillet de l'année chronologique 1322 av. J. C., aurait été en même temps le premier jour de l'antique année civile fixe, puisque ce jour fut le 41e jour

[1] Voyez ci-dessus, IIe partie, § 1.

de l'année sothiaque commencée le 20 juillet de cette année chronologique 22 avant notre ère, année immédiatement antérieure à la bissextile julienne. Ainsi la période qui aurait ramené le premier jour de l'année vague sur le premier jour de l'année civile fixe se serait renouvelée, dans cette hypothèse, le 29 août de l'an 22 chronologique av. J. C., tandis que la période de 1461 années vagues qui devait ramener le premier jour de l'année vague sur le premier jour de l'année fixe alexandrine aurait commencé une tétraétéride plus tôt, le 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., 42e jour d'une année sothiaque. Ainsi l'année civile fixe, telle que M. Brugsch a cru pouvoir la conclure des monuments égyptiens, aurait été très-différente de l'année fixe alexandrine pour le mode d'intercalation; mais, identique à cette année pour sa durée moyenne, elle en aurait différé peu par son point de départ dans l'année sothiaque.

L'existence de cette antique année civile avant l'établissement de l'année fixe alexandrine expliquerait et excuserait certaines erreurs qu'on a reprochées à des auteurs anciens. Ainsi Plutarque [1] se serait trompé moins qu'on ne l'avait cru, en considérant comme antiques dans les mois d'une année fixe égyptienne les places que certaines fêtes occupaient dans les mois homonymes de l'année fixe alexandrine. De même, l'existence de l'antique année civile expliquerait et atténuerait l'erreur de Théon d'Alexandrie [2], qui, comme Lanauze [3] et M. Brugsch [4], croyait que l'année fixe alexandrine avait existé

[1] *Sur Isis et Osiris,* ch. XIII, p. 405 c; ch. XXXIX, p. 446; ch. XLII, p. 450; ch. LII, p. 467, et ch. LXIX, p. 489. Comparez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens,* IIe Mém. p. 87-88, et M. Brugsch, *Matériaux,* § 18, n° 16, p. 93.

[2] Voyez ci-dessus, Ire partie, § 8.

[3] IIe Mém. *sur le calendrier égyptien.* (*Acad. des inscr.* anc. série, t. XVI, p. 170-192.

[4] Voyez ci-dessus, IIe partie, § 1, p. 259-260.

de tout temps en Égypte, et qui, nommant à tort *période sothiaque* celle qui ramenait le premier jour de l'année vague en coïncidence avec le premier jour de l'année alexandrine, plaçait un renouvellement de période sothiaque précisément à l'époque du commencement de la série des années fixes alexandrines.

L'accord entre l'antique année civile fixe de M. Brugsch et l'année sothiaque serait bien plus remarquable, si, malgré les probabilités contraires que nous avons exposées[1], on admettait, 1° que, dans la tétraétéride sothiaque, l'année de 366 jours était la première, et que, par conséquent, le premier jour de l'année sothiaque tombait invariablement sur le 20 juillet julien, comme M. Brugsch le suppose; 2° que la première année fixe alexandrine avait commencé le 29 août de l'an 25 chronologique av. J. C., comme M. Biot l'a cru, et que, par conséquent, l'année de 366 jours était la troisième de chaque tétraétéride alexandrine. Car alors le 29 août de l'an 25 av. J. C. serait à la fois, 1° le premier jour d'une année vague; 2° le premier jour d'une antique année civile fixe; 3° le jour du renouvellement de la période de 1461 années vagues qui ramenait ces deux jours en coïncidence; 4° le premier jour de la première année fixe alexandrine, et 5° le premier jour de la période de 1461 années vagues qui devait ramener ce premier jour alexandrin en coïncidence avec le premier jour de l'année vague. Alors l'année fixe alexandrine, qui est, comme le dit M. Letronne[2], l'année vague fixée, par l'intercalation quadriennale d'un jour, au point de l'année sothiaque où elle était arrivée dans les années 26 et 25 av. J. C., serait en

[1] Voyez ci-dessus, pour le premier point, IIe partie, § 7, et, pour le second point, Ire partie, § 7.

[2] *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens, Obs. prélim.* p. 3, et IIe Mém. § II, n° 2, p. 73.

même temps, comme le veut M. Brugsch[1], l'antique année civile fixe continuée à partir du point où elle se trouvait le 29 août de l'an 25, mais commençant désormais du 29 au 30 août, c'est-à-dire du 41e au 42e jour de l'année sothiaque, qui aurait commencé toujours le 20 juillet, tandis qu'auparavant l'année civile fixe oscillait, suivant M. Brugsch, du 25 au 29 août, c'est-à-dire du 37e au 41e jour de l'année sothiaque. Ce que M. Brugsch ne paraît pas avoir remarqué, c'est que l'antique oscillation entre cinq jours supposerait une intercalation de 4 jours en une seule fois dans chaque seizième année. Ce mode d'intercalation, supposé par cette oscillation, n'est pas impossible, mais il est très-invraisemblable.

L'existence de l'antique année civile fixe aurait grand besoin d'être confirmée. Cependant il m'a paru bon de prévoir et d'indiquer les conséquences en présence desquelles on se trouverait, si cette confirmation, promise par M. Brugsch, venait à se produire d'une manière qui pût résister aux objections[2].

CONCLUSIONS.

Au terme de notre tâche longue et compliquée, il est bon d'en rappeler brièvement les principaux résultats, en les présentant, non plus suivant l'ordre de la discussion difficile qui les a amenés, mais suivant l'ordre logique de leurs rapports mutuels.

1° La période sothiaque a été inventée à Memphis, à l'époque inconnue où, sachant que le lever héliaque du matin de Sirius en cette ville retarde d'un jour en quatre ans dans

[1] *Matériaux, etc.* § x, n° 5, p. 33, et surtout *Conclusion*, n° 2, p. 106.

[2] Voyez la *Note complémentaire* à la fin du présent Mémoire.

l'année vague de 365 jours, les Égyptiens ont imaginé, parallèlement à leur année vague, une tétraétéride sothiaque avec intercalation d'un jour, et ont calculé que 365 de ces tétraétérides, égales à 1461 années vagues, devaient ramener au même jour de l'année vague le lever héliaque de Sirius à Memphis[1].

2° Par conséquent, la période sothiaque a pu être inventée à une époque quelconque, quelle que fût, dans l'année vague, la position présente du lever héliaque de Sirius à Memphis, et il est faux que cette invention n'ait pu être faite qu'en l'année 139 de notre ère, ou bien dans les années chronologiques 1322, ou 2782, ou 4242 av. J. C., époques où ce lever héliaque serait tombé sur le premier jour de l'année vague égyptienne telle qu'elle nous est connue, ou bien à quelque autre époque où ce même lever serait tombé sur le premier jour d'une année vague égyptienne constituée d'une manière différente[2].

3° La date historiquement certaine du commencement de la dernière période sothiaque est le 20 juillet de l'an 139 de notre ère, date postérieure de deux ans à la date égyptienne fictive de l'avénement d'Antonin le Pieux, et postérieure d'un an et neuf jours à la date réelle de cet avénement. La date d'année du commencement de la période résulte des témoignages concordants de Censorin, de saint Clément d'Alexandrie et d'une note grecque anonyme[3]. La date de jour résulte non moins sûrement de deux textes de Censorin comparés entre eux et avec les dates astronomiques de Ptolémée en années vagues égyptiennes de l'ère de Nabonassar[4]. Le calcul

[1] Voyez ci-dessus, II[e] partie, § 1 et § 6, p. 276-279 et p. 261.

[2] II[e] partie, § 6, p. 278 avec la note 1.

[3] I[re] partie, § 1-11, p. 221-255.

[4] I[re] partie, § 1, p. 222, avec la note 2, et II[e] partie, § 2, p. 265-269, avec la note 1 de la p. 266 et la note 5 de la p. 267.

rétrospectif donne le 20 juillet des années chronologiques 1322 et 2782 av. J. C. pour les commencements des deux périodes sothiaques précédentes[1].

4° Non-seulement l'hypothèse d'après laquelle la période sothiaque aurait été imaginée à l'époque de l'avénement d'Antonin le Pieux ne s'appuie sur aucune donnée historique ni sur aucune induction légitime, mais cette hypothèse est même incompatible avec les faits constatés[2].

5° Notre opinion, d'après laquelle l'invention de la période sothiaque est très-antérieure non-seulement à la conquête romaine, mais même à celle d'Alexandre le Grand, a pour elle toutes les preuves qui établissent la haute antiquité de la tétraétéride sothiaque et de l'année vague, puisque la période sothiaque est la conséquence arithmétique très-évidente de la comparaison de ces deux éléments. Cette opinion, ainsi établie sur des preuves solides, ne donne lieu à aucune objection sérieuse[3].

6° Dans la première tétraétéride de la période sothiaque commencée le 20 juillet de l'an 139 de notre ère, il est naturel de supposer que la première année a été la première des quatre pendant lesquelles le premier jour de chaque année sothiaque est tombé sur le premier jour de l'année vague, et pour cela il faut que l'année de 366 jours ait été la quatrième de chaque tétraétéride. Or il est historiquement certain que le premier jour de la première année vague de cette période et des trois dernières années vagues de la période précédente est tombé sur le 20 juillet des années juliennes 136, 137, 138 et 139 de notre ère. Donc il faut supposer que, pendant les trois dernières années de la première tétraétéride de la

[1] Ire partie, § 3, p. 228-230, et IIe partie, § 7, p. 283.

[2] IIe partie, § 1-4, p. 255-275.

[3] IIe partie, § 4-6, p. 270-279.

nouvelle période sothiaque, le premier jour de chaque année sothiaque soit tombé, avec le premier jour de chaque année vague, sur le 19 juillet des années juliennes 140, 141 et 142. De même, dans la même supposition vraisemblable, le premier jour de l'année sothiaque avait dû tomber, avec le premier jour de l'année vague, sur le 20 juillet julien en la première année de la première tétraétéride de la période sothiaque commencée en l'année chronologique 1322 av. J. C., mais sur le 19 juillet dans les trois dernières années de cette même tétraétéride [1].

7° Par conséquent, toujours d'après la même hypothèse très-probable, dans les périodes sothiaques consécutives, la première année de chaque tétraétéride commençait le 20 juillet julien, mais les trois autres commençaient le 19 juillet, l'année de 366 jours était la quatrième de chaque tétraétéride sothiaque, et le sixième jour épagomène intercalé à la fin de cette quatrième année tombait sur le 19 juillet de l'année julienne qui précédait la bissextile du calendrier julien [2].

8° Les anciens Égyptiens, avant l'époque alexandrine, n'ont jamais daté par années d'une période sothiaque : sauf un exemple, seul connu jusqu'à ce jour, de l'emploi d'une ère antique, qui n'est pas sothiaque, leurs dates sont exprimées par années des règnes. Quand, depuis la conquête de l'Égypte par Alexandre, on a essayé de rattacher quelque antique date de l'histoire d'Égypte au commencement d'une période sothiaque, on l'a fait avec toutes les incertitudes que comportaient les calculs rétrogrades dans la chronologie très-embrouillée de cette histoire [3].

9° Il n'y a aucune raison pour attribuer à Théon d'Alexan-

[1] II[e] partie, § 7, p. 279-283.

[2] II[e] partie, § 7-8, p. 279-285.

[3] II[e] partie, § 1, p. 261-262, avec la note 2 de la p. 261.

drie la note anonyme grecque d'après laquelle une période sothiaque a commencé en l'année chronologique 1322 av. J. C. Il y a, au contraire, une raison de ne pas la lui attribuer. Car Théon plaçait faussement en l'année chronologique 26 av. J. C. le commencement d'une période sothiaque, parce qu'il confondait avec l'antique année sothiaque l'année fixe alexandrine commençant du 29 au 30 août. Or cette erreur est contraire à la pensée de la note anonyme[1].

10° L'auteur de cette note ne cherche qu'une place approximative du lever héliaque de Sirius dans l'anné fixe alexandrine: il la détermine assez mal, sans dire même pour quelle latitude, et la peine qu'il se donne pour trouver la place de ce lever dans la 100e année alexandrine de Dioclétien est une peine inutile, puisque cette place est toujours la même dans toutes les années fixes alexandrines, sauf l'oscillation entre deux jours consécutifs, produite par l'accumulation successive des quarts de jour pour former le jour intercalé en quatre ans[2].

11° La méthode que l'anonyme emploie pour ce calcul est une transformation maladroite d'une antique méthode égyptienne, destinée à trouver la place variable du lever héliaque de Sirius dans l'année vague pour le climat de Memphis[3].

12° Des cinq jours ajoutés par l'anonyme dans ce calcul, deux tout au plus sont amenés par la différence de latitude entre Memphis et Alexandrie; les trois autres sont ajoutés arbitrairement : deux peuvent être amenés par une appréciation différente de la visibilité de Sirius dans le crépuscule du matin, et le troisième peut avoir été rendu nécessaire par une erreur que l'auteur a commise, sans s'en apercevoir, dans un calcul de jours. Car, ayant à prendre l'intervalle entre deux jours ou deux années, il a la mauvaise habitude de

[1] Ire partie, § 8, p. 245. — [2] IIe partie, § 4, p. 270-275. — [3] IIe partie, § 4, p. 271-272.

compter dans cet intervalle les deux jours ou les deux années extrêmes[1].

13° L'anonyme donne le nom de *Ménophris* comme celui d'un ancien roi, et il a peut-être raison. Si pourtant l'*ère de Ménophris,* à laquelle commence, suivant lui, une période sothiaque, a signifié primitivement l'*ère de Memphis* (*Men-Nofré*), comme M. Biot le suppose, cette ère sothiaque, avec l'usage restreint de la période sothiaque pour le calcul du lever héliaque de Sirius dans l'année vague et du roulement de celle-ci dans l'année sothiaque[2], doit, contrairement à l'opinion de M. Biot, avoir une origine antique et égyptienne, et non une origine grecque alexandrine; car ce sont les Égyptiens qui ont connu Memphis sous le nom de *Men-Nofré,* tandis que les Grecs ont toujours nommé cette ville Μέμφις et ne l'ont jamais nommée Μένοφρις[3].

Pour arriver à ces conclusions, qui appartiennent à l'objet principal du Mémoire, nous avons dû traiter accessoirement quelques points importants, qu'il est bon de rappeler aussi, et qui se résument dans les conclusions suivantes.

14° L'ère alexandrine d'Auguste a commencé le 31 août de l'an 30 chronologique av. J. C.; mais il est certain que les sept premières années de cette ère n'ont eu que 365 jours, et que la première année de 366 jours a été la huitième, qui a commencé le 29 août de l'an 23 chronologique av. J. C[4].

15° Si donc la série des tétraétérides fixes alexandrines a commencé avec la cinquième année de l'ère, comme Théon d'Alexandrie le dit expressément, c'est-à-dire le 30 août de l'an 26 chronologique av. J. C., l'année de 366 jours a été la quatrième de chaque tétraétéride. Si, au contraire, la série des tétraété-

[1] Ire partie, §§ 5-8, p. 232-246.

[2] IIe partie, § 4, p. 272-274.

[3] IIe partie, § 5, p. 275-276.

[4] Ire partie, § 7, p. 239-243.

rides fixes avait commencé cinq ans après l'ère, et si les cinq premières années de l'ère avaient été vagues, comme Théon le dit dans le même passage par une contradiction flagrante, la première année de la première tétraétéride fixe aurait commencé le 29 août de l'an 25 chronologique av. J. C., et l'année de 366 jours aurait été la troisième de chaque tétraétéride alexandrine. La première hypothèse est de beaucoup la plus vraisemblable[1].

16° Dans la tétraétéride alexandrine, le jour intercalé tombait sur le 29 août de l'année julienne qui précédait la bissextile. De même, dans la tétraétéride sothiaque, suivant l'hypothèse la plus vraisemblable, le jour intercalé tombait sur le 19 juillet de cette même année julienne. Il est donc très-probable que la première année sothiaque après l'intercalation commençait le 20 juillet, de même que la première année alexandrine après l'intercalation commençait le 30 août, mais que chacune des trois années sothiaques suivantes commençait le 19 juillet, et chacune des trois années alexandrines suivantes le 29 août; de sorte que, l'oscillation du commencement de l'année alexandrine entre le 29 et le 30 août correspondant exactement à l'oscillation du commencement de l'année sothiaque, entre le 19 et le 20 juillet, le premier jour de l'année alexandrine était toujours le 42e jour de l'année sothiaque, restée en usage chez les Égyptiens comme année de concordance avec l'année vague, même depuis l'établissement de l'année fixe alexandrine[2].

17° L'intention de faire commencer toujours l'année alexandrine avec le 42e jour de l'année sothiaque expliquerait pourquoi le jour intercalaire de la tétraétéride alexandrine n'a pas été mis dans l'année julienne bissextile, mais dans l'année précédente. En effet il est naturel que l'année fixe alexandrine se

[1] Ire partie, § 7, p. 239-243, et IIe partie, § 7, p. 279-283. — [2] IIe partie, § 7, p. 283.

soit modelée sur l'antique année sothiaque de l'Égypte, et non sur l'année julienne des Romains, si différente par ses mois inégaux et par son intercalation en février[1].

18° Si M. Brugsch ne s'était pas trompé en croyant trouver dans des textes égyptiens de toutes les époques la preuve de l'emploi chronologique d'une année civile fixe mise en parallèle avec l'année sothiaque, et dont le commencement oscillait du 7 au 11 phaophi, c'est-à-dire du 37e au 41e jour de cette année, le premier jour de l'année civile fixe aurait dû osciller du 25 et même du 24 au 29 août julien, tandis que probablement le premier jour de l'année sothiaque oscillait du 19 au 20 juillet[2]. Dans cette même hypothèse, l'oscillation du premier jour de l'année civile fixe entre cinq jours consécutifs de l'année sothiaque aurait dû être produite par l'intercalation de quatre jours à la fin de chaque 16e année civile de 365 jours, de même que l'oscillation du premier jour de l'année sothiaque entre deux jours de l'année julienne devait être produite par l'intercalation d'un jour à la fin de chaque 4e année sothiaque de 365 jours[3].

19° Si l'antique usage de cette année civile était réel, le premier jour de cette année aurait été ramené en coïncidence avec le premier jour de l'année vague après une période de 1461 années vagues. Si, comme il est probable, le jour intercalaire de la tétraétéride sothiaque était à la fin de la 4e année, et si le premier jour de l'année sothiaque oscillait du 19 au 20 juillet, ce serait le 29 août de l'an 22 chronologique av. J. C. que le premier jour de l'année civile fixe, 41e jour de l'année sothiaque, aurait été ramené par cette période sur le premier jour de l'année vague. Mais, au moins trois ans et probablement quatre ans auparavant, on avait établi l'année fixe alexandrine, qui,

[1] IIe partie, §§ 7 et 9, p. 283 et 285-288. — [2] IIe partie, §§ 1 et 9, p. 259-261 et 285-288. — [3] IIe partie, §§ 1 et 9, p. 260, 285-286 et 288.

semblable pour sa durée moyenne à cette année civile fixe, en aurait différé légèrement par son point de départ dans l'année sothiaque et considérablement par son mode d'intercalation[1].

Ces conclusions ont dû être longuement motivées, d'abord parce qu'il n'était pas aisé de les faire sortir clairement des difficultés multiples du sujet; ensuite parce que, tout en venant à l'appui des vues principales de M. Letronne sur le calendrier égyptien, ces conclusions étaient destinées à mettre en lumière quelques points très-obscurs et pourtant essentiels qu'il avait laissés dans l'ombre; enfin, parce qu'elles sont presque toutes contraires à l'opinion de M. Biot.

Les points nombreux sur lesquels ces conclusions s'écartent des vues émises par l'illustre adversaire de M. Letronne importent beaucoup pour l'histoire du calendrier des Égyptiens et des Alexandrins. Mais ces points de divergence, quelle qu'en soit l'importance historique et archéologique, ne changent rien au calcul rétrospectif des observations astronomiques que les anciens nous ont laissées datées en années vagues égyptiennes de l'ère de Nabonassar ou en années fixes alexandrines. Tout ce qui concerne ces deux formes d'années dans le *Résumé de chronologie astronomique* de M. Biot garde toute sa valeur, quant à l'exactitude mathématique des applications qu'on en peut faire pour le calcul des observations antiques.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Ce Mémoire, tel qu'on vient de le lire, a été présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1864. Depuis cette époque et avant le mo-

[1] IIe partie, § 9, p. 287-288.

ment de l'impression (avril 1868), la question a fait un pas très-favorable à mes conclusions. Sur l'opinion de M. Brugsch, d'après laquelle l'antique année civile des Égyptiens aurait été fixe, mais avec une oscillation qui en aurait fait varier le commencement du 24 au 29 août julien, mes doutes ont été justifiés d'abord par les remarques critiques de M. le vicomte de Rougé[1], qui m'ont confirmé dans la pensée que j'avais eu bien raison de ne considérer cette opinion que comme une hypothèse qu'il ne fallait pas se hâter d'adopter. Mais surtout le décret bilingue de Canope[2] a écarté définitivement cette hypothèse; car il prouve que, jusqu'à la neuvième année du règne de Ptolémée Évergète, l'année vague de 365 jours avait toujours été employée seule pour l'usage civil, de sorte que les fêtes attachées à l'année civile se déplaçaient d'un jour tous les quatre ans par rapport à la période naturelle des saisons, telle qu'elle était évaluée par les Égyptiens, qui l'identifiaient avec la période annuelle du lever héliaque de Sirius à Memphis. Le décret de Canope, qui, contraire au serment imposé aux rois d'Égypte[3], ne paraît pas avoir été mis à exécution, du moins d'une manière suivie, et dont la pensée n'a été reprise et accomplie que sous la domination romaine par l'établissement de l'année fixe alexandrine, ce décret, dis-je, avait pour objet non pas d'ériger en année civile l'antique année sothiaque commençant au lever héliaque de Sirius, mais de fixer l'année civile vague de 365 jours, en ajoutant à la fin de chaque 4e année un 6e jour épagomène, afin de maintenir à perpétuité le lever héliaque de Sirius au 1er jour du 10e mois payni, jour sur lequel le décret déclare que ce lever héliaque est tombé en la 9e année vague d'Évergète. Le mode d'intercalation prescrit par le décret de Canope, mode qui consiste à ajouter un sixième jour épagomène à la fin de la 4e année de chaque tétraétéride, est précisément le mode que j'avais indiqué comme extrêmement probable pour la tétraétéride sothiaque et pour la tétraétéride alexandrine[4].

Dans son Rapport, publié en 1867, sur les progrès des études égyptiennes[5], M. le vicomte de Rougé constate que ce décret fournit «la vérifi-

[1] Voyez *Zeitschrift für Ægyptische Sprache, etc.* 1865-1866.

[2] R. Lepsius, *Das bilingue Dekret von Canopus in der Originalgrösse mit Uebersetzung und Erklärung beider Texte herausgegeben. Griechischer Text mit Uebersetzung, hieroglyphischer Text mit Umschrift und Interlinearübersetzung.* (Berlin, 1866, in-fol.)

[3] Voyez ci-dessus, IIe partie, § 1, p. 257.

[4] *Conclusions*, n°s 6-7, p. 290-291.

[5] *Progrès des études relatives à l'Égypte*

«cation de tout l'enchaînement des jours de l'année vague avec l'année «sothiaque.» Mais, en même temps, il signale «une différence apparente «d'un jour, dont il faudra, dit-il, trouver l'explication.» En effet, suivant le *Canon des Rois* de Claude Ptolémée, le 1er jour de la 1re année vague du règne de Ptolémée Évergète (année 502 de Nabonassar) a été le 24 octobre de l'année −246 astronomique, année 247 chronologique avant J. C. Par conséquent, d'après ce même *Canon*, le 1er jour de thoth, 1er mois de la 9e année vague de Ptolémée Évergète, 510e de Nabonassar, aura été le 22 octobre, 295e jour de l'année commune −238 astronomique, année 239 chronologique avant J. C. Le 1er jour du 10e mois payni, 271e jour de cette 9e année, aura donc été le 200e jour, c'est-à-dire le 19 juillet de l'année commune −237 astronomique, année 238 chronologique avant J. C. Or il est bien vrai que, comme nous l'avons montré [1], c'était très-probablement sur le 19 juillet que tombait le 1er jour de chacune des trois dernières années de chaque tétraétéride sothiaque, jour officiel du lever héliaque de Sirius en Égypte. Mais nous avons vu [2] que la période sothiaque de l'an 139 de notre ère a commencé le 20 juillet, que, par conséquent, la période sothiaque précédente devait avoir commencé le 20 juillet de l'an 1322 chronologique avant J. C., et que la 1re année de chacune des tétraétérides fixes devait commencer de même un 20 juillet d'une année julienne proleptique. Si donc le premier jour de payni de la 9e année vague d'Évergète, suivant le *Canon des Rois*, était le 1er jour de la 2e, ou de la 3e, ou de la 4e année d'une tétraétéride sothiaque, la difficulté serait résolue d'avance par le Mémoire qu'on vient de lire. Mais l'année sothiaque qui a commencé en payni de cette 9e année d'Évergète, suivant le *Canon des Rois*, est la 1re année de la 271e tétraétéride fixe de la période sothiaque commencée le 20 juillet 1322 chronologique avant J. C. Le 1er jour de thoth, jour officiel du lever héliaque de Sirius, a donc dû tomber, dans cette 1081e année fixe de la période sothiaque, sur le 2e jour de payni de l'année vague, jour identique au 20 juillet, 201e jour de l'année julienne chronologique 238 ans avant J. C.

La difficulté disparaît, si l'année comptée comme 9e d'Évergète dans le

et à l'Orient (Paris, 1867, gr. in-8°), p. 1-61; *Exposé de l'état actuel des études égyptiennes*, p. 47.

[1] *Conclusions*, nos 6-7, p. 290-291.

[2] *Conclusions*, n° 3, p. 289-290.

décret de Canope est en réalité celle qui serait la 8e d'Évergète d'après le *Canon des Rois*. En effet, le 1er jour de la 8e année vague d'Évergète d'après ce *Canon*, année 509 de Nabonnassar, sera le 22 octobre, 295e jour de l'année commune — 239 astronomique, année 240 chronologique avant J. C. et le 1er payni, 271e jour de cette 8e année vague d'Évergète, aura été le 200e jour, 19 juillet de l'année commune — 238 astronomique, année 239 chronologique avant J. C. Or, d'après le mode d'intercalation dont l'extrême probabilité a été montrée dans le présent Mémoire [1], c'est bien sur le 19 juillet julien que le 1er jour de l'année sothiaque, jour officiel du lever héliaque de Sirius, a dû tomber en cette 4e année de la 270e tétraétéride fixe de la période sothiaque.

Ainsi la difficulté serait résolue, pourvu qu'il pût être admis que le décret de Canope, daté de la 9e année vague du règne d'Évergète, appartînt à l'année vague qui a commencé le 22 octobre de l'an 240 chronologique avant J. C., et qui a fini avec le 21 octobre 239, et, par conséquent, pourvu qu'il pût être admis que ce décret supposât que la 1re année vague du règne d'Évergète eût commencé le 24 octobre de l'année 248 chronologique avant J. C., tandis que le *Canon des Rois*, dressé au IIe siècle de notre ère pour un usage astronomique par Claude Ptolémée, ne fait commencer ce règne qu'une année plus tard, le 24 octobre de l'année 247 avant J. C. Ramenée à ces termes, la question appartient à l'histoire et à la chronologie des rois macédoniens d'Égypte.

Si, comme je le crois, cette solution doit être reconnue historiquement et chronologiquement impossible [2], il faut en chercher une autre. Voici celle que je propose.

Le 1er jour de l'année sothiaque n'était réellement celui du lever héliaque de Sirius en Égypte que pour la latitude de Memphis, et encore avec une incertitude d'un jour ou deux pour l'observation de ce lever héliaque. Mais il est certain que ce premier jour, aisément calculable, de l'année sothiaque était la date officielle et fictive du lever héliaque de Sirius pour toute

[1] *Conclusions*, nos 6-7, p. 290-291.

[2] Suivant M. Vincent (*Mémoire sur le calendrier des Lagides, Revue archéologique*, janvier 1868, tirage à part, p. 28), Ptolémée Évergète avait été associé à son père dès le 30 janvier 251 avant J. C., et avait régné seul depuis le 4 février 246, 102e jour de l'année vague commencée le 24 octobre 247. S'il en est ainsi, rien n'autorise à considérer comme première année de son règne l'année vague commencée le 24 octobre 248 avant J. C.

l'Égypte[1], et il est incontestable que c'est avec le 2e jour et non avec le 1er de payni de la 510e année vague de Nabonassar, identique à la 9e de Ptolémée Évergète suivant le *Canon des Rois* de Claude Ptolémée, que le 1er jour de l'année sothiaque a coïncidé. Si donc l'année vague de laquelle est daté le décret de Canope est bien la 510e de l'ère de Nabonassar, il faut admettre que, par une erreur de calcul, le rédacteur du décret a avancé d'un jour la place du 1er jour de l'année sothiaque dans cette année vague. Son erreur peut s'expliquer par une faute semblable à celles de Théon d'Alexandrie et de l'anonyme grec, relevées et expliquées dans le Mémoire qu'on vient de lire[2]: le rédacteur, sachant qu'entre le 1er jour de la 9e année vague d'Évergète et le 1er jour de l'année sothiaque il devait y avoir 271 jours d'intervalle, aura conclu faussement que le 1er jour de l'année sothiaque devait être le 271e de l'année vague, tandis qu'il devait être le 272e.

Je ne vois aucune autre explication possible. En effet, comme nous l'avons vu[3], il est parfaitement certain qu'en l'an 139 de notre ère, et par conséquent aussi en l'an 1322 chronologique avant J. C., une période sothiaque a commencé le 20 juillet julien; car les dates astronomiques vagues, citées par Claude Ptolémée, prouvent que l'année vague a commencé le 20 juillet dans les années juliennes 136, 137, 138 et 139 de notre ère, et il est de l'essence de la période sothiaque qu'à son origine l'année vague et l'année sothiaque aient commencé le même jour. Or la tétraétéride julienne et la tétraétéride sothiaque ayant le même nombre de jours, toutes les tétraétérides sothiaques ont dû nécessairement commencer en un même jour julien, et nous venons de voir que ce jour est le 20 juillet et non le 19.

Quant aux dates juliennes des commencements des trois dernières années de chaque tétraétéride sothiaque, quatre suppositions se présentent; mais une seule nous a paru admissible.

1° Supposons, contre toute vraisemblance, que la 1re année sothiaque de la 1re période sothiaque ait été la 4e et dernière des quatre dont le commencement ait coïncidé avec celui de l'année vague: l'année de 366 jours aura été la 1re de chaque tétraétéride de la période sothiaque, et toutes les an-

[1] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anciens Égyptiens*, 1er Mémoire.

[2] 1re partie, § 7.

[3] 1re partie

nées sothiaques de toutes les tétraétérides successives auront commencé le 20 juillet[1].

2° Supposons, contre la vraisemblance, que la 1re année sothiaque de la période sothiaque ait été la 3e des quatre dont le commencement ait coïncidé avec celui de l'année vague : l'année de 366 jours aura été la seconde année de chaque tétraétéride de la période; la seconde année de chaque tétraétéride aura seule commencé le 19 juillet; la 1re et les 2 dernières auront commencé le 20 juillet.

3° Supposons, contre la vraisemblance, que la 1re année sothiaque de la période sothiaque ait été la seconde des quatre dont le commencement ait coïncidé avec celui de l'année vague : l'année de 366 jours aura été la 3e de chaque tétraétéride de la période; la 2e année et la 3e de chaque tétraétéride auront commencé le 19 juillet, mais la 1re et la dernière auront commencé le 20.

4° Enfin, supposons, comme nous l'avons fait, et comme la vraisemblance l'indique ou plutôt l'exige[2], que la 1re année sothiaque de la période, marquée, comme on sait, par le retour de la coïncidence entre le 1er jour de l'année sothiaque et le 1er jour de l'année vague, ait été la 1re des quatre années consécutives dans lesquelles cette coïncidence s'est produite : l'année de 366 jours aura été la 4e de chaque tétraétéride de cette période; la 1re année de chaque tétraétéride aura seule commencé le 20 juillet, et les 3 dernières auront commencé le 19.

Ainsi, pour savoir si telle année sothiaque a dû commencer le 20 juillet julien, ou bien si elle a dû commencer le 19, il faut voir si elle est la 1re année d'une des tétraétérides de la période sothiaque, ou bien si elle est l'une des 3 dernières.

[1] Sur l'invraisemblance de cette coïncidence, qui ne pourrait être que fortuite, voyez ci-dessus, IIe partie, § 7. — [2] Voyez ci-dessus, *ibid.*

MÉMOIRE[1]

SUR CETTE QUESTION :

LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES

A-T-ELLE ÉTÉ CONNUE DES ÉGYPTIENS OU DE QUELQUE AUTRE PEUPLE AVANT HIPPARQUE ?

PAR TH.-HENRI MARTIN.

INTRODUCTION.

Dans ses savantes *Recherches sur le calendrier égyptien*, M. Letronne[2] a montré que, dans ce calendrier, à côté d'une année vague de 365 jours, une année sothiaque de 365 jours 1/4, réglée par le lever héliaque du matin de l'étoile Sirius observé à Memphis, était considérée en même temps comme année tropique, bien qu'à ce dernier titre elle fût un peu trop longue. Mais, ayant accepté, comme tous les égyptologues avant lui, la fausse interprétation que Champollion avait

[1] Ce Mémoire, présenté en 1864, a été retouché en 1865, et quelques renvois à des publications plus récentes ont été ajoutés dans les notes, en 1868, pendant l'impression.

[2] *Nouv. rech. sur le calendrier des anciens Égyptiens, sa nature, son histoire et son origine* (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXIV, 2e partie), Mémoires I et II, p. 1-123.

donnée pour les signes hiéroglyphiques des saisons[1], et induit en erreur par une phrase d'un papyrus grec[2], à laquelle il avait attribué une importance illusoire[3], M. Letronne a eu le tort d'imaginer une *année rurale égyptienne* commençant 30 jours après l'équinoxe d'automne[4], et une *année sothiaque* commençant du 9 au 10 octobre julien[5], tandis que, comme je le montrerai ailleurs[6], l'année sothiaque des Égyptiens a toujours commencé à l'époque du lever héliaque de Sirius, époque peu éloignée du solstice d'été et du commencement de l'inondation, première saison de l'année égyptienne.

Sauf la nécessité de corriger cette erreur sur le point initial de l'année fixe, les autres conclusions principales des *Recherches* de M. Letronne subsistent dans toute leur force. Il reste certain, d'après les preuves données dans ces savantes *Recherches*, et malgré les arguments ingénieux d'un illustre contradicteur de M. Letronne[7], qu'une antique période égyp-

[1] Voyez M. Brugsch, *Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens* (Berlin et Paris, 1856, in-8°), et *Matériaux pour servir à l'histoire du calendrier des anciens Égyptiens, partie théorique*, § 11, nos I-VI, p. 34-36 (Leipzig, 1864, in-fol.); M. de Rougé, *Travaux de M. Biot sur le calendrier et l'astronomie des anciens Égyptiens* (*Revue contemporaine*, 30 novembre 1862), p. 279-283, et surtout *Note sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier et les dates égyptiennes*, lue à l'Acad. des inscr. le 1er juillet 1864, et insérée dans la *Revue archéologique*, août 1864, p. 81-87.

[2] *Papyrus grecs des collections du Louvre et de la Biblioth. imp.* 1er papyrus, *Traité d'astronomie d'après Eudoxe*, colonne 22, lignes 516-518 (*Notices et extraits des mss. de la Biblioth. imp.* t. XVIII, p. 74). Comparez M. Letronne, Mém. II, p. 57-61.

[3] Voyez M. Bœckh, *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten, vorzüglich den eudoxischen*, p. 197-206, et Beilage IV, p. 417-434.

[4] Mém. III de M. Letronne, p. 138-139.

[5] Mém. II, p. 61, 78 et 124; Mém. III, p. 127-130.

[6] Dans un mémoire, que je prépare, *Sur le point initial, la constitution et l'histoire de l'année fixe des Égyptiens.*

[7] Dans un mémoire précédent *Sur la date historique d'un renouvellement de période sothiaque et sur l'antiquité de cette période en Égypte*, j'ai confirmé les vues de M. Letronne, en montrant que les conjectures de M. Biot reposent sur une erreur matérielle.

tienne de 1460 années de 365 jours 1/4 établissait la concordance entre l'année sothiaque, considérée comme tropique, et l'année vague de 365 jours[1].

De plus, M. Letronne[2] affirme qu'on ne trouve chez les anciens Égyptiens aucune notion, soit d'une année tropique plus courte et plus exacte que celle de 365 jours 1/4, soit d'une année sidérale plus longue que l'année sothiaque de 365 jours 1/4 et distincte de l'année tropique. Pour qu'il en ait été ainsi, il faut que les Égyptiens aient ignoré la précession des équinoxes, comme M. Letronne[3] le déclare.

Cependant, jusqu'à ce jour, des savants du premier mérite[4] ont persisté à prétendre que les Égyptiens, connaissant la précession des équinoxes, avaient, outre leur année vague et leur année sothiaque, une année tropique vraie et une année sidérale, et qu'une période distincte de la période sothiaque établissait pour eux la concordance de l'année vague avec l'année tropique vraie.

Cette opinion changerait entièrement la signification du calendrier égyptien. Car alors, dans ce calendrier, l'année vague de 365 jours, l'année sothiaque de 365 jours 1/4, la période de quatre ans pour l'intercalation d'un jour, et la période sothiaque de 1460 ans pour le retour du premier jour de l'année vague au premier jour de l'année sothiaque, au lieu

[1] Voyez M. Letronne, Mém. II, p. 111-116. Comparez p. 45, 81-82 et 99, et Mém. III, p. 128-129.

[2] Mém. II, § 4, p. 91-114.

[3] Mém. II, § 5, p. 122-123.

[4] Voyez Ideler, *Hist. Untersuchungen über die astron. Beobachtungen der Alten*, p. 89 et suiv. (Berlin, 1806, in-8°) et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 27; M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 196-198 et 210, et M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 76. Voyez aussi M. Uhlemann, *Thoth oder die Wissenschaften der Ægypter*, § 38 et 40, p. 216 et 227 (Gœttingen, 1855, in-8°). M. Biot avait professé cette opinion jusqu'en 1845; mais, depuis ce temps, sans y renoncer expressément, il avait cessé de la reproduire. Voyez ci-après, chap. II, § 5.

d'être l'expression complète d'une connaissance très-imparfaite du temps solaire, n'exprimeraient que quelques éléments accessoires d'une science exacte et développée, que les Égyptiens auraient possédée et à laquelle ils auraient donné une expression moins connue, mais plus digne de l'être. S'il en était ainsi, la *période sothiaque,* malgré son importance théorique pour le calendrier, n'aurait joué dans la science égyptienne qu'un rôle très-secondaire, à côté d'une *période tropique* d'environ 1506 années vagues de 365 jours, équivalant à 1505 années tropiques[1].

Pour combattre cette supposition, et pour défendre ce point capital des vues de M. Letronne sur le calendrier et l'astronomie des Égyptiens, je vais montrer d'abord que la découverte de la précession des équinoxes a pu échapper à des observations très-prolongées, si ces observations n'ont pas été faites avec des procédés convenables, et si elles n'ont pas été guidées par un esprit vraiment scientifique. Ensuite je montrerai que, dans ce que nous savons de l'astronomie des Égyptiens, il n'y a rien qui nous force à admettre qu'ils aient dû arriver nécessairement à cette découverte. Je montrerai en même temps que rien ne prouve qu'en fait ils y soient arrivés, et je prouverai que le contraire est établi d'une manière certaine.

Mais cette question ne peut pas se renfermer dans le cercle étroit des études sur l'Égypte. Car, s'il était prouvé que les Perses, les Chaldéens, ou les anciens Grecs avant l'époque alexandrine, ou d'autres peuples qui ont eu des relations avec l'Égypte, eussent connu la précession des équinoxes, il semblerait difficile, sinon impossible, de refuser cette connaissance

[1] Voyez M. Biot, *Recherches sur l'année vague des Égyptiens* (*Acad. des sciences,* t. XIII, p. 674-689).

aux Égyptiens, et de ne pas croire qu'ils l'eussent soit empruntée, soit trouvée et transmise. Pour trancher définitivement la question, même en ce qui concerne les Égyptiens en particulier, il faut donc prouver que cette connaissance n'a appartenu à aucun de ces peuples avant l'époque alexandrine : il faut prouver que cette grande découverte appartient bien réellement à Hipparque, qui l'a tirée d'observations grecques comparées avec les siennes propres; il faut montrer que cette découverte grecque a eu contre elle, chez les Grecs postérieurs à Hipparque, les admirateurs de l'astronomie égyptienne et orientale, à laquelle la notion de la précession des équinoxes était restée étrangère.

Nous pourrions nous en tenir là. Car, lors même qu'on prouverait que, dès avant l'époque d'Hipparque, les Chinois ou les Indiens eussent trouvé la précession des équinoxes, il n'en résulterait nullement qu'ils eussent transmis cette notion aux Chaldéens, aux Égyptiens et aux Grecs. Mais, comme nous sommes en mesure d'établir que, jusqu'après l'époque d'Hipparque, les Indiens et les Chinois, de même que les Chaldéens et les autres peuples de l'antiquité, se sont occupés d'astronomie à leur manière, sans découvrir la précession, et que cette notion n'est venue aux Indiens et aux Chinois que tardivement et de sources grecques, cette partie complémentaire de notre tâche viendra confirmer utilement la partie principale.

Nous espérons, d'ailleurs, que l'ensemble de ce Mémoire, outre son utilité spéciale pour la connaissance du calendrier égyptien, aura l'avantage plus général de marquer la différence profonde qui sépare les longs tâtonnements astronomiques des autres peuples anciens, de la voie scientifique et progressive dans laquelle l'astronomie est entrée par l'heureuse initiative de l'école grecque d'Alexandrie et de Rhodes.

La discussion sera grave et étendue, comme elle doit l'être lorsqu'il s'agit d'une page importante de l'histoire de l'esprit humain. En effet, dans cette question, l'histoire de l'esprit humain dans la haute antiquité se trouve engagée. Il s'agit de savoir si la science grecque alexandrine n'est qu'un reste, plus ou moins habilement élaboré, de connaissances antiques qui auraient appartenu aux Égyptiens et à d'autres peuples dans une sorte d'âge d'or de la science, ou bien si, au contraire, animée d'un esprit jusqu'alors inconnu d'investigation scientifique, et guidée par une méthode nouvelle, la science grecque a réalisé la première, en astronomie, un immense progrès, gage des progrès futurs, qui, préparés par les Arabes musulmans, s'accomplissent et se continuent chez les peuples modernes.

CHAPITRE PREMIER.

LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES ET LA DIFFICULTÉ, POUR LES ANCIENS PEUPLES, DE LA DÉCOUVRIR.

Commençons (§ 1) par exposer, le plus clairement que nous pourrons, de quoi il s'agit : disons ce qu'est la précession des équinoxes, et par quels changements visibles elle se manifeste. Cela fait, nous expliquerons (§ 2) comment des peuples adonnés à l'astronomie ont pu voir, pendant des siècles, les effets complexes de la précession, sans les discerner et sans apercevoir l'existence, la nature et la loi de ce perpétuel phénomène.

§ 1er.

Il est démontré, par l'observation sidérale et par la mécanique céleste, que l'axe de rotation du globe terrestre, sans

cesser de passer par les deux mêmes points de la surface de la terre, change perpétuellement de direction par rapport aux étoiles. En vertu d'un mouvement continu imprimé au globe terrestre lui-même par l'action que les attractions du soleil et de la lune exercent sur son renflement équatorial, son axe de rotation décrit perpétuellement deux cônes, qui ont pour sommet commun le centre de la terre, et chacune des deux extrémités idéales de cet axe indéfini décrit, sur la surface idéale de la sphère céleste, à raison d'un degré en 72 ans environ, une circonférence de cercle autour de chacun des deux pôles de l'écliptique, c'est-à-dire autour des pôles de l'orbite décrite annuellement en réalité par la terre autour du soleil de l'ouest à l'est, et en apparence par le soleil autour de la terre dans le même sens.

En même temps, comme la direction de l'action attractive de la lune sur le renflement équatorial de la terre varie suivant la position des nœuds de l'orbite lunaire, c'est-à-dire suivant la position des deux intersections de l'orbite de notre satellite avec l'écliptique, et comme la révolution de ces nœuds autour de l'écliptique s'accomplit en 19 ans et 2 mois environ, la courbe décrite par l'axe terrestre autour de chacun des deux pôles de l'écliptique, au lieu d'être un cercle parfait, est une ligne sinueuse, et cette courbe, au lieu d'être décrite d'un mouvement uniforme, l'est d'un mouvement tantôt accéléré et tantôt retardé. L'amplitude des sinuosités et la variation des vitesses sont représentées par une petite ellipse, dont les deux axes sont d'environ 18″,5 et 13″,74, et l'extrémité idéale de l'axe terrestre décrit cette ellipse en 19 ans et 2 mois environ, tandis que le centre de cette ellipse décrit uniformément, autour du pôle de l'écliptique, à raison d'un degré en 72 ans environ, un cercle dont le rayon moyen est d'environ 23°,28′.

Je dis le rayon *moyen;* car l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur, et, par conséquent, l'angle compris entre ces deux cercles, varie perpétuellement, mais très-lentement et dans d'étroites limites.

Cela posé, puisque les deux pôles de la rotation diurne apparente du ciel entier autour de la terre sont les points évanouissants de l'axe de rotation du globe terrestre, et puisque l'équateur céleste est déterminé par le plan de l'équateur terrestre prolongé, il est clair qu'en vertu de la partie principale et sensiblement uniforme du mouvement de l'axe terrestre et de la terre avec lui, l'équateur et ses deux pôles ont dans le ciel, par rapport à l'écliptique, un mouvement qui n'affecte en rien la position du plan de l'écliptique par rapport aux étoiles. En vertu de ce mouvement continu et uniforme de l'équateur et de ses pôles, les nœuds de l'orbite terrestre, c'est-à-dire les deux points d'intersection de l'écliptique avec l'équateur, *points* qu'on nomme *équinoxiaux,* rétrogradent d'un degré environ en 72 ans de l'est à l'ouest sur l'écliptique, qui est parcouru en un an de l'ouest à l'est par le mouvement apparent du soleil. De là résulte, d'une part, pour toutes les étoiles, un accroissement uniforme de *longitude céleste,* c'est-à-dire de distance à l'est du demi-méridien dont le milieu passe par le *point équinoxial de printemps,* distance mesurée en degrés sur un cercle parallèle à l'écliptique. De là résulte, d'autre part, pour le soleil, une avance de l'époque où il arrive chaque année à ce même point équinoxial, et l'effet de cette avance est de donner à l'*année tropique,* c'est-à-dire à la période des saisons, une longueur moindre que celle de l'*année sidérale,* marquée par le retour du soleil en conjonction avec une même étoile sur l'écliptique, ou bien par son retour au point où l'écliptique est coupé par un grand cercle perpendiculaire à l'écliptique

et passant par une même étoile[1]. Cet accroissement continu de la longitude des étoiles par la rétrogradation des points équinoxiaux vers l'occident, et l'avance de temps qui en résulte pour le retour du soleil au point équinoxial dans son mouvement annuel apparent d'occident en orient, constituent ce qu'on nomme *précession des équinoxes*[2].

Ainsi le balancement du globe terrestre, produit par les attractions du soleil et de la lune sur le renflement équatorial de la terre, a pour effet principal et constant un déplacement continu des points équinoxiaux sur l'écliptique, et un accroissement continu de longitude pour les étoiles fixes et pour tous les corps célestes, avec changement de *déclinaison*, c'est-à-dire de distance à l'équateur, pour tous ces corps, mais sans changement de *latitude céleste*, c'est-à-dire de distance à l'écliptique.

Mais, en même temps, l'influence que la révolution des nœuds de l'orbite lunaire exerce sur le balancement circulaire de l'axe terrestre et de la terre avec lui, a pour effets, d'une

[1] Voyez M. Biot, *Astronomie physique*, 3e édition, livre Ier, chap. XVII, t. III, p. 31-32 et 38, et livre II, chap. VII, t. IV, p. 119-396. J'emploie les *degrés* à 360 par circonférence, tandis que M. Biot emploie les *grades* à 400 par circonférence. Ainsi 1 grade $= \frac{9}{10}$ de degré.

[2] Dans le langage des modernes, qui admettent la rotation diurne de la terre et sa révolution annuelle autour du soleil, le nom de *précession des équinoxes* n'est justifié que par l'*avance* des époques équinoxiales sur les époques sidérales. Mais, de plus, pour les anciens, qui, admettant l'immobilité de la terre, attribuaient au ciel entier le mouvement diurne et au soleil le mouvement annuel, ce que nous nommons *rétrogradation des points équinoxiaux*, par rapport au mouvement annuel apparent du soleil de l'ouest à l'est, était considéré comme une *précession* de ces mêmes points par rapport au mouvement diurne, réel suivant eux, du ciel entier de l'est à l'ouest. C'est ainsi que, chez tous les astronomes grecs et latins, le mouvement *en avant*, εἰς τὰ προηγούμενα, *ad præcedentia signa*, était un mouvement *vers l'occident*, et le mouvement *en arrière*, εἰς τὰ ἑπόμενα, *ad sequentia signa*, était un mouvement *vers l'orient*. Telle est l'explication historique de ce terme d'astronomie : comme elle a été souvent méconnue par les modernes, il était bon de la rappeler en passant.

part, une petite inégalité périodique de la précession, c'est-à-dire de l'accroissement de longitude des étoiles fixes et des autres corps célestes, d'autre part, une petite variation périodique de l'obliquité de l'équateur sur l'écliptique, et, par suite, un petit changement périodique des déclinaisons. La période commune à cette inégalité et à cette variation est d'environ 19 ans et 2 mois, comme la révolution des nœuds lunaires, qui en est la cause : voilà ce qu'on nomme *nutation* de l'axe terrestre[1].

Cette petite variation à courte période, que la nutation fait subir à l'obliquité de l'écliptique, ne doit pas être confondue avec la variation séculaire de cette même obliquité. Cette dernière variation, produite par l'action des planètes sur le renflement équatorial de la terre, consiste en un mouvement oscillatoire d'environ 1°,20′, que le plan de l'équateur exécute de part et d'autre de sa position moyenne par rapport à l'écliptique. Cette position moyenne est mesurée par une obliquité de 23°,28′ de l'écliptique sur l'équateur. Maintenant l'obliquité de l'écliptique est de 23°,27′,30″ environ et décroît d'environ 48″ par siècle[2]. Cette décroissance si lente d'une obliquité que les anciens n'ont jamais pu mesurer bien exactement est restée insensible pour eux.

Le peu d'amplitude du mouvement de nutation ne le rend observable qu'à l'aide d'instruments très-perfectionnés, qui manquaient aux anciens. Il n'est donc pas étonnant qu'il leur soit resté inconnu, de même que la variation séculaire de l'obliquité de l'écliptique.

[1] Voyez M. Biot, *Astron. phys.* liv. II, chap. v, sect. 2, et chap. VIII, t. IV, p. 99 et 397-411.

[2] Voy. M. Biot, même ouvrage, liv. II, chap. v, sect. 1, t. IV, p. 89-99. Il faut se rappeler que M. Biot compte par *grades*, tandis que je compte par *degrés*.

Mais, quant au mouvement perpétuel des points équinoxiaux et solsticiaux vers l'occident, mouvement dont l'effet est d'accroître d'une manière continue et uniforme les longitudes de tous les corps célestes, ce mouvement, malgré sa lenteur, peut être constaté par la comparaison d'observations faites à un ou deux siècles d'intervalle avec des instruments médiocres, et c'est précisément dans ces conditions qu'il a été constaté par Hipparque. Est-il possible qu'il ne l'ait pas été antérieurement, par exemple chez les Égyptiens et les Chaldéens? Chez quel peuple et en quel siècle l'a-t-il été pour la première fois? Quels peuples ont ignoré ce mouvement, et jusqu'à quelle époque? Comment sont-ils arrivés à cette notion, soit par eux-mêmes, soit par un enseignement venu du dehors? Ce sont là des questions de la plus haute importance pour l'histoire des peuples antiques, de leurs relations réciproques et de leurs progrès intellectuels. Mais surtout ces questions ont une importance spéciale pour l'histoire de l'astronomie. Car, sans une connaissance plus ou moins exacte de la précession des équinoxes, il ne peut pas y avoir eu chez un peuple une astronomie vraiment savante. En effet, d'une part, un peuple qui aurait fait, sur les positions des corps célestes, des observations passablement exactes, persévérantes et dirigées par une pensée et une méthode vraiment scientifiques, n'aurait pas pu manquer d'acquérir quelque connaissance de la précession; d'un autre côté, sans cette connaissance, on ne peut fixer d'une manière durable les positions des étoiles ni en ascension droite et en déclinaison, c'est-à-dire par rapport à l'équateur, ni en longitude et en latitude, c'est-à-dire par rapport à l'écliptique; on ne peut pas distinguer l'année tropique de l'année sidérale, et, par conséquent, confondant ces deux formes d'années, on doit se tromper considérable-

ment sur la longueur de l'une ou de l'autre, ou bien sur la longueur de toutes deux; on doit commettre des erreurs et des confusions sur les révolutions périodiques et les révolutions sidérales de la lune et des planètes.

Ainsi, au point de vue historique, il est très-utile de savoir comment la connaissance de la précession des équinoxes a commencé, comment elle s'est transmise, et quels en ont été les progrès chez les différents peuples de l'antiquité. Mais, en raison même de son importance, soit pour l'histoire générale des peuples et de leurs relations antiques, soit pour l'histoire de l'astronomie en particulier, cette question doit être abordée sans préjugé, sans opinion préconçue. Par exemple, de ce que le fait de la précession est rendu évident par la science moderne, il ne faut pas se hâter de conclure que, pour les anciens peuples, ce fait fût facile à découvrir. Il faut se reporter en arrière au point de vue de ces peuples; il ne faut pas leur prêter par hypothèse des idées et des méthodes que les témoignages les plus dignes de foi leur refusent; il faut constater les obstacles qui, pour eux, s'opposaient à cette découverte si facile en apparence.

§ 2.

Chez tous les peuples, même chez les Grecs jusqu'à Hipparque, la désignation des étoiles et la manière arbitraire de les grouper en constellations ont été très-incertaines et très-variables, de sorte qu'à quelques siècles d'intervalle, dans un document sur les positions des étoiles par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux, ou bien par rapport aux pôles et à l'équateur, il pouvait être très-difficile de reconnaître avec certitude les étoiles désignées. On aurait donc pu, même en présence de documents de ce genre, si toutefois dans la haute

antiquité l'on prenait soin d'en transmettre, on aurait pu, dis-je, douter que ce fût bien la même étoile qui se fût notablement éloignée ou rapprochée de l'équateur ou du pôle, que ce fût bien la même étoile qui, pour un même lieu, fût entrée dans le cercle de perpétuelle apparition ou bien en fût sortie. Pour ce dernier point, on pouvait, de plus, être tenté d'expliquer la différence en supposant que les observations antiques avaient été faites en d'autres lieux, sous une latitude différente. On aurait pu être tenté d'expliquer de même d'autres effets de la précession, tels que le changement des amplitudes ortives des étoiles et des hauteurs de leurs culminations, si toutefois des documents antiques suffisamment précis avaient permis de noter ces différences. Lors même que ni l'identité des étoiles désignées, ni l'identité des lieux d'observation n'auraient paru suspectes, on aurait pu imputer les différences à l'inexactitude des observations. Lors même qu'on aurait cru à la réalité du changement, on aurait pu l'attribuer, soit à des mouvements capricieux des étoiles, soit à quelque prodige antique et soudain, dont le souvenir se serait perdu, ou bien dont on croirait reconnaître la trace dans quelque vieille tradition mythologique.

Les anciens peuples auraient été amenés plus facilement qu'ils n'ont pu l'être à la découverte de la précession des équinoxes, s'ils avaient eu foi à la simplicité et à la stabilité des lois de la nature. Mais les renseignements que nous possédons nous forcent à reconnaître qu'en général cette foi leur a manqué[1], et que, chez les Grecs eux-mêmes, cette foi, qui est le premier et le dernier mot des sciences physiques, ne s'est établie que tardivement, difficilement et d'une manière contestée. Ainsi, lors même que les anciens peuples auraient

[1] Voyez M. Letronne, *Rech. nouv. sur le calendrier des Égyptiens*, Mémoire II, § 5, p. 119.

su, à n'en pouvoir douter, que, quelques siècles auparavant, quelques étoiles, ou même toutes les étoiles ensemble, avaient eu, par rapport à l'équateur et à ses pôles, des positions autres que les positions qu'ils observaient actuellement, ils auraient pu s'expliquer ce changement par une de ces catastrophes célestes auxquelles ils croyaient si volontiers, et non par un mouvement continu et uniforme de toute la sphère des fixes par rapport à la terre, ou bien de la terre par rapport à cette sphère.

Le mouvement apparent des étoiles en longitude aurait, d'ailleurs, été pour eux d'autant plus difficile à découvrir, que, considéré par rapport à l'équateur céleste, ce mouvement diffère, quant à sa vitesse et quant à sa direction, d'une étoile à une autre pour une même époque et d'une époque à une autre pour une même étoile, attendu qu'il n'est régulier et sensiblement uniforme que par rapport à l'écliptique, auquel les anciens peuples, avant l'époque alexandrine, ne rapportaient pas leurs observations sidérales.

Il est bien vrai que la précession des équinoxes aurait pu leur être révélée autrement, savoir, si, par une vérification exacte et patiente du calendrier solaire, ils avaient reconnu la différence de l'année tropique et de l'année sidérale. Mais, sous cette forme même, la découverte de la précession des équinoxes n'était pas la conséquence nécessaire d'une longue suite d'observations imparfaites. En effet, le retour du soleil en conjonction avec une étoile située sur l'écliptique n'était pas un phénomène directement observable. Les moyens de suppléer à cette observation impossible étaient difficiles à trouver et à exécuter. Pour les chercher, il aurait fallu en sentir l'utilité, et, pour la sentir, il aurait fallu soupçonner d'avance la précession des équinoxes.

Il est vrai qu'on observait, d'une part, mais sans moyens suffisants d'exactitude, le retour des équinoxes et surtout des solstices, et les phénomènes liés à la période qui les ramène, c'est-à-dire à l'année tropique, d'autre part les levers héliaques de quelques étoiles fixes, phénomènes liés à l'année sidérale, du moins en ce qui concerne les étoiles très-voisines de l'écliptique. Ainsi les deux termes qu'il aurait fallu comparer et distinguer l'un de l'autre se trouvaient impliqués dans les résultats de ces observations, mais ils n'y étaient pas en évidence. Pour saisir la différence de ces deux termes, il aurait fallu d'abord connaître d'une manière exacte et sûre au moins le premier terme, c'est-à-dire la durée de l'année tropique. Or nous verrons qu'elle n'était connue qu'imparfaitement et avec beaucoup d'incertitude. Il aurait fallu ensuite que le second terme, c'est-à-dire la durée de l'année sidérale, pût se déduire facilement de l'observation des levers héliaques telle qu'on la pratiquait. Or il n'en était rien; car, outre que l'observation annuelle du lever héliaque d'une même étoile pouvait être avancée ou retardée par la transparence variable de l'atmosphère et par la sensibilité variable de la vue des observateurs, on avait coutume d'appliquer cette observation à des étoiles brillantes, situées à des distances très-diverses de l'écliptique. Par conséquent, pour quelques étoiles, sous telle latitude terrestre, l'intervalle moyen entre deux levers héliaques d'une même étoile était à peu près égal à l'année tropique; pour d'autres étoiles, il était plus long; pour d'autres, il était plus court; de sorte qu'après un grand nombre d'années la place du lever héliaque dans l'année tropique restait stationnaire pour quelques étoiles, avançait pour quelques-unes et retardait pour d'autres. Ainsi, d'une part, ces différences ne devenant sensibles qu'après un grand nombre d'années, on pouvait

soupçonner quelque erreur sur les dates précises de mois et de jour des observations les plus anciennes, et quelques différences dans la manière d'apprécier la visibilité des étoiles; d'autre part et surtout, ces différences discordantes entre elles, lors même qu'on les aurait considérées comme indubitables, auraient pu surprendre sans éclairer; car, au lieu d'en soupçonner la cause réelle et continue, on aurait pu les imputer à des changements brusques et irréguliers survenus soit dans les positions réciproques des étoiles, soit dans la position de l'équateur et des pôles par rapport à l'horizon du lieu d'observation, soit dans la direction de la route annuelle du soleil par rapport aux étoiles. En effet, suivant certaines traditions, certaines étoiles avaient changé de place par rapport aux autres; suivant d'autres traditions, les pôles avaient été autrefois dans l'horizon, le pôle sud s'était abaissé et le pôle nord s'était élevé; suivant d'autres traditions, le soleil avait plusieurs fois changé de route.

Pour soumettre à une loi unique et simple les différences de longueur des périodes qui ramenaient les levers héliaques des différentes étoiles, il aurait fallu deviner cette loi, et ensuite la vérifier par l'observation aidée du calcul. Or, pour cela, il aurait fallu, avant tout, pouvoir déterminer exactement dans le ciel, par rapport aux étoiles, les positions des principaux cercles de la sphère; il aurait fallu pouvoir, soit mesurer directement les longitudes et les latitudes des étoiles, c'est-à-dire leurs positions par rapport à l'écliptique, soit conclure trigonométriquement ces positions d'après la mesure des ascensions droites et des déclinaisons, c'est-à-dire des positions par rapport à l'équateur, ou bien d'après la mesure des hauteurs et des azimuths, c'est-à-dire des positions sur l'horizon du lieu d'observation. Or, avant d'affirmer que les anciens peuples ont

été capables de réaliser ces opérations, et que, par conséquent, ils ont possédé les connaissances sur lesquelles ces procédés se fondent et les instruments dont ils supposent l'emploi, il faudrait pouvoir en donner la preuve historique.

Il ne faut donc pas, comme on l'a fait trop souvent, décider *a priori* que tel peuple, s'étant occupé d'astronomie pendant bien des siècles, a dû nécessairement connaître la précession des équinoxes; il ne faut pas ensuite torturer les données insuffisantes qu'on peut recueillir sur l'astronomie de ce peuple, de manière à en faire sortir une science avancée, qu'on y trouve parce qu'on l'y a mise soi-même, et dans laquelle la précession des équinoxes occupe nécessairement la place qu'on lui a faite d'avance.

Au contraire, il faut d'abord, sans parti pris, constater, sur les notions possédées par chaque peuple, tous les faits fournis par l'histoire et par les monuments, et déduire ensuite les conséquences naturelles de ces faits, au lieu de construire habilement une ingénieuse hypothèse, en y faisant entrer les faits qui peuvent s'accorder avec elle, en rejetant ou en négligeant ceux qui la contredisent, ou même en violentant les témoignages pour en tirer les faits dont on a besoin et pour écarter ceux qui gênent.

Nous venons de voir, d'une manière générale, combien étaient grands les obstacles qui, pour les peuples anciens, pouvaient s'opposer à la découverte de la précession des équinoxes. Nous verrons mieux ces obstacles, et d'une manière plus précise, en étudiant les connaissances astronomiques de chaque peuple. Nous examinerons si la notion de la précession des équinoxes a dû nécessairement en faire partie, ou bien si, au contraire, cette notion n'a pu y trouver place; mais surtout nous verrons si la présence ou l'absence de cette notion peut y

être constatée d'une manière positive : ce que nous cherchons, ce sont des faits, et non des hypothèses.

Puisque c'est à l'occasion du calendrier égyptien, et pour justifier un des points principaux de la doctrine de M. Letronne sur ce calendrier, que nous entreprenons cette étude, il est naturel de la diriger vers l'Égypte avant toute autre contrée. Les autres peuples de l'antiquité viendront donc dans cette étude après l'Égypte et suivant l'ordre marqué par l'intimité de leurs relations avec elle.

CHAPITRE II.

LES ANCIENS ÉGYPTIENS ONT IGNORÉ LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES.

Pour savoir si les Égyptiens ont possédé la notion de la précession des équinoxes, nous commencerons (§ 1) par consulter les documents astronomiques qu'ils nous ont laissés eux-mêmes. Nous consulterons ensuite (§ 2) les auteurs anciens qui ont connu l'astronomie égyptienne, savoir : d'abord ceux qui ont ignoré eux-mêmes la précession, ensuite ceux qui l'ont connue et admise, enfin ceux qui l'ont repoussée comme une erreur grecque. Nous verrons que, parmi tous ces auteurs, dont quelques-uns n'auraient pas pu ignorer l'existence de cette notion dans le système égyptien, et dont plusieurs exaltent l'astronomie égyptienne au-dessus de l'astronomie grecque, aucun écrivain antérieur au VIe siècle de notre ère n'attribue aux Égyptiens une notion quelconque de la précession des équinoxes, et que les documents grecs et romains s'accordent avec les documents égyptiens pour refuser entièrement cette notion à l'Égypte pharaonique. Enfin, nous répondrons à trois ordres d'objections, savoir : 1° à celles qui s'appuient sur quelques assertions byzantines ou arabes (§ 3) ; 2° à celles qui prétendent

qu'il est impossible que la précession des équinoxes ait été ignorée des Égyptiens (§ 4), et à celles qui veulent trouver dans divers documents de l'antique Égypte des preuves de cette connaissance (§ 5).

§ 1er.

Des représentations astronomiques tracées par les Égyptiens existent sur des monuments de diverses époques, depuis les temps des anciennes dynasties pharaoniques jusqu'à ceux des empereurs romains. M. Lepsius[1] trouve avec raison qu'il n'y a dans ces représentations aucun but vraiment scientifique, mais qu'on doit y reconnaître des applications de certaines notions d'astronomie. La précession des équinoxes est-elle comprise parmi ces notions? Voilà ce que nous avons à examiner.

Il est bien démontré que les planisphères d'Esneh et de Dendéra sont de l'époque de la domination romaine en Égypte[2]; que ce sont de simples représentations du ciel, assez vagues pour n'exprimer par elles-mêmes aucune date précise et certaine[3]; que ces planisphères ne sont soumis à aucune projection géométrique, mais qu'ils offrent seulement certaines positions astrologiques grossièrement déterminées, positions qui ont pu se rencontrer bien des fois à d'autres époques, de

[1] *Chronologie der Ægypter,* t. I, p. 60-123.

[2] Voyez Schaubach, *Geschichte der griechischen Astronomie,* p. 365-367 (Gœttingen, 1802, in-8°); Visconti, Diss. dans la trad. d'Hérodote par Larcher, t. II, p. 566-567 (2e édit. Paris, 1802, in-8°); Testa, *Sur deux zodiaques nouvellement découverts en Égypte* (Rome, 1802); mais surtout Letronne, *Rech. pour servir à l'histoire d'Égypte* (1823, in-8°); Champollion, *Précis du syst. hiérogl.* p. 4-5 et 174-175 (1824, in-8°), et M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter,* t. I, p. 62-63 et 99-104.

[3] Voyez Champollion et Letronne, ouvrages cités; Letronne, *Obs. crit. et arch. sur l'objet des représentations zodiacales de Dendéra et d'Esneh* (Acad. des inscr. t. XVI, partie II), et surtout M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 63-79 et 84-108.

même que vers les époques, d'ailleurs connues, de la construction de ces monuments[1]; que le zodiaque y est un emprunt fait à la Grèce, et que les figures du zodiaque sont étrangères à tous les monuments égyptiens antérieurs à l'influence grecque[2].

Mais la sphère égyptienne peut être étudiée dans des représentations du ciel qui appartiennent à des monuments contemporains des vieilles dynasties pharaoniques, et même dans les planisphères d'Esneh et de Dendéra, à l'exception seulement de la bande zodiacale[3]. Car M. Lepsius[4] a bien établi, contre M. Letronne[5], qu'en dehors des figures zodiacales d'autres figures de ces planisphères sont astronomiques, et qu'on y trouve des positions célestes indiquées d'une manière grossièrement topographique. En même temps, M. Lepsius a démontré, avec M. Letronne et contre M. Biot[6], que ce sont des thèmes astrologiques, et qu'on y chercherait en vain des indications exactes qui pussent servir à déterminer l'état du ciel pour une époque représentée par ces monuments.

[1] Voyez M. Lepsius, *Chr. der Æg.* t. I, p. 78-79 et 99-104. Ceci reste vrai, quoique M. Lepsius ait confondu entre elles les désignations égyptiennes des cinq planètes. L'explication de ces désignations a été rectifiée par M. Brugsch, *Sur les observations planétaires consignées dans des tablettes égyptiennes en écriture démotique* (à la suite de ses *Nouv. rech. sur la division de l'année des anc. Ég.* p. 38-53, Paris et Berlin, 1856, in-8°), et *Ueber ein neuentdecktes astronomisches Denkmal aus der thebanischen Nekropolis* (*Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, 1858, t. XIV, p. 15-28), et par M. de Rougé, *Note sur les noms égyptiens des planètes*, p. 6-21 (Extr. du *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1856).

[2] Voyez M. Letronne, *Obs. crit. et archéol. sur l'objet des repr. zod.* p. 53-71 et 90-110; le même, *Sur l'origine grecque des zodiaques prétendus Égyptiens* (*Revue des Deux Mondes*, août 1837), et *Examen d'un mémoire de M. Ideler* (*Journal des Savants*, août et septembre 1839), et M. Lepsius, *Chr. der Æg.* t. I, p. 165.

[3] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 105-113 et 122-123.

[4] T. I, p. 64 et suiv. et 77-78.

[5] *Analyse critique des représentations zodiacales de Dendéra et d'Esneh.*

[6] *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne* (Paris, 1823, in-8°), et *Mémoire sur le zodiaque circulaire de Dendéra* (*Acad. des inscr.* t. XVI, partie II).

Sur les monuments pharaoniques comme sur ceux du temps des Ptolémées, on constate[1] la division de l'équateur ou de la bande intertropicale du ciel en quatre quarts, en 12 parties ou *signes* correspondant aux 12 *mois*, et en 36 parties ou *décans* correspondant aux 3 décades de chaque mois. Cette division, qui a pour complément celle du cercle en 360 degrés et non en 365 degrés et 1/4, a passé de l'astrologie égyptienne dans l'astrologie grecque et romaine, mais à titre de division de l'écliptique ou de la bande zodiacale, tandis que les décans de l'ancienne sphère égyptienne paraissent avoir été, non pas des intervalles égaux en longitude, mais des intervalles égaux en ascension droite, correspondant à des divisions égales de l'équateur[2].

Suivant M. Letronne[3], avant d'avoir complété leur année vague par l'addition des cinq jours épagomènes, et d'avoir formé ensuite, par l'addition du quart de jour, leur année sothiaque, considérée par eux comme tropique en même temps, les Égyptiens auraient eu, à une époque très-reculée, une année de 360 jours seulement, divisée en 12 mois de 30 jours, et dont chaque mois était divisé en 3 décades de jours. Pendant chacune des 36 décades de l'année de 360 jours, le soleil aurait été supposé parcourir en ascension droite 1/36 de circonférence[4]. De là serait résultée la division de l'équateur en *décans*, c'est-à-dire en dizaines de degrés,

[1] Voyez les monuments égyptiens cités par M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 105-108 et 120-121. Comparez Jamblique, *Mystères des Égyptiens*, VIII, III; Ptolémée, *Astrol. en quatre livres*, I, XII, XIV, XVI et XXIII, et Proclus, *Comm. sur l'astrol. de Ptolémée*.

[2] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 68-71 et 105-113.

[3] *Rech. nouv. sur le calendrier des Égyptiens*, Mém. I, p. 41, et Mém. III, p. 134-138.

[4] Voyez mon *Mém. sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens*. (*Acad. des inscr., Savants étrangers*, t. VI, 1re série, IIe partie), § 1, p. 9-10 du tirage à part.

dont chacune aurait été supposée correspondre à une dizaine de jours. Mais Sothis, c'est-à-dire l'étoile Sirius, était la régente des décades et gouvernait le premier décan. Le système des décades et des décans paraît donc avoir été lié dès l'origine à une année sothiaque ou considérée comme telle, c'est-à-dire à une année de 365 jours 1/4, ou, du moins, de 365 jours. Or, avec l'année vague de 365 jours et avec l'année sothiaque de 365 jours 1/4, la correspondance était impossible entre les décades et les décans. La sphère égyptienne eut toujours ses 36 décans; mais une période de deux années vagues formait 73 décades, et chaque année vague se composait de 73 demi-décades, et, dans la quatrième année de chaque tétraétéride sothiaque, le sixième jour épagomène était le premier jour d'une 74e demi-décade[1].

Dans les parties des planisphères d'Esneh et de Dendéra situées en dehors de la bande zodiacale, et dans des monuments égyptiens plus anciens où le zodiaque ne joue aucun rôle, on trouve des figures adaptées à diverses constellations, qui donnent leurs noms chacune à un, deux, trois ou quatre décans, et quelquefois, dans cette attribution des noms des constellations aux décans, la partie affectée à chaque décan se trouve indiquée[2]. L'examen de ces figures et de leurs positions prouve qu'Ideler[3] et M. Letronne[4] ont eu raison de soutenir que les constellations égyptiennes diffèrent entièrement de celles des Grecs par le mode de groupement des étoiles; mais cet examen prouve en même temps que ces deux savants

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 148-149. Comparez p. 121, et Julius Firmicus, *Astron.* IV, XVI.

[2] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 68-71.

[3] *Ueber den Ursprung des Thierkreises*, p. 9 (Berlin, 1838, in-4°).

[4] *Ex. crit. d'un Mém. de M. Ideler*, (*Journal des Savants*, août et sept. 1839), publié à part sous le titre : *Sur l'origine du zodiaque grec*, p. 13 et 17 (Paris, 1840, 59 p. in-4°).

ont eu tort de prétendre que les constellations des Égyptiens, au lieu d'être représentées par des figures, ne l'étaient que par de simples noms désignant de petits groupes d'étoiles.

Les constellations égyptiennes partagées ainsi entre les 36 décans sont au nombre de 18 ou 20. Sauf quelques variantes pour un petit nombre d'entre elles, les mêmes constellations correspondent aux mêmes décans sur des monuments astronomiques égyptiens de toutes les époques. Ainsi, pendant un très-grand nombre de siècles, l'ensemble de ces constellations des décans a été le même, et aucun changement d'ensemble n'a été apporté à leur correspondance avec les décans[1].

Les *constellations des décans*, servant à établir dans le ciel une division réelle fondée sur les différences d'ascension droite, étaient choisies parmi les constellations qui n'étaient pas trop éloignées de l'équateur[2]. Il n'en était pas de même de certaines constellations égyptiennes affectées aux heures de la nuit : ces constellations, qui marquaient les divisions de la nuit par leurs levers visibles[3], étaient choisies d'après les heures de leurs levers, sans égard à leur déclinaison plus ou moins grande[4]. Des *tables des heures*, avec indication des constellations ou parties de constellations correspondantes, ont été trouvées dans plusieurs tombeaux de Thèbes appartenant à la XIXe et à la XXe dynastie. Chaque document de ce genre se compose de 24 tables différentes, une pour le premier jour et une pour le 16 de chacun des douze mois de l'année sothiaque considérée comme tropique, sans qu'une table soit affectée

[1] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 105-113.

[2] *Id. ibid.* p. 112.

[3] Voyez M. Biot, *Rech. de quelques dates absolues qui peuvent se conclure des dates vagues inscrites sur des monuments égyptiens*, part. II, p. 35-47 (1853, in-4°, ou bien *Acad. des sciences*, t. XXIV), et *Sur un calendrier astronomique et astrologique trouvé à Thèbes en Égypte*, § 15-21, p. 20-29 (1853, in-4°, ou *Acad. des sciences*, t. XXIV).

[4] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 112.

aux 5 ou 6 jours épagomènes de cette année fixe. Dans chaque table il y a 13 instants marqués, savoir : le *commencement de la nuit,* c'est-à-dire de la première heure de la nuit, puis 12 *heures,* c'est-à-dire les fins des 12 heures dont la dernière finit avec la nuit. Ainsi, dans ces tables, la nuit est toujours divisée en 12 heures, qui, par conséquent, sont des heures *temporaires,* c'est-à-dire inégales suivant les saisons. M. Biot[1] a montré que, de plus, dans chaque nuit, ces intervalles marqués par des levers d'étoiles étaient plus ou moins inégaux entre eux, et il a prouvé[2], contre M. Lepsius[3], que la nuit, ainsi divisée en 12 parties, était le temps pendant lequel les étoiles pouvaient être vues à l'œil nu, et non l'intervalle entre le coucher et le lever du soleil[4].

Un petit nombre seulement des *constellations des décans* se retrouve parmi les *constellations des heures.* Ces dernières, dans les tables, sont au nombre de 13 : parmi elles 6 ou 7 se trouvent certainement dans les planisphères de Dendéra; quelques autres ne peuvent être identifiées que d'une manière douteuse avec des constellations de ces planisphères; quelques autres ne s'y trouvent certainement pas. Il ne faut pas s'en étonner; car, lorsque le zodiaque grec fut introduit dans la sphère égyptienne, il dut en chasser les constellations égyptiennes situées dans la bande zodiacale[5].

En effet, il est reconnu aujourd'hui que les positions occupées par certaines figures dans la sphère grecque sont occupées, dans l'antique sphère égyptienne, par d'autres figures, dont les étendues entièrement différentes supposent un grou-

[1] *Sur un calendrier astronomique et astrologique,* § 24-26, p. 30-41.

[2] § 15-21, p. 24-29.

[3] *Chron. der Æg.* t. I, p. 109-113.

[4] D'autres indications contenues dans ces *Tables des heures* concernent des superstitions astrologiques.

[5] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 112 et 122-123.

pement différent des étoiles en constellations[1], et que, si un petit nombre de noms de constellations se retrouvent dans les deux sphères, c'est avec des applications très-différentes[2]. C'est seulement sur les monuments égyptiens postérieurs à la fondation d'Alexandrie et même à la réduction de l'Égypte en province romaine, qu'on trouve les 12 signes d'un zodiaque figuré : sur les monuments antérieurs, non-seulement on ne trouve aucun zodiaque entier, mais on ne rencontre aucune série de quelques-unes des figures zodiacales grecques suivant leur ordre, ni même isolément aucune de celles de ces figures zodiacales qui sont reconnaissables à des traits caractéristiques[3]. Les Égyptiens n'ont donc emprunté le zodiaque grec que bien après la conquête d'Alexandre. Cependant, en s'appropriant les figures de ce zodiaque, non-seulement ils leur ont fait subir des modifications plus ou moins marquées, mais à quelques-unes des 12 constellations zodiacales grecques, à celles dont les noms se seraient confondus avec ceux d'autres constellations de leur sphère, suffisamment distinctes par leurs figures, ils ont donné les noms antiques de constellations égyptiennes dont les figures étaient très-différentes des figures grecques, quoiqu'elles s'appliquassent en partie aux mêmes étoiles. Par exemple, les Égyptiens du temps de l'empire romain figuraient dans le zodiaque le lion grec; mais, comme ils avaient ailleurs une autre constellation du lion, pour éviter une confusion de nom, ils appelaient le lion zodiacal *le Cou-*

[1] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 108-113 et 143-144, et M. Biot, *Sur un calendr. astron. et astrol.* Voyez, d'ailleurs, les témoignages d'Achilles Tatius, d'Alexandre d'Aphrodisias et de Syrianus, cités ci-après, chap. III, § 3.

[2] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 113.

[3] Voyez M. Letronne, *Origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens* (*Revue des deux mondes*, août 1837); *Sur l'origine du zodiaque grec* (*Journal des Savants*, août et sept. 1839), et *Analyse critique des représentations zodiacales* (*Acad. des inscr.* t. XVI, part. II), et M. Lepsius, t. I, p. 65.

teau, nom d'une constellation égyptienne qui comprenait probablement les étoiles β θ γ ζ δ du Lion. De même et pour une raison semblable, le scorpion zodiacal était nommé par eux le *Serpent*. Peut-être était-ce aussi une raison semblable qui les avait portés à donner à la constellation zodiacale du Cancer le nom de *Scarabée* et au Capricorne le nom de *la Vie*[1]. Or, si les Égyptiens avaient eu antérieurement un zodiaque avec 12 figures de constellations zodiacales autres que celles des Grecs, ils n'auraient pas eu besoin d'emprunter les 12 figures grecques. Il paraît donc qu'avant l'époque alexandrine ils n'avaient aucun zodiaque présentant une série de 12 figures[2]; mais, dans la région zodiacale, ils avaient des constellations différentes de celles des Grecs par leur nombre, par leur distribution, par leur étendue et par le groupement des étoiles en constellations, aussi bien que par les figures qu'ils y appliquaient. Les décans, avec leurs constellations, et les constellations des heures leur suffisaient pour les opérations astrologiques et pour une observation plus ou moins approximative du temps des passages d'étoiles à l'horizon. Quant aux passages d'étoiles au méridien, rien ne prouve qu'ils s'en soient occupés.

Les 36 décans des Égyptiens, étant considérés comme ayant des positions fixes par rapport à l'étoile Sirius, devaient avoir des positions mobiles par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux, puisque la longitude de Sirius et de toutes les étoiles s'accroît perpétuellement par la précession des équinoxes. Les Égyptiens ont-ils constaté ce déplacement continu

[1] Voyez M. Brugsch, *Rech. sur la division de l'année des anciens Égyptiens*, p. 22 et 53-61, et M. de Rougé, *Note sur les noms égyptiens des planètes*, p. 4-5 (Extr. du *Bulletin archéol. de l'Athenæum*, 1856).

[2] Voyez M. Letronne, *Origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, et *Sur l'origine du zodiaque grec*.

et uniforme de leurs décans et des étoiles par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux? Telle est la question qu'il s'agit de résoudre. Pour cela, il est utile de rappeler, comme objet de comparaison, ce qui a eu lieu dans l'astronomie grecque, quand la notion de la précession s'y est introduite.

Parmi les astronomes grecs, ceux qui ont connu et admis la précession ont été obligés de distinguer, comme on le fait maintenant, d'une part les 12 signes égaux, dont quatre commencent aux points équinoxiaux et solsticiaux et dont ainsi les longitudes sont invariables, d'autre part les 12 constellations zodiacales, dont chacune donne son nom à un signe, mais dont les étendues en longitude sont inégales et dont les longitudes changent sans cesse par la précession. Ils ont conservé aux 12 signes les figures et les noms empruntés aux constellations, parce que les signes portaient ces noms et ces figures avant la découverte de la précession et n'en avaient pas d'autres. Quant aux 12 constellations homonymes, auxquelles ces 12 signes n'avaient jamais correspondu exactement, et avec lesquelles ils étaient de plus en plus en désaccord, ces astronomes leur assignaient, chacun pour leur époque, les positions en longitude auxquelles ils les croyaient arrivées par la précession. C'est ainsi que Ptolémée, dans son catalogue des fixes[1] dressé pour l'an 138 de notre ère, indique la position de chaque étoile de chacune des 12 constellations zodiacales en un des 30 degrés d'un signe qui n'est pas toujours celui de même nom. Par exemple, il marque en 18° 1/3 du signe du Cancer l'étoile du bout du mufle dans la constellation du Lion, en 12° 1/3 du signe de la Balance l'étoile du bout du pied droit de la Vierge, et en 14° 2/3, 16° 1/6 et 17° 2/3 du signe du Capricorne les trois étoiles de la main gauche dans la constellation

[1] *Grande composition mathématique*, VII-VIII, t. II, p. 50-67 (Halma).

du Verseau. Ainsi, pour Ptolémée, les constellations zodiacales et les signes du zodiaque, malgré l'identité des noms, sont des choses très-différentes et dont la discordance va toujours augmentant.

Revenons aux Égyptiens. Sur les plus anciens monuments astronomiques du temps des Pharaons, de même que sur les monuments égyptiens plus récents, les 36 décans, comme M. Lepsius[1] le constate, portent à la fois les noms de 36 dieux, dont chacun préside à un décan, et les noms de 18 ou 20 constellations intertropicales, dont quelques-unes, par leurs diverses parties, correspondent chacune à deux ou plusieurs décans. Or ces décans étaient supposés avoir une relation fixe avec des phénomènes liés à l'année tropique. Par exemple, Sothis, régente du premier décan, présidait au commencement de l'inondation du Nil. Si donc les Égyptiens avaient connu la précession, ils auraient dû distinguer un système de décans fixes par rapport aux points équinoxiaux et un autre système de décans attachés aux constellations mobiles par rapport à ces points, ou bien séparer des décans fixes les constellations mobiles. Cela fait, pour mettre en évidence les résultats uranographiques de la précession, ils auraient eu une expression aussi claire que simple, et exempte de la complication et de l'obscurité produites dans l'astronomie grecque par l'homonymie des 12 signes égaux et fixes avec les 12 constellations inégales et mobiles. Les Égyptiens n'auraient eu qu'à noter, sur les monuments astronomiques de diverses époques, la correspondance variable de leurs 36 décans, désignés par les noms des 36 dieux protecteurs, avec leurs 18 ou 20 constellations intertropicales pour lesquelles ils avaient d'autres noms.

[1] *Chron. der Æg.* t. I, p. 107.

Au lieu de cela, que voyons-nous? Sur les monuments égyptiens de diverses époques depuis le commencement de la XVIIIe dynastie pharaonique jusqu'à l'époque des premiers empereurs romains, il n'y a qu'un système de décans, et les mêmes décans correspondent aux mêmes constellations et parties de constellations, sauf quelques variantes, qui portent uniquement sur quelques détails, sans affecter la correspondance immuable de l'ensemble : et c'est encore M. Lepsius lui-même[1] qui le constate, lui qui veut pourtant que les Égyptiens aient connu la précession des équinoxes. Sur les monuments des derniers siècles pharaoniques, les noms divins des décans sont omis, et les noms tirés des constellations restent seuls, appliqués aux décans suivant leur rang ordinal à partir de Sothis, voisine du point solsticial d'été[2]. Ainsi tous ces monuments égyptiens, les plus récents comme les plus anciens, supposent que la correspondance des points solsticiaux et équinoxiaux avec les constellations est invariable: c'est la négation implicite de la précession des équinoxes.

Sous les premiers empereurs romains, le zodiaque grec a pris place dans la sphère égyptienne : quel rôle y joue-t-il? Les 12 figures zodiacales, dans le planisphère circulaire de Dendéra, se présentent à la fois comme signes zodiacaux et comme constellations, au milieu des constellations égyptiennes, et elles ont chassé de la bande zodiacale les anciennes constellations égyptiennes qui l'occupaient. Je dis que ces 12 figures d'origine grecque ont, dans ce planisphère égyptien, outre le rôle de constellations, celui de signes zodiacaux avec des positions fixes par rapport aux équinoxes et aux solstices. En effet, le point solsticial d'été y est marqué entre les Gémeaux et le Cancer, et le point solsticial d'hiver entre le Sagit-

[1] T. I, p. 107-108. — [2] Voyez M. Lepsius, t. I, p. 107.

taire et le Capricorne[1] : c'est bien la position perpétuelle des solstices dans le zodiaque fixe par rapport aux équinoxes, zodiaque dans lequel le point initial du *signe* et non de la *constellation* du Bélier est fixé invariablement au point équinoxial de printemps. En même temps, dans les quatre planisphères de Dendéra et d'Esneh, les 36 décans sont mis en rapport trois à trois avec les signes zodiacaux correspondants, et la correspondance de ces décans avec les constellations est la même que dans les antiques monuments pharaoniques.

Ainsi les Égyptiens, du moins sur leurs monuments astronomiques, ont toujours assigné invariablement les mêmes constellations égyptiennes aux mêmes décans de leur sphère considérés par eux comme présidant toujours aux mêmes phases de l'année tropique, et plus tard ils ont assigné les mêmes constellations zodiacales grecques aux mêmes dodécatémories ou signes du zodiaque fixe des Grecs. De tout temps donc, même depuis Hipparque, la notion de la précession est restée étrangère à la sphère égyptienne, telle qu'elle était représentée sur des monuments dont les époques sont échelonnées dans un intervalle de plus de 1500 ans. Or ces représentations astronomiques, sculptées et peintes sur des monuments religieux, venaient de la caste sacerdotale et savante. Elles devaient donc être conformes à la doctrine des prêtres astronomes.

Veut-on cependant supposer que des traités astronomiques rédigés par des prêtres égyptiens, mais aujourd'hui perdus, aient contenu une doctrine différente et plus vraie, dans laquelle la précession des équinoxes ait trouvé place? Des documents grecs et romains vont nous prouver la fausseté de cette supposition gratuite. Parmi ces documents, les plus an-

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 77-78.

ciens, par lesquels nous commencerons, sont les moins précis et les moins décisifs, parce qu'ils viennent d'auteurs auxquels la notion de la précession était étrangère, et qui peut-être ne connaissaient qu'imparfaitement l'astronomie égyptienne; mais d'autres témoignages plus récents, par lesquels nous finirons, sont irrécusables, parce qu'ils viennent de témoins bien informés et qui connaissaient la portée de la question.

§ 2.

Avant la fondation d'Alexandrie, des philosophes, des mathémiciens et des astronomes grecs avaient visité l'Égypte : ils avaient interrogé ses prêtres; ils avaient appris quelque chose de leurs sciences et de leur astronomie en particulier. Il ne paraît pas qu'aucun de ces Grecs eût rapporté d'Égypte la moindre notion de la précession des équinoxes.

Parmi les Grecs plus ou moins initiés aux sciences de l'Égypte, je ne vois aucun motif spécial de citer le pythagoricien Philolaüs, contemporain de la jeunesse de Platon. Si je parle ici de ce philosophe, c'est pour écarter une objection.

En 1819, croyant avoir découvert que Philolaüs connaissait la précession, M. Bœckh[1] supposait que cette connaissance n'avait pu lui venir que des Égyptiens. Ideler[2] avait accepté cette conclusion. Mais, en 1845 et en 1852, M. Bœckh[3], mieux informé, l'a complétement désavouée, et avec raison. M. Lepsius[4] a eu tort de la reprendre pour son propre compte; car, comme je le prouverai plus complétement ailleurs, ni Philo-

[1] *Philolaos des Pythagoræers Lehren* (Berlin, 1819, in-8°), p. 118.

[2] *Ueber Eudoxus*, II^te Abtheilung, p. 60 (*Acad. des sciences* de Berlin, *Hist. et philos.* 1830).

Manetho und die Hundsternsperiode p. 54 (Berlin, 1845, in-8°), et *Untersuchungen über das kosmische System des Platon*, p. 93 (Berlin, 1852, in-8°).

[4] *Chron. der Æg.* t. 1, p. 207-209.

laüs, ni les autres pythagoriciens, n'ont eu aucun soupçon de la précession des équinoxes. Philolaüs, Hicétas et leurs disciples expliquaient la succession des jours et des nuits par un mouvement diurne de la Terre, et cependant leur théorie philosophique voulait que la sphère des étoiles fixes eût, comme le soleil, la lune, les cinq planètes, la terre et l'antichthone imaginaire, un mouvement de révolution autour d'un *feu central de l'univers*, afin que le nombre sacré, *dix*, fût celui des révolutions simultanées autour de ce feu central supposé[1]. Ils admettaient que l'hémisphère terrestre habité par nous était toujours tourné vers le dehors de l'orbite décrite chaque jour par la terre autour de ce feu, avec un rayon plus grand que celui de l'orbite de l'*antichthone*, planète perpétuellement invisible pour nous, de même que le feu central. Dans ce système de Philolaüs et d'Hicétas, pour attribuer à la sphère des fixes un mouvement voulu par la spéculation philosophique, il y avait un moyen parfaitement étranger à toute notion de la précession : c'était d'expliquer l'apparence de la révolution diurne du ciel entier autour de notre globe, en majeure partie par une révolution diurne de la terre, d'occident en orient, autour du feu central du monde, dans le plan de l'équateur, mais en même temps, pour une petite partie, par une révolution lente de la sphère des fixes et du ciel entier, d'orient en occident, autour de l'axe de l'équateur.

Sur cette manière de partager entre la terre et le ciel le soin

[1] Voyez M. Bœckh, *De platonico systemate cœlestium globorum et de vera indole astronomiæ philolaïcæ*, p. 14-22 (Heidelberg, 1810, in-4°), ou mieux dans *A. Bœckh's gesammelte kleine Schriften*, III[ter] Band (Leipzig, 1866, in-8°), p. 274-283, avec *Anhang II, vom Philolaischen Weltsystem*, p. 320-342; le même, *Philolaos*, II, 10-16, p. 89-136 (Berlin, 1819, in-8°) et *Untersuchungen über das kosmische System des Platon*, p. 89-95 (Berlin, 1852, in-8°), et mes *Études sur le Timée*, note XXXVII, § 2 et 5, t. II, p. 92-101 et 123-126 (Paris, 1841, in-8°).

de produire la succession des jours et des nuits, nous avons un témoignage précis et positif en ce qui concerne un système peu différent de celui de Philolaüs et d'Hicétas et sorti de la même école. Quelques philosophes grecs, par exemple le pythagoricien Ecphantus et le platonicien Héraclide[1], remplaçaient par une rotation diurne de la terre au centre du monde sa révolution prétendue autour du feu central. Sans nommer Ecphantus et Héraclide, Ptolémée, dans sa discussion contre les partisans de la rotation de la terre[2], constate que parmi eux il y en a qui admettent que cette rotation (de l'ouest à l'est) a lieu en un peu plus d'un jour, parce qu'une révolution lente du ciel entier (de l'est à l'ouest), *suivant le même axe*, concourt, d'après eux, à produire la succession du jour et de la nuit et en abrége la durée. Ptolémée, qui connaît la précession, comprend bien qu'il n'en est pas question ici, puisque la précession, bien loin de raccourcir le jour sidéral, l'allonge d'une quantité, il est vrai, imperceptible.

Aristote complète et confirme ce témoignage de Ptolémée. Combattant à la fois les partisans de la rotation diurne de notre globe au centre du monde et les partisans de sa révolution diurne autour du feu central[3], c'est-à-dire, d'une part, les disciples d'Ecphantus, d'autre part, ceux de Philolaüs, Aristote suppose[4] que les uns et les autres laissaient à la sphère des fixes et au ciel entier une révolution d'orient en occident autour de l'axe de l'équateur, révolution à laquelle participaient les sphères du soleil, de la lune et des planètes, en même temps que, dans ces sphères, le soleil, la lune et les planètes allaient,

[1] Voyez mes *Études sur le Timée*, note XXXVII, § 5, n° 2, t. II, p. 126-127.

[2] *Grande composition mathématique*, I, 6, t. I, p. 19 (Halma).

[3] *Du ciel*, II, XIV, p. 296 *a*, l. 25-*b*, l. 6 (Berlin).

[4] P. 296 *a*, l. 35-*b*, l. 4.

plus ou moins lentement et plus ou moins obliquement, d'occident en orient. Aristote leur objecte que le mouvement qu'ils attribuent à la terre devrait être oblique à l'équateur, comme le sont tous les mouvements planétaires d'occident en orient. Mais, s'il en était ainsi, les amplitudes ortives des étoiles fixes changeraient pour un même lieu. Or Aristote leur oppose[1], comme un fait accepté par eux, l'invariabilité de ces amplitudes. Il ignore donc, comme eux, la précession, qui, affectant les déclinaisons, change les amplitudes ortives des étoiles. D'ailleurs, puisque, suivant eux, la sphère du soleil participait, avec le ciel entier, à la révolution de la sphère des fixes, il n'aurait pu résulter de cette révolution aucun changement dans la position des points équinoxaux et solsticiaux par rapport aux étoiles, ni aucune différence entre l'année tropique et l'année sidérale. Dans tout cela, il ne s'agissait que d'expliquer la succession des jours et des nuits : Aristote et Ptolémée l'expliquaient uniquement par une révolution diurne du ciel entier autour de la terre. Certains philosophes grecs, qu'ils combattaient, l'expliquaient principalement par un mouvement diurne de la terre, mouvement de rotation au centre du ciel, suivant les uns, mouvement de révolution autour de ce centre, suivant les autres; mais, à ce mouvement de la terre d'occident en orient, ils adjoignaient, comme auxiliaire, une révolution lente du ciel en sens contraire, parce que leurs principes philosophiques ne voulaient pas que la sphère des fixes et le ciel dans son ensemble fussent tout à fait immobiles.

Ainsi ni Philolaüs, ni Ecphantus, ni leurs disciples, ni Aristote, n'ont eu la pensée de la précession des équinoxes. Du reste, l'hypothèse du mouvement de la terre ne vient ni de

[1] P. 296 *b*, l. 5-6.

Pythagore ni des Égyptiens[1] : elle ne s'est produite dans l'école pythagoricienne qu'après la mort du chef.

Platon avait visité l'Égypte. Il n'en avait rapporté ni l'hypothèse de la rotation diurne de la terre[2], ni la notion de la précession. Il attribuait aux étoiles fixes deux mouvements : mais c'étaient, d'une part, une révolution quotidienne de toute la sphère des fixes et du ciel entier autour de la terre, d'orient en occident; d'autre part, une rotation de chaque étoile fixe sur son axe propre[3].

Cependant on a prétendu trouver dans un mot du *Timée* de Platon[4] la rotation diurne de la terre[5], dans un passage des *Lois*[6] la révolution annuelle de la terre autour du soleil[7], et dans deux mots du *Timée* la précession des équinoxes[8]. Mais les deux premières prétentions ont été solidement réfutées[9],

[1] Voyez mes *Études sur le Timée*, note XXXVII, § 3, t. II, p. 101-119, et M. Brandis, *Handbuch der Geschichte der griechisch-rœmischen Philosophie*, t. II; p. 370.

[2] Voyez mes *Études sur le Timée*, note XXXVII, § 1, t. II, p. 86-92; M. Brandis, *Handb.* t. II, p. 368, et M. Bœckh, *Unters. über das kosm. Syst. des Platon*, et *De platonico systemate cœlestium globorum, etc., Anhang I, Platon's Timæos enthält nicht die Achsendrehung der Erde* (*Gesamm. kl. Schriften*, III[ter] Band), p. 294-320.

[3] Voyez le *Timée*, p. 40 B, et mes *Études sur le Timée*, note XXXVI, t. II, p. 80-85; M. Brandis, *Handb.* t. II, p. 369, et M. Bœckh, *Unters.* p. 33-34.

[4] Εἰλλομένην, *Timée*, p. 40 B.

[5] Voyez M. Gruppe, *Die kosmischen Systeme der Griechen*, I, p. 1-15 (Berlin, 1851, in-8°), et M. Hocheder, *Ueber das kosmische System des Platon*, p. 10-15 (Aschaffenburg, 1854, in-8°). M. Gruppe a été réfuté par M. Bœckh, *Unters. etc.* Dans le texte des *Lois* (VII, p. 822 A), allégué par M. Hocheder, p. 10-11, ce qui est donné comme une fausse apparence, ce n'est pas la révolution diurne de tous les corps célestes d'orient en occident, mais c'est l'apparence des *cercles nombreux* du mouvement en spirale de chaque planète, du soleil et de la lune, apparence produite par la combinaison du mouvement diurne avec le mouvement obliquement contraire suivant un *cercle unique*.

[6] *Lois*, VII, p. 822 A.

[7] Voyez M. Gruppe, *Die kosm. Syst. der Gr.* XI, p. 151-172, et la réfutation par M. Bœckh, *Unters.* p. 48-57.

[8] Voyez M. Hocheder, p. 11-12. Comparez M. Bœckh, p. 33-35.

[9] Par M. Bœckh, surtout p. 10-27, p. 48-75 et p. 144-150.

et nous allons voir que la troisième n'est pas mieux fondée que les deux autres.

Suivant un passage du *Timée*[1], concernant le soleil, la lune et les cinq planètes aussi bien que les étoiles fixes, chacun de ces corps, outre un mouvement de rotation sur lui-même, a un mouvement de translation circulaire d'orient en occident, parce qu'il est *dominé* (κρατουμένῳ) par la révolution diurne une et invariable. Dans un autre passage[2], on lit que cette même révolution non divisée enveloppe une autre révolution obliquement contraire et divisée en sept cercles, et que c'est à la révolution une et invariable, c'est-à-dire à celle de la sphère des fixes d'orient en occident suivant l'équateur, que Dieu a donné la *domination* (κράτος) sur les sept révolutions qu'elle enveloppe, c'est-à-dire sur celles du soleil, de la lune et des cinq planètes d'occident en orient suivant le zodiaque. De même, voici le sens évident d'un troisième passage du *Timée*[3], tel qu'on le lit dans un certain nombre de manuscrits et dans de bonnes éditions[4], tel que Cicéron[5] et Chalcidius[6]

[1] P. 40 B.

[2] *Timée*, p. 36 C.

[3] P. 38 E-39 B.

[4] Par exemple dans celle d'Henri Estienne et de Serranus, et dans la grande édition de M. Stallbaum (Gotha, 1838, in-8°). La traduction de Ficin suppose la même leçon. M. Schneider (*Platonis opera*, éd. Didot, t. II, p. 210, l. 12), qui corrige habituellement la traduction de Ficin d'après son texte, a laissé subsister ici la contradiction entre cette traduction et la fausse leçon qu'il adopte à l'exemple de Bekker et d'Orelli.

[5] Voici la traduction de Cicéron (*Ex Platone Timæus*, fragm., c. IX, Œuvres, t. XXIX, p. 314, éd. V. Le Clerc, in-18) : « Tunc ex *alterius naturæ* (θατέρου) motione « transversa, in *ejusdem naturæ* (ταὐτοῦ) mo- « tum incurrentia (sidera errantia), in eoque « hærentia atque *impedita* (κρατουμένην)... » Cicéron a donc bien compris que c'est le *motus ejusdem naturæ* qui *domine* (*impedit*) les sept corps au mouvement varié (*motione alterius naturæ*).

[6] Voici la traduction de Chalcidius (fol. 8, Q, Paris, 1520, in-fol., ou bien *Fragm. philos. gr.* t. II, p. 166, Didot) : « Ea « (sidera) quæ *diversæ naturæ motus* (θατέ- « ρου φορὰν) obliquus per directum *ejus-* « *dem naturæ motum* (ταὐτοῦ φορᾶς) *vertens* « *semet, utpote constrictus* (ἰοῦσάν τε καὶ « κρατουμένην), circumferebat... » C'est donc bien le *motus diversæ naturæ* qui est *dominé* (*constrictus*) par le *motus ejusdem naturæ*.

l'ont traduit, tel que Proclus[1] l'a lu et commenté, et tel qu'il est confirmé par un passage des *Lois*[2] : dans la révolution oblique, qui croise la révolution (diurne) une et invariable et qui *est dominée par elle* (*κατὰ δὴ τὴν θατέρου φορὰν πλαγίαν οὖσαν διὰ τῆς ταὐτοῦ φορᾶς ἰοῦσάν τε καὶ κρατουμένην*), les corps qui décrivent de plus grands cercles (autour de la terre) ont des révolutions plus lentes que ceux qui en décrivent de plus petits, et, par l'effet combiné des deux mouvements obliquement contraires, chacun des sept corps, bien qu'il décrive toujours le même cercle (d'occident en orient), semble décrire (d'orient en occident) une série de cercles, qui (du nord au sud et du sud au nord) forment une spirale, et les corps qui vont le plus vite (dans leur mouvement propre vers l'orient) semblent aller plus lentement que les autres (vers l'occident). Il est clair que, dans ce troisième passage du *Timée* comme dans les deux autres, on doit trouver la *domination du mouvement diurne* sur les mouvements propres et obliquement contraires du soleil, de la lune et des planètes, puisque, sans cette domination, ni le mouvement en spirale, ni le retard quotidien des sept corps sur les étoiles fixes, ne subsisteraient. C'est donc une fausse leçon que celle qui, faisant disparaître cette mention nécessaire au sens du passage, y substitue une mention qui

[1] *Sur le Timée*, p. 261 E, Bâle (p. 633, Schneider), Proclus dit : Τοιαύτη δὲ οὖσα ἡ θατέρου περιφορὰ διὰ τῆς ταὐτοῦ εἶσι καὶ κρατεῖται ὑπ' αὐτοῦ. Il dit quelques lignes plus loin (p. 633, Schneider) : Τῆς δὴ θατέρου φορᾶς ἰούσης διὰ τῆς ταὐτοῦ καὶ κρατουμένης ὑπ' αὐτῆς. Il est vrai que, dans ce second passage, la conjonction καὶ, donnée par Schneider d'après le manuscrit de Munich, est omise par l'édition de Bâle. Mais le premier passage exclut tout doute sur la leçon que Proclus avait sous les yeux, et prouve qu'il faut lire καὶ dans le second passage. Quant au texte de Platon, inséré par un copiste dans le *Commentaire* de Proclus, p. 261 C, Bâle (p. 632, Schneider), il n'y a pas à en tenir compte.

[2] *Lois*, VII, p. 822 A. Ce texte et notre texte du *Timée* s'expliquent et se complètent l'un par l'autre. C'est dans ce texte des *Lois* mal interprété que M. Gruppe a cru trouver la révolution de la terre autour du soleil.

n'aurait rien à faire ici, lors même qu'elle ne serait pas étrangère à la pensée de Platon, c'est-à-dire la mention d'une domination exercée par les mouvements obliques du soleil, de la lune et des cinq planètes, sur le mouvement diurne des étoiles fixes (*κατὰ δὴ τὴν θατέρου φορὰν πλαγίαν οὖσαν διὰ τῆς ταὐτοῦ φορᾶς ἰούσης τε καὶ κρατουμένης*). Cette faute, répétée dans la majorité des manuscrits actuels, mais inconnue à Cicéron, à Chalcidius et à Proclus, est évidemment l'œuvre de copistes ignorants, qui, ne comprenant pas le sens astronomique de ce passage, ont changé trois lettres pour faire accorder les deux participes *ἰοῦσαν* et *κρατουμένην* avec le substantif le plus voisin, *φορᾶς*. Ils n'ont pas vu que Platon a dû dire ici : *τὴν θατέρου φορὰν.... διὰ τῆς ταὐτοῦ φορᾶς ἰοῦσάν τε καὶ κρατουμένην*, de même qu'il a dit plus haut (p. 36 C) : *κράτος δ' ἔδωκε τῇ ταὐτοῦ καὶ ὁμοίου περιφορᾷ*, et plus loin (p. 40 B) : *ἑκάστῳ (τῶν ἀστέρων)...... ὑπὸ τῆς ταὐτοῦ καὶ τοῦ ὁμοίου περιφορᾶς κρατουμένῳ*. Ainsi les génitifs *ἰούσης* et *κρατουμένης*, se rapportant à la révolution diurne (*ταὐτοῦ φορᾶς*), sont des fautes de copistes. Mais, lors même qu'ils appartiendraient au texte authentique, il faudrait les comprendre en ce sens, que le mouvement diurne, tout en entraînant les sept cercles intérieurs, serait cependant en quelque sorte *vaincu* aussi par eux (*κρατουμένης*), parce qu'il ne peut pas arrêter leur mouvement contraire. Ainsi, même avec cette fausse leçon, il ne faudrait pas entendre que, suivant Platon, la sphère des fixes est emportée par les mouvements planétaires d'occident en orient dans le sens de l'écliptique, de manière à produire pour les fixes un accroissement continu de longitude. Jamais aucun auteur ancien n'a cru voir la précession dans ce passage du *Timée*. Ni Proclus, adversaire de la précession, ni aucun autre auteur ancien, n'a eu besoin de

combattre cette interprétation, parce que jamais elle ne s'était produite; c'est au XIX[e] siècle qu'elle a vu le jour pour la première fois.

Eudoxe de Cnide, mathématicien et astronome, disciple de Platon, voyagea en Égypte pour s'instruire : il en rapporta la connaissance de l'année de 365 jours 1/4, considérée par les Égyptiens et par lui comme caniculaire et comme tropique en même temps[1]. En astronomie comme en géométrie, aux notions pratiques des Égyptiens il ajouta ses propres théories. Dans son système astronomique, que de nombreux auteurs nous font connaître[2], il n'y a nulle trace d'une année sidérale distincte de l'année tropique, ni d'une année tropique distincte de l'année caniculaire. Seulement, accordant une confiance exagérée à des observations grecques inexactes, Eudoxe croyait que les plus grandes amplitudes ortives et occases du soleil variaient un peu d'une année à une autre, et que les années tropiques consécutives étaient un peu inégales. Pour rendre compte de ce double fait imaginaire, il supposait que l'orbite du soleil était légèrement inclinée sur le cercle mitoyen du zodiaque, c'est-à-dire sur l'écliptique, et que les nœuds de cette orbite solaire et de l'écliptique se déplaçaient sur ce der-

[1] Voyez M. Letronne, *Mém. sur Eudoxe,* § 3, n° 5, p. 24-25 (Extr. du *Journal des Savants,* 1840-1841), et *Nouv. rech. sur le calendrier des Égyptiens,* Mém. I, § 3, p. 24-27, et Mém. II, § 1, p. 47-54.

[2] Voyez Aristote, *Métaph.* Λ, VIII, et *Du Ciel,* II, XII; Simplicius, *Du Ciel,* II, p. 498-504 (*Schol. in Aristot.* Berlin, 1836, in-4°), ou p. 220-228 (*Simplicii Comm. de cœlo,* ed. Karsten, Utrecht, 1865, in-fol.); Hipparque, *Sur les Phénomènes d'Aratus,* surtout, I, XXI; Pline, *H. N.* II, XLVII, *S.* 48, n° 130, t. I p. 152 (Sillig); Censorin, *De die nat.* ch. XVIII, p. 93 (Havercamp); Strabon, XVII, p. 806 et 816 (Casaubon); le papyrus astronomique grec intitulé Εὐδόξου τέχνη (*Papyrus grecs des collections du Louvre et de la Biblioth. imp.* n° 1, *Notices et extraits des Mss.* t. XXVIII, partie II, p. 25-76), et Théon de Smyrne, *Astronomie,* ch. XXXI. Comparez ma *Dissertation* sur Théon de Smyrne (I, 6, p. 55-58), dans laquelle je relève quelques erreurs de l'auteur sur l'astronomie d'Eudoxe.

nier cercle, de l'est à l'ouest; de sorte que, dans les solstices, tantôt la latitude du soleil s'ajoutait à sa déclinaison, c'est-à-dire à sa distance à l'équateur, et tantôt elle s'en retranchait [1].

Modifié légèrement par Callippe, ce système fut adopté par Aristote avec quelques amendements théoriques et se conserva dans l'école péripatéticienne. Adraste, péripatéticien du Ier ou du IIe siècle de notre ère, probablement d'accord avec Eudoxe et avec Aristote, veut que l'inclinaison de l'orbite solaire sur l'écliptique soit d'un demi-degré de part et d'autre de ce cercle, et que, la période qui ramène le soleil à la même déclinaison étant de 365 jours 1/4, celle qui le ramène à la même latitude céleste soit de 365 jours 1/8 : ce qui suppose, pour la révolution des nœuds de l'orbite solaire sur l'écliptique, une période de 2922 ans, à raison d'un peu moins d'un degré en 8 ans [2], c'est-à-dire en une octaétéride d'Eudoxe, contenant 2922 jours [3].

Cette notion erronée, qui remonte à Eudoxe, ne vient probablement pas de l'Égypte, et certainement elle n'a rien de commun avec la précession des équinoxes, ni avec la notion d'une année sidérale plus longue que l'année tropique. C'est donc bien à tort que M. Uhlemann [4], pour prouver que les Égyptiens connaissaient la précession des équinoxes, se contente de renvoyer, sans aucune explication, au texte de la *Métaphysique* d'Aristote sur le système d'Eudoxe. M. Lepsius [5]

[1] Voyez Aristote, *Métaph.* Λ, VIII, p. 1073 *b*, l. 20-22 (Berlin); Simplicius, *Du Ciel*, II, p. 498 *b*, l. 35-p. 499 *a*, l. 32 (Berlin), ou p. 211 *a*, l. 41-p. 222 *a*, l. 1 (Karsten), et Hipparque, *sur Aratus*, I, XXI, p. 198 D (Pétau, *Uranol.* 1630).

[2] Voyez Théon de Smyrne, *Astron.* chap. XXVII, p. 262. Comparez ma *Dissertation* en tête de l'édition, II, 3, § 15, p. 74-79, et II, 4, § 14, p. 108, et ma note CC, p. 373-374.

[3] Voyez M. Letronne, *Mém. sur Eudoxe*, § 3, n° 5, et *Nouv. rech. sur le calendrier des Égyptiens*, Mém. II, § 1, p. 51.

[4] *Thoth, oder die Wissenschaften der Ægypter*, chap. IV, § 40, n° 5, p 227.

[5] *Chron. der Æg.* t. I, p 204-206.

avoue que la précession des équinoxes est étrangère à ce système, tel qu'il résulte des témoignages antiques. Mais M. Lepsius suppose qu'Eudoxe a dû se trouver conduit à ce système par une fausse interprétation de la notion de la précession des équinoxes, telle que le savant allemand l'attribue aux Égyptiens, c'est-à-dire suivant l'équateur et non suivant l'écliptique. Outre le tort d'être purement gratuite, cette hypothèse de M. Lepsius a le tort plus grave encore d'être impossible. Car l'inégalité des années tropiques consécutives et l'inégalité des déclinaisons solsticiales du soleil, ces deux erreurs d'Eudoxe, n'ont aucun rapport avec la précession des équinoxes. En effet, soit qu'on suppose faussement que le déplacement des étoiles par rapport aux points équinoxiaux s'opère parallèlement à l'équateur, soit qu'on sache bien que ce déplacement est parallèle à l'écliptique, la précession des équinoxes laisse à l'année tropique et aux déclinaisons solsticiales du soleil leur invariabilité; seulement, en regard de l'année tropique invariable, elle produit une année sidérale plus longue et de même invariable. Il est donc impossible qu'Eudoxe ait pris l'une pour l'autre ces deux notions, qui n'ont pas l'ombre d'une ressemblance entre elles : parce qu'il a enseigné l'une de ces deux notions, ce n'est nullement une raison de supposer qu'il eût trouvé l'autre chez les Égyptiens sans la comprendre.

L'étude de la mécanique céleste d'Eudoxe[1] va, d'ailleurs, nous prouver que la précession des équinoxes était tout à fait

[1] Voyez Aristote, Simplicius et Hipparque, cités ci-dessus. Comparez Ideler, *Ueber Eudoxus*, Abtheilung II (1830-1831), p. 74-84 (Acad. des sc. de Berlin, 1832), et M. Letronne, *Mém. sur Eudoxe*, § 4, n° 2, p. 29-35, in-4° (Extr. du *Journal des Savants*, 1840-1841), et la *Dissertation* en tête de mon éd. de l'*Astronomie* de Théon de Symrne, II, 3, § 6, p. 55-58. J'apporterai ailleurs quelques modifications aux explications d'Ideler et de M. Letronne sur le système des sphères d'Eudoxe; mais il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans ces détails.

étrangère à sa pensée. Eudoxe distingue huit principales couches sphériques concentriques, que nous nommerons *cieux,* et dont le centre commun est occupé par la terre. Ce sont : le ciel des étoiles fixes, le ciel de chacune des cinq planètes, le ciel du soleil et celui de la lune. Tous les mouvements des corps célestes, suivant lui, étaient circulaires, et, dans chaque ciel, ces mouvements étaient imprimés à ces corps par des couches sphériques secondaires, toujours concentriques, que nous nommerons *sphères,* et dont chacune tournait sur un axe fixe. Le mouvement ne se transmettait pas d'un ciel à un autre, suivant Eudoxe; mais, dans chaque ciel, chaque sphère enveloppée, tout en exécutant son mouvement propre de rotation sur son axe, subissait les mouvements de rotation imprimés par les sphères enveloppantes. Les inclinaisons diverses des axes de ces sphères étaient indiquées par comparaison avec les directions, supposées invariables, de l'axe de l'équateur ou de l'axe de l'écliptique. Dans chaque ciel, la sphère enveloppante avait un axe identique à celui de l'équateur, et elle expliquait la participation de ce ciel au mouvement diurne de tous les corps célestes autour de la terre d'orient en occident. Si donc Eudoxe avait emprunté aux Égyptiens la notion de la précession des équinoxes, il aurait dû évidemment la représenter en donnant au ciel des fixes une seconde sphère à révolution très-lente d'occident en orient. L'axe de cette sphère motrice, au lieu d'être celui de l'écliptique, aurait été, comme celui de la sphère enveloppante, l'axe de l'équateur, si Eudoxe avait cru, comme M. Lepsius le suppose, que l'effet de la précession fût pour les étoiles un accroissement d'ascension droite sans changement de déclinaison, mais avec changement de latitude, au lieu d'être un accroissement de longitude sans changement de latitude, mais avec changement de déclinai-

son[1]. Or il est certain, au contraire, qu'Eudoxe ne donnait au ciel des fixes qu'une seule sphère, parce qu'ignorant la précession des équinoxes, il n'attribuait aux fixes qu'un seul mouvement, le mouvement de révolution autour de la terre d'orient en occident en vingt-quatre heures. Mais il donnait trois sphères au ciel du soleil, savoir : pour le mouvement diurne, la sphère qui enveloppait les deux autres; pour le mouvement annuel, une seconde sphère enveloppée dans la première et exécutant sa révolution en 365 jours 1/4 suivant l'axe de l'écliptique; enfin, pour l'inégalité prétendue des années tropiques et des déclinaisons solsticiales du soleil, une troisième sphère enveloppée dans la seconde et tournant lentement en sens contraire suivant un axe très-peu oblique à celui de l'écliptique. Évidemment la notion de la précession des équinoxes et la notion d'une année sidérale plus longue que l'année tropique sont absolument étrangères à ce système, adopté par Callippe et par Aristote avec des modifications qui n'en changeaient nullement la signification sur ce point. Ainsi ni Eudoxe, ni Callippe, ni Aristote, ne soupçonnaient un déplacement des points équinoxiaux par rapport aux étoiles, soit suivant l'écliptique, soit suivant l'équateur.

Depuis la fondation d'Alexandrie, un demi-siècle avant Hipparque, le mathématicien grec Ératosthène, auteur de recherches sur l'histoire et la chronologie de l'Égypte, avait sous la main, dans la bibliothèque d'Alexandrie, dont la direction lui avait été confiée par Ptolémée III, des livres égyptiens sur l'astronomie et des traductions grecques d'ouvrages égyptiens : lui-même avait fait des traductions de ce genre[2]. Pourtant ce

[1] Voyez ci-dessus, chap. I, § 1.

[2] Voyez M. Letronne, *Obs. crit. et archéol. sur l'objet des repr. zod.* part. II, chap. II, p. 62-64 (Paris, 1824, in-8°); M. Parthey, *Das alexandrinische Musæum*, Nachtrag, p. 219 (Berlin, 1838, in-8°);

savant, si bien en mesure d'être renseigné sur les connaissances astronomiques des Égyptiens, n'a pas eu la moindre notion de la précession des équinoxes; car on ne trouve nulle trace de cette notion, soit dans les citations et les fragments qui nous restent de son poëme astronomique intitulé *Hermès*[1], soit chez Hygin, qui l'a suivi[2], et l'analyse que Théon de Smyrne[3] nous a conservée du commencement de l'*Hermès* nous montre qu'Ératosthène plaçait la terre immobile au centre du monde, et qu'il n'attribuait à la sphère des fixes qu'un seul mouvement, la révolution diurne autour de la terre d'orient en occident.

Hipparque est le premier Grec qui ait connu la précession des équinoxes. Né en Bithynie, il vivait à Rhodes au IIe siècle avant notre ère. Or il y avait beaucoup de relations entre Rhodes et l'Égypte sous les Ptolémées. Voyons si des données venues des anciens Égyptiens lui ont suggéré la pensée de la précession, ou bien l'ont aidé à la mesurer. Il n'en avait encore aucune notion à l'époque où il écrivait son *Commentaire*, qui nous reste, *sur les Phénomènes d'Aratus*. Mais, de l'analyse et des extraits textuels que Ptolémée nous donne de deux ouvrages d'Hipparque, l'un *Sur le déplacement des points équinoxiaux*, l'autre *Sur la longueur de l'année*[4], il résulte que ce grand astronome, dont

M. Ritschl, *Die alexandrinischen Bibliotheken*, p. 34 (Berlin, 1838, in-8°), et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 44, note II.

[1] Voyez Bernhardy, *Eratosthenica*, p. 110-167.

[2] Voyez Hygin, *Poët. astronomicon libri quatuor* (*Hygini quæ hodie exstant*, éd. Scheffer, Hamburg, 1674, in-8°), et *Hyginus de imaginibus cœli* (*Poët. astr. liber tertius*, texte différent de celui des éditions), éd. Hasper, Leipzig, 1861, 32 p. in-8°. Quant aux *Catastérismes* faussement attribués à Ératosthène, ils paraissent tirés de l'ouvrage d'Hygin, qui avait été écrit primitivement en grec, et dont nous n'avons qu'une mauvaise traduction latine.

[3] *Astron.* chap. XV, p. 192-194 (Paris, 1849, in-8°).

[4] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, I-III, t. II, p. 1-28 (Halma), surtout VII, II, p. 10 et 13, et VII, III, p. 15.

la sincérité est au-dessus du soupçon, se plaignait du petit nombre et du peu d'ancienneté des observations grecques qui lui avaient servi à faire sa découverte. Les observations sidérales d'Aristylle et de Timocharis, astronomes grecs alexandrins, antérieurs de deux siècles tout au plus, étaient, dit Ptolémée, presque les seules qu'il eût à sa disposition pour les comparer avec les siennes[1]. *D'abord* il fut tenté de croire que l'accroissement de longitude concernait seulement les étoiles zodiacales[2]. Mais *ensuite* il comprit qu'il s'agissait d'un déplacement des points équinoxiaux, comme le prouve le titre même du premier des deux ouvrages cités : il savait donc que l'effet de ce déplacement concernait toutes les étoiles fixes[3], dont les positions réciproques restaient invariables[4]. Opérant sur un temps trop court et sur des observations trop peu sûres, il n'avait pas cru pouvoir évaluer exactement la quantité annuelle de la précession, mais il avait posé seulement un *minimum*. Ce minimum de 36″ par an a été considéré par Ptolémée comme égal à la valeur vraie, à laquelle il est inférieur de 14″ environ. Mais, en même temps, Hipparque et Ptolémée faisaient l'année tropique un peu trop longue. L'année sidérale de Ptolémée, étant la somme de deux quantités inexactes, l'une en plus, l'autre en moins, savoir, de son année tropique et du temps employé par le soleil à parcourir l'arc de précession, se trouvait approcher de l'exactitude[5].

Ainsi la découverte grecque de la précession ne doit rien aux Égyptiens. Cependant Hipparque, qui avait bien pu se procurer les ouvrages grecs des astronomes alexandrins Aristylle

[1] Voyez Ptolémée, VII, I, p. 2, et VII, II, p. 10.

[2] *Ibid.* VII, I, p. 3.

[3] Voyez Ptolémée, VII, II, p. 11, et VII, III, p. 14-15.

[4] Voyez Ptolémée, VII, I.

[5] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le cal. égypt.* Mém. II, § 4, n° 2, p. 104-105.

et Timocharis, aurait pu consulter aussi facilement les traductions grecques d'ouvrages égyptiens conservées dans les bibliothèques alexandrines. Il aurait pu lire des ouvrages astronomiques écrits en grec par le prêtre égyptien Manéthon, par exemple le traité Περὶ ἑορτῶν et le traité Περὶ σώθεως[1]. Or, dans le premier de ces deux ouvrages, Manéthon devait nécessairement distinguer d'une part les fêtes attachées à l'année vague, d'autre part quelques fêtes qu'on voulait rattacher à la période réelle des saisons[2]; et, si les Égyptiens avaient connu la précession, Manéthon n'aurait pas pu manquer de remarquer que ces dernières fêtes se déplaçaient par rapport aux saisons, si elles suivaient l'année caniculaire de 365 jours 1/4 dite année sothiaque, ou bien qu'elles se déplaçaient dans l'année sothiaque, si elles suivaient la période réelle des saisons. De même, dans le second ouvrage, qui devait exister encore à l'époque d'Hipparque, et qui, probablement détruit dans l'incendie des livres à l'époque de Jules César[3], fut remplacé depuis par un livre apocryphe sous le même titre[4], Manéthon, si les Égyptiens avaient connu la précession, n'aurait pas pu manquer de la mentionner comme cause d'une différence entre l'année sothiaque, l'année tropique vraie et l'année sidérale. Par conséquent, ces notions n'auraient pas pu être ignorées des astronomes alexandrins depuis Manéthon, et Hipparque aurait dû les connaître, soit par eux, soit par les écrits grecs de Manéthon même. Or, si Hipparque avait connu

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 175 et 546.

[2] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le cal. des anc. Ég.* Mém. II, § 3, p. 81-90, et M. Lepsius, t. I, p. 148-156.

[3] Voyez Dion Cassius, XLII, XXXVIII; Aulus Gellius, VI, XVII; Ammien Marcellin, XXII, XVI, et Orose, VI, XV. Comparez Jules César, *De bello civili*, III, CI; Hirtius, *De bello alexandrino*, chap. XXIV, et M. Parthey, *Das alex. Mus.* p. 31-33 et 90-91.

[4] Voyez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 256-260, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 175, 412-414, 532 et 546.

une année égyptienne distincte de l'année sothiaque, il n'aurait pas négligé de parler des données égyptiennes et de les comparer avec les données grecques, dont il regrettait expressément l'insuffisance sur ce point[1]. Au lieu des tâtonnements habiles d'une découverte sans précédents, il aurait livré à la postérité la discussion, la vérification, et, au besoin, la rectification des notions égyptiennes sur la précession des équinoxes.

Si la découverte de la précession par Hipparque avait été la confirmation ou la modification d'une antique doctrine égyptienne ou chaldéenne, cette doctrine se serait propagée facilement et généralement chez les Grecs et chez les Romains avec l'astrologie égyptienne et l'astrologie chaldéenne, qui eurent une vogue si prompte et si durable en Grèce et dans tout l'occident. Mais nous avons vu (§ 1er) que les Égyptiens attribuaient à leurs 36 décans, essentiellement fixes par rapport aux étoiles, la même fixité par rapport aux points équinoxiaux, et nous verrons (chap. III) qu'il en était de même chez les Chaldéens pour leurs dodécatémories zodiacales. La plupart des astrologues grecs et romains rejetèrent de même, au moins implicitement, la notion de la précession des équinoxes.

Il est vrai que l'astrologie égyptienne ou chaldéenne et l'astrologie grecque, qui en est une imitation, peuvent se concilier avec cette notion, à la condition de faire dépendre les influences du soleil, de la lune et des planètes, de leurs positions par rapport à des décans ou à des signes zodiacaux, dont les longitudes soient invariables, et non par rapport aux constellations zodiacales, qui passent d'un décan ou d'un signe à un autre par la précession des équinoxes. C'est ainsi que Ptolémée a pu croire

[1] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, III, t. II, p. 15. Comparez VII, I, p. 2 (Halma).

simultanément à la précession et à l'astrologie[1], et ne pas parler de la précession dans ses ouvrages astrologiques.

Mais, en même temps que les astrologues égyptiens et chaldéens attribuaient aux étoiles fixes des ascensions droites, des déclinaisons et des longitudes invariables, ces astrologues prétendaient que leur science se fondait sur des observations continuées à Babylone et à Memphis pendant des centaines de mille ans. Cette prétention était admise par la plupart des partisans grecs et romains de l'astrologie, et surtout par les philosophes néoplatoniciens[2]. Mais, pour être conséquents avec eux-mêmes, ces astrologues et ces philosophes, de même que la plupart des écrivains grecs et romains sur l'astronomie, de même que Geminus, Cléomède, Théon de Smyrne, Pline, Censorin, Martianus Capella, tenant comme non avenue la découverte d'Hipparque, rejetaient tacitement la précession. Simplicius croit faussement[3] que des observations embrassant un intervalle de 31,000 ans ont été transcrites et envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène, et qu'à partir de cette époque l'astronomie grecque en a profité. Or Simplicius ne peut pas ignorer que, pendant les deux siècles qui séparent Callisthène d'Hipparque, les astronomes grecs ont continué d'ignorer entièrement la précession, à laquelle évidemment Simplicius

[1] C'est à tort qu'on a voulu ôter à Ptolémée ses ouvrages astrologiques, reconnus pour authentiques par les anciens et adressés par lui à *Syrus*, de même que la *Grande composition mathématique* et les *Hypothèses*. Du reste, Ptolémée indique ses doctrines astrologiques dans ses *Harmoniques*, III, VIII et IX, et dans l'Introduction de ses *Apparitions des fixes*, p. 19 d'Halma (*Chronologie de Ptolémée*, IIe partie, Paris, 1819, in-4°).

[2] Voyez les textes cités dans mon *Mémoire sur les observations envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*, p. 12-21. (Extrait de la IIe part. du t. VI des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*)

[3] Voyez le même Mém., et comparez Simplicius, *Du ciel*, éd. Brandis, *Schol. in Aristot.* p. 503 *a*, l. 26-29 (Berlin, 1836, in-4°), ou bien ed. Karsten, p. 226 *b*, l. 25-30.

lui-même ne croit pas. Il dit[1] que les Égyptiens avaient conservé par écrit des observations sidérales continuées pendant 630,000 ans, et les Babyloniens des observations continuées pendant 1,440,000 ans, sans avoir noté jamais aucun changement dans les révolutions célestes. Jamblique[2] dit que les Chaldéens n'avaient pas seulement observé le ciel pendant 270,000 ans, mais qu'ils avaient gardé le souvenir de plusieurs de ces grandes révolutions qui ramènent le soleil, la lune et les cinq planètes à la fois en un même point du ciel. Quant à la période de 36,000 ans suivant Ptolémée, de moins de 26,000 ans en réalité, qui ramène les étoiles fixes aux mêmes longitudes, ni Jamblique, ni Simplicius, ni aucun auteur connu, antérieur au VIe siècle de notre ère, ne dit que les anciens Égyptiens ou les Chaldéens l'aient connue[3]. Évidemment Jamblique ne croit pas plus que Simplicius à l'existence de cette période et de la précession des équinoxes.

Ptolémée croit à la précession; mais, tout astrologue qu'il est, il ne croit pas à l'antiquité fabuleuse des observations égyptiennes et chaldéennes; et il déclare que, pour découvrir la précession, Hipparque n'a eu à sa disposition que des ob-

[1] *Du ciel*, éd. Karsten, p. 54 *b*, l. 8-15. Comparez éd. Brandis, *Schol. in Aristot.* p. 475 *b*, l. 18-20, et éd. Ald. f. 27 *a*, l. 31-34. M. Brandis a donné le texte authentique de ce Commentaire de Simplicius; mais il ne l'a donné que par extrait, et dans notre passage il n'a pas donné la fin de la phrase, qu'il fallait chercher dans le texte des Aldes, traduction grecque d'une traduction latine, avant que M. Karsten eût donné son édition complète du vrai texte de ce commentaire. Quant au commencement de la phrase, les nombres contenus dans le texte authentique ont été falsifiés par les traducteurs. Voyez mon Mémoire déjà cité, p. 12-13.

[2] Dans Proclus, *Sur le Timée*, p. 31 C et 277 F (Bâle), ou p. 71 et 671 (Schneider). C'est par une erreur de chiffres que, dans le Mémoire cité (p. 14, note 2), j'ai renvoyé aux p. 72 et 672 de Schneider.

[3] Nous verrons (§ 3) comment il faut apprécier les assertions d'ouvrages byzantins, tels que la Chronique de George le Syncelle, la Chronique dite *Vieille chronique égyptienne* et de prétendus *livres d'Hermès*.

servations grecques peu anciennes. Entre la notion scientifique de la précession, et le respect superstitieux pour la science mille et mille fois séculaire dont se vantaient les Égyptiens et les Chaldéens, qui n'avaient pas connu la précession, il fallait choisir.

Proclus a fait son choix, et il en déduit les motifs, très-instructifs pour nous. Il croit à l'antiquité fabuleuse des observations chaldéennes et égyptiennes, invoquées par les astrologues comme bases nécessaires de leur science prétendue et comme garanties de sa certitude[1]. Mais, en deux de ses ouvrages, il nie expressément la précession, parce qu'il sait qu'elle est étrangère aux connaissances astronomiques des Égyptiens et des Chaldéens, et parce qu'il pense qu'elle n'aurait pas pu échapper à leurs observations, continuées, suivant lui, pendant des milliers de siècles. Aucun critique moderne, du moins à ma connaissance, n'avait introduit avant moi[2], dans l'histoire de l'astronomie, ces textes de Proclus, auxquels je vais m'arrêter ici, à cause de leur importance décisive, et parce qu'ils n'avaient jamais été discutés.

Proclus, néoplatonicien du ve siècle de notre ère, était un philosophe distingué, un mathématicien commentateur d'Euclide, un astronome théoricien, auteur non-seulement d'un petit traité *De la sphère céleste*, mais encore d'un résumé intelligent de tout le système astronomique de Claude Ptolémée, dont il a paraphrasé aussi le principal ouvrage astrologique. C'était, de plus, un érudit d'un immense savoir, admirateur

[1] Voyez surtout Cicéron, *Divin.* I, 1; Jamblique, *Myst. égypt.* sect. IX, ch. IV, p. 168, l. 16 (Gale), et Favorinus d'Arles dans Aulus Gellius, *N. A.* XIV, 1, § 14-18. Comparez mon Mémoire déjà cité, p. 15-16.

[2] Voyez mon *Mémoire sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens*, § 3, p. 28-30. (Extr. de la partie II du t. VI des *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des inscr.*)

passionné des sciences mystérieuses de l'Égypte et surtout de la Babylonie et de l'Orient. Sur ces sciences, aux documents laissés par l'école d'Alexandrie, Proclus, né en Lycie, avait joint les résultats de ses propres recherches, et de celles de Porphyre et de Jamblique, nés tous deux en Syrie. En astronomie, sectateur fidèle, pour tout le reste, du système de Ptolémée, Proclus s'en écarte sur un seul point, sur la précession des équinoxes, qu'il nie. Et pourquoi la nie-t-il? C'est par respect pour la haute science des Égyptiens et des Chaldéens, dont l'autorité est sacrée à ses yeux. Écoutons-le lui-même.

Dans son *Tableau des hypothèses astronomiques*, dressé d'après le système d'Hipparque et de Ptolémée, il pose[1] en ces termes le problème de la précession des équinoxes : « L'observation des étoiles nommées fixes, et qui le sont réellement, ne laissa pas que de leur causer des embarras, dit-il en parlant des astronomes grecs; car ces étoiles, d'après les observations, *semblaient* recevoir des distances variables par rapport au pôle du monde, et *paraissaient* occuper tantôt une position, tantôt une autre, *comme si* ces étoiles avaient des mouvements, aussi bien que celles que tout le monde nomme *errantes* (planètes), et autour d'un pôle autre que celui du monde. » Plus loin[2], Proclus expose l'opinion des astronomes qui veulent qu'on établisse une distinction entre l'année sidérale et l'année tropique, à cause d'un mouvement continu des constellations vers l'est à raison d'un degré en cent ans. Mais il ne se range nullement parmi ceux qu'il appelle *les auteurs de cette opinion* (*οἱ τούτων πρακτεῖς τῶν λόγων*), non plus que parmi les partisans d'une autre opinion

[1] *Hypotyposes* de Proclus, p. 69-70 (Halma), à la suite des *Hypothèses* de Ptolémée, IIe partie (Paris, 1820, in-4°). Voyez le texte grec et non la mauvaise traduction d'Halma.

[2] P. 87-88 (Halma).

qu'il signale et d'après laquelle le mouvement appartiendrait aux points équinoxiaux et solsticiaux, au lieu d'appartenir aux étoiles, et ce mouvement serait oscillatoire, s'étendant à quelques degrés seulement de part et d'autre d'une position moyenne. Plus loin encore[1], il définit, d'après Ptolémée, la précession continue des équinoxes, et il en présente les preuves, telles que cet astronome les lui fournit; mais il fait ses réserves : « L'admirable Ptolémée dit-il[2], *croit devoir* dé« montrer que la sphère des fixes se meut d'un degré en cent « ans, et, *ce qui est le plus incroyable,* que ce mouvement s'exé« cute autour des pôles du zodiaque. » Évidemment Proclus ne croit pas à la précession. « Ptolémée *pense,* répète-t-il plus « loin[3], *qu'il faut admettre* ce mouvement des fixes, d'un degré « en cent ans vers l'orient, pour sauver les apparences en ce « qui concerne les cinq planètes. » Mais qu'en pense Proclus lui-même? Il nous le déclare à la fin de l'ouvrage. « La neu« vième difficulté, dit-il[4], est le mouvement de la sphère des « fixes, tel que nous l'avons exposé, *bien que nous ne l'admettions « pas.* Il est vrai que, si ce mouvement n'a pas lieu, l'on se « trouve évidemment dans l'embarras pour les hypothèses re« latives aux cinq planètes; car on y emploie le mouvement de « la sphère des fixes vers l'orient. Cependant *les phénomènes « mêmes prouvent qu'il ne faut pas admettre ce mouvement.* Car *com« ment les deux Ourses, comprises depuis tant et tant d'années dans « le cercle de perpétuelle apparition, y seraient-elles encore, s'il était « vrai qu'elles avançassent d'un degré en cent ans autour des pôles du « cercle mitoyen du zodiaque,* qui ne sont pas ceux du monde[5]?

[1] P. 113-115 (Halma).
[2] P. 113, l. 1-6.
[3] P. 115, l. 11-14.
[4] P. 150, l. 1-17.
[5] C'est-à-dire ceux de l'équateur et de la révolution diurne apparente du ciel entier autour de la terre.

« Après avoir parcouru déjà un si grand nombre de degrés,
« elles ne devraient plus passer au-dessus de l'horizon, mais
« disparaître au-dessous dans quelques-unes de leurs parties.
« C'est donc là une *preuve de fait contre ce mouvement*. Joignez-y
« *l'accord de tous les sages, qui n'attribuent à la sphère des fixes*
« *qu'un mouvement autour du pôle du monde et vers l'occident*[1]. »

Ainsi s'exprime Proclus. A Athènes, où il écrivait, le cercle de perpétuelle apparition a un rayon de près de 38 degrés. Il y a treize mille ans, en vertu de la précession des équinoxes, notre étoile polaire, l'étoile α de la Petite Ourse, aurait dû être hors du cercle de perpétuelle apparition d'Athènes, et certaines étoiles de la Grande Ourse, que Proclus voyait dans ce cercle, parce que la précession les y avait amenées, n'y auraient pas été trois ou quatre mille ans avant Proclus.

Mais qui donc lui garantissait que les mêmes étoiles eussent toujours été dans le cercle de perpétuelle apparition ? qui donc lui garantissait que les déclinaisons et les distances polaires des étoiles fussent invariables? Il vient de nous le dire : c'étaient *tous les sages*. Mais quels sont donc *tous ces sages* de l'antiquité, parmi lesquels il ne faut compter ni Hipparque, ni Ptolémée, partisans de la précession? Ce sont les *sages* égyptiens et chaldéens, qui, suivant Proclus, comme suivant ses confrères en néoplatonisme, Porphyre, Jamblique et Simplicius, ou bien comme suivant les astrologues Bérose, Critodème et Épigène, avaient observé le ciel et consigné par écrit leurs observations pendant des milliers de siècles[2], et qui, par conséquent, suivant Proclus, n'auraient pas pu ignorer la précession, si elle

[1] C'est-à-dire le mouvement diurne du ciel entier autour de la terre, d'orient en occident.

[2] Voyez mon *Mémoire sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce, par Callisthène*, p. 8-19 du tirage à part.

avait été réelle. Ce sont les auteurs inspirés des *Oracles* (λόγια) chaldaïques et autres[1]. C'est le fils de l'astrologue Julien le Chaldéen, l'astrologue prophète Julien le Théurge, aux enseignements duquel, dit Proclus[2], il serait impie de ne pas croire[3]. Ce sont Pythagore, Platon et tous les sages grecs antérieurs à Hipparque, qui tous ont ignoré la précession. Ce sont tous ceux qui, depuis Hipparque, l'ont niée, comme Proclus, par respect pour la *sagesse* égyptienne et orientale.

En effet, voici ce que Proclus nous dit dans son *Commentaire sur le Timée de Platon*[4]. Après avoir parlé du mouvement unique de translation attribué par Platon aux étoiles fixes, c'est-à-dire de leur révolution diurne apparente d'orient en occident, il ajoute : « Quant à ceux qui veulent que ces étoiles se meuvent « aussi d'un degré en cent ans autour des pôles du zodiaque « vers l'orient[5], comme l'ont voulu Ptolémée, et Hipparque « avant lui, à cause de la confiance qu'ils ont donnée à des « observations, que ceux-là sachent d'abord que *les Égyptiens*, « qui avaient observé le ciel bien avant eux, *et les Chaldéens*, « dont les observations remontent bien plus haut encore, et « *qui, avant d'avoir observé, avaient été instruits par les dieux*, ont « pensé comme Platon sur le mouvement (unique) des fixes. » Proclus allègue ensuite l'autorité sacrée des *Oracles*, qui, dit-il, attribuent, non-seulement une fois, mais très-souvent, aux étoiles fixes le mouvement *en avant* (c'est-à-dire vers l'occident), et l'autorité non moins sacrée du *théurge*, c'est-à-dire de l'as-

[1] Voyez Porphyre, *De la philosophie à tirer des oracles*, fragments, édit. G. Wolf (Berlin, 1856, in-8°).

[2] *Sur le Timée*, p. 258 C (Bâle), p. 264, l. 24-26 (Schneider). Comparez p. 97 A, 246 F, 256 C, 263 D, 277 D et 280 B (Bâle).

[3] Sur les deux Julien, voyez Lobeck, *Aglaophamus*, p. 98-103.

[4] *Sur le Timée*, p. 277 D-278 A (Bâle), p. 671-672 (Schneider). Comparez p. 280 B (Bâle), p. 677 (Schneider).

[5] Le texte (p. 671, l. 12, Schneider) dit: *vers les points qui suivent*, c'est-à-dire vers l'orient. Voyez ci-dessus, chap. 1, § 1, p. 311, note 2.

trologue chaldéen Julien le fils, célèbre comme évocateur des dieux au IIe siècle de notre ère. Proclus cite de lui les *Prescriptions* (Ὑφηγητικά), où on lisait que *le troisième Père avait attaché les étoiles fixes, de manière à ne leur permettre qu'un seul mouvement sans déviation* (c'est-à-dire la révolution diurne). Ensuite ici, de même que dans son ouvrage astronomique cité ci-dessus, Proclus invoque, comme un fait constaté, la persistance immémoriale des mêmes étoiles dans le cercle de perpétuelle apparition. Ici[1], de même que dans cet ouvrage[2], il suppose faussement que la précession des équinoxes n'est jugée nécessaire par Hipparque et par Ptolémée que pour expliquer les révolutions sidérales des cinq planètes seulement. « Il faut leur répondre, dit-il[3], que ceux qui n'ad-« mettent pas ce (second) mouvement des étoiles fixes s'accor-« dent supérieurement avec les phénomènes; car ils ont donné « des règles pour les mouvements des cinq planètes, et ils se « sont appliqués à tout ce qui concerne les thèmes astrologi-« ques, sans avoir besoin d'employer ce mouvement des fixes « pour exposer leurs règles ou pour trouver leurs *thèmes de na-« tivité*. Tels sont surtout les Chaldéens, dont les observations « ont embrassé des *périodes cosmiques* entières[4], et dont les pré-« dictions, pour les événements tant publics que privés, sont « d'une vérité incontestable. » Après cet appel, qu'il croit triomphant, à l'astrologie des Chaldéens et à l'antiquité fabuleuse qu'il prête[5] à leurs observations, Proclus termine[6] en

[1] *Sur le Timée*, p. 672, l. 4-6 (Schneider).

[2] *Hypotyposes*, p. 115, l. 1-5, et p. 150, l. 3-6 (Halma). Dans ce dernier passage, il faut mettre un point après les mots : κινήσει τῆς ἀπλανοῦς.

[3] P. 672, l. 6-13 (Schneider).

[4] C'est-à-dire des périodes qui ramènent en un même point du zodiaque toutes les planètes en même temps. Voyez Proclus, *Sur le Timée*, p. 271 A (Bâle), p. 671, l. dernière, - p. 672, l. 6 (Schneider), et mes *Études sur le Timée*, note XXXIV, tome II, p. 78-80.

[5] Comparez p. 31 C (Bâle), p. 71, l. 16-22 (Schneider).

[6] P. 672, l. 13-19 (Schneider).

demandant aux astronomes grecs, parmi lesquels il se range avec humilité : « Comment donc osons-nous invoquer nos « connaissances, acquises par un petit nombre d'observations, « et notre contemplation du ciel, moins exacte et si peu an- « cienne, tandis que les Chaldéens rendent témoignage en « faveur de la doctrine des anciens sur le mouvement (unique) « des fixes (d'orient en occident)? Et comment ne savons-nous « pas que par de fausses hypothèses on peut arriver à une « conclusion vraie, et que la concordance de cette conclusion « avec les phénomènes n'est pas une preuve suffisante de la « vérité de ces hypothèses? »

Comme on le voit, sur cette question, Proclus a son parti pris contre la science grecque : il ne veut pas accepter la précession, parce que les astrologues et les astronomes de la Babylonie et de l'Égypte le lui défendent au nom de leurs observations, continuées, disent-ils, depuis des centaines de mille ans.

En résumé, les monuments astronomiques qui nous restent des Égyptiens, depuis les temps des anciennes dynasties indigènes jusqu'aux temps des Ptolémées et des empereurs romains, supposent l'invariabilité des longitudes des étoiles, c'est-à-dire la négation absolue de la précession des équinoxes. D'un autre côté, de tous les auteurs grecs et romains qui ont connu l'astronomie et l'astrologie des Égyptiens, depuis les temps les plus anciens jusqu'au VIe siècle de notre ère, aucun n'y a trouvé la précession des équinoxes : les uns l'ont ignorée; d'autres l'ont admise d'après des observations grecques postérieures à la fondation d'Alexandrie; d'autres l'ont rejetée, en invoquant contre elle l'autorité des Chaldéens et des Égyptiens de toutes les époques. Ainsi la voix unanime de l'antiquité égyptienne, grecque et romaine, nous dit que les anciens

Égyptiens n'avaient aucune notion de la précession des équinoxes. C'est là une démonstration, que nous croyons péremptoire, contre l'hypothèse moderne qui fait honneur de cette connaissance aux Égyptiens. Il nous reste à répondre aux objections des partisans de cette hypothèse.

§ 3.

Commençons par les objections tirées de témoignages grecs, latins, byzantins et arabes, dans lesquels on prétend trouver des preuves de la connaissance que les Égyptiens auraient eue de la précession des équinoxes.

On a allégué[1] les textes grecs et latins qui concernent la période égyptienne du phénix, et on a voulu conclure de ces textes que cette période était de 1,506 années vagues, ou de 1,500 en nombre rond, et qu'elle avait pour objet d'établir la concordance entre l'année vague et l'année tropique vraie, comme la période sothiaque de 1,461 années vagues établissait la concordance entre l'année vague et l'année sothiaque. Or, connaissant la distinction de l'année sothiaque et de l'année tropique vraie, les Égyptiens auraient dû connaître aussi la précession des équinoxes, cause de cette différence, et par conséquent la distiction de l'année tropique vraie et de l'annee sidérale[2]. Dans un autre Mémoire[3], j'ai répondu à cette objection que M. Letronne[4] n'avait pas pu prévoir. J'ai prouvé que

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 187-197, et *Vorbedingungen zur Entstehung einer Chronologie*, p. 180 (Berlin, 1848), et M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 75-82.

[2] Voyez ci-dessus, chap. I, § 1.

[3] *Mém. sur la période ég. du phenix*, surtout part. II, n° 6, p. 25-30 du tirage à part (Paris, 1864, in-4°).

[4] *Obs. crit. et archéol. sur l'objet des repr. zod.* p. 62 et suiv. (Paris, 1824, in 8°), et *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. II, § 4, n° 2, p. 103.

la période du phénix était bien égyptienne, mais qu'elle avait une durée de 500 ans, et non la durée de 1,506 ans ou de 1,500 ans, qu'il a plu à des savants modernes de lui assigner, et qu'elle n'avait aucune signification astronomique.

On a prétendu[1] aussi qu'Hérodote, suivi en cela par Pomponius Mela et par Solin[2], avait attesté, sans le savoir, l'existence de la période tropique de 1,506 années vagues chez les Égyptiens. Or, si les Égyptiens avaient connu cette période, c'est qu'ils auraient connu une année tropique vraie, distincte de l'année sothiaque, et la cause de cette distinction, c'est-à-dire la précession des équinoxes. Mais voyons ce que signifie le texte d'Hérodote.

Pour se moquer des Grecs, qui prétendaient descendre des dieux à la seizième génération[3], les Égyptiens disaient que des dieux vivant au milieu des hommes avaient régné autrefois sur l'Égypte[4], mais que, depuis leur premier roi mortel jusqu'au roi Séthos, prêtre de Vulcain, auquel succédèrent d'abord 12 rois simultanés et ensuite Psammétique seul[5], antérieur de deux siècles à l'époque d'Hérodote, il y avait eu 341 générations, et que, pendant tout ce temps, aucun dieu sous forme humaine ne s'était montré sur la terre; ils ajoutaient que, pendant ces 341 générations, *le soleil s'était levé quatre fois en dehors de sa place naturelle, que deux fois il s'était levé où il se couche maintenant, et deux fois il s'était couché où il se lève maintenant*[6].

Il me paraît évident que, des quatre levers extraordinaires du soleil dont il est question dans cette phrase, deux seule-

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 190-196.

[2] Voyez Hérodote, II, 142, Pomponius Mela, I, 9, p. 64-65 (Leyde, 1748, in-8°), et Solin, ch. 32, p. 446 (Utrecht, 1689, in-fol.).

[3] Voyez Hérodote, II, CXLIII.

[4] *Id.* II, CXLIV.

[5] II, CXLI, CXLVII, CLI-CLIII.

[6] II, CXLII.

ment y sont définis; car les deux prodiges de couchers à l'orient ne font qu'un avec les deux prodiges de levers à l'occident, dont ils sont le complément naturel. Quant aux deux autres prodiges, sur lesquels Hérodote ne donne aucune explication, ils consistaient sans doute en ce que le soleil s'était levé au nord ou au midi, au lieu de se lever à l'est. C'est bien ainsi que le texte d'Hérodote a été compris par Pomponius Mela et par Solin[1], et les expressions de ce texte sont à peu près celles que Platon[2] et Euripide[3] ont employées pour désigner la rétrogradation du soleil devant l'horrible festin d'Atrée. Ces quatre prodiges égyptiens étaient sans doute supposés n'avoir duré qu'un seul jour chacun, comme le prodige grec; seulement, pour enchérir sur les Grecs, les Égyptiens citaient quatre prodiges au lieu d'un. Des savants modernes ont perdu leur temps, quand ils ont cherché dans ces fables de profonds mystères astronomiques[4].

L'explication que nous venons de donner, après M. Letronne[5], est la seule qui se présente naturellement, quand on aborde ce texte sans opinion préconçue : il y a eu, suivant les Égyptiens, *quatre levers du soleil hors de sa place* ordinaire, comme le dit expressément Hérodote, et non *deux* ou *quatre changements dans le cours du soleil,* comme le veulent des critiques qui altèrent ce texte en lisant ἐξ ἠθέων ἀναστῆναι, au lieu de ἐξ ἠθέων ἀνατεῖλαι.

L'un de ces critiques, M. Lepsius[6], veut que cette tradition

[1] Aux endroits indiqués ci-dessus.

[2] *Politique*, p. 268 E-269 A.

[3] *Oreste*, v. 1000 et suiv.

[4] Voyez Dupuy, *Acad. des inscr.* anc. série, t. XXIX, hist. p. 72-118; Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 137-139, et M. de Saint-Martin, *Consid. sur l'hist. d'Égypte* (*Acad. des inscr.* nouv. série, t. XII, part. II, p. 52-93.)

[5] *Obs. sur un passage de Diodore* (*Acad. des inscr.* nouv. série, t. XII, part. II, p. 94-112.)

[6] *Chron. der Æg.* t. I, p. 190-196. Comparez M. Bœckh, *Manetho*, p. 35-39.

égyptienne conservée par Hérodote, la fable grecque d'Atrée[1] et le mythe de Platon dans le *Politique*[2], contiennent la notion de la période de 1,505 années tropiques vraies, plus courtes que les années sothiaques en vertu de la précession des équinoxes. Seulement il avoue que ce sens mystérieux a échappé aux poëtes et aux mythographes grecs en ce qui concerne la fable d'Atrée, de même qu'à Hérodote en ce qui concerne la tradition égyptienne; mais il veut que ce sens ait été compris par les prêtres égyptiens et par Platon.

Suivant lui, les prêtres égyptiens devaient avoir dit à Hérodote que, depuis le commencement des dynasties humaines en Égypte, le soleil avait franchi deux fois le solstice d'hiver à l'époque de la fête fictive du solstice d'été dans l'année vague, et deux fois le solstice d'été à l'époque de la fête vague du solstice d'hiver, et qu'ainsi il y avait eu deux des périodes qui ramènent les dates fictives de l'année vague aux dates correspondantes de l'année tropique, après les avoir fait passer par les dates diamétralement opposées et par toutes les dates intermédiaires. Or ces périodes tropiques, bien distinctes des périodes sothiaques, sont de 1,506 et non de 1,461 années vagues de 365 jours. Tel serait le renseignement important que, par un malentendu, Hérodote aurait transformé en deux levers du soleil au lieu habituel de son coucher, et en deux couchers du soleil au lieu habituel de son lever. Ainsi, suivant M. Lepsius, Hérodote aurait confondu le *lieu du coucher diurne du soleil* avec l'*époque de son passage annuel au solstice d'hiver*, et le *lieu du lever diurne du soleil* avec l'*époque de son passage annuel au solstice d'été*.

Mais ce sont là des choses tellement différentes, et dont

[1] Voyez Euripide, *Oreste*, v. 1000 et suiv.; Platon, *Politique* p. 268 E-269 A; Hygin, *Fable* 88, et Sénèque, *Thyeste*, act. IV, v. 775-885. — [2] P. 268 E-270 A.

l'expression est nécessairement si dissemblable, qu'il n'est pas supposable qu'Hérodote ait pu les confondre ensemble. De plus, il faudrait prêter à l'historien une autre confusion plus inconcevable encore. Suivant la déclaration des prêtres égyptiens, telle qu'Hérodote l'a répétée, du premier roi mortel à Psammétique, il y avait eu 341 générations, et c'était dans cet intervalle de 341 générations qu'avaient eu lieu les quatre prodiges mentionnés. Or, d'après l'interprétation qui fait de ces quatre prodiges deux périodes de 1,505 ans, il ne faudrait compter que 3,010 ans pour 341 générations : ce qui donne 8 ans et un peu moins de 10 mois par génération. En présence de cette conséquence absurde, il n'y a, pour l'auteur de cette interprétation, qu'une ressource, c'est d'écarter le nombre de 341 générations, en déclarant qu'il faut qu'Hérodote ait mal entendu.

Traiter ainsi un texte, ce n'est pas l'interpréter, c'est y mettre ce qu'on veut y trouver. Cependant le point essentiel fait encore défaut. En effet, il est bien vrai que la période qui ramène le commencement de l'année vague en coïncidence avec le commencement de l'année tropique vraie est de 1,505 ans et non de 1,460. Mais les Égyptiens l'ont-ils su? voilà toute la question. Toute l'antiquité répond que les Égyptiens ont considéré l'année sothiaque comme tropique en même temps. Ainsi, quand bien même les prêtres égyptiens auraient dit à Hérodote ce que M. Lepsius leur fait dire, ils auraient songé à des périodes de 1461 années vagues, comme Ideler et M. de Bunsen l'ont pensé, et non à des périodes de 1,506 années vagues, comme le suppose M. Lepsius, qui fait cette supposition gratuite, précisément parce qu'il veut que les Égyptiens aient connu la précession des équinoxes.

M. Lepsius a-t-il plus de raisons de croire que Platon, admirateur des Égyptiens, ait vu dans la fable d'Atrée un symbole

de la précession des équinoxes? Nullement. La précession est restée inconnue à Platon, qui n'attribue aux étoiles fixes que deux mouvements, savoir : une rotation de chacune d'elles sur elle-même, et une révolution quotidienne que toutes ensemble, avec le ciel entier, dans lequel leurs positions sont immuables, accomplissent autour de la terre, d'orient en occident[1]. Cette révolution diurne est le seul mouvement que, dans le *Politique*[2], comme dans ses autres ouvrages[3], Platon attribue à la sphère des fixes et avec elle au ciel entier : il n'y a jamais joint un mouvement *simultané et obliquement contraire*, qui aurait été nécessaire pour produire l'accroissement de longitude des étoiles, c'est-à-dire la précession des équinoxes. Dans son *Politique*[4], il exprime clairement une hypothèse qui n'a aucun rapport avec la précession, mais qui ressemble à la fable indienne des longs sommeils de Brahma[5], hypothèse que M. Bœckh a parfaitement comprise et qu'il a seulement eu tort de vouloir retrouver à tout prix dans la fable égyptienne rapportée par Hérodote. Platon dit que, pendant d'immenses périodes de temps, la divinité suprême, entièrement appliquée à son œuvre, fait tourner les sphères célestes suivant certaines directions, de manière à produire un ordre parfait; mais que, pendant d'autres périodes, à l'une desquelles appartiennent les temps historiques de la Grèce, la divinité suprême se repose et laisse les sphères célestes, abandonnées à elles-mêmes et aux soins de dieux inférieurs, tourner suivant des directions contraires

[1] Voyez ci-dessus, § 2.

[2] P. 269 E-270 A.

[3] Voyez les textes de Platon indiqués dans mes *Études sur le Timée*, notes XXV, XXXIV, XXXVI, XXXVII, § 1; XXXVIII, § 2 et 3, t. II, p. 42-46, 78-80, 80-85, 86-92, 136-144.

[4] P. 268 D-274 E.

[5] Voyez les *Lois de Manou*, I, 64-86 (*Livres sacrés de l'Orient*, p. 338-339, Paris, 1840, gr. in-8° à deux colonnes), et le *Sourya Siddhânta*, I, 13-24, p. 2-4 de la trad. angl. de Bapu Deva Sastri (Calcutta, 1860, in-8°), ou p. 6-12 de celle de M. Burgess (New-Haven, Connecticut, 1860, in-8°).

à celles que le Dieu suprême leur imprimait auparavant. Habitué à traiter la mythologie avec une liberté qui n'est pas exempte d'ironie, Platon prétend, mais d'une manière très-peu sérieuse[1], que tel est le sens de la fable grecque sur le prodige céleste accompli à l'époque d'Atrée. Le sens réel de cette fable grecque, analogue à la fable égyptienne d'Hérodote, est que le soleil rétrograda un seul jour, pour ne pas voir l'horrible festin d'Atrée, puis reprit son cours ordinaire : c'est une hyperbole mythologique, et rien de plus.

La précession des équinoxes est donc entièrement étrangère à ces deux fables. M. Lepsius[2] accorde qu'on pourrait se contenter d'y voir des renouvellements de la période sothiaque, et tel est le sens qu'Ideler[3] et M. de Bunsen[4] prêtent au texte d'Hérodote sur les prodiges égyptiens concernant le cours du soleil; seulement M. Lepsius n'y trouverait que deux renouvellements de cette période, tandis que M. de Bunsen en trouve quatre et M. Ideler huit. Il n'y en a ni deux, ni quatre, ni huit, car le texte ne concerne en rien cette période égyptienne. Mais il est encore plus évident que ce même texte ne concerne pas la période tropique de 1,506 ou de 1,500 années vagues, période dont il n'est question dans aucun document antique et qui est d'invention toute moderne. Quant à la fable grecque du festin d'Atrée, il n'y a pas l'ombre d'un prétexte pour y chercher une période égyptienne quelconque.

Mais voici un écrivain grec qui a bien réellement attribué aux Égyptiens la notion de la précession des équinoxes : c'est George le Syncelle. Ce moine et chroniqueur byzantin de la fin du VIIIe siècle de notre ère ou du commencement du IXe est

[1] Il indique lui-même (p. 268 D-269 A) que c'est là de sa part un jeu d'esprit.

[2] *Chron. der Æg.* t. I, p. 195.

[3] *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 158.

[4] *Egyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 65-69.

le seul auteur qui nous ait conservé la mention d'une période égyptienne de 36,525 ans. Dans deux passages de sa chronique[1], il dit que cette période est celle d'une révolution cosmique connue des Égyptiens et des Grecs, savoir, de la révolution du zodiaque depuis le point équinoxial de printemps jusqu'à ce même point. En faveur de cette assertion, il cite[2] deux autorités apocryphes, qui sont les Γενικὰ d'Hermès[3] et les *livres Kyranides*[4].

On peut douter que les Γενικὰ et les *livres Kyranides* soient antérieurs au VIe siècle[5]. De plus, on peut douter que la précession des équinoxes y fût mentionnée. Car, dans le premier des deux passages où George le Syncelle les cite, la période de 36,525 ans est nommée *révolution cosmique* (κοσμικὴ ἀποκατάστασις). Il est vrai qu'il ajoute, comme entre parenthèses, que cette révolution est celle des constellations zodiacales d'un point équinoxial à ce même point. Mais c'est peut-être lui qui,

[1] P. 35 D, et p. 51-52 (Goar). Comparez p. 17.

[2] P. 51-52.

[3] Voyez Fabricius, *Biblioth. gr.* t. I, p. 87-88 (Harless).

[4] Voyez Fabricius, *Biblioth. gr.* t. I, p. 69-75 (Harless), et t. XII, p. 752-756 (anc. éd.). Le texte grec des *Livres Kyranides* existe en manuscrit. La traduction latine, dans l'édition publiée par André Bachmann, en latin Rivinus (Leipzig, 1638, très-petit in-8°), porte un titre aussi long que bizarre, dont voici la partie principale : *Kirani Kiranides et ad eas Rhyakini* (Rivini) *Coronides* (notæ). Après la préface de l'éditeur, avant la préface de l'ancien traducteur latin, on lit un autre titre, dont voici le commencement : *Liber physico-medicus Kiranidum Kirani id est regis Persarum.*

[5] Les Γενικὰ d'Hermès paraissent avoir été un ouvrage astrologique grec attribué à l'Hermès égyptien par un faussaire grec d'une époque inconnue. Quant aux *livres Kyranides*, ils paraissent avoir été aussi un ouvrage écrit primitivement en grec et attribué tantôt à l'Hermès égyptien, tantôt à un *roi* (κοίρανος) de Perse. Le plus ancien auteur connu qui ait cité les *livres Kyranides* est l'alchimiste Olympiodore, postérieur à l'alchimiste Zosime de Panoplis, qui vivait au Ve siècle. C'étaient des livres de médecine superstitieuse et de chimie, comme les citations d'Olympiodore le prouvent. Mais l'exemplaire lu par Olympiodore était plus étendu que le texte qui nous reste en grec et en latin, et dans lequel il n'y a que de la médecine superstitieuse, sans chimie. L'exemplaire lu par le Syncelle contenait sans doute une partie astrologique, que nous n'avons plus.

de sa propre autorité, ajoute cette interprétation, répétée par lui dans le second passage. Il est bien probable que la révolution désignée par les livres qu'il cite était la *grande année platonique*, qui était supposée ramener le soleil, la lune et les cinq planètes en conjonction au même point[1]. Du reste, entendus comme le Syncelle les explique, ces deux témoignages, apocryphes et probablement postérieurs au commencement du VI[e] siècle de notre ère, auraient contre eux l'unanimité des témoignages antérieurs à cette époque.

L'assertion en elle-même, quelle qu'en soit la source, porte d'ailleurs la preuve intrinsèque et évidente de sa fausseté. En effet, après avoir tiré, d'un ouvrage fabriqué par un faussaire byzantin sous le nom de *Vieille chronique égyptienne*[2], une durée totale de 36,525 ans pour les dynasties tant divines qu'humaines de l'Égypte, le Syncelle lui-même[3] déclare que la période de 36,525 ans est le produit de la période de 1,461 ans multipliée par 25. En d'autres termes, c'est le produit de la période sothiaque multipliée par le cycle lunaire d'Apis[4]. Ainsi, d'après sa formation même, cette période de 36,525 années vagues est destinée à ramener à une même date de l'année vague le lever héliaque de Sirius en coïncidence avec

[1] Voyez Platon, *Timée*, p. 39 D; Proclus, *Sur le Timée*, p. 270 C-271 B (Bâle), ou p. 645-647 (Schneider); Chalcidius, *Sur le Timée*, f. 34 v°-35 r°, ed. Ascensius (1520, in-fol.); Alcinoüs, *Introd. à la doctr. platon.* chap. XIV; Censorin, *De die nat.* chap. XVIII, p. 97-99 (Havercamp); Plutarque, *Du destin*, chap. III, et *Sylla*, chap. VII; Cicéron, *De finibus b. et m.* II, 31; *De nat. deor.* II, 20, et fragment de l'*Hortensius*, dans Tacite, *De orat.* ch. XVI, et dans Servius, *Æn.* III, 284; Servius, *ibid.* et I, 269; Macrobe, *in Somn. Scip.* II, 11, t. I, p. 80-83 (Janus); Stobée, *Ecl. phys.* I, IX, t. I, p. 264 (Heeren), etc. Comparez mes *Études sur le Timée*, note XXXIV, t. II, p. 78-80.

[2] Comparez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 260-263, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 445-460.

[3] P. 51-52 (Goar).

[4] Voyez mon *Mém. sur le rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien*, § 3, p. 24-30 et 31 du tirage à part (Paris, 1864, in-4°).

une nouvelle lune. C'est donc par une fausse interprétation que cette période a été appliquée à la précession des équinoxes, à laquelle d'ailleurs elle ne peut pas se rapporter par sa durée. En effet, la durée de la révolution complète des équinoxes est d'environ 259 siècles à raison d'un degré environ en 72 ans. Ptolémée la faisait de 360 siècles à raison d'un degré par siècle. C'était un nombre rond, pris comme valeur approximative, et qui était bien loin de la réalité. Mais une période de 36,525 années vagues de 365 jours, égales à 36,500 années fixes égyptiennes de 365 jours 1/4, donnerait un nombre fractionnaire de degrés de précession par centaine ou millier d'années, et elle donnerait un nombre fractionnaire d'années pour un mouvement d'un degré. Cette évaluation, appliquée à la précession ne pourrait donc pas être un nombre rond pris comme approximatif par les Égyptiens, qui comptaient 36 décans ou 360 degrés par circonférence. L'idée d'une telle évaluation, d'ailleurs très-éloignée de la vérité, n'aurait pu venir qu'à un peuple qui, comme les Chinois, aurait divisé la circonférence en 365 parties 1/4, et qui aurait compté une de ces parties pour la précession séculaire.

Mais la période de 36,525 ans, même à titre de combinaison de la période sothiaque et du cycle lunaire de 25 ans, est-elle une période égyptienne? Aucun indice probable et aucun témoignage digne de foi n'induisent à le croire. Cette période, dont j'ai montré[1] la fausseté et l'inutilité, est tout au plus une invention des Grecs alexandrins, et peut-être une invention byzantine[2].

[1] Voyez mon Mémoire cité dans la note précédente.

[2] Il est vrai que, dès l'époque de Jamblique, on attribuait à Hermès la composition de 36,525 volumes. Mais ce nombre, qui était celui des *jours contenus dans cent années sothiaques*, ne renfermait probablement aucune allusion à une période de 36,525 *ans*. Voyez Jamblique, *Myst. égypt.* VIII, 1. Il cite Manéthon, mais peut-être d'après un ouvrage apocryphe.

Les deux textes du Syncelle sur cette période fabuleuse sont donc un appui bien ruineux pour l'opinion de M. Lepsius[1] et de M. de Bunsen[2], qui s'autorisent de ces deux textes pour attribuer aux anciens Égyptiens la connaissance de la précession des équinoxes. Passons à un témoignage arabe invoqué par M. Lepsius et avant lui par d'autres savants.

En matière d'astronomie, les Arabes ont été des commentateurs intelligents, des calculateurs habiles et d'assez bons observateurs; mais ils ont manqué entièrement de critique en ce qui concerne l'histoire de la science, et les erreurs nombreuses et choquantes dont nous les trouvons coupables en ce genre, quand nous pouvons vérifier leurs assertions, doivent nous inspirer une légitime défiance, lorsque cette vérification est impossible[3].

Albategni, astronome arabe du IXe siècle de notre ère, mentionne[4] dans un endroit une année de 365 *jours*, 15′, 27″, 30‴, et dans un autre endroit[5] une année de 365 *jours*, 6 *heures et presque un cinquième d'heure.* Ces deux formules, à peu près équivalentes[6], reviennent à 365 *jours*, 6 *heures et* 11 *ou* 12 *minutes.* Dans le second passage, Albategni dit : 1° que c'était l'année *tropique*, telle qu'elle était évaluée par les astronomes antérieurs à Hipparque; 2° qu'Hipparque *le premier* fit l'année de 365 jours 1/4 ; 3° que Ptolémée la diminua de $\frac{1}{300}$ de jour. Or il y a là autant d'erreurs manifestes que de propositions. Car, 1° l'ennéadécaétéride de Méton supposait une année tropique de 365 *jours*, 6 *heures* et 19 *minutes*; mais on ne trouve nulle part avant

[1] *Chron. der Æg.* t. I, p. 210.

[2] *Æg. Stelle*, t. IV, p. 76.

[3] Voyez Ideler, *Hist. Unters. über die astronomischen Beobachtungen der Alten*, p. 91; Halley, dans *Philosoph. transact.* t. XVII, p. 913, et M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier ég.* Mém. II, § 4, n° 2, p. 103.

[4] *De scientia stellarum*, chap. XXVII, p. 65

[5] *Ibidem*, chap. LII, p. 205.

[6] Dans la première, Albategni emploie la division sexagésimale du jour.

Hipparque une année de 365 *jours, 6 heures et 11 ou 12 minutes;* 2° avant Hipparque, non-seulement les Égyptiens, mais des Grecs, tels que Démocrite, Eudoxe et Callippe, faisaient l'année tropique de 365 jours 1/4; 3° ce fut Hipparque lui-même, et non Ptolémée, qui proposa *le premier* d'en retrancher $\frac{1}{300}$ de jour, et Ptolémée en resta au même point. Dans le premier passage, Albategni attribue cette année de 365 *jours, 6 heures et 11 ou 12 minutes*, aux Égyptiens et aux Babyloniens, et il ajoute en cet endroit que, *suivant Ptolémée,* c'était une année *sidérale.* Était-ce aussi une année sidérale au jugement des Égyptiens et des Babyloniens? Il ne le dit pas expressément. Quand même il le dirait ici, faudrait-il l'en croire, lorsque, dans l'autre passage, il dit que c'était l'ancienne évaluation de l'année *tropique?* Faut-il même croire, sur sa parole, qu'à un titre quelconque les anciens Égyptiens et les Babyloniens aient eu une année de cette longueur? Non, d'après les erreurs et les contradictions que nous venons de relever dans ses deux témoignages. C'est à titre d'année *tropique* qu'il attribue cette année aux astronomes antérieurs à Hipparque, et à ce titre elle serait très-inexacte. Il dit que Ptolémée l'a considérée comme *sidérale.* Où a-t-il vu cela ? Ce n'est pas dans la *Grande composition mathématique* de Ptolémée, dont le IIIe livre tout entier concerne la longueur de l'année, et dont le VIIe presque entier concerne la précession des équinoxes. De la comparaison de ces deux livres il résulte que l'année sidérale de Ptolémée est de 365 *jours,* 6 *heures,* 9 *minutes* et 38 *secondes,* c'est-à-dire trop longue de moins d'une demi-minute. Mais cette approximation, si remarquable au premier coup d'œil, n'est, comme M. Letronne[1] l'a montré, que l'effet d'un heureux hasard, puisqu'elle résulte de la compensation de deux erreurs

[1] *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. II, § 4, n° 2, p. 104-105.

graves de Ptolémée, l'une de près de 6 minutes 1/2 en plus sur l'année tropique, et l'autre de 6 minutes environ en moins sur la précession évaluée en temps. Quant à une année sidérale de 365 *jours, 6 heures et 11 minutes*, et quant à l'attribution de cette année aux Égyptiens ou aux Chaldéens, il n'en est pas question dans le grand ouvrage de Ptolémée. Il n'en est pas question davantage dans ses *Hypothèses*, ni dans son *Inscription de Canobe*, opuscules où il revient brièvement sur les mêmes objets, ni dans aucun autre de ses ouvrages.

En un mot, la citation d'Albategni est fausse. Où en a-t-il trouvé le prétexte? M. Letronne[1] l'a découvert. Albategni[2] dit que *Ptolémée déclare ouvertement dans son livre* que les étoiles ont un mouvement alternatif de 8° à raison de 1° en 80 ans. Or un mouvement de 1° en 80 ans donne un arc annuel de 40″, parcouru en 16 minutes et 19 secondes de temps. Ajoutons 16 minutes et 19 secondes à l'année tropique de Ptolémée, qui est de 365 jours, 5 heures et 55 minutes, nous avons une année sidérale de 365 *jours, 6 heures, 11 minutes* et 19 *secondes*, qui est bien l'année sidérale de 365 *jours, 6 heures et* 11 *ou* 12 *minutes* mentionnée par Albategni. Mais ce qu'il appelle, dans sa citation inexacte, *le livre de Ptolémée*, ce n'est pas, comme on devrait le croire, la *Grande composition mathématique* de Ptolémée; c'est un ouvrage qui n'est pas de Ptolémée, c'est le *Commentaire* de Théon d'Alexandrie *sur les Tables manuelles*. Dans cet ouvrage[3], Théon mentionne l'hypothèse d'un mouvement oscillatoire des fixes suivant un arc de 8° à raison de 1° en 80 ans; mais il n'approuve nullement cette hypothèse, et il dit expressément qu'elle est étrangère à la doctrine de Ptolémée.

[1] *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. II, § 4, n° 2, p. 105-109.

[2] *De scientia stellarum*, c. LII. Comparez Delambre, *Astron. du moyen âge*, p. 53-54.

[3] 1re partie, p. 53, éd. Halma (Paris, 1822, in-4°).

A qui Théon l'attribue-t-il? C'est aux *anciens astrologues* (*παλαιοὶ ἀποτελεσματικοί*). Ainsi Albategni a substitué le nom de Ptolémée à celui de Théon, et il a pris une simple mention pour une approbation. L'année sidérale que l'hypothèse mentionnée implique avait appartenu à d'*anciens astrologues*, c'est-à-dire à certains astrologues grecs postérieurs à Hipparque, mais antérieurs à Ptolémée, et très-*anciens* pour Théon, qui vivait six siècles après Hipparque. Albategni transforme cette *année sidérale de certains astrologues grecs alexandrins*, tantôt en une *année tropique des astronomes antérieurs à Hipparque*, tantôt en une *année sidérale des Égyptiens et des Babyloniens*. Pour la première de ces deux interprétations, le mot *παλαιοί*, rapporté à l'époque de Ptolémée au lieu de celle de Théon, sert de prétexte; pour la seconde interprétation, contradictoire avec la première, Albategni suppose que ce sont *les Égyptiens et les Babyloniens* qui sont désignés sous le nom d'*anciens astrologues*.

Telle est l'autorité en vertu de laquelle la notion d'une année sidérale de 365 jours, 6 heures et 11 minutes, comme distincte de l'année tropique, et, par conséquent, la connaissance de la précession des équinoxes, ont été attribuées aux Égyptiens et aux Chaldéens par Fréret[1], aux Chaldéens seuls par Montucla[2], par Bailly[3] et par M. Lepsius[4]. Espérons que cette assertion fausse, avec le témoignage arabe, grossièrement erroné, sur lequel elle s'appuie, disparaîtra définitivement de l'histoire[5]

[1] *Acad. des Inscr.* anc. série, t. XVI, Mém. p. 214-215.

[2] *Hist. des math.* t. I, p. 59 (éd. Lalande).

[3] *Hist. de l'astron. anc.* p. 149, 165-166, 392 et 403.

[4] *Chron. der Æg.* t. I, p. 197.

[5] Edward Bernard prétendait avoir vu quelque part que, suivant les prêtres égyptiens, la précession était de 50″ 10‴ par an. Voyez *Philos. transact.* n° 158, année 1694; l'abrégé français, t. I, p. 252, et Bailly, *Astron. indienne et orientale*, p. 218. Contre une assertion aussi vague, toute réfutation directe est aussi superflue qu'impossible.

de la science, d'où elle doit être exclue par les témoignages nombreux et décisifs qui la condamnent [1].

Cependant cette erreur pourrait garder encore un appui, qu'il faut lui enlever, et la vérité contraire, que nous croyons avoir suffisamment établie, pourrait courir encore quelque danger en face d'une objection, qu'il faut détruire.

§ 4.

Il est impossible, disent Gatterer[2], Ideler[3] et M. Lepsius[4], que les anciens peuples, par exemple les Égyptiens, par leurs longues observations, n'aient pas connu la précession des équinoxes. C'est là un préjugé par lequel ont été trop souvent dominés et induits en erreur d'illustres savants et des critiques distingués qui ont abordé la question historique des notions antiques sur ce phénomène capital en astronomie. Nous avons déjà combattu[5] ce préjugé d'une manière générale, en montrant combien était grande, pour les anciens peuples, la difficulté de découvrir la précession. Nous allons le combattre ici d'une manière plus spéciale en ce qui concerne les Égyptiens, d'après les données positives que nous avons pu recueillir sur leur astronomie.

Mais, — qu'on le remarque bien, — le fait qu'il s'agit d'expliquer, c'est-à-dire l'ignorance des Égyptiens sur ce phénomène, est un fait constaté historiquement, et, par conséquent, lors même que nous ne réussirions pas ou que nous ne réussirions qu'imparfaitement dans cette explication, ce fait resterait avec sa certitude propre, en attendant une explication meil-

[1] Voyez le § précédent.

[2] Cité par Ideler, *Hist. Untersuch. über d. astron. Beobacht. d. Alten*, p. 108.

[3] *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 27.

[4] *Chron. der Æg.* t. I, p. 197.

[5] Chap. I, § 2.

leure. Il en est tout autrement d'une hypothèse, qui, en l'absence de faits certains, trouve sa probabilité dans la vraisemblance des explications qu'elle reçoit elle-même et qu'elle fournit pour d'autres difficultés historiques. Mais, lorsque des faits bien constatés s'élèvent contre une hypothèse, elle doit tomber malgré toutes les explications qui, jusqu'alors, avaient semblé la rendre plausible. Or nous avons vu que l'hypothèse d'après laquelle les Égyptiens auraient connu la précession des équinoxes, une année sidérale et une année tropique autre que l'année sothiaque, est une hypothèse contredite par des faits certains et par des témoignages irrécusables. Le fait de l'ignorance des Égyptiens sur ces trois points liés entre eux resterait donc acquis à l'histoire, lors même que ce fait serait inexplicable pour nous. Mais nous allons voir qu'il est loin d'être aussi inexplicable qu'on l'a prétendu.

Nous avons vu ce qu'étaient les *décans* des Égyptiens et ce qu'étaient leurs *Tables des heures*[1]. Comment est-il possible, d'une part, que, pendant 2000 ans et plus, les Égyptiens ne se soient pas aperçus que les mêmes décans liés aux mêmes constellations de leur sphère, avaient cessé d'occuper les mêmes positions par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux, et que les levers des mêmes constellations équatoriales avaient cessé de correspondre aux mêmes heures de la nuit pour chaque époque de l'année tropique? Comment est-il possible, d'autre part, que, pendant 2000 ans et plus, ils aient employé leur année sothiaque de 365 jours 1/4 comme année tropique, sans s'apercevoir qu'elle était plus longue que la période qui ramène les saisons et les phénomènes liés aux saisons, par exemple la crue annuelle du Nil? Ou bien comment est-il possible qu'ayant fait ces remarques, ils n'en aient pas conclu

[1] Voyez ci-dessus, chap. II, § 1.

l'existence de la précession des équinoxes, c'est-à-dire d'un déplacement lent et continu des points équinoxiaux par rapport aux étoiles ou des étoiles par rapport à ces points? Certes, je n'ai pas atténué l'objection : je l'ai fortifiée en la précisant. Voilà le problème nettement posé : c'est un premier pas fait pour le résoudre. Commençons par les décans.

Pendant 2000 ans et plus, jusqu'à l'époque d'Alexandre, les 36 décans de la sphère égyptienne étaient-ils déterminés dans le ciel par des méridiens qui divisaient l'équateur en 36 arcs réellement égaux et exactement mesurés par rapport aux étoiles? Les Égyptiens étaient-ils capables de suivre exactement la trace de ces méridiens sur la voûte étoilée? Connaissaient-ils exactement les positions des points équinoxiaux et solsticiaux sur cette sphère, et les positions des étoiles par rapport à ces points et par rapport aux décans? Si l'on devait répondre affirmativement à ces trois questions, il serait inconcevable, en effet, que les Égyptiens ne se fussent pas aperçus de la continuité du déplacement que toutes les étoiles et les décans éprouvaient par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux dans une direction commune et constante. Mais ce serait par une supposition gratuite qu'on attribuerait cette perfection à la sphère et à l'astronomie sidérale des Égyptiens. C'est, de même, par une supposition gratuite, et certainement fausse[1], qu'on a voulu prêter cette même perfection à la sphère d'Eudoxe, disciple grec des Égyptiens. Ideler et M. Letronne ont montré qu'Eudoxe donnait aux étoiles, par rapport aux cercles de la sphère, aux points équinoxiaux et solsticiaux et aux colures passant par ces points, des positions dont quelques-unes, pour son temps, étaient vraies ou à peu près, mais dont d'autres avaient cessé d'être vraies depuis plus ou moins

[1] Voyez ci-après, chap. IV, § 1

longtemps, jusqu'à 10 ou 15 siècles ou même davantage avant lui, tandis que d'autres ne sont devenues vraies que longtemps après lui, d'autres ne le sont pas encore, et quelques-unes ne le seront que dans quelques siècles.

Il était plus facile de vérifier l'existence de la précession déjà découverte et d'en perfectionner peu à peu l'évaluation, que de la découvrir. Pourtant nous verrons[1] que, pendant sept siècles après Hipparque, auteur de cette découverte, la plupart des savants grecs et romains, à l'exception d'un petit nombre d'astronomes, ont écarté tacitement ou nié expressément la précession, s'obstinant à placer invariablement le point équinoxial de printemps à la longitude des premières étoiles de la constellation du Bélier, et à faire passer perpétuellement les colures des équinoxes et des solstices par les mêmes étoiles des mêmes constellations. Les astronomes grecs, peu nombreux, qui, après Hipparque, ont admis la précession, n'en ont pas perfectionné la mesure. Ptolémée[2], trois siècles après Hipparque, et Héron de Constantinople[3], huit siècles après Ptolémée, prétendaient observer toutes les étoiles précisément aux longitudes voulues par la précession d'un degré en cent ans à partir des positions qu'Hipparque leur avait assignées pour son temps, tandis que les longitudes des étoiles s'étaient accrues à raison d'un degré en 72 ans environ[4]. Rien ne nous prouve que la sphère des Égyptiens fût beaucoup plus exacte que celle de leur disciple Eudoxe, ni que, par leurs connaissances astronomiques, leurs moyens et leurs procédés d'ob-

[1] Chap. IV, § 3.

[2] *Gr. comp. math.* VII, 1-13.

[3] Voyez mes *Rech. sur Héron d'Alexandrie et sur tous les ouvrages mathématiques grecs attribués à un auteur nommé Héron*, Ve partie, p. 267-275, et p. 315-319.

[4] Pour ce qui concerne l'erreur énorme de Ptolémée sur la position de l'apogée solaire, si bien déterminée par Hipparque pour son temps, voyez ma Dissertation en tête de l'*Astronomie* de Théon de Smyrne, II, IV, § 13, p. 102-104.

servation sidérale, ils fussent supérieurs aux astronomes grecs, qui, malgré l'autorité d'Hipparque et en s'appuyant précisé-sur celle des Égyptiens, persistaient à méconnaître le fait de la précession des équinoxes.

Les Égyptiens pouvaient donc se tromper grandement sur les positions des étoiles en ascension droite et en déclinaison, et sur les positions des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles et aux décans. Du reste, si une erreur de ce genre, devenue trop choquante par le progrès de la précession, venait à être remarquée par les prêtres égyptiens, ils pouvaient croire que cette erreur appartenait aux anciennes déterminations, qu'elle était due à l'imperfection de l'antique astronomie, et non à un changement survenu peu à peu dans le ciel. Ils devaient être d'autant moins portés à soupçonner ce changement, si en même temps certaines erreurs de leur sphère antique avaient disparu ou s'étaient atténuées par la précession des équinoxes; car ils devaient être portés à croire que, sur ces derniers points, l'état antique du ciel n'avait pas changé.

Le fait de la précession pouvait, de même, ne leur être pas révélé par les *Tables des heures*, c'est-à-dire par ces tables qu'ils dressaient pour marquer la correspondance des heures de la nuit avec les levers quotidiens des étoiles pendant les vingt-quatre demi-mois d'une année vague, non compris les cinq jours épagomènes. Rien n'indique qu'ils renouvelassent souvent ces tables des heures, et, comme on n'en trouve que sur un petit nombre de monuments, rien n'indique qu'ils en conservassent de longues séries chronologiques pour les comparer entre elles. Ces tables, du moins celles qui nous restent, étaient au nombre de 24 pour une même époque : elles étaient espacées de 15 jours en 15 jours pendant la durée

d'une année vague, sans tenir compte des cinq jours qui la complétaient. Si l'année sothiaque avait été tropique comme ils le supposaient, et si la précession des équinoxes n'avait pas existé, les mêmes tables auraient dû convenir exactement à deux années vagues éloignées l'une de l'autre d'une période sothiaque, c'est-à-dire de 1461 années vagues, égales à 1460 années sothiaques. Mais, pour faire cette comparaison et pour constater ainsi une discordance résultant d'un accroissement de longitude des étoiles, il aurait fallu savoir d'avance qu'il y avait tout juste une période sothiaque entière entre les deux époques dont on aurait comparé les tables des heures. Or Élien[1] dit que les prêtres ne pouvaient pas s'accorder entre eux sur le calcul des époques de renouvellement d'une période de 500 ans. En effet, la comparaison des listes royales de Manéthon avec les documents égyptiens prouve que la chronologie des Égyptiens comportait des erreurs de plusieurs années, même pour des époques peu reculées[2]. Pour un intervalle de 15 siècles, par exemple, l'incertitude chronologique pouvait couvrir une grande partie de la différence de 45 ans entre la période sothiaque et la période qui aurait ramené l'année tropique vraie en concordance avec l'année vague de 365 jours.

L'incertitude de l'observation des heures des levers quotidiens des constellations suffisait bien pour couvrir le reste de la différence. En effet, comme le prouvent les monuments égyptiens[3], d'une part, les étoiles désignées dans les *Tables des heures* étaient presque toujours des constellations ou des par-

[1] *Nature des animaux*, VI, LVIII.

[2] Voyez M. Mariette, dans le *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* année 1855, p. 45 et suiv.; M. de Rougé, dans le *Journal asiatique*, série v, t. XII, p. 257-260, et mon Mémoire intitulé : *Opinion de Manéthon sur la durée totale de ses trente dynasties égyptiennes*, p. 16 et 31-33 (Extr. de la *Rev. archéol.* 1860).

[3] Voyez les deux mémoires de M. Biot cités ci-dessus, § 1.

ties étendues de constellations, et non des étoiles indiquées chacune séparément; d'autre part, les heures auxquelles ces constellations ou parties de constellations étaient affectées ainsi d'après leurs levers quotidiens, étaient des douzièmes de la nuit comptée à partir du moment où l'on commençait à voir les étoiles par un temps serein, jusqu'au moment où le jour naissant ne permettait plus de les voir. C'étaient donc des heures nocturnes *temporaires*, c'est-à-dire d'une longueur différente suivant les saisons. Mais, de plus, c'étaient des heures inégales entre elles pour une même nuit, divisée approximativement en douze intervalles inégaux par des levers de groupes d'étoiles.

Ainsi, même en supposant que les tables dressées aux deux époques l'eussent été pour une même latitude, et que les Égyptiens connussent exactement l'intervalle chronologique entre ces deux époques, l'effet de la précession des équinoxes sur la correspondance des levers de constellations avec les heures nocturnes au bout d'une période sothiaque aurait été dissimulé par le concours, 1° d'une incertitude sur l'heure précise des observations de levers d'étoiles; 2° d'une incertitude sur le point précis qui, dans la constellation, devait marquer l'heure par son lever; 3° d'une incertitude sur celui des jours auquel chaque lever marqué pour un demi-mois aurait dû convenir exactement. En outre, on ne faisait pas, pour chaque année, 24 nouvelles *Tables des heures*, puisqu'on trouve les mêmes tables dans le tombeau de Ramsès VI et dans celui de Ramsès IX[1]. Il paraît probable que les mêmes tables semi-mensuelles servaient pour les mêmes demi-mois pendant 60 ans, quoiqu'en 60 ans les mois de l'année vague

[1] Voyez M. Biot, *Rech. de quelques dates absolues*, IIe partie, p. 41-46 (Paris, 1853, in-4°, *Acad. des sciences*, t. XXIV).

se déplaçassent de 15 jours dans l'année sothiaque considérée comme tropique[1]. Ainsi chaque table, dressée pour un demi-mois de l'année vague et servant pendant 60 ans, comportait, par sa construction même et indépendamment des fautes d'exécution, une latitude d'un mois entier, et, par conséquent, une incertitude de 30 degrés environ.

Toutes ces causes auraient bien suffi seules pour masquer la discordance résultant de la précession. Mais nous avons vu que, de plus, l'incertitude des Égyptiens sur l'intervalle précis des deux époques pour lesquelles ils auraient voulu comparer les *Tables des heures* devait achever d'effacer à leurs yeux les effets de la précession sur les heures quotidiennes des levers d'étoiles. Supposons pourtant que les prêtres égyptiens eussent entrevu quelques discordances trop choquantes entre les heures des levers observés en une certaine saison et celles que la comparaison avec des tables antiques aurait pu leur faire attendre d'après le calcul du roulement de leur année vague dans l'année fixe de 365 jours 1/4 : ils auraient pu imputer cette discordance soit à une erreur chronologique sur l'intervalle des deux époques, soit à une méprise des anciens observateurs, soit à quelque autre cause inconnue, par exemple à quelque antique prodige qui aurait bouleversé l'ordre des cieux. Mais ils se seraient bien gardés de signaler la discordance; car les *Tables des heures* portent le cachet de la superstition astrologique, dont elles étaient l'instrument. Or l'astrologie, qui avait des prétentions mensongères à l'exactitude, et qui invoquait des centaines de mille ans d'expérience prétendue[2],

[1] Voyez M. Biot, au même endroit, p. 45-46.

[2] Voyez mon *Mémoire sur des observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène*, p. 12-23 du tirage à part. (Extrait de la IIe partie du t. VI des *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des inscr.*)

avait intérêt à dissimuler tout ce qui aurait pu compromettre la confiance qu'on avait dans les procédés des anciens astrologues.

Voyons si la précession des équinoxes devait être révélée plus facilement aux Égyptiens par le roulement de l'année sothiaque dans l'année vague. Le commencement de l'année sothiaque était marqué par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis. L'époque annuelle du phénomène variait de sept jours, selon qu'on l'observait dans la partie la plus septentrionale ou la plus méridionale de l'Égypte. Il est vrai que l'observation faite à Memphis faisait loi pour l'Égypte entière[1]. Mais, pour un même lieu, la date annuelle de la première observation du lever de Sirius avant le lever du soleil pouvait varier de quatre jours au moins, par un ciel sans nuages, suivant le plus ou moins de pureté de l'air et suivant le plus ou moins de puissance de la vue des observateurs. D'un autre côté, rien ne prouve que les Égyptiens aient jamais été capables de trouver le solstice d'été avec la certitude de ne pas commettre une erreur de plusieurs jours; car la lenteur extrême du mouvement du soleil en déclinaison aux époques des solstices rend cette observation très-délicate. Enfin, non-seulement l'inondation du Nil est très-loin de commencer le même jour pour toute l'étendue de l'Égypte du sud au nord, mais, dans chaque lieu, ce phénomène est loin de commencer toujours exactement au même jour de l'année tropique vraie, et il ne commence pas d'une manière soudaine et bien sensible dès le premier instant : tout ce qu'on peut dire, c'est que l'époque moyenne du commencement de la crue des eaux du Nil à la latitude de Memphis suivait de près le solstice d'été. Or le lever héliaque du matin de Sirius à

[1] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. I, §§ 2, 3 et 4, p. 17-44.

Memphis avait coïncidé avec le solstice vers 3300 ans avant notre ère[1]; dix siècles plus tard, il était postérieur au solstice de 7 jours au moins; il l'était de 15 jours dix siècles encore plus tard; il l'était de 22 jours à l'époque de la conquête de l'Égypte par Alexandre. Pendant les 1500 ans qui avaient précédé la conquête grecque, c'est-à-dire depuis l'expulsion des Hycsos jusqu'à cette conquête, le retard de ce lever dans l'année tropique vraie avait été de près de 12 jours, tandis que, dans l'année de 365 jours 1/4, connue en Égypte plus de 1500 ans avant Alexandre, la place de ce lever était restée invariable.

Cela posé, si les Égyptiens, convaincus, comme ils l'étaient, que l'époque de l'inondation dépendait de celle du lever héliaque du matin de Sirius et que ce lever avait une position fixe par rapport au solstice d'été, en étaient venus peu à peu à placer le solstice quelques jours trop tard, pour ne pas le séparer du lever héliaque de Sirius et du commencement de l'année de 365 jours 1/4, et s'ils en étaient venus, en même temps et pour le même motif, à prendre pour type les années où le commencement variable de l'inondation était le plus tardif et à ne pas tenir compte des premiers et presque insensibles progrès des eaux, ils avaient pu persister à croire que, depuis 1500 ans et plus, le lever de Sirius et le commencement de l'année de 365 jours 1/4 ne s'étaient déplacés ni par rapport au solstice, ni par rapport au commencement de la crue du Nil. En ce qui concerne l'époque annuelle du commencement de cette crue, il y a une circonstance qui peut rendre leur erreur bien facile à concevoir : des témoignages, dont j'ai montré ailleurs[2] la vraisemblance, nous disent que

[1] Voyez M. Biot, *Recherches sur l'année vague des Égyptiens.* (*Académie des sciences* t. XIII, p. 601-605.)

[2] Voyez mon *Mémoire sur le rapport des lunaisons avec le calendrier égyptien,* § 1, p. 11-13 du tirage à part. (Extrait de la

les Égyptiens, considérant la crue du Nil comme influencée par la lune, en rattachaient le commencement, non pas directement au solstice ou bien au lever héliaque de Sirius, mais à la dernière nouvelle lune avant ce lever, ou bien à la première nouvelle lune après le solstice. En ce qui concerne l'époque annuelle du lever héliaque de Sirius par rapport au solstice et à la crue du Nil, l'illusion leur était d'autant plus facile, si, comme il est très-vraisemblable, ils ne pouvaient pas se tenir assurés de savoir au juste quel avait été, en des temps très-reculés, le rapport précis des époques annuelles de ces trois phénomènes donnés comme rapprochés les uns des autres, mais non comme simultanés. Par exemple, si, d'une part, faute de documents sûrs et par une erreur de 6 jours sur la position que le lever héliaque de Sirius avait dû occuper par rapport au solstice 1500 ans avant la conquête d'Alexandre, les Égyptiens pouvaient croire qu'à cette époque reculée ce lever était déjà postérieur de 15 jours au solstice, tandis qu'il l'était en réalité de 9 jours seulement à Memphis dans les circonstances ordinaires de transparence de l'air et de clairvoyance des observateurs; si, d'autre part, les Égyptiens contemporains d'Alexandre retardaient de 6 jours le solstice pour leur époque, par une erreur supposable de leur part dans cette observation bien plus difficile pour eux que ne l'aurait été celle des équinoxes[1]; ils pouvaient croire que de leur temps, comme 1500 ans auparavant, le lever héliaque de Sirius à Memphis était postérieur de 15 jours environ au solstice,

II[e] partie du t. VI des *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des inscr.*) Mes conclusions ont été confirmées par M. Brugsch, *Matériaux, etc.* § 8, n[os] 3-5, p. 13-15 (Leipzig, 1864, in-fol.).

[1] Le solstice d'été, lié au commencement de l'inondation du Nil et de la première saison de l'année égyptienne, appelait l'attention des Égyptiens plus que les équinoxes. Voyez Geminus, chap. VI, p. 34 B C (*Uranol.* de Pétau, 1630, in-fol.).

tandis qu'en réalité il l'était alors de 22 jours environ dans le même lieu où 1500 ans auparavant il ne l'était que de 9 jours dans des conditions semblables.

Ainsi expliquée, l'ignorance des Égyptiens sur la distinction entre l'année tropique vraie et l'année sothiaque de 365 jours 1/4 n'offre rien d'incroyable. Ajoutons que leur ignorance de l'année sidérale est expliquée du même coup, puisque l'excès de l'année sidérale sur l'année tropique se conclut du temps dont le soleil a besoin pour parcourir l'arc annuel de précession. Il est vrai qu'on aurait pu trouver directement l'année sidérale par des observations continuées pendant des siècles sur le déplacement que les levers héliaques des étoiles situées sur l'écliptique éprouvent dans l'année tropique vraie. Mais, outre que les considérations présentées pour expliquer l'ignorance des Égyptiens sur l'accroissement de la distance entre le solstice d'été et le lever héliaque de Sirius s'appliqueraient en grande partie aux levers héliaques de ces étoiles, il y a une considération plus décisive : c'est que rien n'indique que les Égyptiens se soient occupés spécialement des levers héliaques d'étoiles connues par eux pour être situées sur l'écliptique.

Enfin, l'année sothiaque, considérée faussement par les Égyptiens comme tropique en même temps, ayant précisément une longueur intermédiaire entre celle de l'année tropique vraie et celle de l'année sidérale, devait être pour eux un obstacle à la découverte de ces deux formes d'année, dont elle tenait pour eux la place. Mais, quand bien même ils auraient pu entrevoir quelques raisons de douter de l'exactitude de l'année sothiaque en tant que tropique ou bien en tant que sidérale, les yeux auraient pu aisément leur être fermés sur ce point, suivant la remarque de M. Letronne[1],

[1] *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. II, § 5, p. 121.

par le respect superstitieux que leur inspirait le lever héliaque de Sirius, de *Sothis, étoile du commencement de l'année.* Les Grecs n'avaient pas la même raison pour tenir à l'année de 365 jours 1/4; Hipparque leur avait montré qu'elle était un peu trop longue, et il leur avait prouvé l'existence de la précession des équinoxes: pourtant, chez les Grecs eux-mêmes, pendant des siècles après Hipparque, la notion de la précession n'a été adoptée que par quelques savants, et l'année de 365 jours 1/4 est restée seule en usage; adoptée par Jules César, aidé de l'astronome alexandrin Sosigène, elle s'est conservée sans correction chez les Romains, et ensuite chez les peuples chrétiens jusqu'au XVI[e] siècle. Quant aux anciens Chinois, il est constant, comme nous le verrons[1], que, pendant des siècles, ils ont employé l'année de 365 jours 1/4, sans faire un pas vers la découverte d'une année tropique plus exacte, et sans soupçonner la précession des équinoxes. Cet exemple, allégué avec raison par M. Letronne[2], montre bien que les Égyptiens ont pu n'être pas plus habiles sur ce point.

Les Égyptiens ont donc pu ignorer que les étoiles eussent un mouvement continu par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux, et qu'il y eût une distinction à faire entre l'année sothiaque de 365 jours 1/4, l'année tropique et l'année sidérale; car ils ont pu ignorer que les positions de Sirius et des autres étoiles eussent changé par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux, et que le lever héliaque de Sirius et les levers des étoiles à certaines heures de la nuit eussent changé d'époques par rapport aux équinoxes et aux solstices. Nous avions prouvé historiquement (§§ 1 et 2) la réalité de l'ignorance des Égyptiens sur ces points. Pour répondre à des objections,

[1] Chap. VII, § 4. — [2] *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Obs. prél. p. 7, et Mém. II, § 4, n° 2, p. 101.

nous venons de donner, sur la possibilité de cette ignorance chez les Égyptiens, des explications qui nous paraissent suffisantes, et nous pourrions nous en tenir là sur cette question. Mais aux explications qui précèdent nous allons en ajouter d'autres, qui peuvent soit les remplacer, soit les fortifier et les compléter.

Supposons, pour un instant, qu'un certain nombre de siècles, par exemple un millier d'années avant notre ère, les Égyptiens eussent reconnu qu'autrefois très-voisine du solstice d'été, l'époque du lever héliaque de Sirius était devenue postérieure d'un certain nombre de jours, par exemple d'une quinzaine. Ils auraient pu croire que l'étoile Sirius seule s'était éloignée du point solsticial, soit par un mouvement propre et continu de cette étoile, soit par quelque antique et brusque changement de position. Nous verrons[1] qu'une fable indienne attribuait aux Pléiades un déplacement bien plus prodigieux, et les fables égyptiennes présentaient, suivant la remarque de M. Letronne[2], des merveilles célestes plus incroyables encore.

Supposons même, pour un instant[3], que les Égyptiens eussent constaté que non-seulement Sirius, mais toutes les étoiles avaient subi un déplacement par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux. Même après cette découverte, qu'ils n'ont jamais faite, mais que nous leur prêtons ici par hypothèse, non-seulement ils auraient pu, comme M. Lepsius[4] en convient, laisser aux Grecs l'honneur de découvrir que ce déplacement apparent consiste, pour tous les corps célestes, en un accroissement de longitude, sans changement de latitude, et avec changement de déclinaison, c'est-à-dire en un mouve-

[1] Chap. VI, § 3.

[2] *Nouv. rech. sur le cal. ég.* Mém. II, § 5, p. 119.

[3] Nous avons prouvé historiquement (§ 2) la fausseté de cette supposition.

[4] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 196-198.

ment *dans le sens de l'écliptique*, de l'ouest à l'est; mais ils auraient pu ne pas songer non plus à un mouvement *lent et continu* des étoiles vers l'est *dans le sens de l'équateur*, mouvement dont M. Lepsius a eu tort de leur attribuer la pensée. Au lieu de cela, lors même qu'après bien des siècles ils auraient constaté que les positions des étoiles n'étaient plus celles qu'auraient indiquées les plus anciennes traditions orales ou écrites, ils auraient pu croire qu'à quelque date comprise entre ces temps reculés et leur époque, un changement *soudain* et *miraculeux* s'était opéré dans le ciel, et, pour justifier leur science prétendue, les astrologues égyptiens auraient pu dire qu'elle avait tenu compte de ce changement et de ses conséquences. La possibilité d'une telle erreur, chez un peuple placé dans l'état de civilisation où étaient les Égyptiens, nous est prouvée par l'exemple des Indiens[1]; car les astronomes indiens croyaient que, par un antique prodige, les positions des colures avaient changé tout à coup de 23° 1/3, et quelques-uns d'entre eux ont persisté dans cette croyance, même après que d'autres eurent accepté la doctrine grecque de la précession des équinoxes. D'ailleurs, les Égyptiens eux-mêmes, comme nous l'avons vu (§ 3), imaginaient des prodiges astronomiques bien plus incroyables, savoir, par exemple, le soleil se levant à l'occident.

Du reste, nous le répétons, les Égyptiens n'ont pas eu l'occasion de recourir à un miracle pour expliquer le déplacement des étoiles par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux; car, comme nous l'avons prouvé, ce déplacement leur est resté inconnu. Mais, lors même qu'ils auraient entrevu les effets accumulés de la précession des équinoxes, ils auraient pu cependant ne pas soupçonner ce déplacement lent et con-

[1] Voyez ci-après, chap. VI, § 4.

tinu qui constitue la précession. Pour la découvrir, outre de bons procédés d'observation, il leur manquait ce qu'avait Hipparque : l'esprit scientifique et la foi à la stabilité des lois de la nature.

Résumons en quelques mots ce long paragraphe :

1° Nous avons montré que les Égyptiens ont pu ne pas s'apercevoir que leur année sothiaque de 365 jours 1/4 s'était déplacée de quelques jours dans l'année tropique.

2° Subsidiairement nous venons de montrer qu'ils auraient pu faire cette remarque, sans soupçonner aucunement une différence habituelle de longueur entre l'année tropique et l'année sothiaque, parce qu'ils auraient pu recourir à l'hypothèse d'un prodige soudain pour expliquer ce déplacement.

3° Nous avons montré que les Égyptiens ont pu ne pas s'apercevoir que les points équinoxiaux et solsticiaux s'étaient déplacés par rapport aux étoiles, ou réciproquement les étoiles par rapport à ces points.

4° Subsidiairement nous venons de montrer que, quand bien même les Égyptiens se seraient aperçus des effets accumulés de ce déplacement, ils auraient pu ne pas soupçonner qu'il fût continu, soit suivant l'équateur, soit suivant l'écliptique; car ils auraient pu croire, comme certains astronomes indiens, à un déplacement soudain des points équinoxiaux, déplacement antique, mais pourtant postérieur aux plus anciennes observations.

Ainsi les Égyptiens ont ignoré la précession des équinoxes et la distinction à faire entre leur année sothiaque, l'année tropique et l'année sidérale : c'est là un fait que nous avons prouvé par les monuments égyptiens (§ 1) et par les témoignages unanimes de l'antiquité (§ 2), et nous venons de montrer (§ 4) que ce fait *certain* est en même temps *explicable.*

§ 5.

Cependant, depuis le commencement de ce siècle jusqu'à nos jours, des savants, convaincus d'avance que les Égyptiens n'avaient pas pu ignorer la précession des équinoxes, ont cherché et ont cru trouver, dans les monuments astronomiques de l'Égypte, des preuves de cette connaissance. D'après ce que nous venons de voir, leur opinion sur ce point était un préjugé bien capable de les induire en erreur sur le sens des symboles égyptiens qu'ils avaient à interpréter.

J'avais d'abord placé ici une réfutation détaillée des interprétations suggérées par ce préjugé. Mais j'ai reconnu qu'il n'était pas nécessaire de débattre de nouveau une affaire sur laquelle il existe un jugement bien motivé et accepté comme définitif par tout le monde savant. Il suffit de rappeler ici brièvement les points principaux de ces longs débats et les considérations les plus décisives.

Commençons par les fameux planisphères de Dendéra et d'Esneh, auxquels on attribuait des dates plus ou moins antiques, et pour la plupart prodigieusement reculées, exprimées, disait-on, à dessein sur ces tableaux mêmes par les effets de la précession des équinoxes. Ces planisphères, construits sous les empereurs romains, et dans lesquels un des éléments principaux est le zodiaque grec, tandis que tout le reste y diffère entièrement de la sphère grecque, ne peuvent pas offrir la reproduction d'un plan antérieur à l'époque alexandrine, jusqu'à laquelle le zodiaque grec a été étranger à l'Égypte[1]. Ce sont des représentations générales du ciel, dans lesquelles les constellations zodiacales grecques et les constellations ex-

[1] Voyez ci-dessus, § 1.

tra-zodiacales égyptiennes sont placées d'une manière grossièrement topographique, mais nullement d'après une projection mathématique, de sorte que les constructeurs n'ont pas voulu désigner une époque déterminée par les positions des constellations. Du reste, en dehors du zodiaque, les identifications d'étoiles qu'on avait tentées étaient fausses[1]. Ce sont là des faits désormais incontestables. Mais un point reste à éclaircir.

Dans le zodiaque circulaire de Dendéra, le signe du Cancer est élevé au-dessus de la tête du Lion, qui le suit. Dans le zodiaque rectangulaire de Dendéra, divisé en deux bandes de six signes chacune, le signe du cancer est placé à la fin d'une bande et à la suite des cinq signes précédents; mais il est mis en dehors et au delà de cette bande vers la gauche, au-dessous du niveau des onze autres signes[2]. Dans le zodiaque du sarcophage thébain du prêtre Héter de Dendéra[3], le premier signe au haut de la bande située le long du flanc droit de la déesse du ciel est ce même signe du Cancer. Au contraire, dans la bande unique du zodiaque rectangulaire du temple du nord d'Esneh, le premier signe à la droite est la Vierge; elle est aussi le premier signe d'une des deux bandes du zodiaque du grand temple d'Esneh[4]. Faut-il chercher là quelque commémoration d'un changement amené par la précession des équinoxes? Non certes; car, entre les époques de ces monuments égyptiens du temps de l'empire romain, il n'y a qu'un petit nombre d'années, tandis qu'entre le Cancer et la Vierge il y a une

[1] Voyez M. de Rougé, *Travaux de M. Biot, etc.* § 3 (*Revue contemporaine,* 10 nov. 1862, p. 272 et 279).

[2] Voyez les figures de ces zodiaques dans les planches I et II jointes au mémoire de M. Letronne, *Analyse crit. des repr. zod. de Dendéra et d'Esneh* (1845, in-4°).

[3] Voyez la planche jointe au mémoire de M. Brugsch, *Ueber ein neuentdecktes astr. Denkmal aus der theb. Nekropolis* (*Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft,* t. XIV).

[4] Voyez les planches III et IV à la suite du Mémoire de M. Letronne.

différence de 60 degrés. Ces deux manières de couper le zodiaque, soit avant le Cancer, soit avant la Vierge, pourraient être considérées comme indiquant en quel mois zodiacal, ou bien sous quelle influence astrologique, auraient été érigés ou consacrés les monuments. Mais une autre explication me paraît plus probable. Pourquoi, dans les zodiaques de Dendéra et dans celui du tombeau d'Héter, le Cancer est-il désigné à l'attention comme premier signe? C'est parce que l'entrée du soleil dans ce signe du zodiaque fixe est marquée par le solstice d'été, voisin du lever héliaque du matin de Sirius, c'est-à-dire du point de départ réel de l'année sothiaque et du point de départ fictif de l'année vague. Pourquoi, dans les zodiaques d'Esneh, la Vierge est-elle indiquée comme premier signe? C'est parce que l'année fixe alexandrine commençait le 29 août julien, peu après l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge, qui était le troisième signe depuis le point solsticial d'été[1].

Quoi qu'il en soit de cette explication, au moins vraisemblable, ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut signaler dans ces zodiaques aucune indication concernant la précession des équinoxes. D'ailleurs, quand bien même une indica-

[1] Dans une note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1853 (voyez le *Journal général de l'instruction publique*, t. XXII, p. 600-601, n° 76, 21 sept. 1853), M. Brunet de Presle suppose que les douze signes zodiacaux de Dendéra et d'Esneh désignent les mois correspondants de l'année *julienne*. Il commence par la bande de gauche dans le zodiaque rectangulaire de Dendéra, afin d'avoir pour premier signe le Verseau, correspondant à janvier, premier mois du calendrier *julien*. Mais jamais le calendrier *julien* n'a été en usage dans la haute Égypte, ni même à Alexandrie. D'ailleurs, dans le zodiaque circulaire du même monument, on ne peut rien trouver qui désigne le Verseau comme premier signe. Dans les deux zodiaques d'Esneh, en commençant par la bande de gauche, ce seraient les Poissons, et non le Verseau, qu'on aurait pour premier signe. Ces monuments égyptiens ne peuvent se rapporter qu'à des formes d'année qui aient été usitées *en Égypte* : telles sont l'*année vague*, l'*année sothiaque* et l'*année fixe alexandrine*.

tion de ce genre se révèlerait sur ces monuments de l'astrologie égyptienne modifiée par l'influence gréco-romaine, il n'en résulterait nullement que les anciens Égyptiens eussent connu la précession, puisque cette connaissance aurait pu être, chez les Égyptiens de l'époque romaine, le résultat des enseignements des Grecs alexandrins, disciples d'Hipparque.

Mais ce n'est pas seulement sur des monuments égyptiens ornés de zodiaques et appartenant à l'époque romaine, c'est aussi sur des monuments de l'époque des Ptolémées, dans lesquels le zodiaque ne figure pas, et même sur des monuments purement égyptiens et antérieurs à l'influence grecque, qu'on a cru trouver l'indication de l'année tropique vraie comme distincte de l'année sothiaque, et l'indication de dates marquées à dessein par les longitudes variables des étoiles fixes, c'est-à-dire par les effets de la précession des équinoxes. Il est vrai qu'un illustre savant, qui, en 1835, avait proposé ces explications[1], M. Biot, a paru y renoncer implicitement, lorsqu'en 1845 et en 1862[2] il a admis que les Égyptiens n'avaient pas connu une année tropique plus courte que leur année sothiaque de 365 jours 1/4. Mais, en faisant cet aveu, il n'a pas formulé expressément l'abandon de ses anciennes hypothèses, qui pourraient avoir gardé des partisans, ou qui pourraient en retrouver. Voilà pourquoi il n'est pas inutile d'en dire ici quelques mots.

D'abord, ces hypothèses ont le tort grave de reposer sur une autre hypothèse, considérée longtemps comme un fait in-

[1] M. Biot, *Rech. sur l'année vague des Ég.* (*Mém. de l'Ac. de sciences*, p. 551-707 (1835, in-4°).

[2] *Mém. sur div. points d'astron. anc.* part. II, p. 6 (*Ac. des sciences*, 1845, t. XVI, part. II), et *Études sur l'astr. ind. et chin.* Introd. p. XXXVI (Paris, 1862, in-8°).

dubitable, mais aujourd'hui tout à fait ébranlée, pour ne pas dire détruite. Des témoignages irrécusables nous font connaître les noms individuels que les Égyptiens donnaient à leurs douze mois, et le rang ordinal de chacun des mois ainsi nommés. Champollion avait cru que, dans la notation hiéroglyphique des trois saisons égyptiennes de quatre mois chacune, la saison de l'inondation était la dernière et que le lever héliaque du matin de Sirius devait tomber au neuvième mois. Ainsi, au lieu du premier mois, *thoth*, ce fut le neuvième mois, *pachon*, qu'il considéra comme devant commencer normalement vers le solstice d'été et vers le commencement de la crue du Nil. Partant de cette hypothèse comme d'un fait certain, il en chercha la vérification sur les monuments égyptiens[1]. Or, sur un monument érigé à Edfou (Apollinopolis Magna) dans la haute Égypte sous les Ptolémées, au IIIe siècle de notre ère, et dans le Ramesseum de Thèbes, monument purement pharaonique, on voit, au-dessous des signes hiéroglyphiques des douze mois, désignés par leur rang dans les trois saisons, douze figures symboliques qui les personnifient. Il s'agissait d'y reconnaître des allusions aux phases de l'année tropique. Le grammairien Horapollon[2], interprète grec des symboles égyptiens, dit que *deux pieds debout et rapprochés l'un de l'autre* signifient le *mouvement du soleil au solstice d'hiver*. La neuvième et la seconde des douze figures symboliques sur les deux monuments sont des figures de dieux emmaillottés comme des momies. Champollion suppose, sans y être autorisé par Horapollon, que l'emmaillottement exprime l'un et l'autre solstice, et que la neu-

[1] Voyez M. Biot, *Rech. sur l'année vague des Ég.* (*Ac. des sciences*, t. XIII, p. 618-636.)

[2] *Hiérogl.* II, 13, p. 64 (Leemans). Comparez I, 58 et 65, et les notes de Leemans, p. 304 et 287. Il faut lire *συνηγμένοι*, *rapprochés*, et non *συνημμένοι*, *liés ensemble*.

vième figure, celle du mois pachon, est représentée ainsi, parce que le solstice d'été est au commencement de ce mois, lorsque les saisons fictives de l'année vague se trouvent avoir avec les saisons réelles le rapport normal et primitif qu'il croit lire dans la notation symbolique. Or l'intervalle d'un solstice d'été au solstice d'hiver précédent est de six mois et quelques jours à cause de l'anomalie du mouvement solaire. Il est donc naturel, suivant Champollion, que, le solstice d'été étant placé au commencement du mois *pachon*, neuvième mois de l'année, le solstice d'hiver soit placé vers la fin du deuxième mois, nommé *phaophi*. En effet, le second dieu emmaillotté se trouve, au-dessous du signe hiéroglyphique du deuxième mois, dans un *naos* funéraire, indiquant, suivant Champollion, la mort du soleil en hiver. Du solstice d'hiver à l'équinoxe vernal, l'intervalle est d'un peu plus de trois mois : le solstice d'hiver étant vers la fin du deuxième mois, *phaophi*, l'équinoxe vernal doit se trouver vers la fin du cinquième, *tybi*. Or, à Edfou et dans le Ramesseum, le cinquième mois est personnifié de deux manières différentes, mais qui expriment toutes deux la fécondation. Il est vrai qu'à l'équinoxe vernal les blés sont déjà mûrs en Égypte ; mais c'est l'époque de la fécondation des fleurs du palmier. Quant à l'équinoxe d'automne, c'est une époque où il y a beaucoup de grenouilles en Égypte : une déesse à tête de grenouille personnifie le douzième mois, *mésori*, vers le commencement duquel l'équinoxe d'automne doit être placé. Entre cet équinoxe et le solstice d'hiver, il y a le douzième mois, moins quelques jours, les cinq jours complémentaires, le premier mois entier, et le deuxième mois, moins quelques jours.

Ces rapprochements sont très-ingénieux; mais les allusions sur lesquelles ils se fondent sont très-loin d'être évidentes, et

l'interprétation qu'ils appuient dépend de plusieurs suppositions très-contestables, dont voici l'énumération :

1° Les signes hiéroglyphiques des trois saisons égyptiennes s'expliqueraient par le *symbolisme idéographique* et non par le *phonétisme* : il faudrait y chercher des *images* et non des *mots*.

2° Le commencement normal de l'année égyptienne serait postérieur de quatre mois au solstice d'été, et ne serait en rapport ni avec un équinoxe, ni avec un solstice, ni avec le lever héliaque de Sirius.

3° Les Égyptiens auraient connu l'anomalie du mouvement solaire et en auraient tenu compte dès la plus haute antiquité, quoique leur disciple Eudoxe l'ait ignorée.

4° Le débordement du Nil, principe de la fécondité du sol égyptien, au lieu d'ouvrir le cercle des saisons et de précéder la végétation et les récoltes, comme la cause précède naturellement les effets, aurait été relégué à la fin de l'année égyptienne.

De ces quatre suppositions, la première n'est ni évidente ni démontrée. La seconde, qui est la principale, a contre elle les témoignages de l'antiquité. La seconde, la troisième et la quatrième ont contre elles la vraisemblance.

Ces suppositions et l'interprétation qui en dépend sont-elles vraies? Depuis Champollion, non-seulement M. Biot, mais M. Letronne, M. Lepsius et les égyptologues en général, l'ont cru sans hésiter, jusqu'au jour où M. Brugsch[1] est venu proposer une interprétation toute différente, à laquelle, en somme et malgré quelques réserves, M. Bœckh[2] paraît avoir adhéré,

[1] *Nouv. rech. sur la division de l'année des anciens Égyptiens* (Berlin et Paris, 1856, in-8°), et *Matériaux pour servir à l'histoire du calendrier des anciens Égyptiens*, Partie théorique, § 11, n°s 1-6, p. 34-36 (Leipzig, 1864, in-fol.).

[2] *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten*, Beilage IV, p. 427 (Berlin, 1863, in-8°).

que M. de Rougé [1] a confirmée en la modifiant et en la complétant, et qui, solidement établie désormais, se résume dans les deux propositions suivantes :

1° Les signes hiéroglyphiques des saisons expriment des *mots*, qu'il faut lire.

2° La lecture de ces mots, d'accord avec les témoignages de l'antiquité et avec la vraisemblance, prouve que l'année égyptienne avait pour première saison celle de l'inondation, dont le commencement était voisin du lever héliaque du matin de Sirius et du solstice d'été.

Cela posé, revenons à la précession des équinoxes. M. Biot [2], en 1835, attribuait aux Égyptiens la connaissance d'une année tropique vraie, plus courte que celle de 365 jours et 1/4, et réglée, depuis 3000 ans avant notre ère, par l'observation des équinoxes et des solstices; il leur attribuait la connaissance d'une période de 1505 ans, qui, plus longue de 45 ans que la période sothiaque, ramenait en concordance avec l'année tropique vraie une année vague de 365 jours. M. Biot prétendait trouver la preuve de cette double connaissance des Égyptiens dans l'interprétation donnée par Champollion aux figures symboliques des mois, telles qu'on les voit à Edfou et dans le Rameseum de Thèbes; car, suivant M. Biot, par leur signification, ces figures devaient se rapporter à l'année tropique vraie, et leur concordance avec la notation hiéroglyphique des mois de l'année vague de 365 jours sur les deux monuments

[1] Lettre à la suite d'un article de M. Biot, *Journal des Savants*, sept. 1857; *Travaux de M. Biot sur le calendrier et l'astronomie des anciens Égyptiens* (*Revue contemporaine*, 30 novembre 1862, p. 279-283), et surtout, *Note sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier et les dates égyptiennes* (*Revue archéologique*, août 1864, p. 81-87).

[2] *Recherches sur l'année vague des Égyptiens* (*Acad. des sciences*, t. XIII, p. 603-630).

devait exprimer la commémoration d'une de ces époques où le commencement du neuvième mois, pachon, avait coïncidé avec le solstice d'été.

Si l'interprétation de Champollion tombe, il est évident que les conclusions que M. Biot en a tirées doivent tomber avec elle. Mais j'ajoute qu'on devrait rejeter ces conclusions, lors même qu'on admettrait l'interprétation de Champollion, tant pour la notation hiéroglyphique des saisons de l'année vague que pour les figures symboliques correspondant aux douze mois. En effet, suivant Champollion et M. Biot, sur les tableaux d'Edfou et du Ramesseum comme partout, les douze mois exprimés par la notation hiéroglyphique d'après leurs rangs dans les trois saisons sont des *mois vagues* distribués en trois *saisons fictives*, qui se déplacent perpétuellement par rapport aux *saisons réelles*. Il doit donc naturellement en être de même des douze mêmes mois, personnifiés en outre dans les deux mêmes tableaux par douze figures symboliques; car la disposition de ces tableaux indique chaque figure symbolique comme la personnification divine du mois correspondant. Par conséquent, si la notation hiéroglyphique se rapporte aux douze mois de l'année vague, les douze figures doivent s'y rapporter également.

Sans doute, la science moderne a trouvé qu'une période de 1505 ans devait ramener les saisons fictives de l'année vague de 365 jours en concordance avec les saisons réelles correspondantes. Mais les sculptures du Ramesseum et d'Edfou ne prouvent nullement que les Égyptiens aient su que cette période est plus longue que la période sothiaque, ni qu'ils aient su que l'année tropique est plus courte que l'année sothiaque de 365 jours 1/4. Pour faire cette double découverte, il aurait fallu avoir des observations d'équinoxes et de solstices non-

seulement exactes, mais datées dans une chronologie suivie, qui permît d'en mesurer exactement les intervalles de temps. Or c'est là ce qui a toujours manqué aux Égyptiens[1], comme M. Biot lui-même[2] l'a reconnu depuis. Quant à la seconde découverte, nous avons montré qu'elle a très-bien pu échapper aux Égyptiens[3], et en effet leurs monuments n'en offrent pas de traces.

Ainsi, par les figures symboliques des douze mois, comme par la notation hiéroglyphique de ces mêmes mois, quelle que soit l'interprétation qu'on adopte pour cette notation, les tableaux du Ramesseum et d'Edfou doivent exprimer la constitution perpétuelle d'une même forme d'année, et non une antique coïncidence de deux années de longueur différente. Pour que ces deux monuments d'époques si différentes dussent être considérés comme destinés à fixer le souvenir d'une de ces époques, éloignées l'une de l'autre de 1505 ans, auxquelles les saisons fictives de l'année vague et les saisons réelles correspondantes de l'année tropique avaient coïncidé ensemble, il faudrait que cette hypothèse invraisemblable s'appuyât sur des données positives.

M. Biot[4] a senti la nécessité de trouver dans ces deux monuments des preuves de cette hypothèse. Il a voulu montrer que la date de cette coïncidence y est marquée par des observations sidérales liées à la précession des équinoxes. Contre les preuves prétendues de cette assertion, une discussion détaillée serait longue; mais quelques mots suffiront.

Sur le tableau astronomique du monument d'Edfou, cons-

[1] Voyez H. Martin, *Opinion de Manéthon sur la durée totale de ses trente dynasties*, p. 31-33 (*Revue archéol.* 1860).

[2] *Rech. sur quelques dates absolues, etc.* p. 5-6 (*Acad. des inscr.* t. XXIV).

[3] Voyez ci-dessus, § 4.

[4] *Rech. sur l'année vague des Ég.* (*Académie des sciences*, t. XIII, p. 630-657).

truit en 275 avant J. C., M. Biot a cru voir l'indication préméditée des époques, distantes entre elles de 1505 ans, où le solstice d'été vrai, se déplaçant dans l'année sothiaque en vertu du mouvement du point solsticial par rapport aux étoiles, revenait en coïncidence avec le commencement de pachon, neuvième mois de l'année vague. Trompé par un dessin inexact de Champollion, M. Biot a cru voir sur ce tableau deux truies, qui représenteraient le sixième mois, méchir, et le septième mois, phaménoth. Mais ces deux truies prétendues sont des hippopotames[1]. Ensuite, trompé par une fausse étymologie du mot grec Ὑάδες, et supposant faussement que ce nom grec d'un petit groupe d'étoiles devait être la traduction d'un symbole égyptien, M. Biot a cru que les deux *truies* prétendues signifiaient les *Hyades*. Près d'elles se trouvent les légendes *grand feu* et *petit feu*[2], qu'il a plu à M. Biot de considérer comme signifiant *lever cosmique* et *lever héliaque* des Hyades *à l'équinoxe vernal*. Or il est vrai qu'en 3285, de même qu'en 275 et qu'en 1780 avant J. C., le commencement du neuvième mois, pachon, tombait sur le solstice d'été; mais, d'une part, en 3285 seulement, et non en 275, ni en 1780, les Hyades étaient près du point équinoxial; d'autre part, en 1780 seulement, et non en 3285, ni en 275, le lever cosmique des Hyades avait lieu en méchir. Ainsi, même en adoptant l'interprétation de Champollion pour l'ordre des saisons égyptiennes, même en prenant les deux hippopotames du monument d'Edfou pour deux truies, les deux truies prétendues pour les Hyades, et les légendes *grand feu* et *petit feu* pour l'indication du *lever cosmique*

[1] Voyez la grande *Description de l'Égypte* (in-fol.), vol. I, planche 63; M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 139, et M. Brugsch, *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier égyptien*, Partie théorique, § 12, p. 53.

[2] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 139.

et du *lever héliaque* des Hyades *à l'équinoxe vernal,* même au prix de toutes ces erreurs accumulées, on n'arriverait à trouver sur le monument d'Edfou qu'une commémoration contradictoire, qui, convenant *en partie* à chacune de ces deux époques, distantes entre elles de 1505 ans, et antérieures l'une de 1505 ans et l'autre de 3010 ans à l'époque du monument, ne conviendrait *en somme* à aucune époque. Le résultat serait donc aussi inacceptable en lui-même que le sont les moyens employés pour l'obtenir.

Dans le tableau du Ramesseum, M. Biot croit retrouver la même combinaison impossible de ces deux mêmes commémorations contradictoires entre elles. Mais ici l'illusion est plus évidente encore. Car les deux truies prétendues du monument d'Edfou sont remplacées, dans le tableau du Ramesseum, par deux chacals, symboles de l'horizon oriental et de l'horizon occidental[1]. Or l'horizon oriental est la place du lever héliaque et du lever cosmique du matin, et c'est bien de ces deux levers qu'il s'agit ici pour les Hyades. Suivant M. Biot, les Hyades seraient *sous-entendues* à l'horizon oriental sur le monument : comme si l'objet essentiel d'un tableau symbolique pouvait se sous-entendre! Par une compensation étrange, à l'horizon occidental, où les Hyades ne devraient pas être, M. Biot croit les trouver exprimées par une tête de taureau : comme si, soit en particulier la figure de la constellation grecque du Taureau, dans la tête duquel sont les Hyades, soit, en général, les douze figures du zodiaque grec, appartenaient à la sphère égyptienne du temps de Ramsès!

C'est là une erreur que M. Biot, comme tant d'autres savants, admettait sans examen en 1835, mais qu'il n'a plus

[1] Voyez M. Biot, *Acad. des sciences,* t. XIII, p. 641. Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. Ier, p. 140, et M. Brugsch, *Matériaux, etc.* Partie théorique, p. 53.

soutenue depuis 1845, c'est-à-dire depuis sa mémorable discussion académique contre M. Letronne[1]. Dans un Mémoire[2] publié en 1853, M. Biot a contribué lui-même à détruire cette fausse hypothèse, en prouvant la différence complète de l'antique sphère égyptienne et de la sphère grecque. Ce n'est donc pas contre l'opinion définitive de M. Biot que nous allons discuter ici; ce n'est pas contre une opinion qui lui ait appartenu plus qu'à beaucoup d'autres savants; c'est contre tous les partisans du fameux *taureau équinoxial*, témoin prétendu de la précession des équinoxes depuis une époque antérieure de 2,500 ou 3,000 ans à celle d'Hipparque : hypothèse qui avait séduit autrefois M. Letronne lui-même, comme il en fait l'aveu[3].

Il serait long de discuter la signification du *taureau équinoxial*, du *lion solsticial* et du *scorpion équinoxial*, signalés sur divers monuments égyptiens, dont quelques-uns appartiennent aux temps pharaoniques, et desquels on a voulu conclure que les Égyptiens, dès ces temps reculés, connaissaient la précession des équinoxes. Mais quelques mots peuvent suffire pour faire justice de cette conclusion.

Ce taureau, ce lion et ce scorpion, mêlés à d'autres figures non zodiacales sur de vieilles sculptures égyptiennes, ne sont pas des *signes* du zodiaque mobile par rapport aux points équinoxiaux, c'est-à-dire que ces trois figures ne sont pas, comme l'a cru Fourier, des *dodécatémories égales* dont la position en longitude change par rapport à ces points sur le zodiaque fixe; et elles ne sont pas davantage des *constellations* zodiacales, comme l'ont cru M. Jomard, M. Biot et tant d'autres. Car jamais les Égyptiens, avant l'époque des Ptolémées, ni même avant

[1] *Acad. des inscr.* t. XVI, part. II, p. 1-210.

[2] *Sur un calendrier astron. et astrol. trouvé à Thèbes, en Égypte*, Mém. II et dernier (*Acad. des sciences*, t. XXIV).

[3] *Acad. des inscr.* t. XVI, part. II, p. 106.

l'époque des empereurs romains, n'ont employé des figures du zodiaque grec pour représenter soit les *signes* de ce zodiaque, soit les *constellations* grecques qui ont donné leurs noms à ces signes. Voilà ce que M. Letronne[1] a démontré dès 1824, et M. Biot lui-même[2], abandonnant tacitement ses anciennes hypothèses, a confirmé cette vérité historique, lorsqu'en 1853 il a publié ses *Recherches sur les constellations des Égyptiens.*

Cependant nous ferons ici une réserve, que nous répéterons en parlant des monuments mithriaques. Quoique nous soyons bien convaincu que, sur les monuments égyptiens, l'équinoxe vernal n'est pas exprimé par le taureau, ni le solstice d'été par le lion, ni l'équinoxe d'automne par le scorpion, l'objet de notre discussion présente nous permettrait pourtant d'accepter provisoirement cette hypothèse. Mais ce que nous ne pouvons pas admettre un seul instant, même à titre d'hypothèse, c'est que ce taureau, ce lion et ce scorpion représentent les *constellations* ou les *signes* homonymes du zodiaque grec mobile par rapport aux équinoxes[3].

Les opinions que nous venons d'écarter brièvement sont

[1] *Obs. crit. et archéol. sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité* (1824, in-8°, 118 p.); *Sur l'origine des zodiaques prétendus égyptiens* (1837, in-8°, Extr. de la *Revue des Deux Mondes*); *Sur l'origine du zodiaque grec, etc.* (1840, in-4°, 59e p. Extr. du *Journal des Savants*, 1839-1840); *Analyse critique des représentations zodiacales, etc.* (*Acad. des inscr.* 1845, t. XVI, part. II).

[2] *Sur un calendrier astron. et astrol. trouvé à Thèbes, en Égypte* (*Acad. des sciences*, 1853, t. XXIV).

[3] Porphyre (*Antre des Nymphes*, ch. XXIV, p. 23, éd. Van Goëns) indique le taureau comme symbole de l'équinoxe vernal, mais c'est en parlant des doctrines mithriaques gréco-romaines. Plutarque (*Isis et Osiris*, ch. XXXVIII) indique le lion comme symbole de l'inondation annuelle de l'Égypte; mais il parle expressément du *signe zodiacal* du lion, que le soleil parcourait pendant le fort de la crue du Nil. Il ne faut donc pas rapporter ce symbole à l'antique sphère égyptienne, mais à cette sphère transformée par l'introduction du zodiaque grec, ni aux plus anciens temps de l'Égypte, mais au temps de Plutarque, qui, en effet, parle ici au présent.

désormais insoutenables; mais pourtant elles méritaient d'être mentionnées, à cause de la grande vogue qu'elles ont eue jusqu'à une époque peu éloignée de nous, et à cause du mérite distingué de leurs auteurs. Quant à d'autres opinions peu connues et peu dignes de l'être, qui supposent de même chez les anciens Égyptiens la notion de la précession des équinoxes, et qui ont pour auteurs, l'une M. Thilorier[1], l'autre M. Seyffarth[2], elles portent en elles-mêmes leur réfutation évidente pour tout lecteur un peu compétent.

[1] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences,* 5 octobre 1840, t. XI, p. 570-573. Comparez M. Henry, *l'Égypte pharaonique,* t. I, p. 69 et p. 83 et suivantes. Deux légendes arabes aussi absurdes que contradictoires indiquent deux dates très-différentes pour la construction des pyramides de Memphis. L'une de ces deux dates, indiquée expressément comme antédiluvienne, est antérieure de 3921 ou 4941 ans à l'hégire, et par conséquent de 3484 ou 3474 ans à l'ère chrétienne. L'autre date, liée à un faux calcul de la précession des équinoxes, fixe cette construction à 72,000 ans avant l'hégire. M. Thilorier, transformant les *ans* en *mois lunaires sidéraux,* réduit les 72,000 ans à quarante-cinq siècles. Puis, après avoir fabriqué ainsi cette date, il prétend la retrouver dans des inscriptions de la pyramide de Chéops, inscriptions qui, suivant lui, noteraient un lever de l'étoile Véga de la Lyre, arrivé *à midi,* le jour du solstice, à l'époque de la construction, et observé en plein jour, sans doute avec un télescope antédiluvien! Mais, dans ces inscriptions, comme M. Thilorier l'avoue, ni l'étoile Véga, ni la Lyre ne sont désignées: il faut les y deviner. La constellation de la Lyre est nommée dans la seconde légende arabe; mais, au lieu d'un *lever solsticial* de cette constellation *à midi, antérieur de quarante-cinq siècles à l'ère chrétienne,* suivant un calcul de Thilorier, il y est question de la *présence de la Lyre dans le signe du Cancer 72,000 ans avant l'hégire.*

[2] *Berichtigungen der. . . . Chronologie,* p. 106-113 et 137-203, surtout p. 140-148. Comparez M. Uhlemann, *Thoth oder die Wissenschaften der Ægypter,* p. 234. Pour trouver dans des tableaux égyptiens les douze signes du zodiaque grec, M. Seyffarth n'a pas besoin d'y voir les figures de ces douze signes; car chacune de ces figures a, suivant lui, chez les Égyptiens, de nombreux équivalents, qu'il reconnaît au premier coup d'œil, malgré leur entière différence. C'est ainsi qu'à l'aspect d'un tableau égyptien quelconque, il en dit la date sans hésiter, parce qu'il y trouve marquées les positions des planètes dans un zodiaque mobile, que certainement, suivant lui, les Égyptiens savaient distinguer du zodiaque fixe. Dans un autre Mémoire (*Sur la période égyptienne du phénix,* part. II, § 9), nous avons discuté trop longuement d'autres illusions de M. Seyffarth.

Hâtons-nous de résumer ce long chapitre.

1° Nous avons prouvé (§§ 1 et 2), par des documents égyptiens, grecs et romains, que les anciens Égyptiens n'ont connu ni la précession des équinoxes, ni une année tropique plus courte que l'année sothiaque de 365 jours 1/4.

2° Nous avons montré (§ 3) qu'aucun document de l'antiquité grecque et romaine n'attribue aux anciens Égyptiens ces connaissances, et que les documents byzantins et arabes qui les leur attribuent sont de nulle valeur.

3° Nous avons répondu (§§ 3, 4 et 5) à diverses objections, savoir : à celles d'après lesquelles il serait incroyable que les Égyptiens n'eussent pas possédé ces mêmes connaissances (§ 4), et à celles d'après lesquelles on en trouverait l'indice, soit dans leurs traditions et dans leurs périodes de temps (§ 3), soit sur leurs monuments astronomiques (§ 5).

Sur ce point capital de l'histoire de l'astronomie égyptienne, nous croyons en avoir dit assez pour convaincre les esprits les plus difficiles. Cependant des doutes pourraient renaître, si la notion de la précession des équinoxes était constatée chez des peuples avec lesquels les Égyptiens se trouvaient en rapport. Nous allons suivre nos adversaires sur cet autre terrain, qui ne leur sera pas plus favorable.

CHAPITRE III.

LES CHALDÉENS ET LES PERSES ONT IGNORÉ LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES.

Nous commencerons par la Babylonie et la Perse : la Babylonie, sur laquelle l'Égypte, depuis la dix-huitième dynastie jusqu'au milieu de la vingt-unième, a exercé, pendant près de cinq siècles, du XVII[e] au XII[e] avant notre ère, une influence

dominatrice[1]; et la Perse, qui, devenue maîtresse de la Babylonie, a subjugué l'Égypte, et qui, de l'époque de Cambyse à celle d'Alexandre, l'a gardée sous son pouvoir pendant près de deux siècles, sauf une interruption d'un peu plus d'un demi-siècle. Il faut avouer que, si la notion de la précession des équinoxes était antique chez les Chaldéens ou chez les Perses, il serait difficile de concevoir comment les Égyptiens auraient pu l'ignorer entièrement. Mais les Chaldéens et les Perses l'ont-ils connue? Non, comme il nous sera facile de le montrer. Ensuite nous examinerons, à titre d'objections, les preuves prétendues de l'opinion contraire.

§ 1er.

Notre preuve a été faite d'avance à propos de l'Égypte[2]: nous n'avons plus besoin que de la rappeler et de montrer qu'elle s'applique aux Chaldéens et aux Perses, tout aussi bien qu'aux Égyptiens.

Depuis l'époque d'Alexandre, la Babylonie étant tombée et restée au pouvoir des Grecs, de même que l'Égypte, les doctrines des Chaldéens ont été bien connues des Grecs. Des observations astronomiques chaldéennes, postérieures à l'ère de Nabonassar, furent apportées de bonne heure en Grèce, peut-être déjà par Eudoxe[3]. Hipparque s'en est servi. Mais il n'y a trouvé aucune indication, ni de la précession des équinoxes, ni d'une année tropique plus courte que l'année chaldéenne de 365 jours un quart. C'est dans la comparaison de ses propres observations avec des observations grecques peu an-

[1] Voyez M. de Rougé, *Mém. sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, nos de juin à septembre 1858).

[2] Voyez ci-dessus, chap. II, § 2.

[3] Voyez M. Letronne, *Journal des Savants*, nov. 1839, p. 661.

ciennes, qu'Hipparque a trouvé les seuls indices qu'il ait pu réunir en faveur de ces deux notions, qui, considérées comme paradoxales, n'obtinrent, pendant bien des siècles, que peu de faveur chez les Grecs et les Romains[1]. L'astronome chaldéen Séleucus de Babylone écrivait en grec vers l'époque d'Hipparque[2]. Son nom, cité pour d'autres doctrines astronomiques[3], ne l'a jamais été en faveur de ces deux notions controversées, qui ne sont attribuées aux Chaldéens par aucun auteur antérieur au VIe siècle de notre ère.

L'astrologie chaldéenne a été enseignée en langue grecque par le Chaldéen Bérose dès les premiers temps de l'empire des Séleucides[4], plus tard par le Chaldéen Teucer de Babylone[5], plus tard encore par les deux astrologues et théurges chaldéens, père et fils, qui portaient le nom de Julien[6]. Les Grecs et les Romains cultivèrent avec ardeur l'astrologie chaldéenne plus ou moins modifiée. Pendant des siècles, la précession des équinoxes n'y tint aucune place, et, quand elle s'introduisit dans les écrits d'un petit nombre d'astrologues grecs, ce fut à titre de doctrine hétérodoxe, et pourtant sous une forme atténuée, sous la forme de la précession oscillatoire, qui était,

[1] Voyez ci-dessus, chap. II, § 2, et ci-après, chap. IV, § 2.

[2] Séleucus avait été cité par Hipparque (voyez Strabon, I, I, § 9, p. 6 Cas.), et il avait combattu une opinion du grammairien Cratès (voyez Stobée, App. e Ms. Florent. t. IV, p. 437-438, Gaisford). Il vivait donc, comme Hipparque et Cratès, au IIe siècle avant notre ère.

[3] Voyez Plutarque, *Quest. plat.* VIII, I; Stobée, App. e Ms. Florent. t. IV, p. 437-438 (Gaisford), et *Ecl. phys.* I, XXII, t. I, p. 440 (Heeren), le faux Plutarque, *Op. des philos.* III, XVII, et II, I; Strabon, I, I, § 8, p. 6, et III, V, § 8, p. 174. Comparez Strabon, XVI, I, § 6, p. 739.

[4] Voyez Vitruve, IX, II (IV), et VI (VII), t. I, p. 247 et 255 (Schneider); Pline, VII, XXXVII, § 123, t. II, p. 39 (Sillig.); Sénèque, *N. Q.* III, XXIX; Josèphe, *Contre Apion*, I, XIX.

[5] Voyez Démophile, *Schol. in Ptolemæi Quadrip.* p. 200 (Bâle, 1599, in-fol.), et Psellus, cité par Fabricius, *B. Gr.* t. II. p. 517-518 (Vet. ed.). Comparez p. 510.

[6] Voyez les textes cités par Lobeck, *Aglaophamus*, I, XIV, p. 98-104, et par Thilo, *De cœlo empyreo*, part. II, p. 8.

comme nous le verrons[1], un compromis entre la fixité absolue des points équinoxiaux, admise par les disciples fidèles des Chaldéens et des Égyptiens, et la révolution complète de ces points, admise par les disciples fidèles d'Hipparque.

Les doctrines des mages de la Perse furent transmises aux Grecs par deux mages connus sous le nom d'Ostanès[2], dont l'un vint en Grèce avec Xercès, et dont l'autre fut contemporain d'Alexandre le Grand[3], puis par le péripatéticien Eudème[4], et par le péripatéticien Hermippe, auteur d'un Traité sur les mages et interprète grec des doctrines de Zoroastre[5], puis par une foule d'auteurs grecs, qui continuèrent cette initiation[6]. Ces doctrines superstitieuses, dans lesquelles l'astronomie et l'astrologie tenaient une place secondaire[7], se mêlèrent avec celles des Chaldéens et avec celles des platoniciens grecs : de ce mélange sortirent les *Oracles magiques* et *chaldaïques*[8] et les

[1] Chap. IV, § 2.

[2] Suivant Suidas (au mot Ὀσϊᾶναι), ce serait un nom appellatif.

[3] Voyez Pline, XXX, I, s. 2, §§ 8 et 11, et XXX, II, s. 5, § 14, t. IV, p. 379-380, 381 et 382 (Sillig), et Diogène de L. I, prooem. s. 2.

[4] Voyez Damascius, *Problèmes et solutions sur les premiers principes*, p. 384 (Kopp).

[5] Voyez Pline, XXX, I, s. 2, § 4, t. IV, p. 378 (Sillig), et Diogène de L. I, prooem. s. 8.

[6] Outre Pline et Diogène, voyez Porphyre, *Antre des Nymphes*, ch. VI, p. 7 (Van Goens), et *Abstin.* II, LVI, p. 202; IV, XVI, p. 348-349 et 351 (J. de Rhoer); Proclus, *Sur le Timée*, p. 64 B (Bâle), ou p. 149 (Schneider); Damascius, *Probl. et sol. sur les premiers principes*, p. 384 et 296 (Kopp), et morceaux inédits, VII, p. 111-112 (Ruelle). Comparez Cicéron, *Div.* I, XXIII et XLI; Origène, *Contre Celse*, I, LVII, et LX; Minucius Felix, *Octavius*, p. 371 (Gronov.), et le faux saint Basile, *Hom. in Christ. Gener.* t. II, Append. p. 600 C (Bened.).

[7] Voyez Justin, *Hist.* I, I. Comparez Dinon et Hermodore dans Diogène de L., I, prooem. s. 8; le faux Clément de Rome, *Reconnaissances*, IV, XXVII-XXIX, tr. lat. de Rufin, p. 125-126 (Gersdorf); Suidas, aux mots Ἀσϊρονομία et Ζωροάσϊρης.

[8] Voyez Porphyre, *De la philosophie à tirer des oracles*, fragm. (ed. G. Wolf, Berlin, 1856, in-8°); Damascius, *Probl. et sol.* p. 115, 130, 170, 172, 187, 195, 198, 199, 241, 243, 268, 270, 291, 346, 372, 379 (Kopp), et morceaux inédits, I, IV et IX, p. 92-93, 100 et 115 (Ruelle), et les textes de Proclus et d'autres auteurs cités par Thilo, *De cœlo empyreo*, part. I et II (Halle, 1839, in-4°), et par Lobeck, *Aglaophamus*, I, XIV, p. 98-111.

symboles mithriaques. Toutes ces importations de l'Orient obtinrent une grande faveur dans le monde gréco-romain. Dans tout cela, aucun autêur antérieur au VI[e] siècle de notre ère n'a signalé aucune trace de la précession des équinoxes. On n'en trouve non plus aucune trace dans ce qui reste de l'*Avesta*[1], ni dans des ouvrages que la Perse a produits à une époque plus récente, et qui contiennent des restes plus ou moins altérés de la doctrine physique et cosmographique des mages, par exemple dans l'*Ardâ-Vîrâf-Nâme,* imitation du livre grec de l'*Ascension d'Isaïe,* composée au III[e] siècle de notre ère par ordre du premier roi Sassanide[2], et dans le *Boundéesch,* rédigé par les Perses après la conquête arabe[3]. Suivant ces deux ouvrages, le ciel des étoiles est plus bas et plus rapproché de la terre que ceux de la lune et du soleil[4]. Suivant le *Boundéesch*[5], la terre est entourée d'une haute chaîne de montagnes, derrière laquelle les astres se lèvent et se couchent, et derrière laquelle ils reviennent du couchant au levant. Jean de Lydie[6] savait que Zoroastre plaçait le soleil au-dessus des étoiles fixes. Le superstitieux empereur Julien[7] connaît aussi cette étrange opinion; mais, à l'exemple des *Oracles chaldaïques* grecs, il

[1] Voyez Spiegel, *Avesta, die heiligen Schriften der Parsen,* 3 vol. in-8° (Leipzig, 1652-1863).

[2] Voyez la trad. angl. de Pope (Londres, 1816, in-8° de 123 p.). Comparez M. de Saint-Martin, *Acad. des inscr.* t. XIV, part. II, p. 103-104 et 125, et surtout M. Spiegel, *Avesta,* t. I, p. 21-23.

[3] Voyez la trad. fr. d'Anquetil Duperron, à la suite du *Zend-Avesta.*

[4] Voyez le *Vîrâf-Nâme*, cité par M. de Saint-Martin (*Acad. des inscr.* t. XIV, part. II, p. 184), qui a tort d'ajouter entre parenthèses qu'il s'agit du ciel et des étoiles *mobiles* seulement, et le *Boundéesch* (*Zend-Avesta* d'Anquetil Duperron, t. II, p. 356 et 364). Comparez le *Zerduscht-Nâme, ibidem,* t. I, part. II, p. 28-29; Anquetil Duperron, *Acad. des inscr.* anc. série, t. XXXVII, p. 628, et Creuzer, *Religions de l'antiquité,* trad. de M. Guigniaut, III, II, t. I, p. 328 et 712.

[5] *Zend-Avesta* d'Anquetil Duperron, t. II, p. 357 et 364-365. Comparez t. I, part. II, p. 30.

[6] *Des mois,* II, VI, p. 16 (Bekker).

[7] *Discours sur le soleil roi,* p. 148 A (Spanheim).

l'interprète[1] en ce sens qu'au-dessus de notre soleil, de la lune, des planètes et des étoiles fixes, il y a un autre soleil supérieur, le soleil du *ciel éthéré,* qui n'a au-dessus de lui que le *ciel empyrée*[2]. C'est là, dit l'empereur philosophe[3], un dogme révélé par les dieux, tandis que les opinions des astronomes sur les sphères célestes ne sont que des hypothèses, qui ne tirent leur vraisemblance que de leur accord avec les phénomènes.

Le philosophe Proclus disait qu'il aurait voulu pouvoir détruire tous les autres livres, pour ne garder que les *Oracles magiques et chaldaïques* avec le *Timée* de Platon[4]. Il mettait dans son estime les mages de la Perse au même niveau que les Chaldéens de l'Assyrie et que les prêtres de l'Égypte[5]. S'il avait trouvé chez les Perses ou chez les Chaldéens la notion de la précession des équinoxes, il l'aurait admise, lors même qu'elle aurait été niée par Hipparque et par Ptolémée. Mais, comme nous l'avons vu[6], il la rejette, malgré les observations grecques, parce que les observations, bien plus antiques des Égyptiens et des Chaldéens, et surtout leur science astronomique révélée par les dieux, la condamnent.

En effet, Diodore de Sicile[7] dit que, suivant les Chaldéens, les planètes ont un mouvement propre, tandis que les fixes n'ont qu'un seul mouvement toujours le même, c'est-à-dire le mouvement diurne autour de la terre, d'orient en occident.

Ainsi les Grecs et les Romains connaissaient les doctrines

[1] P. 130 et suiv. (Spanheim).

[2] Voyez Thilo, *De cœlo empyreo,* part. III (Halle, 1840, in-4°).

[3] *Discours sur le soleil roi,* p. 148 A (Spanheim).

[4] Voyez Marinus, *Vie de Proclus,* ch. XXXVIII (Boissonade).

[5] *Sur le Timée,* p. 31 C, 64 BC et 277 DF (Bâle), p. 71, 149, 671-672 (Schneider). Comparez p. 264 D, 273 BC et 285 F-286 A (Bâle), p. 639, 661 et 691-692 (Schneider).

[6] Chap. II, § 2.

[7] II, 31.

astronomiques des Chaldéens et des Perses. Ils savaient que la notion de la précession des équinoxes était étrangère à ces doctrines. On invoquait contre cette notion l'autorité scientifique et religieuse des Chaldéens et des mages. Des philosophes grecs, comme Proclus et l'empereur Julien, dans leur respect fanatique pour cette autorité sacrée à leurs yeux, lui sacrifiaient volontiers les découvertes de la science grecque.

§ 2.

Cependant, au IXe siècle de notre ère, Albategni attribue aux Chaldéens, de même qu'aux Égyptiens, une année de 365 jours, 6 heures et 11 minutes, en ajoutant que, suivant Ptolémée, c'était une année sidérale distincte de l'année tropique. Nous avons montré[1] par quelle série d'erreurs et de malentendus Albategni avait tiré cette assertion d'un texte grec qui n'est pas de Ptolémée, et qui ne concerne ni les Égyptiens, ni les Chaldéens, mais quelques astrologues grecs. Nous n'avons donc besoin de rien ajouter ici contre l'opinion de Fréret[2], de Bailly[3], de Fourier[4] et de M. Lepsius[5], qui, sur cette seule autorité, affirment que les Chaldéens avaient évalué l'année sidérale à 365 jours, 6 heures et 11 minutes, avec une erreur qui ne dépasse pas deux minutes. Nous répéterons seulement que ces savants ont doublement tort d'en conclure que les Chaldéens, connaissant presque exactement la valeur de la précession annuelle en temps, devaient avoir une année tropique presque exacte de 365 jours, 50 minutes et 48 secondes

[1] Chap. II, § 3, p. 369-373.

[2] *Acad. des inscr.* t. XVI, Mém. p. 214-215.

[3] *Astr. anc.* V, XV, p. 149, et Ecl. IV, XLIV, p. 392; *Astr. ind. et orient.* p. 219 et 271.

[4] *Rech. sur les sciences et le gouv. de l'Égypte*, Intr. (*Descr. de l'Ég. Antiq. Mém.* t. I, p. 818-819, in-fol.).

[5] *Chron. der Æg.* t. I, p. 297.

environ. Ces savants oublient[1] qu'une évaluation très-approchée de l'année sidérale peut résulter de la combinaison d'une année tropique beaucoup trop forte avec une précession annuelle beaucoup trop faible ; et nous avons vu que tel était précisément le cas de ces astrologues grecs dont Théon d'Alexandrie a parlé, et au lieu desquels Albategni a nommé par erreur les Chaldéens et les Égyptiens. C'est donc là une question jugée. Mais nous avons à examiner d'autres documents d'où l'on a voulu conclure aussi que les Perses connaissaient la précession des équinoxes.

Celse[2] dit que, dans les mystères mithriaques des Perses, on trouve une représentation de deux révolutions célestes, dont l'une est celle des étoiles fixes et l'autre celle des planètes. Bailly[3] veut que cette révolution des fixes soit la précession des équinoxes. Mais le sens évident de ce passage est que les Perses, de même que les Chaldéens, les Égyptiens, les Grecs et les Romains, n'admettant pas la rotation quotidienne de la terre sur son axe, croyaient à la réalité de la révolution quotidienne apparente de la sphère des étoiles fixes autour de la terre, d'orient en occident, et à un mouvement obliquement contraire, par lequel le soleil, la lune et les planètes, emportés par le mouvement diurne de la sphère des fixes, se déplaçaient d'occident en orient dans cette sphère. Ce qu'il y avait de particulier aux Perses, c'étaient, d'une part l'ordre étrange qu'ils assignaient aux corps célestes à partir de la Terre, d'autre part les voyages qu'ils attribuaient aux âmes à travers les sphères célestes, comme Celse l'indique.

[1] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. II, § 4, n° 2, p. 103-111.

[2] Dans Origène, *Contre Celse*, VI, XXII.

[3] *Astr. anc.* V, 15, p. 149, et Écl. IV, XLIV, p. 392-393.

Dans un passage du *Boundéesch*[1], il est question d'une période astrologique de 1,2000 ans, qui embrasserait l'existence totale du monde, et dans laquelle chaque millier d'années serait sous la présidence d'un des douze signes du zodiaque. S'il fallait en croire Suidas[2], cette croyance orientale se serait retrouvée chez les Étrusques. Bailly[3], Daunou[4] et Seyffarth[5], croient y reconnaître une révolution entière de la précession des équinoxes, que les Perses et les Étrusques auraient évaluée à 3° par siècle. Cette opinion ferait peu d'honneur à ces deux peuples; car il y aurait plus d'erreur à faire la précession de 3° par siècle qu'à la faire nulle. Mais, d'après le langage de tous les astrologues anciens, les douze signes du zodiaque sont les dodécatémories d'un zodiaque *fixe,* et non d'un zodiaque *mobile* par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux. La précession des équinoxes, niée ou négligée par les astrologues, n'entrait pas dans le calcul de la *grande année cosmique :* cette *grande année* était marquée par le retour de toutes les planètes en conjonction dans le signe du Cancer, où, disait-on, elles s'étaient trouvées à l'origine du monde et qui avait présidé à cette origine[6]. Peut-être chacun des douze milliers d'années, suivant le *Boundéesch,* devait voir les sept planètes en conjonction dans un des douze signes, sous la présidence duquel ce douzième de la vie du monde était placé. Ainsi la précession des équinoxes serait étrangère à cette superstition, comme elle

[1] *Zend-Avesta* d'Anquetil Duperron, t. II, p. 420. Comparez un passage du *Modjmel el Tavarick, ibidem,* p. 352, note.

[2] Au mot Τυῤῥηνία. Comparez Creuzer, *Rel. de l'antiq.* trad. de M. Guigniaut, t. II, p. 405-408.

[3] *Astr. anc.* Ecl. IV, XLIV, p. 392-393.

[4] *Cours d'études hist.* t. III, p. 251.

[5] *Berichtigungen, etc.* p. 129. Il fait dire au *Boundéesch* ce qu'il ne dit pas.

[6] Voyez Proclus, *Sur le Timée,* p. 270 C-271 B (Bâle), p. 645-647 (Schneider), et J. Philoponus, *De la création du monde,* IV, XIV, p. 555 (Gallandius). Comparez Censorin, *De die nat.* chap. XVIII, et mes *Études sur le Timée,* note XXIV, t. II, p. 78-80.

l'était à l'astrologie en général. Mais, quand bien même la notion de la précession se trouverait dans le *Boundéesch*, et quand bien même elle serait attribuée aux Étrusques par Suidas, il ne serait pas prouvé pour cela que cette notion eût appartenu aux Perses ou aux Étrusques. Car, pour ces derniers, Suidas tout seul est une autorité trop peu sûre[1], et le *Boundéesch* contient d'une part des emprunts faits aux Grecs, aux Indiens et aux Arabes[2], d'autre part des doctrines des Parses, très-différentes de celles des anciens Perses. La période de 12,000 ans n'est pas grecque, mais elle n'appartient pas non plus à l'antique magisme, ni aux sectateurs fidèles de Zoroastre : elle appartient à une secte plus récente, à celle des Zervanites[3].

§ 3.

Avant d'arriver aux monuments mithriaques, il est nécessaire de nous occuper du zodiaque des Perses et des Chaldéens ; car les monuments mithriaques sur lesquels on a cru découvrir des indications relatives à la précession des équinoxes sont d'une époque où les doctrines des mages de la Perse et des Chaldéens s'étaient fondues ensemble et avec certaines doctrines des platoniciens grecs et romains. Avant d'interpréter ces monuments au point de vue astronomique, il faut donc tâcher d'y distinguer ce qui est perse ou chaldéen de ce qui est grec ou romain. Pour faire cette distinction, il y a une question préliminaire à résoudre : les Perses ou les Chaldéens

[1] Plutarque (*Sylla*, chap. VII) suppose, au contraire, que les Étrusques ne comptaient que huit âges, sans aucun rapport avec le zodiaque.

[2] Voyez M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 308-310, 315, 317, 319 et 327; M. Langlès, *Notices et extraits des mss.* t. VII, p. 232-236, et M. Sédillot, *Hist. des Arabes*, p. 214-215, 230, 351, 357 et 359.

[3] Voyez M. Spiegel, *Avesta*, t. II, p. 220-223.

avaient-ils, avant les Grecs, un zodiaque pareil au zodiaque grec?

D'abord, en ce qui concerne les Perses, il n'y a aucun motif de le croire. On ne trouve aucune trace de ce zodiaque dans les livres Zends[1]. Scaliger[2] a tiré d'un livre manuscrit d'Aben-Esra, intitulé *Le Commencement de la sagesse,* une sphère perse, dans laquelle, suivant sa remarque, les figures diffèrent entièrement de celles des constellations grecques, sauf l'homonymie fortuite d'un petit nombre de constellations situées en des régions différentes du ciel, et il est impossible d'y trouver rien qui ressemble à la série des douze signes du zodiaque grec. On trouve dans le *Boundéesch*[3] deux divisions du ciel étoilé, l'une en vingt-huit parties, qui sont les vingt-huit *mansions* du zodiaque lunaire, l'autre en douze parties, qui sont les douze *signes* du zodiaque solaire. Le *Boundéesch* leur donne douze noms qui sont la traduction des douze noms grecs, y compris celui du signe de la *Balance,* substitué aux *Serres du Scorpion* par les Grecs alexandrins. C'est là un emprunt fait aux Grecs dans cet ouvrage rédigé après l'établissement de l'islamisme. Les autres noms d'étoiles et de constellations qu'on trouve dans le *Boundéesch*[4] n'ont aucun rapport avec les noms grecs, et il en est de même des étoiles nombreuses nommées dans les livres Zends[5].

Quant aux Chaldéens, il est certain[6] qu'ils ont eu de bonne heure la notion du zodiaque, c'est-à-dire d'une zone céleste,

[1] V. Spiegel, *Avesta,* t. I, p. 272-276.

[2] Excursus I sur le livre V de Manilius (*Poët. lat. min.* t. VI, p. 612-632, Lemaire).

[3] *Zend-Avesta,* traduct. d'Anquetil Duperron, t. II, p. 349, 357, 359 et 402-403.

[4] *Zend-Avesta,* trad. d'Anquetil Duperron, t. II, p. 349, 350-356 et 370.

[5] Voyez Spiegel, *Avesta,* t. I, Exc. I. p. 272-276. Comparez *Vendidad,* IX, 126, t. I, p. 251; *Yaçna,* I, 35, III, 49, XVII, 24, XXVII, 5, t. II, p. 40, 52, 91, 112; *Khorda-Avesta,* VII, 2, XXIV, XXVIII, 25-32, XXIX, 43-44, XXXIV, 5-7, XXXVI, XLIV, 13, t. III, p. 9, 63-74, 110, 119, 121, 170, 171, 185 et 200 (Spiegel).

[6] Voyez Diodore de Sic. II, XXX.

qui, coupée dans sa largeur en deux parties égales par l'écliptique, route annuelle du soleil, contenait les routes de la lune et des cinq planètes, et qu'ils divisaient cette zone, dans sa longueur, en douze parties égales, fixes par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux. Il est probable que les Grecs leur ont emprunté cette notion du zodiaque et de sa division duodécimale, conséquence naturelle de la division de l'année solaire chaldéenne en douze mois, et fondement de la division chaldéenne du nychthémère en douze heures équinoxiales doubles[1]. Mais ensuite les Égyptiens, les Chaldéens, les Indiens, et plus tard les Arabes et les Persans, ont emprunté aux Grecs les noms et les figures des douze constellations inégales et des douze signes égaux du zodiaque[2]. Quand l'opinion que nous venons de résumer a été exprimée par M. Letronne, elle a semblé d'abord un paradoxe; mais, depuis ce temps, elle a été acceptée par la plupart des juges les plus compétents[3]. Nous allons montrer, en peu de mots, qu'elle repose sur une interprétation exacte des faits et des témoignages de l'antiquité.

Commençons par les faits. Si, comme le veulent Ideler[4], M. Lassen[5] et M. Lepsius[6], les Chaldéens avaient transmis

[1] Voyez Hérodote, II, CIX, et le papyrus astronomique du Louvre, col. 16, p. 66-67. (*Notices et extraits des mss.* t. XVIII, part. II.) Comparez M. Letronne, *Journal des Savants*, oct. 1839, p. 585-587.

[2] Voyez M. Letronne, *Sur l'origine du zod. gr. Journal des Savants*, août et sept. 1839, p. 480-493 et 527-539.

[3] Voyez M. Letronne, *Sur l'origine du zod. gr. etc.* (Paris, 1840, in-4°, et *Journal des Savants*, 1839-1840); M. Carteron, *Analyse des recherches de M. Letronne sur les représentations zodiacales*, p. 119 (1843, in-8°); Holtzmann, *Ueber den griechischen Ursprung des indischen Thierkreises* (Karlsruhe, 1841, in 8°); M. Reinaud, *Géographie d'Aboulféda*, t. I, Intr. p. CLXXXIX et suiv.; Al. de Humboldt, *Cosmos*, trad. fr. t. III, p. 133-134 et 324-327; Albrecht Weber, *Akad. Vorles. über die indische Literaturgeschichte*, p. 207 et 227-228.

[4] *Ueber den Ursprung des Thierkreises* (1838, *Acad. des sciences de Berlin*).

[5] *Indische Alterthumskunde*, t. II, pages 1122-1129.

[6] *Chron. der Æg.* t. I, p. 122-125.

aux Grecs les noms et les figures des douze signes, nous devrions trouver en Grèce un zodiaque complet, avec ses douze figures, dès sa première apparition. Au contraire, M. Letronne a prouvé que les douze constellations zodiacales avec leurs noms et leurs figures se sont produites en Grèce les unes après les autres, sans aucune indication d'une origine chaldéenne et avec l'indication des inventeurs grecs de plusieurs d'entre elles, et notamment de quelques-unes peu avant l'époque d'Alexandre. Quand il y eut onze *figures d'êtres vivants* (ζώδια) dans la zone nommée plus tard *zodiaque*, on divisa l'une de ces onze figures, le Scorpion, en deux parties, afin d'avoir douze signes (σήματα), qui, malgré leur inégalité, étaient mis en rapport avec les dodécatémories égales, et la douzième figure, la *Balance*, ne prit la place des *Serres du Scorpion* que longtemps après la fondation d'Alexandrie. Le zodiaque figuré, avec le signe de la Balance, se trouve en Égypte et dans tout l'Orient, mais seulement à des époques très-postérieures aux conquêtes d'Alexandre.

Il est vrai que, sur deux monuments assyriens, savoir : sur un fragment de sculpture trouvé dans le Tigre, à Akerkuf, par M. Lottin de Laval, et sur une pierre conique trouvée à Tak-Kesra par Michaux, on remarque, au milieu de figures étrangères au zodiaque grec, deux ou trois figures qui ont quelque analogie lointaine avec des figures de ce zodiaque[1]. Mais cette analogie ne suffit pas pour prouver un emprunt de la part des Grecs. D'ailleurs, quand bien même cet emprunt serait réel pour ces deux ou trois figures, ce pourrait n'être là qu'un cas particulier de l'influence de l'art assyrien sur l'art grec, et ce fait, étranger à l'histoire de l'astronomie, ne prouverait rien contre l'originalité du zodiaque grec considéré dans son en-

[1] Voyez M. Guigniaut, art. *Chaldée,* dans l'*Encyclopédie moderne.*

semble. Car, sur ces monuments assyriens, rien n'indique que ces figures soient zodiacales. L'absence des autres figures zodiacales et la présence de figures étrangères au zodiaque indiquent même le contraire. Il y aurait donc là tout au plus, de la part des Grecs, une imitation de forme avec changement de destination. Mais, je le répète, cette imitation même est très-contestable. Ce qu'il faut reconnaître, et ce qui justifie entièrement les prévisions de M. Letronne, c'est que l'existence de la série des douze figures du zodiaque grec n'a été constatée, jusqu'à ce jour, ni chez les Égyptiens, ni chez les Chaldéens, ni chez aucun autre peuple, pour une époque aussi ancienne que chez les Grecs. C'est chez les Grecs aussi que l'on voit la série de ces douze figures se former peu à peu en s'appliquant à des constellations zodiacales. C'est donc aux Grecs qu'il faut en attribuer l'origine.

Des textes anciens viennent confirmer cette conclusion. Citons d'abord un texte de Diodore de Sicile, qui a pourtant été invoqué contre l'opinion de M. Letronne[1], mais qui en doit être un des appuis. Dans un passage où il met en œuvre d'antiques documents fournis par les Grecs après la conquête de la Babylonie, Diodore[2] dit que les Chaldéens ont douze grands dieux, à chacun desquels ils attribuent un mois et *τῶν λεγομένων ζωδίων ἕν*, c'est-à-dire *une des choses nommées ζώδια*. Ces divisions célestes étaient nommées ainsi *par les Grecs*. Portaient-elles, chez les Chaldéens, avant l'influence grecque, un nom de même signification? Non; car alors le mot *λεγομένων* serait inutile, à moins qu'il ne fût accompagné des mots *καὶ παρ' αὐτοῖς*. Les expressions de Diodore, telles qu'elles sont, signifient donc *l'une de ces douze* divisions *que nous nommons*

[1] Voyez M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 1122-1126, et M. Guigniaut art. *Chaldée* (*Encycl. mod.*). — [2] II, 30.

ζώδια. Diodore ajoute le mot *λεγομένων*, pour excuser l'impropriété de l'expression grecque *ζώδια*, appliquée aux dodécatémories chaldéennes, qui, personnifiées par les douze grands dieux des Chaldéens, devaient être désignées par les noms de ces dieux et probablement par leurs figures. Ainsi, bien loin de signifier que les Chaldéens avaient les douze *ζώδια* des Grecs avec leurs figures et leurs noms, ce texte de Diodore indique précisément le contraire. Ce témoignage, ainsi expliqué, est confirmé par un texte hébraïque [1] sur le culte rendu par les Chaldéens aux *mazzaloth*, divinités zodiacales. Platon[2] pensait peut-être à ces dodécatémories des Chaldéens, lorsqu'il voulait qu'à l'imitation du ciel le territoire de sa république idéale fût un cercle divisé en douze secteurs égaux, appartenant chacun à une tribu et *consacrés chacun à une divinité*.

Plusieurs auteurs attestent que les Chaldéens distinguaient spécialement trente-six étoiles zodiacales, éloignées l'une de l'autre environ du tiers d'une dodécatémorie, arc parcouru par le soleil en dix jours environ [3]. C'étaient donc les étoiles déterminatrices de trente-six décans analogues à ceux des Égyptiens[4]. En outre, les Chaldéens distinguaient hors du zodiaque douze étoiles au nord et douze au midi[5]. C'étaient sans doute des étoiles dont chacune, dans la Babylonie, se levait en même temps qu'une dodécatémorie zodiacale, et elles avaient sans doute, pour marquer les heures nocturnes, le même usage que les vingt-quatre groupes d'étoiles dont, chez les Égyp-

[1] IV, *Rois* (II *Samuel*), XXIII, 5.

[2] *Lois*, V, p. 745 B-E; VI, p. 760 B-D et p. 771 BC.

[3] M. Letronne prouve que le nombre 30, donné par Diodore (II, XXX-XXXI), est faux. Le vrai nombre, 36, est donné par Julien, *Discours sur le soleil roi*, p. 276 (Pétau), par Plutarque, *Is. et Os.* c. LXXV, et par le faux Hermès, *Asclepius*, p. 302 (Apulée, t. II, éd. Deux-Ponts, 1788, in-8). Tous les dix jours environ arrivait le coucher héliaque d'une de ces étoiles.

[4] Voyez ci-dessus, chap. II, § 1.

[5] Voyez Diodore de Sicile, II, 30 et 31.

tiens, treize étaient assignées, de quinze jours en quinze jours, aux heures de la nuit[1]. Tout cela offre beaucoup plus de rapports avec l'Égypte qu'avec la Grèce. Souvenons-nous que, du XVIIe au XIIe siècle avant notre ère, l'Égypte et la Babylonie ont été en relations intimes par la domination des Égyptiens aux bords de l'Euphrate.

Dira-t-on qu'outre les dodécatémories égales attribuées à leurs douze grands dieux, les Chaldéens avaient douze constellations zodiacales identiques à celles des Grecs et représentées par les mêmes figures? Cette supposition a contre elle le fait de l'invention successive des figures et des noms de ces constellations en Grèce, et voici des documents dignes de foi qui la condamnent.

Pour prouver que c'est arbitrairement qu'on applique aux constellations les noms de certains êtres animés, Achillès Tatius[2] dit que, ni dans la sphère égyptienne, ni dans la sphère chaldéenne, ces figures et ces noms ne sont les mêmes que dans la sphère grecque. Quoi qu'en ait pu dire M. Lepsius[3], ce témoignage s'applique à toutes les constellations, et non pas seulement à la Grande Ourse, à la Petite Ourse, au Dragon et à Céphée, qu'Achillès Tatius cite comme exemples à l'appui de son assertion générale. Il n'aurait pas pu manquer d'excepter expressément les douze constellations zodiacales, si elles avaient eu les mêmes figures chez les Chaldéens que chez les Grecs. Il est vrai qu'Achillès Tatius ne dit pas expressément que la différence qui existe pour les noms et les figures entre les constellations grecques, égyptiennes et chaldéennes, existe également pour le groupement des étoiles en constellations chez les Chaldéens et chez les Grecs. Mais, quand bien

[1] Voyez ci-dessus, chap. II, § 1.
[2] *Introd. aux Phénom.* ch. XXIX, p. 163-164 (*Uranol.* de Pétau, 1630, in-fol.).
[3] *Chron. der Æg.* t. I, p. 125.

même ce dernier point resterait douteux, le premier point, qui est bien constant, suffirait pour réfuter l'origine prétendue chaldéenne du zodiaque figuré des Grecs. D'ailleurs, sur le dernier point même, le témoignage d'Achillès Tatius est complété par d'autres témoignages que nous allons citer.

Dans un passage du XIIIe livre de la *Métaphysique*[1], Aristote combat ceux qui considèrent les nombres comme causes de la constitution des objets où ils se rencontrent, par exemple, le nombre *sept* comme cause de la réunion des sept chefs Argiens devant Thèbes ou bien des sept étoiles de la Pléiade, et le nombre *douze* comme cause de la réunion des douze étoiles de la Grande Ourse. Nous comptons, dit Aristote, sept étoiles dans la Pléiade et douze dans la Grande Ourse; mais *d'autres en comptent davantage.*

Alexandre d'Aphrodisias, dans son commentaire sur ce passage[2], dit que les *Chaldéens ajoutaient d'autres étoiles à ces deux groupes,* et il déclare que, si les nombres causaient le groupement des étoiles, *tous les peuples les grouperaient comme les Grecs, et l'on ne verrait pas les Grecs établir d'une manière la position des constellations, et les Chaldéens ou Babyloniens l'établir d'une manière différente.* Ainsi, entre les Grecs et les Chaldéens, le commentateur constate la discordance pour le groupement des étoiles en constellations. Admettons que, pour la Grande Ourse, il puisse s'agir seulement d'une différence peu importante de délimitation. Mais, les sept étoiles de la Pléiade étant un petit groupe bien nettement défini, dire que les Chaldéens donnaient à ce groupe un plus grand nombre d'étoiles et une autre étendue que les Grecs, c'est dire qu'ils marquaient dans leur sphère une constellation qui n'était ni

[1] N, 6, p. 1093 *a*, l. 13-19 (Berlin, 1831, in-4°).

[2] P. 811, l. 22-27, éd. Bonitz (Berlin, 1847, in-8°).

le Taureau, ni la Pléiade des Grecs, mais dont la Pléiade faisait partie avec d'autres étoiles. Cet exemple nous montre comment le savant commentateur d'Aristote comprenait la différence des deux sphères.

Écoutons maintenant Syrianus, dont le témoignage est aussi d'une haute importance; car, maître de Proclus, il avait composé des livres sur les *Oracles Chaldaïques*[1], et il avait étudié avec son disciple toutes les doctrines attribuées aux Chaldéens[2]. Dans son commentaire sur le même passage d'Aristote[3], il dit que le groupement des étoiles en constellations est arbitraire, et qu'ainsi les étoiles fixes sont groupées *autrement* (ἄλλως) chez les Égyptiens, *autrement* (ἑτέρως) chez les Chaldéens et chez les Grecs. S'il y avait ἑτέρως dans les deux endroits, la phrase pourrait être entendue comme indiquant seulement *deux* manières de grouper les étoiles, la manière des Égyptiens, et la manière des Chaldéens et des Grecs. Mais il y a ici une nuance que la traduction littérale en français ne peut pas rendre : la phrase grecque, telle qu'elle est, me paraît signifier qu'il y a deux manières différentes (ἑτέρως), l'une pour les Chaldéens, l'autre pour les Grecs, et une troisième (ἄλλως) pour les Égyptiens[4]. D'ailleurs, Syrianus avait sous les yeux le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias, qu'il cite quelques lignes plus loin[5], et il

[1] Voyez Suidas au mot *Συριανός*.

[2] Voy. Marinus, *Vie de Proclus*, c. XXVI.

[3] *In lib.* XIII *Metaph. Aristot.* tr. lat. de Bagolino, fol. 120 *b* (Venise, 1548, in-4°). Voici le texte inédit de ce passage d'après les mss. de Paris 1894, 1897 et 1926 (ancien fonds) et 161 (fonds Coislin) : *Καὶ τῷ ὄντι γελοῖον ἢ τῶν Ἀργείων σΊρατηγῶν τὸν ἀριθμὸν τοῦτον αἰτιᾶσθαι ἢ τῆς Πλειάδος. Οὐδὲ γὰρ περὶ αὐτῆς θαῤῥοῦντά ἐσΊιν εἰπεῖν ὅτι οὕτω συντέτακται δημιουργικῶς, ἀλλὰ μᾶλλον ὅτι πᾶς ὁ κατασΊερισμὸς πολλῆς μετέχει θέσεως· διὸ καὶ παρ Αἰγυπτίοις ἄλλως, παρὰ δὲ Χαλδαίοις καὶ Ἕλλησιν ἑτέρως εἰσὶ συντεταγμένοι οἱ ἀπλανεῖς.*

[4] Sur la différence complete de l'antique sphère égyptienne et de la sphère grecque, voyez ci-dessus chap. II, § I.

[5] F 123 *a*, tr. lat. de Bagolino.

y voyait que le groupement des étoiles en constellations n'était pas le même chez les Chaldéens que chez les Grecs. Il ajoutait que ce groupement n'était pas le même chez les Égyptiens que chez les Grecs ou chez les Chaldéens.

La remarque d'Achillès Tatius et celles d'Alexandre d'Aphrodisias et de Syrianus s'expliquent et se complètent mutuellement. Achillès Tatius nous dit très-clairement que ni les constellations des Chaldéens ni celles des Égyptiens ne portaient ni les mêmes noms ni les mêmes figures que les constellations des Grecs. Alexandre d'Aphrodisias et Syrianus ajoutent que la différence des constellations grecques, chaldéennes et égyptiennes, concernait non-seulement les noms et les figures, mais la distribution même des étoiles en constellations, de sorte que les étoiles qui appartenaient à une même constellation suivant un de ces peuples appartenaient à deux ou plusieurs constellations différentes suivant les deux autres.

Du reste, je le répète, pour la question que nous allons traiter, il suffit de savoir que les figures zodiacales n'étaient pas les mêmes chez les Chaldéens que chez les Grecs.

§ 4.

Maintenant que nous savons à quoi nous en tenir sur l'antiquité prétendue du zodiaque grec chez les Perses et chez les Chaldéens, nous pouvons aborder l'étude des monuments mithriaques romains sur lesquels on a cru reconnaître la reproduction d'une indication antique de la précession des équinoxes, exprimée à l'aide des signes de ce zodiaque. On y voit une scène dont l'objet principal est le dieu Mithras immolant un taureau. De plus, dans les représentations les plus complètes, le taureau est assailli par un chien, par un ou plusieurs

serpents et par un ou plusieurs scorpions[1]. Sur un monument, on voit de plus une fourmi[2]. Sur un autre, le chien semble défendre le taureau contre Mithras[3]. Sur plusieurs monuments[4], des épis sortent de la queue du taureau, près de laquelle un génie porte un flambeau renversé, tandis que, près de la tête du taureau, un génie tient un flambeau droit; ou bien ces deux génies sont placés l'un au-dessus de l'autre, en dehors du cadre, et sont remplacés, dans le cadre, l'un, du côté de la queue, par un arbre chargé de fruits, près duquel on voit un scorpion et un flambeau renversé, l'autre, du côté de la tête, par un arbre couvert de feuilles, portant un flambeau droit et une tête de taureau. Près du taureau, l'on voit un petit lion accroupi, ou assis sur ses pattes de derrière et le reste du corps vertical, ou bien la tête en bas au-dessus d'un vase. Sur deux de ces monuments[5], on voit dans le lointain Mithras à cheval sur le taureau vivant. Porphyre[6] dit que la place propre de Mithras est aux équinoxes, et que cette position sur l'équateur, entre les deux hémisphères, lui est commune avec le taureau de Vénus, qui lui sert de monture, et qui est, comme lui, le maître de la génération.

Dupuis[7], M. Félix Lajard[8] et d'autres savants[9], n'hésitent

[1] Voyez Creuzer, *Religions de l'antiquité*, trad. de M. Guigniaut, II, 4, t. I, p. 354 et 355; la note IX de M. Guigniaut, t. I, p. 738-748, et les planches XXVI, XXVII, XXVIII, XXVII *bis*, XXVIII *bis*; Hammer, *Mithriaca* (Caen et Paris, 1833), et M. Lajard, *Mém. sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie* (*Acad. des inscr.* nouvelle série, t. XIV, part. II, p. 54-185).

[2] Voyez Creuzer, trad. fr. t. I, p. 355 et 358.

[3] Voy. M. Guigniaut, note IX, t. I, p. 747.

[4] Voyez les planches I et V du Mém de M. Lajard.

[5] Planche I de M. Lajard.

[6] *Antre des nymphes*, chap. XXIV p. 22-23 (Van Goens).

[7] *Origine de tous les cultes*, t. III, p. 43-44.

[8] Mémoire cité, p. 70, 73-74, 76-7?, 112-122, 132, 176-177.

[9] Voyez Creuzer, *Rel. de l'ant.* trad. fr t. I, p. 357, et M. Biot, *Rech. sur l'année vague des Ég.* (*Acad. des sciences*, t. XIII p. 665).

pas à reconnaître, dans le taureau, le scorpion et le lion de ces représentations mithriaques, des constellations zodiacales, considérées les deux premières comme équinoxiales et la troisième comme solsticiale, et à conclure que l'idée de cette scène remonte à une époque comprise entre 4500 et 2500, ou bien entre 4420 et 2666 ans avant notre ère, époque où l'équinoxe de printemps, l'équinoxe d'automne et le solstice d'été se trouvaient dans le Taureau, le Scorpion et le Lion, considérés soit comme constellations, soit comme dodécatémories égales du zodiaque mobile.

Outre les figures dont nous venons de parler, certains monuments mithriaques en présentent plusieurs autres, dont la signification non zodiacale est expliquée par M. Lajard. Sur deux monuments dont il s'est plus spécialement occupé[1], outre le tableau principal, une bande supérieure et une bande inférieure présentent deux autres scènes relatives aux destinées des âmes et au règne de Mithras dans le ciel et dans les enfers. Mais, au milieu de la bande supérieure se trouve une petite maison, dont la porte ouverte laisse voir un animal à tête de bouc; en côté de la maison est un homme à genoux, et derrière lui un archer prêt à lancer une flèche. Sur un autre monument mithriaque[2], on voit Mithras immolant le taureau, à l'entrée d'une grotte, dont le cintre porte, de gauche à droite, les six signes du zodiaque à partir du Bélier, et, de droite à gauche, les six autres signes à partir de la Balance, qui se trouve au-dessus de la tête de Mithras. Au haut du cintre, au-dessus du Capricorne, on voit une montagne, au pied de laquelle on retrouve l'homme à genoux et l'archer des deux autres monuments. Or Porphyre[3], interprète des doctrines

[1] Pl. VII de M. Lajard.

[2] Voy. M. Lajard, p. 116-119.

[3] *Antre des nymphes*, chap. XX-XXIII, p. 19-21. Comparez Macrobe, *In. Somn. Scip.* I, 12.

mithriaques[1], dit qu'au point le plus boréal du zodiaque est la porte par où les âmes descendent sur la terre, et qu'au point le plus austral est la porte par où elles remontent au ciel. M. Lajard[2] dit, avec raison, que ces trois monuments mithriaques romains attribuent au Capricorne la porte pour l'ascension des âmes, et mettent ainsi l'équinoxe de printemps dans le Bélier, le solstice d'été dans le Lion, et l'équinoxe d'automne dans la Balance. Ce savant[3] prétend voir là les traces d'une réforme astronomique, opérée après qu'on eut reconnu que, par la précession des équinoxes, le solstice d'hiver avait passé du Verseau dans le Capricorne, où il s'est trouvé de l'an 2266 à l'an 103 avant notre ère.

Toute cette interprétation astronomique des monuments mithriaques, considérés comme impliquant la notion de la précession des équinoxes, repose sur les hypothèses suivantes: 1° pour les Perses adorateurs de Mithras, le taureau immolé par ce dieu serait la constellation grecque du Taureau, le scorpion qui le mord serait la constellation grecque du Scorpion, et le lion qu'on voit près du taureau sur quelques monuments mithriaques serait la constellation grecque du Lion; 2° le Capricorne et les autres figures du zodiaque grec qu'on voit en dehors de la scène principale sur ces monuments mithriaques romains viendraient des anciens Perses. Supprimez ces deux hypothèses: la commémoration prétendue d'époques marquées par les effets de la précession des équinoxes, c'est-à-dire toute la théorie astronomique de Dupuis, de M. Lajard et d'autres savants, sur le taureau équinoxial et le lion solsticial des monuments mithriaques, disparaît avec elles. Examinons donc si ces deux hypothèses sont vraies, et, pour le savoir, consultons

[1] Voyez Porphyre, *Antre des nymphes*, chap. VI, p. 7, et chap. XXIV, p. 22-23.

[2] P. 99-100, et 116-119.

[3] P. 113, 122, 132, 176-177.

d'abord les livres zends et le *Boundéesch*, puis les auteurs grecs sur les doctrines des Perses, et enfin les monuments mithriaques eux-mêmes.

Dans les livres zends, comme dans le *Boundéesch*, le taureau primitif[1], mâle et femelle[2], et l'homme primitif et unique, sorti du taureau mourant, sous le nom de *Gaiomaratan* (*Kaiomorts*), c'est-à-dire *taureau–homme*[3], ont été créés par le principe du bien *Ahura-Mazda* (*Oromazde*); le corps du taureau a péri; mais son âme (*Goschoroun*), ayant survécu, est montée dans le ciel, d'où elle descend pour protéger les créatures[4]. De sa queue sont sorties vingt-cinq espèces de plantes à grains[5], et sa semence, transportée dans la lune, est le principe de la vie des plantes et des animaux utiles[6], parmi lesquels le chien[7] tient un des premiers rangs. Le dieu Mithras, chef des *Yazatas* (*Izeds*), Mithras, dieu aux 10,000 yeux, personnification de la lumière solaire, est le protecteur des créatures d'Ahura-Mazda (Oromazde); il est la terreur du génie du mal *Agramai-*

[1] Voyez dans l'*Avesta*, trad. allem. de M. Spiegel, le *Vendidad*, Fargard XXI, 1, t. I, p. 259-261; *Vispered*, XXIV, 3; *Yaçna*, III, 49, XVII, 23, XIX, 3, 5, 18, XXVIII, 1, XXIX, 1 et 9, LXVII, 63, t. II, p. 31, 91, 94, 95, 96, 113, 115, 117, 200; *Khorda-Avesta*, VII, 1, XVI, 4, n° 6, XXIII, 5-6, XLIV, 14, t. III, p. 9, 26, 62-63, 200; *Boundéesch*, III, IV, X, XIV, XXVII, XXXIV, dans le *Zend-Avesta*, trad. d'Anquetil Duperron, t. II, p. 352-354, 355-356, 363, 371, 403, 420.

[2] *Avesta*, trad. de M. Spiegel, *Yaçna*, I, 1, n° 6, XIV, 18, t. II, p. 36 et 89; *Khorda-Avesta*, fragment 5, t. III, p. 254 (comparez Introd. p. LV).

[3] *Avesta*, tr. de M. Spiegel, *Vispered*, XXIV, 3; *Yaçna*, XIV, 18, XXVI, 14 et 33, LXVII, 63, t. II, p. 31, 89, 110, 111, 200; *Khorda*, VII, 1, XXIX, 86-87, t. III, p. 9 et 125 (comparez Introd. p. LXV); *Boundéesch*, III, IV, XV, XXIV, XXVIII, XXXI, XXXII, XXXIV, dans le *Zend-Avesta*, trad. d'Anquetil Duperron, t. II, p. 352, 354-355, 356, 376, 381, 397, 407, 412, 416, 420.

[4] *Boundéesch*, trad. d'Anquetil Duperron, p. 355-356.

[5] *Boundéesch*, XIV et XXVII, p. 371 et 403.

[6] *Boundéesch*, X et XIV, p. 365 et 371-376.

[7] *Avesta*, trad. de Spiegel, *Vendidad*, F. VIII, 41-49, XIII, 106-114, t. I, p. 142-143 et 197; *Boundéesch*, trad. d'Anquetil Duperron, XIV, XIX et XXIV, p. 373, 389 et 398 (comparez p. 375 et 376).

nyus (*Ahrimane*)[1]. Ce dernier a créé les animaux malfaisants (*Khrafçtras*)[2], tels que les serpents[3], les scorpions[4], les fourmis[5], les lions[6], etc. Agramainyus (Ahrimane) lui-même est un serpent[7]. A l'aide de ces animaux malfaisants, il a fait périr le taureau primitif[8].

Évidemment le taureau des monuments mithriaques est bien le taureau primitif de la tradition sacrée des Perses, tué par le serpent *Agramainyus* (*Ahrimane*) et par les *Khrafçtras* (*Kharfesters*). Mais, suivant cette tradition des Perses, ni Mithras ni le chien n'avaient dû prendre part à ce meurtre. L'immolation du taureau par Mithras vient du mélange de la doctrine des Perses avec la doctrine phrygienne de Bacchus-Sabazius, mélange opéré sous l'influence du mysticisme gréco-romain[9]. Dans l'*Avesta*, il est beaucoup question de Mithras et du taureau primitif, principe de toute vie. Mais, dans l'*Avesta*, il n'y a nulle trace de constellations zodiacales ou de signes zodiacaux figurés par un taureau, un lion et un scorpion. Dans le *Boundéesch*, on trouve, d'une part, le taureau primitif, assailli

[1] *Avesta*, trad. de Spiegel, *Vendidad*, F. xix, 92-93, t. I, p. 249; *Yaçna*, 1, 1, n° 9, 1, 2, n° 15, 1, 3, n°s 23 et 49, lxv, 6, etc. t. II, p. 36-37, 48, 51, 52, 96, etc.; *Khorda-Avesta*, vii, 2, viii, 3 et 4, xvi, 1, n° 8, xviii, 4, xxii, 5, xxvi, 1-145, surtout 7, 13, 54, 69, 95-100, 132-134, t. III, p. 9, 11, 12, 22, 35, 61, 80, 81, 88, 90, 94-95, 100-101, etc. Comparez M. Spiegel, t. I, Exc. 1, p. 274, et t. III, Intr. p. xxiv-xxvi.

[2] *Avesta*, trad. de Spiegel, *Vendidad*, F. xiv, 9-17, 29, xviii, 5, t. I, p. 203-204, 205, 228 (comparez t. I, p. 293-294); *Boundéesch*, trad. d'Anquetil Duperron, iii, vii, xix, p. 353, 358, 359, 360, 361, 386, 388, 389.

[3] *Avesta*, trad. de Spiegel, *Vendidad*, xiv, 9-10 et 29, t. I, p. 203 et 205. *Khorda-Avesta*, xix, 8, 11, 15, t. III p. 38-40; *Boundéesch*, trad. d'Anquetil, p. 354.

[4] *Boundéesch*, p. 354. Comparez Agathias, ii, 24 (Niebuhr), et Spiegel, *Avesta*, t. I, p. 294.

[5] *Avesta*, trad. de Spiegel, *Vendidad* xiv, 14, 15, t. I, p. 204, et *Boundéesch* trad. d'Anquetil, xix, p. 389.

[6] *Boundéesch*, xxiv, p. 398.

[7] *Avesta*, *Vendidad*, xxi, 5-6, t. I p. 264, et *Boundéesch*, iii, p. 351.

[8] *Boundéesch*, iii, p. 351-354.

[9] Voyez M. Guigniaut, note 9 sur Creuzer, *Rel. de l'ant.* liv. II, t. I, p. 738-748.

par le scorpion, les serpents et d'autres kharfesters, mais sans aucun rapport avec les signes du zodiaque; d'autre part, les signes du zodiaque fixe des Grecs, avec le Bélier pour premier signe, comme il l'a toujours été depuis l'invention de ce zodiaque, et comme il l'est encore aujourd'hui dans le système du zodiaque fixe. Quant au Bélier, au Taureau, au Lion, au Scorpion, considérés soit comme signes égaux d'un zodiaque mobile, soit comme constellations zodiacales inégales passant d'un signe à un autre du zodiaque fixe, il n'y en a pas trace dans le *Boundéesch,* livre rédigé pourtant par les Perses à l'époque musulmane, c'est-à-dire à une époque où la notion de la précession des équinoxes, mise au jour par les Grecs, était répandue en Orient. Si cette notion se trouvait dans le *Boundéesch,* cela ne prouverait pas que les anciens Perses l'eussent connue. Comme elle ne s'y trouve pas, du moins dans ce mythe antique de la mort du taureau, cela confirme ce que nous savons d'ailleurs, c'est-à-dire que les anciens Perses l'ont ignorée.

Maintenant consultons les témoignages grecs et romains sur les mystères mithriaques. Nous y trouverons une doctrine très-mélangée, qui est très-loin d'être conforme à celle des Perses. Mais y trouverons-nous la précession des équinoxes? Nous ne devons pas nous y attendre; car nous avons vu[1] qu'en Grèce elle fut toujours rejetée par les partisans des doctrines orientales, et qu'elle le fut par eux, précisément à cause de leur respect pour ces doctrines. En effet nous ne l'y trouverons pas. Porphyre ne fait aucune allusion à une immolation du taureau par Mithras. Il connaît[2] le taureau de Vénus, monture de Mithras; il connaît le taureau et Mithras comme symboles de la vie universelle et du principe supérieur qui la dirige; mais il

[1] Chap. II, § 2.

[2] *Antre des nymphes*, chap. XXIV, p. 22-23, (Van Goens). Comparez chap. XVII, p. 17, et chap. XX, p. 19.

ne fait pas de ce taureau mithriaque un signe zodiacal. Peut-être Plutarque[1] mêle-t-il à la doctrine des Perses des doctrines étrangères, quand il considère Mithras comme un médiateur entre Oromazde et Ahrimane. Peut-être Porphyre[2] fait-il un mélange semblable, quand, citant les Égyptiens au lieu des Perses, il place Mithras et le taureau aux équinoxes, sur l'équateur, entre le Midi et le Nord, séjour d'Ahrimane et de ses ministres[3], et quand, avec plusieurs platoniciens[4], il place[5] à la partie la plus méridionale du zodiaque la porte par laquelle les âmes montent au ciel, et à la partie la plus septentrionale du zodiaque la porte par où elles redescendent sur la terre. Du moins nous ne trouvons rien de pareil ni dans l'*Avesta*, ni dans le *Boundéesch*, ni dans l'*Ardâ-Vîrâf-Nâmè*[6]. C'est aux Égyptiens, et non aux Perses, que Porphyre[7] attribue cette doctrine des deux portes; il ajoute[8] qu'on nomme *porte du Cancer* la porte boréale pour la descente des âmes, et *porte du Capricorne* la porte australe pour leur ascension; enfin il dit, avec les platoniciens grecs Numenius et Cronius[9], et avec le platonicien romain Macrobe[10], que la première de ces deux portes se nomme *porte de la Lune*, et la seconde *porte de Saturne;* il en donne pour raison que le Cancer est la *maison* astrologique de la lune, et que le Capricorne est une des deux *maisons* de Saturne.

[1] *Sur Is. et Os.* chap. XLVI.

[2] *Antre des nymphes*, chap. XXIV, p. 22-23.

[3] Voyez l'*Avesta*, trad. de M. Spiegel, *Vendidad*, F. VII, 4, VIII, 44, 46, 48, XIX, t. I, p. 124, 142, 143, 242; *Khorda-Avesta*, XIX, 9, 12, 16, 17, t. III, p. 39, 40.

[4] Voyez Numenius, Cronius et les *théologiens*, cités par Porphyre, *Antre des nymphes*, chap. XXI et XXII, p. 20 et 21 et Macrobe, *Somn. Scip.* I, 12.

[5] *Antre des nymphes*, chap. XXII, p. 21, et chap. XXIV, p. 22. Comparez chap. XX, p. 19, et chap. XXV, p. 23.

[6] Trad. angl. de Pope (Londres, 1816, in-8°). Comparez M. Lajard, *Acad. des inscr.* t. XIV, part. II, p. 104, et M. Spiegel, *Avesta*, t. I, p. 21-23.

[7] *Antre des nymphes*, chap. XXIV, p. 22. Comparez chap. XXIII, p. 21.

[8] *Ibid.* chap. XXI, XXII, XXIII et XXVIII p. 20, 21, 22 et 25-26.

[9] Cités par lui, chap. XXI, p. 20.

[10] *Somn. Scip.* I, 12.

Nous voilà bien loin des doctrines de l'*Avesta*. Cependant, malgré ce mélange d'astrologie grecque, supposons, pour un instant, que le fond de cette doctrine vienne des anciens Perses. Nous devrons constater que la précession des équinoxes n'y est nullement impliquée. Dans tout ce passage, Porphyre parle au *présent* : il déclare[1] que les deux points solsticiaux *sont* aux commencements des signes du Cancer et du Capricorne; par conséquent, il met, comme il le dit d'ailleurs expressément[2], les points équinoxiaux aux commencements du Bélier et de la Balance. Il ne peut donc pas mettre en même temps le point équinoxial de printemps dans le signe du Taureau du même zodiaque, ni dans la constellation du Taureau, de laquelle ce point était alors très-éloigné. En effet, il ne dit pas que ce point soit dans le Taureau zodiacal, ni qu'il y ait jamais été. Il dit[3] que Mithras, étant, comme le taureau mithriaque, le maître de la génération, a sa place naturelle sur l'équateur, aux deux points équinoxiaux. Dira-t-on qu'il met le taureau, en même temps que Mithras, à ces deux mêmes points? Soit. Mais évidemment ce taureau symbolique, ainsi placé à l'équinoxe d'automne en même temps qu'à l'équinoxe de printemps, ne pourrait être ni la constellation grecque du Taureau, ni le signe zodiacal du Taureau. A l'époque où Porphyre écrivait, c'est-à-dire au IVe siècle de notre ère, depuis longtemps l'équinoxe de printemps n'était plus ni dans la constellation du Taureau, ni dans celle du Bélier; il était, depuis 400 ans et plus, dans la longue constellation des Poissons, de laquelle il n'est pas encore sorti. Mais les signes zodiacaux dont Porphyre parle sont ceux du zodiaque fixe, dans lequel on nomme invariablement *signe du Bélier* les 30 degrés comptés sur l'écliptique, d'occident en orient, à partir de l'équinoxe vernal. En

[1] Chap. XXI, p. 20. — [2] Chap. XXIV, p. 22. — [3] Chap. XXIV, p. 22-23.

effet, Porphyre[1] dit que les *portes du Cancer* et *du Capricorne* se nomment aussi *portes du Soleil,* parce qu'à partir de la première le soleil descend vers le sud, et qu'à partir de la seconde il remonte vers le nord. Il est donc bien évident que le taureau équinoxial de Porphyre, son taureau mithriaque, n'est ni une constellation ni un signe zodiacal, puisque Porphyre suppose que de son temps et toujours, la place de ce taureau symbolique est simultanément aux commencements des deux signes du Bélier et de la Balance du zodiaque fixe.

Il faut pourtant avouer que Porphyre[2] assimile les propriétés du taureau mithriaque à celles du Taureau zodiacal. Mais cette assimilation arbitraire et superstitieuse des propriétés de ces deux objets si différents n'implique pas l'identité impossible de ces objets mêmes.

Passons aux monuments mithriaques romains. Dans ces tableaux, tous postérieurs à la découverte grecque de la précession des équinoxes, il y a beaucoup d'éléments très-étrangers aux doctrines des anciens Perses[3]. La notion de la précession des équinoxes pourrait donc s'y trouver, sans qu'on fût en droit d'en conclure que les anciens Perses l'eussent possédée. Mais il nous est aisé maintenant de prouver qu'elle n'y est pas. Le taureau immolé par Mithras est placé, sur ces monuments, entre les symboles de l'énergie vitale du printemps et les symboles de l'engourdissement de cette énergie en automne. La mort du taureau se rapporte à l'automne, et non au printemps. Ce taureau n'est donc ni le signe zodiacal ni la constellation du Taureau. Quand bien même il aurait l'une de ces significations, les scorpions qui figurent comme acces-

[1] Chap. XXVIII, p. 25-26.

[2] Chap. XXII, p. 21, et chap. XXIV, p. 22.

[3] Voyez ce que nous avons dit ci-dessus, et comparez M. Guigniaut, note 9 sur le livre II de sa traduction de Creuzer *Religions de l'antiquité*, t. I, p. 738-748.

soires dans le tableau, et qui sont des symboles des causes destructrices de la vie, ne pourraient être ni la *constellation* du Scorpion, ni le *signe* homonyme. Car, entre le Taureau zodiacal et le Scorpion zodiacal, un tel rapprochement est impossible. De même le lion, les serpents et la fourmi, sont là à titre d'animaux malfaisants, ministres d'Ahrimane, et non à titre de constellations. La scène principale, dans laquelle des savants modernes avaient cru voir une commémoration de l'époque où les équinoxes étaient dans les constellations du Taureau et du Scorpion et le solstice d'été dans la constellation du Lion, n'a donc aucune signification zodiacale. Quant aux monuments sur lesquels, en dehors de la scène principale, le Capricorne figure comme premier signe après le solstice d'hiver, et quant aux monuments sur lesquels, en outre, le zodiaque entier figure avec le Bélier pour premier signe à partir de l'équinoxe de printemps, ces monuments contredisent bien évidemment la fausse interprétation d'après laquelle, dans la scène principale, le taureau immolé serait le Taureau zodiacal représenté comme constellation équinoxiale; car il est vraiment absurde de supposer qu'un même monument exprime simultanément, pour l'équinoxe vernal, deux positions différentes de 30 degrés. Au lieu de ces deux commémorations prétendues, dont la fusion et l'incompatibilité seraient si choquantes, ces monuments présentent deux choses plus conciliables, savoir : d'une part, un symbole, en partie oriental et en partie gréco-romain, sur les vicissitudes de la vie universelle et sur les migrations des âmes, d'autre part le zodiaque fixe des Grecs, dans lequel les positions des points équinoxiaux et solsticiaux sont essentiellement invariables par rapport aux douze signes de 30 degrés chacun, soit que l'on admette ou non le déplacement des constellations par rapport à ces signes et à ces points. Il est

donc tout naturel que, sur ces monuments, les portes pour la descente et l'ascension des âmes soient placées aux commencements des signes du Cancer et du Capricorne, puisque, dans ce zodiaque fixe, les deux points solsticiaux, par lesquels, suivant une croyance antique, les âmes devaient descendre et remonter, sont invariablement aux commencements de ces deux *signes,* tandis que les *constellations* zodiacales et autres subissent un accroissement lent et perpétuel de longitude, reconnu par les disciples d'Hipparque, mais nié par les sectateurs grecs des doctrines orientales.

Si des savants distingués, au lieu de voir cette explication si simple et si naturelle, ont cru trouver dans chacun de ces monuments deux révélations astronomiques qui ont le défaut d'être contradictoires, c'est qu'ils ont abordé cette étude avec un préjugé, qui consistait à poser comme axiome ce qui était précisément en question et ce dont nous venons de voir la fausseté, savoir : que les monuments mithriaques romains reproduisaient fidèlement et uniquement les doctrines astronomiques des Perses, que les Perses avaient connu de tout temps la précession des équinoxes, et qu'ils en avaient exprimé les effets à l'aide de figures zodiacales identiques à celles des Grecs.

Ainsi, non-seulement nous ne trouvons pas plus chez les Perses et chez les Chaldéens que chez les Égyptiens, des traces de cette notion capitale, sans laquelle il ne peut pas y avoir une astronomie vraiment scientifique, mais des preuves irrécusables nous ont montré que cette notion a manqué à tous ces peuples, jusqu'à l'époque où l'astronome Hipparque y a été amené le premier par la comparaison de ses observations avec celles d'autres astronomes grecs des premiers temps de l'époque alexandrine.

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES NOTIONS QUE LES GRECS ONT EUES SUR LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES.

§ 1er.

Dans notre second chapitre (§ 2), nous avons montré que la notion du déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles fixes, ou de l'ensemble de ces étoiles par rapport à ces points, est restée entièrement étrangère aux systèmes des astronomes grecs antérieurs à l'époque alexandrine, et notamment, quoi qu'on en ait dit, à ceux de Philolaüs et d'autres pythagoriciens, de même qu'à celui de Platon et qu'à ceux d'Eudoxe, de Callippe et d'Aristote. C'est là un fait démontré, qu'il suffit de rappeler, sans en répéter ici les preuves.

Quant à la prétendue *sphère des Argonautes*, et à d'autres sphères grecques ou orientales, parfaitement exactes chacune pour leur temps, sphères que des savants modernes ont imaginées, et dont, suivant eux, les éléments, rendus discordants par la précession des équinoxes, auraient été mêlés ensemble dans la sphère de l'astronome grec Eudoxe, indigne successeur, dit-on, des auteurs de ces sphères antiques, c'est-à-dire de Musée, du centaure Chiron, de Cadmus, d'Hercule et d'autres astronomes de ce genre, célébrés par tant de savants du siècle dernier et du nôtre, depuis Newton, Fréret et Bailly jusqu'à Daunou[1] : c'est là un roman astronomique, dont j'avais d'abord voulu résumer ici la très-curieuse histoire; mais, pour abréger, je me contente, sur cette question irrévocablement

[1] *Chronologie technique*, XVIIe leçon (*Cours d'histoire*, t. IV, p. 22).

jugée, de renvoyer aux savantes discussions de Montucla[1], de Schaubach[2], et surtout de Delambre[3], d'Ideler[4] et de M. Letronne[5], qui ont mis cette fable à néant. Arrivons à l'histoire sérieuse des notions grecques sur la précession des équinoxes.

§ 2.

Sous les Ptolémées, Alexandrie devint le centre principal des études scientifiques de la Grèce. Dès la première moitié du IIIe siècle avant J. C., deux astronomes grecs alexandrins, Aristylle et Timocharis, laissèrent par écrit des observations datées d'éclipses de lune, d'occultations d'étoiles par la lune et d'appulses, et des déterminations de positions d'étoiles fixes[6]. Ces positions étaient déterminées par eux en ascension droite et en déclinaison, c'est-à-dire par rapport à l'équateur[7]. Sans avoir grande confiance dans l'exactitude d'Aristylle et de Timocharis, Hipparque vit que les ascensions droites et les déclinaisons avaient subi, entre l'époque de ces deux observateurs et la sienne, des changements qui ne pouvaient pas s'expliquer tous par des erreurs d'observation. Inventeur de la trigonométrie rectiligne et sphérique[8], il rapporta les positions d'étoiles à l'écliptique, en transformant en longitudes et en latitudes célestes les ascensions droites et les déclinaisons de ses deux prédécesseurs[9]. A cause de l'inexactitude et du peu

[1] *Hist. des mathém.* part. I, liv. II, § 7, 2e édit. t. I, p. 78-81.

[2] *Geschichte der griechischen Astronomie*, p. 354-365 (Gœttingen, 1802, in-8°).

[3] *Hist. de l'astron. anc.* t. I, p. 106-139, et Disc. prélim. p. XI et XLI.

[4] *Ueber Eudoxus*, II, p. 55-56 (*Acad. des sciences de Berlin*, année 1830).

[5] *Mém. sur Eudoxe*, p. 20-21.

[6] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, I, II et III.

[7] *Ibid.* VII, III, p. 15, l. 35, p. 16, l. 6; p. 16-21, etc. (Halma).

[8] Voyez Delambre, *Astr. anc.* III, II et III, t. I, p. 37-46.

[9] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, II, p. 10-11, et VII, III, p. 15 (Halma).

d'ancienneté de leurs observations, il n'exprima qu'avec une prudente réserve sa conclusion, d'après laquelle ni les positions réciproques ni les latitudes des étoiles fixes n'avaient changé, mais les longitudes célestes s'étaient accrues de 2 degrés environ pour chaque étoile[1]. Mais, quoiqu'il y eût beaucoup moins de 200 ans pour ces 2 degrés de déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles[2], tout ce qu'il osa dire, et encore avec l'expression d'un doute, ce fut que ce déplacement devait être *au moins* d'un degré par siècle[3]. Delambre[4] a montré que la comparaison des principales observations de déclinaisons d'étoiles d'Hipparque avec les observations correspondantes de Timocharis et d'Aristylle donnerait en moyenne une précession de 51″ 23‴ 24^{iv} par an, et, par conséquent, d'un degré en 70 ans et 19 jours.

Une des conséquences de la découverte d'Hipparque était la distinction entre l'année sidérale et l'année tropique. Il remarqua bien cette conséquence. En effet il parlait de la précession dans son traité *De la longueur de l'année*[5]. Il n'ignorait certainement pas que, suivant Eudoxe[6] comme suivant les Égyptiens[7], l'année sothiaque de Memphis, année de 365 jours 1/4,

[1] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, I, t. II, p. 2; VII, II, p. 10-11, et VII, III, p. 15 (Halma).

[2] Voyez, dans Ptolémée, VII, III, p. 21, 22, 23, 24 et 26, les dates de quatre observations de Timocharis, dont une est de l'an 284, une est de l'an 283 et deux sont de l'an 294 avant J. C. L'époque moyenne est 289 avant J. C. Une observation sidérale d'Hipparque, citée par Ptolémée (VII, II, p. 12), est de l'an 138 avant J. C. et Ptolémée (VII, III, p. 13) place même vers 137 avant J. C. l'époque moyenne des observations sidérales d'Hipparque. L'intervalle moyen entre Timocharis et Hipparque n'est donc que de 162 ans environ.

[3] Voyez Ptolémée, VII, I, p. 2; VII, II, p. 10-11 et surtout p. 13; VII, III, p. 15, etc. Voyez le texte grec, et non la traduction d'Halma.

[4] *Astr. anc.* t. II, p. 254-255.

[5] Cité par Ptolémée, VII, II, p. 13.

[6] Voyez M. Letronne, *Rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. I, § 3, p. 24-25.

[7] Voyez M. Letronne, *Rech. etc.* Mém. I et II.

était en même temps l'année tropique. Il en aurait été ainsi, sans la précession des équinoxes; mais, à cause de la précession, l'année tropique devait être plus courte que l'année sothiaque, tandis que l'année sidérale, c'est-à-dire la période qui ramène le soleil en conjonction avec une même étoile située sur l'écliptique, devait être plus longue que l'année sothiaque, comme Hipparque s'en était aperçu[1]. De ses observations d'équinoxes, comparées avec celles des astronomes grecs antérieurs, il avait conclu[2] que l'année tropique vraie devait être plus courte de $\frac{1}{300}$ de jour environ que l'année de 365 jours 1/4. Ainsi l'année tropique aurait été, suivant lui, de 365 jours, 5 heures, 55 minutes et 12 secondes. Mais l'imperfection des observations antérieures lui laissait, sur la constance de la durée de l'année, quelques doutes, et il léguait à ses successeurs le soin de les dissiper[3]. Nous verrons que les uns, s'en tenant à l'année de 365 jours 1/4, répudièrent cet héritage du grand astronome, et que les autres l'acceptèrent sans remplir les conditions du legs et sans en tirer l'utilité pratique qu'il comportait. Quant à l'année sidérale, Hipparque la supposait de 365 jours, 6 heures, 14 minutes et 12 secondes, puisque, suivant le témoignage de Ptolémée[4], il admettait que, par rapport aux étoiles fixes, le soleil parcourait 345 circonférences entières, moins 7° 1/2 à très-peu de chose près, en 126,007 jours et 1 heure équinoxiale, durée de la plus courte période qui, suivant ses observations d'éclipses de lune comparées à celles des Chaldéens, ramène les éclipses de lune après des nombres égaux de mois lunaires synodiques

[1] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* III, II, t. I, p. 150 (Halma).

[2] Voyez Ptolémée, III, II t. I, p. 162 et 164.

[3] Voyez Ptolémée, III, II, p. 152 153.

[4] IV, II, p. 216.

et dans des mouvements égaux[1]. La comparaison de l'année tropique d'Hipparque avec son année sidérale aurait donné un arc de 46''.807 pour la précession annuelle[2], et, par conséquent, 1 degré de précession en 77 ans et 46 jours.

Les observations d'ascensions droites et de déclinaisons publiées par Aristylle et par Timocharis s'appliquaient à des étoiles situées dans le zodiaque. C'est pourquoi Hipparque se posa une première hypothèse, d'après laquelle l'accroissement de longitude n'aurait affecté que les étoiles zodiacales[3]. Mais il n'examina cette hypothèse que pour l'écarter[4]; non-seulement il ne supposa pas que l'accroissement uniforme de longitude résultât d'un mouvement propre à ces étoiles seules, mais il l'attribua à un mouvement des points solsticiaux et équinoxiaux autour de l'axe de l'écliptique, et, par conséquent, par rapport à

[1] Voyez M. Biot, *Journal des Savants*, 1843, p. 610. Comparez M. Sédillot, *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des inscr.* t. I, p. 20, et *Matériaux pour servir à l'histoire des sciences math. chez les Grecs et les Orientaux*, p. 13-14. M. Sédillot a eu tort de dire que les observations chaldéennes avaient servi à Hipparque pour déterminer la longueur de l'année. Il résulte seulement des expressions de Ptolémée qu'Hipparque s'en était servi pour réformer la période qui ramène les éclipses de lune.

[2] Voyez MM. Biot et Sédillot, *ll. cc.*

[3] Voyez Ptolémée, VII, I, p. 3, *texte grec* (Halma). La traduction est fautive.

[4] M. Letronne (*Rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. II, § 4, n° 2, p. 100-101) s'est mépris, quand il a cru voir dans Ptolémée (VII, I, p. 3) qu'*Hipparque n'osa jamais décider* si l'accroissement de longitude se borne aux étoiles zodiacales, ou s'il s'étend à toutes les étoiles. La phrase grecque, mal traduite par Halma, signifie que les positions des étoiles zodiacales, par rapport aux étoiles non zodiacales, changeraient, « *si, suivant l'hypothèse qu'Hipparque expose la première, les étoiles zodiacales seules avaient un mouvement de translation vers l'Orient.* » *Exposer une hypothèse*, avec une ou plusieurs autres à la suite, ce n'est pas nécessairement *adhérer* à la première. Il est certain, au contraire, qu'Hipparque rejetait celle-ci, puisque, dans un passage de son traité *Sur la longueur de l'année* (cité par Ptolémée, VII, II, p. 13), il attribue le mouvement aux points équinoxiaux et solsticiaux eux-mêmes, par rapport aux étoiles, et, par conséquent, par rapport à toutes, et puisque son traité spécial sur la précession des équinoxes était intitulé : *Du déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux.* (Voyez Ptolémée, VII, II, p. 10, et VII, III, p. 15.)

toutes les étoiles. Ainsi, du premier coup, cet homme de génie trouva la vérité complète sur ce point, malgré l'insuffisance des données dont il disposait. Héritiers de ces mêmes données et d'autres plus récentes, les astronomes grecs postérieurs ne surent, comme nous le verrons, que gâter et altérer sa doctrine sur la précession des équinoxes, cette doctrine qu'il avait formulée avec une timidité si modeste, pour les engager à la vérifier et à la perfectionner.

Puisque Hipparque attribuait la précession à un mouvement des points équinoxiaux et solsticiaux, il devait considérer ce mouvement comme relatif à l'apogée solaire aussi bien qu'aux étoiles. Quant au mouvement propre de l'apogée par rapport aux étoiles, Hipparque n'avait aucun indice qui pût lui en faire soupçonner l'existence. Il fixa pour son temps, avec une remarquable exactitude, la position de cet apogée [1]. Comme personne n'avait fixé cette position avant lui, il ne put pas en constater l'accroissement de longitude, qui résulte non-seulement de la précession des équinoxes, mais encore d'un mouvement propre de l'apogée solaire. Cet accroissement de la longitude de l'apogée fut méconnu par les astronomes grecs postérieurs, qui, en général, s'obstinèrent à retrouver l'apogée solaire à la longitude déterminée par Hipparque, c'est-à-dire à 65° 1/2 de longitude, tandis que quelques autres assignèrent à ce même apogée une révolution rapide en sens contraire à son mouvement réel [2].

Pendant les deux siècles et demi qui s'écoulèrent entre l'époque d'Hipparque et celle de Ptolémée, divers astronomes

[1] Voyez Ptolémée, III, IV, t. I, p. 184. Comparez ma Dissertation en tête de l'*Astronomie* de Théon de Smyrne, II, IV, § 13, p. 102-103 (Paris, 1849, in-8°).

[2] Voyez la même Dissertation, II, IV, §§ 13 et 14, p. 102-105 et 109-111.

grecs firent des observations qui pouvaient conduire à déterminer des longitudes d'étoiles pour diverses époques. Par exemple, Agrippa, sous Domitien, et Ménélas, sous Trajan, observèrent des occultations d'étoiles par la lune[1]. Mais il ne nous est pas attesté qu'aucun d'eux soit arrivé à une meilleure évaluation de la précession des équinoxes, ou même qu'aucun d'eux ait affirmé la réalité de la précession. En choisissant parmi les observations d'Aristylle et de Timocharis, d'Hipparque, d'Agrippa et de Ménélas, et en les comparant avec les siennes propres, Ptolémée prétendait trouver que la valeur exacte de la précession était précisément le *minimum* posé par Hipparque, c'est-à-dire qu'il la fit de 36″ par an, et, par conséquent, de 1 degré par siècle[2], tandis qu'elle est de 50″.2 ou un peu plus par an, et, par conséquent, de 1 degré en moins de 72 ans. D'un autre côté, Ptolémée voulut que la longitude de l'apogée fût invariable : il s'arrangea de manière à la retrouver à la longitude de 65°1/2, déterminée par Hipparque près de trois siècles auparavant[3], tandis que cet apogée était déjà vers 70° 1/2 de longitude, ayant reçu, pendant ces trois siècles, un accroissement de longitude d'environ 5 degrés, savoir, de près d'un degré par son mouvement propre, et de plus de 4 degrés par la précession des équinoxes[4]. Proclus[5] affirme aussi l'immobilité parfaite de l'apogée solaire par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux.

[1] Voyez Ptolémée, VII, III, p. 22, 25, 27.

[2] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* VII, III, p. 14-28, et *Hypothèses*, p. 44 et 45-46 (Halma). Cependant Delambre (*Astr. anc.* t. II, p. 254-255) a montré que la comparaison des principales observations de déclinaisons d'étoiles de Ptolémée avec celles de Timocharis et d'Hipparque aurait pu lui donner, en moyenne, une précession annuelle de 47″43‴.

[3] Voyez Ptolémée, *Gr. comp. math.* III, IV, t. I, p. 187-188 (Halma), et *Hypothèses*, p. 44-45 (Halma). Comparez *Gr. comp. math.* III, IV, p. 184, et III, VI, p. 205.

[4] Voyez ma Dissertation en tête de l'*Astron.* de Théon de Smyrne, II, IV, § 13, p. 102-105.

[5] *Représentation des hypothèses astron.* p. 87 et 89-90 (Halma).

Pour la durée de l'année tropique, Ptolémée[1] trouve $\frac{1}{300}$ de jour à retrancher de l'année de 365 jours 1/4, comme Hipparque l'avait dit, et Proclus[2] affirme que telle est la grandeur exacte de l'année. En un mot, Ptolémée feint de trouver par l'observation et par le calcul ce qu'il ne fait que copier. Par ses affirmations tranchantes, cet habile généralisateur fixa l'astronomie grecque; mais il en arrêta le progrès. Il fit autorité pour les astronomes grecs et romains postérieurs, excepté pour les faiseurs de manuels, habitués à ignorer ou à négliger tout ce qui dépasse les premiers éléments de la science, et pour les esprits rétrogrades, qui osaient nier, au lieu d'ignorer en silence.

§ 3.

On ne trouve aucune allusion à la précession des équinoxes dans les traités élémentaires de Geminus, de Théon de Smyrne et de Cléomède. Il n'en devait pas être question davantage dans les *Météorologiques* de Posidonius, ouvrage suivi surtout par Cléomède[3], ni dans les traités de Dercyllidès et d'Adraste, que Théon de Smyrne a principalement suivis[4]. On n'en trouve nulle trace chez Manilius, chez Pline, qui pourtant aime à citer Hipparque et qui fait l'éloge de son astronomie sidérale en particulier[5], chez Censorin, chez Firmicus, chez Achillès Tatius, chez Chalcidius, chez Macrobe, chez Martia-

[1] *Gr. comp. math.* III, II, p. 160-162. Comparez p. 159.

[2] *Représ. des hypoth. astron.* p. 88 (Halma.)

[3] Voyez Cléomède, surtout II, VII, fin, p. 151 (Bake); Simplicius, *Sur la Phys.* p. 64 *b* (Ald.), et Bake, *Possidonii reliquiæ doctrinæ*, chap. II, § 5 et 6, p. 59-76, et chap. V, p. 241-242.

[4] Voyez ma Dissertation sur l'*Astron.* de Théon de Smyrne, II, III, § 14, 15 et 17, p. 69-79 et 81-82. Comparez II, IV, § 7, p. 88-89.

[5] II, XXVI, § 24, n° 95, t. I, p. 135 (Sillig). Suivant Pline, ce qui décida Hipparque à dresser un catalogue général des étoiles, ce fut l'observation d'une étoile nouvelle et douée d'un mouvement remarquable. Ce devait être une comète sans queue.

nus Capella. Le silence de tous ces auteurs est bien près d'équivaloir à une négation implicite. Il est vrai qu'à la fin du IVe siècle de notre ère, Théon d'Alexandrie, dans son commentaire sur le VIIe livre de Ptolémée[1], admet la précession à raison d'un degré en 100 ans. Mais, au Ve siècle, comme nous l'avons vu[2], Proclus, malgré son admiration pour Ptolémée, nie d'une manière absolue la précession des équinoxes.

L'astronome alexandrin Sosigène, celui qui assista Jules César dans la réforme du calendrier romain, considéra l'année sothiaque de 365 jours 1/4 comme identique à l'année tropique vraie[3]. Ainsi firent les astronomes qui réglèrent l'année fixe alexandrine au commencement du règne d'Auguste. Ainsi pensèrent même Geminus[4], Théon de Smyrne[5] et Censorin[6], qui se contentèrent d'indiquer que l'année de 365 jours 1/4 n'était peut-être qu'approximativement vraie[7]. Malgré la remarque d'Hipparque et de Ptolémée, jamais une année tropique plus exacte ne fut employée dans l'usage civil par les anciens. Seulement quelques astronomes proposèrent d'appliquer l'évaluation d'Hipparque et de Ptolémée, en retranchant un 366e jour tous les 300 ans, comme Proclus[8] nous l'atteste.

Les dates annuelles des levers et des couchers héliaques d'étoiles diffèrent non-seulement selon les latitudes, mais aussi suivant les époques pour un même lieu de la terre, et la précession des équinoxes est cause de cette seconde différence,

[1] VII, p. 354-358 (éd. gr. de Bâle). Voyez aussi VIII, p. 361.

[2] Chap. II, § 2.

[3] Voyez M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. II, § 4, n° 1, p. 94-98.

[4] Chap. I, p. 2 B et p. 2 C; chap. VI, p. 36 A, p. 38 B, etc.

[5] *Astron.* chap. XXVII, p. 260.

[6] *De die nat.* chap. XVIII, p. 96, et chap. XX, p. 109-110 (Havercamp).

[7] Voyez Geminus (chap. I, p. 2 C), qui dit ὡς ἔγγιστα; Théon de Smyrne (*Astron.* chap. XXVII, p. 260), qui dit σύνεγγυς, et Censorin (chap. XVIII, p. 96), qui dit *circiter*.

[8] *Représentation des hypothèses astron.* p. 88 (Halma).

que Ptolémée[1] a signalée à l'attention de ceux qui voudraient s'appliquer à déterminer ces dates annuelles. Mais, parmi les nombreux auteurs grecs et romains qui, depuis la découverte de la précession des équinoxes par Hipparque, se sont occupés des levers et des couchers héliaques d'étoiles, aucun n'a tenu compte de la précession, et les Romains ont souvent copié les Grecs en cette matière, sans même tenir compte de la différence des latitudes[2].

Dans l'astrologie tant chaldéenne qu'égyptienne, l'influence des étoiles fixes était supposée se confondre avec celle des régions célestes où on les croyait fixées à perpétuité. Cependant, par la précession des équinoxes, les étoiles changeaient de régions. Même après la découverte de la précession, l'astrologie grecque et romaine ne tint aucun compte de ce changement. En principe, une influence était attribuée aux étoiles fixes[3]; mais, en fait, on se préoccupait surtout de l'influence des dodécatémories zodiacales égales entre elles et fixes par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux[4]: c'étaient les positions des planètes dans ces dodécatémories que l'on considérait, et c'était par rapport à ces dodécatémories qu'on calculait l'horoscope d'après l'heure du jour ou de la nuit, suivant les saisons[5]. L'observation du ciel n'était, pour le preneur d'horos-

[1] *Gr. comp. math.* VII, VI, p. 112 (Halma).

[2] Voyez Kœhler, *Ueber den Auf- und Untergang der Gestirne bei den Alten*, p. 24-30, surtout p. 25 (Cobourg, 1823, petit in-4°), et M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. I, § 3, p. 20-30, surtout p. 28-30.

[3] Voyez Ptolémée, *Composition en quatre livres*, I, IX, f. 6-7, et II, IV, f. 19 (Nuremberg, 1535, petit in-4°), et le *Commentaire* de Proclus, I, IX-XI, p. 32-40, et II, IV, p. 109 (Leyde, 1635, in-18).

[4] Voyez Ptolémée, *ibid.* I, X et suiv. f. 8 et suiv. et Proclus, *ibid.* I, XIV et suiv. p. 45 et suiv.

[5] Voyez Ptolémée, *ibid.* III, II, f. 28, et Proclus, *ibid.* III, III, p. 155-158; Vettius Valens, *Anthol.* fragm. du livre I, p. 335-339, à la suite de J. Lydus, *Des mois* (éd. Rœther). Comparez Hypsiclès, *De l'ascension des signes du zodiaque*, prop. 4-6, p. 11-29 (Paris, 1657, in-4°).

copes, qu'un moyen de connaître l'heure nocturne, à défaut d'instruments suffisamment exacts pour la mesure du temps. Ainsi, même pour Ptolémée, qui croyait à l'astrologie et en même temps à la précession continue des équinoxes, l'astrologie pratique n'avait pas à s'occuper de la précession.

Mais, pour la foi à l'astrologie, il y avait là un danger, sur lequel les astrologues ne prirent pas tous, comme Ptolémée, le parti de fermer les yeux. Les adversaires de l'astrologie disaient que cette fausse science aurait eu besoin de s'appuyer sur des observations faites et conservées depuis des centaines de mille ans. Les défenseurs de l'astrologie en convenaient, et ils attribuaient à l'astrologie des Chaldéens et des Égyptiens ces antiquités énormes, que les adversaires leur refusaient[1]. Mais si, comme les astrologues le prétendaient, les Chaldéens et les Égyptiens avaient accumulé, pendant des centaines de mille ans, des observations astronomiques, comment n'auraient-ils pas légué aux Grecs le souvenir de plusieurs révolutions complètes des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles? Comment se faisait-il qu'au contraire ils attribuaient perpétuellement, depuis des siècles, aux mêmes positions par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux les mêmes étoiles et les mêmes constellations attachées aux mêmes décans[2]? Parmi les partisans grecs de l'astrologie, les uns, comme Proclus, dans leur admiration pour la science sacrée des Égyptiens et des Chaldéens, pour cette science mille et mille fois séculaire et enseignée par les dieux, rejetaient la précession des équinoxes: vaine hypothèse, disaient-ils, fondée sur les obser-

[1] Voyez mon *Mémoire sur les observations envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce, par Callisthène* (Extrait du t. VI, 1[re] série, II[e] partie, des *Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des inscript.* p. 11-23 du tirage à part).

[2] Voyez ci-dessus, chap. II, § 1.

vations purement humaines d'un peuple enfant, c'est-à-dire des Grecs[1]. D'autres voulurent concilier la science fabuleuse des Égyptiens et des Chaldéens avec la découverte d'Hipparque. La correspondance des constellations inégales du zodiaque avec les dodécatémories égales et avec les décans égaux est nécessairement très-imparfaite. Cette correspondance élastique n'est pas rompue entièrement par un écart peu étendu, par exemple, de 4 degrés à droite et de 4 degrés à gauche d'une position moyenne. Or Hipparque n'avait pu constater le mouvement des points équinoxiaux vers l'occident que pour les deux siècles antérieurs à son temps, et depuis Hipparque un temps peu considérable s'était écoulé; en somme, l'arc de précession constaté n'était que d'un petit nombre de degrés. Pourquoi ne pas supposer qu'au mouvement des points équinoxiaux vers l'occident succéderait bientôt un mouvement de ces mêmes points vers l'orient, et qu'ainsi le mouvement oscillait des deux côtés d'une position moyenne, dont il s'écartait à 4 degrés vers l'orient et à 4 degrés vers l'occident? Telle fut l'hypothèse conciliante imaginée par quelques astrologues grecs, que Théon d'Alexandrie[2], au IVe siècle de notre ère, nommait *anciens* (παλαιοί). M. Letronne[3] remarque que Synesius[4], contemporain de Théon, désigne Hipparque par l'épithète de *tout à fait ancien* (παμπάλαιος). Ces astrologues inventeurs de la précession oscillatoire étaient donc probablement d'une époque intermédiaire entre celle d'Hipparque et celle de Ptolémée. Ils attribuaient ainsi à l'arc d'oscillation une amplitude de 8 degrés, parcourus, suivant eux, en 640 ans, à raison d'un degré

[1] Voyez ci-dessus, chap. II, § 2.

[2] *Comm. sur les Tables manuelles de Ptolémée*, Ire partie, p. 53 (Halma).

[3] *Nouv. rech. sur le calendreir des anc. Égyptiens*, Mém. II, § 4, n° 2, p. 107-108.

[4] *A Pæonius sur le don d'un astrolabe*, OEuvres, p. 310 B (Pétau, 1612, in-fol.).

en 80 ans, c'est-à-dire à raison de 45″ de degré par an : ils prétendaient que le mouvement des points équinoxiaux vers l'occident avait commencé l'an 128 avant Auguste, c'est-à-dire l'an 158 avant J. C. (l'an -157 astronomique). Par conséquent, ce mouvement uniforme aurait dû, suivant eux, continuer jusqu'en 483 de notre ère et être remplacé alors soudainement par un mouvement d'égale vitesse en sens contraire. Cette hypothèse, mécaniquement absurde, pouvait leur avoir été suggérée, suivant une conjecture très-vraisemblable de M. Letronne[1], par une fausse interprétation du changement apporté par Hipparque à la division de l'écliptique. Méton, Eudoxe dans son *Calendrier,* et d'autres auteurs, avaient marqué les commencements des signes du Bélier, du Cancer, des Serres du Scorpion, et du Capricorne, 8 degrés à l'ouest des points équinoxiaux et solsticiaux[2]. Hipparque trouva plus naturel de faire coïncider avec ces points les commencements de ces quatre signes. Ce changement sans importance, opéré par lui avant qu'il eût découvert la précession, ne concernait qu'une manière arbitraire de diviser le zodiaque fixe, et Hipparque ne faisait que revenir à la division adoptée par Euctémon et suivie par Euclide et par Aratus[3]. Les astrologues dont nous parlons s'imaginèrent sans doute que ce changement avait une tout autre portée, et qu'il était la conséquence de la découverte du

[1] *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens,* Mém. II, § 4, n° 2, p. 106-110.

[2] Voyez Columelle, IX, XIV; Pline, XI, XIX, sect. 17, n° 81, t. I, p. 128; XVIII, XXV, sect. 59, n° 221, et XVIII, XXVIII, sect. 68, n° 264, t. III, p. 193 et 204 (Sillig); Achillès Tatius, chap. XXIII, p. 146 A (*Uranol.* de Pétau, 1630); le scholiaste d'Aratus, v. 499, p. 116 et 307 (Buhle); le faux Manéthon, *Apotel.* II, 74; Vitruve, IX, III (V), t. I, p. 249 (Schneider); Manilius, *Astron.* III, 676-679, et Martianus Capella, VIII, 382, p. 650-651 (Kopp).

[3] Voyez Euctémon dans Geminus, chap. VI, p. 64-70 (*Uranol.* de Pétau, 1630); Euclide, *Phénomènes,* p. 561 (Grégory), et Aratus, *Phénomènes,* v. 534-539 et 548-551. Comparez Hipparque, III, III, p. 212, 213.

mouvement des points équinoxiaux et solsticiaux : ils supposaient qu'Hipparque avait fait cette correction de 8 degrés, parce qu'il s'était aperçu qu'avant lui, depuis l'époque des positions célestes conservées à tort par Méton et par Eudoxe, chacun de ces points avait parcouru, en 640 ans, 8 degrés de l'occident à l'orient. Les astrologues supposaient qu'à partir de l'an 158 avant J. C., époque présumée des premières observations d'Hipparque, ces points s'étaient mis en mouvement en sens contraire, c'est-à-dire vers l'occident. Pour la vitesse de ce mouvement, Hipparque avait posé comme *minimum* l'évaluation d'un degré par siècle : au lieu de prendre, comme le fit Ptolémée, ce *minimum* pour la valeur exacte, ces astrologues comptèrent un degré en 80 ans. Ce fut ainsi qu'ils purent trouver dans la sphère d'Hipparque un vain prétexte pour leur fausse hypothèse. Proclus[1], qui mentionne aussi cette hypothèse, nous apprend que, de même qu'Hipparque, ils attribuaient le mouvement aux points équinoxiaux par rapport aux étoiles, et non aux étoiles par rapport à ces points, comme Ptolémée.

Quand l'an 483 de notre ère fut passé, la perpétuité du mouvement des points équinoxiaux vers l'occident, ou bien des étoiles vers l'orient, dut devenir de plus en plus évidente. Dès lors, il fallait bien, ou renoncer à la précession oscillatoire, ou augmenter l'étendue de l'arc d'oscillation. Ce dernier parti fut pris, comme nous le verrons, par des astronomes indiens et arabes. Nous ignorons si des astronomes grecs leur en avaient donné l'exemple.

Au xe siècle, Héron de Constantinople acceptait la doctrine de Ptolémée sur la précession continue, et il l'évaluait, comme Ptolémée, à un degré par siècle. Par suite de cette erreur, il assignait aux étoiles pour son temps les positions voulues par

[1] *Représ. des hypoth. astron.* p. 88 (Halma).

le catalogue de Ptolémée, avec une augmentation de 8 degrés de longitude pour chaque étoile, en raison de la précession accomplie en 800 ans[1], et il prétendait observer les étoiles aux déclinaisons voulues par cette évaluation erronée de la précession[2].

CHAPITRE V.

ORIGINE GRECQUE DES OPINIONS ARABES SUR LA PRÉCESSION OSCILLATOIRE.

L'hypothèse de la précession oscillatoire a joué un grand rôle dans l'astronomie arabe. D'où leur était venue cette hypothèse?

S'il fallait en croire Abraham Zachut, juif espagnol de la fin du XVe siècle, et son élève le kabbaliste italien du commencement du XVIe siècle, Agostino Ricci de Casale[3], la doctrine arabe de l'oscillation serait fondée sur deux observations de longitudes d'étoiles, faites par Hermès 1985 ans avant l'époque du catalogue de Ptolémée, c'est-à-dire dix-huit siècles et demi avant notre ère : d'après ces observations d'Hermès, les longitudes d'étoiles auraient été alors plus grandes de plus de 7 degrés qu'à l'époque de l'astronome grec. Thoth ou Hermès était un dieu, à qui les Égyptiens attribuaient l'origine de la plupart de leurs connaissances, et qui devait avoir régné en Égypte bien des milliers d'années avant Ménès, premier roi historique de l'Égypte. Quant à un Hermès vivant au XIXe siècle avant notre ère, c'est-à-dire un peu avant l'époque

[1] Voyez mes *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Al. et sur tous les ouvr. mathém. gr. attribués à un auteur nommé Héron*, Ve partie, p. 271-275.

[2] *Ibid.* p. 317-319.

[3] Voy. Riccius, *De motu octavæ sphæræ*, p. 23. Il cite son maître Zachut. Comparez Regiomontanus, *Epit. Almag.* VII, p. 6, et Bailly, *Astr. mod.* Éclairc. V, XII, t. I, p. 587-588, et *Astr. ind. et orient.* Disc. prélim. p. XXXI-XXXII, et chap. V, § 37, p. 136-137.

probable du commencement de la XVIIIe dynastie humaine de Manéthon, c'est là un personnage inventé en dehors des traditions égyptiennes. D'ailleurs, pour que les observations prétendues de cet Hermès lui eussent montré, au milieu du XIXe siècle avant notre ère, les étoiles à des longitudes qu'elles n'atteignirent que vingt-cinq siècles plus tard, il faudrait que l'hypothèse de l'oscillation fût vraie. La fausseté de cette hypothèse étant constante, il est certain que ces observations sont l'œuvre d'un faussaire. Des livres astrologiques ont été fabriqués sous le nom d'Hermès par des astrologues grecs, qui ont mêlé des idées grecques à des idées égyptiennes. Mais, dans ce qui nous reste de ces livres hermétiques grecs concernant l'astrologie, il n'est pas question de la précession des équinoxes, soit continue, soit oscillatoire, ni d'observations antiques qui la justifient [1]. Zachut doit donc avoir puisé ce document sans valeur, soit dans quelque ouvrage apocryphe grec, aujourd'hui perdu, soit plutôt dans quelque ouvrage composé ou interpolé par des kabbalistes juifs ou par des astrologues arabes.

Un témoignage plus sûr va nous indiquer la vraie source

[1] Sur les Γενικά, les Ἑρμαϊκαὶ διατάξεις et les Ἀλμενιαχά, ouvrages astrologiques grecs attribués à Hermès et aujourd'hui perdus, sauf quelques fragments et quelques citations, voyez Fabricius, *Biblioth. gr.* anc. éd. t. I, p. 77-79. Le traité astrologique en deux livres qui nous reste en latin sous le titre *Hermetis de revolutionibus nativitatum* (à la suite des commentaires d'un anonyme, de Porphyre et de Démophile sur l'astrologie de Ptolémée, Bâle, 1559, in-fol.), et qui est donné comme traduit du grec, quoiqu'il soit plein de mots barbares, est l'œuvre d'un compilateur. L'auteur avait écrit une *Introduction à l'astrologie* (II, p. 261). Il cite Hermès (II, p. 266); mais il cite aussi Ptolémée (I, p. 213). Il cite les Perses (II, p. 219 et 260), les Babyloniens et les Égyptiens (II, p. 260), les Indiens (II, p. 260 et 263). Il parle (p. 264 et 278) de la *tête* et de la *queue du dragon*, c'est-à-dire de *Rahou* et de *Kétou*, planètes imaginaires des Indiens. Quant aux *Cent aphorismes* d'Hermès, dont il nous reste une traduction latine, c'est l'œuvre d'un faussaire arabe. Voyez Fabricius, *Biblioth. gr.* anc. éd. t. I, p. 61-62.

des doctrines arabes sur la précession oscillatoire. On lit, dans un ouvrage arabe du XIIIe siècle[1], que, sous Almamoun, c'est-à-dire au commencement du IXe siècle, Habasch, fils d'Abdallah, emprunta à Théon d'Alexandrie l'idée du mouvement des signes du zodiaque en avant et en arrière : c'est la précession oscillatoire, dont la notion est attribuée, comme nous l'avons vu, par Théon à d'*anciens astrologues* grecs. Vers la fin du IXe siècle, l'astronome arabe Albategni niait l'oscillation et admettait la révolution complète des points équinoxiaux à raison d'un degré en 66 ans, et, par conséquent, d'un peu plus de 54″ 1/2 de degré par an; mais il attestait[2] qu'avant lui des astronomes arabes avaient admis l'oscillation avec une amplitude de 8 degrés à raison d'un degré en 80 ans ou 84 ans : c'était bien, de la part de ces astronomes arabes, la reproduction pure et simple de la doctrine de quelques astrologues grecs mentionnée par Théon d'Alexandrie. Albategni[3] imputait faussement à Ptolémée lui-même cette hypothèse absurde[4], qui n'avait jamais été professée par aucun grec digne du nom d'astronome. Ptolémée n'avait pas daigné la mentionner. Théon et Proclus l'avaient citée en passant, mais sans l'approuver.

Je dis que cette hypothèse était absurde. En effet, les notions les plus vulgaires de mécanique disent assez qu'un mouvement oscillatoire ne peut pas être uniforme pendant la durée de chaque oscillation, ni se changer brusquement en un mouvement d'égale vitesse en sens contraire. D'ailleurs, entre l'é-

[1] Cité par M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde* (*Acad. des inscript.* t. XVIII, part. II, p. 319.)

[2] *De scientia stellarum*, chap. LI et LII. Comparez Bailly, *Astr. mod.* Éclairc. V, 15, t. I, p. 509-591; Delambre, *Astr. du moyen âge*, p. 73 et suiv. et p. 82 et suiv. et Colebrooke, *Asiatic researches*, t. XII, p. 220-221 (ou *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 383-385).

[3] *De scientia stellarum*, chap. LII, p. 205. Comparez Delambre, *Astr. du moyen âge*, p. 53-54, et M. Letronne, *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens*, Mém. II, § 4, n° 2, p. 106.

[4] Voyez ci-dessus, chap. II, fin du § 3.

poque de Timocharis et celle d'Almamoun, la précession avait dépassé les limites d'un arc de 8 degrés.

Voilà, sans doute, ce que comprit l'arabe Thébit ben Corah, contemporain d'Albategni[1]. D'ailleurs il s'étonnait de la diversité des valeurs assignées à la précession annuelle. Pour les concilier entre elles, il imagina que les points opposés d'un écliptique mobile, compris dans la huitième sphère avec les étoiles fixes, décrivaient, en 4171 ans et demi, un cercle de 4°18′43″ de rayon autour des points équinoxiaux d'un écliptique fixe et appartenant à une neuvième sphère enveloppante, de manière à produire, pour les spectateurs placés sur la terre, l'apparence d'une oscillation non uniforme de 21° 30′ d'amplitude, parcourus deux fois en 4171 ans 1/2 par les longitudes de tous les points de la sphère des fixes, à laquelle l'écliptique mobile appartenait. Il ne paraît pas avoir remarqué qu'une variation périodique de 22′ et 22″ aurait dû en résulter pour l'obliquité de l'écliptique[2]. Cette hypothèse, qui appartient en propre à Thébit, lui fait peu d'honneur, quoiqu'elle soit la forme la moins absurde de l'hypothèse de la précession oscillatoire.

D'autres astronomes arabes, après avoir emprunté aux Grecs la notion de la précession continue, eurent le mérite d'en perfectionner l'évaluation, qui, comme nous l'avons vu, loin de faire des progrès, avait rétrogradé chez les Grecs depuis Hipparque. Les Arabes arrivèrent presque exactement à la valeur vraie[3]. Mais leurs travaux sur ce point sont en dehors de l'objet de nos recherches.

[1] Sur l'époque de Thébit voyez Bailly, *Astr. mod.* Éclairc. V, XII, t. II, p. 587.

[2] Voyez Delambre, *Astr. du moyen âge*, p. 73-75.

[3] Voyez M. Sedillot, *Matériaux pour servir à l'hist. comparée des sciences math. chez les Grecs et chez les Orientaux*, part. II, App. note IV, p. 278-281.

CHAPITRE VI.

ORIGINE GRECQUE DES DOCTRINES INDIENNES SUR LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES.

De nos jours, un savant[1] a prétendu que de la Chine, au VIe siècle avant notre ère, étaient venues, avec l'hyperboréen Abaris, les doctrines du philosophe grec Pythagore, et que de l'Inde, par l'Égypte, étaient venues, au siècle suivant, les doctrines de l'école grecque d'Élée. Dès lors, que ne peut-on pas faire venir de la Chine et de l'Inde dans la Grèce antique? Cependant, puisqu'il est bien démontré, d'une part, que ni les Perses, ni les Chaldéens, ni les Grecs avant Hipparque, n'ont soupçonné la précession des équinoxes, d'autre part, qu'Hipparque et les autres Grecs qui l'ont admise l'ont conclue d'observations grecques, et que les Grecs en ont transmis la notion aux Arabes, il n'est plus possible de supposer avec Bailly[2] que des astronomes égyptiens ou chaldéens avaient reçu cette notion de l'Inde et l'avaient transmise aux Grecs, qui en auraient dissimulé l'origine[3]. Nous avons vu qu'au con-

[1] M. Gladisch, *Die alten Chinesen und die Pythagoreer* (Posen, 1841, in-8°); *Die Eleater und die Indier* (Posen, 1844, in-8°); *Philosophie und Religion*, p. 130-139 et 149-161 (Breslau, 1851, in-8°).

[2] *Astr. indienne et orientale*, p. 287-289.

[3] Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de s'arrêter à prouver, contre Bailly (*Astr. ind. et or. Disc. prél.* part. I, p. XXV-XXVII, XLII, XLVII, LV, LXIV-LXVI, et ch. IV, p. 5, 7, 83, 127, 129, 140-141 et 182-184) que la conjonction planétaire prétendue de l'an 3102 avant J. C. prise pour point de départ des *Tables* astronomiques de Tirvalour, n'est pas le résultat d'une observation faite par les Indiens en 3102 av. J. C., mais d'un faux calcul rétrograde. Il est encore moins nécessaire de discuter les observations *non indiennes* de longitudes d'étoiles que Bailly (*Astr. anc.* p. 131-139 et 356-357; *Astr. mod.* t. I, p. 507-508, et *Astr. ind. et or. Disc. prél.* p. XXXII, chap. V, p. 136-137, et chap. X, p. 261-266) transporte arbitrairement, pour les rendre vraies, dans un zodiaque indien imaginaire, en les attribuant non moins arbitrairement à deux *Hermès indiens*, non moins imaginaires, qui auraient vécu l'un au XIXe siècle et l'autre au XXXIVe avant notre ère, c'est-à-dire à des époques où les Aryas, ancêtres des Indiens, n'étaient pas même encore arrivés dans l'Inde.

traire les adversaires grecs de la précession, très-adonnés aux études égyptiennes et orientales, s'autorisaient du silence des Égyptiens et des Orientaux pour la rejeter.

Cependant nous allons, suivant notre promesse, compléter surabondamment notre démonstration, en prouvant que les Indiens et les Chinois n'ont connu la précession que tardivement, que les premiers l'ont connue par les Grecs, et que les derniers l'ont connue par les Indiens, qui en devaient la notion aux Grecs. Nous compléterons ainsi en même temps l'histoire des notions antiques sur la précession des équinoxes. Commençons par les Indiens.

§ I[er].

Quand on veut employer les documents indiens sur l'astronomie ou sur tout autre objet, il faut d'abord fixer l'âge de ces documents, et il y a là une difficulté grave; car la science de la chronologie historique est restée étrangère à l'Inde brahmanique pendant toute la durée de son indépendance. Les savants indianistes de notre époque, lorsqu'ils ont voulu fixer quelques dates approximatives dans le développement si riche, mais si confus, de l'esprit indien, ont été obligés d'abord de déterminer, d'après des caractères intrinsèques, les rapports d'antériorité et de postériorité des monuments de cette littérature[1], conservés par des prodiges de mémoire jusqu'à l'époque, si tardive pour elle, de l'usage de l'écriture[2]. Ensuite, pour trouver des points fixes dans ces époques relatives, ils

[1] Voyez surtout M. A. Weber, *Akad. Vorles. über die indische Literaturgeschichte,* et M. Max Müller, *A History of ancient sanskrit litterature, so far as it illustrates the primitive religion of the Brahmans*, sec. ed. revised (London, 1860, in-8°).

[2] Voyez M. Max Müller, chap. III, p. 497-524.

ont tâché d'y déterminer les places de quelques faits saillants, tels que le schisme de Bouddha, l'invasion d'Alexandre, et l'ambassade de Mégasthène, envoyé par Seleucus Nicator à Tchandragoupta, grand-père du célèbre roi bouddhiste Açoka[1]. Il résulte de ces recherches que la mort de Bouddha est probablement antérieure d'un siècle, ou tout au plus d'un siècle et demi, à l'époque d'Alexandre le Grand[2]. Il résulte de ces mêmes recherches[3] que l'origine du bouddhisme est contemporaine du milieu de l'époque des *Soutras védiques,* c'est-à-dire de certains résumés de la doctrine des *Védas* en formules obscures et énigmatiques, époque qui est aussi celle des plus anciens *Védangas* ou traités didactiques ajoutés aux Védas; que la formation du quatrième Véda, c'est-à-dire de l'*Atharvavéda,* et la composition des *Brâhmanas,* des *Âranyakas* et des plus anciens *Oupanichads,* dissertations ajoutées aux quatre recueils d'hymnes védiques, sont contemporaines du premier développement des principaux systèmes philosophiques de l'Inde, et que la composition des hymnes du *Rigvéda,* à l'exception de la fin de ce recueil, est antérieure aux Brâhmanas. Dans ces hymnes antiques, on peut suivre les progrès de l'invasion lente des Aryas dans l'Inde, depuis le Caboul et le Pendjab jusqu'aux extrémités de l'Hindoustan et jusqu'aux bords du Gange[4]. Cette arrivée des Aryas sur le sol indien remonte peut-être à 1500 ou 1600 ans avant notre ère. L'époque principale de la composition des hymnes védiques peut avoir duré jusque vers 1000 ou 900 ans avant J. C. L'époque des Brâhmanas et

[1] Voyez M. Max Müller, p. 33-35, 242, etc.

[2] Voyez M. Weber, *Akad. Vorles.* p. 251-256; M. Kœppen, *Die Religion des Buddha,* t. I, p. 201-209 (Berlin, 1857, in-8°), M. Max Müller, *Hist. of anc. sansk. litt.* p. 298-299, et M. Westergaard, *Ueber Buddhas Todesjahr,* trad. du danois en allemand (Breslau, 1862, in-8°).

[3] Voyez surtout l'excellent ouvrage de M. Max Müller.

[4] Voyez M. A. Weber, *Akad. Vorlesungen,* p. 2-3 et 37-39.

de l'organisation du régime des castes peut avoir duré pendant les trois ou quatre siècles suivants. Les derniers hymnes du *Rigvéda* auraient été composés pendant cette même époque, qui aurait vu clore le recueil des hymnes du *Samavéda*, celui de l'*Yadjourvéda* sous ses deux formes, c'est-à-dire du *noir Yadjourvéda* d'abord et du *blanc* ensuite, et enfin celui de l'*Atharvavéda*. L'époque des *Soutras védiques* peut avoir commencé vers 600 ans avant notre ère et s'être continuée jusque vers l'an 200 avant J. C.[1] Pendant cette dernière époque, l'usage de l'écriture s'est introduit chez les brahmanes[2]. Vers 450 ans avant notre ère, Bouddha a prêché sa nouvelle doctrine. Les *Lois* dites *de Manou*, les *Lois* dites *d'Yâdjnavalkya*, et *de Parâçara*[3], et les grands poëmes épiques, au moins dans leur rédaction actuelle[4], de même que les grands monuments de l'architecture indienne[5], sont postérieurs à l'an 200 avant notre ère. Les poëtes lyriques profanes, les poëtes dramatiques et les fabulistes de l'Inde sont encore plus récents[6]. Les *Pouranas*, sous leur forme actuelle, sont d'époques bien plus récentes encore[7].

Tous les traités astronomiques indiens qui nous restent, même le *Calendrier des Védas*, ont été rédigés après la fin de l'époque des *Soutras*, c'est-à-dire après l'an 200 avant J. C.[8],

[1] Voyez M. Max Müller, *Sanskr. litt.* surtout chap. I, p. 244, chap. III, p. 497, et chap. IV, p. 572.

[2] Voyez M. Max Müller, chap. III, p. 497-524.

[3] Voyez M. Max Müller, Intr. p. 61-62, 67 et 68; chap. I, p. 86-94 et 132-133; ch. II, p. 330-333.

[4] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 175-183; et M. Max Müller, Intr. p. 36-37.

[5] Voyez M. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 513-518 et 1166-1182.

[6] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 183-195.

[7] Voyez Wilford, *Asiat. res.* t. IX, p. 133; Colebrooke, *Asiat. res.* t. VII, p. 280, et t. VIII, p. 487; M. Weber, *Akademische Vorlesungen*, 179-180, et M. Max Muller, Intr. p. 61.

[8] Voyez M. Weber, *Vedakalender*, p. 1-13 (Berlin, 1862, in-4°).

comme leur forme métrique seule suffirait pour en donner la preuve[1].

Les Séleucides et les Lagides, dans les États desquels l'astronomie grecque était florissante, entretinrent avec l'Inde des relations suivies[2], à tel point que des missionnaires bouddhistes venaient en Syrie[3]. Des rois indiens et des populations du nord de l'Inde parlaient grec[4]. Des rois grecs régnèrent longtemps sur des populations en partie grecques dans la Bactriane et au delà de l'Indus[5]. Les Indo-Scythes, qui leur succédèrent, mettaient des inscriptions grecques sur leurs médailles[6]. Des relations intimes existèrent entre l'Inde et l'Égypte sous les empereurs romains[7]. A cette époque, des philosophes grecs, comme Apollonius de Tyane, voyageaient dans l'Inde[8].

Les poëmes astronomiques indiens, dont quelques-uns, anonymes ou pseudonymes, sont attribués à des révélations divines prodigieusement antiques, par exemple, le *Sourya-Siddhânta*, sont pleins de doctrines grecques étrangement déguisées et pourtant très-reconnaissables : les durées des révolutions célestes y sont indiquées à l'aide de formules mnémoniques,

[1] Voyez M. Max Müller, chap. I, p. 68-69, et M. Weber, *Vedakal.* p. 7.

[2] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 118-119.

[3] Voyez M. Benfey, art. *Indien* dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.

[4] Voyez Sénèque, *Consolatio ad Helviam*, c. VI, § 8, et Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 23, 26, 27, 29, 32; III, 12, 16-36, etc.

[5] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 322-344.

[6] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 340-344, 353-398, et M. Grotefend, *Münzen der Könige von Baktrien und den Ländern am Indus* (Hanover, 1838 in-8°).

[7] Voyez Strabon, II, V, § 9, et XV, I, § 3-4, p. 116 et p. 685-686 (Casaubon); Pline, *H. N.* VI, XXVI, sect. 6, n° 104, t. I, p. 440 (Sillig); le *Périple de la mer Érythrée*, p. 174 (Blancanus), et Ammien Marcellin, XXII, 7. Comparez M. Reinaud, *Relation des voyages faits par les Arabes dans l'Inde*, t. I, Intr. p. XXVIII et suiv.; *Mém. sur la Mésène et la Characène*, § 4, p. 96-104, et *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, § 1, p. 33, et § 2, p. 160-184, et M. Weber, *Ind. Skizz.* p. 85-88 (Berlin, 1857, in-8°).

[8] Voyez Philostrate, *Vie d'Apollonius*.

dans lesquelles des expressions symboliques signifient les nombres de ces révolutions compris dans les immenses périodes d'une chronologie fantastique[1]. Mais l'origine grecque est trahie d'une manière incontestable par des expressions grecques légèrement altérées[2]. Aucun de ces poëmes n'est antérieur au ve siècle de notre ère. C'est à partir de ce siècle que viennent se placer, à divers intervalles, les plus anciens traités astronomiques indiens composés par des auteurs connus, tels qu'Âryabhata l'ancien vers la fin du ve siècle, Varâha-Mihira au commencement du VIe, Brahmagoupta au VIIe, et Bhâscara au XIe. Il en est de même des traités attribués à Garga et à Parâçara, personnages d'une antiquité fabuleuse[3]. Ce Garga, cité par les Indiens comme leur plus ancien astronome, Varâha-Mihira, et, en général, les astronomes indiens, professent hautement leur admiration pour l'astronomie grecque[4].

Revenons aux poëmes astronomiques qui se disent révélés. Le titre même du *Romaka-Siddhânta* indique l'origine gréco-romaine que la tradition indienne elle-même attribuait à ce poëme astronomique[5], malgré son caractère prétendu divin. Il

[1] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, trad. angl. de Burgess avec les notes de Whitney (New-Haven, Connecticut, 1860, in-8°); M. Guérin, *Astronomie indienne*, chap. IX-XII (Paris, 1847, in-8°), etc.

[2] Voyez Colebrooke, *Miscellaneous Essays*, t. II, p. 370-373 et 526-547; Stuhr, *Untersuchungen über die Ursprünglichkeit und Alterhümlichkeit der Sternkunde unter den Chinesen und Indiern*, p. 107-111 (Berlin, 1831, in-8°); M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 226-227; *Ind. Skizz.* p. 95-97, et une note de M. Régnier, publiée par M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 102, (Paris, 1862, in-8°).

[3] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 225-234; M. Whitney, *Additional notes*, à la suite du *Sourya-Siddhânta*, trad. de M. Burgess, p. 274-278, et surtout le docteur Bhâu Dâjî, *Brief notes on the age and authenticity of the works of Âryabhata, Varâhamihira, Brahmagupta, Bhattotpala and Bhâskarâchârya.* (*Journal of the asiatic society of Great Britain and Ireland*, new series, vol. I, part. II, 1865, p. 392-418.)

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 410 et suiv.; M. Weber, *Ak. Vorles* p. 325, et Albirouni, cité par M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 336.

[5] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 226, avec la note 1.

en est ainsi du *Sourya-Siddhânta*. Ce poëme[1] se donne lui-même comme une révélation adressée par *Sourya,* dieu du soleil, à un *asoura,* c'est-à-dire à un démon, nommé *Maya,* vers la fin de l'âge *krita,* c'est-à-dire plus de 2 millions d'années avant l'ère chrétienne[2]. Dans tous les manuscrits du chapitre premier de l'ouvrage, le soleil, cédant aux sollicitations de ce démon, lui dit : « Nul n'est capable de supporter « mon éclat; pour une communication, le loisir me manque; « cette personne, qui est une *partie de moi-même,* te rapportera « tout. » Dans beaucoup de manuscrits, on lit ensuite[3] : « Va « donc *dans la cité de Romaka, ta résidence propre;* là, subissant « une incarnation dans le corps d'un *barbare,* en vertu d'une « malédiction de Brahma, je te communiquerai cette science. » Puis tous les manuscrits ajoutent : « Ayant ainsi parlé, le dieu « disparut, après avoir donné ses instructions à cette *partie de lui-« même.* Cette dernière personne s'adressa ainsi à Maya, qui se « tenait incliné en avant, les mains jointes devant lui, d'une « manière suppliante : Écoute avec une attention concentrée « l'ancienne et haute science qui a été dite, dans chaque âge « successif, aux anciens sages par le soleil même. »

Ainsi, d'après ce texte, le soleil renouvelle sa révélation astronomique dans chacun des longs *âges* de la chronologie fabuleuse des Indiens; mais un de ces renouvellements s'est fait par l'intermédiaire d'une personne que le soleil appelle une *partie de lui-même,* et cette révélation astronomique a été adressée à un *démon.* Jusque-là, tous les manuscrits sont d'accord. Mais à quoi bon mentionner ce démon et cet intermédiaire, si leur inter-

[1] I, 2-9; XII, 1, etc.

[2] La somme des deux âges compris entre la fin du Kritayouga et le commencement du Kaliyouga, est de 2,160,000 ans, suivant le *Sourya-Siddhânta,* I, 14-17, p. 8-9, trad. de M. Burgess.

[3] Trad. angl. de M. Burgess, note de M. Whitney, p. 3.

vention ne devait être ni motivée, ni expliquée? Il faut donc admettre l'authenticité de la phrase qui manque dans quelques manuscrits; car, avec cette phrase, tout s'explique. La révélation astronomique s'est faite *dans la cité de Romaka,* qui, située à 90° à l'ouest de l'Inde, suivant le *Sourya-Siddhânta*[1], était la capitale du monde gréco-romain et la patrie du *démon Maya.* De plus, cette révélation a été faite à ce démon par l'intermédiaire d'un *barbare;* mais ce barbare était un *âvatar* du soleil, *un autre lui-même,* incarné sous cette forme abjecte en vertu d'une malédiction de Brahma.

Dans ce texte, il y a deux choses caractéristiques : d'une part, la haine de l'Indien contre les *barbares* (*mlechtas*) de l'occident lointain, contre l'empire gréco-romain, dont la renommée s'étendait au delà de l'Indus; d'autre part, l'aveu forcé de ce fait, que la science astronomique a été transmise à l'Inde par ces odieux barbares. On conçoit que cet aveu ait été supprimé dans quelques manuscrits, depuis que les Indiens, au milieu de leur décadence, ont voulu effacer le souvenir des emprunts que leurs ancêtres avaient faits à la science grecque[2]. Mais beaucoup d'ouvrages indiens postérieurs au *Sourya-Siddhânta* font allusion à cette incarnation du dieu du soleil dans la cité de *Romaka* chez les *Yavanas*, c'est-à-dire chez les *Grecs*, et à cette révélation astronomique opérée par lui dans cette contrée[3]. L'un de ces ouvrages indiens[4] ajoute que le *Romaka-Siddhânta* a été révélé de la même manière. Ainsi la même fable, aveu dissimulé d'une origine grecque, se trouvait dans

[1] XII, 38-39, p. 246-247, trad. de M. Burgess.

[2] Dès le XIIIe siècle, ils avaient inventé et conté aux Arabes la fable d'un *Almageste indien,* source de l'*Almageste grec* de Ptolémée. Voyez M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 324.

[3] Voyez M. Whitney, note sur le *Sourya-Siddhânta*, I, 6, p. 3.

[4] Le *Djnâna-Bhâscara*, cité par M. Weber, dans son *Catalogue des mss. sanskrits de Berlin*, p. 287.

ces deux traités astronomiques considérés comme des livres sacrés.

D'un autre côté, la tradition épique consignée dans le *Mahâbhârata* donne le nom d'*Asoura-Maya* au plus ancien astronome indien, instruit par le dieu même du soleil[1]. Dans le *Sourya-Siddhânta*, ouvrage où, comme nous le verrons, l'influence grecque est évidente, *Maya* est un démon (*Asoura*) résidant à *Romaka*, c'est-à-dire dans l'Empire romain. Le nom *Asoura-Maya* ne serait-il pas plutôt celui d'un astronome, comme le veut la tradition épique, mais d'un astronome dont la patrie serait celle qui est indiquée par le *Sourya-Siddhânta?* Ce nom ne pourrait-il pas avoir été formé par corruption de *Touramaya*, nom donné aux rois Ptolémées dans des inscriptions indiennes? Ainsi Asoura-Maya, astronome indien suivant la tradition épique, mais démon savant du monde gréco-romain suivant la tradition astronomique, pourrait être, d'après une ingénieuse conjecture, *Touramaya*, c'est-à-dire l'astronome grec Ptolémée[2].

On objecte[3] que, parmi les astronomes et astrologues grecs, Ptolémée n'est pas celui que l'auteur du *Sourya-Siddhânta* a spécialement suivi. Cette remarque est vraie; mais l'objection n'est pas péremptoire; car le rédacteur du *Sourya-Siddhânta* a pu connaître le nom de Ptolémée comme celui du plus célèbre représentant de l'astronomie grecque, et n'avoir cependant à sa disposition que des traités élémentaires, rédigés d'après les principes d'astronomes et d'astrologues grecs antérieurs à Ptolémée. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas révoquer en doute

[1] Voyez M. Weber, *Akadem. Vorles.* p. 225.

[2] Voyez M. Weber, *Ind. Stud.* t. II, p. 243; *Ak. Vorles.* p. 225-226, et *Ind. Skizz.* p. 96, et le docteur Bhâu Dâjî, l. c. p. 395, note 1 (*Journ. of the royal as. soc.* vol. I, part. II, 1865).

[3] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind.* 3e art. p. 41-43, note 2, et p. 51, et 4e art. p. 53-54 (Extr. du *Journal des Savants*, 1859).

l'origine grecque des doctrines enveloppées sous une forme indienne dans le *Sourya-Siddhânta*, qui nous reste, et dans le *Romaka-Siddhânta*, aujourd'hui perdu.

Passons au *Pauliça-Siddhânta*. Les principales données de ce poëme astrologique et astronomique, que nous n'avons plus, sont citées dans des ouvrages postérieurs. Il tirait son nom de son auteur, que Varâha-Mihira[1] désigne comme *grec*, et qui, suivant le savant arabe Albirouni[2], était *Paul le Grec, originaire d'Égypte*. En effet, un passage du *Pauliça-Siddhânta*, cité par Varâha-Mihira, est traduit presque mot pour mot d'un passage du traité astrologique grec de Paul d'Alexandrie[3], qui vivait à la fin du IVe siècle de notre ère. Or Damascius[4] nous apprend qu'à cette époque des brahmanes de l'Inde venaient à Alexandrie. Cependant le *Pauliça-Siddhânta* était plus astronomique qu'astrologique, et il était rédigé à la manière indienne : le traité astrologique que nous possédons de Paul d'Alexandrie n'était sans doute qu'une des sources grecques dans lesquelles le rédacteur indien avait puisé. L'école des imitateurs du *Pauliça-Siddhânta* était rivale de celle d'Âryabhata[5], commentateur du *Sourya-Siddhânta*[6], et désigné par les Indiens comme auteur du plus ancien poëme astronomique non révélé par les dieux[7].

Nous avons dit que Varâha-Mihira reconnaissait les Grecs

[1] Voyez M. Weber, *Ind. Studien*, t. II, p. 266 et 277; *Ind. Skizz.* p. 96-97, et M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 1130-1131.

[2] Voyez M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 331-332.

[3] Voyez M. Lassen, t. II, p. 1130-1131.

[4] *Vie d'Isidore*, dans la *Biblioth.* de Photius, p. 340 (Bekker).

[5] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta*, trad. de M. Burgess, *Add. notes*, note 1, p. 276.

[6] Voyez M. Wilson, *Mackensie collection*, t. I, p. 119, n° 5, et M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 1137.

[7] Voyez Varâha-Mihira, cité par Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, p. 278, et Ganeça, cité par Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 476.

pour ses maîtres : cet astronome indien du commencement du VI[e] siècle avait composé un recueil de tables astronomiques tirées des *cinq Siddhântas* par excellence, c'est-à-dire du *Pauliça-Siddhânta*, du *Romaka-Siddhânta*, du *Sourya-Siddhânta*, du *Paitâmaha-Siddhânta*, autrement nommé *Brahma-Siddhânta*, et du *Vasichta-Siddhânta*[1]. Dans les rédactions actuellement subsistantes de ces trois derniers siddhântas, et dans les citations qui nous restent des deux premiers, l'influence grecque est évidente. Cette influence est à l'origine de tout ce développement de l'astronomie indienne, qui date du V[e] siècle de notre ère, et dans lequel, comme nous le verrons, se retrouvent les diverses opinions grecques sur la précession des équinoxes. Mais il faut chercher d'abord ce qu'était l'astronomie indienne avant cette influence.

§ 2.

On trouve, soit dans les hymnes des *Védas*, soit dans les *Brâhmanas* et dans les *Oupanichads*, certaines notions astronomiques auxquelles l'influence grecque n'a aucune part, et cette astronomie élémentaire purement indienne est résumée dans le *Calendrier des Védas*, opuscule rédigé probablement entre le premier et le quatrième siècle de notre ère[2]. Voyons

[1] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 229-230.

[2] Voyez M. Weber, *Ueber den Vedakalender, Namens Jyotisham*, p. 1-13 (Berlin, 1862, in-4°). Il existe deux rédactions de ce calendrier. L'une, plus ancienne, plus courte (36 distiques) et plus altérée, est jointe au *Rigvéda;* l'autre, moins ancienne, plus longue (43 à 45 distiques), et non exempte d'altérations, est jointe à l'*Yadjourvéda* et accompagnée d'un commentaire par Somâkara. Dans un distique de cette dernière recension, il est question du zodiaque grec; mais ce distique est interpolé, car Somâkara ne l'a pas connu, et il manque dans l'autre recension. Voyez M. Weber, p. 11 et 21-23. Ce savant a publié, traduit et commenté, en s'aidant du travail de Somâkara, la rédaction jointe à l'*Yadjourvéda;* il a indiqué les variantes de l'autre rédaction et les vers qui y manquent, et il a ajouté à la fin (p. 112-113) les vers, peu nombreux, qui ne se trouvent que dans cette rédaction plus courte.

si une notion quelconque de la précession des équinoxes s'y trouve impliquée.

Dans la plus ancienne des deux formes de l'*Yadjourvéda*, c'est-à-dire dans le *noir Yadjourvéda*[1], de même que dans une multitude d'ouvrages indiens postérieurs[2], on nomme *nakchatras* 27 étoiles ou groupes d'étoiles zodiacales, qui marquent les étapes de la lune pendant les 27 jours du mois lunaire sidéral ou périodique : Soma ou Tchandramas, dieu de la lune, partage ses faveurs entre les 27 filles de Dakcha, qui sont les déesses des nakchatras[3]. Chaque nakchatra est désigné par un nom propre : quelques-uns des noms les plus anciens ont été plus tard modifiés ou remplacés par d'autres; mais l'ensemble de ces 27 noms est resté parfaitement reconnaissable[4]. Le nombre des étoiles de chaque nakchatra est marqué dans certains documents plus ou moins anciens; mais ce nombre a varié suivant les époques, et s'est généralement augmenté par l'adjonction d'étoiles voisines : plusieurs nakchatras furent d'abord chacun une seule étoile prise à part (*ekanakchatra*), avant de compter chacun deux ou plusieurs étoiles; primiti-

[1] Voyez les textes cités par M. Weber, *Ind. Stud.* t. II, p. 237; *Ak. Vorles.* p. 30 et p. 87, note 1, et *Die vedischen Nachrichten von den Naxatra*, II, p. 278; M. Whitney, notes sur le *Sourya-Siddhânta*, p. 182 et suiv. et M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, App. p. CI, et t. II, p. 1115, note 4.

[2] Voyez M. Weber, *Ved. Nach. v. d. Nax.* II, p. 274-279.

[3] Voyez un hymne du *Rigvéda*, cité par M. Max Müller, *Hist. of anc. sansk. litt.* sec. ed. p. 212, note 1; les *Lois de Manou*, IX, 128-129, et XII, 48; le *Mahâbhârata*, III, 163, v. 11871 et suiv. et d'autres textes cités par M. Weber, *Nax.* II, p. 275-278 et 281; le *Kalika-pourana*, cité par M. Guérin, *Astron. ind.* p. 30; le *Padma pourana*, cité par Wilson, *Vikrama and Urvasi*, p. 7, et par M. Pauthier, note sur les *Lois de Manou*, IX, 314 (*Livres sacrés de l'Orient*, p. 434). Dans ces deux derniers textes, le dieu de la lune n'est pas nommé Soma, mais Tchandramas. L'identité de Soma et de Tchandramas, comme dieu de la lune, est indiquée par un hymne du *Rigvéda*, VIII, III, 4, t. IV, p. 321 et 322-323 de la trad. franç. de M. Langlois. Comparez VIII, II, 3, t. IV, p. 280 et suiv.; I, VI, 4, et VII, 7, 11, t. I, p. 160 et 201.

[4] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 300-304, 319-320, 368-376.

vement aucun autre nakchatra n'égalait le nombre des 7 étoiles du nakchatra Krittika, c'est-à-dire des Pléiades [1]. Primitivement aussi les intervalles que la lune avait à parcourir entre les 27 nakchatras étaient supposés à peu près égaux [2]. Divers auteurs ont donné sur les 27 nakchatras des renseignements assez précis pour que les savants modernes aient pu reconnaître, sauf de légères incertitudes, les étoiles qui les composent [3]. Les 27 groupes sont tous situés, soit dans la bande zodiacale parcourue par la lune, soit à peu de distance au nord et au sud de cette bande large de plus de 10 degrés. Mais il y a quelques-uns de ces nakchatras dont les noms s'étaient appliqués autrefois à d'autres groupes d'étoiles, et, en général, les nakchatras nouveaux étaient ceux qui s'écartaient le plus de l'écliptique, tandis que les anciens nakchatras étaient plus rapprochés de ce cercle [4].

Vers la fin de la période des *Brâhmanas,* on commença de compter un 28e nakchatra destiné à marquer le tiers de jour, excédant du mois lunaire périodique sur les 27 jours entiers. Mais, ajouté ainsi pour faire nombre, ce nakchatra fut, sinon choisi d'abord, du moins relégué plus tard bien loin au nord de la bande zodiacale [5] : nommé *Abhidjit* (*le Conquérant*), il comprenait alors les étoiles α, ε et ζ de la Lyre [6]. Mais beaucoup d'auteurs postérieurs à son introduction négligèrent cet intrus, pour s'en tenir à l'antique nombre de 27 nakchatras [7].

[1] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 380-383.

[2] *Ibid.* p. 275, 276, 277 et 286.

[3] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta,* p. 175-212, et M. Weber, *Nax.* I, p. 331-332, et II, p. 367-376.

[4] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 306-309 et 377-378.

[5] Voyez M. Weber, *Nax.* I, p. 320-321, et II, p. 307-308.

[6] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta,* p. 195-196, et M. Weber, *Nax.* I, p. 332, et II, p. 307-308.

[7] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 279-281.

Le mot *nakchatra*, dans les auteurs de *l'époque sanscrite*, postérieure à *l'époque védique*, désigne exclusivement les 27 ou 28 constellations du zodiaque lunaire; mais, dans la langue védique, on trouve ce mot employé pour désigner les *étoiles* en général[1], et le nom de *nakchatra* s'y trouve même appliqué au soleil[2]. Ainsi, dans les textes védiques, le nom de *nakchatra* ne suffit pas pour prouver qu'il soit question des 27 ou 28 constellations du zodiaque lunaire, à moins que le nombre de 27 ou 28 ne s'y trouve indiqué, ou bien que leurs noms propres n'y soient énumérés[3]. Les plus anciens textes védiques qui satisfassent à ces deux conditions remontent à 800 ans au moins et probablement à 900 ans avant notre ère[4].

M. Weber[5] paraît incliner à supposer que de cette époque seulement daterait la notion des 27 constellations lunaires dans l'Inde, et qu'elle y serait venue de Babylone. Je ne puis accepter cette opinion. En effet, c'est bien aux constellations du zodiaque lunaire que paraît se rapporter un texte de la fin du *Rigvéda*[6] sur Soma, dieu de la lune, reposant dans le giron des nakchatras, et il me paraît bien difficile de se refuser à voir une allusion semblable dans un texte de la partie la plus ancienne du *Rigvéda*[7] sur *la bien-aimée de Soma,* dieu de la lune, visitée par les *Açvins*. Suivant le commentateur indien[8],

[1] Voy. M. Weber, *Nax.* II, p. 273-274.

[2] *Ibid.* p. 271.

[3] Tel est le jugement exprimé par M. Weber, *ibid.* p. 274.

[4] Tel est l'âge des textes du *noir Yadjourvéda*. Voy. M. Max Müller, *Hist. of anc. sanskr. litt.* sec. éd. p. 350-351, 435 et 572.

[5] *Naxatra*, I, p. 306-310, et II, p. 361-363, 380 et 400, et surtout *Vedakalender*, p. 14-15.

[6] VIII, III, 20 (X, LXXXV, 2). Voyez M. Max Müller, *Hist. of anc. sanskr. litt.* sec. éd. p. 212, note 1, et M. Weber, *Nax.* II, p. 274. Comparez la trad. franç. du *Rigvéda*, par M. Langlois, VIII, III, 14, 2, t. IV, p. 320. Il existe deux distributions des hymnes du *Rigvéda*. Nous adoptons celle que M. Langlois a suivie. Dans sa traduction trop peu précise de ce passage, les mots *grandes étoiles* remplacent le mot *nakchatras*.

[7] I, III, 2, t. I, p. 63 de la trad. franç. de M. Langlois, et notes, p. 266.

[8] Cité par M. Langlois, p. 266.

cette bien-aimée de Soma est sa constellation favorite, c'est-à-dire sans doute le nakchatra Rohini, indiqué par d'autres textes indiens [1] comme étant la bien-aimée de Soma. Les Açvins qui la visitent sont des dieux du jour et de la nuit, et, suivant le *Rigvéda* [2], ils sont fils de la déesse Âçvinî, qui elle-même a donné son nom à l'un des nakchatras. Dans trois hymnes du *Rigvéda* [3], Âçvinî et Rohinî sont mentionnées comme déesses *brillantes*. Dans un hymne de la fin du *Rigvéda* [4], les *Aghâhs* et les deux *Ardjounyahs* sont, sous d'autres noms, *Maghâ* et les deux *Phâlgounîs*, c'est-à-dire trois nakchatras, suivant un commentateur indien [5], et cette interprétation s'accorde parfaitement avec la pensée de l'hymne, qui concerne le cycle lunisolaire. De plus, il faut remarquer que les 27 *dévatas*, dieux régents des 27 nakchatras [6], appartiennent tous à la mythologie védique, et que les divinités plus récentes du panthéon indien n'y jouent aucun rôle [7]. Il me paraît donc très-probable que la notion des 27 nakchatras remonte aux premiers temps du séjour des Aryas dans l'Inde.

Depuis leur arrivée sur le sol indien, l'observation du passage de la lune près des 27 nakchatras leur donna le mois lunaire sidéral et périodique, qui pourtant ne joua, dans leur calcul du temps, qu'un rôle secondaire [8]. Dans l'ensemble des

[1] Cités par M. Weber, *Nax.* II, p. 275-277, et par M. de Stuhr, *Untersuchungen über die Ursprünglichkeit und Alterthümlichkeit der Sternkunde unter den Chinesen und Indiern*, p. 84, note 217.

[2] Trad. de M. Langlois, t. IV, p. 159, et t. II, p. 510.

[3] IV, II, 14, VI, VII, 4, et VII, VI, 12, t. II, p. 323, t. III, p. 422, et t. IV, p. 159 de M. Langlois.

[4] VIII, III, 14, t. IV, p. 322, même trad.

[5] Voyez la note de M. Langlois, t. IV, p. 496. Comparez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 222.

[6] Voyez M. Weber, *Veduk.* p. 94-95.

[7] M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 746, note 1; M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta*, p. 203, et M. Weber, *Nax.* II, p. 379.

[8] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 280-289.

langues indo-européennes, les mots qui signifient *lune* et *mois* se rattachent à un radical qui signifie *mesure*[1]. Ainsi, dès avant la séparation de ces peuples, et, par conséquent, pour les Aryas, avant leur arrivée dans l'Inde, le mois lunaire était la *mesure* du temps. Mais c'était le mois lunaire synodique, marqué par le retour des phases lunaires, c'est-à-dire par le retour de la lune à la même position par rapport au soleil et non par rapport aux étoiles ou par rapport aux colures. Le mois lunaire synodique servait à mesurer l'année solaire, marquée par le retour des saisons.

Dans le *Calendrier des Védas*[2], on trouve 12 mois lunaires synodiques, dont chacun a sa place supposée fixe dans l'année tropique. Dans les *Brâhmanas*, de même que dans ce calendrier, chacun de ces mois porte un nom tiré de celui du nakchatra près duquel la lune était supposée se trouver pendant ce mois, au moment de son opposition avec le soleil[3]. Cette fixité approximative des mois lunaires indiens dans l'année solaire était établie par un cycle lunisolaire de 5 ans, dont 2 avaient 13 mois lunaires synodiques au lieu de 12. Ce cycle est constaté par le *Calendrier des Védas*[4]. Un cycle lunisolaire existait bien réellement dès les temps védiques; car il est exprimé dans un hymne du *Rigvéda* sous le symbole d'un mariage du soleil (déesse) et de la lune (dieu)[5], et le *treizième mois* est mentionné dans un autre hymne du même recueil[6] et dans d'autres documents védiques[7].

[1] Voyez M. Max Müller, *Hist. of anc. sanskr. litt.* sec. éd. p. 211-212, et M. Pictet, *Les origines indo-européennes,* V, 3, sect. 2, § 371, IIe partie, p. 593-596.

[2] Voyez M. Weber, *Vedakal.* p. 23-29, 30-32 et 95-97.

[3] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 326-348.

[4] Voyez M. Weber, *Vedakal.* p. 23.

[5] Voyez le *Rigvéda,* III, III, 14, t. IV, p. 320-326, trad. de M. Langlois.

[6] I, II, 6, t. I, p. 43, même trad. Comparez M. Max Müller, *Hist. of. sanskr. litt.* sec. éd. p. 212-213.

[7] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 336, note 1.

Mais, d'un autre côté, l'on trouve aussi dans les Védas des mois solaires de 30 jours et une année de 360 jours, considérée comme solaire[1]. On devait être bien loin de songer alors à la possibilité d'une distinction entre l'année solaire sidérale et l'année tropique, puisqu'on était si loin de connaître la mesure de l'une et de l'autre confondues ensemble.

On trouve dans les *Védas* une division de l'année solaire en six saisons, dont l'usage s'est conservé dans l'Inde entière. Cependant les noms de ces six saisons expriment des phénomènes météorologiques dont la succession régulière ne convient qu'au climat du nord de l'Inde, occupé le premier par les Aryas[2]. Dans l'Inde comme en Chine, le rapport du plus long jour de l'année au plus court est resté fixé par tradition d'une manière qui ne convient ni à la Chine, ni au climat moyen de l'Inde. Ce rapport convient à la Babylonie, mais il convient aussi aux bords de l'Indus, par exemple au Pendjab[3]. Chacune de ces saisons comprend deux mois, dont les noms védiques ont tous deux une même signification météorologique d'accord avec celle de la saison entière[4].

Revenons aux nakchatras. Dans toutes les énumérations appartenant à l'époque védique, le premier nakchatra est *Krittikâ*, c'est-à-dire le groupe des Pléiades[5]. Or, dans les temps védiques, l'année des Indiens commençait au prin-

[1] Voyez le *Rigvéda*, II, III, 7; t. I, p. 382-384 de M. Langlois, les notes du traducteur, p. 562-564; M. Weber, *Ak. Vorl.* p. 146; *Nax.* II, p. 288, et *Vedakalender*, p. 12.

[2] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 219-221.

[3] Voyez M. Weber, *Nax.* I, p. 306-310; II, p. 361-363 et 400; *Vedakal.* p. 14-15.

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. I, p. 106-110 et 201-202; M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 220-221, note 1, et p. 745; M. Langlois, notes sur le Rigvéda, t. I, p. 294-295, 557, 562-564, et t. II, p. 470 et 523, et M. Weber, *Nax.* II, p. 348-355.

[5] Voyez, pour l'énumération de ces textes, M. Weber, *Nax.* II, p. 357, note 1.

temps[1]; mais il est douteux qu'elle commençât toujours précisément à l'équinoxe. Le contraire est même très-probable, puisque l'année commença d'abord avec le premier des deux mois de printemps, *Phâlgouna*, ensuite avec le second, *Tchaitra*[2]. D'ailleurs, puisque les Indiens ont bien pu garder invariablement pour premier nakchatra le groupe des Pléiades pendant 1000 ans et plus[3], des savants modernes se sont fait illusion, quand ils ont prétendu indiquer avec certitude en quelle année les Pléiades avaient dû être choisies pour premier groupe stellaire du zodiaque lunaire. Ces déterminations diverses, comprises entre l'an 2375 avant J. C., indiqué par M. Biot, et l'an 850 avant J. C., indiqué par M. Lassen[4], sont

[1] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 329 et 352, et *Vedakal.* p. 27.

[2] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 327-334 et 349-353.

[3] Voyez M. Weber, *Vedakal.* p. 11.

[4] M. Biot (*Rech. sur l'anc. astr. chin.* p. 90-91) transporte cette invention en Chine, afin de fonder son calcul sur les *Sieou* chinois et non sur les *nakchatras* indiens, limités d'une autre manière : il suppose que l'étoile η des Pléiades, marquant le commencement du *Sieou*, avait été prise comme équinoxiale, avec un ou deux degrés d'erreur, sous Yao, vers 2357 avant J. C. M. Lassen (*Ind. Alt.* t. I, p. 742-743) avait d'abord accepté cette opinion de M. Biot. Puis (t. II, p. 116 et note 2) il a fait le calcul pour les nakchatras indiens, en comptant *par erreur* 19° 1/2 au lieu de 29° 1/2 entre les étoiles déterminatrices d'Âçvinî et de Krittikâ, et c'est ainsi qu'à raison de 1° de précession en 71 ans il est arrivé à l'an 1350 avant l'an 500 de notre ère, c'est-à-dire à l'an 850 avant J. C., époque, suivant lui, de l'introduction des 28 *Sieou* chinois dans l'Inde! Cette note de M. Lassen est pleine de fautes de chiffres. M. Guérin (*Astr. ind.* p. 72, 75, 79 et 127) trouve 1571 avant J. C. pour la date précise où les Indiens ont fait eux-mêmes cette invention, en supposant que dès lors, de même qu'en l'an 500 de notre ère, le commencement du segment polaire Krittikâ était fixé à 10°,50' à l'ouest de l'étoile η des Pléiades. M. Weber (*Ind. Stud.* t. II, p. 240, et *Ak. Vorles.* p. 30 et p. 87, note 1) dit que l'équinoxe vernal a été dans les limites de ce même segment depuis l'an 1472 jusqu'à l'an 536 avant J. C.; mais il suppose faussement : 1° que ce segment polaire était ainsi mesuré dès le XV[e] siècle avant notre ère; 2° que les positions calculées par les astronomes indiens postérieurs au V[e] siècle de notre ère étaient exactes; 3° que la précession est exactement d'un degré en 72 ans. Du reste, il se contente de dire que l'ordre des Nakchatras commençant par Krittikâ a dû être établi entre 1472 et 536 avant J. C.

les unes incertaines, les autres inadmissibles[1]. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'époque la plus probable de ce choix est celle où, pour les Aryas établis dans le nord de l'Inde, le lever héliaque matinal des Pléiades avait lieu vers le commencement de la saison de deux mois qu'ils appelaient *printemps* (*vasanta*), et que cette époque, qu'il est impossible de préciser, peut remonter jusque vers le XVI[e] siècle avant notre ère, c'est-à-dire jusque vers l'époque même de l'arrivée des Aryas sur le sol de l'Inde.

Si les Indiens avaient connu dès lors, ou bien s'ils avaient découvert pendant le cours des temps védiques la précession des équinoxes, ils auraient compris, au bout de quelques siècles, la nécessité de commencer la série des nakchatras par le nakchatra suivant, ou bien d'établir une distinction entre la petite constellation Krittikâ, dont la longitude s'était accrue, et une région céleste Krittikâ fixe par rapport au point équinoxial, mais de laquelle cette constellation s'était écartée. Est-ce là ce qui est arrivé? Non; jusqu'à l'époque où ils ont subi l'influence grecque, les Indiens ont toujours gardé le groupe des Pléiades pour premier nakchatra; quand ils eurent connu le zodiaque solaire grec commençant par le Bélier et les opinions grecques sur la précession, sautant brusquement de leur premier nakchatra Krittikâ au troisième, ils commencèrent leur zodiaque lunaire par Âçvinî, nakchatra composé des étoiles β et γ du Bélier[2].

Les astronomes indiens du V[e] siècle de notre ère et des siècles suivants divisaient le zodiaque lunaire, soit en 28 segments polaires, dont 27 étaient égaux, tandis que celui qui correspondait à la constellation Abhidjit n'était que le tiers de

[1] Voyez M. Weber, *Vedakal.* p. 11.

[2] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, chap. VIII, les notes de M. Whitney, p. 175-215, et M. Weber, *Nax.* I, p. 331-332.

chacun des autres[1], soit, plus habituellement, en 27 segments polaires égaux, contenant un égal nombre de degrés et de minutes d'ascension droite, mais non de longitude, et homonymes aux 27 constellations nakchatras, à l'exception de la constellation Abhidjit, à laquelle on attribuait alors fictivement un segment polaire de nulle étendue[2]. Ensuite ils choisirent dans chaque constellation nakchatra une *étoile* dite *de jonction* (*yogatârâ*), dont ils marquèrent la position en minutes et degrés d'ascension droite et de déclinaison dans les segments nakchatras. Mais les intervalles des constellations nakchatras étaient si inégaux, que les *yogatârâs* de trois de ces constellations se trouvèrent tomber en dehors des segments homonymes, outre l'yogatârâ d'Abhidjit, qui n'avait pas de segment correspondant[3].

Les 27 nakchatras, considérés comme intervalles égaux d'ascension droite dans le zodiaque lunaire, se trouvent déjà dans le *Calendrier des Védas*[4]. Mais, ni dans aucun document de l'époque védique, ni dans le *Calendrier des Védas*, on ne trouve les yogatârâs avec leurs positions marquées en degrés et minutes. La division en degrés était alors inconnue aux Indiens.

Il est possible que, dès avant l'influence grecque, les Indiens aient eu la notion d'un zodiaque solaire divisé idéalement en 12 parties égales. Mais alors, bien qu'ils dussent le considérer comme fixe, ce devait être en réalité un zodiaque solaire sidéral mobile par rapport aux points équinoxaux, et non

[1] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 744, note 2, et M. Guérin, *Astr. Ind.* chap. III, p. 30.

[2] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, II, 64, et VIII, 1-9, et les notes de M. Whitney, p. 91 et p. 175-180.

[3] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, VIII, 1-19, et les notes de M. Whitney, p. 179-180.

[4] Voyez M. Weber, *Vedakalender*, p. 32-33.

le zodiaque fixe par rapport à ces points, tel qu'on le trouve dans les ouvrages indiens postérieurs à l'influence grecque, par exemple dans le *Sourya-Siddhânta*[1]. Du reste, ces mêmes ouvrages connaissent aussi le zodiaque mobile par rapport aux points équinoxiaux et fixe par rapport aux étoiles[2]. Chacune des dodécatémories égales de ce dernier zodiaque contenait deux ou trois constellations nakchatras, et devait naturellement porter le nom de la constellation nakchatra, qui elle-même donnait son nom à celui des mois lunaires synodiques de l'année lunisolaire pendant lequel la lune, au moment de son opposition avec le soleil, se trouvait dans le voisinage de cette constellation nakchatra. De plus, cette même constellation donnait son nom au mois solaire sidéral qui coïncidait en majeure partie avec ce mois lunaire et pendant lequel cette même constellation nakchatra, se trouvant en opposition avec le soleil, était vue au méridien vers le milieu de la nuit[3].

Quant à un zodiaque solaire dont les 12 signes égaux et indépendants des constellations portent des noms indiens à peu près identiques, pour la signification, aux noms des 12 signes des Grecs et de leurs 12 constellations zodiacales, il est bien constaté que ce zodiaque a été emprunté aux Grecs par les Indiens[4]. Les traités où on le trouve portent les uns l'aveu exprès, les autres l'aveu implicite et involontaire d'une influence grecque. On y trouve des mots grecs plus ou moins

[1] I, 28 et 34, et XIV, 3 et 7-10.

[2] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, III, 9-12, et XI, 21. Comparez II, 1, et XII, 6.

[3] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, I, 12-13, et XIV, 3 et 16-17, avec les notes de M. Whitney, p. 265-266 et 268-271.

[4] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta*, I, 58, p. 37, et une note de M. Regnier, publiée par M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 26-27 (Paris, 1862, in-8°). Le nom du signe de la Balance n'a été inventé par les Grecs qu'à l'époque alexandrine. Ce nom (*Toulâ*) se trouve dans le *Sourya-Siddhânta*, I, 58; II, 45; III, 19 et 44; XII, 45, 49, 58 et 67; XIII, 7; XIV, 4.

altérés, mais très-reconnaissables[1]. Avec les signes du zodiaque grec, quelques auteurs indiens ont emprunté les noms grecs eux-mêmes transcrits en caractères indiens[2]. Quant aux monuments indiens sur lesquels on voit les figures des 12 signes grecs, ils sont tous d'une époque où la langue et les sciences des Grecs étaient connues dans l'Inde[3]. Il en est de ces zodiaques indiens comme des zodiaques égyptiens d'Esneh et de Dendéra.

Cet aperçu de l'astronomie indienne antérieure à l'influence grecque suffit pour montrer que la notion de la précession des équinoxes, c'est-à-dire d'un mouvement continu et sensiblement uniforme des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles, ou bien de toutes les étoiles ensemble par rapport à ces points, et, par conséquent, la notion d'une année solaire sidérale distincte de l'année tropique, étaient étrangères à cette astronomie.

Nous allons maintenant examiner quelques faits qui, au premier coup d'œil, pourraient sembler contredire cette conclusion, mais qui, au contraire, viennent la confirmer. Ensuite nous verrons que, même après l'époque où les Indiens connurent l'astronomie grecque, même après l'époque où ils surent que les points équinoxiaux et solsticiaux n'avaient pas gardé leurs positions antiques par rapport aux étoiles, des astronomes indiens refusèrent d'accepter, comme conclusion de ce fait, la précession des équinoxes, considérée soit comme con-

[1] Voyez, par exemple, le *Sourya-Siddhânta,* I, 29 et 45 ; VIII, 1 ; XII, 6 et 79, avec les notes de M. Whitney, p. 14, 58-59, 71 et 252. Comparez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 370-373 et 526-527; M. Weber, *Ind. Skizz.* p. 95-97, et une note de M. Régnier, publiée par M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 102 (Paris, 1862, in-8°).

[2] V. M. Reinaud, *Mém. sur l'Inde,* p. 362-364; M. Guérin, *Astr. ind.* ch. VII, p. 68-71, et M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 227, note 1.

[3] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 513-518, 1166 et 1182. Compare M. Guérin, *Astr. ind.* p. 78-79.

tinue, soit comme oscillatoire, et nous constaterons que ces deux notions diverses de la précession sont venues toutes deux de la Grèce aux Indiens.

§ 3.

Le *Calendrier des Védas*[1] et un ouvrage attribué au fabuleux Parâçara[2] supposent que le point solsticial d'hiver est au commencement du nakchatra nommé *Dhanichtâ* ou *Vasou*, identique à *Sravichtâ*, et que le point solsticial d'été est au milieu du nakchatra *Sarpa*, identique à *Âslechâ*. Comme constellation, Âslechâ, 7e nakchatra de la série commençant par Krittikâ, est la tête de l'Hydre, et Sravichtâ ou Dhanichtâ, 21e nakchatra, comprend les étoiles α, β, γ, δ du Dauphin. Mais il s'agit ici du système des 27 segments égaux en ascension droite. En effet, entre le commencement du 21e et le milieu du 7e des 27 segments égaux, positions des deux solstices, il y a bien exactement 13 segments et 1/2, c'est-à-dire la moitié de 27. Mais alors, dans ce même système, le colure des équinoxes aurait dû passer aux 3/4 du 27e nakchatra Bharanî, c'est-à-dire à 1/4 de segment, ou 3° 20′, à l'ouest du commencement de Krittikâ. Colebrooke[3] a bien vu que cette position des colures conviendrait à peu près à l'an 1400 avant J. C. Mais les auteurs du *Calendrier des Védas* et du *Pârâçaram-Tantram* ne tenaient peut-être pas compte d'un quart

[1] Voyez M. Weber, *Vedakal.* p. 28-29, et *Nax.* II, p. 354-355.

[2] C'est le *Pârâçaram-Tantram*, cité par Bhattotpala. Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 355-356. C'est à tort que la *Pârâçarî-Sanhitâ* est citée ici par W. Jones, *As. Researches*, t. II, p. 393, et après lui par Bentley, *As. Res.* t. VIII, n° 6, par Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 355, et par Delambre, *Astronomie ancienne*, t. I, p. 497.

[3] *Misc. Ess.* t. I, p. 109-110 et 200-201. Comparez W. Jones, *As. Res.* t. II, p. 268 et 393; Davis, *As. Res.* t. II, p. 268, et t. V, p. 288; Bohlen, *Das alte Indien*, t. II, p. 268; M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 505, note 2, et M. Weber, *Nax.* II, p. 355-360.

de segment, de sorte que la position du colure des solstices au commencement de Sravichtâ et au milieu d'Âsléchâ pouvait être pour eux approximativement d'accord avec la position de l'équinoxe de printemps au commencement de Krittikâ[1]. Cependant admettons, pour un instant, que, dans leur pensée, ce fût là une correction apportée à la détermination plus ancienne de la série commençant par Krittikâ. Cette correction aurait dû leur paraître motivée par la découverte de l'inexactitude de l'ancienne détermination, et non par un déplacement lent et régulier des points équinoxiaux. Car il est bien évident que, s'ils avaient eu la pensée d'un tel déplacement, ils auraient reconnu que cette correction, vraie pour le XIVe siècle avant notre ère, aurait été tout à fait insuffisante pour leur époque, postérieure à l'ère chrétienne.

Suivant un ouvrage attribué à Parâçara[2], l'étoile Agastya, c'est-à-dire Canope (α du Navire)[3], paraît quand le soleil est dans le nakchatra Hasta, marqué par la constellation du Corbeau[4], et disparaît quand le soleil est dans le nakchatra Rohinî, marqué par les Hyades[5]. Colebrooke a montré que, pour le nord de l'Inde, ce lever et ce coucher héliaque de Canope conviennent aussi à peu près à l'an 1400 avant J. C. Mais, la latitude du lieu d'observation restant indéterminée, il n'y a là aucune date, même approximative, à espérer. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il peut y avoir là une tradition assez ancienne, conservée dans cette compilation apocryphe. Or, à l'époque de cette compilation, l'on croyait que ces dates

[1] Voyez M. Weber, *Nax.* II, p. 357, note 1, et surtout *Vedakal.* p. 28.

[2] Voyez Colebrooke, *Miscell. Ess.* t. I, p. 200-201, et t. II, p. 351-355. Comparez Bentley, *As. Res.* t. VIII, n° 6; Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 747, note 1, et Delambre, *Astronomie ancienne*, t. I, p. 509.

[3] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya Siddhânta*, VIII, 10, p. 212-213.

[4] Voy. *id.* p. 190.

[5] Voy. *id.* p. 185.

annuelles du lever et du coucher héliaques de Canope étaient restées vraies, puisque le compilateur parle au présent. Par conséquent, la persistance de cette fixation traditionnelle est une preuve de l'ignorance où les Indiens étaient restés sur la précession des équinoxes. Cependant nous verrons que la précession oscillatoire se rencontre dans la *Pârâçarî-Sanhitâ*. Mais les traités astronomiques attribués au fabuleux Parâçara et à son contemporain prétendu le fabuleux Garga sont des compilations de matériaux dont quelques-uns portent l'empreinte de l'influence grecque.

Dans un *Oupanichad* qui n'est pas du nombre des plus anciens[1], on lit que l'étoile polaire (*dhrouva*) change de place. Que signifie cette assertion isolée? L'auteur a pu vouloir dire simplement que cette étoile, n'étant pas exactement polaire, décrit chaque jour un petit cercle autour du pôle, en vertu de la révolution diurne du ciel entier autour de la terre d'orient en occident. Supposons pourtant qu'il ait voulu dire que cette étoile s'est écartée du pôle. Si cette assertion, entendue en ce sens, se rapportait à un déplacement d'une étoile considérée comme polaire d'après une antique tradition, et qui aurait cessé d'être polaire, il pourrait être question de l'étoile $\varkappa$ du Dragon, qui était près du pôle au XIIIe siècle avant J. C.[2] Mais ce mouvement aurait été considéré par l'auteur de l'Oupanichad comme propre à cette étoile seule. Par conséquent, cette observation, ainsi formulée, supposerait l'ignorance complète de l'auteur sur la précession des équinoxes. De même, par une fable grossièrement erronée, une tradition indienne

[1] Le *Maitrâyana-Oupanichad*. Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 93-95. William Jones (*Works*, t. XIII, p. 371) et, après lui, Bohlen (*Das alte Indien*, t. II, p. 277) citent vaguement cette donnée comme tirée des *Védas*.

[2] V. Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 328, et Bohlen, *Alt. Ind.* t. II, p. 277, note 1245.

attribuait aux *sept Richis*, c'est-à-dire aux étoiles α, β, γ, δ, ε, ζ, η de la Grande Ourse[1], une révolution propre et rapide, à raison de 13° 20′ par siècle, autour du pôle : on disait qu'à l'époque de la grande guerre mythologique des Kourous et des Pandous, Garga avait observé les *sept Richis* dans le segment polaire Maghâ, marqué par le groupe de la Faucille, partie de la constellation du Lion, et l'on voyait qu'ils n'y étaient plus[2]. Mais la haute antiquité attribuée à Garga est fabuleuse, et il en est de même de son observation prétendue, puisque aucune étoile fixe n'a, soit par rapport aux points équinoxiaux, soit par rapport aux autres étoiles fixes, un mouvement de 13° par siècle. Un tel mouvement n'aurait aucun rapport avec la précession des équinoxes, par laquelle les longitudes de toutes les étoiles augmentent seulement de 1° et moins de 24′ par siècle.

On lit bien aussi dans les *Brâhmanas* védiques[3] qu'autrefois les sept *Krittikâs*, c'est-à-dire les sept Pléiades, avaient été près des *sept Richis*, et qu'une catastrophe les en avait séparées. Cette catastrophe fabuleuse, dont la tradition s'est perpétuée dans l'Inde[4], est bien étrangère à la précession, qui ne change ni les latitudes des étoiles, ni leurs distances réciproques : entre les Pléiades et les sept étoiles principales de la Grande Ourse, il y a toujours eu, comme aujourd'hui, une distance angulaire énorme.

[1] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, XIII, 9, les notes de M. Whitney, p. 220 et 258; M. Pictet, *Les origines indo-européennes*, V, 3, s. 1, § 365, part. II, p. 581, et M. Weber, *Nax.* II, p. 377, note 2.

[2] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 355-361; Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 504, 508 et 830, et Delambre, *Astr. anc.* t. I, p. 509-510.

[3] Voyez le *Çatapatha-Brâhmana* et le *Kâthakam*, cités par M. Weber, *Nax.* II, p. 377-378.

[4] Voyez Moor, *Hindu-Pantheon*, p. 87, 53, 176; Graham, *Letters on India*, p. 302, et Stuhr, *Untersuchungen über d. Ursprünglichkeit und Alterthümlichkeit der Sternkunde unter den Chinesen und Indiern*, p. 82-83.

§ 4.

Quand les Indiens, déjà initiés à l'astronomie grecque, furent forcés de reconnaître que les points équinoxiaux et solsticiaux n'étaient plus dans les positions supposées par leurs traditions et par leurs plus anciens documents, ils s'obstinèrent à voir là l'effet d'un accident inexplicable, au lieu d'y voir la conséquence régulière d'une loi astronomique.

Dans l'ouvrage attribué à Garga, l'arrivée des solstices avant que le soleil ait atteint les points marqués par le *Calendrier des Védas* est signalée comme un prodige funeste et surnaturel[1]. L'auteur qui a pris le nom de Garga[2], et l'astronome indien Varâha-Mihira[3], au commencement du VIe siècle de notre ère, s'accordent à professer une grande admiration pour les astronomes grecs. Cependant, après avoir rappelé que la position des solstices au milieu du nakchatra Âsléchâ et au commencement du nakchatra nommé Sravichtâ ou Dhanichtâ est marquée par les anciens *Çâstras*, Varâha-Mihira dit que, de son temps, au contraire, ces points se trouvent aux commencements de *Carcata*, c'est-à-dire du *Cancer*, et de *Macara*, c'est-à-dire du *Capricorne :* il ajoute que, lorsque le soleil retourne sur ses pas autre part qu'en ces points, c'est l'annonce de grands malheurs; dans un autre passage, comparant l'antique position du solstice d'été au milieu d'*Âsléchâ* avec la nouvelle dans le nakchatra *Pounarvasou*, il a soin de dire que c'était l'ancienne position qui était *la bonne*[4]. En s'exprimant

[1] Voyez le texte cité par W. Jones, *Works*, t. IV, p. 59-60.

[2] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 225, et *Vedakal.* p. 12.

[3] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 410-411.

[4] — Voyez les textes de Varâha-Mihira, cités par W. Jones, *Works*, t. IV, p. 52-53, et par Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 387.

ainsi, Varâha-Mihira parle comme Indien; mais il parlait comme disciple des Grecs, lorsqu'il admettait, comme nous le verrons, la précession oscillatoire des équinoxes.

Vers la fin du ve siècle, Âryabhata, commentateur du *Sourya-Siddhânta*[1], c'est-à-dire d'un ouvrage dans lequel l'influence grecque est patente, admettait la précession dans l'*Âryâchtaçata*, mais il paraît qu'il la niait dans le *Daçagîtika*[2]. Au commencement du viie siècle de notre ère, Brahmagoupta, qui connaissait les travaux des mathématiciens grecs[3], croyait que, de son temps, les colures avaient gardé les positions marquées par Varâha-Mihira au commencement du vi^e siècle et données comme moyennes par le *Sourya-Siddhânta* dans l'hypothèse de la précession oscillatoire; car Brahmagoupta[4] croyait trouver, comme Varâha-Mihira et comme le rédacteur du *Sourya-Siddhânta*[5], le zéro de longitude, la fin du dernier nakchatra *Révatî* et le commencement du premier nakchatra *Âçvinî*, sur l'étoile ζ des Poissons, yogatârâ de *Révatî*. Il faisait donc passer le colure des équinoxes au commencement d'*Âçvinî* et en 6°,40′ de *Tchitrâ*, et le colure des solstices en 10° de *Pounarvasou* et en 3°,20′ d'*Outtarâchâdâ*, c'est-à-dire à 26°,40′ des positions indiquées par la tradition, qui faisait commencer le zodiaque avec le nakchatra Krittikâ, et à 23°,20′ des positions marquées par le *Calendrier des Védas*. En même temps, Brahmagoupta mentionnait ces dernières positions comme ayant existé réellement autrefois, et cependant il niait

[1] Voyez Wilson, *Mackensie Collection*, t. I, p. 119, n° 5. Comparez Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 1137, et le docteur Bhâu Dâjî, loc. cit.

[2] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 378, note 2, et le docteur Bhâu Dâjî, *loc. cit.*

[3] Voyez mes *Rech. sur la vie et les œuvres d'Héron*, p. 164-176, in-4°.

[4] Voyez M. Guérin, *Astr. ind.* chap. iv, p. 38-39.

[5] Voyez le *Sourya-Siddhânta*, III, 9-12, et VIII, 1-9, avec les notes de M. Whitney, p. 100-105, et 175-212, et Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 344 et 464. M. Guérin (*Astr. ind.* chap. ii et iii, p. 9-19 et 26-27) a suivi un texte défectueux du chapitre viii du *Sourya-Siddhânta*.

la précession des équinoxes à titre de phénomène constant et régulier : il supposait que ce changement de 23°,20′ dans la position des colures s'était opéré à une époque inconnue, depuis laquelle les points solsticiaux et équinoxiaux étaient restés immobiles par rapport aux étoiles[1]. Au XIIe siècle, Bhâscara, qui croyait à la précession, s'étonnait que Brahmagoupta n'eût pas cédé, sur ce point, à l'autorité sacrée du *Sourya-Siddhânta*. Pourtant il n'osait pas l'en blâmer au point de vue scientifique, parce qu'alors, disait-il, la précession des équinoxes n'était pas encore prouvée par des observations[2] : c'est-à-dire qu'au VIIe siècle de notre ère, du temps de Brahmagoupta, malgré le souvenir d'une position différente des colures, les Indiens n'avaient pas encore constaté par eux-mêmes que ces points se déplaçaient perpétuellement. Jusqu'alors, ceux qui croyaient à la perpétuité de ce déplacement, et non à un déplacement antique, soudain et miraculeux, ne pouvaient alléguer, en fait d'observations suivies en faveur de la précession, que les observations d'Hipparque et de quelques autres astronomes grecs.

Il est donc bien établi, par le témoignage des Indiens eux-mêmes, que la précession leur était inconnue jusqu'au commencement de l'influence grecque. Ceux des Indiens qui, depuis cette influence, rejetaient la précession, comme Âryabhata dans un de ses ouvrages et comme Brahmagoupta, ou qui n'en parlaient pas[3], avaient pour eux l'autorité des nombreux ouvrages grecs sur l'astronomie dans lesquels, même après Hipparque, même après Ptolémée, la précession était passée sous silence ou niée expressément[4].

[1] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 380-382.

[2] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 380, 381 et 391.

[3] Voyez Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 380.

[4] Voyez ci-dessus, chap. II, § 2, et chap. V.

§ 5.

Arrivons aux astronomes indiens, tous postérieurs au IV[e] siècle de notre ère, qui ont admis le fait de la précession des équinoxes et qui ont essayé d'en formuler la loi. Nous venons de constater que la science indienne antérieure ne leur fournissait pas les éléments de cette théorie. Nous avons constaté aussi qu'ils connaissaient l'astronomie grecque. Nous allons montrer que c'est à cette astronomie qu'ils l'ont empruntée. L'astronomie s'appuie sur l'observation exacte du ciel, sur la chronologie historique et sur le calcul. Le talent d'observation scientifique et la chronologie historique ont manqué aux Indiens; mais ils ont été d'habiles calculateurs. Pour trouver les formules d'une astronomie savante, ils ont donc eu besoin de recevoir d'un autre peuple des observations datées dans une chronologie bien établie. Nous allons voir que leurs opinions sur la précession résultent de calculs faits sur les données d'Hipparque, mais accommodés aux hypothèses d'autres astronomes grecs et surtout d'astrologues grecs, et traduits dans le style de la chronologie imaginaire des Indiens. Mais, malgré cette transformation, l'empreinte grecque est restée. Par exemple, dans le *Sourya-Siddhânta* lui-même, dans ce livre sacré, révélé, disait-on, plus de 2 millions d'années avant notre ère, outre des doctrines grecques, il y a des mots grecs transcrits en lettres sanscrites[1].

Les plus anciens traités astronomiques indiens que nous possédions, à l'exception du *Calendrier des Védas*, sont du V[e] siècle de note ère, époque du *Sourya-Siddhânta*. L'influence

[1] Voyez une note de M. Régnier, publiée par M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 102 (Paris, 1862, in-8°).

grecque y est flagrante, et la précession des équinoxes s'y trouve. Mais, selon toutes les vraisemblances, cette influence astronomique des Grecs et la notion de la précession doivent être plus anciennes de quelques siècles dans l'Inde. Suivant une tradition indienne, une astronomie savante serait venue des brahmanes du nord à l'époque de Çâlivâhana[1], c'est-à-dire vers 79 de notre ère. Or on sait que le nord-ouest de l'Inde était resté sous la puissance grecque, qui y fut renversée au premier siècle de notre ère par les Indo-Scythes. Mais nous avons vu que, sous ces derniers, la culture grecque subsista dans ces contrées. Il est donc probable que l'influence grecque sur l'astronomie indienne se développa du Iᵉʳ au Vᵉ siècle de notre ère.

On ne connaît qu'un petit nombre d'astronomes indiens qui aient accepté la doctrine d'Hipparque et de Ptolémée, d'après laquelle les points équinoxiaux exécutent une révolution complète. Colebrooke[2] cite Vichnou-Tchandra, Moundjala et Bhâscara. Moundjala vivait au xᵉ siècle[3] et Bhâscara au xiiᵉ[4]. Mais Vichnou-Tchandra, antérieur à Brahmagoupta[5], vivait probablement au viᵉ siècle de notre ère. Le seul ouvrage qu'on cite de lui est un *Vasichta-Siddhânta*[6], remaniement de l'ouvrage ainsi nommé, qui était l'un des cinq *Siddhântas* mis à profit, au commencement du viᵉ siècle, par Varâha-Mihira. Dans le *Sourya-Siddhânta* même, la précession continue, évaluée grossièrement et en nombres ronds à un degré en 60 ans,

[1] Voyez Legentil, *Mém. de l'Acad. des sciences*, 1772, p. 172; 1785, p. 384; *Hist. de l'Acad. des sciences*, 1776, p. 108, et *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. I, et Delambre, *Astronomie ancienne*, t. I, p. 511.

[2] *Misc. Essays*, t. II, p. 378-380 et 382.

[3] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 461 et 463.

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 461.

[5] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 407, 476 et 480.

[6] Voyez M. Whitney, *Add. note 1* sur le *Sourya-Siddhânta*, p. 276-277.

et par conséquent à une minute par an, paraît avoir été la donnée primitive, conservée dans deux passages du texte actuel[1], et l'autre hypothèse semble avoir été ajoutée après coup dans deux distiques de cet ouvrage[2]. Il est probable que la doctrine de la précession continue se trouvait aussi dans le *Vasichta-Siddhânta* primitif, et que cette doctrine grecque est aussi ancienne dans l'Inde que l'autre hypothèse, également grecque, dont nous allons parler.

Suivant un passage de la rédaction actuelle du *Sourya-Siddhânta*[3], et suivant Âryabhata, Varâha-Mihira et la plupart des astronomes indiens[4], le mouvement des points équinoxiaux et solsticiaux serait oscillatoire, et il serait uniforme pendant toute la durée de chaque oscillation. Nous avons constaté que cette hypothèse, mécaniquement absurde, avait appartenu à certains astrologues grecs postérieurs à Hipparque, mais antérieurs de plusieurs siècles à l'époque où nous retrouvons cette même hypothèse adoptée dans l'Inde[5], époque contemporaine d'une influence incontestable de l'astronomie grecque sur celle des Indiens[6]. C'est une époque avant laquelle les Indiens, instruits par les Grecs, avaient renoncé brusquement à garder *Krittikâ*, c'est-à-dire les Pléiades, pour premier nakchatra de leur antique zodiaque lunaire, pour commencer désormais par leur troisième nakchatra d'autrefois, c'est-à-dire par les étoiles β et γ du Bélier, première constellation du zodiaque

[1] *Sourya-Siddhânta*, III, 9, et XII, 89. Sur le second passage, il faut remarquer que les rayons des orbites sont proportionnels aux durées des révolutions des corps célestes (*Sourya-Siddhânta*, XII, 80-89). Comparez les notes de M. Whitney, p. 100, 103, 253 et 254.

[2] *Sourya-Siddhânta*, III, 10-12. M. Whitney (p. 100-105) pense que la précession avait même été entièrement étrangère à la rédaction primitive du *Sourya-Siddhânta*. Je crois que c'est aller trop loin.

[3] III, 10-12.

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 377-378 et 382.

[5] Voyez ci-dessus, chap. IV, § 3.

[6] Voyez ci-dessus, chap. VI, § 1.

solaire des Grecs[1]. Il est donc tout naturel d'admettre que ces astronomes indiens ont emprunté aux astrologues alexandrins l'hypothèse de l'oscillation, de même que d'autres astronomes indiens ont emprunté à Hipparque la notion de la révolution complète des points équinoxiaux. Les astrologues alexandrins avaient limité l'arc d'oscillation à 8°, parce qu'ils n'avaient pas d'observations qui pussent les forcer à admettre une variation plus étendue dans la longitude des étoiles, et parce qu'ils imaginaient faussement que la découverte de la précession avait motivé la différence de 8° entre les commencements des signes suivant Eudoxe et les commencements des mêmes signes suivant Hipparque[2]. Au contraire, les Indiens postérieurs au IVe siècle de notre ère eurent un motif décisif pour donner à l'arc d'oscillation plus d'amplitude; car, pour eux, cette oscillation devait suffire au moins à expliquer la différence de deux nakchatras, c'est-à-dire de 26°,40', entre Krittikâ, premier nakchatra de leur antique zodiaque lunaire, et Âçvinî, adopté comme premier nakchatra à l'imitation du zodiaque solaire des Grecs. Aussi nous verrons que les Indiens donnèrent à l'arc d'oscillation, les uns 54°, nombre double de celui des 27 nakchatras, les autres 48°, nombre quadruple de celui des 12 signes. D'ailleurs, si l'oscillation avait été de 8° seulement, et si, comme les astrologues grecs le disaient, une période d'oscillation avait commencé 128 ans avant l'ère d'Auguste à raison de 1° en 80 ans, elle aurait dû changer de direction en l'année 483 de notre ère. Ainsi, lors même que les Indiens auraient pu accepter d'abord cette évaluation alexandrine de l'arc d'oscillation, ils auraient été bientôt obligés de l'augmenter, tandis que 48 ou 54 degrés leur donnaient trois ou quatre mille ans d'attente paisible et sans démenti à craindre de l'expérience.

[1] Voyez ci-dessus, chap. VI, § 2. — [2] Voyez ci-dessus, chap. IV, § 3.

Pour les astrologues grecs, le centre d'oscillation était en μ des Poissons[1]. L'auteur du *Sourya-Siddhânta*, faisant finir le dernier nakchatra Révatî et commencer le premier nakchatra Âçvinî à l'étoile ζ des Poissons[2], 3° 1/2 à l'est de l'étoile μ, trouva commode de prendre pour centre d'oscillation l'étoile ζ, origine nouvelle du zodiaque lunaire. Tels sont les motifs naturels pour lesquels, en empruntant cette hypothèse à des astrologues grecs, les Indiens changèrent légèrement le centre d'oscillation, en même temps qu'ils augmentèrent de beaucoup l'amplitude de l'arc. Ce double changement avait d'ailleurs l'avantage de dissimuler l'emprunt fait aux Grecs[3].

Quant à la vitesse de la précession telle que les Indiens l'ont estimée, ce n'était pas sur des observations indiennes que leurs calculs se fondaient, puisque nous avons constaté chez eux l'absence avouée d'observations suffisantes. Il nous reste à montrer que c'était sur des observations grecques, auxquelles ils eurent seulement le mérite d'appliquer le calcul. Quelques astronomes indiens, ayant adopté purement et simplement la fausse évaluation de Ptolémée à 1° par siècle ou 36″ par an, la donnèrent comme une antique révélation de Brahma[4]. Mais, en général, suivant la remarque de Colebrooke[5], ce sont les données astronomiques d'Hipparque qu'ils paraissent avoir mises surtout à profit. Rappelons-nous[6] que la comparaison des principales observations de déclinaisons d'étoiles d'Hipparque avec celles de Timocharis donnerait en moyenne une précession de 51″,23‴,24⁗ par an, et, par conséquent, de 1° en

[1] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 87-88 (Paris, 1862, in-8°).

[2] Voyez M. Whitney, sur le *Sourya-Siddhânta*, p. 211.

[3] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 87-89.

[4] Voyez l'arabe Massoudi, cité par de Guignes, *Acad. des inscr.* t. XXVI, p. 771.

[5] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II p. 400-401.

[6] Voyez ci-dessus, chap. IV, § 2.

70 ans et 19 jours; que la comparaison de l'année sidérale d'Hipparque avec son année tropique donnerait une précession annuelle de 46″,48‴,25⁗, et, par conséquent, une précession de 1° en 77 ans et 46 jours, et que des astrologues alexandrins, postérieurs à la découverte de la précession par Hipparque, et auteurs de l'hypothèse de l'oscillation, avaient évalué la vitesse de celle-ci à 1° en 80 ans, et, par conséquent, à 45″ par année tropique. Âryabhata, dans l'*Âryâchtaçata* et l'auteur de la *Pârâçarî-Sanhitâ,* qui donnent à l'arc d'oscillation des équinoxes 24° de part et d'autre de la position moyenne, et, par conséquent, une amplitude totale de 48°, comptent, le premier 578,159, et le second 581,709 oscillations complètes de 96° par *kalpa*[1] : ce qui donne 45″ et 53‴ environ pour la précession pendant une année sidérale suivant Âryabhata, dont le *kalpa* est de 4,354,560,000 années sidérales[2], et 46″,32‴ environ pour la précession pendant une année suivant la *Pârâçarî-Sanhitâ,* si le *kalpa* y est de 4,320,000,000 ans, comme dans les *Lois de Manou*[3], dans le *Sourya-Siddhânta*[4] et dans la plupart des traités astronomiques indiens. Le *Sourya-Siddhânta*[5] donne à l'arc d'oscillation, de part et d'autre de la position moyenne, une amplitude de 27°, c'est-à-dire d'un peu plus de deux des 27 segments polaires égaux, et, par conséquent, une

[1] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 378.

[2] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 414. Par une distraction étrange, M. Lassen (*Ind. Alt.* t. II, p. 1143), supposant qu'Âryabhata ne comptait qu'un quart d'oscillation (24°) par kalpa, et donnant 4,354,500,000 ans, au lieu de 4,354,560,000 ans, au kalpa d'Âryabhata, a cru lire dans Colebrooke (*Misc. Ess.* t. II, p. 378 et 414) ce qui n'y est pas, savoir, qu'Âryabhata estimait la précession à 24° *parcourus en un kalpa* de 4,354,500,000 ans : ce qui donnerait 1° seulement de précession en 181,437,500 ans !

[3] I, 64-86.

[4] I, 11-23.

[5] III, 9-12. Comparez les notes de M. Whitney, p. 100-105, et Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 374-378.

amplitude totale de 54° : il compte *trente vingtaines* d'oscillations de 108° par *Mahayouga* de 4,320,000, et, par conséquent, 600,000 oscillations par kalpa de 4,320,000,000 d'années : ce qui donne 54″ pour la précession annuelle, ou 1° 1/2 par siècle[1]. Cette hypothèse et cette évaluation paraissent avoir été adoptées, au VIe siècle, par Varâha-Mihira[2]; elles l'ont été, à la fin du XIe siècle, par Çatânanda[3]. On les retrouve dans le *Soma-Siddhânta,* dans le *Laghou-Vasichta-Siddhânta* et dans la *Çâkalya-Sanhitâ,* ouvrages d'époques douteuses[4]. Moundjala au Xe siècle et Bhâscara au XIIe, rejetant l'hypothèse de l'oscillation, comptent 199,669 révolutions complètes des points équinoxiaux par kalpa : ce qui donne environ 59″,54‴ pour la précession annuelle[5]. Le même Bhâscara, dans le *Carana-Coutoûahala,* compte 1′ entière de précession par année[6]. Cependant

[1] Nous avons déjà mentionné les doutes de M. Whitney sur ce passage. Bhâscara, dans le *Golâdhyâya* du *Siddhânta-Siromani,* VI, 17, p. 157 de la trad. angl. de M. Lancelot Wilkinson (Calcutta, 1861, in-8°), dit que le *Sourya-Siddhânta* assigne à la précession 30 *révolutions par youga.* Lors même qu'il s'agirait de *révolutions complètes,* cela ne donnerait que 9″ de précession par an, au lieu de 54″. Les commentateurs indiens ont torturé ce texte de Bhâscara, pour le mettre d'accord avec celui du *Sourya-Siddhânta.* (Voyez Colebrooke, *Misc. Essays,* t. II, p. 374-377.) Il me paraît probable que Bhâscara s'est trompé en croyant lire dans le *Sourya-Siddhânta* (III, 9), avec changement d'une seule lettre, *trinçatkritvas* (30 *fois*), au lieu de *trinçatkrityas* (30 *vingtaines*), et en ne comprenant pas qu'il s'agit d'*oscillations,* comme l'indique pourtant le mot *âvritya* (III, 12). Comparez M. Whitney, p. 101 et 102.

[2] Du moins on les trouve dans le *Djâtakârnava,* ouvrage attribué à Varâha-Mihira et rédigé probablement d'après ses principes. Voyez Colebrooke, *Misc. Essays,* t. II, p. 385, note 1, et p. 481-482.

[3] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays,* t. II, p. 385, note 1. Comparez p. 390, note 1.

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays,* t. II, p. 377. Comparez p. 358, p. 379, note 1, p. 382 et p. 392.

[5] Voyez Moundjala cité par Bhâscara dans le *Golâdhyâya* du *Siddhânta-Siromani,* VI, 18, p. 157 de la trad. angl. (Calcutta, 1861, in-8°), et le *Vasana-Bachya* de Bhâscara, cité par Colebrooke, *Misc. Ess.* t. II, p. 378-382. Pour ce qui concerne Moundjala, comparez Albirouni, traduit par M. Reinaud, *Fragments arabes et persans,* p. 159.

[6] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays,* t. II, p. 378. Comparez p. 419.

il est postérieur au commencement de l'influence arabe sur l'astronomie indienne[1]. La même évaluation de la précession à 1′ par année est donnée aussi, au XIII[e] siècle, par Ramatchandra dans le *Cala-Niranya*, et elle est répétée, au XVI[e] siècle, par Ganeça dans le *Grahalâghava*[2].

Le plus ancien astronome indien dont nous connaissions le nom et l'époque et dont il nous reste des ouvrages ou des fragments authentiques, Âryabhata, vers la fin du V[e] siècle de notre ère, est donc, avec l'auteur du *Sourya-Siddhânta*, un peu plus ancien encore, et avec le compilateur de la *Pârâçarî-Sanhitâ*, celui des astronomes indiens qui a le plus approché de la vraie valeur de la précession, puisque cette valeur était alors d'un peu moins de 50″ par an[3]. En formulant leurs évaluations à l'aide de la chronologie fabuleuse des âges du monde, Âryabhata et l'auteur de la *Pârâçarî-Sanhitâ* se sont trompés environ, l'un de 3″ 1/2, l'autre de 4″ en moins, et l'auteur du *Sourya-Siddhânta* s'est trompé de 4″ en plus sur la valeur annuelle de la précession. Entre l'évaluation du *Sourya-Siddhânta* et celle qui pouvait se conclure de la comparaison générale des observations d'Hipparque citées par Ptolémée avec celles de Timocharis pour les déclinaisons des principales étoiles, il n'y a que 2″ 1/2 de différence. Les évaluations d'Âryabhata et de la *Pârâçarî-Sanhitâ* sont à peu près identiques à celle qui pouvait se conclure de la comparaison de l'année sidérale d'Hipparque avec son année tropique, et elles sont égales à l'évaluation des astrologues alexandrins partisans de la précession oscillatoire, sauf une différence d'un peu

[1] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 232-234.

[2] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 379, note 1.

[3] Voyez M. Whitney, note sur le *Sourya-Siddhânta*, VIII, 12, p. 105, et M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 83.

moins de 1″ pour Âryabhata et d'un peu plus de 1″ 1/2 pour la *Pârâçarî-Sanhitâ*.

Ces évaluations indiennes représentent donc les données grecques, soumises au calcul par les Indiens et traduites par eux dans le style étrange de leurs formules astronomiques. Les astronomes indiens postérieurs se sont écartés de plus en plus de la vérité sur la valeur de la précession, quand ils ne l'ont pas niée. Âryabhata lui-même l'avait rejetée dans son résumé astronomique en dix chants (*Daçagîtika*)[1]. Bhramagoupta la niait encore au VII[e] siècle. Au VI[e], le célèbre astronome indien Varâha-Mihira, admirateur des Grecs, et dont les ouvrages astronomiques étaient pleins de mots grecs[2], admettait d'une part la doctrine du *Sourya-Siddhânta* sur la précession oscillatoire, empruntée à certains astrologues grecs, d'autre part la tradition indienne sur la révolution complète des sept étoiles principales de la Grande Ourse autour du pôle de l'équateur en 27 siècles, et, par conséquent, à raison de 13°,20′ par siècle et de 8′ par an[3]. Bhâscara, au XII[e] siècle, acceptait la doctrine grecque de la révolution complète des points équinoxiaux; mais il avouait que, du temps de Brahmagoupta, c'est-à-dire au VII[e] siècle, les Indiens n'avaient pas encore appuyé cette doctrine sur des observations[4]. Leurs observations postérieures les conduisirent, comme nous venons de le voir, à des évaluations plus fautives que celle qu'ils avaient empruntée d'abord aux astrologues alexandrins.

Ainsi les faits, consciencieusement étudiés, nous conduisent

[1] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 378, note 1.

[2] Voyez M. Weber, *Ak. Vorles.* p. 226-227, et *Ind. Skizz.* p. 96-97.

[3] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 355-361, et M. Lassen, *Ind. Alt.* t. I, p. 504, 508 et 830.

[4] Voyez Colebrooke, *Misc. Essays*, t. II, p. 381, 382 et 391.

à une conclusion identique à celle de M. Biot[1] et contraire à celle du savant Colebrooke[2], qui croyait à l'originalité de la doctrine indienne sur la précession des équinoxes. Cette doctrine, que par eux-mêmes les Indiens n'avaient pas même entrevue, leur est venue d'Hipparque, soit directement par la lecture de ses œuvres, soit indirectement par l'intermédiaire d'astrologues grecs et d'auteurs de manuels qui en avaient profité en l'altérant.

Il ne nous reste plus qu'à voir si les opinions des Chinois sur la précession remontent, chez eux, à une antiquité plus haute, et s'il faut assigner à ces opinions chinoises une autre origine.

CHAPITRE VII.

ORIGINE TARDIVE ET PROBABLEMENT GRECQUE ET INDIENNE DE LA NOTION DE LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES CHEZ LES CHINOIS.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner toute l'histoire de l'astronomie chinoise et les savants travaux dont elle a été l'objet. Cependant, en dehors de la question spéciale que j'ai à traiter, je suis obligé de toucher à quelques points qui s'y rattachent.

§ 1er.

Vers l'année 213 avant J. C. l'empereur chinois Tshin-chi-hoang, quatrième et avant-dernier souverain de la dynastie de Tshin, ordonna de brûler tous les livres d'astronomie et d'histoire, et poursuivit cette œuvre de destruction pendant

[1] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 85-86 (Paris, 1862, in-8°). — [2] *Misc. Essays*, t. II, p. 384-386.

quatre ans jusqu'à sa mort[1]. Vers l'année 179 avant J. C., Hiao-ven-ti, troisième empereur de la dynastie des Han occidentaux, ordonna de rechercher et de copier les manuscrits qui avaient échappé au feu, et de faire écrire de mémoire, autant qu'on le pourrait, les livres perdus[2]. Parmi les livres qu'on cite sur l'histoire et les sciences des Chinois pour les temps antérieurs à Tshin-chi-hoang, il y en a dont l'exhumation réelle ou prétendue, contemporaine de l'introduction progressive du bouddhisme indien en Chine, est suspecte d'interpolation ou même de supposition frauduleuse[3]. D'autres ont été refaits de mémoire[4], avec toutes les chances d'erreur que devait comporter un tel travail, surtout dans un pays où l'usage des livres dispensait des efforts de mémoire habituels dans l'Inde aux temps védiques.

Le *Chou-king*, vaste recueil rédigé au ve siècle avant notre ère par Confucius, était au nombre des livres détruits. Vers 179 avant J. C., Hiao-ven-ti en fit récrire une partie, d'après les souvenirs d'un vieillard nommé Fou-cheng. Vers 140 avant J. C., sous Vou-ti, cinquième empereur de la dynastie des Han, l'on retrouva un manuscrit beaucoup plus étendu, mais presque illisible, qu'un savant nommé Kong-gang-koue déchiffra comme il put. Jusqu'au vi^e^ siècle de notre ère, les

[1] Voyez Gaubil, préface de la trad. du *Chou-king*, § 1, et *Astron. chin.* dans les *Lettres édif.* (Paris, 1783), t. XXVI, p. 236-237; Ideler, *Zeitrechnung der Chinesen*, Nachtrag III, *Ueber die King*, p. 92-94. Comparez Beilage 1, p. 31-32.

[2] Voyez Gaubil, préface pour le *Chou-king*, § 1, p. 1 (*Livres sacrés de l'Orient*, trad. de M. Pauthier). Comparez Ideler, *Zeitrechnung der Chinesen*, Beil. 1, p. 32.

[3] Tel est, par exemple, le *Tcheou-fou*, retrouvé, dit-on, au IIIe siècle de notre ère. Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 127 et suiv. Tel est aussi le *Tcheou-li*. Voyez M. Weber, *Vedische Nachrichten von den Naxatra*, I, p. 291-298.

[4] Tel est, par exemple, le *Hia-siao-tching*, petit calendrier de la dynastie des Hia (2205 à 1766 avant J. C.), compris dans la compilation *Y-li*, détruite par Tshin-chi-hoang, puis refaite d'après la tradition. Voyez M. Biot, *Rech. sur l'anc. astron. chin.* p. 12 et 14 (1840, in-4°, extr. du *Journal des Savants*).

Chinois n'acceptèrent comme authentique que le *Chou-king* de Fou-cheng; mais, depuis le VI[e] siècle, le *Chou-king* de Kong-gang-koue a été adopté, et il s'est conservé seul jusqu'à nos jours [1].

Lorsque les Han voulurent régler le calendrier, les savants auxquels ils s'adressèrent furent très-embarrassés pour faire concorder les calculs avec les observations : ce sont les Chinois qui l'avouent [2]. Or, s'il y avait eu antérieurement en Chine un calendrier bien réglé, la destruction des livres accomplie en quatre ans, de 213 à 210 avant J. C., n'aurait pas pu faire oublier tout d'un coup les principes de ce calendrier, que les Han, arrivés au pouvoir en 206 avant J. C., n'auraient pas eu bien de la peine à retrouver. Aussi les auteurs chinois reconnaissent la faiblesse, ou, pour mieux dire, la nullité de leur astronomie, telle qu'elle existait pendant les trois siècles de troubles qui avaient précédé l'avénement des Han [3], et, par conséquent, vers l'époque où Confucius rédigeait le *Chou-king*. En effet, les textes astronomiques de ce livre, pris dans leur sens naturel, font peu d'honneur à la science de leur auteur.

Mais, pour se dédommager de ce pénible aveu, les Chinois supposent qu'un ou deux mille ans auparavant leur astronomie était d'une perfection merveilleuse [4]. Par exemple, ils veulent que, de tout temps, leurs astronomes aient su, et qu'ils aient dû, sous peine de la vie, prédire exactement les éclipses de

[1] Voyez Gaubil, préface pour le *Chou-king*, § 1, p. 1-2, et les *Mém. sur les Chinois*, par les missionnaires de Pékin, t. I, p. 64-68, in-4°.

[2] Voy. le P. Souciet, *Obs. math., astr., géog., chronol. et phys., faites aux Indes et à la Chine*, t. II, p. 4 (Paris, 1729-1732, 3 vol. in-4°).

[3] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 227-228, et dans Souciet, *Observ.* t. II. p. 1-3.

[4] Voyez Gaubil, dans Souciet, *Obs.* t. III, p. 4 et 49, et *Lettres édif.* t. XXVI, p. 169-170.

lune et de soleil[1]. En 1840, M. Biot[2] admettait cette prétention des Chinois comme un fait généralement reconnu, et il en concluait que, dès avant l'époque de Tcheou-kong, c'est-à-dire avant le commencement du XIe siècle antérieur à notre ère, les Chinois avaient rapporté les mouvements du soleil et de la lune à l'écliptique. Mais les documents chinois établissent que, jusqu'à notre ère, ils ne rapportaient les positions célestes qu'à l'équateur[3], qu'ils ignoraient la trigonométrie sphérique[4], qu'ils attribuaient au soleil et à la lune des mouvements uniformes en ascension droite[5], et que, bien loin de connaître exactement les mouvements de la lune en latitude, ils attribuaient à la lune neuf routes, dont chacune était supposée rester la même pendant deux ans[6]. Quant aux parallaxes géocentriques de la lune, nécessaires pour prédire les éclipses de

[1] Voyez Souciel, *Obs.* t. II, p. 33. Comparez le *Chou-king*, II, 4, et M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 372-373. D'après ce texte du *Chou-king*, au XXIIe siècle avant notre ère, les astronomes Hi et Ho, absents de leur poste et occupés à boire, avaient manqué, non pas à *prédire* une éclipse, mais à l'*observer* et à ordonner les pratiques superstitieuses usitées en pareil cas. C'est pourquoi l'empereur Tchong-kang fit marcher contre eux une armée, pour leur faire subir la peine capitale décrétée par les anciens rois. Pour prêter à ce passage du *Chou-king* un sens raisonnable, M. Biot *suppose*, en dépit de ce texte même, que la négligence de Hi et de Ho n'était que le prétexte de leur châtiment, et qu'ils avaient abandonné leur poste astronomique pour aller exciter une révolte. Il y a, d'ailleurs, une autre difficulté : c'est que, suivant un autre passage du *Chou-king* (I, 1), les astronomes Hi et Ho exerçaient leurs fonctions 200 ans auparavant, sous Yao. On se tire d'affaire en supposant que c'étaient deux autres astronomes portant les mêmes noms. Quoi qu'il en soit, je crois qu'on a pris une peine inutile, quand on a essayé de calculer cette *éclipse du Chou-king*, cause de la fin tragique de Hi et de Ho. Du reste, ces essais ont été infructueux. Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 373-381.

[2] *Rech. sur l'anc. astron. chin.* p. 9.

[3] Voyez M. Biot lui-même, *Recherches*, etc. p. 13-17.

[4] Voyez Souciel, *Observ.* t. III, p. 81-82 ; Ideler, *Zeitr. der Chin.* p. 102, et M. Biot, *Rech.* p. 46-47, et *Tr. élém. d'astron. phys.* 3e éd. t. I, p. 71, note.

[5] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 77 et suiv. et 125 et suiv. et M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 368.

[6] Voyez M. Biot, *Rech.* p. 41-44, et Delambre, *Astr. anc.* t. I, p. 169.

soleil, il leur était bien impossible de les mesurer avec des idées cosmographiques telles que celles qu'on trouve dans les passages astronomiques du *Tcheou-li*[1], c'est-à-dire de ce traité dont on veut faire honneur au prince astronome Tcheou-kong, et dans lequel on prétend trouver la preuve de son savoir. Du reste, en 1862, M. Biot[2] a reconnu que jamais les Chinois n'ont su calculer ni les éclipses de soleil, ni même les éclipses de lune[3].

§ 2.

Mais, tout en réduisant la science astronomique des Chinois à des proportions plus modestes, M. Biot[4] a persisté à soutenir, d'une part, que leurs 28 divisions équatoriales avaient été déterminées par des observations d'ascensions droites d'étoiles entre le XXIVe siècle et le XIIe avant notre ère, et que les 28 nakchatras des Indiens en étaient une contrefaçon; d'autre part, que, par la comparaison de leurs observations d'ascensions droites d'étoiles, les Chinois avaient été conduits à la découverte de la précession des équinoxes, sans aucune influence étrangère. C'est surtout cette seconde proposition qui nous intéresse. Disons cependant d'abord quelques mots de la première.

[1] IX, 6-9; XXVI, 19; XXXVII, 14; XL, 67; XLII, 19; XLIII, 45 (t. I, p. 200-201; t. II, p. 114, 374, 488, 522-523 et 567, trad. de M. Éd. Biot). Comparez les *Mém. concernant les Chinois*, par les missionnaires de Pékin, et M. Reinaud, *Acad. des inscr.* t. XVIII, part. II, p. 162.

[2] *Ét. sur l'anc. astron. chin.* p. 285-286 et 355-356.

[3] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 32, 33, 55, 65, 72, 73, 80, 84, 86, etc. et Delambre, *Astron. anc.* t. I, p. 365-371 et 383-385.

[4] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 260-264, et *Lettres à M. Th. Benfey*, p. 389-396 (Paris, 1862, in-8°). Comparez *Rech.* p. 57-64 et 74-82 (*Journ. des Sav.* 1840); *Sur les Nacshatras*, p. 2 (*Journ. des Sav.* 1845), et *Ét. sur l'astron. ind.* p. 73 (*Journ. des Sav.* 1859).

M. Biot[1] a cru prouver, par une interprétation très-peu naturelle d'un texte bizarre du *Chou-king*[2], que 4 des 28 étoiles déterminatrices des 28 divisions équatoriales chinoises avaient dû être choisies à l'époque d'Yao, pour représenter les ascensions droites des équinoxes et des solstices telles qu'elles étaient au XXIVe siècle avant notre ère. Ensuite, par une conjecture mal appuyée sur un texte qui appartient à un commentaire du VIIIe siècle de notre ère sur le *Tcheou-li*[3], et qui, d'ailleurs, ne dit rien de semblable, M. Biot veut que 20 autres de ces étoiles déterminatrices aient été choisies aussi à l'époque d'Yao, mais de manière à représenter approximativement les ascensions droites de quelques étoiles circompolaires telles qu'elles étaient alors, et il suppose tout à fait arbitrairement que les quatre dernières étoiles ont été choisies à l'époque de Tcheou-kong, vers la fin du XIIe siècle av. J. C., pour représenter les ascensions droites des équinoxes et des solstices, telles qu'elles étaient devenues douze siècles après Yao par la précession des équinoxes. Examinons brièvement les bases de cette interprétation hardie.

Le texte du *Chou-king* dit que l'empereur Yao envoya aux quatre extrémités nord, sud, est et ouest de l'empire quatre

[1] *Rech. sur l'anc. astron. chin.* p. 57-64 et 74-82, et *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 361-371.

[2] I, 1. D'après ce texte, quatre astronomes devaient se rendre aux quatre extrémités de l'empire, l'un à l'est pour trouver l'équinoxe de printemps par l'observation d'une étoile; un autre au midi, pour trouver le solstice d'été par l'observation d'une autre étoile; un autre à l'ouest, pour trouver l'équinoxe d'automne par l'observation d'une troisième étoile; le dernier au nord, pour trouver le solstice d'hiver par l'observation d'une quatrième étoile. Les noms de deux seulement de ces étoiles sont ceux de deux déterminatrices de divisions équatoriales chinoises. L'identité des deux autres avec deux déterminatrices est admise, malgré la différence des noms, sur la foi des commentateurs.

[3] *Tcheou-li*, X, 15, *Commentaire* C. Comparez t. I, Introd. de M. Éd. Biot, p. LXI. Le commentateur attribue à Tcheou-kong la division de l'équateur en douze parties mais nullement les vingt-huit divisions stellaires.

astronomes pour trouver les équinoxes et les solstices par l'observation de quatre étoiles qu'il nomme, mais il n'explique nullement le rapport qui existait, du temps d'Yao, entre chaque point solsticial ou équinoxial et l'étoile à observer. Le calcul montre que la distance de chacune des quatre étoiles au point correspondant était de 90 degrés environ, mais seulement à quelques degrés près. Si, dans les habitudes chinoises, il y avait eu un procédé pour trouver les équinoxes et les solstices par l'observation d'étoiles ainsi placées par rapport à ces points, les commentateurs chinois auraient donné ce procédé. Mais, au contraire, ils avouent leur embarras, et la seule explication qu'ils aient trouvée, explication que Gaubil accepte faute de mieux, est insoutenable, comme M. Biot[1] en convient. Suivant les commentateurs chinois et Gaubil[2], l'observation prescrite par Yao aurait dû se faire au coucher du soleil. Mais, au solstice d'été et au solstice d'hiver, les étoiles situées près de l'équateur à un quart de circonférence à l'est du soleil en ascension droite étaient bien loin du méridien au coucher du soleil. Il aurait donc fallu mesurer leurs distances au méridien, pour calculer leur passage, au lieu de l'observer[3], et c'est ce dont les Chinois du temps d'Yao et même des temps postérieurs étaient incapables. Quand même ils l'auraient pu, le précepte d'Yao aurait été absurde, comme créant à plaisir une difficulté inutile, qu'il était si facile d'éviter en indiquant, pour chaque point solsticial ou équinoxial, l'observation de l'étoile située à une demi-circonférence du soleil et passant, par conséquent, au méridien à minuit. M. Biot suppose que la

[1] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 367-369.

[2] Préf. de sa trad. du *Chou-king*, § 4, p. 4 (*Livres sacrés de l'Orient*, éd. fr. de Pauthier), et *Hist. de l'astron. chin.* dans les *Lettres édif.* t. XXVI, p. 77-79.

[3] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 80-81.

prescription s'appliquait spécialement au solstice d'hiver, et encore il avoue[1] que, pour trouver ce solstice par le procédé indiqué, il fallait en connaître d'avance l'époque par un autre procédé. Il suppose que les trois autres phases de l'année se trouvaient ensuite par le calcul, dans la fausse hypothèse chinoise du mouvement uniforme du soleil en ascension droite. Ainsi, suivant M. Biot, c'était bien le passage de l'étoile au méridien qu'il s'agissait d'observer. Mais, des quatre observations prescrites par Yao suivant le *Chou-king*, trois étaient impossibles pour les Chinois, puisqu'ils n'avaient pas de télescopes pour observer, malgré la lumière du soleil couchant aux deux équinoxes, ou du soleil encore haut sur l'horizon au solstice d'été, des étoiles situées à 90 degrés d'ascension droite à l'est du soleil. Ainsi le savant empereur envoyait aux quatre extrémites de l'empire quatre astronomes pour faire quatre observations qui auraient pu tout aussi bien se faire dans la capitale qu'ailleurs, si elles avaient été possibles; mais trois de ces observations, celles qui devaient servir à déterminer les deux équinoxes et le solstice d'été, étaient absolument impossibles, et la quatrième était peu utile pour trouver le solstice d'hiver. L'étoile Hiu des Chinois est β du Verseau. Yao prescrit d'observer cette étoile pour trouver l'équinoxe d'automne. D'où M. Biot croit pouvoir conclure qu'Yao savait que, de son temps, cette étoile était à 90 degrés à l'est du point équinoxial d'automne, et, par conséquent, près de l'ascension droite du point solsticial d'hiver. M. Biot avoue qu'elle en était éloignée de près de 7 degrés. Les trois autres étoiles, η des Pléiades, α de l'Hydre, et π du Scorpion, étaient moins éloignées des ascensions droites des trois autres points cardinaux de l'écliptique. Mais, pour trouver dans ce texte du *Chou-king* l'intention

[1] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 368, l. 16-20.

d'indiquer quatre étoiles comme situées chacune 90 degrés à l'est du point cardinal de l'écliptique correspondant à l'équinoxe ou au solstice qu'elle doit servir à trouver, il faut torturer le texte de manière à en tirer ce qui n'y est pas, et il faut prêter à Yao, d'une part une science profonde, dont rien n'autorise à supposer l'existence en Chine vingt-quatre siècles avant notre ère[1], d'autre part des absurdités incroyables. En résumé, ce petit conte inséré dans le *Chou-king* ne prouve qu'une chose, c'est-à-dire l'ignorance astronomique du rédacteur.

Parce que 4 des 28 étoiles déterminatrices chinoises se sont trouvées représenter, l'une d'elles avec une erreur de 3 degrés, les ascensions droites des points équinoxiaux et solsticiaux à l'époque de Tcheou-kong, ce n'est pas une raison suffisante de croire qu'à cette époque et pour ce motif elles aient été ajoutées aux 24 étoiles déterminatrices dont on fait remonter le choix jusqu'à Yao.

Quant aux 20 étoiles circompolaires que M. Biot a choisies à son gré pour représenter les ascensions droites des culminations inférieures ou supérieures de 20 étoiles déterminatrices des divisions équatoriales chinoises au temps d'Yao, la seule autorité que M. Biot puisse invoquer, c'est un commentaire peu ancien du *Tcheou-li*. Or non-seulement ce commentaire ne désigne pas ces 20 étoiles circompolaires, mais il exclut la plupart d'entre elles, en désignant comme seules employées les 7 étoiles principales de la Grande Ourse[2]. Quant à l'époque d'Yao, choisie aussi par M. Biot, le commentateur chinois n'en parle pas. Il en est du rapport de ces 20 étoiles

[1] Contre cette antiquité fabuleuse de la civilisation chinoise, voyez M. John Chalmers, *The Origin of the Chinese*, chap. v et vi, p. 63-78 (Londres, 1868, in-8°).

[2] Comparez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 137-138.

circompolaires avec 20 des 28 divisions équatoriales chinoises, comme de la prétendue projection mathématique des zodiaques de Dendéra et d'Esneh[1] : ces inventions ne prouvent qu'une chose bien connue, c'est-à-dire l'habileté ingénieuse de leur savant auteur.

Par des discussions historiques et critiques qu'il serait trop long de reproduire ou même de résumer ici, M. Weber[2] a prouvé qu'aucun document vraiment authentique et digne de foi ne garantit au système chinois des 28 *Sieou*, c'est-à-dire des 28 divisions équatoriales marquées par 28 étoiles, une antiquité supérieure au milieu du IIIe siècle avant notre ère, époque de Lu-pou-ouey, chez qui, à côté de la mention expresse des 28 *Sieou*, l'on trouve des traces évidentes d'influence indienne. M. Weber a montré qu'avant cette époque se déroule l'histoire des *nakchatras* indiens, au nombre de 27 d'abord, puis de 28, commençant d'abord par les Pléiades, puis par les étoiles β et γ du Bélier, et que les *Sieou* chinois correspondent à la dernière phase de l'histoire des nakchatras, dont ils ont répudié le caractère lunaire et la relation avec le mois lunaire sidéral.

§ 3.

Passons à la seconde proposition de M. Biot[3]. Il avoue que la connaissance de la précession des équinoxes n'est pas très-ancienne chez les Chinois, mais il veut qu'ils n'en soient redevables qu'à eux-mêmes. Il remarque, en s'appuyant du témoignage de Gaubil[4], que le plus ancien traité astronomique

[1] Voyez ci-dessus, chap. II, § 5.

[2] *Ved. Nachr. v. d. Naxatra*, I, p. 284-306.

[3] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 300 et 303-307.

[4] Dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 7 et 20.

chinois que l'on connaisse a été rédigé sous les Han, l'an 66 de notre ère, et que ses auteurs, Lo-hia-hong et Lieou-hin, ignorant la précession et les antiques données qui pouvaient servir à la constater, plaçaient le point solsticial d'hiver au commencement de la 20e division équatoriale. M. Biot ajoute qu'en 86 de notre ère les auteurs du *Sse-fen* trouvèrent que Lo-hia-hong et Lieou-hin s'étaient trompés et que ce solstice était à 5 degrés plus à l'ouest dans la 19e division; qu'en l'année 206 on retrouva un document d'après lequel Tcheou-kong, à la fin du XIIe siècle avant J. C., avait placé le solstice d'hiver au deuxième degré chinois de la 21e division (*Niu* ou *Nu*), et qu'on vit par le *Chou-king* qu'au XXIVe siècle avant J. C., sous Yao, ce même solstice était dans la 22e division (*Hiu*). Les Chinois en conclurent, suivant M. Biot, que ce solstice rétrogradait vers l'ouest. Ce fut ainsi, suivant lui, qu'ils découvrirent la précession des équinoxes au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Nous examinerons tout à l'heure si cette histoire de la découverte de la précession des équinoxes chez les Chinois est authentique. Examinons d'abord si elle est vraisemblable.

Suivant M. Biot[1], Yao fixa quatre divisions équatoriales d'après les ascensions droites des points équinoxiaux et solsticiaux, et douze siècles plus tard Tcheou-kong fixa quatre autres divisions équatoriales d'après les ascensions droites de ces mêmes points, qui s'étaient déplacés. La continuité de ce déplacement aurait dû être connue des Chinois, si, comme le croit M. Biot, depuis le XXIVe siècle avant notre ère jusque vers la fin du VIe, depuis Yao jusqu'aux longs troubles des deux ou trois derniers siècles de la dynastie des Tcheou, pen-

[1] *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 263, 306 et 363-369, et *Rech. sur l'anc. astron. chin.* p. 10-15, 57-64 et 74-82.

dant dix-huit cents ans, les Chinois avaient observé avec des instruments les équinoxes, les solstices et les heures des passages des étoiles au méridien suivant les saisons de l'année. Si aucune influence étrangère n'est venue éclairer les Chinois vers les premiers siècles de l'ère chrétienne, comment se fait-il qu'ils aient découvert alors la précession et qu'ils ne l'aient pas découverte bien des siècles plus tôt? Il semble, en effet, qu'ils auraient dû faire cette découverte dès l'époque de Tcheou-kong ou plus anciennement encore, si dès lors leur astronomie avait eu des observations suivies et des procédés comme ceux que M. Biot indique.

« Supposons un instant, dit M. Letronne[1], qu'il ne reste de toute l'histoire de l'astronomie en Chine que ce petit nombre de faits, à savoir que, dès le temps d'Yao dans le XXIVe siecle avant notre ère, les Chinois connaissaient l'année de 365 jours 1/4; qu'ils observaient dès lors les équinoxes et les solstices, et que, onze cents ans avant notre ère, ils obtinrent des observations méridiennes si exactes, que Laplace a pu les faire entrer dans sa théorie des variations de l'obliquité de l'écliptique. De ces faits certains, on pourrait se croire en droit de conclure que les Chinois *ont dû* de très-bonne heure connaître la vraie longueur de l'année tropique, et en faire la règle de leur calendrier, qu'ils *n'ont pu manquer* d'apercevoir le phénomène de la rétrogradation des fixes, et qu'ils *ont dû* être en état de calculer les éclipses. Malheureusement l'histoire de la Chine est là pour attester tout le contraire. »

Si cet exposé de M. Letronne, conforme aux opinions de M. Biot sur les mérites de l'astronomie chinoise, était vrai, la conclusion naturelle serait que, sur la précession des équinoxes et sur d'autres points de l'astronomie, l'ignorance an-

[1] *Nouv. rech. sur le calendrier des anc. Égyptiens, Obs. prélim.* p. 6-7.

tique des Chinois est un fait certain, mais inexplicable à cause de leurs notions avancées sur d'autres points. Nous allons essayer de montrer que l'explication du fait est possible, et que l'invraisemblance disparaît, quand on réduit l'antique astronomie chinoise à sa juste valeur. Cette explication n'est pas inutile pour le but que nous nous proposons; car, bien que la précession des équinoxes soit une de ces vérités qu'il est difficile de trouver, mais non moins difficile d'oublier après l'avoir connue, l'on pourrait être tenté de supposer qu'après avoir devancé de bien des siècles Hipparque et les Grecs dans cette découverte, les Chinois en avaient perdu le souvenir pendant les derniers siècles de la dynastie des Tcheou, et qu'ainsi, au IIIe siècle de notre ère, ils n'avaient fait que retrouver ce qu'ils avaient su autrefois[1]. Nous allons voir qu'il n'y a aucune raison pour supposer, avant ces temps de troubles, un âge d'or de l'astronomie chinoise.

Nous avons déjà vu qu'il n'est nullement prouvé qu'Yao ait fixé pour son temps les ascensions droites des points équinoxiaux et solsticiaux et de 20 étoiles circompolaires. Il n'est pas prouvé davantage que, dès le temps d'Yao, l'année chinoise eût une durée fixe de 365 jours 1/4. Nous avons montré quel degré de confiance le *Chou-king* mérite en ce qui concerne les institutions astronomiques d'Yao. Du reste le *Chou-king*[2] dit que ce savant empereur voulait que l'*année* fût de 366 jours : il dit l'*année;* il ne dit pas *une année sur quatre*. Quand on s'appuie sur un seul témoignage, il faut le prendre tel qu'il est. Changer ainsi ce témoignage, sous ce prétexte qu'Yao était trop savant pour donner 366 jours à l'année tropique, c'est supposer précisément ce qui est en question.

[1] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 300.

[2] I, 1, n. 8, p. 47, *Livres sacrés de l'Orient.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis l'avénement des Han et sans doute longtemps auparavant, l'année des Chinois, considérée par eux comme tropique, était de 365 jours 1/4. Si, pendant une longue suite de siècles, ils furent amenés quelquefois par l'évidence à retrancher l'erreur accumulée de cette année trop longue, ils le firent sans songer à trouver une évaluation plus exacte [1], et sans tenir compte de ces suppressions de jours, qui, rompant d'une manière irremédiable la continuité de leur chronologie antique, devaient rendre inutiles à la science leurs plus anciennes observations astronomiques [2].

Afin d'avoir pour le soleil un mouvement d'un degré par jour, ils divisaient idéalement l'équateur et l'écliptique en 365 degrés 1/4. Comptés sur l'écliptique, ces degrés chinois étaient essentiellement inégaux, parce qu'ils étaient considérés comme déterminés par des cercles de déclinaison qui divisaient l'équateur en 365 degrés égaux et 1/4 de degré [3].

Jusqu'au commencement du VI[e] siècle de notre ère, les Chinois supposèrent que le mouvement solaire était uniforme en ascension droite, et qu'ainsi les équinoxes et les solstices étaient séparés par quatre intervalles de temps égaux [4]. Il est donc impossible de leur attribuer des observations exactes d'équinoxes et de solstices, qui, comparées avec des observations exactes de passages des étoiles au méridien, auraient pu leur révéler la différence de l'année sidérale et de l'année tro-

[1] Voyez M. Biot, *Résumé*, etc. p. 340.

[2] Voyez M. Biot, *Résumé de chron. astr.* p. 381 et 395 (*Acad. des sciences*, t. XXII), et M. Sédillot, *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathém. chez les Grecs et les Orientaux*, p. 592-593.

[3] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 125-126, et M. Biot, *Ét. sur l'astron. ind. et chin.* p. 279 et 327.

[4] Voyez Gaubil, dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 57-60, et t. III, p. 125, et M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind et chin.* p. 368, l. 23-2[illegible].

pique et le déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles.

Quant aux observations de passages d'étoiles au méridien, il n'est nullement prouvé que, dès une haute antiquité, ils les aient pratiquées d'une manière suivie et autrement qu'à vue d'œil. Ils ont donc pu ne pas remarquer un changement continu et progressif de la date annuelle du passage d'une étoile au méridien à une heure donnée. S'ils remarquaient un changement entre une date traditionnelle et la date présente d'un de ces passages, ce ne pouvait être qu'au bout de plusieurs siècles, et alors ils avaient une explication toute prête; car, d'après leur croyance invariable[1], les vices et les vertus de leurs empereurs avaient le pouvoir merveilleux de changer l'ordre des mouvements célestes. D'ailleurs ils n'observaient que les ascensions droites et les déclinaisons[2], et, lorsque, depuis l'ère chrétienne, ils essayèrent de les transformer en longitudes et latitudes célestes, ce fut en commettant dans cette transformation des erreurs de 4 à 5 degrés[3], parce qu'ils ignoraient la trigonométrie sphérique[4]. Ils auraient donc été bien incapables de mesurer la précession, qui n'est uniforme qu'en longitude.

Mais si, dès la fin du XIIe siècle avant notre ère, Tcheou-kong avait été aussi habile qu'on le suppose dans les observations gnomoniques et solsticiales comparées aux observations sidérales, il semble que les Chinois auraient dû arriver de bonne heure, sinon à mesurer la précession, du moins à la

[1] Voyez Gaubil, dans Souciet, *Observ.* t. II, p. 31-33 et 86, et *Lettres édif.* t. XXVI, p. 92. Comparez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind et chin.* p. 355-356.

[2] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 5.

[3] Voyez Souciet, *Obs.* t. III, p. 81-82; Ideler, *Zeitr. der Chin.* p. 102, et M. Biot, *Rech. sur l'anc. astr. chin.* p. 46-47.

[4] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 114-115, et M. Biot, *Rech.* p. 46.

constater. Examinons les preuves historiques de cette habileté prétendue.

§ 4.

Parlons d'abord de la mesure excellente que Tcheou-kong est supposé avoir prise des ombres solsticiales du gnomon, mesure qui a eu l'insigne honneur d'être présentée par Laplace et par M. Biot comme une confirmation expérimentale des calculs de la *Mécanique céleste* sur la variation de l'obliquité de l'écliptique[1]. On lit dans le *Tcheou-li*[2] que l'ombre méridienne du gnomon est de 1 pied et 5/10 *au centre de la Terre*, c'est-à-dire dans la capitale de l'*Empire du Milieu*, ou, en d'autres termes, de la Chine. Un commentateur[3] ajoute que cette indication doit se rapporter au solstice d'été, et que l'ombre est de 13 pieds au solstice d'hiver. Dans le calendrier *Sse-fen*, l'auteur Hi-fang, astronome du IIe siècle de notre ère, dit avoir trouvé cette même longueur d'ombre à Loyang avec un gnomon de 8 pieds[4]. Cette même longueur du gnomon est indiquée par un commentateur du *Tcheou-li* au Ier siècle de notre ère[5]. Mais la citation de cette mesure dans le *Tcheou-li* ne prouve nullement qu'elle ait été prise à l'époque de Tcheou-kong, ni même qu'elle ne soit pas postérieure à la fin de la longue dy-

[1] Au premier siècle avant J. C. l'auteur du *San-tong* estimait l'obliquité de l'écliptique à 24 *degrés chinois*, c'est-à-dire à 24 parties de la circonférence d'un cercle de déclinaison divisé en 365 parties égales et 1/4. (Voyez Souciet, *Observ* t. II, p. 8.) Ces 24 degrés étaient un *nombre rond*, qui, *par hasard*, approchait de l'exactitude. De même, la plupart des écrivains grecs sur l'astronomie se contentaient d'évaluer en nombre rond l'obliquité de l'écliptique à 24 *degrés grecs*, ou, ce qui revient au même, de la dire mesurée par le *côté du pentédécagone* régulier inscrit au cercle.

[2] Livre IX, § 10-20, t. I, p. 200-201 (trad. de M. Éd. Biot). Comp. liv. XX, § 40, t. I, p. 488-489; liv. XXXIII, § 60, t. II, p. 279, et liv. XLII, § 19, t. II, p. 522-523.

[3] Liv. XLII, § 19, Commentaire B, t. II, p. 523. Comparez t. I, Intr. p. LX-LXI.

[4] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 21.

[5] Liv. XI, § 17-20, Commentaire A, t. I, p. 202. Comparez t. I, Intr. p. LX.

nastie des Tcheou; car, non-seulement le *Tcheou-li* peut avoir été rédigé bien des siècles après Tcheou-kong, mais il a été refondu et profondément altéré sous les Han, qui ont voulu prêter ainsi à certains règlements de leur époque le prestige d'une haute antiquité : M. Édouard Biot lui-même et les commentateurs chinois nous le disent[1]. Il y a même de fortes raisons de croire que le *Tcheou-li* n'a été rédigé que sous les Han, et telle était l'opinion dominante des Chinois au XII[e] siècle de notre ère[2]. D'ailleurs, ni le *Tcheou-li,* ni ses commentateurs n'attribuent cette mesure d'ombre à Tcheou-kong. Le *Tcheou-li* ne désigne pas davantage Loyang comme lieu d'observation, et ne donne pas la longueur du gnomon. Les seuls auteurs qui la donnent sont, comme nous l'avons dit, un commentateur du premier siècle de notre ère, et Hi-fang, qui vivait au II[e]. Ce dernier dit avoir trouvé lui-même à Loyang, avec un gnomon de 8 pieds, la longueur d'ombre voulue. Il le fallait bien, pour l'honneur et les droits sacrés de cette capitale des Han orientaux, qui autrement n'aurait pas été le *centre de la terre,* marqué par la juste mesure de l'ombre à midi suivant le *Tcheou-li* [3]. D'ailleurs, selon la remarque de Delambre[4], 13 pieds pour l'ombre méridienne du gnomon au solstice d'hiver, et un pied plus cinq *dixièmes* ou *pouces chinois* pour cette même ombre au solstice d'été, ce sont là des nombres ronds, où sans doute on ne regardait pas à un demi-pouce chinois près. Si, par hasard, ces longueurs se trouvent avoir approché beaucoup de l'exactitude à Loyang pour l'époque de

[1] Voyez M. Édouard Biot, trad. fr. du *Tcheou-li,* t. I, Introd. p. XVI-XXI, surtout p. XX-XXI, et les notes des commentateurs chinois, t. I, p. 307 et 327-328, et t. II, p. 456 et suiv. et p. 567.

[2] Voyez M. Weber, *Ved. Nachr. v. d. Naxatra,* I, p. 291-298.

[3] IX, 16-20, t. I, 200-201, avec les notes des commentateurs chinois, p. 201-203 (trad. de M. Éd Biot).

[4] *Astr. anc.* t. I, p. 391.

Tcheou-kong, époque qui n'est nullement désignée ici par les textes chinois, ce n'est nullement une raison pour supposer qu'elles aient été trouvées par Tcheou-kong en cette ville, ni d'y voir, soit une preuve de l'habileté de Tcheou-kong comme observateur, soit un témoignage en faveur de la variation de l'obliquité de l'écliptique, comme de savants astronomes ont cru pouvoir le faire[1]. Une donnée dont la base historique est si défectueuse ne peut rien ajouter à la valeur, beaucoup plus digne de confiance, des calculs de la *Mécanique céleste*. Prendre, dans un ouvrage antique, une observation sans date et donnée comme perpétuelle; calculer, en vertu d'une théorie moderne, à quelle date unique l'observation a pu être exacte; puis affirmer que l'observation a dû être faite à cette date précise; enfin, tirer de là, d'une part, une preuve prétendue de l'habileté merveilleuse de l'observateur antique, d'autre part une confirmation prétendue de la théorie moderne, qui heureusement n'en a pas besoin : c'est là un cercle vicieux, dans lequel il est étonnant que de grands esprits aient pu tourner sans s'en apercevoir.

Est-il mieux prouvé que Tcheou-kong ait su fixer avec précision et exactitude les positions des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport à des cercles de déclinaison passant près d'étoiles voisines de l'équateur, et qu'il ait fixé le solstice d'hiver au deuxième degré de la division équatoriale Niu (ou Nu) commençant au cercle de déclinaison qui passait par ε du Verseau? Est-il vrai, comme M. Biot[2] l'affirme, qu'un texte de

[1] Voyez Laplace, *Connaissance des temps* pour 1809, p. 393, et pour 1811, p. 434 et suiv. et *Exposition du système du monde*, 5e éd. p. 303, 345, 403, 406 et 408; M. J. B. Biot, *Traité élém. d'astron. phys.* 3e éd. t. IV, p. 90 et 614-618, et M. Mædler, *Populäre Astronomie*, p. 533 et suiv. (Berlin, 1841.)

[2] *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 306, l. 12-16. Il m'est impossible d'admettre, avec M. Biot (note 2, p. 387, l. 20), qu'un texte de Tsay-yong, postérieur de treize siècles, soit ici une *autorité presque équivalente* à celle de Tcheou-kong lui-même, vainement annoncée par M. Biot.

Tcheou-kong, contenant cette détermination, ait été retrouvé en l'an 206 de notre ère? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner d'après l'ensemble des documents cités par Gaubil et par M. Biot. Commençons par un document dont M. Biot ne parle pas et qui peut éclairer les autres.

Une table dressée en l'an 85 de notre ère par l'historien impérial Pou-kong indique, de 76 ans en 76 ans, 15 solstices arrivés à minuit à l'époque de la conjonction du soleil et de la lune[1] : le plus ancien est de l'an 1111 avant J. C., cinquième année du règne du frère de Tcheou-kong, à la première lune, le jour *Teng-se,* à minuit, au moment de la conjonction du soleil et de la lune. Dans le *Tien-yuen-li-li,* ouvrage composé vers l'an 1700 de notre ère, il est dit que ce solstice de Tcheou-kong eut lieu au deuxième degré de la division équatoriale Nu, dont le commencement est marqué par ε du Verseau[2]. Mais Gaubil lui-même[3] déclare que les 15 solstices arrivant à minuit et à la conjonction du soleil et de la lune à 76 ans de distance les uns des autres sont *de l'invention de Pou-kong.* En effet, il est bien évident que sa liste est faite d'après un calcul rétrograde, qui suppose faussement l'exactitude parfaite de la période lunisolaire de 76 ans, c'est-à-dire de la période grecque de Callippe avec son année tropique de 365 jours 1/4. Pou-kong rapporte le plus ancien de ces solstices à l'époque de Tcheou-kong, mais sans dire que Tcheou-kong ait observé ce solstice, ni surtout qu'il l'ait observé au deuxième degré de la division Nu. L'indication du deuxième degré

[1] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 30-37, et Gaubil, *Chronologie chinoise,* IIIe partie, p. 230 (Paris, 1814, in-4°).

[2] Voyez M. Biot, *Rech. sur l'anc. astr. chin.* p. 51.

[3] Dans Souciet, *Observ.* t. II, p. 30-37. Comparez M. Sédillot, *Matériaux pour l'histoire comp. des sciences math.* p. 579-589.

de cette division équatoriale, comme lieu du point solsticial du temps de Tcheou-kong, est tirée de deux ouvrages indiqués par Gaubil. L'un de ces ouvrages est le *Tien-yuen-li-li,* composé sous Kang-hi, vers l'an 1700 de notre ère. L'autre est l'*Astronomie des Han,* c'est-à-dire le *Tien-siang* (*Image du ciel*), ouvrage composé en 206 de notre ère par Lieou-hong et par Tsay-yong[1]. En effet, M. Stanislas Julien a trouvé ce passage du *Tien-siang* cité sous le nom de Tsay-yong dans deux autres ouvrages chinois. Mais on n'y lit nullement qu'un texte de Tcheou-kong constatant cette observation ait été retrouvé en l'an 206. Le fait de l'observation de Tcheou-kong ne s'appuie donc pas sur un témoignage de Tcheou-kong lui-même, mais, ce qui est très-différent, sur l'assertion d'un auteur postérieur de treize siècles, et qui ne cite lui-même aucune autorité. M. Biot[2] remarque que certains détails de cette assertion s'accordent avec des détails astronomiques contenus dans le *Tcheou-li.* Mais cet accord ne prouve pas la haute antiquité de la tradition à laquelle ces détails se rattachent; car nous venons de voir que le *Tcheou-li* a été au moins remanié et peut-être composé sous les Han[3].

Gaubil veut que quelques astronomes chinois aient eu quelque notion du mouvement des fixes par rapport aux points équinoxiaux et solsticiaux dès les premières années de notre ère[4], ou dès l'époque de Lu-pou-ouey, c'est-à-dire au IIIe siècle avant J. C.[5], ou même dès le Ve siècle avant notre ère[6]. Mais ce sont là des conjectures que Gaubil

[1] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* note 1, p. 386-388.

[2] *Ibid.* p. 388.

[3] Voyez ci-dessus, p. 506.

[4] *Lettres édif.* t. XXVI, p. 249. Comparez M. Weber, *Ved. Nachr. v. d. Naxatra,* I, p. 292, note 1.

[5] *Lettres édif.* t. XXVI, p. 248. Comparez p. 231-232.

[6] *Ibid.* p. 225, note 1.

ne fonde sur aucun document. Au contraire, il déclare[1] qu'il ne connaît aucun auteur chinois qui ait parlé expressément de la précession avant Yu-hi, qui vivait vers la fin du IIIe siècle de notre ère. Mais rien ne prouve qu'au commencement de ce même siècle Tsay-yong n'ait pas connu la précession. Nous venons de voir qu'au IIe siècle Pou-kong avait marqué, en vertu d'un faux calcul rétrograde, un solstice arrivé à minuit et à la nouvelle lune en l'année 1111 avant J. C., mais sans indiquer la position du point solsticial par rapport aux étoiles pour cette époque. Tsay-yong a ajouté cette indication, sans doute en vertu d'un calcul rétrograde, qui, par hasard, s'est trouvé donner un résultat à peu près juste. Je dis d'abord que ce fut en vertu d'un calcul rétrograde; car, si cette détermination avait été fondée par lui sur un document historique, il serait resté constant que ce solstice d'hiver avait été au deuxième degré de Nu à l'époque de Tcheou-kong. Or, au contraire, Gaubil[2] nous apprend qu'un siècle après Tsay-yong, des astronomes chinois, qui admettaient la précession, calculaient que le point solsticial d'hiver avait dû être dans la division Nu, non pas à l'époque de Tcheou-kong, mais douze ou treize siècles auparavant, sous Yao. Ils considéraient donc la détermination de Tsay-yong comme le résultat d'un faux calcul, et non comme un fait historiquement établi. Je dis, de plus, que c'est sans doute par hasard que ce résultat obtenu par Tsay-yong s'est trouvé à peu près juste. En effet, le hasard, qui ne peut pas expliquer une série de dé-

[1] Dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 46. Comparez Gaubil, *ibid.* p. 9, 21, 37, 45-49, et t. III, p. 9, et Préf. de sa trad. du *Chou-king*, § 4, p. 4 (*Livres sacrés de l'Orient*), et Ideler, *Zeitr. der Chin.* p. 106-107.

[2] Dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 49. D'autres astronomes chinois plus récents remplacèrent la division équatoriale Nu (ou Niu) par la division Hiu pour l'époque d'Yao. Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 61, 81 et 102.

terminations justes, peut expliquer une rencontre heureuse, quand elle est isolée, comme celle-ci, et il n'est pas difficile de concevoir comment cette heureuse rencontre a pu s'accomplir. Au commencement du IIe siècle de notre ère, époque de Tsay-yong, les Chinois étaient très-éloignés de connaître sûrement et exactement la position présente des points solsticiaux et équinoxiaux par rapport aux étoiles déterminatrices des divisions équatoriales. Ce fut seulement vers la fin de ce siècle que Kiang-ki, contemporain de Yu-hi, inventa un procédé pour obtenir cette position pour le temps présent[1]. Il est donc probable que la détermination à peu près juste de Tsay-yong pour l'époque de Tcheou-kong fut le résultat fortuit de la compensation d'une erreur sur la position présente du point solsticial avec une erreur en sens contraire sur la valeur séculaire de la précession, valeur qu'après lui, comme nous le verrons, les Chinois connaissaient fort mal, et dont ils donnaient des estimations aussi diverses qu'erronées. Ces fausses évaluations seraient inconcevables, si, la position présente du point solsticial d'hiver étant connue par le procédé de Kiang-ki, la position de ce même point pour le temps de Tcheou-kong avait été connue par un document historique; car, pour avoir la valeur moyenne de la précession annuelle en ascension droite suivant la méthode chinoise, il n'y aurait eu qu'à diviser la différence d'ascension droite des deux positions par le nombre bien connu des années écoulées depuis l'observation de Tcheou-kong. Mais, du moment qu'au lieu de reposer sur un document historique l'indication de Tsay-yong résultait d'un calcul rétrograde, les astronomes chinois du siècle suivant pouvaient croire que leurs calculs valaient mieux que les siens.

[1] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 45. Comparez Ideler, *Zeitr. der Chin.* p. 106.

Ainsi, jusque vers le commencement du IIIe siècle de notre ère, les Chinois paraissent avoir ignoré entièrement la précession des équinoxes, et, d'après ce que nous savons de leur antique astronomie, leur longue ignorance sur ce point est très-concevable. Mais pourquoi et comment cette ignorance, qui durait depuis tant de siècles, a-t-elle cessé au IIIe siècle de notre ère? et est-il aussi certain qu'on le prétend qu'aucune influence étrangère n'ait contribué à ce changement? Pour nous mettre en état de répondre à ces questions, étudions brièvement les relations que les Chinois ont pu avoir avec d'autres peuples plus avancés dans les sciences.

§ 5.

Le philosophe chinois Lao-tseu, auteur du Tao-te-king et fondateur de la secte du Tao, est un peu plus ancien que Confucius et vivait vers la première moitié du Ve siècle avant notre ère. Mais les doctrines principales du Tao sont entièrement étrangères aux traditions nationales de la Chine, dont Confucius a été l'interprète et le rénovateur, et elles sont évidemment inspirées par l'Inde : on y reconnaît surtout l'athéisme théorique et le nihilisme de la philosophie Sankhya de Kapila [1], l'une des doctrines les plus antiques des Indiens. Suivant Ko-hong, sectateur chinois de Lao-tseu au IVe siècle de notre ère [2], ce philosophe était né avec des cheveux blancs plus de quatre-vingts ans après sa conception, et son âme, avant sa naissance, avait voyagé dans les contrées occidentales

[1] Voyez le *Lao-tseu-Tao-te-king*, trad. fr. de M. Stanislas Julien, avec l'Introd. et les n tes du traducteur (Paris, 1842, in-8°), et M. Franck, *Études orientales, le Droit dans la doctrine de Lao-tseu*, p. 165 et suiv. (Paris, 1861, in-8°.)

[2] Voyez M. Stanislas Julien, Intr. p. IX et p. XXXII-XXXIII.

de la Perse. Suivant d'autres traditions chinoises, Lao-tseu avait fait lui-même de longs voyages en Occident. Ce qu'il y a de vrai sous ces traditions fabuleuses, et ce qui résulte évidemment de l'étude du Tao-te-king, c'est l'origine occidentale et surtout indienne de la doctrine du Tao[1].

Quant au bouddhisme, cette doctrine, née dans l'Inde probablement vers le commencement du IVe siècle avant J. C.[2], avait fait une apparition en Chine en l'an 217 avant notre ère[3] : elle y fit de grands progrès, sous le nom de secte de Fo, à partir du premier siècle de notre ère[4]; elle y devint la religion dominante par la conquête mongole au XIIIe siècle. Les rapports scientifiques de la Chine avec l'Inde se continuèrent depuis le commencement de notre ère, toujours au profit des Chinois, comme Gaubil l'a reconnu[5]. En effet, il est tout naturel que les bouddhistes chinois, ayant emprunté aux Indiens une religion et les livres de cette religion, aient connu aussi, surtout à partir du premier siècle de notre ère, quelque chose des livres des bouddhistes indiens et même des brahmanes sur le calendrier et sur l'astronomie. Ces connaissances des Chinois sur l'Inde ont dû s'étendre, lorsque, du IVe siècle au IXe de notre ère, ils ont pris l'habitude de faire des pèlerinages dans la patrie de Bouddha. D'un autre côté, au VIIIe siècle de notre ère, le *Kieou-tche,* traité astronomique venu de Kant-gu, capitale du pays des Yu-tse, que l'on croit être celui des Tartares Usbecks, fut traduit en chinois, et, dès auparavant, ce

[1] Outre M. Stan. Julien, voyez M. de Stuhr, *Untersuchungen. . . der Sternkunde der Chinesen und Indier,* p. 38-41.

[2] Voyez ci-dessus, chap. VI, § 1, p. 454.

[3] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 54-55, et M. Barthélemy-Saint-Hilaire, *Séances et trav. de l'Ac. des sc. mor. et pol.* sér. I, t. X, p. 306.

[4] Voyez M. Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 55-56; Abel Rémusat, *Nouv. mél. as.* t. I, p. 38, et trad. du *Foe-koue-ki,* Introduction, p. XXXVIII-XXXIX, et M. Pauthier, art. *Chinois* dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

[5] Dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 121, 122 et 124.

traité avait eu, dans l'astronome chinois Y-hang, un imitateur et un plagiaire[1]. Les Chinois disent que les habitants de Kant-gu avaient des livres sacrés qui n'étaient autres que ceux des *Polomen*, c'est-à-dire des bonzes indiens. Bailly[2] se fait une bien étrange illusion, quand il ose conclure de là que toute la science de l'Inde venait originairement du pays des Tartares Usbecks. Au contraire, on sait que les Tartares Usbecks, convertis au bouddhisme indien, avaient reçu de l'Inde les livres sacrés de Bouddha, et il est probable qu'outre ces livres, où figurait une cosmographie extravagante, ils avaient reçu, par la même voie, des connaissances astronomiques, dont ils pouvaient avoir profité mieux que les Chinois. En effet, dans le *Kieou-tche*, on trouvait la méthode du *Lohéou* et du *Kitou*, c'est-à-dire la *période indienne de Rahou et de Kétou* pour le calcul des éclipses[3], période qui, bien qu'elle retrace le souvenir d'une antique superstition nationale, appartenait à l'astronomie indienne transformée par l'influence grecque[4].

Les Chinois avouent eux-mêmes que les lumières de la science leur sont venues primitivement de l'Occident[5], et ils signalent eux-mêmes leurs relations fréquentes avec les peuples de l'Asie occidentale[6]. En l'an 248 avant notre ère, le commerçant chinois Lu-pou-ouey, sectateur du *Tao*, devenu grand dignitaire près des rois de la dynastie de Tshin, employait de grandes richesses à réunir des livres, et composait lui-même un ouvrage où il est difficile de ne pas reconnaître

[1] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 73, 89 et 123-125.

[2] *Hist. de l'ast. mod.* t. I[er], p. 275.

[3] Voyez M. Guérin, *Astr. ind.* ch. XIII, p. 164, et Delambre, *Astr. anc.* t. I[er], p. 378.

[4] Voyez Davis, *Rech. as.* trad. fr. t. II, p. 302-303, et M. Guérin, *Astr. ind.* p. 105 et 157.

[5] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 246.

[6] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 161-162, et dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 19, 39, 96, 119, 124, 130, etc.

des emprunts faits à l'Inde[1], par exemple en ce qui concerne les 71 *mahâ-yougas* ou *grands âges*, qui forment un *Manvantara* dans la chronologie fabuleuse des *Lois de Manou*[2]. Les rapports entre la Chine et l'Inde avaient lieu alors à travers le Turkestan par le Caboul et le Cachemire[3]. Or, par suite des conquêtes d'Alexandre, de l'influence de ses successeurs jusqu'aux bords de l'Indus, et des relations d'Alexandrie d'abord et ensuite de Rome avec l'extrême Orient[4], il est certain que non-seulement les peuples de l'Asie occidentale, mais aussi les Indiens, furent initiés à l'astronomie grecque alexandrine[5], dont la vogue s'étendait dans tout l'Orient[6]. Ainsi les Chinois purent la connaître dès avant l'ère chrétienne, surtout par l'intermédiaire des Indiens.

Or que voyons-nous? Au premier siècle avant notre ère apparaissent en Chine les cycles luni-solaires de Méton et de Callippe, cycles inventés en Grèce 400 ans auparavant[7]. Le cycle de Méton se trouve un peu corrigé par l'emploi de l'année chinoise de 365 jours 1/4, mais avec l'inconvénient d'avoir un nombre fractionnaire de jours pour le total des 19 ans du cycle. Quant au cycle de Callippe, dans lequel l'année est de 365 jours 1/4, il est reproduit par les Chinois sans aucune modification de ses deux éléments fondamentaux. Sur l'invention de ces deux cycles, l'histoire chinoise est muette[8]. On

[1] Voyez Gaubil, *Tr. de chron. chin.* avant-propos, p. VII, et p. 108 et 119.

[2] I, 79, p. 338 (*Livres sacrés de l'Orient*).

[3] Voyez Abel Rémusat, *Histoire de la ville de Khotan*, p. 1-23, et Klaproth, *Tableaux hist. de l'Asie*, p. 133-134.

[4] Voyez M. Reinaud, *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale* (Paris, 1863, in-8°).

[5] Voyez ci-dessus, chap. VI, §§ 1, 4 et 5.

[6] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 119, et Letronne, *Journal des Savants*, 1840, p. 309-310.

[7] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 7-18, et p. 22 et suiv. Comparez M. Biot, *Résumé de chron. astr.* p. 382-383 (*Acad. des sciences*, t. XXII).

[8] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 12.

manque donc de témoignages positifs sur l'intermédiaire par lequel ils avaient été introduits en Chine. Mais on sait qu'au milieu du ve siècle de notre ère ce fut un astronome chinois, initié par un prêtre de Bouddha à la connaissance de l'astronomie indienne[1], qui enseigna à ses compatriotes à déterminer les solstices mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors[2]; l'on sait aussi que, vers le viie ou le viiie siècle de notre ère, ce fut un bonze indien qui fit connaître aux Chinois les noms et les figures des 12 signes du zodiaque grec[3], et qu'au viiie siècle un traité indien traduit en langue chinoise leur fit connaître aussi la division du zodiaque en 360 degrés[4]. Pourtant ils n'adoptèrent cette double division du zodiaque qu'au xviie siècle, par l'influence des jésuites[5]. Il est probable que c'était de même par leurs relations avec les Indiens que les Chinois avaient reçu les cycles luni-solaires de Méton et de Callippe dès le premier siècle avant notre ère. Mais, dès qu'ils possédèrent ces cycles, ils s'empressèrent de leur prêter en Chine une antiquité fabuleuse, et d'en faire la base de périodes remontant fictivement à des millions d'années dans le passé[6]. Faut-il s'en étonner, lorsqu'on sait que les Chinois osaient faire de Ptolémée un humble disciple de leurs astronomes[7]?

§ 6.

D'après tous ces faits, que faut-il penser, quand nous voyons la notion de la précession, étrangère aux astronomes

[1] Voyez Souciel, *Obs.* t. II, p. 48 et 121.
[2] Voyez *id. ibid.* p. 47-50.
[3] Voyez *id. ibid.* p. 122.
[4] Voyez *id. ibid.* p. 125.
[5] Voyez *id. ibid.* p. 7, et t. III, p. 51.
[6] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 265-268, et dans Souciet, *Obs.* t. II, p. 5-36.
[7] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 169-170.

de l'époque de Han[1], apparaître en Chine au IIIe siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à une époque où il y avait certainement des relations scientifiques entre la Chine et l'Inde, et où les Indiens, déjà initiés à l'astronomie grecque, devaient connaître les deux hypothèses grecques de la précession continue et de la précession oscillatoire? Dans l'Inde, ces deux hypothèses subsistèrent, et ce fut la seconde qui devint prédominante. Mais nous avons trouvé[2] des raisons de penser qu'antérieurement la première hypothèse, appuyée de l'autorité d'Hipparque et de Ptolémée, n'avait pas obtenu moins de faveur chez les Indiens. C'est la doctrine de la précession continue que nous trouvons chez les Chinois à partir du IIIe siècle de notre ère. Ce fut sans doute, comme le pensait M. Letronne[3], l'autorité des savants de l'Occident qui les décida à admettre que le changement de position des points équinoxiaux et solsticiaux par rapport aux étoiles, changement qu'ils avaient ignoré jusqu'alors, ou bien qu'ils n'avaient entrevu qu'à titre de prodige inexplicable, pouvait être soumis à une loi constante, au lieu de dépendre de la conduite bonne ou mauvaise des *fils du ciel*, c'est-à-dire de leurs empereurs. Mais, habitués à ne compter que par degrés d'ascension droite et non par degrés de longitude céleste, et à diviser leurs cercles en 365 parties 1/4, et ne sachant pas transformer trigonométriquement leurs ascensions droites en longitudes et

[1] Voyez Gaubil, *Lettres édif.* t. XXVI, p. 249. Il constate que les astronomes chinois de l'époque des Han supposaient expressément l'invariabilité des points solsticiaux et équinoxiaux par rapport aux étoiles fixes, et que, dans leurs calculs sur les positions des fixes en ascension droite et en déclinaison, ils admettaient que ces positions avaient toujours été les mêmes que de leur temps. Mais il veut que ces astronomes aient été égarés en cela par l'esprit de système, et que la precession ait été connue en Chine avant eux. Nous avons montré l'inanité de cette conjecture.

[2] Chap. VI, § 5.

[3] *Origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, p. 17.

réciproquement, ils ne durent pas savoir d'abord comment s'approprier les évaluations indiennes et grecques de la précession, si toutefois ces évaluations en degrés de longitude leur furent transmises en même temps que la notion fondamentale.

Quoi qu'il en soit, ils paraissent avoir essayé de mesurer eux-mêmes la vitesse du déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux en ascension droite. Yu-hi est le premier astronome chinois que l'on cite comme ayant énoncé expressément, vers la fin du IIIe siècle de notre ère, le fait de la précession[1]. Kiang-ki, contemporain de Yu-hi, indiqua le premier une méthode pour en trouver la mesure, en déterminant la position du point solsticial par rapport aux étoiles. Longtemps avant lui, les Chinois essayaient de trouver les époques précises des solstices par l'observation des longueurs d'ombre du gnomon[2]; mais Kiang-ki fut le premier qui, par l'observation de la position de la lune par rapport aux étoiles à l'instant d'une opposition nocturne à l'époque du solstice, chercha à déterminer, par rapport aux étoiles, la position du point solsticial opposé à celui où se trouvait le soleil[3]. Mais, dans des observations de ce genre, outre leurs incertitudes sur l'instant précis de l'opposition et sur l'époque précise du solstice, les Chinois devaient trouver une cause d'erreur dans le mouvement de la lune en latitude; car, habitués à ne s'occuper que des ascensions droites et des déclinaisons, et ignorant la

[1] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 46. Comparez Ideler, *Zeitr. der Chin.* p. 106.

[2] Voyez M. Biot, *Ét. sur l'astr. ind. et chin.* p. 296-303 et 306-309. Quant au gnomon à trou, que M. Biot veut attribuer à Tcheou-kong, le texte du *Tcheou-pey* n'en prouve l'usage que pour l'époque des Han, c'est-à-dire pour une époque antérieure à l'an 265 de notre ère. Voyez M. Biot lui-même, *Rech. sur l'anc. astr. chin.* p. 10, note 2, dernière ligne de la page 10.

[3] Voyez Souciet, *Obs.* t. II, p. 45. Comparez Ideler, *Zeitr.* p. 106.

trigonométrie sphérique, ils ne savaient pas réduire exactement la position de la lune à l'écliptique. Il ne faut donc pas s'étonner de la fausseté des évaluations qu'ils essayèrent de trouver eux-mêmes.

Ils estimèrent d'abord le déplacement du point solsticial à un de leurs degrés d'ascension droite en 50 ans ou même en 45 ans[1] : c'était faire la précession beaucoup trop rapide. Puis, au v[e] siècle, par un excès contraire, ils la firent d'un de leurs degrés en 100 ans[2]. Mais, au lieu d'être obtenue par les Chinois eux-mêmes, cette évaluation est peut-être, de leur part, une reproduction de celle de Ptolémée, adoptée par quelques astronomes indiens[3], auxquels ils purent l'emprunter. En passant des Grecs et des Indiens aux Chinois, cette évaluation trop faible était rendue encore plus défectueuse par la différence des degrés chinois, plus petits que les degrés grecs et indiens.

Après l'époque des Han, c'est-à-dire après l'an 265 de notre ère, voisin de l'époque de Yu-hi et de Kiang-ki, les Chinois étaient si peu experts dans les calculs rétrospectifs fondés sur la précession, et si dépourvus de témoignages historiques sur les positions antiques des points solsticiaux, qu'ils croyaient que, du temps d'Yao, le point solsticial d'hiver avait été dans la division équatoriale Nu[4], dont le commencement était marqué par l'étoile ε du Verseau[5], tandis que ce point n'arriva au second degré de cette division qu'à l'époque de Tcheou-kong, postérieur de 12 siècles à Yao[6]. Plus tard, ils firent

[1] Voyez Gaubil, *Tr. de chron. chin.* p. 258. Comparez Ideler, *Zeitr.* p. 107.

[2] Voyez Gaubil, dans Souciel, *Obs.* t. II, p. 15-18. Comparez M. Sédillot, *Matériaux, etc.* p. 599-600.

[3] Voyez ci-dessus, ch. VI, § 5.

[4] Voyez Gaubil, dans Souciel, *Obs.* t. II, p. 49.

[5] Voyez M. Biot, *Rech. etc.* p. 72 et 82, et M. Weber, *Ved. Nachr. v. d. Naxatra*, I, p. 332.

[6] Voyez M. Biot, *Rech.* p. 49.

des calculs très-divers, mais pourtant généralement moins erronés. « Plusieurs astronomes chinois, dit Gaubil[1], en conséquence de leurs systèmes sur le mouvement propre des fixes « et du temps où ils ont fait vivre Yao avant l'an 2300 avant « J. C., ont dit qu'au temps d'Yao le solstice d'hiver était au « premier degré de la constellation Hiu, au septième degré, « au dernier degré, ou à une autre constellation. Ce qu'ils « disent, ajoute Gaubil, est le résultat de leurs calculs, et non « d'une observation qu'ils rapportent. » Ce que Gaubil nomme la *constellation Hiu*, c'est la *division équatoriale Hiu*, commençant à l'ascencion de l'étoile β du Verseau[2]. Prenons acte de cette déclaration de Gaubil, d'après laquelle, pour les Chinois, la position du point solsticial au temps d'Yao n'était nullement un fait observé à cette époque reculée et attesté par d'antiques témoignages, mais le résultat d'un calcul rétrograde fait après le IIIe siècle de notre ère.

Les Chinois n'eurent une détermination un peu exacte de la vitesse de la précession qu'au XIVe siècle, c'est-à-dire lorsque leur tribunal mathématique était sous la direction d'astronomes mahométans[3], et, par conséquent, on ne peut pas en faire honneur aux Chinois.

En un mot, la notion générale du déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux paraît être venue des Grecs aux Chinois, par l'intermédiaire des Indiens, au IIIe siècle de notre ère. Les Indiens calculèrent la vitesse de la précession d'après les observations grecques. Plus observateurs, mais moins bons calculateurs que les Indiens, et gênés par leur coutume d'em-

[1] *Hist. de l'astr. chin.* dans les *Lettres édif.* (Paris, 1783, in-12), t. XXVI, p. 267. Comparez M. Weber, *Naxatra*, I, p. 289. Voyez aussi Gaubil, dans Souciet, t. II, p. 61, 81 et 102.

[2] Voyez M. Biot, *Rech.* p. 72 et 74, et M. Weber, *Naxatra*, I, p. 332.

[3] Voyez Gaubil, dans Souciet, *Obs.* t. II p. 116, et Ideler, *Zeitr.* p. 107.

ployer les degrés d'ascension droite à l'exclusion des degrés de longitude et par leur ignorance de la trigonométrie, les Chinois essayèrent, mais avec bien peu de succès, de mesurer la précession d'après les observations qu'ils firent eux-mêmes; au ve siècle, ils s'arrêtèrent à une évaluation qui était celle de Ptolémée, rendue plus fautive par la petitesse plus grande de leurs degrés.

CONCLUSIONS.

Résumons en peu de mots les conclusions de cette longue histoire de la notion de la précession des équinoxes dans l'antiquité.

Ni les Égyptiens, ni les Chaldéens, ni les Perses, ni les Grecs avant la fondation d'Alexandrie, ni les Arabes, les Indiens et les Chinois, avant d'avoir subi l'influence des Grecs alexandrins, n'ont connu le déplacement perpétuel et uniforme des points équinoxiaux par rapport aux étoiles. Cette notion, sans laquelle il ne peut pas y avoir une astronomie vraiment savante, a été mise au jour pour la première fois et démontrée par Hipparque. Les Égyptiens n'ont été pour rien dans cette découverte, faite par un Grec et fondée sur des observations grecques. Pour découvrir la précession, ce qui a manqué aux Égyptiens, de même qu'aux autres peuples que nous venons de nommer, c'est la réunion de trois conditions dont une seule, ou deux, sans la troisième, étaient insuffisantes, savoir : 1° la foi à la stabilité des lois de la nature; 2° le génie de l'observation exacte et scientifique et de l'induction; 3° la science mathématique, pour trouver la formule arithmétique et géométrique des faits observés. Hipparque,

auteur de la découverte, a réuni ces trois conditions à un degré plus éminent qu'aucun autre astronome de l'antiquité. L'exactitude consciencieuse d'observation ne s'est retrouvée au même degré chez aucun de ses successeurs grecs et romains, qui n'ont fait faire aucun progrès à la doctrine de la précession. Parmi ces astronomes, beaucoup ont omis cette doctrine; d'autres l'ont niée, par respect pour les traditions égyptiennes et orientales, qui en supposaient l'absence; d'autres l'ont altérée par l'hypothèse de l'oscillation; d'autres enfin, comme Ptolémée, l'ont amoindrie et faussée, en prétendant conclure de l'ensemble des observations et en présentant comme valeur vraie une valeur qu'Hipparque n'avait indiquée que comme un *minimum* des évaluations possibles. Les astronomes indiens et arabes ont eu le mérite de revenir aux données d'Hipparque. Mais les Indiens se sont bornés à y appliquer le calcul, non sans y mêler, pour la plupart, l'hypothèse de l'oscillation; tandis que les astronomes arabes, dont quelques-uns aussi se laissèrent séduire par cette vaine hypothèse de quelques astrologues grecs, ont repris avec succès la voie de l'observation scientifique, et ont fait faire ainsi à l'évaluation de la précession des équinoxes des progrès nouveaux. L'astronomie moderne a continué ces progrès, et elle y a joint d'une part la découverte de la nutation, d'autre part la définition de la nature de la précession et de la nutation, et l'explication de la cause mécanique de ces deux mouvements combinés de l'axe terrestre, et du globe terrestre avec son axe, par rapport au plan de l'orbite que ce globe décrit annuellement autour du soleil.

MÉMOIRE

SUR

LES RAPPORTS DE L'ÉGYPTE ET DE L'ASSYRIE

DANS L'ANTIQUITÉ,

ÉCLAIRCIS PAR L'ÉTUDE DES TEXTES CUNÉIFORMES.

PAR M. JULES OPPERT.

Depuis le jour où l'Académie des inscriptions et belles-lettres a bien voulu constater, par un vote solennel, le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Babylone et de Ninive, les assyriologues ne sont pas restés inactifs. Les représentants de cette nouvelle science ont compris qu'un pareil suffrage les obligeait autant qu'il les honorait; ils ont pensé que la meilleure preuve de leur reconnaissance, c'était de signaler, par d'incessants labeurs, les progrès constants de ces connaissances naguère si bornées.

Aussi les nouvelles preuves militant en faveur du système dont les premiers jalons avaient été posés par Silvestre de Sacy et par Grotefend n'ont pas manqué dans ces dernières années. Une circonstance, heureuse entre toutes, leur a apporté récemment une confirmation inespérée. Sir Henry Rawlinson a découvert à Londres, sur des documents en briques d'un caractère privé, de courtes légendes en écriture araméenne qui

retraçaient brièvement le contenu du texte et les noms des personnes qui y figuraient comme principaux acteurs. Or il s'est trouvé que ces légendes sémitiques, faites par des Assyriens au VIIe siècle avant Jésus-Christ, révélaient les noms mêmes tels que l'assyriologie les avait déchiffrés par son système si compliqué et naguère si contesté; et pourtant les inscriptions sémitiques avaient été lues d'une manière incontestable par des procédés complétement étrangers à la lecture des textes cunéiformes.

L'écriture cunéiforme assyrienne n'est pas seulement une écriture phonétique, mais elle est en même temps, et dans une grande mesure, idéographique. Or presque toutes les légendes sémitiques rendent des noms propres dans lesquels se trouvent des éléments de cette dernière catégorie. La lecture et la prononciation des idéogrammes avaient été obtenues par des procédés uniquement basés sur l'étude des textes assyriens *unilingues*, et ainsi les assyriologues ont pu ressentir une légitime satisfaction en voyant les légendes araméennes interpréter ces hiéroglyphes ou signes idéographiques par les éléments qu'ils avaient eux-mêmes proposés. Cette confirmation, si elle n'apportait au fond aucune connaissance nouvelle, a dû avoir pour le public savant en général une grande influence morale.

Aussi Sir Henry Rawlinson, en publiant ces textes curieux, n'y a vu qu'un corollaire de la grande consécration que l'Institut avait donnée à ces études. Il n'a pas cru devoir insister, devant ses lecteurs anglais, sur les bases de la lecture. Il s'est borné à déclarer par deux fois qu'il se croyait dispensé d'entrer dans ces considérations rudimentaires, depuis que le premier corps savant du monde avait, par un vote solennel, proclamé la réalité de nos déchiffrements. Notre collaborateur irlandais, M. Hincks, que la science vient de perdre, a fait une déclaration analogue.

Je ne puis que me joindre à ces éminents érudits; les principes préliminaires ont été déjà exposés depuis longtemps; les résultats obtenus par mes devanciers et par moi-même seront d'ailleurs résumés et développés par le *Syllabaire assyrien*, que M. Ménant publie sous les auspices de l'Académie.

Néanmoins il est de notre devoir de soumettre au public savant toute preuve qui résulte de l'application même de notre système. Ce terme de « notre système » est inexact, et excusable par la seule nouveauté de nos études. Nous n'avons pas et nous ne pouvons pas avoir un système. L'ensemble des faits que nous exposons, nous le constatons et nous ne le discutons pas. Si le nom de système doit être revendiqué par quelqu'un, ce n'est pas par les interprètes qui retrouvent une tradition perdue depuis deux mille ans, mais par le peuple même qui le forma, pour transmettre à la postérité son histoire, ses doctrines, et disons même, sa littérature et ses croyances.

Mais il est encore d'autres faits, d'autres circonstances d'une haute importance, qui viennent aujourd'hui à l'appui des résultats obtenus par les recherches des assyriologues. Les monuments de Ninive et de Babylone ne sont pas les seuls documents de cet ordre que l'antiquité nous ait laissés. L'Égypte a recélé pendant des milliers d'années, et rendu de nos jours une immense quantité de monuments et de textes de tout âge, et d'un âge plus reculé encore que celui des documents les plus antiques de Babylone. Il était donc naturel de supposer que ces deux grands peuples furent jadis en contact, et que ces relations s'affirmeraient par des preuves positives. Les égyptologues, aussi bien que les interprètes des textes cunéiformes, devaient espérer que la confrontation de ces deux ordres d'inscriptions éclaircirait un jour des difficultés historiques.

sans compter l'avantage de confirmer aux yeux du public soit les lectures des hiéroglyphes, soit celles des cunéiformes.

Si je ne néglige pas cette dernière considération, ce n'est que par déférence pour les hommes éminents qui, dès le début, ont suivi d'un regard sympathique nos études naissantes. Elle devra modifier les sentiments de ceux qui, étrangers à ces recherches, les ont toujours regardées avec défiance. Il est, à cette occasion, bien permis d'insister sur un point très-digne de réflexion : les personnes hésitantes ne se trouvent que dans le nombre de ceux qui ne se sont jamais occupés de ces questions, tandis que tous ceux qui ont pu consacrer, si peu que ce fût, leurs efforts à l'examen de ces problèmes épigraphiques, ont accepté les résultats des recherches réunies de tant de savants.

Il faut, d'ailleurs, chercher sincèrement la vérité, et l'exposer, une fois trouvée, avec la plus grande clarté, le plus grand nombre de preuves possible, sans jamais, dans de telles études, faire une concession quelconque au besoin d'obtenir tous les suffrages. Dans les siècles passés, les vérités les plus importantes ont eu à soutenir des luttes acharnées contre des hommes de premier ordre, et, encore ici, il faut laisser au temps le soin d'amener l'heure de la justice qu'il n'est pas donné aux efforts humains d'accélérer.

Au reste, ni l'égyptologie n'avait besoin de cette confirmation venue de Ninive, ni sa jeune sœur ne devait chercher, dans l'heureuse coïncidence qui fait le sujet du présent travail, un moyen de se faire accepter par ceux qui n'ont pas suivi son laborieux développement. L'assyriologie, en donnant la main à la science des hiéroglyphes, n'a d'autre préoccupation que de compléter les données historiques fournies par les monuments de Ninive, et de fixer, aussi exactement que possible,

la place que les exploits des rois assyriens doivent occuper dans la suite des temps.

Les rapports de l'Égypte et de la Mésopotamie remontent à une antiquité très-reculée, et à une époque beaucoup plus ancienne que celle qu'atteignent les textes cunéiformes les plus antiques qui soient parvenus jusqu'à nous. N'oublions pas que les documents de l'Assyrie et de la Chaldée découverts jusqu'ici sont de près de deux mille ans plus modernes que l'âge des pyramides, qui atteste, par ses œuvres mêmes, une civilisation sortie depuis longtemps de sa période primitive. Les légendes plus ou moins obscures, les récits plus ou moins mythiques, légués par l'antiquité classique, ne laissent pourtant subsister aucun doute sur la grande prépondérance que l'ancien empire des Pharaons exerça, pendant les quinze premières dynasties, à différentes reprises, sur une grande partie de l'Asie. Un jour peut-être viendra où il sera permis de relier l'origine des inscriptions cunéiformes mêmes à l'idée qui engendra l'épigraphie de la vallée du Nil; et, quoique l'indépendance du développement ultérieur des écritures anariennes ne puisse être contestée, il restera toujours la question ouverte, à savoir si la première idée qui porta les populations touraniennes à constituer leur système graphique ne trouva pas son berceau sur les bords du Nil.

Sans préjuger cette question, que nous ne pouvons, à l'heure qu'il est, résoudre ni par une affirmation, ni par une dénégation, nous ne pouvons pas nous refuser à admettre, pendant une longue suite de siècles, des relations entre les deux contrées, au temps de l'ancien empire. Ces rapports sont incontestablement prouvés pour la période plus récente du nouvel empire; les inscriptions de l'Égypte, parmi lesquelles nous ne

mentionnons que les textes de Toutmès III et des Ramsès, nous ont transmis les récits des expéditions et des conquêtes que ces monarques entreprirent en Asie. C'était, il est vrai, l'époque de la puissance de l'Égypte; la Mésopotamie d'alors était gouvernée par des rois indépendants, en Chaldée et en Assyrie, qui se disputaient avec des succès divers la domination de ces contrées. Au XIV[e] siècle avant Jésus-Christ, la puissance des Pharaons commença à s'affaiblir, et alors nous voyons poindre en Orient le grand empire d'Assyrie. Il n'acquit son influence que par la décadence de la puissance égyptienne, et grandit par la faiblesse des monarques qui composèrent la fin de la XVIII[e] et les XIX[e], XX[e] et XXI[e] dynasties.

Malheureusement nous ne possédons pas encore de documents historiques provenant d'Assyrie, et qui nous rendent compte des exploits des premiers rois ninivites. Ce qui nous en est connu se rapporte à des faits isolés et ayant trait à des guerres, ou plutôt à des querelles que les roitelets de la Mésopotamie avaient suscitées entre eux. L'empire de Ninive, plus tard si puissant, n'avait pas, au XIII[e] siècle avant notre ère, cet ascendant qui le fit dominer plus tard, et que, pour la première fois, l'un des premiers rois, nommé Ninippallasar[1], semble avoir établi définitivement.

Son quatrième descendant, Téglathphalasar (vers 1100), nous a laissé le plus ancien document historique, trouvé dans les ruines de Kala Sherghat ou Ellasar, sur les bords du Tigre. Ce document, qui, sur huit colonnes, nous raconte les hauts faits du roi dans l'Asie Mineure, jusqu'au Pont et à la Cappa-

[1] Au sujet de Ninip, nous répétons que la prononciation du nom de cette divinité n'est pas sûre; nous conservons le son résultant des deux syllabes *nin* et *ip*, en faisant pourtant pressentir que la prononciation de l'idéogramme pourrait être *Adar*.

doce, ne nous apporte encore aucun fait que nous puissions rattacher à notre sujet spécial.

Si nous citons le texte curieux de Téglathphalasar, nous le faisons uniquement pour contester la mention de l'Égypte qu'on a voulu y trouver. Ce document (col. V, 67) parle d'un pays nommé *Muśri,* Mousri.

Le nom de l'Égypte s'écrit, il est vrai, quelquefois comme on le voit dans le texte cité :

Mu – uś – ri,

mais généralement il s'écrit dans les textes de Ninive :

Mu – ṣu – ri ou *Mu – ṣur*

et dans les inscriptions trilingues des rois perses :

Mi – ṣir.

Quoique les lettres de la première variante soient identiques avec celles du nom propre du texte de Téglathphalasar, nous partageons l'avis émis par MM. Rawlinson et Hincks, que le pays désigné n'est pas l'Égypte. Voici le passage en question :

« Assour, le grand seigneur, me porta à attaquer le Mousri. « Je pris la direction des pays d'Élamouni, Tala Kharousa. « J'occupai, en entier, le pays de Mousri; j'en fis prisonniers « les soldats, je brûlai les villes par le feu, je les démolis, « je les détruisis. Les guerriers de Koumani vinrent pour por- « ter secours à Mousri; je combattis avec eux dans les mon- « tagnes, je les mis en fuite. Je les concentrai dans une ville, « la ville d'Azini en pays d'Aïsa. Ils embrassèrent mes pieds.

« j'épargnai cette ville, je lui imposai des otages, des tributs « et des redevances.

« Alors, les districts de Koumani, qui s'étaient constitués les « alliés de Mousri, comptèrent l'ensemble de leurs forces, etc. « etc. »

Le nom très-fréquent de Koumani s'explique géographiquement par celui de Comana dans le Pont, cité par Strabon et par Ptolémée. Téglathphalasar, d'ailleurs, y livra plusieurs combats. Quant aux pays d'Élamouni, de Tala et de Karous, que le roi traverse pour arriver en Mousri, ils ne sont pas assimilés. Mais, en tous cas, ils se trouvent au nord de l'Assyrie. Pour vaincre l'Égypte, qui d'ailleurs n'est pas montagneuse, le roi aurait dû traverser la Syrie et la Palestine, et il n'en est pas fait mention dans l'inscription.

L'assimilation proposée par M. Fox Talbot est inadmissible[1].

La XXII[e] dynastie, les Boubastites et Sésonchis, relevèrent l'Égypte de sa décadence politique, mais l'accroissement de l'influence du pays des Pharaons n'amoindrit pas la puissance de l'Assyrie. Au contraire, ce fut celle-ci qui exerça une influence sur l'Égypte, ainsi que le prouvent les noms fréquents, évidemment assyriens, qui se retrouvent sur les monuments égyptiens, et dont M. Mariette a donné un relevé très-étendu. Néanmoins le grand Sardanapale III, *Asur-naṣir-habal* (mort en 905) ne cite pas même le nom de l'Égypte, quoiqu'il se vante d'avoir soumis la Syrie et la Phénicie.

La première mention sûre de l'Égypte se trouve sur le monument connu sous le nom de l'*Obélisque de Nimroud*, dans

[1] M. Fox Talbot a aussi interprété la ville d'Arini par Aroëris, et M. Vivien de Saint-Martin s'est emparé de cette fausse interprétation, pour étayer sur celle-ci un système chronologique de tout point inadmissible.

l'une des cinq lignes qui accompagnent les bas-reliefs. Mais dans le texte de l'inscription même, provenant de Salmanassar III, fils de Sardanapale, il n'est pas question d'une campagne contre l'Égypte.

Voici cette légende :

ma – da – tu. sa. Mu – uṣ – ri. gamma –
Tributa Ægypti, came –

le. sa. su – na ai. ṣi – ri – si – na. al – ap.
los quorum duplicia dorsa (eorum), bovem

nahar. Sa – ki – e – ya. śu a – śu.
fluminis Sakeya, equum

pi – ra a – ti é. ba – zi – u – ti u – du –
....

mi ê am – ḫur – su.
.... imposui illi.

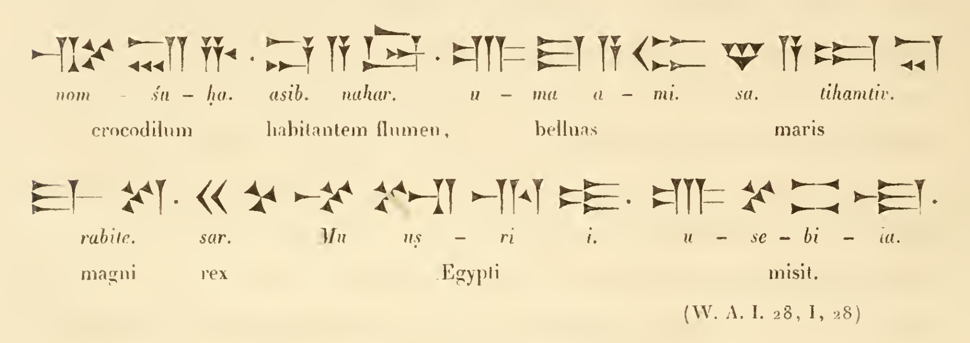
« Je perçus comme tributs de l'Égypte des chameaux à double bosse, un bœuf du fleuve Sakeya, un cheval des *pirāt* (peut-être du Nil), des *baziāt,* des *udumi.* »

On voit sur les bas-reliefs un éléphant, un chameau à double bosse, un rhinocéros, un hippopotame et des singes conduits par des hommes; il est donc possible que les deux derniers mots que nous n'avons pas traduits, les mots *baziati,* pluriel de *baziat,* et *udumi,* signifient ces classes d'animaux.

Le nom d'Égypte est écrit comme le nom géographique de

l'inscription de Téglathphalasar, néanmoins les produits tendent à l'identifier à celui d'Égypte. Nous ne savons pas ce qu'est le fleuve Sakeya, le bœuf sera l'éléphant, et le cheval des *pirat*, également inexpliqué, l'hippopotame; le *baziat* serait le rhinocéros, et les *udumi*, les rouges, pourraient s'appliquer aux singes.

Un fragment d'obélisque, qui n'a pas encore pu être attribué avec sûreté à son auteur dont le nom manque, mais qui doit appartenir à la famille même de Salmanassar III[1], constate d'une manière tout aussi évidente un tribut provenant d'Égypte; il rend compte des animaux rares que le monarque ninivite faisait élever dans son parc; il s'exprime ainsi :



(W. A. I. 28, I, 28)

Le mot de *namsuḫ* a déjà été rapproché de l'égyptien par M. Fox Talbot. C'est le χάμψη d'Hérodote (II, LXIX), et il rappelle l'arabe تمساح. La forme égyptienne est *emsuh*, le pluriel *nemsuh* a donné naissance au mot assyrien. Voici la forme du singulier :



msuh-t

Le nom d'Égypte est écrit à peu près comme sur l'obélisque

[1] L'obélisque est en réalité de Salmanassar III, comme on le sait aujourd'hui; mais il contient un texte du vieux Téglathphalasar, et la phrase suivante remonte à ce roi; le texte paraît être copié d'un monument perdu maintenant.

de Nimroud, sauf l'allongement de l'*i*, qui se trouve dans cette inscription; mais ce qui est curieux et en même temps insuffisant pour nous, c'est qu'il soit fait mention du roi d'Égypte sans qu'on ait pensé à donner son nom.

Cette omission, assez peu en rapport avec les habitudes très-connues et très-constantes des Assyriens, pourrait nous faire conclure que les relations entre les deux pays ne furent pas très-suivies à cette époque. Pendant tout le temps du grand empire d'Assyrie, nous ne trouvons pas un seul indice qui puisse nous faire soupçonner une rencontre hostile entre la Mésopotamie et la terre des Pharaons. Nous savons, jusqu'ici, fort peu des hauts faits de Bélochus IV, époux de Sémiramis, qui vivait vers le milieu du IXe siècle; mais les données qui sont parvenues jusqu'à nous ne font mention que d'une conquête apparemment passagère de la Syrie. A cette époque encore, le principal point de mire des monarques ninivites était l'Orient et l'Asie centrale.

Il ne paraît pas non plus que le premier roi qui releva de nouveau la puissance de l'Assyrie, Téglathphalasar, ait poussé ses conquêtes au delà du nord de la Palestine, qu'il dépeupla et dont il transporta la population dans le centre de l'Assyrie. Même Salmanassar V fut, durant son règne assez court, occupé presque entièrement de la défaite d'Israël. Le royaume de Jéhu resta, jusqu'au dernier moment de son existence, le boulevard qui garantit l'Égypte de la débordante action de Ninive. Mais, à peine ce rempart fut-il tombé, que nous voyons l'Assyrie se mesurer sur les champs de bataille avec l'Égypte, alors soumise à la dynastie éthiopienne.

La dynastie de Salmanassar V avait été écartée du trône et remplacée par *Sarkin, Sar-yukin,* l'Arceanos de Ptolémée, le Sargon d'Isaïe. Dès le début de son règne, en 721, Sargon

attaqua Samarie, la prit, et mit pour toujours fin au royaume d'Israël. Le roi de Ninive enleva de la terre de leurs ancêtres 27,280 Samaritains[1], et les emmena en captivité. Cependant, même à cette époque, il n'avança pas plus loin vers le sud-ouest. Dans la campagne qu'il fit immédiatement après, il se contenta de pacifier le nord de la Syrie, de soumettre le pays baigné par le haut Oronte, et d'infliger un terrible châtiment à la ville d'Hamath, ainsi qu'au roi de ces contrées, Iaoubid. Mais immédiatement après, vers 718, il pénétra jusqu'aux frontières de l'Afrique, où il trouva le chemin barré par le roi de Gaza, Hanon, aidé de Sabhé, nommé sultan d'Égypte.

Les deux armées se rencontrèrent au seuil même de la contrée illustrée par l'Exode, à Raphia (*Rapiḥ*), qui devait être, cinq siècles plus tard, le théâtre d'une grande bataille entre l'Asie et l'Afrique, et où Ptolémée Philopator défit les forces des Séleucides. L'issue du combat de 718 devint funeste aux confédérés; Hanon tomba entre les mains de Sargon, et Sabhé ne dut son salut qu'à un pâtre qui le guida dans sa fuite. Sargon ajoute qu'on ne revit jamais sa trace.

Le nom du monarque vaincu par Sargon est assez curieux pour que nous nous en occupions un instant.

Il s'écrit : . *Sab' e;* nous l'avons comparé à la forme grecque classique Sevechus, et M. de Rougé l'a identifié avec le premier roi de la xxv[e] dynastie, celle des Éthiopiens, avec ce roi qui est nommé par les Grecs, Σαϐακῶς, Sabaco. Le cartouche égyptien donne également les lettres *s b k* dans la forme . La forme biblique du nom du roi d'Égypte apparemment contemporain (Rois, II, xvii, 4) est סוא, ce que les Massorètes ont ponctué סוֹא, *sō;* la Vulgate

[1] Le nom de Samarie a été, pour la première fois, lu par M. de Saulcy.

traduit *Sua*, évidemment plus conforme à la vraie leçon, tandis que la forme de nos exemplaires des Septante, Σηγὼρ, est certainement corrompue. Il paraît que l'ancienne ponctuation du texte hébraïque est *Sévé* ou *Savé*. M. de Rougé a déjà exposé que la dernière articulation de *k* ne lui paraissait pas conforme à la vraie prononciation de ce nom non égyptien; les hiéroglyphes le représentaient ainsi, parce qu'ils ne possédaient pas de signe approchant mieux du véritable son éthiopien. Cette opinion est pleinement appuyée par l'orthographe non moins insolite que les Ninivites emploient à l'endroit de ce nom propre, et qui est en désaccord avec les règles ordinaires de l'écriture assyrienne. Après une syllabe fermée, telle que *sab,* nous trouvons le signe de l'hiatus, qui ordinairement ne se rencontre qu'entre deux voyelles qu'on doit prononcer séparément. Puis vient la lettre qui souvent, dans les mots sémitiques, dénote un *i* suivi ou précédé de l'articulation spéciale du ע. Mais, telle quelle, elle semble, selon M. de Rougé, constituer un trait d'union entre la forme biblique *Sévé,* qui supprimait le son guttural inconnu aux Juifs, et la forme égyptienne, qui paraît l'avoir rendu par un équivalent trop dur.

Cette opinion se confirme par l'étude même de l'alphabet éthiopien en *ghèz*. En effet on y voit une classe entière de gutturaux qui font suite aux lettres ከ, ገ, ቀ, ኀ. Celles-ci se trouvent dans les autres langues sémitiques représentées par כ, ג, ק et ח (dur le خ arabe). Mais à côté de cette série, il y en a une autre, complétement spéciale à l'éthiopien, qui la désigne en ajoutant aux autres caractères un rond distinctif ኰ, ጐ, ቈ, ኈ. Il est plus que probable que la question graphique qui nous occupe a sa raison d'être dans la modification essentiellement africaine à laquelle fut soumise l'articulation gutturale du nom de Sabakon. Aujourd'hui, dans la prononciation du

peuple amharique, la gutturale de cette catégorie nubienne semble prendre la place d'une semi-voyelle *w*, et est amoindrie par elle. Quoiqu'il soit toujours très-difficile de se rendre compte de la prononciation d'une langue éteinte, il nous paraît admissible qu'un pareil assourdissement eut déjà lieu dans l'ancien idiome des Éthiopiens. N'oublions pas non plus que, de nos jours, nous voyons beaucoup d'Orientaux, surtout du côté d'Alep, faire disparaître la lettre ق, et la remplacer par un souffle à peine perceptible; ils disent *Ia' ūb* au lieu de *Ia'qūb*, *'ahweh* au lieu de *qahweh*.

Par ces raisons, l'identité des formes citées avec le nom éthiopien est parfaitement établie.

Revenons maintenant au personnage même.

M. de Rougé reconnaît, dans le vaincu de Raphia, Sabaco I, et non pas le second roi de la même race *Sebichus*, qui, dans la forme égyptienne, montre toujours un *t*, et dont on transcrit le cartouche *s b t k* *Sabatak meri-amen*. Ce nom ne manque pas dans les inscriptions cunéiformes, où M. de Rougé l'a reconnu dans la forme *Sab ṭi'* (également muni de l'hiatus), élément d'un nom de ville où il se trouve[1]. En représentant l'articulation *ghèz* par un rond au-dessus de la lettre, nous écrirons donc le nom du second roi שבטק̊, tandis que le premier s'exprimerait par שבק̊א.

L'époque de cette expédition de Sargon peut être fixée avec certitude par les tables d'éponymes, qui portent l'année de l'archontat de Sargon à 718, tandis qu'il doit déjà avoir exercé les pouvoirs souverains depuis 721. Cette année vit

[1] Depuis la rédaction de ce mémoire, M. Brugsch a en effet démontré l'identité du Σεθών d'Hérodote et de Sabatak, en confirmant encore une fois le rapprochement fait par M. de Rougé; cette découverte lève bien des difficultés.

mourir Salmanassar V, qui était monté sur le trône en 727. Selon les données expresses de la Bible, le roi de Ninive, vers le commencement de son règne, força Osée d'Israël de lui fournir des tributs, qui bientôt ne furent plus payés par le roi de Samarie. Celui-ci s'était lié avec Sévé, roi d'Égypte, et c'est justement à cause de cette alliance que Salmanassar le fit jeter en prison, et marcha ensuite contre le royaume d'Israël. Sabacon a donc dû être déjà sur le trône vers 722 au plus tard.

Nous devons ici immédiatement prendre en considération un autre fait résultant des recherches cunéiformes. Du temps de la septième année de son règne, 4 ans après la bataille de Raphia, Sargon reçoit les tributs de *Pir'u*, roi d'Égypte, de Samsieh, reine des Arabes, et de It-Amer le Sabéen. Cela ressort des *Annales de Sargon*. Dans la grande inscription des Salles, où les faits ne sont pas arrangés par ordre chronologique, mais semblent observer une suite géographique, le nom de *Pir'u* se trouve immédiatement après le récit de la bataille de Raphia. Depuis longtemps, avant ma lecture de *Sabhé*, acceptée par M. Hincks, ce savant avait déjà reconnu, dans le nom du roi d'Égypte [illegible], *Pi ir-'-u*, la forme que les Grecs ont rendue par Pharaon. Le signe de l'hiatus qui nous a déjà occupé à l'occasion du nom éthiopien, reparaît encore ici après une syllabe fermée, et prend la place du ע dans le nom פרעה; tout porte donc à accepter l'identification de ce mot. Le roi ninivite le prend évidemment pour un nom propre d'un personnage auquel il ne refuse point le titre de roi d'Égypte, qu'il n'accorde pas à Sabacon. Il est donc presque certain que le roi tributaire d'Égypte n'est pas identique à l'Éthiopien Sabacon; d'ailleurs nous verrons plus tard que le livre des Rois (II, 18, 21) connaît ce Pharaon, roi

d'Égypte, et nous savons maintenant qu'il n'était autre que l'Éthiopien Sabatak ou Séthoh.

Le monarque nommé Pir'ou règne déjà lors de la septième année de Sargon. La douzième est l'époque de l'entrée du roi ninivite dans Babylone, et, d'après le canon de Ptolémée, ce fait se place en 709; donc, vers 714, le Pharaon Séthon était déjà sur le trône.

Sabacon, au dire d'Hérodote (II, CXL), s'en alla d'Égypte de plein gré (*ἑκὼν ἀπαλλάσσεται ἐκ τῆς Αἰγύπτου ὁ Σαβακώς*). Serait-il trop téméraire de prendre à la lettre les mots de Sargon qu'on ne revit plus sa trace, et qu'il y eût un lien quelconque entre les données assyrienne et classique? En tout cas, il est nécessaire d'admettre que la fin du règne de Sabacon n'eut pas lieu longtemps après sa fuite du sol asiatique. Nous pouvons donc fixer avec assez de précision, et avec une limite restreinte d'erreur, la fin de son règne à 716 avant Jésus-Christ. Et, puisque, contrairement à Jules Africain, qui lui attribue huit ans de gouvernement, la douzième année de son règne se trouve sur un pylone de Thèbes, il n'a pu arriver au trône plus tard que 728 avant Jésus-Christ, en supposant même, ce qui est fort peu probable d'après d'autres données, qu'il n'ait régné que douze ans. La tradition égyptienne, telle que la transmettent Hérodote et Diodore de Sicile, représente, au surplus, l'Éthiopien comme l'un des rois les plus pieux qui aient régné sur l'Égypte, et lui assigne forcément une durée bien plus considérable. Il faut attendre d'autres monuments pour nous fixer sur ce point; cependant il y a déjà un pas de fait, quand les inscriptions de Ninive nous donnent, contrairement à beaucoup de systèmes chronologiques modernes, la limite inférieure de l'avénement du roi égyptien.

Il se dégage de cette discussion un autre point d'autant plus important que les égyptologues en général ont suivi un système erroné dans la suite de quelques dynasties.

Ce fait, auquel on n'a pas accordé jusqu'ici l'attention qu'il mérite, c'est la simultanéité des rois d'Égypte et d'Éthiopie après le règne de Sabacon, et peut-être même pendant cette époque. Ces règnes contemporains ressortent de toute évidence des textes cunéiformes, et nous portent à ne pas rejeter complétement ce que le père de l'histoire nous dit sur les règnes d'Anysis et de Séthon, rois égyptiens et pourtant contemporains de la xxv[e] dynastie de Manéthon. Nous aurons l'occasion de revenir bientôt sur le même fait, lors de l'expédition de Sennachérib contre l'Égypte, et nous devons nous borner à indiquer que ce Pharaon, roi d'Égypte, pourrait bien être l'un de ces deux rois, abstraction faite toutefois de l'impossibilité chronologique contenue dans le second livre d'Hérodote[1].

Les inscriptions de Sargon nous fournissent encore, à ce sujet, une donnée très-importante, car elles nous informent qu'à cette époque il y eut, en dehors du roi d'Égypte, un monarque puissant qui gouverna Méroé.

On sait que le nom de Sargon ne se trouve qu'une seule fois dans la Bible, cité incidemment dans le xx[e] chapitre d'Isaïe. Ce passage est ainsi conçu :

בשנת בא תרתן אשדודה בשלח אתו סרגון מלך אשור וילחם באשדוד וילכדה :

Dans l'année où le tartan vint à Asdod où l'avait envoyé Sargon, roi d'Assyrie, et combattit Asdod et la prit.

[1] L'historien d'Halicarnasse met entre Anysis et Amyrteus (490) sept siecles, mais le chiffre peut être corrompu.

Le mot de tartan[1], qui est employé ici, est la désignation de généralissime, et non un nom propre; l'envoi de ce général précéda la marche du roi lui-même, ainsi qu'on le verra par le passage de la grande inscription des Salles de Khorsabad, dont je donnerai ici la traduction en entier. Elle précise les détails sur cette expédition et les prétextes que fournirent les habitants d'Asdod au roi d'Assyrie :

« Azouri, roi d'Asdod, endurcit son cœur à ne plus fournir « ses tributs; il envoya aux rois, ses voisins, des messages hos- « tiles à l'Assyrie. Pour cela, je méditai la vengeance, et je le « remplaçai dans le gouvernement de son pays. J'élevai, à sa « place, son frère Akhimit à la royauté. Mais le peuple de « Syrie, toujours prêt à la sédition, se lassa de la domination « d'Akhimit et éleva Iaman, qui, comme celui-là, n'était pas « maître légitime du trône. Dans la colère de mon cœur, je ne « divisai pas mes armées et je ne diminuai pas mes bagages; « je marchai sur Asdod avec mes guerriers, qui ne se séparaient « pas des vestiges de mes sandales.

« Iaman apprit de loin l'approche de mon expédition, il « s'enfuit au delà de l'Égypte, du côté de Méroé, et on ne re- « vit plus ses traces. J'assiégeai et je pris Asdod et la ville de « Gimit-Asdodim; j'enlevai ses dieux, sa femme, ses fils et ses « filles, son trésor, le contenu de son palais, et les habitants « de son pays. Je rebâtis de nouveau ces villes, et j'y plaçai les « hommes que mon bras avait conquis dans les pays du soleil « levant; je mis au-dessus d'eux mon lieutenant pour les gou-

[1] Ce même mot reparaît dans l'histoire de Sennachérib, où il désigne le général d'armée à côté du *Rab-saris*, ou du chef des eunuques, et de *Rabsakeh*, le grand échanson. Jusqu'ici les versions de la Bible traitaient ces mots comme des noms propres; le *tartan* est le second personnage de l'empire.

« verner, et je les traitai comme des Assyriens. Ils ne se ren-
« daient plus coupables d'impiété.

« Le roi de Méroé demeure dans (lacune dans le texte) un « lieu désert, jusqu'où il faut marcher (. . . mois[1]?). Depuis les « jours les plus reculés jusqu'à la période de Sin, ses pères « n'avaient pas envoyé des ambassadeurs aux rois mes ancêtres, « pour demander paix et amitié et pour reconnaître la puis- « sance de Mérodach. (Sur ma demande d'extradition d'Iaman) « la terreur immense qu'inspirait ma royauté s'empara de lui, « et la peur le fléchit dans ses intentions. Il jeta (Iaman) dans « les chaînes et des liens de fer, le dirigea sur l'Assyrie, et le fit « emmener devant moi. »

Les lacunes qui existent dans le texte, quoiqu'elles soient extrêmement peu étendues, m'avaient empêché de voir, dans la traduction que j'ai faite de ces passages, la connexion qui existe entre la mention de Méroé et l'expédition d'Asdod. J'ai, du reste, rectifié cette interprétation erronée à l'aide de passages d'autres inscriptions, qui m'étaient inconnues lors de ma première version publiée dans *Les Sargonides,* et je profite de l'occasion pour réitérer une émendation que j'ai déjà publiée dans le *Journal Asiatique,* 1865, t. VI, p. 314.

Il semble évident que le synchronisme d'Isaïe ne se rapporte pas à la grande expédition que Sargon lui-même commanda, et qui tombe dans sa onzième année (mars 711 à mars 710), mais qu'il a trait aux faits qui précédèrent le châtiment. La marche du tartan sur Asdod paraît s'expliquer par l'installation d'Akhimit, que les Asdodiens ne voulurent pas reconnaître; et les actes de révolte qui suivirent déterminèrent le roi lui-même à exercer sa vindicte sur la ville philistine.

[1] D'autres passages rendent cette restitution très-probable, sinon certaine.

Pendant le temps de la première expédition, le monarque était occupé à réduire le pays de Milid, dans lequel je reconnais la Mélitène; nous le savons par la grande inscription des *Annales,* qui place cette guerre dans la dixième année. Le synchronisme du livre d'Isaïe tombe donc en 712 avant Jésus-Christ.

Le texte des *Annales,* que nous venons de citer, reproduit également la marche contre Asdod, mais il se tait sur la fuite d'Iaman, et sur son extradition opérée par le roi de Méroé. Il faut donc croire que ce fait n'eut pas lieu immédiatement après la prise d'Asdod, mais quelques années plus tard, et qu'il doit être placé chronologiquement entre la onzième et la quinzième année de Sargon. Malheureusement, le texte des *Annales* est très-fruste, et entièrement perdu pour les dernières campagnes, de sorte que ce fait a pu se trouver dans les parties de ce document que nous ne possédons plus.

Nous devons dire un mot sur le nom de Méroé, que nous identifions à *Miluḫḫa.*

Le mot en assyrien est écrit :

Mi - luḫ - ḫi ou *Mi - luḫ - ḫa*

Me - luḫ - ḫi ou *Me - luḫ - ḫi*

Rarement on voit le *ḫi* et *ḫa* remplacé par le signe *ḫu*. Dans les textes d'Assarhaddon, on lit aussi les lettres :

Mi - lu - ḫi

Ce roi s'intitule *sar Muṣur u Miluḫḫi,* et, au lieu de ce dernier mot, on lit souvent le nom de

[cuneiform] ou [cuneiform]
Ka u - ši *Ku u - šu.*

Ces deux formes se rencontrent fréquemment sans le [cuneiform] du milieu, *Kuši* et *Kušu.* Ce nom est évidemment le כוש de la Bible, et signifie donc l'Éthiopie. Il se trouve à Nakch-i-Roustam, dans l'inscription du tombeau de Darius, sous la forme perse *Kusiyâ,* et il y est uni à *Putiyâ,* comme nous trouvons dans la Bible *Phut,* l'Arabie méridionale, selon M. de Rougé, uni à *Cusch.* A cause de cette substitution, j'ai proposé l'identification de *Miluḫḫi* avec Méroé. En effet, quand même *Miluḫḫi* ne serait pas Méroé, ce serait toujours une désignation du royaume de Tirhaka ou Tearco.

Le roi de Méroé qui était sur le trône en 710, année de la fuite d'Iaman, ne saurait être le second roi de la xxve dynastie[1]. Dix ans plus tard, à l'époque de l'expédition de Sennachérib, le grand Tirhaka occupait déjà le trône éthiopien; d'autre part la mention expresse du roi de Méroé, faite par Sargon, nous fait supposer qu'à cette même époque Sebetek ou Sebichus-Séthon ne régnait plus ou ne régnait pas encore sur l'Égypte. Nous remarquons une fois de plus qu'il ne faut pas rejeter sans examen les données que nous a transmises le père de l'histoire. Il est maintenant presque certain que le règne du second Éthiopien, qui n'est pas l'assyrien *Sabhé,* mais l'assyrien *Sabṭi',* tombe entre la bataille de Raphia (718) et la guerre de Sennachérib (700).

La mention du roi de Méroé est, chronologiquement, la

[1] Il a pu être le père de Tirhaka, qui n'était pas fils de Sabatak.

plus récente que, jusqu'ici, nous ayons trouvée dans les textes de Sargon. Dans les dernières années de son règne, ce monarque, déjà très-âgé, fut absorbé par ses luttes en Mésopotamie même, par les guerres contre Mérodachbaladan, roi de Babylone, par son installation dans la Ville sainte, et puis par la révolte des Chaldéens, qui secouèrent pendant deux ans le joug de Ninive. Bientôt après cette insurrection, le fondateur de la dernière dynastie assyrienne périt assassiné (août 704), en laissant à son fils Sennachérib le soin de recouvrer ce que, dans la dernière période de sa vie, il avait perdu en Mésopotamie, et en lui léguant ses aspirations ambitieuses sur les pays de la Méditerranée, prétentions que le fils dut également abandonner après de grandes tentatives.

Ces tendances dominatrices des successeurs de Sargon ont eu le rare bonheur d'être signalées en détail à la postérité à la fois par la Bible, par les textes assyriens et par les écrivains classiques. Nous allons voir quelles lumières elles jettent sur les questions égyptiennes au commencement du VIIe siècle avant l'ère chrétienne.

I

SENNACHÉRIB.

Sennachérib monta sur le trône le 12 Ab de l'année de Pakharbel, gouverneur d'Amida (Diarbekr d'aujourd'hui), à la suite du meurtre de son père Sargon[1]. Cette date peut tomber au 1er ou au 31 du mois d'août 704 avant Jésus-Christ. Le nouveau roi, en montant sur le trône, ne pouvait étendre son autorité que sur une petite partie des pays que son père avait

[1] Nous devons cette notice à un petit fragment de listes éponymiques, encore unique, publié par Rawlinson. (*W. A. I.* II, pl. 69.) L'interprétation de ce petit monument, précieux entre tous, est donnée ici pour la première fois.

gouvernés dans les jours de sa grandeur. Les tribus au nord-ouest de Ninive, voisines de l'Arrapachitide, toutes les populations nomades de la Mésopotamie septentrionale, s'étaient rendues indépendantes. La Chaldée, révoltée, avait repris pour roi Mérodachbaladan, peut-être le même personnage que six ans auparavant Sargon avait vaincu à Dour-Iakin et laissé échapper à sa vindicte : c'est en vain que, peu de temps avant sa mort, le roi avait chargé son fils de réduire les rebelles. Ce fait historique, étranger aux inscriptions de Sargon, serait resté inconnu sans un petit document très-curieux, que je viens de découvrir parmi les tablettes de Koyoundjik[1]. Un rapport de Sennachérib, fait au roi son père, rend compte d'une mission guerrière qui lui avait été confiée en Accad; il se classe après les documents qui nous restent de Sargon, c'est-à-dire de 706 à 704.

Sennachérib devenu roi, tout en se dévouant d'abord à la restauration des sanctuaires de Kakzi (? Shoumamek, près d'Arbèles), n'eut rien de plus pressé à faire que de soumettre Merodachbaladan, de prendre possession de Babylone, et d'y installer comme roi un jeune Assyrien nommé Bélibus.

Ce fait, mentionné dans le cylindre dit de Bellino (publié dans les inscriptions de Layard, pl. 63), est d'une importance capitale pour la fixation de la chronologie entière de cette partie de l'histoire orientale. L'installation du roi Bélibus par Sennachérib est confirmée par le texte de Bérose, conservé dans la version arménienne de la chronique d'Eusèbe : le nom y est changé en Élibus. De plus, le canon de Ptolémée cite Bélibus comme succédant à une anarchie (ἀϐασίλευτον) de deux ans, et qui, elle-même, avait suivi le règne d'Arkeanos (Sarγukin). Cette première année de Bélibus est identifiée par le grand

[1] La tablette du Musée britannique est cotée K, 181.

astronome d'Alexandrie à la XLVIe de l'ère de Nabonassar; elle commence donc, dans cette chronologie, le 15 février 702 avant Jésus-Christ. Quoique, bien entendu, cette date du 15 février ne soit qu'une date fictive, elle n'en est pas moins très-rapprochée du fait historique même de l'installation de Bélibus; en tout cas, la limite de l'erreur ne saurait être supérieure à six mois. Sennachérib dit, dans le cylindre de Bellino (l. 6), qu'il vainquit Mérodachbaladan dès le jour de sa domination (*ina yum belutiya*, אן יום בעלותי); le prisme de Sennachérib (col. 1, l. 19) remplace ce membre de phrase par les mots « dans ma « première campagne. » Celle-ci a donc pu et dû coïncider avec le commencement de l'éponymie de *Nabu-sulum-nipus,* gouverneur de Ninive, et successeur de Pakharbel, mais elle n'a pu être menée à bonne fin en six mois; l'installation de Bélibus n'eut lieu que vers la fin de 703 ou le commencement de 702.

A cette époque, Sennachérib ne régnait effectivement que sur l'Assyrie proprement dite. Il soumit la Chaldée et les tribus hostiles de Mésopotamie, se tourna ensuite vers les frontières au nord-ouest, et alors seulement il put, vers 700 avant Jésus-Christ, diriger son attention vers la Syrie et la Palestine, où, contre son attente et contre son désir, il devait se trouver face à face avec les forces réunies de l'Égypte et de l'Éthiopie.

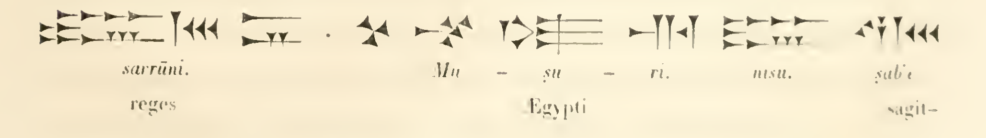
Il ne sera peut-être pas sans intérêt de connaître les détails de cette campagne, illustrée par les récits de la Bible, d'Hérodote et des inscriptions cunéiformes. D'après celles-ci, Sennachérib marcha, sans un prétexte quelconque, contre la Syrie. Louli, roi de Sidon, que les historiens classiques nomment Éluléus, avait en hâte abandonné son poste; le roi institua Toubaal (probablement le nom grec Ἰθώϐαλος, l'hébreu אתבעל) à sa place. Alors les rois d'Aradus, de Sidon, d'Asdod, puis

les Ammonites, les Moabites[1] et les Iduméens, se soumirent au monarque envahisseur.

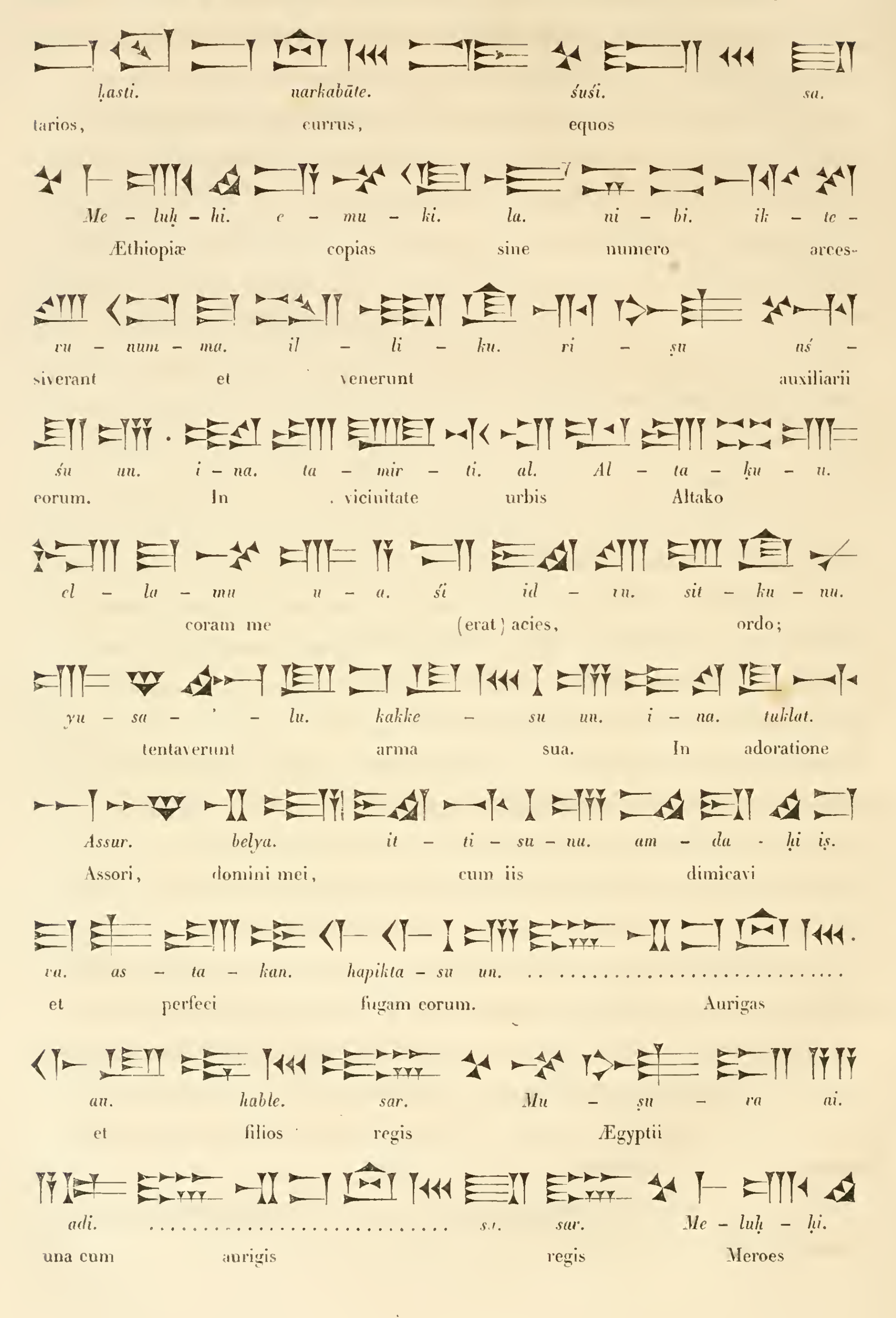
Tyr n'est pas nommée parmi les villes qui se rendirent, elle semble avoir été soumise au sceptre des Sidoniens; la seule cité qui fit une résistance fut Ascalon. Mais elle aussi fut vaincue, et son chef rebelle Sidka fut remplacé par un autre, Sarlukakri, dont nous trouverons plus tard un homonyme comme roi de Tanis, en Égypte. Sennachérib soumit alors les villes gouvernées par Ascalon, telles que Joppé, Bet-Dagon, Bené-Berak (*Banai-Barkâ*), Hazor, et, après avoir pacifié toute cette contrée, il se dirigea vers Migron, où des troubles intérieurs l'appelaient.

Nous savons par la Bible (*Rois*, II, XVIII, 8) qu'Ézéchias avait soumis tout le littoral philistin jusqu'à Gaza. La puissance du roi juif avait, selon les textes cunéiformes, complétement d'accord sur ce point avec les détails bibliques, engagé les Migronites à se défaire de leur roi Padi, suspect de pencher vers l'Assyrien; ils l'avaient jeté dans les chaînes et livré à Ézéchias, qui le tenait captif à Jérusalem. Mais, au moment même où Sennachérib se met en mesure de châtier le Juif audacieux qui avait ouvertement pris parti contre ses amis, il se voit en présence d'un ennemi sur lequel il n'avait pas compté; il trouve le chemin barré par une armée considérable composée d'Égyptiens et d'Éthiopiens.

Voici le passage (prisme de Sennachérib, col. 2, l. 73) :



[1] Le Moabite s'appelle *Kammuśunadbi* et contient donc comme premier élément de son nom celui de la divinité moabite, *Kemoš*.



ḳasti. *narkabāte.* *śuśi.* *sa.*
tarios, currus, equos

Me – luḥ – hi. *e – mu – ki.* *la.* *ni – bi.* *ik – te –*
Æthiopiæ copias sine numero arces-

ru – num – ma. *il – li – ku.* *ri – ṣu* *uś –*
siverant et venerunt auxiliarii

śu un. *i – na.* *ta – mir – ti.* *al.* *Al – ta – ḳu – u.*
eorum. In vicinitate urbis Altako

el – la – mu *u – a.* *śi* *id – ru.* *sit – ku – nu.*
coram me (erat) acies, ordo;

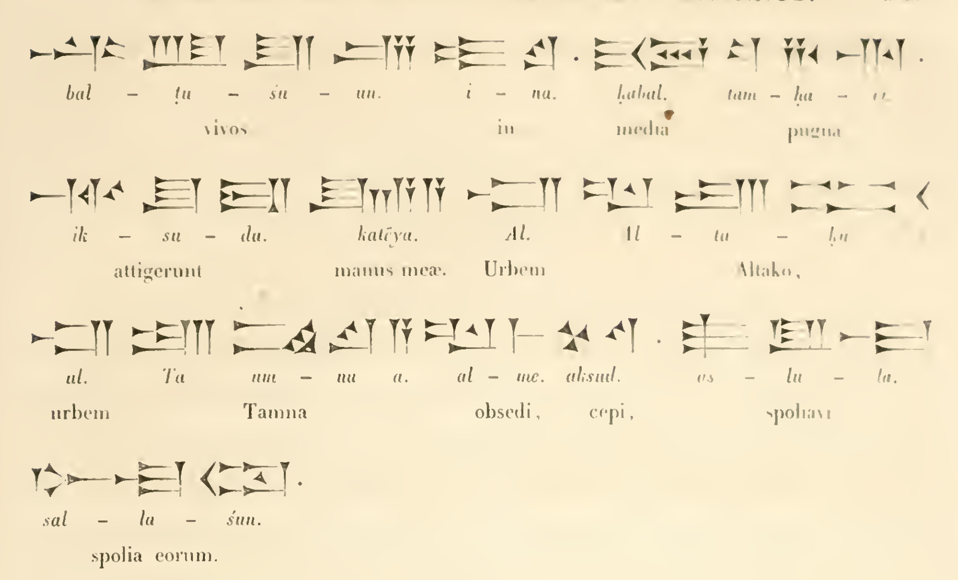
yu – sa – ' – lu. *kakke – su un.* *i – na.* *tuklat.*
tentaverunt arma sua. In adoratione

Assur. *belya.* *it – ti – su – nu.* *am – da – ḫi iṣ.*
Assori, domini mei, cum iis dimicavi

ra. *as – ta – kan.* *hapikta – su un.* ....
et perfeci fugam eorum. Aurigas

au. *hable.* *sar.* *Mu – ṣu – ra ai.*
et filios regis Ægyptii

adi. .... *sa.* *sar.* *Me – luḥ – ḫi.*
una cum aurigis regis Meroes



« Ils (les hommes de Migron) avaient appelé au secours les « rois d'Égypte et les archers, les chars et les chevaux du roi « de Méroé, et ceux-ci vinrent à leur aide en quantité innom- « brable. Près de la ville d'Altakou ils se constituèrent en ligne « de bataille et tentèrent le sort des armes. Dans l'adoration « d'Assour, mon seigneur, je combattis avec eux, et je les « mis en fuite. Les conducteurs des chars et les fils du roi « égyptien et les conducteurs des chars du roi de Méroé tom- « bèrent vivants entre mes mains. J'assiégeai, je pris les villes « d'Altakou et de Tamna et j'en enlevai le butin. »

Il faut d'abord nous demander où fut le théâtre de cette bataille dans laquelle évidemment les armées de Sennachérib repoussèrent les Africains. Or le livre de Josué nous donne, à ce sujet, les indications les plus précises, en énumérant les possessions du septième lot des fils d'Israël, qui échut à la tribu de Dan. Il y est dit (XIX, 41) :

« Et le district de leur part fut Sarah et Estaol et 'In She- « mesh,

« Et Shaalabim et Ayalon et Iitlah,
« Et Élon et Timnatha et Écron,
« Et Eltekeh et Gibbeton et Baalath,
« Et Ihoud et Bené-Berak et Gat-Rimmon,
« Et Me-ha-Iarkon et Harakon avec le district vis-à-vis de « Ioppé. »

Le texte de Sennachérib nous informe qu'il vient de quitter Joppé; il cite ensuite *Banai Barqa,* qui est évidemment la biblique Bené-Berak בני־ברק, dont la forme assyrienne respecte même la gutturale *qof.* L'assyrien se trouve donc devant *Altaqū*, et ce nom retrace complétement la forme hébraïque אלתקה, dont les Massorètes ont fait *Elteqeh,* mais que la version alexandrine a transcrit par Ἐλθεκώ. Dans un autre passage du livre de Josué, cette ville fut donnée aux Lévites (xxi, 23).

Quant à la ville que les inscriptions cunéiformes nomment *Tamnā,* elle est évidemment la Timnathah du texte de Josué. Cet endroit a toujours été identifié avec la ville de Timna, qui figure dans le même livre (xv, 10) comme ville située aux frontières extrêmes de Juda. Le nom de Timnathah se trouve aussi dans l'histoire de Samson (*Juges,* xiv, 2) et semble y désigner la même localité que dans le livre de Josué, puisque l'on dit qu'elle se trouvait dans le voisinage d'Ascalon (xiv, 19), et qu'on la rencontre en connexion immédiate avec Estaol et Sor'ah, comme dans le récit du successeur de Moïse. Voici le passage des *Juges* (xiii, 25) :

« Et l'esprit de Dieu commença à l'agiter dans le camp de « Dan, entre Sor'ah et Estaol,

« Et Samson descendit vers Timnathah, et vit à Timnathah « une femme des filles des Philistins. »

Josèphe nomme l'endroit toujours Θαμνά, précisément iden-

tique avec la forme assyrienne. Aujourd'hui on assimile cette localité à *Tibneh*.

Nous pouvons donc affirmer que la bataille par laquelle le roi de Ninive se fraya le chemin vers l'Égypte eut lieu sur le territoire de la tribu de Dan, aux confins du district assigné aux fils de Juda.

Mais la connaissance de cette action guerrière qui, jusqu'ici, était restée inconnue, nous porte à une autre conclusion historique d'une grande importance.

Le passage cité parle d'abord des rois d'Égypte, au pluriel; mais ce qui suit montre que, parmi ces monarques, le texte assyrien distingue d'abord le roi de Méroé, puis celui qui dominait le pays du Nil inférieur, car, quelques lignes plus tard, il est question du roi égyptien. Il y avait donc deux rois, l'un du nord, l'autre du sud. Puis nous verrons, par le texte de la Bible, que le roi de Méroé est Tirhakah, lequel est nommé, dans les livres des *Rois*, roi d'Éthiopie (מלך כוש); et nous pouvons conclure avec certitude qu'à l'époque de l'invasion de Sennachérib, Tirhakah ne régnait pas encore sur l'Égypte[1]. Nous reviendrons sur ce point pour constater que, si les conclusions tirées des stèles d'Apis fixent l'avénement de Tirhakah au trône d'Égypte en l'an 693 avant Jésus-Christ, ce fait ne nous force nullement à fixer la date de la guerre assyrienne à une époque aussi basse[2]; il faut, au contraire, la placer quelques années auparavant.

Mais revenons à l'histoire même.

Après avoir défait l'armée égyptienne, Sennachérib retourne

[1] D'ailleurs Hérodote le dit expressément, et, depuis que ce travail a été lu, M. Brugsch a prouvé que le Séthon de l'historien grec n'est autre que le Sabatak des textes hiéroglyphiques. — [2] M. de Rougé est arrivé de son côté à des conclusions analogues, qu'il a exposées dans ses leçons.

à Amgarroun, y exerce une terrible vengeance, tue les séditieux et fait sortir de Jérusalem, par ses menaces, le roi Padi, qu'il réintègre sur son trône. Malgré ces hauts faits, le roi de Ninive ne réussit pas, il le dit lui-même, à fléchir Ézéchias le Juif. Il lui enlève quarante-quatre villes, sans compter de petites bourgades sans nombre, et il capture, en dehors d'un grand butin composé d'animaux et de trésors, deux cent mille cent cinquante personnes de tout âge et de tout sexe. Ézéchias est, pour ainsi dire, enfermé dans Jérusalem, tandis que son territoire est partagé entre Métenti, roi d'Asdod, Padi, roi d'Amgarroun, et Ismibel, roi de Gaza, qui rend l'hommage de sujétion au vainqueur assyrien. Sennachérib lui-même prend ses quartiers à Lachis, ville située à la limite sud-ouest de Juda, à distance presque égale de Gaza et d'Ascalon.

C'est ici qu'intervient le récit de la Bible qui cadre complétement avec le texte cunéiforme (*Rois*, II, XVIII, 13) :

« Dans la quatorzième année[1] du roi Ézéchias, Sennaché-« rib, roi d'Assyrie, marcha contre toutes les villes fortifiées « de Juda et s'en rendit maître.

« Et Ézéchias, roi de Juda, envoya vers le roi d'Assyrie, à « Lachis, en disant : J'ai péché, éloigne-toi de moi, » etc.

Les Chroniques (II, XXXII) sont beaucoup plus explicites sur le commencement de la guerre, et rendent compte des préparatifs énergiques que fit le roi juif. Lorsque Ézéchias vit (v. 3) que Sennachérib venait en personne pour faire la guerre à Jérusalem, « le roi coupe les conduits d'eaux pour ne pas

[1] Nous ne dirons rien, ici, du chiffre de la quatorzième année : évidemment il y a une transposition de chapitres, de sorte que le texte actuel met tous les faits racontés dans la quatorzième année, tandis que cette époque se rapporte à la maladie d'Ézéchias, antérieure à l'expédition de Sennachérib. Quatorze ans plus tard eut lieu l'expédition de Judée; c'est de là que provient l'erreur de numération dans le texte actuel de la Bible. Cette erreur, du reste, est très-ancienne.

« alimenter les assiégeants, restaure les murs et en répare les « lézardes, rebâtit les tours, fortifie Millo, ville de David, fait « armer ses guerriers, et leur inspire du courage par sa propre « intrépidité. » Lorsque le roi de Ninive voit ces préparatifs, il dépêche ses serviteurs à Jérusalem, « car lui-même était à « Lachis, et toute sa puissance avec lui (v. 9), » pour qu'ils découragent le peuple de Jérusalem de s'opposer plus longtemps à la force débordante de ses dieux et de sa valeur personnelle. Ces serviteurs haranguent la multitude qui se trouve sur les murs et lui parlent en hébreu : alors les chefs des Juifs les prient d'exposer leurs griefs en araméen, qu'ils comprennent également, tandis que le peuple ne connaît pas cette langue.

Les *Rois* (II, XVIII, 17) disent que cette ambassade assyrienne se composa du général en chef, du chef des eunuques, du grand échanson. Le roi juif fait recevoir ces dignitaires par son maire du palais, son secrétaire et son historiographe. Le grand échanson porte la parole et s'exprime en ces termes, qui ont pour notre sujet un intérêt immédiat (v. 19 et suiv.) :

« Dites à Ézéchias (ainsi parle le grand roi, le roi d'Assyrie) : « Quelle est cette confiance dans laquelle tu te berces?

« Tu as exprimé la parole de tes lèvres, tu parles de tes con« seils et de ta force pour la guerre. Jusqu'ici, sur qui t'es-tu fié « en te révoltant contre moi?

« Vois, jusqu'ici tu as eu confiance sur cet appui d'un roseau « brisé, sur l'Égypte; il entre dans les chairs de celui qui « s'appuie dessus, et qui aura la main percée : voilà Pharaon, « roi d'Égypte, pour tous ceux qui ont foi en lui. »

Tous les égyptologues qui se sont occupés de cette question n'ont pas eu soin de remarquer l'importance de ce dernier passage. Encore ici le roi d'Éthiopie ne paraît pas, mais évidemment le grand échanson ninivite fait allusion à la bataille

d'Altakou, où le roi d'Égypte vit tomber entre les mains de Sennachérib ses fils et une partie de son armée. Les paroles du roi assyrien même montrent que cette ambassade est postérieure au fait d'armes dont nous avons donné le texte, et la victoire seule a pu dicter ces hautaines paroles. Mais le passage des Rois n'a été rendu intelligible que par les inscriptions cunéiformes qui ont transmis à la postérité les faits auxquels a trait le discours biblique de l'Assyrien. Du reste, toutes ces paroles portent le cachet de la rédaction assyrienne comme la suite des exhortations du grand échanson; il insiste sur la faiblesse du dieu d'Israël, et il rappelle la phrase habituelle des textes, qui ne se trouve pourtant pas dans ce récit, « que la « crainte immense du dieu Assour entraîne les peuples. » L'orateur ninivite ne se laisse pas décourager, d'ailleurs, par les prières discrètes des fonctionnaires juifs; il crie plus haut encore et développe, en hébreu, devant le peuple qui l'écoute sur les murs, ses idées sur le bonheur matériel que leur apporterait la domination du roi assyrien, et sur la faiblesse des dieux auxquels d'autres villes ont eu confiance.

« Où sont les dieux de Hamath et d'Arpad, où les dieux de « Sepharvaïm, de Hamath et d'Irvah? Ont-ils sauvé Samarie de « mes mains? »

Nous savons, en effet, que les villes de Hamath et d'Arpad avaient été enlevées par Sargon, et cela dans sa seconde campagne, immédiatement après la prise de Samarie. De cette impuissance des dieux étrangers, l'Assyrien conclut aussi à la faiblesse du dieu des Juifs :

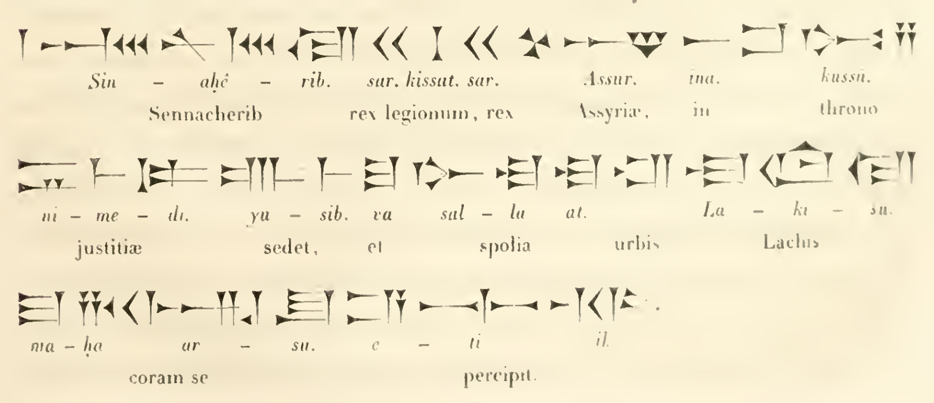
« Quel dieu parmi tous les dieux des pays a sauvé son pays « de ma main, et Jéhovah sauvera-t-il Jérusalem de ma main? »

Cette phrase cadre encore complétement avec les idées religieuses des Assyriens, qui, loin de nier l'existence des autres

dieux, les subordonnaient seulement à la toute-puissance du dieu Assour. Assarhaddon nous révèle à ce sujet un trait curieux; il enlève les dieux des Arabes, écrit sur les idoles les louanges d'Assour, et les rend ensuite à leurs propriétaires.

Selon les ordres d'Ézéchias, le peuple ne répond rien à l'échanson du monarque assyrien. Les dignitaires de son palais se rendent attristés auprès du roi, qui déchire ses habits en signe de deuil; mais il est consolé par les paroles d'Isaïe, et surtout par d'autres nouvelles qu'il ne tarde pas à recevoir. Les commissaires assyriens retournent à Lachis, où ils ne trouvent plus leur roi.

Les textes assyriens gardent sur tous les événements qui suivent un silence discret. Nous avons laissé le monarque à Lachis, où il attendait un message d'Ézéchias. Le texte du prisme ne parle pas même de cet endroit; néanmoins un autre document tout aussi authentique rend compte du séjour de Sennachérib dans cette localité. M. Layard trouva à Koyoundjik un bas-relief représentant le roi assis sur un trône magnifique, recevant des tributs de cette ville. L'œuvre d'art a souvent été copiée et reproduite presque dans toutes les publications populaires qui traitent de l'Assyrie, et on lit au-dessous cette légende explicative :



Cette inscription comble donc une lacune du texte historique, où le nom de la ville de Lachis ne se lit pas.

Pendant que les ambassadeurs assyriens traitaient en vain à Jérusalem sur la reddition de la ville, Sennachérib avait quitté Lachis et avait porté la guerre à Libnah.

C'est là que ce monarque apprit que le roi d'Éthiopie, Tirhakah, avait préparé une expédition contre lui, sans pourtant l'exécuter, et qu'il avait envoyé une ambassade à Ézéchias pour l'encourager dans la résistance contre la puissance de Ninive.

Il s'agit donc maintenant de savoir quelle est cette ville de Libnah.

On trouve, en effet, différentes fois dans la Bible, le nom de Libnah porté par deux localités. La première, que les Septante transcrivent *Λεμωνᾶ*, les Alexandrins *Λεϐωνᾶ*, et le texte samaritain לבונה, est une station où, suivant les Nombres (XXXIII, 20, 21), les fils d'Israël s'arrêtèrent dans le désert. Cette localité ne nous intéresse donc pas. Mais le second endroit nommé Libnah est une cité appartenant au canton de Séfélah, où la frontière ouest de la tribu de Juda (*Jos.* XV, 42) suit une ligne parallèle à celle de la côte depuis Asdod jusqu'à Ascalon. Elle était située à proximité de Lachis, qui fut pris immédiatement après Libnah (*Jos.* X, 31). Elle est nommée plus tard comme ville natale de Hamutal, femme de Josias, et mère des derniers rois de Juda, Joachaz et Sédécias. Rien ne s'opposerait donc à une identification de Libnah avec cette localité sans une circonstance qui pourrait nous porter à admettre une troisième ville du même nom située en Égypte.

D'après cette opinion, Libnah serait le nom hébreu de la ville de Péluse. En effet, le mot *πηλὸς*, nom d'où provient, selon quelques étymologies, le nom grec *Πηλούσιον*, corres-

pond à l'hébreu לבנה. Car on ne comprend pas trop, à cause de la proximité même de Lachis et de Libnah de Juda, pourquoi la Bible aurait mentionné cette marche si peu importante du roi assyrien, d'autant plus que, d'après ce que disent et le texte hébreu et les inscriptions, la ville judaïque n'était plus à prendre, mais devait avoir partagé depuis longtemps le sort réservé à toutes les autres cités de la Palestine. De plus, Josèphe lui-même (*Ant.* X, I, 4) reconnaît, dans le nom que fournissent les livres des Rois et d'Isaïe, la ville de Péluse, située à l'embouchure orientale du Nil.

Péluse d'Égypte, d'ailleurs, n'est éloignée de Lachis que de 260 kilomètres environ, donc à une distance peu considérable de l'endroit de l'ancien quartier général de Sennachérib.

Mais un autre témoignage vient peser dans la question, c'est celui d'Hérodote.

Le père de l'histoire nous dit (II, CXLI) que le roi Séthon, prêtre de Vulcain, se trouva en guerre avec Sanacharib, roi des Assyriens et des Arabes, qui avait envahi l'Égypte avec une puissante armée. La caste guerrière n'avait pas voulu suivre l'appel du roi, qui avait par trop négligé les intérêts des soldats; mais, encouragé par un songe, Séthon aurait assemblé ceux parmi les Égyptiens qui seraient disposés à le suivre, c'est-à-dire les boutiquiers, les manœuvres et les cultivateurs, et il aurait marché contre Péluse, où se trouvaient déjà les Assyriens. Ceux-ci furent défaits, grâce à des souris, qui, envoyées par le dieu, selon le récit d'Hérodote, rongèrent les attaches des boucliers, des arcs et des carquois. Les envahisseurs désarmés tombèrent alors sous les coups des Égyptiens. L'historien d'Halicarnasse prétend qu'une statue de prêtre, érigée dans le sanctuaire de Vulcain et tenant dans sa main une souris, perpétuait le souvenir de ce fait merveilleux.

Il y a longtemps que ce récit très-connu a été comparé avec la narration biblique, qui fait périr à Libnah l'armée de Sennachérib, décimée par une peste enlevant dans une seule nuit 185,000 hommes. Ce chiffre peut être exagéré, mais une épidémie provenant des émanations délétères du Delta n'a rien d'impossible. La Bible finit le récit en disant :

« Et Sennachérib, roi d'Assyrie, leva le camp, s'en alla et « s'en retourna et demeura à Ninive. »

Josèphe, qui cite Bérose (*Ant.* X, 1, 5), fixe, contrairement à la Bible et à la vraisemblance, la défaite du roi devant Jérusalem et postérieurement à l'expédition d'Égypte. Selon cet auteur, l'Assyrien aurait assiégé la ville sainte, et, dans la première nuit du siége, le désastre des Ninivites aurait eu lieu.

Le texte même de Sennachérib ne nous porte pas non plus à contredire le récit biblique. Après avoir rendu compte du démembrement du territoire judaïque, il se tait complétement sur sa marche vers l'Égypte, et finit la narration de la troisième campagne ainsi qu'il suit (col. III, l. 29 et ss.) :

« Alors la crainte immense de ma majesté terrifia Ézéchias; « il donna congé aux hommes du guet et aux troupes gar-« diennes qu'il avait assemblés pour la défense de Jérusalem, « la ville de sa puissance. Il dépêcha après moi à Ninive, la « ville de ma souveraineté, avec 30 talents d'or et 800 talents « d'argent, des métaux, des rubis, des perles, de grandes « pierres *unrasunme*, des *pasur* en ivoire, des trônes sculptés « en ivoire, de l'ambre, des peaux de veaux marins, du bois « de sandal et d'ébène, le contenu de son trésor, ainsi que « ses filles, les femmes de son palais, des esclaves mâles et fe-« melles. Il me délégua son ambassadeur pour présenter ses « tributs et pour faire sa soumission. »

J'ai déjà fait remarquer ailleurs ce que ce récit a d'étrange.

D'abord le congé donné par Ézéchias aux guerriers quand ce qui précède parle de l'investissement de Jérusalem et de l'occupation du territoire juif; puis nous lisons que ce même roi envoya des tributs considérables *après* lui (Sennachérib) à Ninive, où nous ne comptions pas le trouver sitôt. Tout cela indiquerait déjà des réticences calculées dans le récit assyrien, si d'autres sources historiques ne nous mettaient à même d'apprécier à sa juste valeur le silence que le roi garde sur le séjour de Lachis, sur l'approche de Tirhaka, sur sa marche contre Péluse, sur sa défaite aux confins de l'Égypte et sur son retour précipité à Ninive.

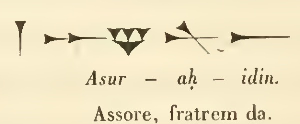
Sennachérib avait profité de sa présence en Phénicie pour perpétuer sa mémoire par une œuvre d'art qui est parvenue jusqu'à nous; il fit sculpter, à l'embouchure du *Nahr-el-Kelb*, à deux heures au nord de Beyrout, une stèle commémorative à côté de celle de Rhamsès, ainsi que cinq de ses prédécesseurs avaient fait avant lui. Mais jamais le vaincu de Péluse ne revint sur les bords de la Méditerranée[1], et jamais il ne lui fut accordé de réparer la défaite qu'il avait essuyée. Dans les premiers temps après cette expédition, la terreur qu'il avait inspirée fut encore assez puissante pour déterminer Ézéchias à envoyer les tributs dont il parle lui-même, mais le souvenir devait s'en effacer bientôt dans les pays situés loin de l'Assyrie. Nous connaissons ses campagnes pendant les dix-sept années qui suivirent la mémorable expédition de Syrie : toute cette époque fut presque uniquement remplie par les révoltes des Babyloniens et les guerres que lui suscitèrent les rois de Susiane. Quoiqu'il ait pu imposer pour quelques années son fils Assarhaddon aux Chaldéens

[1] La supposition de Sir Henry Rawlinson sur deux campagnes, dont la seconde serait celle de la Bible, est complétement gratuite. Ézéchias mourut deux ans après, et nous connaissons tout le règne de Sennachérib.

en 679, il eut à combattre un rebelle, Souzoub, fils de Gatoul, qui, grâce au secours des Élamites, réussit trois fois, en 688, 685 et vers 683, à lui arracher le sceptre de Babylone. Il est vrai qu'il saccagea cette ville et la détruisit même, mais il ne semble jamais avoir ressaisi le pouvoir d'une main ferme, et, pendant ces troubles, quand probablement il se préparait à reprendre la ville chaldéenne, il tomba frappé par ses propres fils après un règne de vingt-quatre ans, sous l'archontat de Nabonakhisis (680). Deux de ses fils, Adramelech (*Adarmalik*) et Sareser, l'assassinèrent pendant qu'il sacrifiait à Nisroch, son dieu. L'histoire dit que ces fils dénaturés ne jouirent pas du fruit de leur crime; ils durent se sauver en Arménie et laisser le trône à leur frère Assarhaddon.

ASSARHADDON (680-667).

Le fait de la succession d'Assarhaddon à son père est marqué dans la Bible (*Rois*, IV, XIX, 37; *Is.* XXXVII, 38). Pour la première fois, il soumit Babylone d'une manière durable, probablement encore dans les derniers mois du règne de son père, de sorte qu'il figure seul de tous les rois de Ninive, pendant toute la durée de sa domination, comme roi de Babylone, dans le canon de Ptolémée. Il y est nommé Ἀσαρίδινος, ce qui rend la forme assyrienne de son nom :



D'autres formes sont Ἀσσαραχόδδας, qui est celle de Josèphe, puis *Asordanes* et *Axerdis*, qui se lisent dans la chronique arménienne d'Eusèbe.

Assarhaddon s'occupa plus que ses prédécesseurs de l'Asie

occidentale et de l'Égypte; la soumission de Babylone et de la Susiane lui rendaient la liberté de son action. Il put en même temps étendre sa domination sur des pays à l'orient de l'Assyrie, et reçut les tributs des peuplades médiques, qui jamais auparavant n'avaient été soumises. Ce fut le premier des rois d'Assyrie qui prit le titre de roi d'Égypte et de Kousch.

Nous avons un prisme fait par ordre de ce prince en deux exemplaires et daté de l'année de l'éponyme Atarel (672); il rend compte de la soumission de Sidon, de la domination qu'il s'arrogea sur Chypre et sur toute la Phénicie, raconte comment il réduisit les Arabes et leur reine, qu'il remplaça par une femme de son palais nommée Tabouya. C'est à ces mêmes Arabes qu'il prit leurs idoles; il y inscrivit la gloire d'Assour, son dieu, et les leur rendit, comme nous l'avons dit plus haut. Il emmena, suivant le livre des Chroniques, Manassé à Babylone, et en effet dans la liste des vingt-deux rois tributaires de Syrie et de Chypre, nous voyons figurer *Minaśi*, roi de la ville de Juda. Pour la première fois on y lit des noms grecs, écrits en caractères assyriens : nous avons déjà cité les noms de Pythagoras, roi de Cittium; d'Euryalus, roi de Soli; d'Égisthe, roi d'Idalion, et nous trouvons comme nom de ville celui de Limenion (Limini)[1], nom qui est certainement hellénique.

Mais nous ne trouvons pas dans ce texte de mention de l'Égypte, excepté dans un passage fruste, et qui encore est douteux. Néanmoins il est hors de doute qu'Assarhaddon pénétra en Afrique, ce que n'avaient pas encore fait ses prédécesseurs, et qu'il fit réellement une campagne dans le pays du Nil. Ce n'est pas seulement parce que les fragments de Bérose conservés par Eusèbe et le Syncelle le disent; mais, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, il s'intitule lui-même roi d'Égypte et

[1] *Sargonides*, p. 62.

d'Éthiopie, ce qu'aucun autre roi de Ninive n'avait fait avant lui et ne fit plus tard.

Nous avons, de plus, un texte, malheureusement mutilé, d'Assarhaddon, qui se rapporte directement à son expédition d'Égypte. A son retour il fit graver, à côté de la stèle de son père, une table aux embouchures du *Nahr-el-Kelb*. Dans ce monument, trop avarié pour être présenté dans son ensemble, et dont un estampage se trouve au Musée britannique, le roi assyrien parle de sa victoire sur Tearco (Tarqū), de la prise de Memphis et de la conquête de l'Afrique. Son fils nous donne des renseignements plus amples sur ces exploits.

Voici d'autres textes d'Assarhaddon, sans doute postérieurs au prisme de Ninive. Il y a d'abord dans le palais de Nimroud plusieurs plaques en marbre, qui ont l'inscription suivante :

« Assarhaddon, grand roi, roi puissant, roi des légions, roi « d'Assyrie, vicaire des dieux à Babylone, roi des Soumirs et « des Accads, qui a bâti le temple d'Assour, qui a bâti le Bet- « sakkil à Babylone et restauré l'image des grands dieux; roi « d'Égypte (*Muṣur*)..... de Miluḫi (Méroé), roi des quatre ré- « gions, fils de Sennachérib, grand roi, roi des légions, roi « d'Assyrie, fils de Sargon, roi des légions, roi d'Assyrie. »

Quelques exemplaires de cette inscription souvent répétée portent, au lieu de *Miluḫḫi,* le nom de *Kuśi,* Éthiopie.

Dans le texte découvert par M. Layard, et publié par lui, il se trouve entre les mots *Muṣur* et *Miluḫḫi* un groupe difficile, dont la copie n'est pas sûre. D'après une leçon que M. Layard a eu le soin de noter, le premier signe de ce groupe serait le déterminatif de ville, de sorte qu'il faudrait lire roi d'Égypte, de la ville de Mouman et du pays de *Miluḫḫi*. Cette question est, du reste, de peu d'importance, attendu que les noms d'Égypte et d'Éthiopie sont hors de conteste.

Assarhaddon bâtit pour son fils, qui devait être déjà, pendant sa vie, son successeur, Sardanapale, un palais à Tarbisi, aujourd'hui Schérif-Khan; sur une des plaques, il prend le titre :

sar. sarre. Mu - ṣur. Pa - tu - [ru] - si. Ku - si.

rex regum Ægypti, Pathros, Ethiopiæ.

Le troisième signe du second nom a été restitué dubitativement par *mas* dans la copie qu'ont publiée de ce texte MM. Rawlinson et Norris; les lettres *Pa, tu, śi*, sont conservées. Ces savants ont donc identifié un *Patumaśśi* avec le Pitom de l'Exode et le Patoumos d'Hérodote, et j'avais eu l'idée de l'accepter d'abord. Mais M. de Rougé m'a fait observer que l'*s* de Patoumos ne pouvait se retrouver en assyrien, et le regrettable M. Munk, auquel je dois rendre ce posthume hommage, a proposé l'identification de Patros avec le nom que nous voyons placé entre l'Égypte et l'Éthiopie. Je n'hésite pas à accepter cette identification. Dans Isaïe (xi, 11), le nom de Pathros se trouve, tout comme ici, entre l'Égypte et l'Éthiopie. Dans d'autres passages (*Jér.* xliv, 1 et 15), Pathros est distingué de Misraïm, et, dans Ézéchiel (xxix, 14), cette contrée est désignée comme le pays originaire des Égyptiens. Quant à la position géographique de cette contrée, il paraît, malgré l'avis de plusieurs savants, que Pathros comprenait une partie de la haute Égypte, et plus spécialement de la Thébaïde. On a rapproché depuis longtemps le nom donné par Pline (*H. N.* IX, xlvii) du nome Pathyrite dans lequel Thèbes était située, et le nom des papyrus d'Anastasi, Παθυρίτης τῆς Θηβαΐδος. L'inscription assyrienne, qui, une fois cette lecture probable admise, placerait Patros entre l'Égypte et l'Éthiopie, semble militer en

faveur de cette opinion, qui relèguerait les *Patrusim* de la Genèse (x, 13, 14) définitivement dans la haute Égypte. Le seul obstacle, si c'en est un, serait la forme *Paturusi*, tandis qu'on devrait voir remplacer le ס hébreu par un ש assyrien; le nom assyrien de *Kuśi* correspond ainsi effectivement au כוש de la Bible[1].

La seule autre mention des pays africains dans les textes d'Assarhaddon se trouve sur un lion en bronze, trouvé à Nébi-Yunès par les Turcs, et aujourd'hui à Constantinople. On y lit :

...	*Assur* – *aḫ* – *idin.*	*sar. kissat. sar.*	*Assur.*	*kisidti.*
Res	Assarhaddonis,	regis legionum, regis	Assyriæ,	præda

Mu – *ṣur.*	*Ku* – *śi.*
Ægypti,	Æthiopiæ.

Les inscriptions qui ont trait à la construction de Nébi-Yunès ne mentionnent pas, dans les titres, ceux qui nous intéressent ici particulièrement. Cette omission ne prouverait pas cependant que la construction du palais de Nébi-Younès fût antérieure aux expéditions en Égypte, puisque quelques briques de la localité de Schérif-Khan omettent également les qualifications de roi d'Égypte et d'Éthiopie. Mais on peut croire que ces légendes étaient aussi courtes que possible, tandis que les textes historiques insistent avec une certaine prédilection sur les titres glorieux des monarques. De même, les inscriptions de Babylone écrites par ce roi ne nomment pas non plus Assarhaddon roi d'Égypte, et quelques-unes, par exemple la pierre d'Aberdeen, qui rend compte des constructions d'Assarhaddon

[1] Voir Smith, *Dictionary of the Bible.* (V. Pathros.)

à Babylone, auraient dû en parler. Il faut alors conclure que l'expédition d'Égypte fut une des dernières entreprises d'Assarhaddon, et qu'elle fut postérieure à l'éponymie d'Atarel ou à 671. Le roi ninivite cessa de régner à Babylone en 667 : c'est donc dans ces quatre ans qu'il doit avoir porté ses armes contre les rois d'Égypte, qu'il cite lui-même au pluriel et dont il se nomme roi. On ne connaît pas la date de sa mort; sur beaucoup de monuments figurent à côté de lui ses fils Sardanapale et Saosduchin et sa fille Serouya-edirat.

SARDANAPALE VI.

Assarhaddon cessa de régner à Babylone, selon les chiffres du canon de Ptolémée, en 667; quelque temps avant il avait déjà cessé de régner à Ninive. Malheureusement on ne remarque pas de séparation indiquant un changement de règne dans le seul fragment de listes éponymiques qui nous reste de cette époque. Il est vrai que, dans la pierre dite d'Aberdeen, il cite la onzième année de son règne; mais de cette circonstance on ne peut pas conclure que le monument en question, qui, d'ailleurs, s'occupe principalement de questions architectoniques, ait été fait longtemps avant sa mort et avant son expédition éthiopienne. Comme nous l'avons dit, le prisme qui nous fournit les notions les plus détaillées sur son règne ne descend que jusqu'à l'éponymie d'Atarel, c'est-à-dire l'année 672, la dixième année de ce règne. Le silence de ce document sur ces guerres lointaines prouve tout au plus que cette expédition eut lieu après 671, donc vers 670. Quelques passages de la grande inscription de son fils nous semblent indiquer au surplus que l'expédition d'Afrique fut l'un de ses derniers faits d'armes.

Sardanapale fut roi avec son père Assarhaddon en 667, sous l'archontat de Sakan-la-armé, où il fut solennellement fait roi d'Assyrie. Assarhaddon semble avoir gardé la couronne de Babylone, mais il paraît que, peu de temps après, peut-être même dans l'année 667, Samoulsamoukin, son second fils (le Saosduchin du canon de Ptolémée), y fut associé à son père malade. Le canon fixe l'avénement du fils d'Assarhaddon à l'année 667, et on peut ainsi expliquer pourquoi le roi Sardanapale le traite de rebelle. Sardanapale n'est pas consigné dans les notices fragmentaires qui nous restent des Grecs, à part une seule mention d'Eusèbe, qui l'a empruntée à Bérose. L'historien nomme ce roi Sardanapale, et nous maintenons cette désignation, quoiqu'elle ne soit pas complétement en accord avec le nom assyrien lui-même.

Jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de roi qui porte exactement le nom de Sardanapale, que nous devons exprimer par la forme assyrienne :

[cuneiform]

Assur — dan — habal

Assore, da filium.

ce qui peut être également, sans noter ici toutes les variantes graphiques :

[cuneiform] ou [cuneiform]

Asur — idin — habal *Asur — idin — habal*

Assore, da filium.

Nous avons, pour la traduction française, nommé Sardanapale tous les rois dont le premier élément est le nom d'Assour, le dernier le mot « fils, » *habal*, dans la prononciation ninivite

pal, et dont l'élément du milieu est un verbe signifiant *donner, protéger*, etc. Les raisons sont faciles à apprécier.

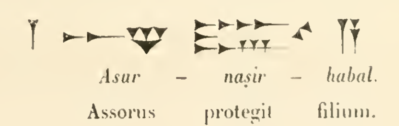
Par exemple, le nom du grand roi de Nimroud, dont les bas-reliefs se trouvent dans tous les musées de l'Europe, et que nous nommons Sardanapale III, ne se trouve nulle part écrit en caractères phonétiques, quoique ses différentes formes idéographiques soient assez nombreuses. Or, de ces données concordantes nous pouvons conclure les trois faits suivants :

1° Le premier élément est le nom du dieu Assour.

2° Le deuxième est une forme verbale provenant d'une racine signifiant *protéger* et finissant en *ir*, ainsi que le prouve le complément phonétique *ir*.

3° Le troisième est le mot *fils*.

Or le second élément, qui est exprimé par le caractère *protéger* (en babylonien, en ninivite), et qui se trouve également dans le nom de Nabuchodonosor, où il se prononce *uṣur*, אֻצֻר, ne peut être qu'un participe présent. Ce signe est expliqué par le mot *naṣar*, נצר, qui, dans toutes les langues sémitiques, dénote *protéger*. Nous prononcerions donc, avec une haute probabilité, le nom du grand roi : *Asur-naṣir-habal*



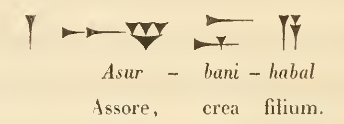
Asur – *naṣir* – *habal.*
Assorus protegit filium.

Le même syllabaire (*K.* 110), qui nous donne la valeur de נצר, nous en procure en même temps une autre qu'on pourra lire *samru*, שמר, ce qui également veut dire *protéger*, et dont le participe *samir* finit aussi en *ir*. On pourrait donc, à la rigueur, prononcer ce nom *Assur-samir-habal*.

Bien que cette prononciation ne soit pas très-probable et que la forme אשר־נצר־הבל, *Asur-naṣir-habal*, soit presque certaine,

confirmée qu'elle est par toutes les analogies, nous avons préféré désigner le père de Salmanassar III par le nom de Sardanapale III.

Le nom du roi qui nous occupe, tout en s'approchant davantage de la célèbre forme classique, n'en est pas moins différent. Il est écrit :



et la prononciation en est sûre, car l'élément du milieu s'écrit quelquefois phonétiquement *ba-ni*. Les Grecs, en rendant ce nom, d'après la prononciation provinciale et populaire de Ninive, l'auraient dû transcrire par Σαρϐανάπαλος.

Quel est le prince qui a fourni aux historiens classiques la forme Sardanapale? Je pense que c'est le dernier roi d'Assyrie qui porta ce nom, le témoin de la destruction de Ninive, fils d'Assouridililan, ou Chiniladan, dont il ne nous reste aucun monument. C'est de lui probablement qu'est venu aux auteurs classiques le nom de Sardanapale, qui a en sa faveur le grand témoignage d'Hérodote. Il est vrai que le passage du père de l'histoire (II, CL) ne dit nullement qu'il s'agisse du dernier roi de Ninive; il ne tranche pas la question. Si ce Sardanapale, que de hardis voleurs dévalisèrent à l'aide d'un conduit souterrain creusé par eux, et mentionné à l'occasion d'une semblable substruction exécutée en Égypte, si ce roi, dis-je, avait été le dernier souverain assyrien, Hérodote l'aurait peut-être dit expressément. Mais le seul fait sur lequel j'insiste est la mention du nom de Sardanapale, que je crois avoir appartenu en effet au dernier roi, et que l'historien d'Halicarnasse a pu attribuer à d'autres monarques d'un nom approchant,

comme il a désigné par le nom de *Labynetus* tous les rois dont le premier élément était le nom divin *Nabou*, c'est-à-dire Nabopolassar, Nabuchodonosor et Nabonid.

Quoi qu'il en soit, nous désignons le fils d'Assarhaddon *Asurbanhabal,* אשר־בן־הבל, par le nom de Sardanapale VI[1].

Peu de rois ont laissé un nombre aussi grand d'inscriptions intéressantes. C'est Sardanapale VI qui fit écrire les textes grammaticaux, les syllabaires et les tablettes expliquant les idéogrammes. Il ordonna l'exécution des listes des dieux, de leurs noms et attributions, la consignation des chants liturgiques. Nous lui devons les listes des éponymes, les tablettes astronomiques, et bien d'autres inscriptions d'un ordre encore difficilement appréciable, et dans lesquelles réside l'avenir de l'assyriologie. Mais ce qui nous intéresse ici surtout, ce sont les textes historiques qui malheureusement ne sont parvenus jusqu'à nous que sous une forme très-mutilée.

Plusieurs tablettes du Musée britannique traitent également un sujet historique, et nous verrons qu'elles contiennent des

[1] MM. Rawlinson et Norris ont publié (*Cuneiformes inscriptions of Western-Asia*, vol. II, p. 6) un texte contenant plus de 500 noms propres. Le *recto* de cette tablette contient des noms divers; le *verso* donne à peu près 170 noms commençant par le nom divin de Nabo, plus 10 ayant pour élément initial le dieu Bel, 6 Mérodach, 6 Bin, 10 Samas; puis suivait une liste de noms ayant pour commencement Nergal; mais le premier nom de cette liste, *Nergal-ah-usur*, « Nergal, « protége le frère, » est seul conservé. Plusieurs groupes se retrouvent différentes fois, et le nom seul de la divinité est changé. Parmi les noms commençant par Nabo, il y en a 18 finissant par l'impératif de נצר *protéger, uṣur,* parmi lesquels se trouvent les noms de Nabopallassar et de Nabuchodonosor, et où le second élément seul varie; puis celui de Nabonassar, *Nabu-naṣir,* « Nébo protége; » puis 25 finissant avec des impératifs avant le suffixe de la première personne, par exemple *Nabu-uṣuranni,* « Nébo, protége-moi; » *Nabu-sezibanni,* « Nébo, délivre-moi; *Nabu-ballitanni,* « Nébo, sauve-moi la vie; » *Nabu-turṣanni,* « Nébo, éclaire-moi. » 18 finissent par *ilāni*, les dieux, par exemple *Nabu-edil-ilani,* « Nébo est le chef des « dieux, » rappelant, sauf le nom divin initial, le nom de Chiniladan, *Asur-edil ilani.*

renseignements de la plus haute valeur. Mais le texte le plus important a été consigné sur des barils décagones, et il nous en reste les fragments de quatre exemplaires. Ces débris ont été retrouvés par les continuateurs des fouilles de M. Layard, et certes, au moment de la trouvaille, il aurait été très-facile d'en classer les morceaux. Mais, par suite de l'inintelligence de ceux qui remplacèrent le célèbre explorateur anglais pendant son absence, les morceaux furent ramassés en désordre, mêlés à d'autres fragments dans des caisses différentes, et il a fallu toute la patience d'un jeune employé du Musée, M. Coxe, pour former, d'une centaine de petits morceaux, un ensemble qui, provisoirement, permît de connaître le contenu du texte.

Sir Henry Rawlinson avait déjà pu se servir de ces fragments épars pour se former une idée assez juste des guerres de Sardanapale, fragments qu'il transmit à son frère, M. George

10 finissent par le verbe *donner*, par exemple *Nabu-zir-idin*, « donne la semence, » le Nabuzaradan de la Bible, *Nabu-ah-idin*, qui rappelle le nom d'Assarhaddon, *Nabu-habal-idin*, également comparable à *Marduk-habal-idin*, la forme assyrienne de Mérodachbaladan. Après ces derniers se lisent d'autres formes provenant de la même racine, et là nous voyons le nom de *Nabu-idin-habal* ou *Nabu-dan-habal*, qui se compare, sauf l'élément du dieu, à *Assur-idin-habal* ou *Asur-dan-habal*. La liste des autres noms ayant pour dernier élément le mot *habal*, ou *pal*, dans la bouche du peuple, n'est plus conservée. Parmi les 7 noms finissant en *rib*, « augmente, » on lit aussi le nom de *Nabu-ahe-rib*, qui est comparable au nom de Sennachérib, *Sin-ahe-rib*, « Sin, augmente les frères. » Entre les noms qui finissent en *yukin*, « établit, » ou *kayan*, « véritable, » nous pouvons citer *Nabu-sadu-kin*, comparable à *Samul-samukin*, le nom du roi du canon de Ptolémée, Saosduchin. Beaucoup de noms qui se trouvent dans les textes ne sont pas reproduits dans ce tableau.

Parmi les 200 noms de toute espèce qui ne commencent pas par des noms divins, mais qui en donnent souvent un comme élément final, nous voyons aussi un grand nombre de désignations tirées de noms géographiques. Des personnes s'appellent *Alasuraï*, *Ninuaï*, le Ninivite, *Arbelaï*, *Babiluaï*, *Harranaï*, *Birtaï*, *Akkadaï*, *Kalhaï*, que nous n'avons pas besoin de traduire; puis nous voyons *Duzaï*, tiré du mois *Duz* (Tammouz), comme les textes nous fournissent déjà le nom d'*Ulalaï*, de *Tebitaï*, probablement parce que ces personnages étaient nés à la néoménie qui commençait le mois de Tammouz, d'Éloul ou de Tebet.

Rawlinson, lequel les utilisa dans sa publication sur les *Cinq empires de l'Asie.* J'ai pu copier, pour la première fois, en entier ce monument tel quel et en combler beaucoup de lacunes par les fragments très-nombreux des trois autres barils.

C'est de ce texte, ainsi restitué par moi, que je fais suivre quelques passages.

L'inscription, en prenant toujours pour base le texte du baril le mieux conservé, que je nomme *A*, se composait de dix colonnes, dont chacune avait 125 lignes environ de longueur, sauf la dixième, qui n'en avait qu'une centaine, et qui était suivie de la date fixée par l'éponymie de *Samasdanninanni,* nom qui ne se trouve plus dans les listes. L'étendue entière du texte était jadis de 1,200 lignes, dont nous avons plus de la moitié intacte. Mais les colonnes cinq, six, sept, sont seules conservées d'une manière plus ou moins parfaite dans toute leur longueur. Les deux premières colonnes, au contraire, qui rendaient un compte exact de l'expédition contre Méroé et l'Égypte, se trouvent parmi les parties qui ont assez souffert.

Après l'exorde, qui comprend une cinquantaine de lignes, suivent des fragments qui nous fournissent seulement la fin des lignes. Ces quelques mots qui suivent l'exorde sont très-importants; ils indiquent que la première expédition de Sardanapale fut dirigée contre l'Égypte, et que le fils voulait conserver sous sa domination ce que le père venait de conquérir.

Cette première partie de l'inscription peut, du reste, se compléter à l'aide de deux autres fragments de tablettes conservés au Musée britannique. De ces deux tablettes, l'une est courte et fruste; l'autre, plus longue, contenait, sur la première face, le récit de l'expédition d'Afrique; sur la seconde, des détails architectoniques. Quelque mutilé qu'il soit, ce

fragment a néanmoins son importance, en ce qu'il complète l'histoire de la guerre d'Égypte. A l'aide de ce texte, que nous nommons le texte α, nous pouvons suivre toutes les phases des événements depuis la mort d'Assarhaddon jusqu'à la révolte de Nécho et de ses co-régents égyptiens; ces faits, le prisme nous permet de les apprécier dans leurs détails.

Nous apprenons avant tout par ce texte que l'Éthiopien Téarco résidait dans Memphis même, contrairement aux stipulations qu'il avait faites avec Assarhaddon. Il est aussi intéressant, en ce que seul il a conservé le nom du Nil *Iaru'u,* l'hébreu יאר, l'égyptien *aur,* le copte ⲓⲁⲣⲱ.

Nous retournons à l'inscription du prisme dont nous avons restitué le texte autant que cela nous paraissait possible, en mettant dans les parties restituées la transcription et la traduction interlinéaires.

Ce qui suit se trouvait à peu près à la ligne 40 de la première colonne.

Nous avons rétabli le texte de manière à indiquer, par les transcriptions et traductions seules, les parties qui complètent celles qui sont conservées dans l'original. Celles-ci ont été rendues dans leur teneur, et nous avons choisi, pour base du texte, celui qui se trouve sur le baril *A* et les fragments conservés. Les documents A, B, C et D ne sont pas d'une rédaction absolument identique, quoique les divergences se réduisent, comme celles qui se rencontrent sur tous les documents similaires, à des additions de quelques membres de phrase peu importants.

Ina. I. karriya. Muṣur. u. Me – luḫ – ḫa. In. al –
In Iᵐᵃ expeditione mea Ægyptum et Meroën vero protectu...

Tar – ku u. sar. Mu – ṣur. u. Ku – ...
Tearco, rex Egypti et Æthiopia...

sa. ana. Asur – aḫ – idin. abu – ba – ni – ...
qui Assarhaddoni, patri genitori meo

iknusu. illik. ultu. ki – ri ib. mat – ...
se subjecerat, rediit ex terra sua.

Ana. idasu ittakilca. ma – mit. Asur. u. Istar.
Manibus suis confisus, præcepta Assori et Astartes

ilani. rabuti beliya. im – si – ...
deorum magnorum, dominorum meorum, vilipendit
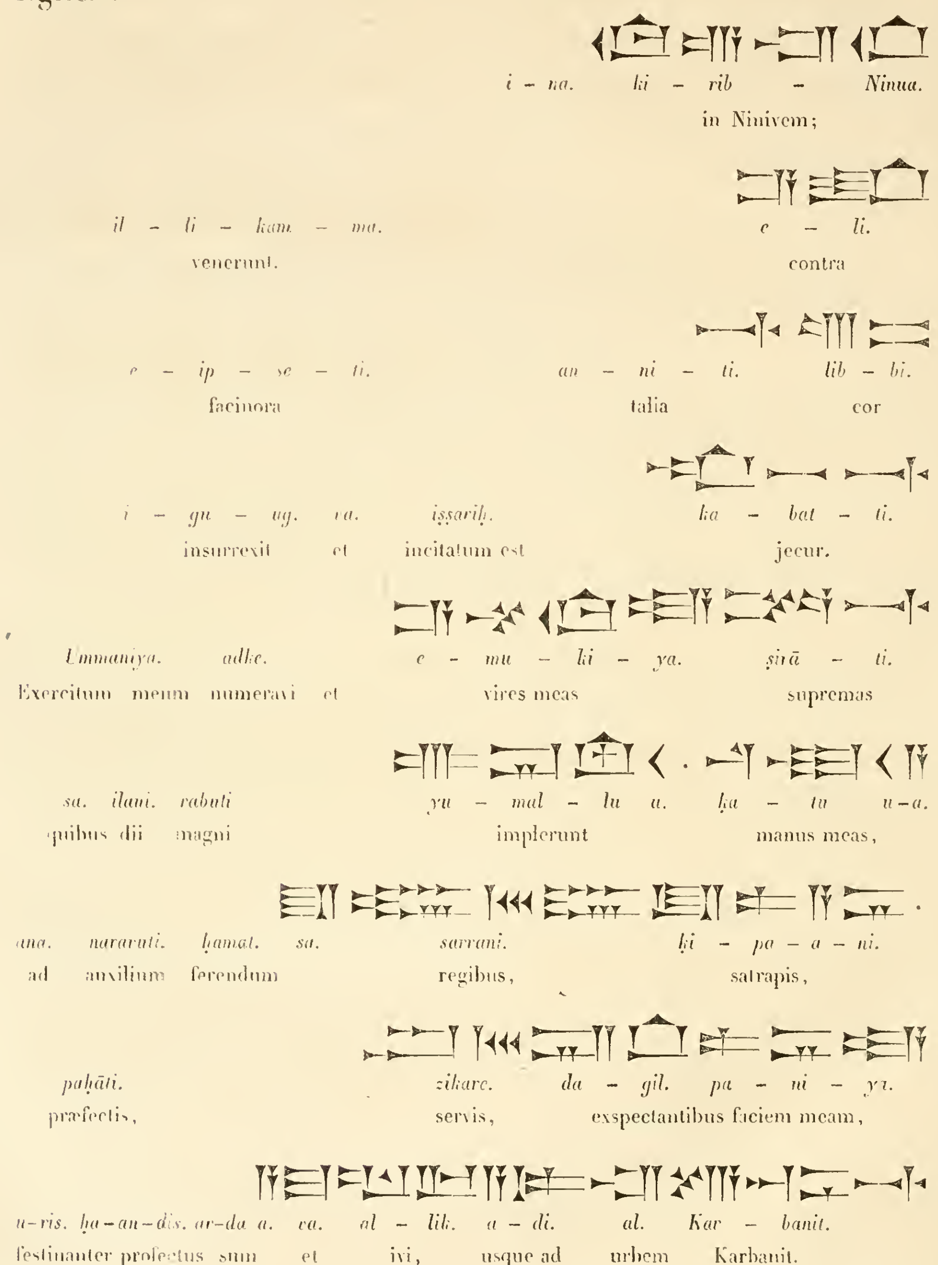
ik – bud. lib – ba – su. iḫ – tu u ra – ma – ni – ...
obduratum est cor et peccavit ex semetipso.

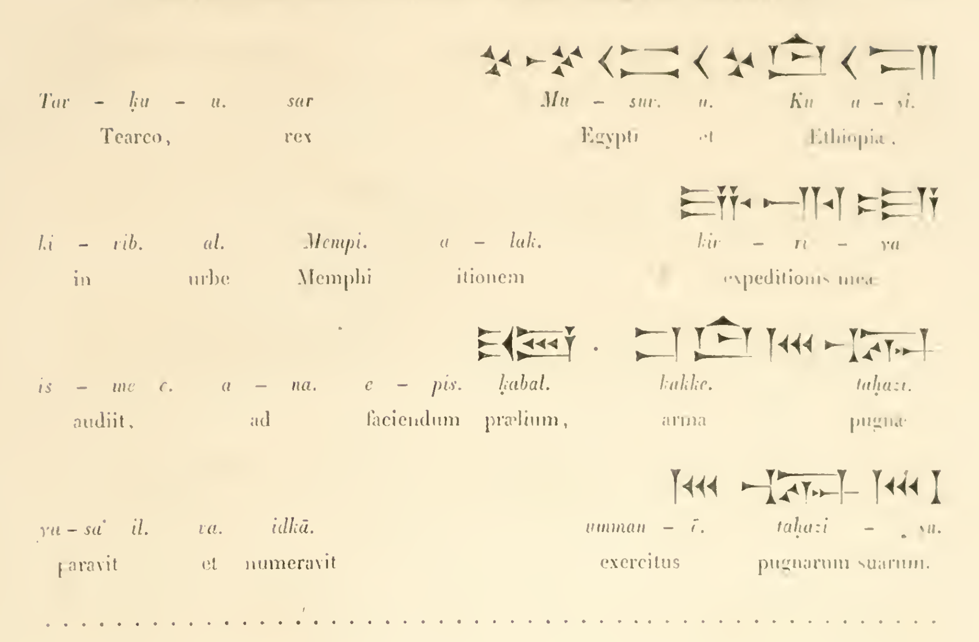
Sarrâni. paḫâti. ki – pa – ...
Reges, satrapas, duces

sa. Asuraḫidin. abu. ba – ni – ...
quos Assarhaddon, pater genitor meus

istakkan. ana. sarrut. Mu – ...
instituerat ad regnum Egypti

Maintenant suit un fragment, sur la disposition duquel le fragment α nous renseigne. Nous ne voyons que la fin des lignes :
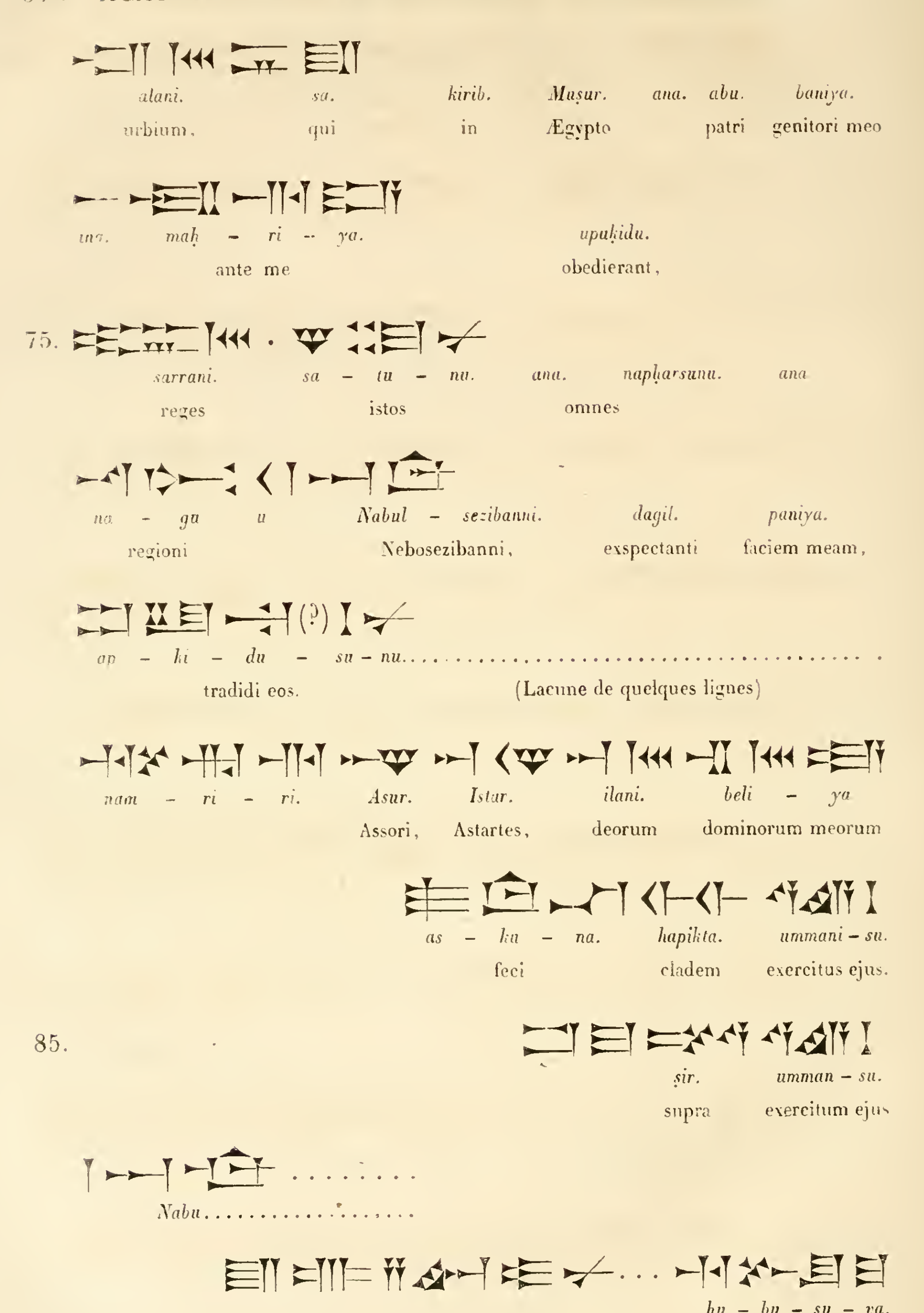




Ici suivait le récit de la bataille entre Sardanapale et Téarco, et dont le fragment coté α donne le récit. L'Éthiopien, battu, retire ses forces militaires de Memphis et s'enfuit sur ses vaisseaux en remontant le Nil. Comme détail, qui se répète souvent, il est raconté qu'il laissa là sa tente. Arrivé à Thèbes, il fait transporter hors d'Égypte et d'Éthiopie les hommes fidèles au roi d'Assyrie, qu'il a emmenés avec lui comme otages. Sardanapale envoie son armée à la poursuite de Téarco. Les Assyriens entrent à Thèbes après une marche de quarante jours et y font un grand massacre.

Il reste encore à soumettre les vingt rois d'Égypte dont les noms suivent. Le récit du baril commence par rappeler les exploits d'Assarhaddon et continue ainsi :

20. a an.	sarrāni.	kipāni.	pahati.
20. circiter	reges,	satrapi	præfectos



alani. sa. kirib. Muṣur. ana. abu. baniya.
urbium, qui in Ægypto patri genitori meo

ina. maḥ - ri - ya. upaḳidu.
ante me obedierant,

sarrani. sa - tu - nu. ana. napḫarsunu. ana
reges istos omnes

na - gu u Nabul - sezibanni. dagil. paniya.
regioni Nebosezibanni, exspectanti faciem meam,

ap - ki - du - su - nu.......................................
tradidi eos. (Lacune de quelques lignes)
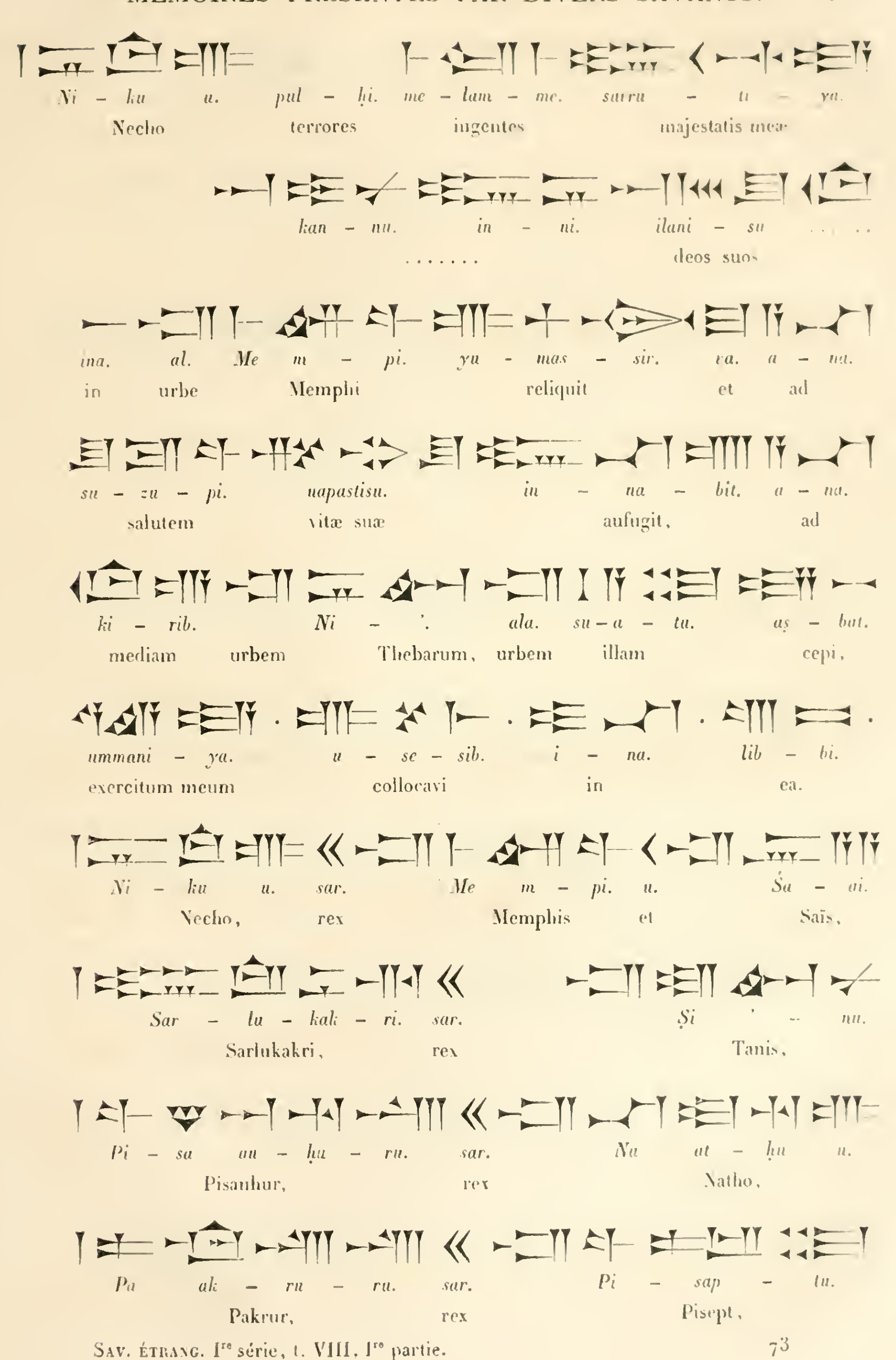
nam - ri - ri. Asur. Istar. ilani. beli - ya
Assori, Astartes, deorum dominorum meorum

as - ku - na. hapikta. ummani - su.
feci cladem exercitus ejus.

ṣir. umman - su.
supra exercitum ejus

Nabu.....................

ḫu - bu - su - va.



Ni - ku u. pul - ḫi. me - lam - me. sarru - ti - ya.
Necho terrores ingentes majestatis meæ

kan - nu. in - ni. ilani - su . . . . .
. . . . deos suos

ina. al. Me m - pi. yu - mas - sir. ra. a - na.
in urbe Memphi reliquit et ad

su - zu - pi. napastisu. in - na - bit. a - na.
salutem vitæ suæ aufugit, ad

ki - rib. Ni - '. ala. su - a - tu. aṣ - bat.
mediam urbem Thebarum, urbem illam cepi,

ummani - ya. u - se - sib. i - na. lib - bi.
exercitum meum collocavi in ea.

Ni - ku u. sar. Me m - pi. u. Śa - ai.
Necho, rex Memphis et Saïs,

Sar - lu - kak - ri. sar. Ṣi ' - nu.
Sarlukakri, rex Tanis,

Pi - sa an - ḫu - ru. sar. Na at - ḫu u.
Pisanhur, rex Natho,

Pa ak - ru - ru. sar. Pi - sap - tu.
Pakrur, rex Pisept,

Pu uk – ku – na an – ni – ' – pi. sar.
Pukkunannihpi, rex

Ḥa at – ḫi – ri – bi.
Athribis,

Na aḫ – ki e. sar. Ḥi – ni in – si.
Nachke, rex Hininse,

Pu – ṭu – pas – ti. sar. Za – a – ru.
Petubastes, rex Zar,

U – na – mu – nu. sar. Na – at – ḫu ū.
Unamum, rex Natho,

Ḥar – śi – e – su. sar. Ṣab – an – nu – ti.
Harsiesis, rex Sebennyti,

Pu – ai – ku. sar. Bi in – di – di.
Puaiku, rex Mendetis,

Śu – śi in – ḳu. sar. Bu. . . . .
Sesonchis, rex Bubastis,

Tab – na aḫ – ti. sar. Bu – nu. . . . . .
Tabnechtis rex . . . .

na au – du (?) sar. Aḫ . . . .
. . .nandu rex . . . .

Ip — ti — ḫar — di e su ..... *at — tu —*

Iptihardesis ....

ḫu — ru uu — pi.

....

Na aḫ (ti) ru — ši en — ši — ni. sar

Nechtiruseusin, rex

Pi — sap — ti — ' .

Pisepti,

Pa — kur — ni — ni ip. sar. Pa aḫ — nu — tu.

Pukurninip, rex Pachnut.

Ṣi — ḫa a. sar. Si — ya — u — tu.

Tachos, rex Siyut,

La — me n — tar. sar. Ḫi — mu — nu.

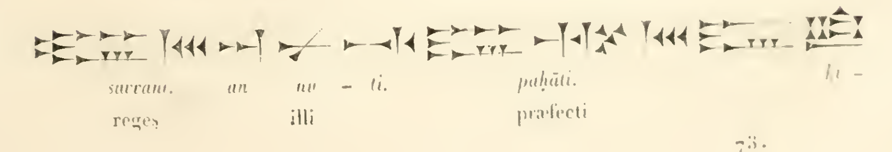
Lamentu, rex Chemmidis,

Is — pi — ma a — ṭu. sar. Ta — ye a — ni.

Ispimates, rex Tinetis,

Ma an — ti — me — an — ḫi e. sar. Ni — —

Mantime-Anchis, rex Thebarum



sarrani. an nu — ti. paḫāti. ki —

reges illi præfecti

pa a - ni. sa. ki - rib. Mu - ṣur. yu - pa - ki -
trapæ (ou satraparum) qui in Ægypto obedie-

du. abu. ba - nu u - a sa. la - pa an. te - bu - ut.
rant patri genitori meo, qui ob tela

Tar - ḳu u. pi - kid - ta - su un. yu - mas-
Tearconis obedientiam obliti

si - ru. im - lu u. ṣir. u - tir - va. a - sar.
erant, et in locum

pi - kid - ta - su un. ina . . . . su un.
obedientiæ eorum, in eorum

ap - kid - śu - nu - ti. Mu - ṣur. Ku u - śu.
denuo eos restitui. Ægyptum, Æthiopiam.

sa. abu. ba - nu u-a. ik - su - du. a - na. es - su - ti.
quas pater genitor meus attigerat, in integrum (denuo)

aṣ - bat. maṣṣarti. eli. sa. yume. pa - ni.
refeci, præsidia (?) magis quam in diebus anterioribus

u - dan - nin. va. u - rak - ki - śa. rik -
fortia reddidi, et cinxi sale-

śa a - ti. it - ti. ḳu up - ti. ma - ' - di.
bris. Cum thesauro multo

sal – la – ti. ku – bit – ti. sal – me es. a – tu –
spoliis magnificis secure red...

ra. a – na. Ninua. arku – nu. sarrani
versus Ninivem. Postea reges

an – nu – ti. ma – la. ap – ki – du. a – di – ye
illi, quosquos subjeceram. contra me

ih – tu u. la. iṣ – ṣu – ru. ma – mi
peccarunt, neque observarunt pacta

ilani. rabuti. e – bu uś – śu – nu – ti. im – ...
deorum magnorum. ... feci illos. defecerun...

ra. lib – ba – su – nu. ik – bu ud. limnute. da – bai
et cor eorum obduratum est in nequitiam. insidias

zur – ra a – ti. id – bu – bu – ra. me la – ...
rebellionis moliti sunt,

sērē. ih – ta. ra – man – ni – su nu. um – mu
peccaverunt ex semetipsis : ita (fati)

Tar – ku u. ul – tar. ki – rib. Mu – ṣur ki.
« Tearco ex media Ægypto non

in – na – ru u. ... at –
retrovadet, reformidatur et

tu - ni. a - sa - ba - ni mi - i - nu. eli.
» versus

Tar - ḳu u. sar. Ku u - śi. a - na.
Tearconem, regem Æthiopiæ, ad

sa - kan. a - di e. au. śa - la - me. yu - ma-
faciendam pacem et amicitiam ex-

' - e - ru. rak - b e - su un. um - ma.
pedierunt legatos suos, ita (fati):

śu - lum - mu. i - na. bi - ri in - ni.
«Pax in fœdere nostro
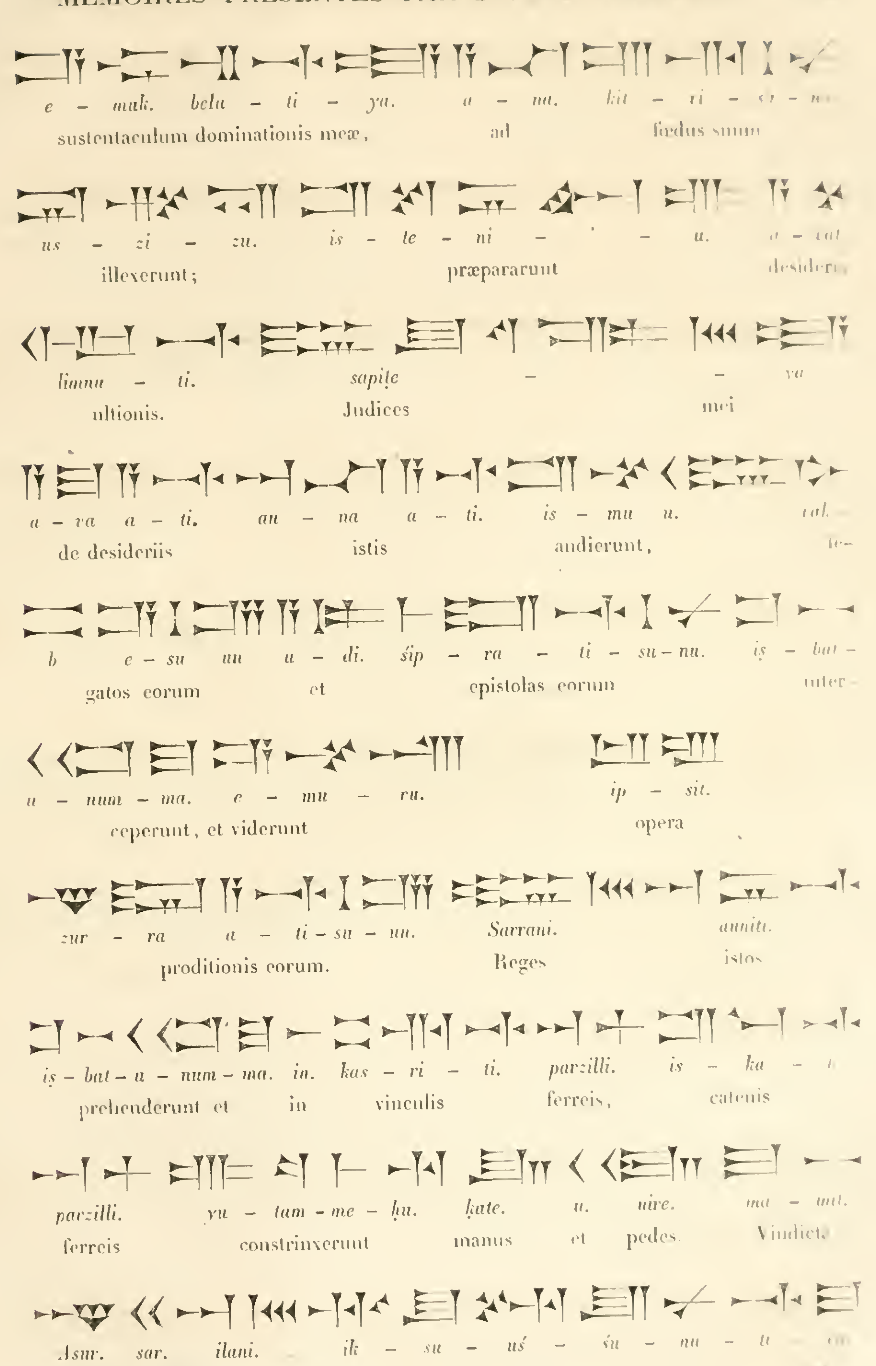
(?) *yu - sa - kin. ra. ni - in - du - ga - ra.*
fiat et favemus

a - ḫa e. a - ḫ en - na a. ni - zu uz - ra.
alter alteri, ex hac (nostra) parte fidem obligamus

mat . . . .
terram . . . . urbem . . . . pignori damus (?),

ui. ip - pa - si. i - na. bi - ri in - ni.
nunquam peccabitur in fœdere nostro

sa - nu um - ma. be - lur. umman. Assur.
aliorsum, o domine!» Exercitum Assyriæ,



e – mak. belu – ti – ya. a – na. kit – ri – s – ...
sustentaculum dominationis meæ, ad fœdus suum

us – zi – zu. is – te – ni – ' – u. a – ...
illexerunt; præpararunt desideri...

limnu – ti. sapiṭe – – ya
ultionis. Judices mei

a – ra a – ti. an – na a – ti. is – mu u. ...
de desideriis istis audierunt, le-

b e – su nu u – di. śip – ra – ti – su – nu. iṣ – bat –
gatos eorum et epistolas eorum inter-

u – num – ma. e – mu – ru. ip – sit.
ceperunt, et viderunt opera

zur – ra a – ti – su – nu. Sarrani. annitu.
proditionis eorum. Reges istos

iṣ – bat – u – num – ma. in. kas – ri – ti. parzilli. is – ka – ...
prehenderunt et in vinculis ferreis, catenis

parzilli. yu – tam – me – ḫu. ḳate. u. sire. ma – mit.
ferreis constrinxerunt manus et pedes. Vindict...

Asur. sar. ilani. ik – su – uś – śu – nu – ti – ...
Assori, regis deorum, attigit eos,

sa. ih — ṭu. u. i — na. a — di e. ilani.
. . . . . quod peccassent contra præcepta deorum

rabuti. ḳa — tu us — su un. yu — ba — ' —
magnorum manibus suis experti sunt

i — tu. sa. e — bu uś — śu — nu — ti.
quales fecerat eos

du un — ḳu. . . . . *Al. Śa ai.*
voluntas. urbem Saïn,

Bi in — di — di. Sa ' nu.
Mendetem, Tanin,

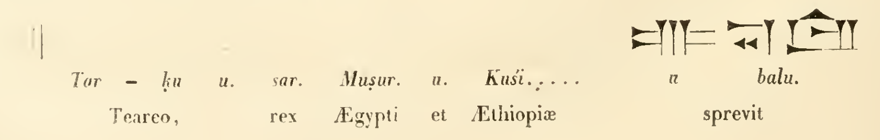
. . . . *ma — la. it — ti — su — nu. ip — pal — ki — tu.*
urbes quasquas eum se seduxerant,

ṣo'ru. u. rabu . . . . *is — ku — nu. pi — i su nu.*
parvos et magnos verterunt faciem suam.

. . . .

Voilà le fragment concernant la première campagne et tiré du prisme. Il est impossible d'en lire plus sur l'exemplaire B.

Nous faisons suivre maintenant le texte α tel que nous croyons pouvoir le restaurer :



Tar — ḳu u. sar. Muṣur. u. Kuśi. . . . . *u balu.*
Teareo, rex Ægypti et Æthiopiæ sprevit

ilani. a – na. e – kim. Mu – sur. yus – te – su
deos, ad occupandam Ægyptum direxit

sudisu. ‖ *Ade. ila. rabu. Asur. bel – ya*
fortitudinem suam. Præcepta dei magni Assori, domini mei,

e – me es. it – ta – kil. a – na. e – muk. ra – ma-
neglexit. Confisus est in fortitudine sua et

..... *nisu. ma – ru us – tu. su. abu. ba – nu – u – a.*
ipsius et pacta quæ pater genitor meus

e – bu – su. su u. ul. ib – bu u(?) Ultu kirib. Kuśi. il –
fecerat, ille non servavit. Inde ab Æthiopia ve-

li – kam – ma. ki – rib. Me im – pi. e –
nit et in Memphim

ru – um – ma. ala. su – a – tu. u – tir.
intravit, et urbem illam restituit

ra – ma – nu us – su. Ina. e – li. nisi.
sibimetipsi. In homines

Assur. sa. ki – rib. Mu – sur. zikari.
Assyriæ qui (erant) in Ægypto servi

dagil. paniya. sa. Asur – aḥ – idin. abu. ba – nu u – a. a – na.
manentes faciei meæ, quos Assarhaddon, pater genitor meus, ad

sarru - ti. ip - ḳi - du. ina. lib - bi.
imperium instituerat in ea (Ægypto)

a - na. da a - ki. ḫa - ba a - te. sa - la 'a - li.
cæde, carcere, rapina

yu - ma e - ru. um - man - su.
uti jussit exercitum suum.

al - la - ku. ḫa an - ṭu. ina. ki - rib. Ninna.
Legatus festinans usque ad Ninivem

il - li - kam - ma. u - sa an - na - â. ya - si.
venit et

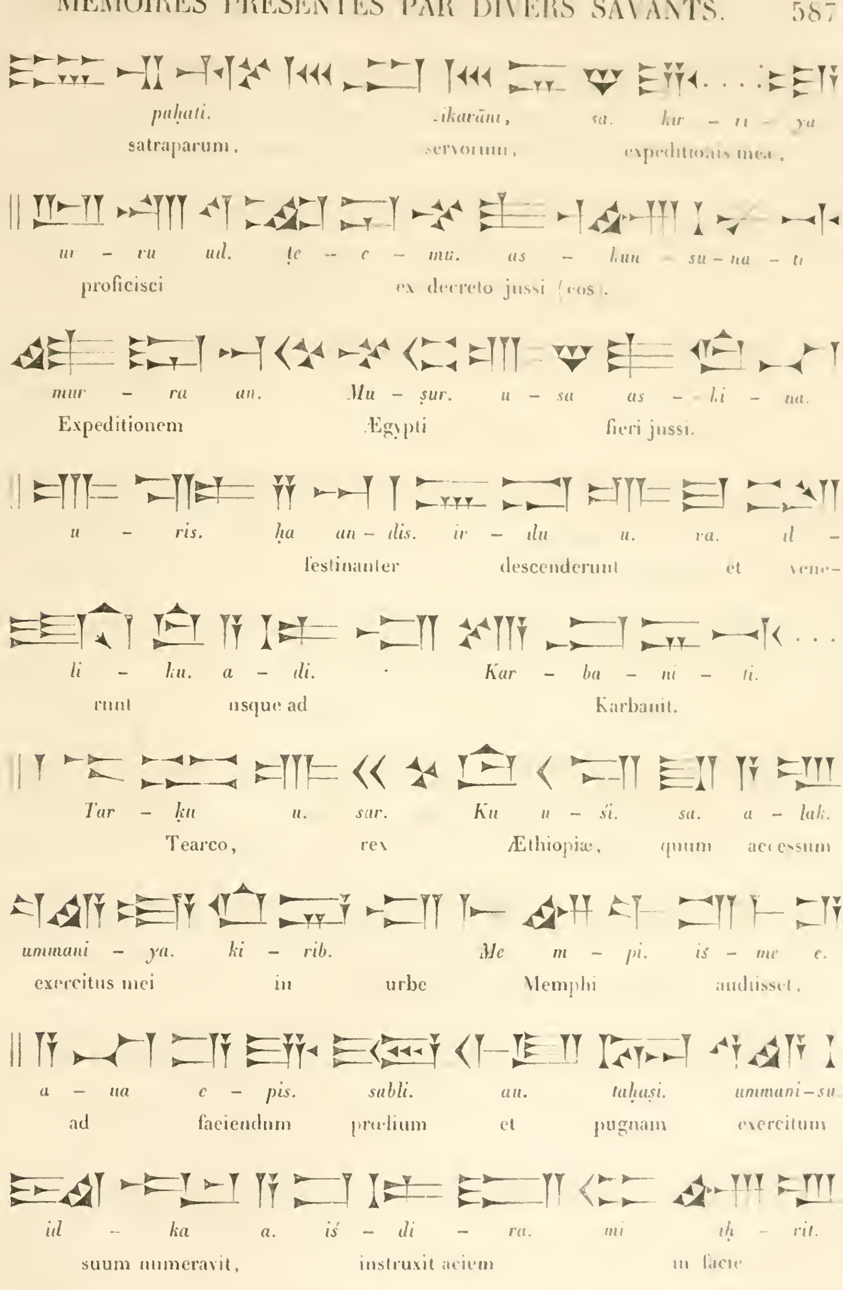
eli. ip - se e - ti. an - na a - ti lib - bi.
ob facinora talia cor

i - gu ug. ra. iz - za - ri ḫ. ka - bat - ti.
commotum est et iratum est jecur.

al - e - ma. tur - tan. paḫati.
Ægre tuli et ducem, satrapas

a - di. ṣab 'e. kaṭe - su - nu. e - mu - ḳi - ya. ṣirāti. .....
cum viris manuum eorum (?), præsidia mea suprema,

a - na. na - ra - ra - ti. ḫa - mat. sarrani
ad auxilium .... regum



pahati. *.ikarāni,* *sa.* *kar – ri – ya*
satraparum, servorum, expeditionis meæ,

ur – ru *ud.* *te – e – mu.* *as – kun – su – nu – ti*
proficisci ex decreto jussi (eos).

mur – ra *an.* *Mu – ṣur.* *u – sa* *as – ḫi – na.*
Expeditionem Ægypti fieri jussi.

u – ris. *ḫa* *an – dis.* *ir – du* *u.* *ra.* *il –*
festinanter descenderunt et vene-

li – ku. *a – di.* *Kar – ba – ni – ti.*
runt usque ad Karbanit.

Tar – ku *u.* *sar.* *Ku u – si.* *sa.* *a – lak.*
Tearco, rex Æthiopiæ, quum accessum

ummani – ya. *ki – rib.* *Me m – pi.* *iś – me e.*
exercitus mei in urbe Memphi audiisset,

a – na *e – pis.* *subli.* *au.* *taḫaṣi.* *ummani–su*
ad faciendum prœlium et pugnam exercitum

il – ka *a.* *iś – di – ra.* *mi iḫ – rit.*
suum numeravit, instruxit aciem in facie

ummanya. *ina.* *tu – kul – ti.* *Asur.* *Sin.* *ilani.*
exercitus mei. In adoratione Assori, Luni, deorum

rabuti. beli - ya. a - lak. i - di - ya. akbi ina.
magnorum, dominorum meorum, aggressum virium mearum proclamavi. In

tahazi. ṣirti. hapikta - su. is - ku - uu. ṣab'e. tuk - la -
pugna suprema fugam eorum perfecerunt, viros servi-

ti - su. yu - ra aś - śi - bu. ina. kakki.
tutis ejus subegerunt armis.

sa a-su. ḥaramtu. pu - luḫ - tu. im - ḳut - śu - va.
Illum formido timoris abripuit, et

il - li - ku. maḫ - ri - tas. ul - tu.
ivit retrorsum. Ex
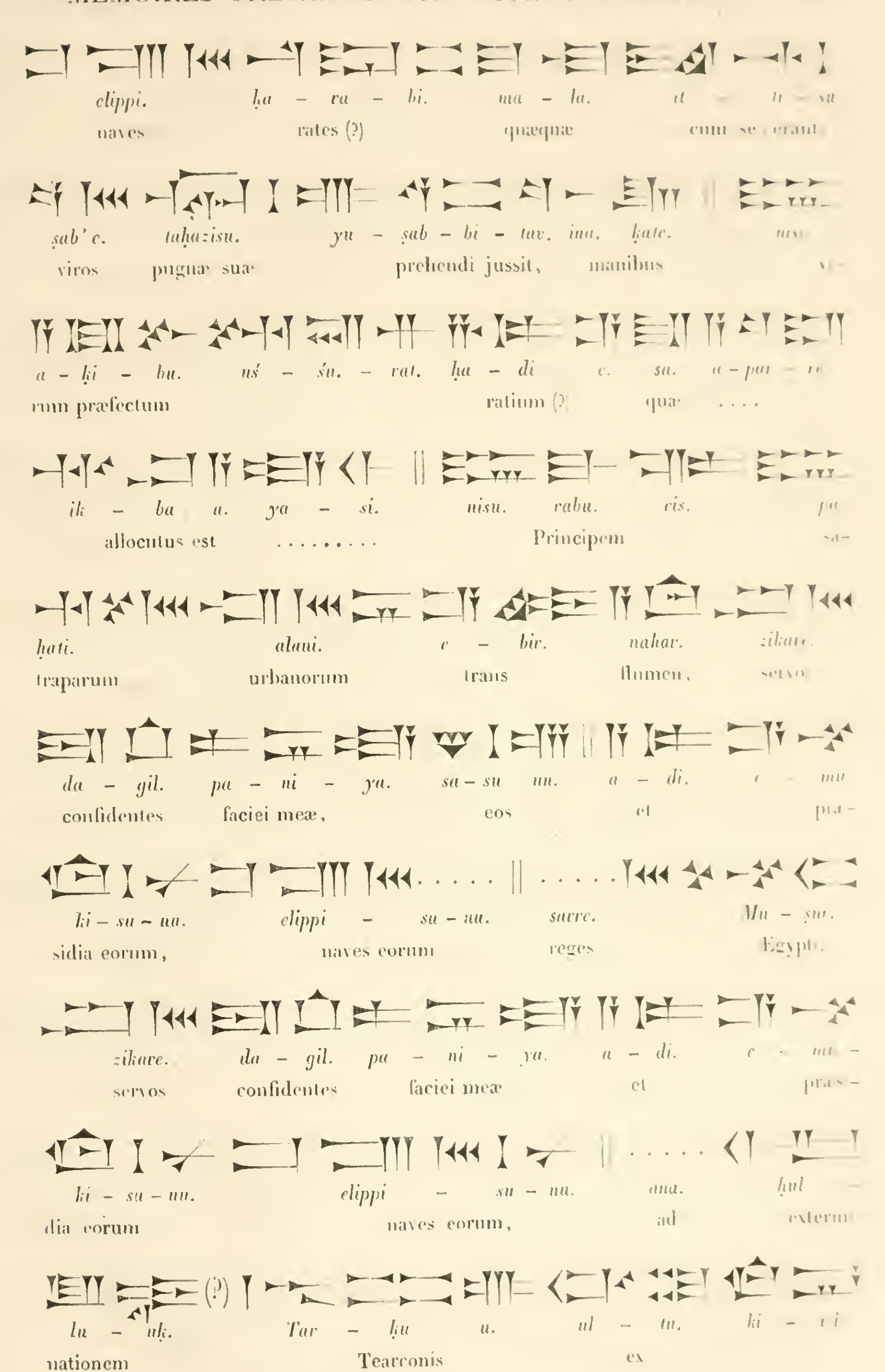
Me m - pi. al. sarru - ti - su. a - sar.
Memphi, urbe regni sui, loco

tu - kul - ti - su. yuṣ - ṣi va. a - na. su - zu ub.
cultus sui, evasit et ad servandam

na - pas - ti - su. ki - rib. elippi. ir - kab.
animam suam in navibus profectus est.

zarat - śu. yu - mas - sar. va. e - dis. ip - par-
Tentorium suum reliquit et solus se sub-

sid. va. ki - rib. Ni '. e - ru um - ma.
traxit et ad Thebas pervenit et



elippi. ḳa – ra – bi. ma – la. u – u – su
naves rates (?) quæquæ cum se erant

ṣab'e. taḥazisu. yu – ṣab – bi – tav. ina. ḳate. nis
viros pugnæ suæ prehendi jussit, manibus vi-

a – ḳi – bu. uś – śu. – rat. ḥa – di e. sa. u – pa – u
rum præfectum ratium (? quæ . . . .

ik – ba a. ya – si. nisu. rabu. cis. pa
allocutus est . . . . Principem sa-

ḥati. alani. e – bir. nahar. zikar
traparum urbanorum trans flumen, servo

da – gil. pa – ni – ya. sa – su un. a – di. e – mu
confidentes faciei meæ, eos et præ-

ki – su – nu. elippi – su – nu. sarre. Mu – ṣu.
sidia eorum, naves eorum reges Egypti,

zikare. da – gil. pa – ni – ya. a – di. e – mu –
servos confidentes faciei meæ et præs-

ki – su – nu. elippi – su – nu. ana. ḥul
dia eorum naves eorum, ad extermi

lu – uḳ. Tar – ḳu u. ul – tu. ki – e i
nationem Tearconis ex

Mu — ṣur. u. Ku u — śi. eli. e — mu —
Ægypto et Æthiopia, insuper præsi-

ki — ya. muḫ — ra a — ti. u — rad — di — va.
dia mea anteriora auxi.

as — pur. a — na. Ni ' al.
Misi eos versus Thebas, urbem

dan — nu — ti. Tar — ḳu u. sar. Ku u — śi.
imperii Tearconis regis Æthiopiæ.

il — li — ku. ma — lak. arah. 10. yu — me.
Profecti sunt iter mensis 10 dierum.

Tar — ḳu u. sa. a — lak. ummanya. iś me — e.
Tearco quum accessum exercitus mei audiisset,
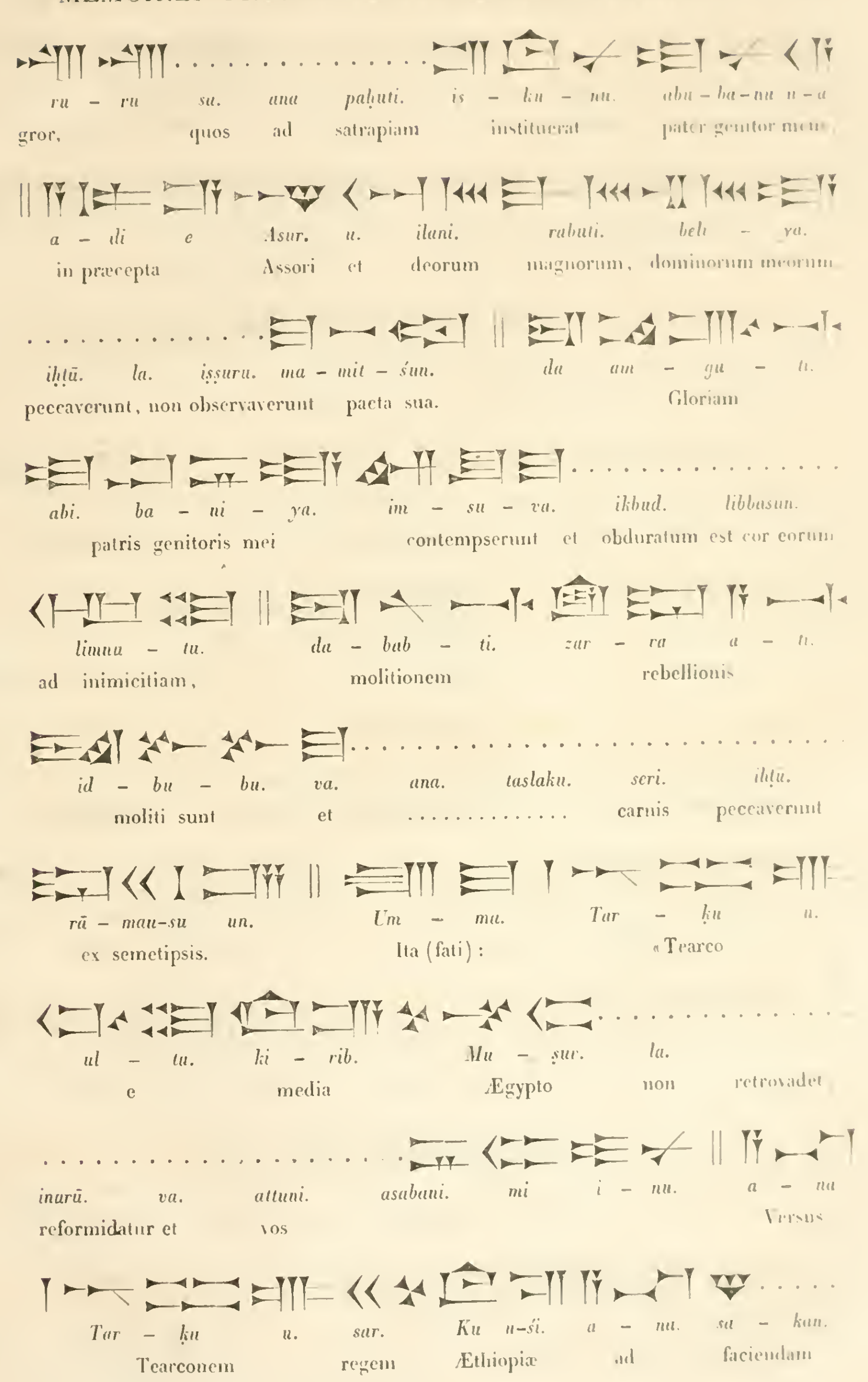
Ni '. al. dan — nu — ti — su. yu — mas — sir.
Thebas urbem imperii sui dereliquit,

va. Ia — ru — " — u. e — bir.
et Nilum transiit;

. . . .

ḳurudiya. ina. suati. is — ku — nu. ma — dak — tu.
milites mei in urbe ista fecerunt cædem.

Nik — ku u. Sar — lu — kak — ri. Pa — ag —
Necho, Sarlukakri, Pa-



ru – ru su. ana paḥuti. is – ku – nu. abu – ba – nu u – a
gror, quos ad satrapiam instituerat pater genitor meus

a – di e Asur. u. ilani. rabuti. beli – ya.
in præcepta Assori et deorum magnorum, dominorum meorum

iḥṭū. la. iṣṣuru. ma – mit – śun. da am – gu – ti.
peccaverunt, non observaverunt pacta sua. Gloriam

abi. ba – ni – ya. im – su – va. ikbud. libbasun.
patris genitoris mei contempserunt et obduratum est cor eorum

limnu – tu. da – bab – ti. zar – ra a – ti.
ad inimicitiam, molitionem rebellionis
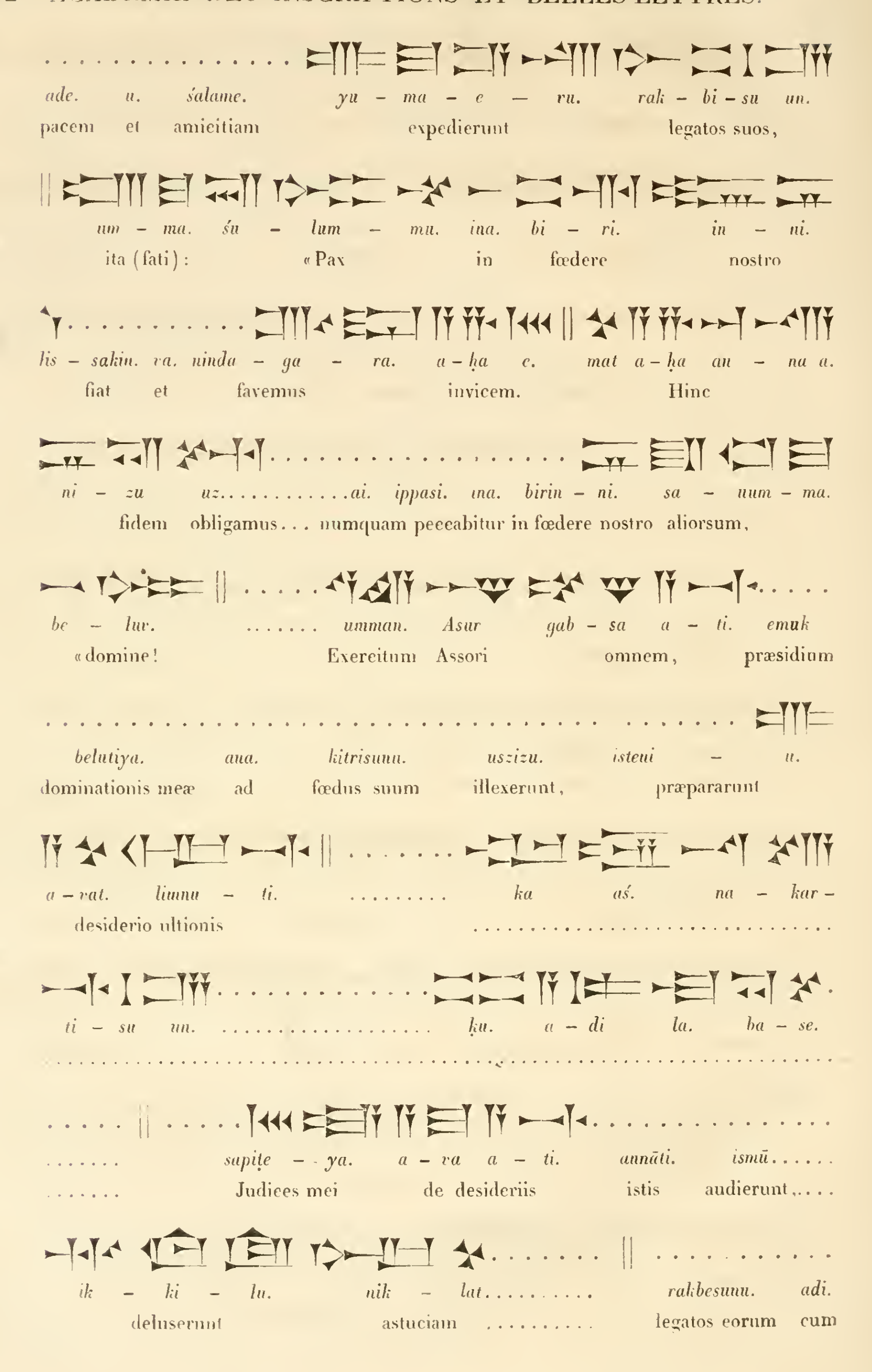
id – bu – bu. va. ana. taslaku. seri. iḥṭu.
moliti sunt et .... carnis peccaverunt

rā – mau-su un. Um – ma. Tar – ḳu u.
ex semetipsis. Ita (fati): «Tearco

ul – tu. ki – rib. Mu – ṣur. la.
e media Ægypto non retrovadet

inurū. va. attuni. asabani. mi i – nu. a – na
reformidatur et vos Versus

Tar – ḳu u. sar. Ku u-śi. a – nu. sa – kan.
Tearconem regem Æthiopiæ ad faciendam



ade. u. śalame. yu – ma – e — ru. rak – bi – su un.
pacem et amicitiam expedierunt legatos suos,

um – ma. śu – lum – mu. ina. bi – ri. in – ni.
ita (fati) : « Pax in fœdere nostro

lis – sakin. va. ninda – ga – ra. a – ḫa e. mat a – ḫa an – na a.
fiat et favemus invicem. Hinc

ni – zu uz. . . . . ai. ippasi. ina. birin – ni. sa – num – ma.
fidem obligamus . . . numquam peccabitur in fœdere nostro aliorsum,

be – lur. . . . . umman. Asur gab – sa a – ti. emuk
« domine! Exercitum Assori omnem, præsidium

belutiya. ana. kitrisunu. uszizu. isteni – u.
dominationis meæ ad fœdus suum illexerunt, præpararunt

a – rat. limnu – ti. . . . . ka aś. na – kar –
desiderio ultionis . . . .

ti – su un. ḳu. a – di la. ba – se.
. . . .

. . . . *supiṭe – - ya. a – ra a – ti. annāti. ismū. . . . .*
. . . . Judices mei de desideriis istis audierunt, ...

ik – ki – lu. nik – lat. . . . . rakbesunu. adi.
deluserunt astuciam . . . . legatos eorum cum

šip – ra – ti – su nu. iṣbatunumma. emuru. ip – su
epistolis intercepernnt et viderunt opus

zur – ra – ti – su nu. sarrani. annili. yutammeḥu. iṣ – ka – ṭe.
proditionis eorum. Reges istos ligarunt vinculis

kate. u. nire. mamit. Asur. sar. ilani. iksudussunitiva.
manus et pedes. Justitia Assori, regis deorum, attigit eos

sa. iḥṭū. ina. a – di e. ilani. rabuti. ḳatussun.
quod peccassent contra præcepta deorum magnorum, manibus suis

yubaïtu. sa...e – bu uś – śu – nu – ti. du un – ḳu.
experti sunt quales fecerat eos voluntas (mea).

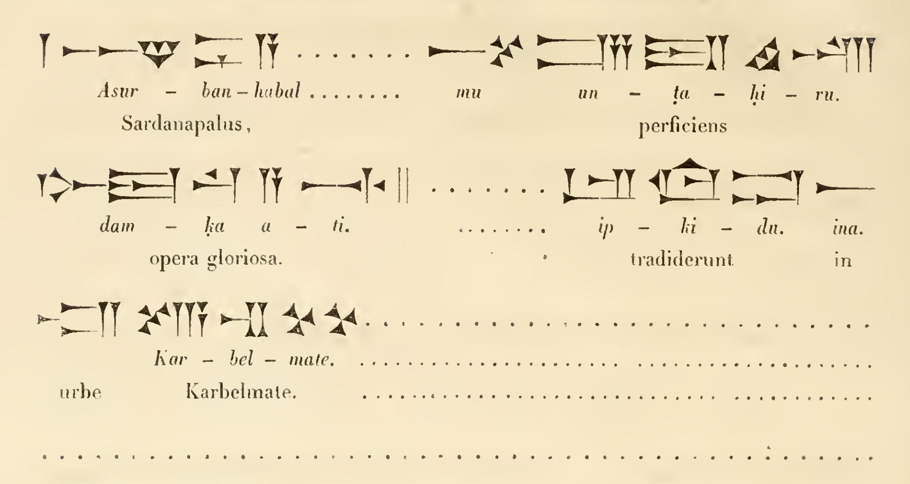
Mempi. Śai. Bindidi. Ṣa'nu. alani. mala.
Memphim, Saïn, Mendetem, Tanim, urbes quotquot

ittisunu. ippalkitu. va. iḳ – pu – du. a – vat. limnu – ti.
ad se illexerant et intricarant, desiderio ultionis

zikar. u. nestu. saru. u. rabu. ina. kakki. u – sam – kit.
mares et feminas, parvos et magnos armis subegi.

hedi. la. e – zi – bu. ina. lib – bi. ....
unum non reliquerunt in illis, ...

a – di. maḥ – ri – ya. ub – lu – ni. umma? ana – ku.
coram me conduxerunt. Ita (fatus sum) : « Ego



Treize lignes qui suivent racontent jusqu'à la fin la première campagne de Sardanapale. Cette partie est, en général, trop fruste pour que nous la donnions textuellement. Nous voyons que Téarco arrive à Thèbes et la soumet de nouveau. Nécho, prisonnier en Assyrie, obtient de Sardanapale son pardon, et retourne en Égypte; des présents du roi ninivite ont pour but de le détacher de l'Éthiopien. Nécho fait son entrée à Saïs, dont on change le nom en *Kar-Bel-mate*[1]. Mais un gouverneur asiatique surveille l'Égyptien; cependant un fils de Nécho, qui lui aussi reçoit un nom assyrien, Nabosezibani, est élevé à la royauté sur la ville de Mahariba, qui est également gratifiée d'un nom assyrien, s'appelant *Limir-patiśi-Asur,* « que le lieutenant d'Assour gouverne! »

Le nom de Nabusezibani se trouve dans *Jérémie,* XXXIX, 13, נבושזבן, « Nébo, délivre-moi. »

Cette inscription donne, comme nous l'avons déjà dit, la suite complète des faits historiques. Seule, elle rend compte

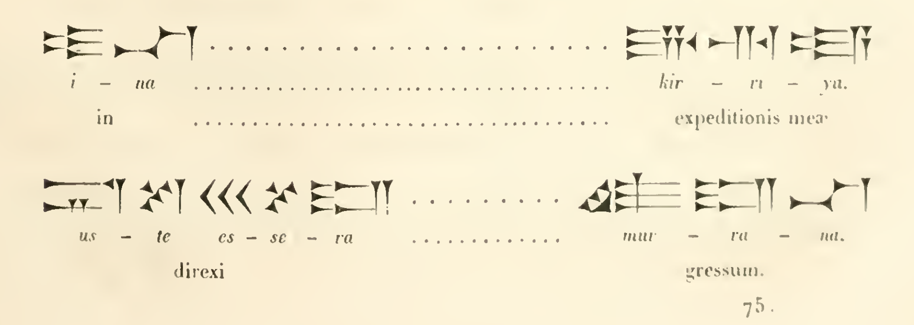
[1] M. Lenormant propose de voir dans l'expression asssyrienne [cuneiform] la traduction exacte du titre royal égyptien « seigneur des deux régions, » [hieroglyphs].

de la première prise de Thèbes par les Assyriens. Cet événement, que le prisme sans doute expliquait avec de plus amples détails, était la conséquence des menées éthiopiennes après le départ et la mort d'Assarhaddon. Téarco avait, contrairement au traité, tué, emprisonné et spolié les Assyriens restés en Égypte. Sardanapale marche contre lui et lui livre une bataille près de la ville de Karbanit. L'Éthiopien, qui avait établi sa résidence à Memphis, se replie sur Thèbes, où les Assyriens le poursuivent. Les Assyriens, après quarante jours de marche, arrivent à Thèbes et y font un massacre.

Cette partie de la première campagne était contenue dans la partie perdue du prisme. Après la retraite de Téarco, Sardanapale défait Nécho, et alors eurent lieu les faits qui forment le récit conservé.

Le grand document ne nous dit rien sur les suites de cette campagne. Puis le même document α continue la guerre de Sardanapale contre Ourdamané; nous en donnerons la suite plus tard. L'Égypte à peine pacifiée, Téarco meurt, et le fils de sa femme, Ourdamané, lui succède. Celui-ci envahit l'Égypte et force le roi ninivite à tenter une seconde fois le sort des armes. Ourdamané avait pénétré jusqu'à Memphis, où Sardanapale va l'atteindre.

Voici la suite de l'inscription du prisme après une lacune d'environ trente lignes :



Ur - da - ma - ne e. a - lak. kir - ri - ya.
Urdamanes progressum expeditionis meæ

is - me - va. .... su u. Me - luḫ - hi.
audivit. Ille Meroen

u. Mu - ṣur. Me m - pi. yu - mas - sir. a - na.
et Ægyptum, Memphim dereliquit ad

su - zu ub. napastisu. in - na - bit. u - na.
salvandam vitam aufugit versus

Ni '.
Thebas.
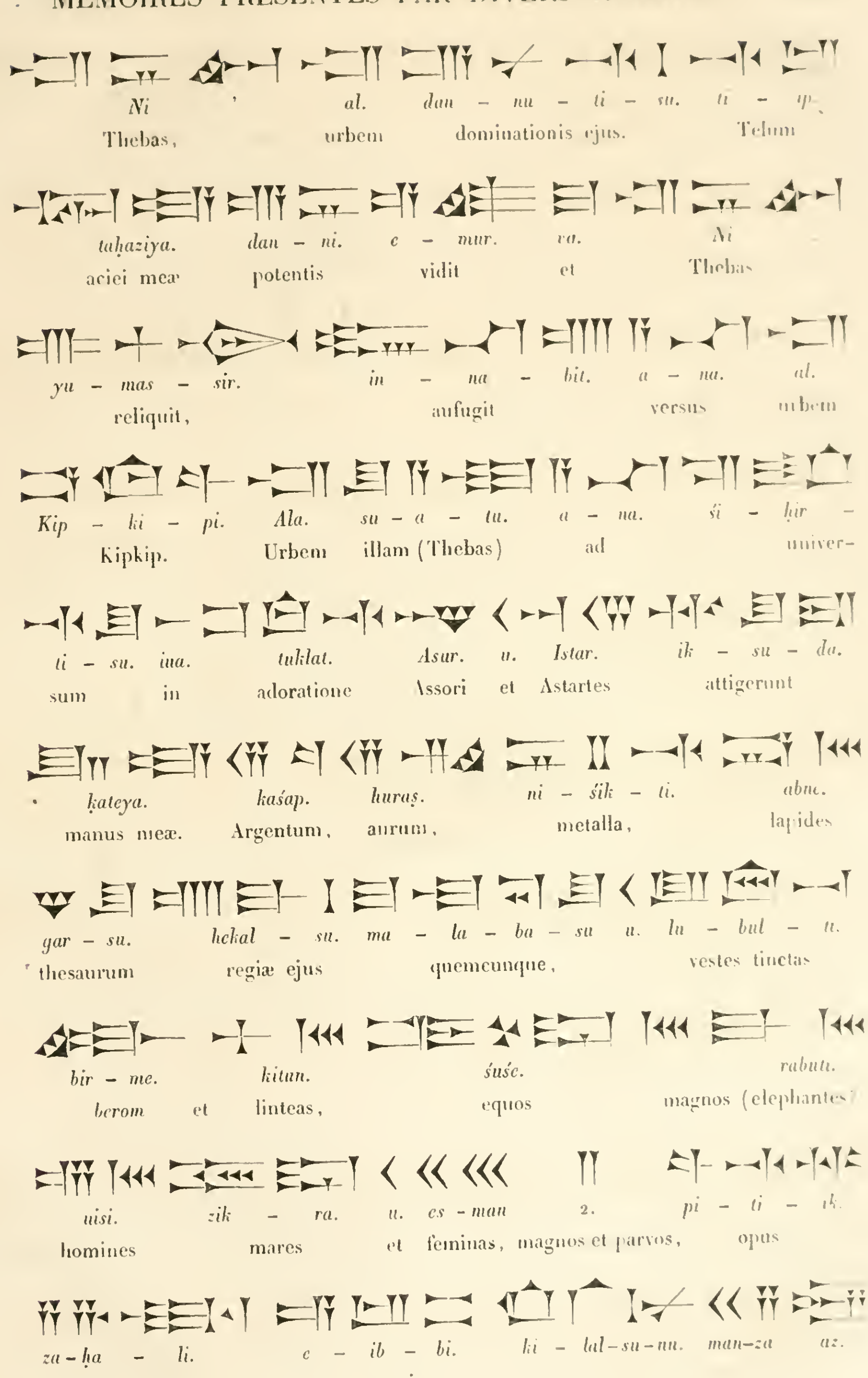
Šarrani. paḫati. bel. ḳi - pa - u - ni.
Reges, præfecti, satrapæ,
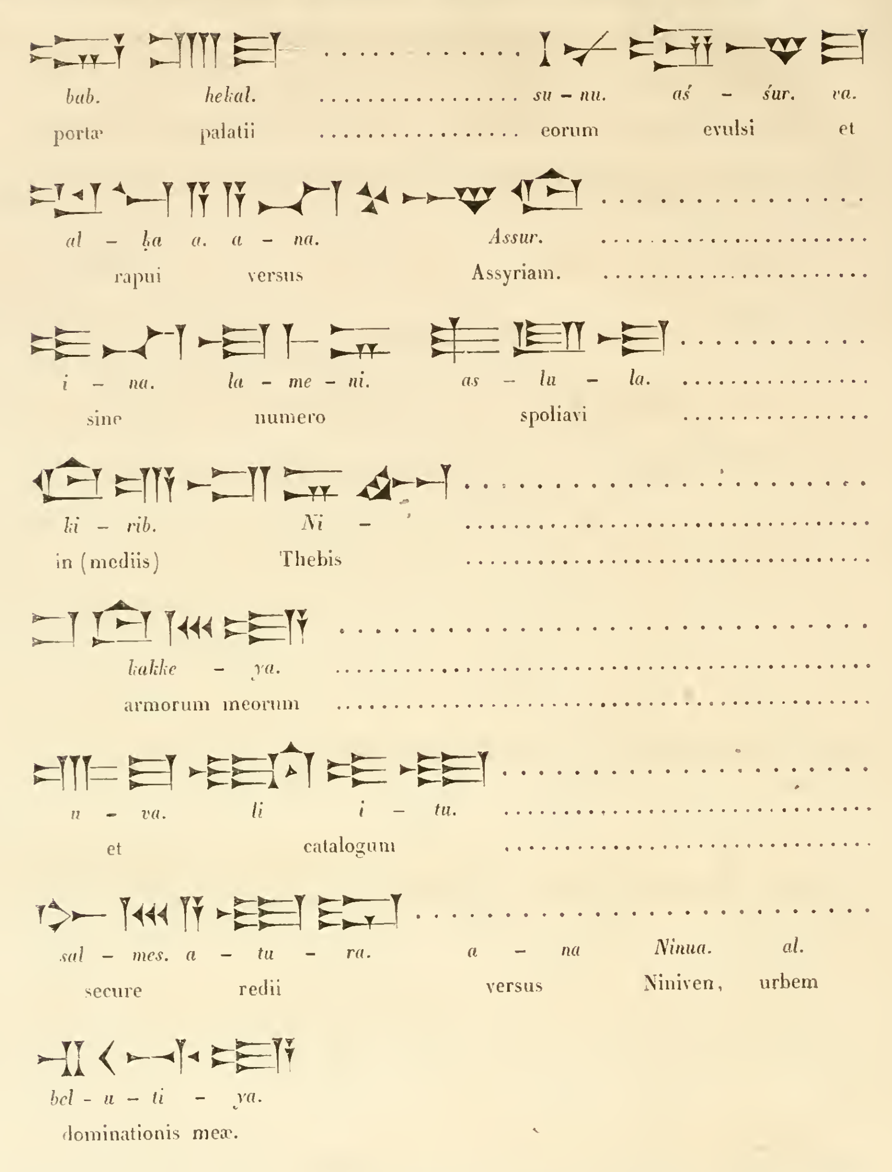
sa. ki - rib. Mu - ṣur. as - ku - nu. ina. ḫiṣ - ya.
quos in Ægypto institueram, coram me

il - lik - u - num - ma. yu - nu as - si - ḳu.
venerunt et osculati sunt

nireya. Arḳi. Ur - da - ma - ni e.
pedes meos. Post Urdamanem

mur - ra - na. aṣ - bat. al - lik. u - di.
gressum direxi, ivi usque ad
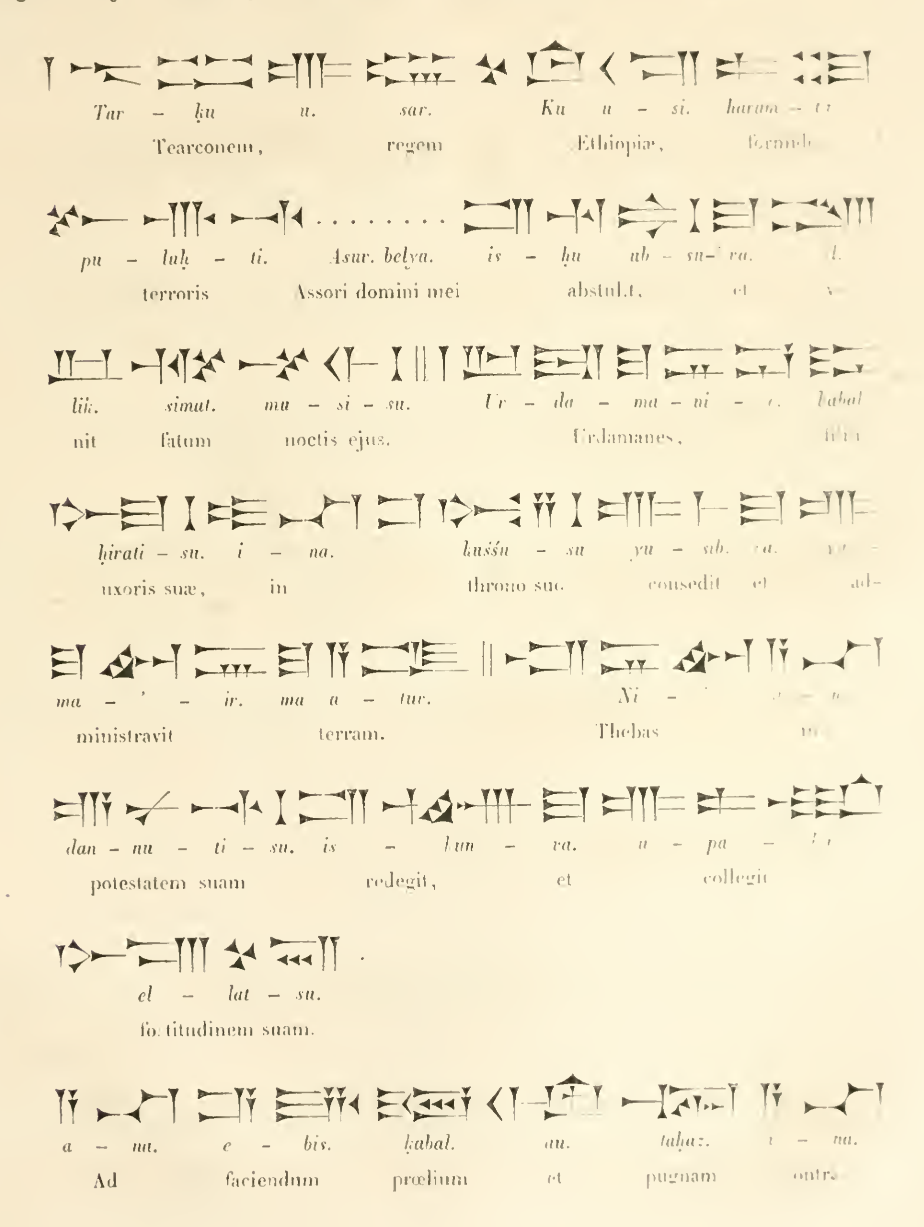

Ni ' al. dan - nu - ti - su. ti - ip
Thebas, urbem dominationis ejus. Telum
tahaziya. dan - ni. e - mur. ra. Ni
aciei meæ potentis vidit et Thebas
yu - mas - sir. in - na - bit. a - na. al.
reliquit, aufugit versus urbem
Kip - ki - pi. Ala. su - a - tu. a - na. śi - hir -
Kipkip. Urbem illam (Thebas) ad univer-
ti - su. ina. tuklat. Asur. u. Istar. ik - su - da.
sum in adoratione Assori et Astartes attigerunt
kateya. kaśap. huraṣ. ni - śik - ti. abne.
manus meæ. Argentum, aurum, metalla, lapides
gar - su. hekal - su. ma - la - ba - su u. lu - bul - u.
thesaurum regiæ ejus quemcunque, vestes tinctas
bir - me. kitan. śuśe. rabuti.
berom et linteas, equos magnos (elephantes?)
nisi. zik - ra. u. es - man 2. pi - ti - ik.
homines mares et feminas, magnos et parvos, opus
za - ha - li. e - ib - bi. ki - lal - su - nu. man-za az.
basaltæ (?), marmoris



C'est ici que finit cette campagne, ce qu'indique une ligne horizontale dont on voit la fin. La troisième expédition est dirigée contre .....al, roi de Tyr, et Iakinlu (יכין־לו), roi d'Arvad.

L'autre document, dont les premières lignes sont extrême-

ment mutilées, parle des mêmes événements; mais ce qui paraît très-embarrassant, c'est que le texte semble dire que le roi n'alla pas lui-même à Thèbes, car la première personne du singulier y est remplacée par la troisième du pluriel.



ummaniya. kakke – su. yu – se – zu. iṣ – ba – ta.
exercitum meum arma sua eduxit, direxit

mur – ra – na. ina. tu – kul – ti. Asur.
gressum. In adoratione Assori,

Sin. au. ilani. rabuti. beleya.
Luni, et deorum magnorum dominorum meorum,

ina. taḥazi. ṣiri. rab – si. hapiktasu. is – ku – nu.
in prœlio magno victorioso eum profligarunt

ra. yu – par – ri – ru. el – lat – śu.
et confregerunt superbiam ejus.

Ur – da – ma – ni – e. e – dis. ip – par – sid. va.
Urdamanes solus se subtraxit et

e – ru ub. a – na. Ni ’ al.
intravit Thebas, urbem

sarr u – ti – su.
regni sui.

ma – lak. araḥ. 10. yum. ur – ḫi. pa us – ḳu u – ti.
Iter mensis 10. dierum viis tortis

arki – su. il – li – ka. a – di. ki – rib.
post eum ierunt usque ad

Ni '. ala. su-u — tu. a — na ši — hu -

Thebas. Urbem illam penitus

ti — su. ik — su — du. is — pu — nu. a — bu — bis.

aggressi sunt, eruerunt sicut fulmen.

ḫuraṣ. kaśap. e — liḫ. matsu. ni — śik — te. ubne.

Aurum, argentum, productum terræ, metalla, lapides

mak — ku — ru. lu — bul — ti. bir — me. kitune.

pretiosos, vestes berom linteas

śuśe. rabuti. nisi. zikra. u. nesta.

equos magnos, homines mares et feminas,

...... ṣa a — ti. pa — gi e. u — ḳu — pi.

immanes simias,

tar — bit. sa — di — su — nu.

genus montium eorum,

ina. la — me — ni. a — na. mu — di e. ultu. ki — rib.

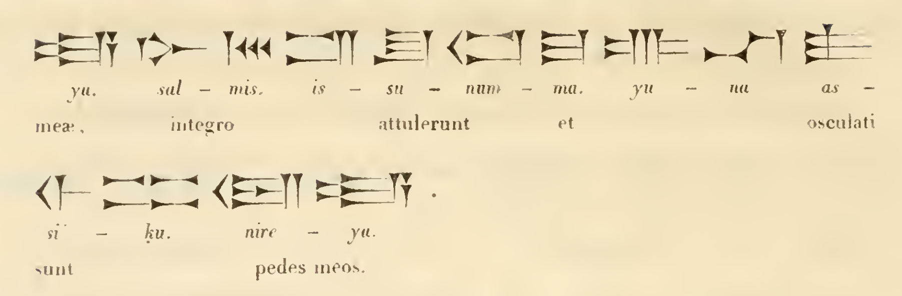
sine numero (etiam) sapientibus, ex media

ali — su. yu — se — ṣu — num — mu. im — nu — u

urbe eorum eduxerunt et tractarunt

sal — la — tis. a — na. Ninua. al. belu — ti —

sicut spolia. Ninivem urbem dominationis



Après avoir donné les textes et les versions autant que l'état de nos connaissances actuelles le permet, nous y ajoutons une traduction.

Nous commençons par les fragments du baril de Sardanapale, autant que nous avons pu les reconstituer :

« Dans ma première campagne, je marchai sur l'Égypte et « l'Éthiopie. Téarco, roi d'Égypte et d'Éthiopie, qu'Assarhaddon, « le père qui m'a engendré, avait vaincu, sans lui enlever la « royauté du pays, s'était révolté, en foulant aux pieds la reli- « gion d'Assour et d'Istar, les grands dieux mes maîtres; son « cœur s'était endurci, et spontanément il avait péché. Les « gouverneurs et satrapes qu'Assarhaddon, le père qui m'a « engendré, avait institués pour régner sur l'Égypte, furent, sur « son ordre, tués, incarcérés ou réduits en esclavage. »

Suivait maintenant le récit des violences de Téarco, la translation de son gouvernement de Thèbes à Memphis, la plainte des Assyriens restés en Égypte, et leur ambassade à Ninive pour implorer le secours du roi :

« Ils vinrent à Ninive. Contre de tels crimes mon cœur s'est « soulevé et mon esprit s'est courroucé. Je comptai mes armées « et les forces considérables dont les grands dieux avaient « rempli ma main. Accompagné des gouverneurs et des sa- « trapes, mes serviteurs qui m'étaient restés fidèles, je me mis « en marche en hâte et avec empressement, et j'arrivai jusqu'à

« la ville de Karbanit. Téarco, roi d'Égypte et d'Éthiopie, en-
« tendit à Memphis l'approche de mon expédition; il assembla
« ses soldats pour livrer combat et bataille et pour éprouver le
« sort des armes. »

Téarco, vaincu, se réfugie à Thèbes. Les Assyriens l'y poursuivent et prennent une première fois la ville aux cent portes. L'Éthiopien se retire dans son pays. Après avoir châtié les Éthiopiens, Sardanapale tourne sa colère contre les roitelets d'Égypte, que la puissance de Téarco avait entraînés dans la rébellion contre l'Assyrie. Nécho, roi de Memphis et de Saïs, avec ses auxiliaires, en tout vingt rois, s'étaient soulevés. Sardanapale, de retour dans le Delta, livre une bataille aux Égyptiens. Ceux-ci sont défaits, délaissés qu'ils étaient par Téarco. Après cette victoire, les Assyriens imposent leur loi à l'Égypte.

« La crainte immense de ma majesté entraîna Nécho . . . . . :
« il abandonna ses dieux dans Memphis et s'enfuit pour sauver
« sa vie à Thèbes. Je pris cette ville (de Memphis) et j'y ins-
« tallai mon armée.

« Nécho, roi de Memphis et de Saïs;
« Sarlukakri, roi de Tanis;
« Pisanchour, roi de Natkhou;
« Pakrour, roi de Pisept;
« Poukkounannihpi, roi d'Athribis;
« Nakhke, roi de Hininsé;
« Petoubastis, roi de Za'r;
« Ounamoun, roi de Natkho;
« Harsiésis, roi de Sébennytus;
« Pouyaikou, roi de Mendes;
« Sésonchis, roi de Boubastis;
« Tab-nakht, roi de Bounu . . . ;
« . . . . nandou, roi d'Akh . . . . ;

« Iptihardesou, ...attikhourounpi;

« Nakhtirousensin, roi de Pi-Sebtih;

« Poukourninip, roi de Pakhnout;

« Tachos, roi de Siyout;

« Lamentou, roi de Chemmis;

« Ispimatou, roi de Tinis;

« Mantime-Ankhé, roi de Thèbes;

« Voilà les noms des rois, préfets et satrapes qui, dans « l'Égypte, avaient rendu hommage à mon père qui m'avait « engendré et qui, à cause de la levée de boucliers de Téarco, « avaient oublié leur devoir et s'étaient révoltés. Je les réduisis « et je les remis de nouveau à la place qui convenait à leur « sujétion. Je soumis à un nouveau régime l'Égypte et l'Éthiopie, « que mon père, l'auteur de mes jours, avait conquises. Je ren- « forçai plus qu'elles ne l'avaient été antérieurement les garni- « sons, et je les entourai de fossés. Avec un grand butin, des « dépouilles magnifiques, je retournai en sûreté à Ninive.

« Plus tard, ces rois que j'avais soumis péchèrent contre « mes lois et n'observèrent plus le respect envers les grands « dieux. Ils firent défection; leur cœur s'endurcit à la méchan- « ceté. Ils fomentèrent une rébellion insidieuse, et, en obéissant « à leurs désirs, ils péchèrent spontanément. Ils se dirent entre « eux : « Téarco ne renoncera jamais à ses plans sur l'Égypte, « il y est redouté. Vous tous, ayez soin de notre repos à tous. » « Ils envoyèrent à Téarco, roi d'Éthiopie, des ambassadeurs « pour conclure un traité de paix et d'amitié, et ils parlèrent ainsi :

« Que la paix se fasse dans notre alliance; nous sommes « favorables les uns aux autres; de notre part nous engageons « le pays de..., la ville de...; jamais, dans notre alliance, nous « ne trahirons pour nous tourner ailleurs, ô seigneur! »

« Ils tentèrent d'embaucher pour leurs traités l'armée assy-
« rienne, le soutien de ma royauté, et préparèrent leurs cons-
« pirations séditieuses.

« Mes lieutenants eurent connaissance de ces complots; ils
« interceptèrent les ambassadeurs et les messages, et virent ce
« qu'avait fait leur trahison. Ils saisirent ces rois, leur lièrent
« dans des liens de fer et des chaînes de fer, les pieds et les
« mains. Alors le respect d'Assour, roi des dieux, les soumit,
« et ils virent qu'ils avaient violé les préceptes des grands dieux.
« Ils s'aperçurent par leurs mains de ce qu'en avait fait ma
« volonté.

« Je repris Saïs, Mendès et Tanis, toutes les villes qui avaient
« comploté avec eux. . . . . »

Alors suit le récit de la soumission de l'Égypte, puis la retraite de Téarco, sa mort, et les débuts du règne d'Ourdamané, qui réussit à conquérir l'Égypte de nouveau en établissant sa capitale à Thèbes, mais en pénétrant jusqu'à la basse Égypte. Sardanapale marche une seconde fois contre l'Égypte et bat les troupes d'Ourdamané, qui ne l'attend pas.

« Ourdamané apprit l'approche de mon expédition. Il aban-
« donna l'Égypte et l'Éthiopie, il quitta Memphis, et, pour sau-
« ver sa vie, il s'enfuit à Thèbes. Les rois, préfets et satrapes
« que j'avais institués en Égypte, vinrent devant moi et baisèrent
« mes pieds. Je me dirigeai à la poursuite d'Ourdamané, je
« marchai jusqu'à Thèbes, la ville de sa domination. Il vit la
« force de ma puissante armée, abandonna Thèbes et se retira
« à la ville de Kipkip. Mes bras atteignirent, dans l'adoration
« d'Assour et d'Istar, cette ville en entier. J'enlevai l'argent,
« l'or, les métaux, les pierres précieuses, le trésor de son pa-
« lais, tout ce qu'il contenait en étoffes de bérom et de lin, de
« grands chevaux, des hommes mâles et femelles, des ouvrages

« de basalte (*zahale?*), de marbre, leur *kilal,* le *manzaz* de la porte « de son palais, leur. . . . , et je l'enlevai en Assyrie. (Des butins « composés d'animaux du pays) furent, sans nombre, capturés « dans la ville de Thèbes.... Je fis une liste de ces butins.... « et je regagnai sain et sauf Ninive, la ville de ma royauté. »

Nous avons maintenant à nous occuper de la traduction des textes complémentaires, et nous nous adressons en premier lieu à celle du texte qui contient le récit du début de la première campagne contre Téarco :

« Téarco, roi d'Égypte et d'Éthiopie, méprisa les dieux et « dirigea ses forces sur la conquête de l'Égypte. Il oublia les « préceptes du grand dieu Assour, mon seigneur; il se fia à sa « puissance. Il n'exécuta pas les traités que le père qui m'a « engendré avait faits. Il vint de l'Éthiopie, entra dans Mem-« phis et demeura dans cette ville. Il ordonna de sévir contre « les Assyriens qui se trouvaient en Égypte et qui m'étaient « restés fidèles, et qu'Assarhaddon, le père qui m'a engendré, « avait institués pour régner sur l'Égypte; il les fit tuer, empri-« sonner et réduire en esclavage. Un messager s'en alla en hâte « d'Égypte et vint à Ninive.... Contre de tels crimes mon cœur « s'est soulevé, et mon esprit s'est courroucé. Je comptai mon « armée, et j'ordonnai au général en chef, aux gouverneurs et « aux hommes qu'ils commandaient, mes forces considérables, « de secourir les rois et gouverneurs, mes esclaves, et de mar-« cher en avant. Je décrétai l'expédition contre l'Égypte. Ils « marchèrent en hâte et avec empressement, et parvinrent jus-« qu'à la ville de Karbanit. Lorsque Téarco, roi d'Éthiopie, en-« tendit dans Memphis l'approche de mon armée, il compta « ses forces pour livrer combat et bataille, il se rangea en ba-« taille en face de mon armée..... Dans l'adoration d'Assour et

« de Sin, les grands dieux, mes seigneurs, qui marchent à mon « secours, je décrétai le départ de mes troupes. Mes soldats le « défirent dans une bataille décisive, et les guerriers qui l'a- « vaient reconnu comme chef furent vaincus. La terreur et la « crainte s'emparèrent de lui; il recula. Il fit sortir de Memphis, « le théâtre de sa révolte, son armée, et monta sur des navires « pour sauver sa vie. Il abandonna sa tente, s'enfuit sans com- « pagnons et se rendit subrepticement à Thèbes. Il fit la em- « barquer les soldats de ses batailles sur tous les navires qui « étaient avec lui, et donna des ordres très-pressés à l'homme « qui commandait les radeaux (?). Le chef des gouverneurs « des villes d'au delà du fleuve, mes serviteurs fidèles et leurs « soldats, et leurs navires, les rois d'Égypte, mes serviteurs « fidèles et leur navires, s'unirent pour chasser Téarco hors des « limites d'Égypte et d'Éthiopie, j'augmentai mes forces anté- « rieures et les envoyai à la poursuite. Ils parvinrent jusqu'à « Thèbes, la capitale de Téarco, roi d'Éthiopie, après une « marche d'un mois et de dix jours. Lorsque Téarco apprit « l'approche de mon expédition, il abandonna Thèbes, sa ca- « pitale, et franchit le fleuve du Nil. Mes soldats firent dans « cette ville un grand massacre.

« Nécho, Sarlukakri, Pagrur, que le père qui m'a engendré « avait institués pour régner sur l'Égypte, péchèrent contre « les préceptes d'Assour et des grands dieux, mes maîtres, et « n'observèrent pas leurs devoirs. Ils méprisèrent la volonté du « père qui m'a engendré. Leur esprit s'endurcit jusqu'à l'ini- « mitié. Ils fomentèrent une rébellion insidieuse, et, en obéis- « sant à leurs désirs, ils péchèrent spontanément. Ils se dirent « entre eux : « Téarco ne renoncera jamais à ses plans sur l'É- « gypte, il y est redouté. Vous tous, veillez à notre repos à nous « tous. » Ils envoyèrent à Téarco, roi d'Éthiopie, des ambassa-

« deurs pour conclure un traité de paix et d'amitié, et ils par-
« lèrent ainsi :

« Que la paix soit faite dans notre alliance; nous sommes « favorables les uns aux autres; de notre part nous engageons « le pays de. . ., la ville de. . .; jamais, dans notre alliance, nous « ne trahirons pour nous tourner ailleurs, ô seigneur! »

« Ils tentèrent de débaucher pour leurs traités l'armée assy- « rienne, le soutien de ma royauté, et préparèrent leur œuvre « insidieuse. . . . .

« Mes lieutenants eurent connaissance de ces complots...... « ils interceptèrent les ambassadeurs et les messages, et virent « ce qu'avait fait la trahison. Ils saisirent ces rois, et lièrent « dans des chaînes leurs pieds et leurs mains. Alors le respect « d'Assour, roi des dieux, les soumit, et ils virent qu'ils avaient « violé les préceptes des grands dieux. Ils s'aperçurent par « leurs mains ce qu'avait fait ma volonté.

« Je repris Memphis, Saïs, Mendès et Tanis, toutes les villes « qui avaient comploté avec eux et dont les intrigues m'avaient « été hostiles. Je tuai leurs habitants mâles et femelles, grands « et petits, et je n'épargnai personne. . . . . « furent emmenés devant moi . . . . dans la ville de Kar- « belmate. . . . . . »

Ce texte important est malheureusement très-fruste à la fin, de sorte qu'il ne complète nullement, ainsi qu'on pouvait l'espérer, les lacunes que présente la grande inscription de Sardanapale. Il contient, de plus, plusieurs phrases qui ne se trouvent pas dans celle-ci; mais nous ne pouvons pas combler les lacunes qui déparent la tablette α. Il est probable que ce même texte continuait le récit et rendait compte de la seconde campagne contre Thèbes.

Celle-ci est relatée dans le second document dont les frag-

ments semblent s'adapter à celui que nous venons de traduire. Malheureusement le commencement est encore ici très-mutilé, de sorte que nous ne pouvons pas bien saisir le lien entre la première et la seconde campagne.

Les premières lignes de cet autre document (Є) commencent par l'énumération de tributs et de butins que le roi d'Assyrie enleva d'Égypte; puis elles mentionnent la fin de l'expédition, mais se taisent sur les auxiliaires. Nous verrons plus tard que la Libye s'était jointe à Sardanapale pour soumettre Thèbes. Sardanapale augmente les tributs imposés par son père, installe le fils de Nécho, Nabousezibanni, comme gouverneur des villes occidentales, Mahariba (?) et Limirpatesi-Assur; il passe alors à la mort de Téarco et continue :

« Ourdamané, le fils de son épouse, s'assit sur son trône et « administra le pays. Il réduisit Thèbes en sa puissance et as- « sembla ses forces; il conduisit contre mon armée la sienne « pour livrer une bataille et un combat à mon armée, et se di- « rigea sur elle. Dans l'adoration d'Assour et de Sin, les grands « dieux, mes seigneurs, mes soldats le défirent dans une bataille « victorieuse et brisèrent ses forces. Ourdamané s'enfuit seul et « entra dans la ville de Thèbes, la ville de sa royauté. Mes « guerriers marchèrent à sa poursuite dans des chemins diffi- « ciles pendant un mois et dix jours, jusqu'à ce qu'ils entrassent « dans Thèbes. Ils s'emparèrent en entier de cette ville et la « saccagèrent dans ses fondements. Ils enlevèrent dans cette « ville l'or, l'argent, le trésor du pays, des métaux, des pierres « précieuses, des étoffes teintes en *berom* et en lin, de grands che- « vaux (éléphants?) des... des singes énormes, produits de leurs « montagnes, le tout sans nombre pour ceux qui savent compter, « et la traitèrent en ville prise. Ils apportèrent ce butin en sûreté « à Ninive, la cité de ma domination, et baisèrent mes pieds. »

Les remarques que nous devons ajouter à ces textes précieux sont d'une nature différente; nous voulons d'abord nous occuper des noms propres qu'ils renferment, et puis en tirer les conséquences historiques qu'ils comportent[1].

Nulle part ailleurs, dans les inscriptions cunéiformes, nous ne trouvons une telle foule de noms géographiques que nous analyserons d'abord, aidé par les données que MM. de Rougé père et fils ont bien voulu nous fournir.

Nous ne dirons rien de nouveau sur les noms du pays :

Ma - ṣur et *Me - luḫ - ḫi.*

Personne ne contestera l'identité du célèbre nom que nous avons cité en premier lieu. Quant au second, malgré les doutes qu'il a pu soulever à cause de l'aspiration si fortement accentuée dans la transcription assyrienne, nous croyons qu'il s'agit du nom de Meroé. Les textes de Sargon désignent clairement un pays éloigné situé au delà de l'Égypte. M. de Rougé a pensé au nom de *Me-rekh,* situé dans la basse Égypte; mais il est évident que tout le pays, depuis Tanis jusqu'à Éléphantine, est désigné par le nom de *Muṣur,* מָצֹר.

[1] Depuis que ce mémoire a été écrit et lu à l'Académie, quelques publications ont traité de ces textes. J'en avais déjà donné un récit succinct et la liste des noms encore imparfaite dans la Revue de la Société orientale d'Allemagne, 1865. Après cette époque, tout dernièrement, M. Haigh, en a parlé dans la *Zeitschrift* de M. Lepsius, et M. Georges Smith, occupé activement à rejoindre les fragments des inscriptions, a exposé brièvement dans le même recueil, 1868, septembre-novembre, le sens de ces textes, apparemment d'après les indications de Sir Henry Rawlinson. Mais cet exposé de M. Smith ne supplée pas le moins du monde aux textes eux-mêmes, que je soumets au contrôle des savants. Malgré ses assurances orales, il ne m'est pas prouvé que M. Smith dispose de beaucoup de textes autres que ceux que j'ai publiés ici. Je les ai copiés au Musée britannique en 1865, et j'en dois la communication à M. Coxe, qui, par ses études antérieures et variées, est vraiment apte à devenir le successeur de l'éminent assyriologue anglais.

De plus, les textes d'Assarhaddon, comme nous l'avons dit, substituent *Kuś* à *Meluḫḫi*, qui, d'ailleurs, semble être le nom plus ancien. Il est vrai que, dans le texte de Sardanapale, Téarco est toujours nommé roi de *Kuś;* mais il est probable que le mot de *Chus* embrasse un territoire plus vaste que celui que désigne le nom de *Meluḫḫi*.

Quant aux villes, nous les prendrons dans l'ordre du texte :

Me m - pi

est la célèbre capitale de l'Égypte, Μέμφις en grec, et qui se retrouve dans la Bible plusieurs fois avec la forme נף, une fois מף (*Hos.* IX, 6). Le copte *Memfi* et *Memf*, ainsi que l'arabe منف, s'accordent tous deux avec la transcription assyrienne. La forme égyptienne seule n'est pas en accord avec ces transcriptions aussi unanimes; elle est , *Men-nofre,* ce que Plutarque (*De Iside et Osiride,* c. XX) explique par ὅρμος ἀγαθῶν, « port des bons, » ou τάφος Ὀσίριδος, « sépulcre d'Osiris. » Ce qui est important pour nous, c'est que les Assyriens, ainsi que les Grecs, croyaient entendre *Mempi* ou *Memfi*.

Śa - ai,

סָי, est la ville de Saïs, située dans le Delta, sur la branche bolbitine du Nil. Nécho est nommé roi de Saïs et de Memphis, et l'on voit, en effet, que la XXVI[e] dynastie, à laquelle il appartient dans les listes de Manéthon, porte le nom de dynastie Saïte.

Ṣi ' - nu,

צֹעַן, et probablement aussi

Ṣa ' nu,

צען, est la ville de Tanis, que Strabon nomme πόλις μεγάλη, « une grande ville. » La place aujourd'hui s'appelle صان, *ṣân*, et a été explorée par les fouilles de M. Mariette, qui ont amené les découvertes du temps des Pasteurs. M. de Rougé l'a, depuis longtemps, assimilée à l'Avaris de Manéthon, citée par Josèphe. Le dernier nom semble être chamite, tandis que la forme assyrienne se retrouve dans l'hébreu צען, ainsi que dans le copte ϫⲁⲛⲏ. Quant au changement du sémitique צ en grec T, nous en trouvons encore un autre exemple dans le nom de Ταχῶς, que les Assyriens transcrivent *ṣiḥā*, צחא.

La ville de Tanis a été le berceau des XXI[e] et XXIII[e] dynasties; le nom que Sardanapale attribue au roi de la ville se retrouve ailleurs, dans les textes assyriens, comme nom d'un chef d'Ascalon; la forme est *Sarludari* ou *Sarlukakri*.

Na at — ḥu u,

נתחו, dans laquelle je crois reconnaître le nom grec de Ναθῶ, cité par Hérodote (II, CLXV), conjointement avec l'île de Prosopitis.

Pi — sap — tu,

pour lequel l'un des exemplaires porte

Sap — to,

est, selon M. de Rougé la ville de *Sept*, capitale du vingtième nome ou nome arabique.

La double lecture du nom est très-remarquable. Le nom du roi est *Pakruru,* sur lequel nous reviendrons.

Ḥa at – ḥi – ri – bi

est, selon de M. de Rougé, la ville d'Athribis. Le nom se trouve déjà comme l'un des nomes des Calasiriens dans Hérodote (II, CLXVI), puis dans Strabon et Ptolémée (G. IV, v, 51). Le géographe alexandrin connaît aussi la ville d'Athribis, située dans le Delta, sur un bras du Nil, auquel elle donnait son nom. Quant au nom égyptien, il ne paraît pas encore être identifié.

Ḥi – ni in – si,

חננש, me paraît être la ville de Hanès חנס, citée seulement une fois dans la Bible, dans le vers d'Isaïe (xxx, 4) :

כי היו בצען שריך ומלאכיו חנס יגיעו.

« Car tes princes étaient à Tanis, et ses messagers atteignirent « Hanès. »

Les Septante n'ont pas lu le nom comme l'écrit le texte des Massorètes, ou bien ils ne l'ont pas compris, puisqu'ils ont traduit comme s'il s'y trouvait חנם au lieu de חנס : Ὅτι εἰσὶν ἐν Τάνει ἀρχηγοὶ ἄγγελοι πονηροί. Les orientalistes allemands ont généralement assimilé Hanès au copte ⲉϩⲛⲉⲥ, ϩⲛⲉⲥ, qui est identifié à Héracléopolis magna, située dans l'Heptanomide, à 25 lieues au-dessous de Memphis. La paraphrase chaldaïque rend חנס par תחפנחס, qui se trouve souvent dans les prophètes Jérémie et Ézéchiel. Cette cité est identifiée avec Daphne, qui joue, comme ville fortifiée surtout, un rôle dans l'histoire des Séleucides. Mais j'aime mieux assimiler *Hanès* et *Hininsi* à la

ville d'Héracléopolis, surtout à cause de l'hébreu יגיעו, « ils « atteignirent jusqu'à, » ce qui suppose toujours une ville plus éloignée.

Quant à l'*n* intercalée, elle ne peut soulever aucune difficulté.

Za.......

le nom est tronqué. M. de Rougé y voit la ville de *Za'r*, du seizième nome.

Na – at..........

nom estropié, probablement un autre Natho.

Ṣab – an nu – ti.

Le nom *Ṣab(an)nuti* semble être la ville de Sebennytus[1].
Nous sommes plus sûrs encore pour le nom conservé de

Bi in – di – di,

dans lequel M. Rawlinson a déjà reconnu le nom grec de Mendès, en hiéroglyphes , *Bintet*. Cette ville, déjà citée par Hérodote, est connue même de Pindare, qui, dans un fragment conservé par Strabon, mentionne une rumeur qui s'attachait aux femmes mendésiennes. La ville est située près de Tanis, non loin de la Méditerranée, et le poëte lyrique la nomme *ἔσχατον Νείλου κέρας*.

Les cas obliques du grec, tels que *Μένδητος*, démontrent

[1] C'est M. Lenormant qui m'a suggéré cette identification plus que probable.

encore davantage l'identification de la forme assyrienne *Bindid.*

Le nom suivant est estropié; on ne lit que

Bu ....

mais le nom du roi de cette localité est *Suśinku,* Sésonch, de sorte que nous pouvons regarder comme très-probable la restitution de

Bu – ba as – ti.

La ville qui suit dans l'énumération des noms égyptiens est

Bu – nu?

Nous n'en savons que faire, de même que du nom de

Aḫ ....

La ligne qui suit est malheureusement très-illisible sur le texte *A*, et les autres exemplaires ne nous fournissent aucun renseignement; les derniers signes lisibles sont :

At – ṭi – ḫu – ru un – pi.

Pour les lignes suivantes, les textes se complètent l'un l'autre.

Pi – sab – ṭi

Dans ce nom, M. de Rougé reconnaît le nom de *Pi-sebtek,* ville de Sébetek. Si cette identification se confirme, comme

cela est probable, nous aurions donc ici le nom du second Éthiopien qui régna sur l'Égypte.

Pa ḥ - nu - ti,

un nom sûrement égyptien, mais dont l'identification doit être laissée aux égyptologues.

Dans le Delta, sur la côte de la Méditerranée, se trouvait la ville de *Pachnamunis;* mais cette ville est évidemment située dans l'Heptanomide, à cause des noms qui suivent.

Si - ya - u - tav,

שִׂיָּוּת, est la ville connue de Siyout, à l'extrémité nord de la haute Égypte; son nom grec est Lycopolis.

Hi - mu - nu,

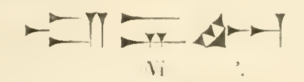
חִימְן, nous paraît être la ville aujourd'hui nommée *Ekhmin,* située à 26° 1/2 L. B., un peu au nord d'Abydos, dans la haute Égypte. Cette cité serait donc identique à Chemmis ou Panopolis. Ce serait cette ville de Chemmis qui, seule de toute l'Égypte, aurait adopté, selon Hérodote (II, XCI), des mœurs helléniques, en instituant des combats gymniques en l'honneur de Persée. Le père de l'histoire ajoute que Chemmis se vantait d'avoir donné le jour à Danaos, le grand-père du vainqueur de Méduse.

Ta - ya a - ni,

תַּיָן, ville dont la lecture est sûre parce qu'elle est conservée sur plusieurs exemplaires, est l'ancienne Tinis, le berceau de

la royauté égyptienne [1]. En effet, cette antique métropole était située entre Chemmis et Thèbes, auprès d'Abydos.

La dernière ville dont nous ayons à nous occuper est la plus célèbre de toutes, la ville de Thèbes, nommée



En lisant l'orthographe de ce nom, j'ai immédiatement pensé à la ville nommée, dans le prophète Nahum, נא־אמון (*Nah.* III, 8), et נא seulement, dans Jérémie (XLVI, 25) et dans Ézéchiel (XXX, 14-16). Depuis, j'ai su avec satisfaction que sir Henry Rawlinson avait déjà émis cette même idée après l'examen d'un des fragments. Sans nous arrêter d'abord à l'identification géographique, et en nous occupant des deux formes assyrienne et hébraïque, il saute aux yeux, pour tous ceux qui se sont occupés des caractères cunéiformes et de la transcription en signes anariens des mots étrangers, que le signe ordinaire de l'hiatus 𒀀, à la fin du mot, désigne une particularité de la prononciation qui, dans les langues à écriture sémitique, n'a pu être figurée que par un א, ou un *hamza*. Quant à la vocalisation des lettres נא par les Massorètes, qui ont marqué le נ par un *ḥolem* ou ō long, on ne devrait pas trop insister sur cette prononciation plus récente, qui a affectionné l'ō long dans les mots égyptiens. Nous citerons comme analogues la prononciation de מף, *Moph*, נף, *Noph*, Memphis, צען, *ṣōan*, Tanis, און, *ōn*, Héliopolis, égyptien *An* (copte *ōn*); nous avons, d'ailleurs, déjà cité le nom de סוא, *Sévé*, que la Massorah vocalise *Sō*. Pour les Assyriens, la prononciation du nom était נא ou נֵא, et il est possible que tel fut le son par lequel les Sé-

[1] C'est M. Lenormant qui vient de faire cette identification, tellement simple qu'on peut s'étonner qu'elle ait pu échapper si longtemps à tout le monde.

mites désignèrent cette ville. Le א à la fin en hébreu, et le *hamza* assyrien ont été mis parce qu'une seule lettre ne pouvait constituer un mot, ni dans l'orthographe hébraïque, ni dans l'écriture phonétique des Ninivites.

Les formes *Nō* et *Ni'* sont donc identiques, et la ville que Nahum nomme *No-Amon* est la même que celle que Jérémie nomme *Nō* tout seul, car le verset dit (XLVI, 23) :

אמר יהוה צבאות אלהי ישראל הנני פוקד אל אמון
מנא ועל פרעה ועל מצרים ועל אלהיה ועל מלכיה

Le Seigneur Sabaoth dit, le Dieu d'Israël : Vois, je sévirai contre Amon de Nō, et contre Pharaon, et contre l'Égypte, et contre ses dieux, et contre ses rois.

Cette cité est Thèbes.

Saint Jérôme, il est vrai, l'assimile à Alexandrie ou bien à l'Égypte entière; mais cette opinion est jugée par les circonstances chronologiques, sur lesquelles il me paraît inutile d'insister. L'assimilation de la localité biblique avec Thèbes se trouve dans les Septante, qui la traduisent par *Διόσπολις* dans les passages des deux grands prophètes, en la rendant d'une manière conforme à la signification égyptienne du mot dans le passage beaucoup plus important de Nahum, par *μερὶς Ἀμμών*, « part d'Amon. » Le prophète s'adresse à la ville de Ninive, menacée de la ruine complète, et il lui montre l'exemple de No-Amon, qui, elle aussi, avait succombé malgré sa grandeur, et, ce qu'on n'avait pas remarqué, devant les armées assyriennes. Voici les versets (III, 8-10) dans lesquels il faut voir qu'il est question de Thèbes vengée sur Ninive.

8 התיטבי מנא־אמון היושבה ביארים מים סביב לה אשר חיל ים מים חומתה :
9 כוש עצמה ומצרים ואין קצה פוט ולובים היו בעזרתך :
10 גם־היא לגלה הלכה בשבי גם עלליה ירטשו בראש כל חוצות ועל נכבדיה ידו גורל
וכל־גדוליה רתקו בזקים·

Es-tu meilleure que No-Amon, située sur les deux bords du fleuve, et entourée des eaux, dont la force est la mer, et dont les murailles sont plus fortes que la mer[1].

L'Éthiopie était sa force, et l'Égypte, et elle n'avait pas de limites. (Mais) Phut et la Libye étaient là pour te secourir.

Et elle aussi a été transportée, elle est allée en captivité; d'elle aussi les enfants ont été écrasés au coin de toutes les routes; et sur ses notables on a jeté le sort, et ses grands ont été chargés de chaînes.

Nous reviendrons sur les conséquences historiques que nous pourrons tirer de ce passage; à cet endroit nous répéterons avec M. Poole (dans l'article No-Amon du *Dictionnary of the Bible*, du Dr Smith) que, de toutes les villes d'Égypte, Thèbes est la seule à laquelle s'applique la description de Nahum, car elle seule occupe les deux rives du Nil.

Une autre raison milite pour l'identité de No et de Thèbes et se tire des inscriptions assyriennes. Ourdamané s'enfuit de Memphis, l'armée de Sardanapale se met à sa poursuite, et a besoin de 40 jours pour arriver à *Ni*. Or il y a entre Memphis et Thèbes 600 kilomètres en longeant le Nil, tandis que la distance directe n'est que de 500 kilomètres environ. L'étape quotidienne de l'armée assyrienne n'aurait donc été que de 15 kilomètres; mais le roi de Ninive prend le soin d'ajouter que la marche fut très-pénible. En tous cas, la ville de *Ni* devait être assez éloignée de Memphis, pour qu'un temps pareil dût être employé par l'expédition assyrienne avant d'y parvenir. Mais il est difficile de rapprocher davantage *Ni* de Memphis.

Thèbes, d'ailleurs, était le siége de l'adoration spéciale du dieu *Amoun*, qu'Hérodote (II, XLII) identifie au *Zeus* grec; et

[1] Le passage est très-obscur: la Massorah lit יָם מַיִם, saint Jérôme traduit *aquæ, muri ejus*, comme s'il y avait מַיִם. Aussi je rapporte בְּעֶזְרָתֵךְ (v. 9) *auxilium tuum*, à Ninive, et non pas à Thèbes; il traduit בעזרתה.

de même le nom que les Grecs donnèrent à la grande cité égyptienne fut Διόσπολις.

Ajoutons, pour finir, qu'au midi de Thèbes, jusqu'aux confins de l'Égypte, il n'y a plus que les grandes villes d'Esneh (Latopolis), d'Edfou (Apollonopolis Magna), Silsilis, Ombos et Syène, et l'on ne pourrait appliquer à aucune d'elles la dénomination de la ville d'Amoun.

Toutes ces cités étaient situées dans le pays de *Muṣur,* qui comprenait alors tout ce que nous nommons aujourd'hui l'Égypte; l'inscription le dit expressément, et distingue ainsi *Muṣur* de *Meluḫḫi* ou de *Kuś,* qui désignent le pays au midi du tropique, et où les Assyriens semblent n'avoir pas pénétré.

Nous avons encore à nous occuper de la ville

Kip - ki - pi,

qui, évidemment, était située au midi de Thèbes, et probablement en Éthiopie. C'est là que s'enfuit Ourdamané. La position et le nom de cette localité n'ont pas encore été assimilés à un endroit soit antique, soit moderne.

Le seul nom de ville auquel nous devions encore quelques lignes est celui de

Kar - ba - ni - ti,

écrit idéographiquement dans le prisme :

Kar - baniti,

ce qui veut dire : « la ville de la déesse mère[1]. »

[1] Les noms divins féminins sont encore très-peu étudiés; nous distinguons, parmi les déesses écrites phonétiquement, Istar, nom générique et appliqué spécialement

La question importante pour nous, et les barils ne la résolvent pas entièrement, est de savoir si cette ville représente le théâtre de la bataille entre les Assyriens et Téarco, ou bien si elle indique la limite jusqu'où pénétrèrent les troupes du roi ninivite. Dans les deux textes du baril et de la tablette α, la mention de l'arrivée des Asiatiques à *Karbanit* est suivie de la donnée que Téarco apprit à Memphis la marche de l'expédition de Sardanapale. J'avais voulu penser, en admettant le premier cas, à Carthage, à laquelle s'applique bien le nom de la ville de *Karbanit;* car il y aurait toujours une difficulté à admettre l'existence d'un nom de ville aussi foncièrement assyrien, dans le voisinage de Memphis. Nous reviendrons sur le rôle que Carthage peut avoir joué dans cette circonstance; néanmoins, nous ne devons pas négliger un fait d'un poids assez grand et qui pourrait faire pencher la balance en faveur de l'opinion qui voit, dans le nom assyrien de *Karbanit*, une ville située sur les confins de l'Égypte.

Les Assyriens avaient l'habitude, quand ils avaient pris une ville qu'ils voulaient épargner, de changer son nom. Ainsi Sargon donne d'un coup, à quatre villes anciennes, les noms de *Kar-Nabou*, *Kar-Sin*, *Kar-Bin* et *Kar-Istar* (villes de Nabo, de Sin, de Bin, d'Astarté). Sennachérib (Prisme col. II, l. 26) donne son propre nom à la ville d'Élenzas, et Assarhaddon, renchérissant sur l'exemple de son père, fonde en Phénicie une ville qu'il nomme ville d'Assarhaddon (Prisme col. I,

à la déesse guerrière de Ninive, nommée la dame *Assat*, et à la déesse d'*Arbèles;* puis *Zarpanit*, la femme de Mérodach; *Nana* associée à Nébo, de même que *Tasmit*. Nous trouvons encore les déesses *Allat*, *Telit*, et puis *Tahvat*, l'abîme, qui est spécialement nommée la *Mère des dieux*. Hésychius cite aussi le nom de la *Junon* babylonienne, nommée *Ada*, mais aucune trace ne s'en trouve dans les inscriptions. Celles-ci nomment encore la déesse *Anunit*, associée à *Sin* (Lunus), mais elle ne paraît que dans les derniers textes babyloniens.

l. 30). Ce même roi a donc pu en faire autant pour une ville nouvelle, qu'il construisit lors de son expédition africaine, et qui a pu former, pour Sardanapale, une base d'opérations militaires. Nous savons d'ailleurs qu'il changea le nom de *Saïs* en celui de *Kar-bel-mate*.

La tablette α nous donne encore un nom géographique du plus haut intérêt, c'est le nom assyrien du Nil. Il s'appelle :

(*nahar*) *Ia* — *ru* ʼ *u*.

Nous n'avons pas besoin de prouver que ce fleuve ne peut être que le plus long fleuve du monde connu. Si la géographie nous laissait un choix quelconque, nous aurions pour notre identification les textes bibliques et hiéroglyphiques. Le nom hiéroglyphique est *aur*, d'où proviennent et le copte ιαρο ou ιαρω, et l'hébreu יאר ou יאור, et quelquefois au pluriel יארים, qui exprime partout le nom propre du fleuve du Nil[1]. La forme assyrienne *Iaru'u*, avec le signe de l'hiatus entre les deux *u*, cadre bien avec la forme copte. Le signe assyrien trouve son complément dans la forme perse, conservée par le texte de Suez sur lequel nous reviendrons, et qui est

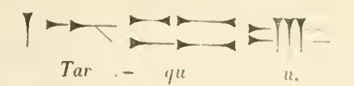

P i r ā v,

Pirâv ou *Pirâva*, c'est-à-dire cette même dénomination avec l'article égyptien *pi*; ce serait donc *Pi-aur* ou en copte *pi iarō*.

Voici maintenant les noms propres d'hommes.

[1] Les passages de Daniel (c. XII) où l'on pourrait voir dans le mot יאר un autre fleuve ne nous paraissent pas concluants.

Le nom qui domine tout dans ce récit est la grande figure de l'Éthiopien que les Assyriens nomment



La forme égyptienne la plus antique est (cartouche) *T h r k*, probablement prononcé *Tĕharqu*. La prononciation la plus voisine de celle qui appartient à l'ancien éthiopien est celle de Mégasthène, cité par Strabon (xv, p. 686) Τεάρκων. Ce passage est le seul témoignage qui nous reste de l'antiquité classique au sujet de ce monarque et de ses exploits en Afrique. Nabuchodonosor, le Chaldéen, y est également mentionné. Megasthène prétendait que, depuis Hercule et Bacchus, personne n'était jamais allé dans l'Inde avant Alexandre, et il dit :

Καίτοι Σέσωστριν μὲν τὸν Αἰγύπτιον καὶ Τεάρκωνα τὸν Αἰθίοπα ἕως Εὐρώπης προελθεῖν, Ναβοκοδρόσορον δὲ τὸν παρὰ Χαλδαίοις εὐδοκιμήσαντα Ἡρακλέους μᾶλλον, καὶ ἕως Στηλῶν ἐλάσαι· μέχρι μὲν δὴ δεῦρο καὶ Τεάρκωνα ἀφικέσθαι, ἐκεῖνον δὲ καὶ ἐκ τῆς Ἰβηρίας εἰς τὴν Θράκην καὶ τὸν Πόντον ἀγαγεῖν τὴν στρατιάν.

Et pourtant, selon lui, Sésostris l'Égyptien et Téarco l'Éthiopien vinrent jusqu'à l'Europe. Nabuchodonosor, tant glorifié chez les Chaldéens, plus qu'Hercule, pénétra jusqu'aux colonnes. Jusque-là, dit-il, parvint aussi Téarco ; mais l'autre conduisit son armée à travers l'Espagne jusqu'en Thrace et au Pont-Euxin.

Que le fait allégué par l'historien de l'Inde soit vrai ou faux, toujours témoigne-t-il de l'immense réputation que Tearco s'était acquise par ses expéditions lointaines ; ce furent peut-être ces expéditions qui permirent, à cause des absences pro-

longées qu'elles nécessitèrent, aux Égyptiens assujettis de relever la tête.

Il est surprenant que, malgré la grande gloire qui entoura le nom de Téarco, ce monarque soit complétement inconnu d'Hérodote et de Diodore de Sicile. Ces auteurs placent immédiatement Psammétique après les dodécarques, et ne connaissent que Sabacon en fait d'Éthiopiens ayant régné en Égypte. Nous savons bien que les rois égyptiens firent disparaître surtout le nom de Tirhaka; mais cette haine des Saïtes ne put empêcher les auteurs des stèles d'Apis de regarder, par contre, son règne comme le seul authentique, et de supprimer les trois premiers rois de la XXVIe dynastie saïte, Stéphinates, Néchepsos et Néchao.

Une certaine caste de prêtres a dû lui être hostile, et a voulu effacer son nom par le silence. Mais sa réputation eut le dessus; ainsi nous voyons le nom de Tirhaka ou Téarco réellement reparaître dans le récit du père de l'histoire, dépouillé, il est vrai, de ce grand caractère de conquérant. Hérodote, en discutant la question des sources du Nil, aujourd'hui d'une si grande actualité, rend compte, à ce sujet, d'un renseignement qui lui aurait été donné à Cyrène. Des hommes de cette colonie auraient fait un voyage au temple de Jupiter Ammon; c'est là qu'*Étéarchus,* le roi des Ammoniens, leur aurait, dans le courant de la conversation, parlé également de cette question (*καί κως ἐκ λόγων ἄλλων ἀπικέσθαι ἐς λέσχην περὶ τὸν* Νεῖλον). Il leur aurait parlé d'une troupe de Nasamons qui, à travers les montagnes, le Sahara, les contrées fertiles et les grands lacs situés au milieu de la Libye, seraient arrivés jusqu'à un grand fleuve qui, selon Étéarchus, approuvé par Hérodote, devrait être le Nil[1]. Le texte d'Hérodote ne dit pas très-claire-

[1] Le récit peut aussi faire penser qu'il s'agit du Niger.

ment si les Cyrénéens qui auraient fait ce voyage à l'Ammonium étaient ses contemporains ou non, et s'il tenait le renseignement de leur bouche même. Si cette dernière alternative est la vraie, le roi des Ammoniens, Étéarchus, n'a certes que le nom de commun avec Téarco l'Éthiopien; mais, si le récit de l'historien parle d'un fait antérieur, comme c'est également très-possible, je n'hésiterais pas à voir sous la forme grécisée la personne du grand conquérant.

La désignation de roi des Ammoniens ne serait pas absolument contraire à cette identification; quoique l'oasis de Jupiter Ammon formât un État théocratique, il est certain que les rois d'Égypte et d'Éthiopie y gouvernaient. Hérodote dit d'ailleurs expressément que les Ammoniens furent formés par des colonies provenant de ces deux pays, dont les langues s'étaient fondues dans une seule pour donner naissance à celle des habitants de l'oasis (II, XLII). Et, quand même le personnage mentionné par Hérodote ne serait pas identique au roi qui nous occupe, le nom Ἐτέαρχος n'en est pas moins, selon notre conviction, identique au Τεάρκων de Strabon et au *Tarqū* des Assyriens[1].

La forme biblique dans les deux passages, dont l'un d'ailleurs n'est que la copie de l'autre, des Rois (IV, XIX, 9), et d'Isaïe (XXXVII, 9), écrit le nom תרהקה; les Massorètes l'ont ponctué תִּרְהָקָה, *Tirhakah*. Nous croyons que cette forme n'est qu'une transposition au lieu de תהרקה; le changement doit être ancien, car les Septante le nomment Θαρακά, et la Vulgate *Tharaca*.

Les listes manéthoniennes donnent Τάρκος et Τάρακος; la première retrace la forme originale *Tĕharqu*, que les Assyriens contemporains exprimèrent par *Tarqū* tout court. Ceux-ci au-

[1] Le même nom Étéarchus se trouve appliqué à un vrai Grec (Hér. IV, CLIV).

raient certainement transcrit *Tiraqa,* si la forme hébraïque תרהקה avait exprimé la vraie forme du nom ; nous restituerons celle-ci en תְּהַרְקָה. Nous avons adopté pour notre exposé la forme de Strabon, Téarco.

Téarco régna au moins nominalement 26 ans sur l'Égypte, et les dernières années de son règne précèdent immédiatement, dans le comput des stèles d'Apis, la première de Psammétique. Or, puisque la mort de Téarco tomba entre la première et la seconde campagne de Sardanapale, cette dernière eut lieu vers 666 avant Jésus-Christ.

Quant au fils de Téarco, il a été connu par les textes cunéiformes; il se nomme :

Ur - da - ma - ni e,

אֻרְדַמַנֵא. M. de Rougé a supposé que ce nom était identique au Routamon des inscriptions de Napata, et M. Hincks, dans un article de la *Zeitschrift* de Lepsius, a également émis cette opinion. Il paraît qu'après la prise de Thèbes par les Assyriens, il ne descendit plus en Égypte. Ce pays, à partir de cette époque, appartint pendant 140 ans à la dynastie saïte, la dernière dynastie indigène qui, depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, ait pu se maintenir sur le trône d'Égypte.

Cette dynastie, la XXVI[e] de Manéthon, commence dans les stèles d'Apis avec Psammétique I[er]; Hérodote et Diodore défendent cette même opinion. Les listes de Manéthon néanmoins donnent trois règnes avant celui du vainqueur des Dodécarques, ceux de Stéphinatès, Néchepsos et Néchao. Ces règnes sont tout simplement supprimés par les stèles du Sérapéum, à moins qu'ils ne s'intercalent dans le règne de Téarco comme époques parallèles. Une seule rédaction des listes royales,

celle qui nous est transmise par Eusèbe, nomme encore avant la XXVIe dynastie l'Éthiopien Amméris, que l'on identifie à la reine Améniritis, épouse de Piankhi II.

Quoi qu'il en soit, le nom du troisième monarque de la lignée saïte figure ici dans le texte assyrien, il se nomme effectivement

Ni - ku u. ou *Nik - ku u,*

נכו. Il correspond à l'hiéroglyphique. Notre forme assyrienne est exactement celle de la Bible נכו, quoique le personnage des Livres des Rois et de Jérémie soit le petit-fils de celui qui nous occupe. Les formes grecques sont Νεχαώ et Νεκώς; cette dernière est celle d'Hérodote.

Le père de l'histoire ne mentionne pas seulement Nécho II, le vainqueur de Mégiddo et le vaincu de Circésium, mais même le Nécho Ier de Manéthon et de Sardanapale, car il nomme Psammétique fils de Néco (II, CLII). Il ajoute que Néco avait été tué par l'Éthiopien Sabaco, et que Psammétique s'était soustrait à la mort par sa fuite en Syrie. Il y a certainement une erreur de nom dans le texte d'Hérodote, car le vrai Sabaco était mort depuis cinquante ans lors de l'avénement de Psammétique; et, puisque celui-ci régna cinquante-quatre ans, il aurait dû y avoir l'intervalle d'un siècle au moins entre sa fuite et sa mort. Quand même on voudrait reconnaître dans le Sabaco d'Hérodote le Sébétek des inscriptions hiéroglyphiques, il faudrait toujours admettre au moins trente-cinq ans entre ces deux faits, c'est-à-dire quatre-vingt-dix ans au moins entre les deux points extrêmes de la carrière de Psammétique.

Le roi éthiopien cité par l'historien d'Halicarnasse ne peut être que Téarco, et, au lieu de Σαβακών, Hérodote aurait dû

écrire Τεαρκών. Mais les prêtres égyptiens, à qui l'auteur grec devait ses renseignements, tenaient à effacer de la mémoire des hommes le nom de ce grand conquérant qui, comme nous l'avons vu, a été mentionné par Hérodote, seulement d'une tout autre manière.

Quant au meurtre de Nécho Ier par Téarco, rien ne semble plus simple; il a pu être tué par l'Éthiopien après la première campagne, dont malheureusement le récit n'est pas achevé dans les fragments; peut-être même Sardanapale rendait-il compte lui-même de cet acte de vindicte. Nécho ayant été roi de Memphis et de Saïs, il a pu, dans l'esprit d'Hérodote, être l'un des fondateurs de la prétendue dodécarchie, instituée, selon son récit, après la mort du prêtre de Vulcain Séthon, et devant être divisée tout naturellement en douze régences héréditaires. Or Psammétique est appelé par Hérodote (II, CLI) *ὁ ἔσχατος ἐστεώς αὐτῶν*, celui d'entre eux qui tenait le dernier rang. Ce n'est certes pas son rang de roi de Memphis et de Saïs qui pouvait le reléguer au-dessous de ses collègues, mais bien la date de son accession au gouvernement de sa province. Après la mort de son père, dit Hérodote, les hommes du nome de Saïs l'avaient rappelé, et il dut, après le sacrifice dont parle l'historien, fuir pour la seconde fois dans les marais de l'extrême Delta. Tous ces faits, envisagés par une saine critique, se groupent trèsbien ensemble, et expliquent comment Psammétique réussit à réunir sous son sceptre toutes ces provinces, dont son père avait eu l'hégémonie.

Mais ce qui est le plus important, nous le répétons, c'est de retrouver, dans les inscriptions cunéiformes, le roi Nécho, gouvernant les villes de Memphis et de Saïs, comme contemporain de Téarco, tandis que les textes égyptiens chronologiques ne comptent pas son règne. En contradiction avec les

listes de Manéthon, ils sont contredits sur ce point par les textes assyriens[1].

Après le roi de Memphis et de Saïs nous trouvons celui de Tanis, qui est nommé

[cuneiform]
Sar – lu – kak – ri,

שרלכבר, qui est un nom phénicien. Il se voit dans l'inscription de Sennachérib comme attribué à un roi d'Ascalon, déposé par Sidkā et réintégré par le roi assyrien[2]. La seconde lettre du nom [cuneiform], dont la valeur ordinaire est *lu*, a également celle de *tib*, et c'est à cause de cette possibilité que j'avais transcrit le nom par *Sartibkakri*, שרטבכבר « roi bon du pays, » et en effet la racine טב se retrouve dans des mots phénico-araméens, tel que celui du père de Benhadad, טברמון. Mais il se pourrait que le nom fût plus simple, et que la substitution secondaire et assez rare de la valeur de *tib* à celle de *lu*, ne fût pas même nécessaire. En effet, nous trouvons dans ce même texte de Sardanapale un roi d'Aradus (*Aruad*) qui s'appelle *Iakinlū*, et ici la rare substitution mentionnée n'est pas admissible, car le [cuneiform] est plusieurs fois suivi de [cuneiform] ou [cuneiform] *u*; le nom est donc יָכִן־לוֹ. Le nom royal, qui n'est pas assyrien, mais phénicien, peut être שרלוכבר « illi orbis, » ou peut-être simplement שרלכבר « rex orbis, » la voyelle brève *u* remplaçant, comme attirée par le *l*, le *cheva mobile*.

En tous les cas, nous avons un roi de Tanis qui porte, sans

[1] On se rappellera la légende des casques d'airain. L'oracle avait dit que celui qui, parmi ces douze princes, ferait ses libations dans un casque serait roi. A une cérémonie il n'y avait que onze vases sacrés, pour les douze rois, et Psammetique, qui n'en avait pas, prit sans intention son casque.

[2] Voir *Sargonides*, p. 44. Une autre forme du nom est *Sar-luduri*.

contredit, un nom sémitique retrouvé en Phénicie, et voilà le point essentiel que nous voulions faire ressortir de notre argumentation.

Le roi de *Natḫū* (Natho d'Hérodote) est nommé

Pi — sa an — ḫu — ru,

פשנחר, un nom sûrement égyptien.

Le prince de *Pi-sept* ou *Sept,* s'appelle

Pa ak — ru — ru,

פגרר; encore ce nom égyptien n'est-il pas sans équivalent dans les auteurs grecs. Strabon nomme, dans le voisinage d'Arsinoé, d'Héroopolis et de Cléopatris, c'est-à-dire dans le pays du moderne Suez, au fond du golfe Arabique (*ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου*), la ville, et l'appelle *Phagroriopolis* (Φαγρωριόπολις). Or le nom de Phagror ne peut être rendu autrement que par les lettres anariennes ci-dessus figurées, et la composition grecque indique clairement qu'il s'agit d'un personnage dont la ville portait le nom, et dont le fondateur fut, sinon le roi de Sept lui-même, du moins son homonyme.

Athribis était gouvernée alors par le nommé

Pu — uk — ku — na an — ni ' pi,

פכננהף, serait-ce un nom voisin de Bocchoris?

Puis vient le nom du prince de Hanès :

Na ḫ — k e,

נחכי. Malheureusement les noms de villes qui suivent sont mutilés, mais les noms des rois sont conservés; ainsi nous voyons dans la ville de Za... (*Zar,* selon M. de Rougé) le nom connu

Pu - ṭu - pas - ti,

פטבשה, le nom grec Πετουϐάσῖης, l'homme de Pasht, connu également comme premier roi de la XXIII[e] dynastie. Le nom s'écrit.

Le roi de *Nathū* s'appelle

U na - mu - nu,

אן־אמן, un nom égyptien dans lequel nous reconnaissons le nom d'Ammon.

Le nom suivant est également reconnaissable; c'est

Ḥar - śi - e - su,

חר־סי־אשו, dans lequel M. de Rougé reconnaît le nom égyptien Har-si-esi, « Horus, fils d'Isis. » Dans les papyrus grecs provenant d'Égypte, on lit le nom d'Ἀρσίησις.

Le roi de Mendès s'appelle

Pu - ai - ku.

Le nom de la ville suivante est mutilé, on n'y reconnaît que la première lettre *bu:* nous l'avons complété à cause du nom du roi

Śu - śi - in - ḳu.

ססנק, si connu par les monarques de la XXIIe dynastie, le Sésonchis de Manéthon et le שושק ou שישק de la Bible. Le nom est connu dans les hiéroglyphes comme étant écrit

Le nom suivant est

Tab — na ah — ti,

תבנחת; c'est évidemment l'égyptien *Tafnekht*, le Τνέφακτος de Diodore de Sicile.

Le nom suivant est estropié :

. . . . *na an — du* (?)

Celui qu'on lit par

Ip — ti — ḥar — di e — su

contient peut-être la fin du nom d'Isis.

Les derniers noms de la liste sont bien conservés; le roi de la ville de Sébétek s'appelle

Na ḥ — [ti] — ru — ś en — śi — ni,

נחתרסנס, *Nachterousensin*, peut-être avec le même élément final que le nom de Psusennès.

Pu — kur — ni — ni ip,

פכרננף, semble être à peu près le même nom que les Assyriens entendirent prononcer *Pukkunannihpi*, et sir Henri Rawlinson le regarde comme identique au précédent; il peut y

avoir eu seulement une différence provinciale. Ce roi-ci est roi de Pachnout, probablement dans l'Heptanomide, tandis que l'autre régnait sur Athribis dans le Delta.

Le nom du roi de Siyout,

Ṣi - ḫa a,

צחא, a été assimilé par M. de Rougé à Tachos ou Téos, également nom d'un roi de la XXXe dynastie (360-358). Le צ sémitique a été souvent rendu, chez les Grecs, par *T*.

Le roi de Chemmis s'appelle

La - me n - tav,

nom dans lequel le même savant reconnaît les mots égyptiens *Ra-mentu*, avec le même changement que nous avons indiqué tout à l'heure.

Quant au roi de Tinis, il s'appelle

Is - pi - ma - a - ṭu,

אשפמאט, et nous avons cru y reconnaître le nom de Stéphinatès, que Manéthon cite comme chef de la dynastie saïte. M. de Rougé préfère l'assimiler au Psammouthis des Grecs.

Le Thébain clôt la liste, il est nommé

Ma an - ti - me - an - ḫ e,

מנתמאנחי, que M. de Rougé compare à l'égyptien *Mantu em anχ*, « Mantou dans la vie. »

Tels sont les noms propres que nous fournit ce curieux document.

Il ne nous reste, après cette énumération des noms, qu'à rendre un juste hommage à l'exactitude des rédacteurs assyriens qui ont transcrit ces noms avec le soin le plus intelligent possible, et aussi fidèlement que l'admettait le caractère particulier du syllabaire anarien. Si nous étions aussi sûrs de la prononciation des habitants de Ninive vers l'époque de Sardanapale, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle avant l'ère chrétienne, que nous le sommes de la valeur philologique des articulations, et de la position que ces dernières occupent dans la grammaire comparée des langues sémitiques, nous arriverions à nous faire une idée assez juste de la prononciation des noms égyptiens.

Le ע sémitique, quand il se trouve dans les noms d'Égypte, est toujours exprimé; également les gutturales ק et כ sont distinguées avec une exactitude scrupuleuse. Ainsi le nom de Sésonch, qui, dans les textes de la Bible, s'écrit avec la première de ces articulations, est rendu, dans la transcription assyrienne, par le même caractère, *Śuśinqu;* de même le nom de Téarco, dont la forme biblique a conservé le ק, dans תרהקה, se trouve toujours rendu par *Tarqū*. Par contre, quand l'hébreu nous représente un כ, comme dans נכו et כוש, nous pouvons toujours nous attendre à rencontrer également cette gutturale plus douce dans les noms assyriens.

Les sifflantes sont également distinguées; les noms de Tanis et de Tachos s'écrivent avec un צ, ainsi qu'on devait le supposer. Le ש copte est toujours rendu par le ס assyrien, et le ס copte par le ש; mais nous observons cette même transcription pour les noms hébraïques, et il y a longtemps que nous avons émis l'opinion qu'à Ninive on prononçait le ס *ś*, et le ש *s*. Dans

un travail spécial, encore manuscrit, nous nous sommes étendu sur la question très-difficile et délicate de la prononciation de la langue assyrienne par les Assyriens; nous l'avions composé avant d'avoir pris connaissance de ces noms égyptiens, mais cet accroissement de notre savoir n'a fait que nous confirmer dans les idées antérieurement émises.

Les Arabes ont la même particularité, le ס devient dans leur bouche *š*, le ש *s*. Nous devons donc admettre la même substitution mutuelle à Ninive, dans la supposition, très-admissible du reste, que ni les Juifs ni les Coptes n'ont changé leur prononciation, et que nous prononçons ces articulations exactement comme on le faisait à Jérusalem, à l'époque du premier temple. Pour éclaircir notre pensée par un exemple, nous dirons que, dans notre idée, on articulait déjà, dans ces temps, comme aujourd'hui, *Mōšē* et *Sinaï*, et non pas *Mōsē* et *Šinaï*. Il y eut, d'ailleurs, dès une époque reculée, celle des Juges, des variations provinciales, ce que nous prouve l'histoire du mot *Šibōleth*, car on reconnaissait les Éphraïmites à leur prononciation de *Sibōleth* (*Juges*, XII, 6).

Ainsi les noms égyptiens *Šešonχ*, *Harši-esi*, *Šaï*, sont écrits par un ס, tandis que *Hénès*, *Siyout*, le sont par un ש, contrairement à l'orthographe biblique. On pourrait même, je crois, restituer les noms égyptiens d'après ce principe.

La distinction entre les dentales est également conservée avec une exactitude remarquable; comme les Grecs écrivaient Μένδης, les Assyriens ont transcrit par un *d*, *Bindid*, et, si les Hébreux transcrivent פוטיפרע, les Assyriens nous fournissent פטבשת, *Pétoubastès*, contenant également un ט.

Deux fois le *t* suivi d'un *ḥ* est rendu, dans la transcription d'Hérodote par ϑ, que les Romains croyaient devoir rendre par *th*, dans le nom de *Hatḥribi*, Ἀθρίϐις, et *Natḥū*, Ναθῶ.

Le *ḥ* n'avait pas, à ce qu'il paraît, une prononciation bien forte dans la bouche des Assyriens, et ne ressemblait pas plus au ح arabe qu'à l'autre lettre faucale, le خ. Il rend néanmoins le ϧ copte dans les mots de *Naχ* et de *anχ*.

Voilà ce que nous croyons devoir ajouter avant de nous occuper des conséquences historiques découlant de notre texte.

L'inscription du baril de Sardanapale VI nous donne, pour la première fois, une idée précise de l'état de l'Égypte vers 665, c'est-à-dire à l'époque des troubles qui précédèrent l'établissement définitif de la dynastie saïte. En ce sens, elle confirme pleinement ce qu'Hérodote et Diodore de Sicile nous disent sur le morcellement du pays du Nil en plusieurs petits États indépendants, liés seulement par des traités contre l'Éthiopien et la puissance ninivite. Nous retrouvons même les craintes exprimées par les chefs égyptiens dans un passage d'Hérodote (II, CXLVII) où il parle de leur engagement mutuel de ne pas s'agrandir l'un aux dépens de l'autre. Mais le document assyrien nous transmet la véritable raison de cette alliance, la peur que leur inspirait Téarco, à qui personne d'entre eux, s'il était réduit à ses propres forces, n'était capable de résister. Il exprime d'autre part la conviction que l'Éthiopien n'abandonnerait jamais ses prétentions de suzeraineté sur l'Égypte entière. Et ce fut également la véritable situation telle que la chronologie des stèles d'Apis nous la révèle; car même à Memphis, au siége de la régence du plus puissant d'entre eux, Nécho, les prêtres du Sérapéum célèbrent la naissance d'un Apis dans la vingt-sixième, c'est-à-dire dans la dernière année de Téarco. Il est un fait, et les égyptologues, en admettant la suppression du nom de Nécho dans la chronologie, ne l'ont peut-être pas assez pris en considération : c'est que la mort de Nécho a dû être suivie d'une nouvelle prise de possession par le

roi de Napata, de sorte que, dans la vingt-sixième année de son règne égyptien, Téarco a dû régner à Memphis, sans que pour cela les Égyptiens eussent pensé à supprimer le règne de Nécho, terminé quelque temps auparavant. Mais cet interrègne de Nécho n'a pu interrompre les années de l'Éthiopien, dont la vingt-sixième année est attestée par des pylônes à Thèbes même.

La première année de Téarco selon les stèles d'Apis, c'est-à-dire 693, a dû coïncider avec la prise de Memphis par le conquérant de Méroé, et c'est seulement alors qu'il put prendre le titre de roi de la haute et de la basse Égypte. Lors de l'expédition de Sennachérib, il n'était encore que roi d'Éthiopie; en effet, les livres des Rois ne le connaissent que comme מלך כוש, tandis que, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, Sévé y figure comme roi de l'Égypte, conquise par Sabaco, lors du règne de Salmanassar.

Téarco s'était retiré du cours inférieur du Nil vers les dernières années d'Assarhaddon, qui avait manifestement embrassé la cause d'un nombre très-grand de rois faibles contre le seul qui fût fort. Mais la mort du monarque assyrien, sur laquelle nous manquons encore de données positives, engagea l'Éthiopien à reparaître. Sardanapale, en montant sur le trône, apprit cette nouvelle; il apprit les mesures sévères, inhumaines même, auquelles les hommes de son parti avaient été exposés en Égypte. Il envoya toutes ses forces contre le seul roi qui fût capable de combattre sérieusement contre lui. Aussi Téarco n'évita-t-il pas le choc des deux armées : il combattit et succomba. Mais il ne doit pas avoir été réduit à l'impuissance. Les Assyriens marchent, et pour la première fois ils atteignent Thèbes qu'ils saccagent. Que devient Téarco? on ne le sait. Toutefois les rois de l'Égypte inférieure ne tenaient

pas encore pour Sardanapale, et celui-ci doit de nouveau soumettre Nécho qui, néanmoins, n'a dû être animé que du désir de se rendre indépendant à la fois des deux rois puissants qui menaçaient l'indépendance de l'Égypte. Après la victoire remportée sur Nécho, Sardanapale inaugure un ordre nouveau dans le pays du Nil, il lève des impôts, et laisse des gouverneurs et des garnisons assyriennes dans les différentes villes d'Égypte. C'est ainsi que le firent plus tard les Perses, qui, selon Hérodote (II, xxx), entretenaient des postes militaires à Daphné au nord-est, et à Éléphantine au midi.

Mais à peine le roi ninivite est-il retourné dans sa capitale, que se réveille dans l'esprit des chefs d'Égypte la crainte de Téarco; peut-être aimaient-ils encore mieux dépendre de l'Éthiopien, qui adorait les mêmes dieux et qui suivait leur propre culte, que d'être asservis par le Ninivite, qui leur avait violemment imposé la religion chaldéenne. Aussi se liguèrent-ils de nouveau entre eux et avec Téarco, en lui garantissant sa suprématie et en lui demandant le maintien de leur puissance morcelée. Cette proposition semble avoir été acceptée par le roi d'Éthiopie, quoique le texte ne le dise pas. Mais la démarche même des Ninivites le prouve. Les autorités assyriennes eurent connaissance des complots qui se tramaient contre eux; ils surent que les garnisons asiatiques étaient embauchées en faveur des Égyptiens, et ils eurent l'adresse d'intercepter à la fois les lettres des complices de Nécho et leurs messagers, qui leur rendirent compte des projets des Égyptiens.

Faisant déjà dans leur politique ce que firent plus tard les Romains, les Assyriens confirmaient souvent les princes soumis dans leur siége, mais en leur associant des fonctionnaires ninivites, qui devaient surtout surveiller le payement des impôts. Si les rois ainsi réduits se contentaient de leur situation

amoindrie, les vainqueurs ne les inquiétaient plus, ils se contentaient de percevoir les contributions toujours croissantes; mais, si, comme il arrivait assez fréquemment, les princes soumis croyaient, dans une circonstance donnée, pouvoir se soustraire au joug qui leur pesait, les Assyriens revenaient en force, et déposaient définitivement l'incorrigible rebelle qui généralement expiait sa faiblesse par une mort cruelle. Le pays alors était réduit en province assyrienne, annexé à l'empire, et les habitants, selon l'expression des textes, « traités comme des « Assyriens. »

Nous ne savons pas ce que firent les Assyriens dans le cas qui nous occupe, et s'ils se sentirent assez forts pour soumettre à ce même régime le pays lointain des Pharaons; cela ne nous paraît guère probable. Nous avons seulement connaissance de la prise et du sac de Saïs et de Mendès, qui suivit de très-près l'enchaînement des rois coupables.

En tout cas, les Assyriens ne cessèrent sans doute pas leur œuvre de vindicte sans avoir remplacé par d'autres rois ceux qui leur avaient désobéi, quoique Téarco semble, vers ses derniers jours, avoir regagné ce qu'il avait momentanément perdu. Il mourut, et son fils Ourdamané reprit l'idée de son père, mais ne fut pas récompensé par le même succès. Il reconquit toute l'Égypte jusqu'à Memphis au moins, et établit sa capitale à Thèbes. C'est alors que Sardanapale résolut d'entreprendre de nouveau une campagne contre l'Égypte, et, dans l'un des documents, il dit expressément avoir pénétré jusqu'à la capitale de la haute Égypte. Il pilla la cité; il ne dit pas qu'il la détruisit de fond en comble, mais avec un butin immense il s'achemina vers Ninive.

Le fils de Téarco s'était enfui vers la ville de *Kipkip*, pro-

bablement située en Éthiopie; il ne paraît pas qu'il ait repris jamais le chemin du Nord.

De même, Sardanapale ne revit plus l'Égypte; car la puissance de cette antique contrée devait s'affirmer encore une fois par les qualités guerrières et administratives des princes saïtes, tandis que les forces de Ninive étaient confinées dans l'Asie même, absorbées qu'elles étaient par la naissante puissance des Mèdes d'une part, et, d'autre part, par les tentatives de Babylone, qui allait bientôt parvenir au but de ses prétentions séculaires.

Pour nous, la prise de la ville de Thèbes par Sardanapale VI, roi d'Assyrie, est un des faits les plus curieux parmi ceux qui résultent de l'épigraphie assyrienne. Il explique pour la première fois un fait biblique, qui jusqu'aujourd'hui était resté une énigme. Nous voulons parler de la prise de Thèbes que mentionne le prophète Nahum et que nous avons citée plus haut.

« Ninive, dit le poëte juif, es-tu meilleure que Thèbes en-« tourée des eaux, située des deux côtés d'un fleuve? Et pour-« tant l'Égypte était puissante, et l'Éthiopie était d'une force « infinie. Mais tu avais à ta solde les Libyens et les Arabes, et « elle est tombée, elle a été saccagée, elle a dû voir ses enfants « écrasés et ses nobles réduits à l'esclavage.

« Mais, ajoute Nahum, Ninive aura un sort encore plus ter-« rible, elle ne sera pas seulement dépouillée de ses habitants « et amoindrie dans ses richesses, comme Thèbes; elle sera « détruite et on ne saura plus dire où elle était (III, 17).

ולא נודע מקומו אים

Or le grand fait historique qui devait être vivant dans le

souvenir de tous les contemporains de Nahum n'est autre que la double prise de Thèbes par Sardanapale VI.

On peut voir que la description du prophète est d'accord, même dans ses côtés négatifs, avec celle que nous donnent les deux textes du monarque ninivite.

Thèbes est prise, saccagée, mais elle n'est pas détruite, elle reste debout. Mais, si, malgré son éloignement, elle est occupée par Sardanapale, l'Assyrien doit sa victoire surtout aux Libyens et aux Arabes. Le fragment β parle de l'expédition du roi ninivite contre les tribus de l'Occident, de manière à ne laisser aucun doute sur l'alliance à laquelle le texte de Nahum fait allusion, de l'Assyrie avec la Libye et même avec la ville qui un jour devait jouer un rôle si considérable, Carthage.

Depuis longtemps on a soupçonné que le verset de Nahum se rapportait à un exploit de la naissante puissance de Carthage. M. Movers, dans son savant livre sur les Phéniciens, a cru devoir regarder le fait qui nous occupe comme exclusivement applicable aux successeurs de Didon. Cette assertion se fonde surtout sur un passage très-connu d'Ammien Marcellin, au livre XVII de son histoire. Il est incontestable qu'à cette époque déjà, deux siècles à peine après sa fondation, Carthage avait porté au loin le renom de sa gloire.

Il ne paraît pas que, dans les fragments conservés des textes cunéiformes, le nom de la grande cité punique doive être cherché. Ce ne pourrait être celui de *Karbanit,* ni celui de *Karbat*, qui paraît avec le nom de *Halēka.* Nous ne pouvons donc pas trouver un pendant du perse *Karkā*[1], dont nous avons reven-

[1] Ce nom de *Karkā* est cité dans l'inscription funéraire de Darius Ier, fils d'Hystaspe, après Cush, Put et les Maxyens. Le nom de *Karkā* n'est pas éloigné de la dénomination originale de Carthage, qui, il faut le dire, est encore inconnue. La forme généralement acceptée est קרתחדשה, « ville neuve, » et prononcée

diqué l'identité avec Carthage, il y a bientôt vingt ans, identité que nous maintenons complétement.

Malgré l'exiguïté de nos données assyriennes, nous ne devons pas désespérer de retrouver le nom assyrien de Carthage, dont l'alliance avec les Assyriens est indiquée par le verset de Nahum :

« L'Éthiopie était puissante et l'Égypte sans succès, car Phut « et les Libyens étaient là pour te secourir[1]. »

Kartχadast. Une altération araméisante a pu en faire קרתחדת, prononcé alors *Kartχadat* ou *Kartχadaθ*. En effet Servius nous dit que le nom punique était *Karthada.* Le nom de « Ville neuve » opposé à la ville « antique » עתיקא, *atīqa*, plus tard Ἰτύκη et *Utica*, n'était pas facile à prononcer, même pour les indigènes. Il n'y a donc pas à s'etonner si les Grecs le changèrent en Καρχηδὼν et les Romains en *Carthago*. Ce nom a même dû être altéré dans la bouche du peuple. Ainsi nous voyons que la prononciation anglaise de *London* a enfanté les prononciations étrangères de *Londra* et de *Londres*, tandis que véritablement aucun *r* ne se trouve dans le nom anglais. Une altération analogue a pu exister pour le nom de Carthage. Dans le *Pœnulus* de Plaute (acte V, sc. II) Hannon se dit fils de Muthumbal, Carthaginois. Les éditions portent :

Hanno, Muthumballe be chacdraenech,

ce qui est vraisemblablement :

Hanno, Muthumbal abi, Carthada[th]i anech.

Hanno, Muthumbal pater meus, Carthaginiensis ego.

חנא מתמבעל אבי קרתחדתי אנך

[1] Je sais fort bien que telle n'est pas l'explication ordinaire que l'on donne de ce passage. On traduit comme s'il y avait בְּעֶזְרָתָה « in auxilio suo, » et non pas בעזרתך « in auxilio tuo. » Mais nous devons respecter le texte tel qu'il est; si l'autre leçon avait été la leçon primitive, la Massorah ne l'aurait certes pas changée. La Vulgate et la traduction chaldaïque ont lu comme celle-ci. Les Septante traduisent ἐν φυγῇ αὐτῆς, mais tout le texte est corrompu, témoin le nom Phut, Φυτ, dont le texte actuel a fait φυγή, la fuite. Le changement de ΦΥΤ en ΦΥΓ n'a pu s'introduire qu'après la rédaction de la version, par la faute de copistes ignorants. Voici le verset :

כוש עצמה ומצרים ואין קצה פוט ולובים היו בעזרתך

Car certes la seconde personne s'applique à Ninive, et indique la présence d'auxiliaires africains. Quant au commencement du verset כוש עצמה ומצרים ואין קצה, je n'insiste pas sur la première irrégularité du mot עצמה qu'on traduit par : « l'Éthiopie était *sa force* et l'Égypte, » il faudrait, comme deux fois dans le verset précédent, un *mappik* dans le ה. Le Targum l'a pourtant traduit comme cela, par סומכתה. Mais la difficulté réelle est dans les deux mots ואין קצה; « et non est finis, » traduit la Vulgate, ce que le chaldaïque rend également par ולית סוף. On a voulu expliquer ces mots par « et sa puissance « était sans fin. » Cela est un contre-sens, car la puissance de Thèbes avait réellement eu une fin, d'après le prophète même. Le

Il s'agit donc d'une lutte entre Ninive et Thèbes, dans laquelle les Africains prirent le parti des Assyriens. Mais, dans aucune autre partie de l'histoire égyptienne ou assyrienne, il n'y a une époque quelconque où une collision entre l'Égypte et l'Assyrie ait eu lieu. Nahum parle donc des événements de l'année 665 avant Jésus-Christ.

Le concours de Carthage pourtant se prouve par cet autre témoignage antique, d'une époque bien postérieure, il est vrai, mais provenant d'une source dont on ne saurait suspecter ni la bonne foi ni l'autorité. Ammien Marcellin dit que les Carthaginois ont détruit Thèbes, et on a appliqué à cette destruction le verset de Nahum. Or, si la donnée de l'historien romain a une valeur, et nous ne doutons pas qu'elle n'ait sa raison d'être, toutes les données connues, ainsi que le texte d'Ammien même, s'opposent à ce qu'on admette que ce fait d'armes ait eu lieu après l'avénement de la XXVI[e] dynastie. Car, après cette époque, l'histoire d'Égypte, ainsi que celle de Carthage, commence à sortir des ténèbres dans lesquelles le manque de témoignages authentiques la maintient encore. Mais ce n'est pas longtemps avant le milieu du VIII[e] siècle que pareil événement peut se placer, car alors la puissance de la ville de Didon était à son berceau, et avait encore à lutter contre ses voisins les plus proches. D'ailleurs, dans la forme énoncée, elle ne saurait être très-probable. Il nous semble donc admissible que cette donnée de l'historien romain s'explique par la présence de nombreux auxiliaires puniques dans l'armée assyrienne, attestée par le verset de Nahum. Les sources orientales

sens est, selon-nous, « sans succès. » Toute autre interprétation forcera le texte hébraïque; on ne saurait dire qu'il y ait un changement subit de personne : qu'au verset 9 la seconde s'applique à Ninive, la troisième à Thèbes; qu'au verset 10 la seconde et la troisième s'appliquent toutes les deux à Thèbes, dont le verset 11 parlerait de nouveau à la troisième. Cela n'est pas admissible.

variées dont Ammien Marcellin disposait, comme d'ailleurs beaucoup de passages de son histoire le démontrent, ont pu altérer la véracité du récit en ce sens, qu'elles attribuaient une victoire à des armées libyennes, sans tenir compte des circonstances particulières qui devaient modifier quelque peu les titres de gloire des Africains.

Mais cette campagne dut être la dernière que Ninive fit contre l'Égypte. Sardanapale lui-même soutint, pendant dix ans encore, une guerre contre l'Élymaïde et les populations mèdes, ainsi que contre les Babyloniens, qu'il ne dompta jamais complétement. Son fils Assouridililan, nommé généralement Chiniladan, saisit encore le sceptre de la cité chaldéenne, il combattit victorieusement contre les Mèdes et fit perdre au roi Phraortès à la fois la bataille et la vie. C'était en vain que Sardanapale avait cherché dans le roi de Lydie, Gygès, un appui que la puissance naissante de cette dynastie et des intérêts égaux contre leurs voisins communs semblaient lui promettre. Babylone et Ecbatane commencèrent, par des efforts combinés, à détruire l'ascendant de Ninive. Et, quand l'empire des Assyriens s'écroula sous le dernier Sargonide, Sardanapale VII, les conditions politiques de l'Orient étaient changées du tout au tout; car l'Égypte, se souvenant des anciennes gloires de Sésostris, avait pris les armes elle-même contre l'Asie, et se préparait à soumettre, comme huit siècles auparavant, les pays de l'Euphrate et du Tigre. Nécho II ressuscitant ces souvenirs, envahit l'Asie, défit les Juifs et pénétra jusqu'à l'Euphrate sur le territoire même de Babylone. Moins heureux que devait l'être plus tard le calife Omar, qui prit presque la même marche, il fut arrêté par Nabuchodonosor, qui le défit à Circésium et mit pour longtemps fin aux incursions de l'Égypte en Mésopotamie.

La campagne de Nécho contre Babylone fut le dernier grand exploit que l'histoire puisse mettre sur le compte de l'Égypte. Cet fut en vain qu'Apriès, son petit-fils, attaqua les Phéniciens avec succès, et que l'usurpateur Amasis maintint d'une main ferme l'indépendante action du pays des Pharaons. La prise même de Babylone par les Perses et l'anéantissement de la puissance des Sémites jusqu'à l'époque de l'islamisme, furent le prélude de la soumission de la contrée africaine au sceptre des Perses. Déjà le fondateur de cette grande puissance avait résolu la soumission de l'Égypte que, bientôt après sa mort, son fils Cambyse accomplit.

Par la conquête des Perses, les relations de l'Assyrie et de l'Égypte cessent politiquement, car, pour la première fois, ces deux pays furent réunis sous le même sceptre. Il est vrai que les rois de Perse restèrent rois de Babylone en Chaldée, et rois d'Égypte à Memphis; et quant aux religions, mœurs, coutumes, littératures, les peuples n'avaient fait que changer de maîtres. C'est à cette réunion personnelle des couronnes de Perse, d'Assyrie et d'Égypte, que notre époque doit en partie le déchiffrement de tant d'écritures antiques et la confirmation de ses résultats. Notre tâche serait donc complétement finie ici, si cette domination des Aryens ne nous avait pas fourni des documents qui témoignent du soin que les rois d'Assyrie et de Perse prirent à la prospérité de l'Égypte même. Ainsi le grand administrateur de l'empire des Achéménides, Darius Ier, nous a laissé des documents en quatre langues, dans lesquels il raconte ses tentatives pour accomplir une œuvre qu'il n'a été donné qu'à nos jours de mener à bonne fin : je veux parler du percement de l'isthme de Suez et des efforts pour unir par un canal la Méditerranée et la mer Rouge.

Ce n'est que dans ces derniers jours que le zèle infatigable

de M. Mariette nous a mis à même de connaître ces textes que, depuis près d'un siècle, les voyageurs avaient déjà signalés. Les monuments sont des stèles qui, d'un côté, contenaient les trois langues des textes trilingues : le perse, le médo-scythique, l'assyrien ; l'autre côté était occupé par les hiéroglyphes égyptiens, et ce texte hiéroglyphique a été, comme nous pouvons déjà en juger par les fragments, beaucoup plus étendu que ceux qui devaient se partager à eux trois l'autre côté de la stèle. Le texte égyptien est plus développé que l'inscription perse et les traductions conservées sur les mêmes monuments; mais on connaît, par d'autres textes trouvés en Asie, les documents originaux cunéiformes équivalents à l'inscription égyptienne.

Le côté cunéiforme contenait en haut deux figures d'homme tenant la main sur trois cartouches, tous les trois remplis de caractères cunéiformes; c'est apparemment une concession aux usages égyptiens. Dans l'espace que laissait la pierre à droite et à gauche, on lisait à droite en perse, et à gauche en médo-scythique et en assyrien (le texte assyrien étant au-dessous de l'autre), la légende suivante :

« Darius, grand roi, roi des rois, roi des pays, roi de cette « vaste terre, fils d'Hystaspe, Achéménide. »

Le texte médo-scythique et le texte assyrien prennent le même espace que le texte perse à lui seul, comme c'est généralement le cas. Mais presque rien ne reste de ces deux légendes, sauf la première ligne du texte médique ; quant à l'assyrien, le temps n'a épargné que les traces des lettres *itu*, fin de *rabitu*, « grande, » et le dernier signe du mot Achéménide. Et ces débris ont leur grande importance, attendu qu'ils prouvent dès aujourd'hui l'existence d'un texte assyrien dont rien, d'autre part, ne nous révélait l'existence.

Au-dessous de cette légende se développe, sur toute la lar-

geur de la stèle, un texte perse en douze lignes, en partie conservé, en partie très-facile à restituer, mais dont une autre portion n'a pas cédé à des recherches très-longues et très-laborieuses. Ce texte perse se trouve au-dessous de lignes remplies de caractères médo-scythiques, très-peu lisibles et très-frustes. Au-dessous de ce texte, immédiatement sur le sol, se trouvait la traduction sémitique; elle a été détruite, dit-on, par les ouvriers de l'isthme de Suez.

Voici le texte tel que nous avons pu le restituer :

[Baga. va]zarka. Auramazdâ. h[ya. a]vam. âçm[âna]m. adâ. hya. imâm. ba[2]mim.
Deus magnus Oromazes qui istud cœlum creavit, qui illam terram

adâ. [hya. mart]iyam. adâ. hya. [siyâ]tim. adâ. martiyahy[3]â. hya. Dârayavam. KHS[1]yam. akun[aus. hya. Dâ]rayavahus. KHSahyâ. khsathra[4]m. frâbara,
creavit, qui hominem creavit, qui voluntatem dedit homini, qui Darium regem instituit, qui Dario regi imperium tradidit,

tya. vazarkam. tya.......... Adam. Dârayavus. [5]KHS. KHSyânâm. KHS.
id magnum id.......... Ego Darius, rex regum, rex

[da]hyunâm. [paruvazanânâm. KHS. ah]yây[6]â. bumiyâ. vazarkâyâ. d[û]raiy.
terrarum, multilinguium, rex istius terræ magnæ, longinquo,

âpai[y. Vi]stâçpa[hyâ. p]uthra. Ha[7]khâmanisiya. Thâtiy. Dârayavus. KHS. ad[am.
propinquo, Hystaspis filius, Achæmenides. Dicit Darius rex : Ego

Pâ]rça. âmi[y. hadâ.] Pârç[8]â. Mudrâyam. agarb[â]yam. adam. ni[yas]tâyam.
Persa sum, cum Persia Ægyptum occupavi. Ego jussi

imâm. y[uviyâ][9]m. kañtanaiy. hacâ. Pirâva. n[â]ma. rauta. tya. M[ud]rayaiy.
hunc canalem effodi, inde a Nilo nomine flumine quod in Ægypto

danuva[tiy. ab][10]iy. [da]raya. tya. [ha]câ. Pârçâ. aitiy. p[açâva.] iyam. yuviyâ.
fluit, usque ad mare quod ex Persia venit. Postea ille canalis

[1] Nous désignons par *KHS* l'idéogramme 𐏉, roi, prononcé *khsâyathiya*.

[akaniy.][11]*ava[dâ].*	*yathâ.*	*adam.*	*niyastâyam.*	*ut[â.*	*athaham.]*	*âyatâ.*	*hacâ.*	*[Birâ]*[12]*yâ.*
fossus est illic,	sicut	ego	decretum feci,	et	dixi :	« Ite,	inde a	Bira

[nai]mâm.	*yuviyâm.*	*abiy.*	*pâ[ram.*	*vika]tâ.*	*yathâ.*	*mâ[m.*	*kâma.*	*âha].*
dimidium	canalem	usque	ad littus	diruite, »	sicut	penes me	voluntas	erat.

Voici la traduction :

Un grand dieu est Ormuzd, qui a créé ce ciel là-haut, qui a créé cette terre-ci, qui a créé l'homme, qui a donné à l'homme sa volonté, qui a fait Darius roi, qui a conféré au roi Darius cette royauté si grande, si (incomparable).

Je suis Darius, grand roi, roi des rois, roi des pays où tant de langues se parlent, roi de cette vaste terre, au loin et de près, fils d'Hystaspe, Achéménide.

Darius le roi dit : Je suis Perse. A l'aide de la Perse j'ai conquis l'Égypte. J'ai ordonné de creuser un canal à partir du fleuve nommé le Nil, qui coule en Égypte, jusqu'à la mer qui est en communication avec la Perse. Puis ce canal fut creusé ici, comme je l'avais ordonné; alors je dis : « Allez, à partir de Bira, « jusqu'au littoral, détruisez la moitié du canal, » comme c'était ma volonté.

On comprend le laconisme de cette inscription qui, au point de vue où se plaçait le roi de Perse, n'en constate pas moins un échec. Darius voulait, par un canal d'eau douce, joindre le Nil à la mer. Il voulait reprendre et activer le percement de l'isthme, qu'on avait attribué d'abord à Sésostris, et que Nécho, fils de Psammétique, avait vainement tenté d'accomplir. Mais Darius non plus ne devait pas mener l'œuvre à bonne fin Car on lui fit accroire, dit Strabon, que la Mer Rouge avait un niveau plus élevé que celui de l'Égypte, et qu'il exposerait l'Égypte à une inondation complète, s'il donnait suite à son projet. Ainsi le roi de Perse, ayant foi dans une opinion erronée (*δόξῃ ψευδεῖ πεισθεὶς ἀφῆκε τὸ ἔργον περὶ συντέλειαν ἤδη*), laissa l'œuvre qui approchait déjà de son achèvement.

Cette tentative de Darius nous vaut le texte quadrilingue de Suez, qu'il fit d'ailleurs multiplier dans plusieurs exemplaires le long du tracé de son canal.

Le texte hiéroglyphique présente, en outre, des développements que le roi perse croyait particulièrement nécessaires aux Égyptiens, et qu'il n'a pas d'ailleurs refusés aux Asiatiques; il énumère, comme il l'a fait dans le même ordre, à Bisoutoun, à Nakch-i-Roustam, à Persépolis, les noms de ses provinces. M. de Rougé a déjà reconnu, parmi ces faibles restes, les noms de Babel, de la Cappadoce, que le texte égyptien nomme *Katpatak,* comme dans les documents cunéiformes.

Je ne saurais terminer ce travail d'une manière plus conforme aux vues que j'avais exprimées au commencement, qu'en faisant connaître ce texte quadrilingue, le premier de quelque étendue qui contrôlât et qui confirmât l'un par l'autre le déchiffrement des hiéroglyphes et celui des cunéiformes. Il forme, pour ainsi dire, le trait d'union entre ces deux études, qui, parties de points de vue si différents, n'avaient de commun que la rigueur de la méthode et la confiance inébranlable dans le succès de recherches ardues. En nous plaçant une fois encore devant un texte perse, la découverte de M. Mariette nous rappelle au devoir de la reconnaissance envers les hommes courageux qui, en inaugurant ces études par des débuts regardés comme téméraires, ont, grâce à leur persévérance, mis leurs successeurs à même de mener à bonne fin la résurrection de la langue assyrienne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME VIII.



